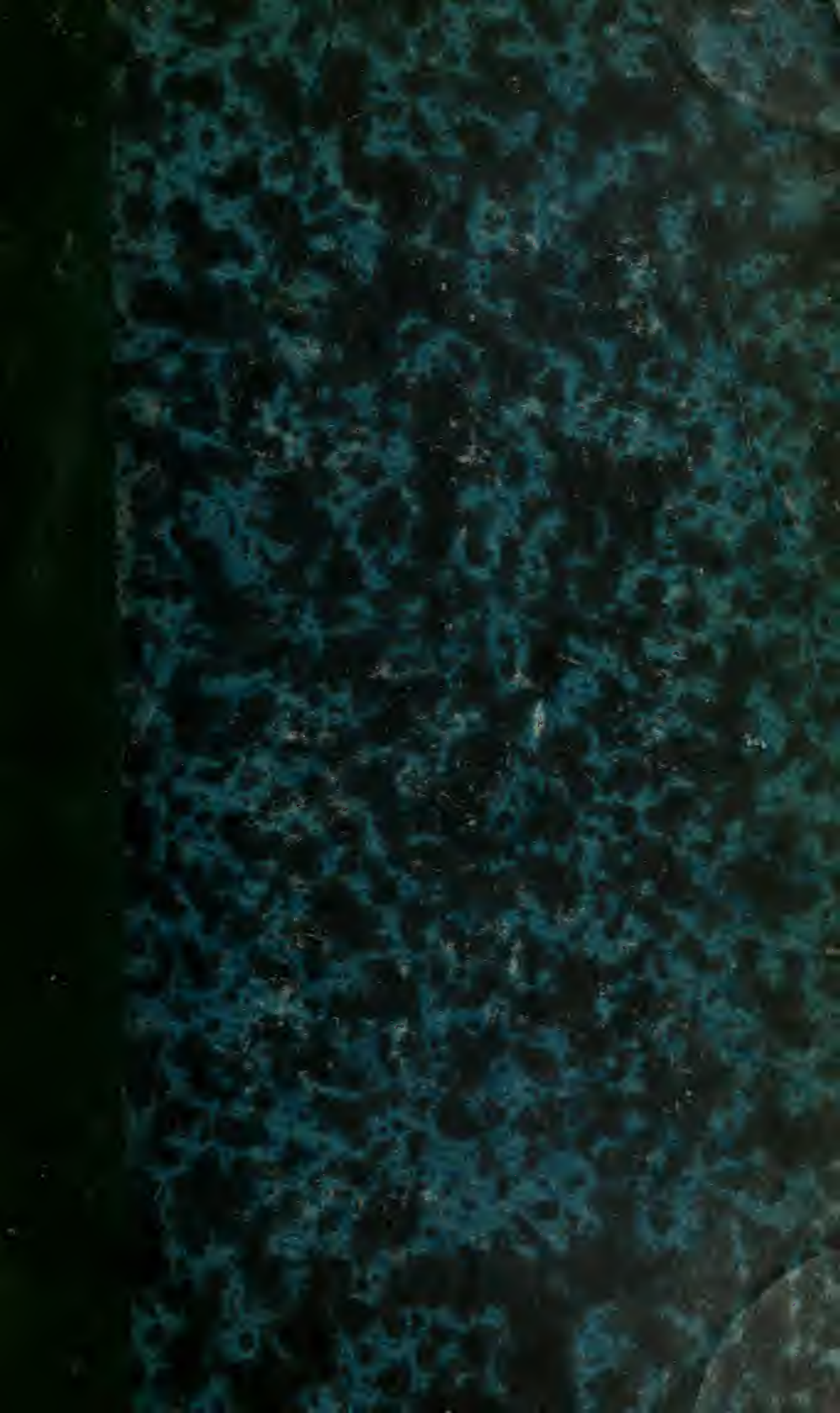
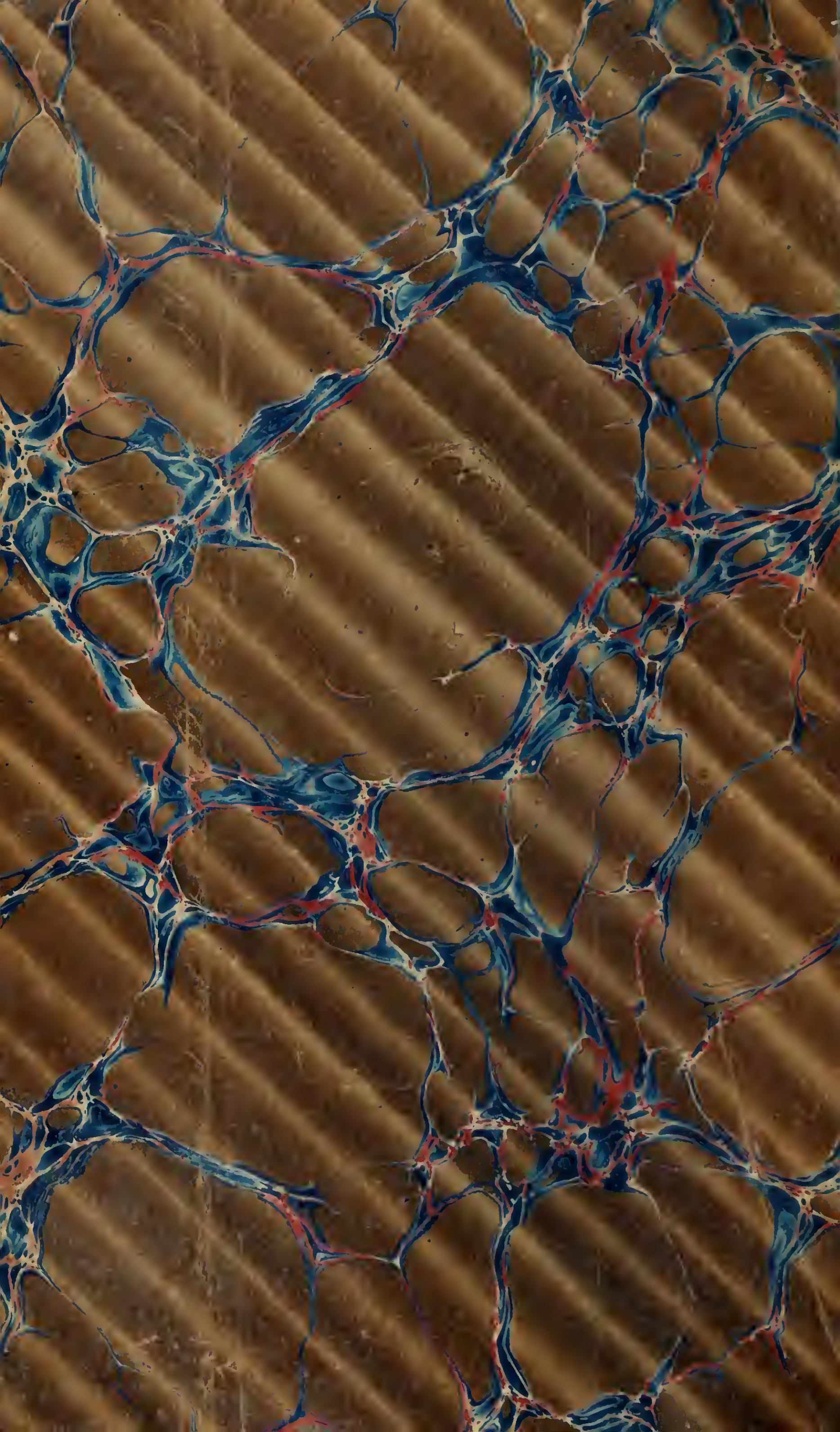
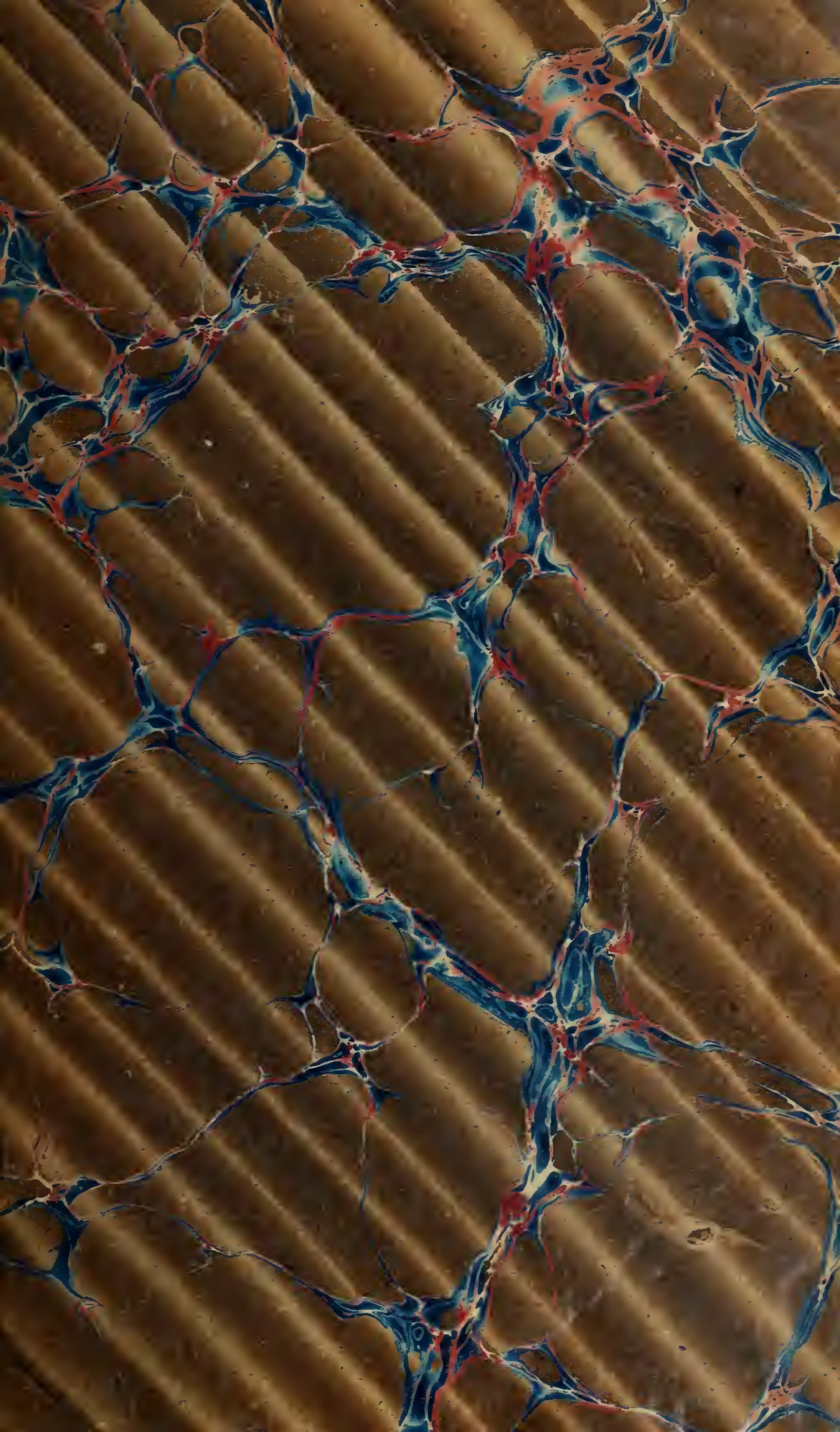








ANNALES

CATHOLIQUES

NOUVELLE SÉRIE

IV

MAI — JUILLET

1873



Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES
CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE

PUBLIÉE AVEC L'APPROBATION ET L'ENCOURAGEMENT
DE LEURS EMINENCES Mgr LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE ROUEN
ET LE CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI,
DE LL. EXC. Mgr L'ARCHEVÊQUE DE REIMS, Mgr L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE,
ET Mgr L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET DE NN. SS. LES ÉVÊQUES D'ARRAS,
DE BEAUVAIS, D'ANGERS, DE BLOIS, D'ÉVREUX, DU MANS, DU PUY,
DE MEAUX, DE MENDE, DE NANCY, DE NANTES, D'ORLÉANS, DE PAMIERS
DE SAINT-CLAUDE, DE SAINT-DIÉ, DE TARENTAISE, D'AUTUN, DE VANNES,
DE FRÉJUS, DE CONSTANTINE, D'HÉBRON, ETC., ETC.

RÉDACTEUR EN CHEF

J. CHANTREL

CHEVALIER DE L'ORDRE DE SAINT-GRÉGOIRE LE GRAND

TOME QUATRIÈME

MAI — JUILLET

—

1873



PARIS
371, RUE DE VAUGIRARD, 371.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 3 mai 1873 Numéro 72.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. Chantrel

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

1er mai 1873.

Singulier contraste! En même temps Rome et Paris s'occupent de deux anciens maîtres d'école : à Paris, c'est M. Barodet qu'on exalte, un ancien instituteur qui a inauguré à Lyon les fêtes des écoles sans Dieu ; à Rome, c'est au vénérable de La Salle qu'on se prépare à accorder les honneurs de la béatification. Ne nous occupons que du vénérable serviteur de Dieu, et laissons dans les joies de son triomphe l'ennemi persévérant et systématique de l'instruction religieuse des enfants ; il est si bon de tourner les yeux vers la lumière, lorsqu'on est plongé dans les ténèbres.

C'est dans quelques jours que la Sacrée-Congrégation des Rites donnera ses décisions sur l'héroïcité des vertus du vénérable Jean-Baptiste de La Salle.

On sait quelles sont ces vertus, dont le degré est soumis à la décision de la Sacrée-Congrégation : outre les trois vertus théologales de foi, d'espérance et de charité envers Dieu et envers le prochain, la Sacrée-Congrégation s'intéresse encore aux vertus cardinales de prudence, de justice de force et de tempérance : toutes fort peu à l'usage des prétendus héros de la libre pensée.

Les informations sur ces vertus du vénérable serviteur de Dieu ont été faites depuis longtemps ; les procès informatifs qui ont servi à introduire sa cause, ont été révisés avec solennité dans les procès apostoliques. Les diverses congrégations ont déjà donné leurs sentiments, écouté les objections et entendu les contradicteurs. Après le jugement de la Sacrée-Congrégation des Rites, qui ne peut plus tarder, une question sera posée au Souverain-Pontife : s'il est expédient de publier le décret déclarant qu'il conste que le vénérable serviteur de Dieu a pratiqué les vertus théologales et cardinales à un degré héroïque. Si l'avis du Souverain-Pontife est favorable, les fêtes de la béatification seront autorisées, et le culte du vénérable serviteur de Dieu deviendra public dans les maisons de son institut et dans les diocèses où se rattache sa cause.

Les chaînes où Rome gémit empêcheront sans doute les fêtes publiques de la béatification du vénérable de La Salle, comme elles retardent en ce moment la solennité de la canonisation de saint Benoît-Joseph Labre. Ce serait à la France à être jalouse de la gloire de ses enfants et à assurer leur triomphe. Les deux dont nous parlons, dont un, d'après les décisions de l'Eglise romaine, est digne d'un culte public dans toute l'Eglise, dont l'autre va être appelé sans doute aux mêmes honneurs dans des lieux définis ; ces deux, disons-nous, appartenaient au peuple, et au plus petit peuple. Nous n'insisterons pas sur le premier. Saint Benoît-Joseph Labre était du peuple par sa naissance, il a vécu dans la pauvreté la plus extrême : dans nos jours de révolution et de démocratie, particulièrement dures et féroces pour les pauvres, ce n'est pas sans un dessein particulier de la divine Providence que l'Eglise place sur ses autels un saint pauvre et un pauvre Français (1).

Quant au vénérable serviteur de Dieu Jean-Baptiste de La Salle, né d'une famille illustre, mais pauvre par élection, son œuvre, qui vit au milieu de nous, bien que contredite et conspuée par la philosophie et la démocratie, son œuvre parle pour lui. En pratiquant au degré héroïque les vertus théologales et cardinales, en étant juste, tempérant, prudent et fort, il est devenu un grand bienfaiteur de l'humanité. Les libres-penseurs et les libres-faiseurs

(1) M. Léon Aubineau, à qui nous empruntons ce qui précède et ce qui va suivre sur le vénérable de La Salle, vient de publier, à la librairie Charles Douniol, *la Vie du bienheureux mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre* (in 12 de IV-542 pages); nous reviendrons bientôt sur ce beau livre, dont nous nous empressons d'annoncer l'apparition ; il est, sans contredit, l'un des plus beaux et des plus édifiants sortis de cette plume catholique qui a reçu une grâce spéciale pour raconter la vie des serviteurs de Dieu. (J. CH.)

auront beau s'élever contre lui et son institut, la sainte Église va parler, elle proclamera, nous en avons l'espérance, le mérite suréminent et héroïque de donner l'instruction aux petits enfants, d'inspirer dans leurs cœurs les principes de la vertu surnaturelle, de fortifier et de développer la foi dans ces jeunes âmes.

La vie du vénérable de La Salle a été une suite de contradictions et de luttes. La vie des saints n'est ni douce ni facile sur la terre. Leurs exemples enseignent le combat. Les déboires et les déconfitures qui assaillirent sans cesse le vénérable serviteur de Dieu et semblèrent mille fois ruiner sa sainte et noble entreprise, sans jamais parvenir à le décourager, sont des exemples pour ses disciples. En butte aujourd'hui aux haines et au rebut des hommes, maltraités par ceux qui devraient les soutenir, en proie à l'ingratitude des parents et souvent aussi des enfants pour qui ils ont renoncé aux joies humaines et aux biens de la terre, ils ont pour persévérer et s'encourager dans leur tâche ardue les promesses divines et les secours d'en haut; ils ont aussi dans ce moment la voix de Rome enchaînée et non captive, toujours souveraine dans son Vatican : Rome qui dit la vérité, Rome qui défend les pauvres et les petits, qui exalte leurs titres de gloire, qui proclame leurs mérites et y répond en les couvrant d'honneurs.

La béatification du vénérable serviteur de Dieu J.-B. de La Salle est un triomphe pour l'institut des Frères des Écoles chrétiennes ; elle est une réponse aux inspirations extravagantes de la démocratie; elle est une leçon pour les politiques et les sages de la terre, qui pour la plupart se recherchent eux-mêmes en se flattant de poursuivre le bien de tous.

Une souscription publique, nos lecteurs le savent, est ouverte pour ériger au vénérable de La Salle une statue sur une des places de Rouen. C'est l'hommage des hommes. La décision du Souverain Pontife va conférer au sage et bon maître d'école des honneurs et des hommages plus précieux, auxquels la France tout entière voudra s'associer.

La santé du Saint-Père est parfaitement rétablie ; Pie IX donne de fréquentes audiences, dans lesquelles il montre tout l'enjouement de son esprit, en même temps qu'il fait entendre les plus salutaires paroles. Il vient d'envoyer 2,000 francs à l'Œuvre des cercles catholiques d'ouvriers, et la croix de chevalier de saint Grégoire-le-Grand à M. le capitaine de Mun, qui a pris une si grande part à la création de ces cercles.

Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, a convoqué le concile de sa

province pour le premier dimanche de mai 1873, jour de la fête de sainte Monique, mère de saint Augustin. Le concile se tiendra dans l'église de Notre-Dame d'Afrique, près d'Alger. Les évêques d'Oran, de Constantine, et de Sébaste *in partibus*, ainsi que le R. P. abbé des Trappistes de Staouëli, y prendront part Ce sera le premier concile provincial tenu en Algérie, depuis que ce pays est redevenu une terre chrétienne.

Le jour de Pâques, Mgr l'évêque de Langres a consacré solennellement son diocèse au Sacré-Cœur de Jésus. Il reste maintenant bien peu de diocèses en France qui ne soient pas consacrés à ce divin Cœur : c'est une préparation à la consécration générale de la France comme nation, consécration à laquelle est attachée, selon les paroles dites à la Bienheureuse Marie Alacoque, le salut du pays tout entier. La souscription en faveur de l'Œuvre du vœu national de la France au Sacré-Cœur et pour l'érection d'une église à Paris sous ce vocable, dépasse aujourd'hui le chiffre de 625,000 francs.

Mgr l'évêque de Limoges vient d'entreprendre l'achèvement de sa belle cathédrale. Le 7 mars a eu lieu la première réunion du comité qui doit l'aider dans cette entreprise. Mgr Duquesnay ne se dissimule pas les difficultés, mais il espère les surmonter; il veut faire de l'achèvement de la cathédrale l'œuvre capitale de son épiscopat; œuvre, a-t-il dit, « qui n'est pas seulement une œuvre de foi, mais aussi une œuvre intimement liée, et de la manière la plus étroite, avec l'histoire et les fastes du Limousin. » Pour cela il faudra un million, le million se trouvera. Le cardinal-archevêque de Bordeaux, Mgr Donnet, qui a si heureusement travaillé à la restauration de sa cathédrale de Saint-André et contribué à la construction de tant d'églises dans son vaste diocèse, lui a promis son puissant concours; Mgr Duquesnay compte aussi sur le concours de Paris, où il a travaillé pendant près de quarante ans, et où il a laissé le souvenir de sa charité, de son zèle et de ses vertus apostoliques. Son ancienne paroisse de Saint-Laurent donnera le signal, et le reste suivra.

C'est un beau spectacle, disons-le, que présentent dans ce temps nos évêques et nos prêtres : de toutes parts ils travaillent à la réparation des ruines, à l'achèvement des chefs-d'œuvre restés inachevés par les siècles précédents, à la construction d'églises, d'écoles, de couvents, d'hôpitaux, de maisons d'éducation; c'est toute une armée d'ouvriers qu'ils contribuent à faire vivre; c'est un puissant encouragement qu'ils donnent aux arts, à l'architecture, à la sculpture, à la peinture; c'est un lustre nouveau dont ils font briller nos villes et nos campagnes, et cela ne coûte rien à l'Etat; la gé-

nérosité catholique suffit à tout; la France renaît sous ce souffle chrétien et patriotique, et grâce à cette confiance dans l'avenir qui a quitté tant de cœurs, au milieu de ces troubles civils, de ces craintes, de ces terreurs dont se ressentent si déplorablement l'industrie, le commerce, et les arts. Jamais le peuple, que trompent tant de menteurs intéressés, ne saura tout ce que fait pour lui le clergé, même au point de vue matériel et malgré la pauvreté à laquelle on l'a réduit.

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

Mgr Ledochowski, le courageux archevêque de Gnesen et Posen (Prusse) a reçu du Souverain-Pontife le bref suivant, en réponse à la lettre qu'il lui avait écrite au sujet de la situation faite à son Eglise, et pour lui transmettre le Denier de Saint-Pierre.

A son vénérable frère Miécislas, archevêque de Gnesen et de Posen

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère,

Salut et bénédiction apostolique,

Il y a déjà longtemps, vénérable frère, que vous vous apercevez qu'on ordonne des choses que ne peuvent admettre en aucune manière les gardiens des droits et des lois du sanctuaire, afin sans doute de provoquer une résistance qui serve de prétexte pour accuser et pour persécuter la religion catholique. C'est pourquoi vous tirez justement des machinations et des actes du passé cette conséquence que de plus grands malheurs encore attendent l'Eglise.

Dans tous les cas, quoi qu'il doive arriver, on ne peut ne pas vous louer de ce que, suivant les traces des disciples du Christ, vous jugez qu'on doit plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes, et que vous ne tremblez pas devant les menaces et les violences de ces derniers. Vous trouvez un ample appui dans les chaleureuses adresses du clergé et des fidèles qui vous sont confiés. Ces adresses démontrent en même temps et leur foi et la salutaire influence qu'exerce l'exemple du Pasteur pour soutenir la fermeté du peuple.

Du reste, si jusqu'ici vous avez, dans une action commune avec vos vénérables frères, combattu vaillamment contre les ordonnances et les lois imaginées au détriment de l'Eglise de Prusse, vous aurez acquis une gloire plus éclatante encore de ce qu'obligé de faire attention à la diversité des langues de votre peuple, vous

n'avez pas hésité, quoique seul, à résister à une ordonnance spéciale, qui justement sous ce rapport peut porter chez vous un sérieux dommage à la bonne connaissance des choses spirituelles, en tant que prescrivant l'enseignement de la doctrine religieuse dans une langue incompréhensible à la plupart des enfants et des adolescents, elle sape les fondements de l'éducation catholique.

Nous vous en félicitons, et, consolé par votre constance et celle de ce peuple fidèle, nous recevons avec d'autant plus de joie l'expression de vos sentiments et votre aumône, dont cette très-noble disposition de vos cœurs rehausse encore le prix. D'ailleurs, tout en remettant entre les mains de la divine Providence le dénoûment final de toutes ces choses, nous supplions Dieu de vous accorder la fermeté, la force, le secours et des dons célestes abondants, tant pour vous que pour votre troupeau, au milieu des difficultés présentes, et nous désirons que vous en ayez le gage dans la bénédiction apostolique que nous accordons, de tout notre cœur, à vous, vénérable frère, et à tout votre clergé, ainsi qu'au peuple fidèle, comme un témoignage spécial de notre bienveillance et de notre gratitude.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, l'an 1873, le 24 mars, de notre pontificat le vingt-septième.

Pie IX, Pape.

Nous avons annoncé, dernièrement, la découverte faite à Rome des corps des saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur. Voici la traduction du décret publié à cette occasion par l'éminentissime cardinal-vicaire.

DÉCRET

Constantin, par la miséricorde divine, évêque d'Ostie et Velletri, de la sainte Église romaine, cardinal Patrizi, doyen du Sacré-Collége, archiprêtre de la sacro-sainte église de Latran, vicaire de notre très-Saint Seigneur le Pape, et juge ordinaire de la Curie romaine et de son district.

La sacro-sainte basilique des douze Apôtres, fondée, croit-on, au milieu de Rome dès le temps de Constantin le Grand, ensuite reprise depuis ses fondements et sur un plan plus vaste par le pape Pélage I[er], et achevée par le pape Jean III, lequel la consacra le premier jour de mai de l'an du Seigneur 560 à Dieu et à l'honneur de ses douze Apôtres, mais principalement à Philippe et à Jacques le Mineur, se glorifiait de posséder, outre un très-grand nombre

de reliques insignes de saints, les corps sacrés des Apôtres susmentionnés, Philippe et Jacques le Mineur, ensevelis sous le maître-autel.

Et en effet, bien qu'à cause d'incendies, de dommages et de son état menaçant ruine, cette basilique eût été restaurée et remise à neuf par plusieurs Souverains-Pontifes, et qu'en dernier lieu, du temps de Clément XI et de Benoît XIII qui la consacra, les religieux mineurs conventuels de Saint-François, à la garde desquels elle avait été confiée par le pape Pie II, la rebâtissent de fond en comble avec un art, une grandeur et une majesté vraiment merveilleuse, la tradition d'après laquelle les dépouilles sacrées des apôtres Philippe et Jacques le Mineur reposaient sous le maître-autel de ladite basilique, demeura toujours constante, confirmée qu'elle était par le consentement des écrivains, et par une antique inscription existant toujours dans le portique de la même basilique.

Or, il est arrivé en ces jours, non sans un conseil de la divine Providence, que dans les restaurations qui sont faites à la basilique par les soins et la piété des mêmes religieux mineurs conventuels, qui la décorent de nouvelles peintures et de dorure aux parois aussi bien qu'à l'ample voûte; qui y font un pavé tout de marbre et y construisent un nouvel hypogée sacré afin d'y conserver avec plus de pompe les reliques des saints; ce sacré trésor des corps des saints apôtres Philippe et Jacques le Mineur a été retrouvé.

En effet, le 15 janvier de l'année courante, il nous fut donné de les découvrir sous le maître-autel qu'on voulait exhausser et rendre plus splendide, tout à fait au-dessous de la mense de l'autel à l'intérieur du *Loculus*, revêtu en son entier de magnifiques plaques de marbre phrygien et de construction du sixième siècle, dans lequel, selon la tradition ancienne et reçue, étaient déposés les restes sacrés des deux apôtres.

Comme l'exigeait un si grand événement, une inspection longue et très-minutieuse fut ensuite faite par les experts dans l'art de la physique, et en même temps ils comparèrent les saintes reliques qu'on tenait pour celles de saint Jacques le Mineur avec la tête sacrée de ce même apôtre, qu'on conserve et vénère dans l'église cathédrale d'Ancône; de plus, ceux qui sont attachés à la commission d'archéologie sacrée en firent plusieurs fois en notre présence un sérieux et mûr examen; en présence de seigneurs cardinaux de la sainte Église, Antoine-Marie Panebianco, prêtre du titre de la basilique, et Antonin Deluca, protecteur de l'Ordre des mineurs

conventuels. Ayant ouï notre promoteur fiscal, nous ne pouvions goûter une plus grande jouissance qu'en prononçant et en déclarant, comme pour la gloire de Dieu Tout-Puissant et en vénération de ses saints, nous prononçons et déclarons, en vertu de notre autorité ordinaire : « Qu'il conste de la vérité des corps récemment « découverts sous le maître-autel de la basilique des Saints-Douze-« Apôtres de Rome; et que, selon la tradition constante, on doit « retenir que ces corps sont ceux des bienheureux apôtres Philippe « et Jacques le Mineur, frère du Seigneur, et que par conséquent « ils doivent être, comme il est juste, vénérés comme tels par tous « les fidèles. »

Nous voulons d'ailleurs que ces précieux gages de l'Église catholique soient renfermés dans une urne de marbre et déposés dans l'hypogée récemment construit directement sous ledit maître-autel, en présence de notre promoteur fiscal et notaire actuel, pour le culte et la vénération toujours croissante des fidèles.

Nous voulons en outre qu'un exemplaire de ce décret en parchemin, avec l'indication du notaire dans les minutes duquel est conservé le procès-verbal de reconnaissance des saints corps de Philippe et de Jacques le Mineur, soit placé dans l'urne de marbre. Ainsi nous prononçons et nous voulons non-seulement en cette manière, mais encore en toute autre meilleure.

Donné de notre résidence, le jour 19 avril de l'année du Seigneur 1873. Indiction romaine et du pontificat du Très-Saint-Père en Christ et Notre-Seigneur Pie par la Divine Providence Pape IX, année XXVII.

Le cardinal vicaire

(*Locus Sigilli.*) P. Chan. PETACCI, secrétaire.

LIVRES A L'INDEX.

Un décret de la Sacrée-Congrégation de l'Index, rendu le 20 mars, interdit la lecture des livres suivants :

LAROUSSE (M. Pierre). — *Grand dictionnaire universel du dix-neuvième siècle*, etc. — Paris 1866. — Jam plura volumina edita sunt.

BOISSONADE (I. A.). — *La Bible dévoilée*, écr. L'Inf.! — Paris 1871.

FIGUIER (Louis). — *Le Lendemain de la mort* ou *la Vie future selon la science*. — Quatrième édition. — Paris 1872.

MANGIN (Arthur). — *L'Homme et la Bête*. Ouvrage illustré de cent vingt gravures. — Paris 1872.

ORMANIAN (P. M.). — *Les Droits civils et la Liberté religieuses des catho-*

liques. — Rome, imprimerie romaine de C. Bartoli 1872. — *Dec S. O. Feria IV die* 11 *Decembris* 1872.

Idem. — *Il Reversurus, ovvero La Turchia ed il Papato.* — Studi giuridici. — Estratto dalla Rivista Giuridica anno II, fasc. 1 e 2. — Roma, Sormanni e Cabiati, editori, 1872. *Eod. Decr.*

Casangian (Placide), (qui sibi injuria usurpat titulum Archiepiscopi Armeni Catholici Anthiochiæ et Abbatis Generalis Ordinis Antoniani). —*Risposta Finale degli Orientali agli Occidentali.* 1872. *Decr. S. O. Feria IV die* 12 *Martii* 1873.

Wallon (Jean). *La Vérité sur le Concile.* Paris, 1872. *Eod. Decr.*

Cicuto (D. Antonio). — *Il Concilio Vaticano.* — Rivista Universale Vol. XIV et XV, dal fascicolo 107 al 113. — Firenze, 1871-72. *Eod. Decr. Auctor laudabiliter se subjecit, et opus reprobavit.*

Quelques mots sur les ouvrages français :

Le *Grand Dictionnaire universel* de Larousse est inspiré par un esprit non moins hostile à la société qu'à l'Eglise; c'est, en ce qui concerne la religion catholique, un tissu de calomnies et le ramassis de tout ce qu'a inventé de mensonges l'école voltairienne.

La seule devise de la *Bible dévoilée.* Ecr. l'Inf.!, qui est le mot de Voltaire, indique quel est le but de cette œuvre aussi impie qu'anti-scientifique.

Le Lendemain de la mort, de Louis Figuier, fait abstraction du dogme chrétien et donne dans les rêveris de tous ceux qui rejettent ce dogme. Nous avons parlé d'un autre ouvrage de cet auteur, les *Races humaines* (n° 67, t. III, p. 400); en se reportant à notre compte-rendu, le lecteur verra qu'on ne doit lire qu'avec défiance ce qui sort de la plume de ce vulgarisateur, qui pourrait rendre de meilleurs services en restant dans la réserve que gardaient ses premiers livres.

Nous avons parlé (t. I, p. 167) de l'*Homme et la Bête*, et marqué que ce livre s'inspire trop souvent des idées de l'école positiviste; nos lecteurs ne seront pas surpris de le voir mis à l'Index.

Nous aurons occasion de nous occuper du livre de M. Jean Wallon, intitulé : *La Vérité sur le Concile*, et l'on pourra voir que le titre exact en serait plutôt : *Le Mensonge sur le Concile.*

J. Ch.

LA RÉSURRECTION.

Nous reproduisons ici la plus grande partie de l'Homélie pascale prononcée dans sa cathédrale par Mgr l'évêque de Poitiers, le saint jour de Pâques 1873, au retour de son voyage *ad limina apostolorum.* Après

avoir dit que ce qu'il a vu à Rome, c'est un tombeau, mais le tombeau d'un vivant, *sepulcrum viventis*, et avoir décrit la désolation de Rome chrétienne pendant la captivité du Pape, Mgr Pie continue ainsi :

N'exagérons rien, mes très-chers Frères : le soulagement, le remède ne font pas absolument défaut. Oui, sans nul doute, ce palais dans lequel la papauté se voit aujourd'hui circonscrite et renfermée, ce Vatican avec son jardin, avec son potager (comme ils avaient dit longtemps d'avance et quand ils ne croyaient pas que cela dût se vérifier si littéralement), c'est une prison et un tombeau. Une prison d'Etat peut avoir ces proportions et les anciens tyrans se sont bâti des nécropoles de cette dimension. Prison donc et tombeau, je le veux. Mais, du fond de cette captivité et de cette sépulture, quels accents d'indépendance et quels signes de vie éclatent à toute heure ! Un de nos vénérables Frères, que nous avons remplacé dans la douce mission de représenter l'épiscopat français auprès du noble captif, en a fait la remarque : Oui, à l'âge où le Psalmiste disait qu'il n'y a plus pour les existences privilégiées que labeur et douleur : *Si autem in potentatibus octoginta anni : et amplius eorum labor et dolor*, Pie IX semble renouveler sa jeunesse comme celle de l'aigle. Vigueur du corps, vivacité de l'intelligence, fraîcheur de la mémoire, attention aux moindres choses comme aux plus grandes, élévation et fermeté du caractère, nulle de ses grandes qualités n'a subi d'affaissement.

Ce n'est pas assurément que nous fondions, ni que l'auguste Pontife surtout veuille fonder sur sa longévité personnelle, sur la durée de sa propre vie, les gages de l'avenir de l'Eglise. Représentant suprême d'une religion dont les disciples sont familiarisés avec la pensée salutaire du trépas, Pie IX a appris de l'Ecriture que ni la constitution la plus robuste, ni la dignité la plus élevée, ne sont un rempart contre les coups foudroyants de la mort : *Omnis potestatis brevis vita* (1) et qu'on peut siéger aujourd'hui sur un trône et mourir demain : *sic et rex hodie est, et cras morietur* (2). Les successeurs de Pierre n'ont garde d'oublier le langage expressif de leur devancier, lequel, employant une image en rapport avec sa profession première, comparait les derniers restes de sa carrière mortelle à la tente fragile du pêcheur qu'un souffle renverse, ou qui se démonte et se dépose en un clin d'œil : *certus quod velox est depositio tabernaculi* (3). Nul de nous n'a pu entendre sans émotion le saint vieillard, à la date du vingt-cinquième anniversaire de son élection, demander désormais les prières de la chrétienté à l'effet

(1) Eccli., x, 11. — (2) Eccli., x, 12. — (3) II Petr., I, 14.

d'acquérir la confiance et la force de rendre son âme au Prince des pasteurs, dans le sein duquel est le rafraîchissement des maux de cette vie troublée et calamiteuse, ainsi que le port bienheureux de la tranquillité et de la paix éternelles (1). Toutefois, notre pontife jubilaire est ici-bas le représentant de Celui qui n'éleva jamais la voix plus haut qu'au moment de rendre le dernier sonpir (2). Voilà pourquoi, aussi longtemps qu'il s'abrite encore sous cette tente éphémère, il estime, comme Pierre, qu'il lui appartient de tenir le monde en haleine par la solennité de ses avertissements : *Justum autem arbitror, quandiu sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in commonitione* (3). Et chaque matin porte en effet au monde entier les paroles toujours pleines d'à-propos par lesquelles il recommande l'énergie et l'intégrité du bien, dissipe les ténèbres du doute et de l'équivoque, blâme la mollesse des transactions et des compromis, flétrit l'enivrement de la victoire, et cite les persécuteurs au tribunal de Celui qui saura châtier puissamment les abus de la puissance (4). N'ai-je donc pas bien dit que si le Vatican est un sépulcre, c'est le sépulcre d'un vivant, c'est un sépulcre d'où déborde et d'où rayonne la vie : *sepulcrum viventis.* Où est le potentat couronné dont la parole se fasse écouter comme cette parole? N'est-ce pas le cas de dire avec le livre de Job : « Enveloppe-toi de tout ton éclat, ô conquérant superbe, dresse-toi sur ton piédestal sublime, étale ta gloire, et orne-toi de vêtemeuts magnifiques des pieds à la tête : *Circumda tibi decorem, et in sublime erigere, et esto gloriosus, et speciosis induere vestibus.* Tu n'auras jamais sur ton trône la taille de ce détrôné. Vois donc si ton bras peut rivaliser avec ce bras qui s'étend comme le bras même de Dieu, et si ta voix sait tonner comme la sienne » : *Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas ?* (5)

Mais parce que le sépulcre que j'ai vu est le sépulcre d'un vivant, au-dessus de ce tombeau d'où se dégage la vie j'ai aperçu, j'ai salué la gloire d'un ressuscitant : *sepulcrum viventis, et gloriam vidi resurgentis.*

Quand je parle de résurrection, évidemment il ne s'agit pas du pouvoir spirituel et divin, sur lequel aucune force humaine n'a de prise. Malgré des entraves multipliées quant à l'exécution, la sou-

(1) Vestrarum deprecationum ope jam ad hoc indigemus, ut virtutem fiduciamque assequamur reddendi animam nostram pastorum Principi, in cujus sinu est refrigerium malorum turbulentæ hujus et ærumnosæ vitæ, et beatus portus æternæ tranquillitatis ac pacis. Encycl. Beneficia Dei, IV jun. MDCCCLXXI.

(2) Matth., XXVII, 50; Marc, XV, 37; Luc. XXIII, 46. — (3) II Petr., I, 13. — (4) Sap., VI, 7. — (5) Job, XL, 4, 5

veraineté religieuse du pontife romain continue de s'exercer dans sa plénitude. Ce pontificat a même cela de particulier et de remarquable, qu'il n'a pas subi la loi commune de ces règnes prolongés durant la dernière période desquels la tradition administrative survit à l'action personnelle du souverain : temps d'épreuve, de tiraillement et de souffrance, années périlleuses et anormales, où la Providence supplée par des grâces de ressource à l'action légitime et nécessaire de l'homme constitué dans la charge suprême. Ce ne sont point là, je le sais, les théories de nos fabricateurs modernes de constitutions, de ces inventeurs d'un régime qui ne fonctionne jamais mieux qu'en dehors de l'homme honorifiquement décoré du nom de souverain. Je ne veux pas mettre le pied sur le terrain brûlant de la politique terrestre. L'expérience dira, si elle ne l'a pas assez dit encore, ce que les nations auront dû de stabilité et de prospérité à ces monarchistes éprouvés, dont le système exclut simplement toute volonté sérieuse du monarque, et par suite tient assez volontiers sa personne à l'écart quand elle ne se montre pas suffisamment disposée à se laisser annuler. Mais, en ce qui est de la constitution divine de l'Eglise, nous croyons et nous enseignons que, si plus d'un obstacle est mis à l'arbitraire par de sages dispositions, le gouvernement ordinaire appartient pourtant à l'homme, revêtu d'une chair mortelle, qui, ayant reçu la plénitude totale de la souveraineté, est assisté de lumières et de grâces d'état, en même temps qu'il est entouré de conseils et de secours humains, pour l'exercice de ses droits et l'accomplissement de ses devoirs. Et nous bénissons le conducteur invisible de l'Eglise de ce que, dans un temps de dissolution sociale à peu près universelle, il a donné à notre âge un pontife qui sait tenir lui-même, jusqu'à la fin, d'une main ferme et virile, le gouvernail du navire dont il a été établi le pilote. Sans être, à aucun égard, les partisans d'un despotisme aveugle, d'un absolutisme sans règle, nous n'hésitons pas à rapporter principalement à la volonté et à l'action personnelle de Pie IX des biens et des avantages du premier ordre désormais acquis à l'Eglise et au monde.

A ce point de vue donc, nous n'avons pas de relèvement à attendre; nous sommes demeurés et nous demeurons debout. Et parce que nous sommes divinement debout, il n'est pas téméraire de prédire le relèvement plus ou moins prompt des choses humaines par le côté qui les lie aux intérêts de l'Eglise : *et gloriam vidi resurgentis.*

Un des symptômes de cette résurrection, c'est l'attitude du

peuple romain. Des nations qui s'attribuent volontiers le monopole du courage, avaient trop légèrement parlé de ce peuple comme d'un peuple sans caractère et sans fermeté. Par sa fidélité à son prince, comme par sa fidélité à son Dieu, le peuple de Rome, le vrai peuple romain s'est montré et se montre digne de la place qui lui a été faite et du rôle qui lui a été donné dans le monde chrétien. Sans nul doute, ceux qui ne regardent qu'au détail, et dont la logique se plaît à conclure du particulier au général, m'opposeront facilement des exceptions. Mais on juge des choses humaines par l'ensemble et non par des individualités. Je dis donc que Rome m'a profondément touché par les dispositions persévérantes des classes les plus diverses. C'est à peine si l'aristocratie a pu regretter la défection de quelques-uns des siens : ces transfuges, disons-le, épuraient les rangs de ceux dont ils se séparaient, et dont ils stimulaient le dévouement et l'ardeur. On a pu compter les officiers de l'armée pontificale qui ont mis leur épée au service de l'usurpation. La bourgeoisie moyenne, les membres des diverses administrations, résignés à une très-modeste pension du pouvoir déchu, s'imposent la plupart à eux-mêmes et à leur famille de très-dures privations plutôt que de manquer à leur conscience et à leur dignité. Des députations populaires de tous les quartiers vont exprimer périodiquement au pontife détrôné les sentiments qui animent la cité, en même temps que des députations internationales viennent renouveler près de lui les protestations de la chrétienté.

Rendons justice à qui de droit, mes Frères, et ne craignons point d'amoindrir notre honneur en proclamant celui des autres. Eh bien! non : en ce siècle, où tant de régimes sont tombés les uns après les autres, on n'avait pas vu encore la fidélité envers le prince dépossédé se produire sur une si vaste échelle et se maintenir au prix de pareils sacrifices. Je le sais : dans le cas présent, le prince temporel est en même temps le pontife du Dieu vivant, et ce pontife est Pie IX; Pie IX qui n'a jamais cessé d'avoir foi et de rendre témoignage à sa ville de Rome, et qui, en lui payant le juste tribut de sa confiance et de son estime, n'a pas peu contribué à la faire ce qu'elle est; Pie IX à qui le prestige de ses qualités personnelles a permis ce que nul souverain sensible à son honneur n'aurait jamais osé, je veux dire, de demeurer dans la capitale même où une domination hostile est venue s'asseoir en face de lui : détermination nouvelle et sans précédent, contre laquelle nous avons entendu invoquer la voix de l'histoire, qui est la maîtresse de la vie; résolution à peu près sans exemple, dont la prudence commune a pu et a dû s'alarmer, mais que les résultats ont justifiée, et qui, quoi qu'il

arrive dans l'avenir, aura été revêtue du sceau de la ratification divine. Assurément, je suis loin de dire qu'il en puisse être ainsi longtemps. Elevée par des maîtres impies, que deviendrait, que devient déjà peut-être la génération nouvelle, nourrie de ces leçons et imprégnée de ces exemples? Hélas! nous l'avons trop appris à nos dépens : l'humanité même adulte, l'humanité même la mieux trempée, est soumise à une épreuve trop forte pour elle, toutes les fois que les pouvoirs qui ont mission de l'aider et de la diriger dans la voie de la vérité et du bien, n'encouragent et ne récompensent que les inspirations du mensonge et du mal. Et c'est pour cela même, c'est à cause de ces dangers et de ces maux croissants, que nous augurons un prochain secours *d'en haut.*

Comment ce secours manquerait-il à un peuple qui se montre si religieux à l'heure de la détresse et du péril? Rome, et je pourrais dire la meilleure partie de l'Italie, est en ce moment sous l'influence d'un esprit de prière et d'un sentiment de confiance qui révèlent une effusion manifeste de la grâce. En réparation des outrages vomis contre la personne adorable de Jésus-Christ par une presse sacrilége, tous les sanctuaires les uns après les autres se remplirent pendant trois jours d'une multitude priante et chantante comme on ne la connaît point parmi nous. J'assistais dans l'église de Saint-Pierre à la conclusion d'un *Triduum* durant lequel on avait spécialement invoqué, pour la conservation des ordres religieux, les saints fondateurs dont les statues se dressent tout le long de la basilique. Perdu au milieu d'une foule compacte, où les hommes étaient trois fois plus nombreux que les femmes, je ne me lassais pas d'admirer un si beau spectacle. Le peuple romain était là avec le sentiment qu'il s'agissait d'un des grands intérêts de l'Eglise et de la cité. Sous cette impression, il s'unissait aux prières liturgiques avec une intelligence qui éclatait jusque dans sa voix et dans ses regards. Nulle part, comme en Italie, on ne répond avec cet élan et cet accent : *Miserere nobis*, *Ora pro nobis*, *Libera nos Domine*, *Te rogamus audi nos :* « Ayez pitié de nous; Priez pour nous; Délivrez-nous, Seigneur; Nous vous en prions, exaucez-nous ». Tandis que l'officiant terminait les litanies par la longue série des versets, il m'est arrivé d'être remis sur la voie des répons par un honnête bourgeois qui s'étonnait de mes hésitations. Je me souviendrai toute ma vie d'un regard et d'un geste qu'il me serait impossible de rendre. On en était venu à ce psaume *Deus in adjutorium meum*, qui se mêle aux invocations finales des grandes supplications. On avait chanté au chœur ce verset, singulièrement approprié à la circonstance, je l'avoue : *Avertantur retrorsum et erubescant qui volunt*

mihi mala: « Qu'ils s'en aillent en arrière et le front chargé de « honte, ceux qui ne nous apportent et ne nous veulent que des « maux. » Mon oreille n'ayant pas clairement saisi les dernières paroles je tardais à en reprendre la suite. Et mon voisin alors, avec un mouvement indescriptible de la main et des yeux, de m'imposer cet autre verset qui insiste et qui enchérit avec énergie sur le précédent : *Avertantur statim erubescentes, qui dicunt mihi: Euge, Euge:* « Oui, qu'ils lèvent le pied tout de suite, qu'ils tournent le dos à l'instant, et qu'ils s'en aillent cacher chez eux leur confusion, ces intrus qui nous malmènent et nous pourchassent avec des paroles d'invective et de raillerie (1)! »

Quand tout un peuple plaide ainsi sa cause, et porte de pareils accents au pied des autels, il est toujours sûr d'être entendu, toujours exaucé. Nul de nous ne connaît les temps et les moments, non plus que les instruments et les moyens, que le Père céleste a réglés et ordonnés dans sa volonté (2). Mais ce que nous savons, c'est que l'Eglise est en cause, c'est que la promesse de Jésus-Christ l'oblige, et que la délivrance est certaine : *et gloriam vidi resurgentis.*

O vous tous qui, dans cette cité de Rome, êtes demeurés les bien-aimés de Dieu, et qui pouvez à bon droit, comme vos aînés, être appelés les saints : *Omnibus qui sunt Romæ, dilectis Dei, vocatis sanctis*, permettez que, vous ayant considérés de près, je vous envoie de loin l'hommage de mon respect, de mon admiration, de ma gratitude; et qu'avant tout je rende grâces à mon Dieu par Jésus-Christ de ce que votre foi mérite toujours d'être proclamée, d'être citée en exemple dans le monde entier : *Gratias ago Deo meo per Jesum Christum quia fides vestra annuntiatur in universo mundo* (3). Non, la Rome de Pie IX n'aura rien eu de commun avec cette Rome d'Eugène III à qui l'Eglise de France, par la bouche du saint abbé de Clairvaux, interprète de toute la chrétienté, adressait de si sanglants reproches (4). Que ma langue se colle à mon palais plutôt que de l'appeler « une colombe séduite et qui n'a pas de cœur » : *columba seducta, non habens cor* (5), cette population sensée et fidèle, qui a su résister à toutes les séductions, et qui ne cesse de se montrer pleine de cœur dans l'élite et la majorité de ses indigènes.

Pour moi je veux les remercier dès à présent et les féliciter de ce qu'ils ont adouci la tâche de Pie IX ou du pontife quel qu'il soit auquel viendra s'imposer de nouveau la charge de la souveraineté civile, indispensable au libre exercice de la souveraineté spirituelle.

(1) Ps. LXIX, 3, 4. (2) Act. I, 6. (3) Rom., I, 8.
(4) Epist. CCXLI, ad Romanos quando defecerunt a Domino Papa Eugenio.
(5) Ibid., 3.

Oui, les devoirs les plus périlleux comme les plus douloureux de toutes les restaurations politiques lui seront épargnés, puisque, dans les rangs des hommes vraiment aptes aux affaires publiques, il ne rencontrera guère que des dévouements à reconnaître et des mérites à récompenser. Assurément notre sacerdoce n'a jamais considéré comme un étranger et un profane le laïque baptisé qui a la conscience des prérogatives et des obligations de l'Eglise; mais après que tant d'hommes honorables se sont signalés par leur attachement et leur fidélité, non pas seulement aux personnes, mais aux institutions et aux principes de l'Etat ecclésiastique, une participation plus large et des titres nouveaux leur sont acquis dans le fonctionnement de cette principauté sacrée, qui revivra pour l'honneur et l'avantage de Rome elle-même, comme pour le service régulier des intérêts spirituels du *monde entier : et gloriam vidi resurgentis.*

La gloire du ressuscitant, mes très-chers frères, ce ne sera pas seulement la gloire de Rome, ce sera aussi la gloire de la France. Je n'ai plus le temps de vous le dire comme je le voudrais. Mais voici une affirmation qui ne souffre pas de démenti : c'est qu'au delà des monts ceux qui attendent et ceux qui redoutent le rétablissement de l'ordre chrétien dans le monde, sont d'accord pour ne le juger possible et réalisable que par la France. Quand et comment, me dites-vous ? Ce n'est pas la question, et c'est le secret de Dieu seul. La France, je le confesse, a grand besoin de travailler à sa propre guérison avant de procurer la guérison des autres. N'est-elle pas elle-même étendue et gisante sous le lourd convercle du sépulcre ? Qui donc renversera la pierre du monument funèbre ? Je l'ignore ; mais j'affirme que nous verrons cette pierre renversée...

LA PROPAGATION DE LA FOI ET L'ŒUVRE DE LA SAINTE-ENFANCE.

Si notre siècle peut être appelé trop justement un *siècle d'iniquité*, il est juste aussi cependant de l'appeler un *siècle de charité.* Tandis que le génie du mal poursuit sans relâche, plus que jamais, son œuvre satanique, s'efforçant de détruire au sein de l'Europe chrétienne la foi de nos pères, à laquelle elle doit sa civilisation et sa grandeur, le génie du bien poursuit son œuvre de salut à son tour. Il crée, sous diverses formes, de nouvelles institutions qui fleurissent sous le regard de Dieu et deviennent singulièrement fécondes. Chose merveilleuse ! c'est dans les temps les plus durs, les plus agités, les plus troublés, quand tout semble tendre à la

destruction que ces associations charitables grandissent et prospèrent le mieux. On croirait presque être arrivé à cette époque qui doit suivre la clôture de l'âge du monde où la *Foi* et *l'Espérance* ayant disparu, la *Charité* subsistera seule pour continuer dans un monde meilleur son immortelle existence.

Parmi ces œuvres singulièrement fécondes deux surtout méritent de reposer en ce moment nos regards attristés : Ce sont la *Propagation de la Foi*, et *l'Œuvre de la Sainte-Enfance.*

La Propagation de la Foi, fondée par une simple ouvrière de Lyon, a célébré, aujourd'hui 3 mai, le cinquante-et-unième anniversaire de sa fondation. Les nombreux associés de cette œuvre magnifique, la *première des Œuvres*, ont fait monter vers le ciel leurs vives actions de grâces. C'était toute justice. Le sou hebdomadaire joint à l'aumône de la prière a produit en 1872 *cinq millions six cent mille francs*, sur lesquels la France a comme toujours sa très-large part. Depuis 1859, où l'aumône du Jubilé fut affectée à la *Propagation de la Foi*, cette Œuvre n'avait pas atteint un pareil chiffre. Ses pieux associés bravant la dureté des temps ont songé au cinquantième anniversaire de l'Œuvre et ont voulu la fêter dignement. Grâce à cette aumône plus généreuse, des missionnaires plus nombreux sont donc partis de nos ports pour aller planter la foi sur les plages infidèles, pour y porter avec elle la civilisation et hâter l'époque où il n'y aura plus qu'un seul bercail sous un même Pasteur.

Un autre œuvre moins connue, mais singulièrement aimable et touchante fut fondée il y a trente années par un saint évêque de France contraint de vivre éloigné de son diocèse, mais incapable de contenir le feu ardent qui dévorait son âme apostolique. Le noble descendant d'une illustre race (1) conçut l'idée, étrange en apparence, d'une sainte croisade d'enfants chrétiens de France et d'Europe pour aller convertir et civiliser les peuples infidèles de l'extrême Orient. La *prière* et l'*aumône* étaient les deux armes de ces jeunes croisés. Un *sou mensuel* et un *Ave Maria quotidien* étaient leur moyens d'action. Cette croisade pacifique prit le nom d'*Œuvre de la Sainte-Enfance.* Un autre nom plus doux encore lui fut donné : on l'appela justement la *Petite Sœur de la Propagation de la Foi.* Mais ce nom, trop modeste, ne lui convient plus aujourd'hui. La *Petite Sœur* a grandi et aspiré à la taille de de sa *sœur aînée.* Le petit grain de sénevé, comme on l'a dit et mille fois répété, est devenu un *grand arbre*, qui étend sur toutes les plages son ombre bienfaisante. Jamais ne s'est mieux vérifié le vieil adage : *les petits ruisseaux font les grandes rivières.* Un *simple sou*

(1) Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy.

par mois donné par quelques enfants chrétiens ne semblait d'abord qu'un mince filet d'eau incapable d'aller fertiliser des plages arides. Ainsi le pensaient quelques esprits étrangers à la fécondité des œuvres de Dieu. Mais laissez la *charité* enfantine alimenter, grossir ce mince filet d'eau. Elle lui creusera un lit profond; bientôt il débordera sur ses rives, il deviendra un torrent, une belle rivière, un grand fleuve enfin, qui comme un nouveau Pactole *chariera de l'or*. Ce grand fleuve dans sa course répand aujourd'hui sa bienfaisance sur toutes les plages de l'Orient. Le *sou mensuel* des enfants chrétiens de la France et de l'Europe, auquel se joint maintenant celui d'autres enfants de toutes les contrées du globe, a produit, en l'an 1872, la somme de *deux millions cent vingt trois mille francs* dans lesquels la France figure pour *plus d'un million*. Et chose merveilleuse! c'est des pays les plus épuisés et qui ont le plus souffert de nos désastres qu'arrivent à l'Œuvre les aumônes les plus généreuses. Ainsi le diocèse de Strasbourg qui, en dépit de la fortune, veut toujours rester français par la *Charité* comme il l'est encore par la *Foi* et *par l'Espérance*, a donné cette année plus de 41,000 francs. Paris lui-même, la grande ville coupable, mais toujours aumônière, a donné plus de 53,000 francs. L'année dernière le trésor de la Sainte-Enfance a pu secourir 78 *missions*. Cette année, il va lui être permis sans doute d'en secourir un plus grand nombre. Que de milliers d'enfants, baptisés, recueillis, élevés dans les orphelinats, les crèches et les écoles fondés par l'Œuvre, vont joindre leurs prières reconnaissantes à celles de tant d'autres milliers d'enfants qui, sur la terre ou dans le ciel, bénissent déjà le nom *de la France !*

L'un des plus vénérables curés de Paris, membre du conseil central de l'Œuvre, prêchant en sa faveur le 18 avril de l'an dernier, en l'église des Lazaristes, s'exprimait ainsi avec l'accent d'une profonde conviction : « Savez-vous, mes enfants, quels sont les deux grands motifs de ma confiance en Dieu pour l'avenir de la France? Ce sont les deux grandes œuvres de la *Propagation de la Foi* et de la *Sainte-Enfance*. Non, Dieu ne peut pas abandonner un pays qui, après avoir fondé ces deux grandes Œuvres admirables, les soutient principalement par sa charité généreuse. Non, « il doit le protéger, lui rendre son éclat, son influence, parce qu'il a, pour ainsi dire, besoin de lui pour accomplir sur les peuples ses desseins de miséricorde. »

Nous aimons à rappeler ces consolantes paroles du charitable curé de Saint-Sulpice dans ces temps de tristesse et trop souvent de découragement. Non, ouvrons notre cœur à l'espérance.

Si, comme l'affirment nos missionnaires, la *Sainte-Enfance*, puissante auxiliaire de la *Propagation de la Foi*, doit amener un jour la conversion et le salut de l'Orient infidèle, ne pouvons-nous pas espérer qu'elle sera aussi un jour, avec sa sœur aînée, le salut de la France et de notre vieille Europe tant tourmentée? On dit que les Arabes d'Afrique, quand survient un ouragan, une tempête, prennent dans leurs bras un innocent petit enfant et le soulèvent vers le ciel, afin de fléchir la colère de Dieu. Et nous aussi, dans ces jours de tempêtes, présentons aux regards du divin Maître irrité par nos crimes le spectacle de ces innombrables phalanges d'enfants chrétiens devenus des apôtres de la charité. Leur vue touchera le cœur de Dieu et nous obtiendra pardon et miséricorde: l'*aumône*, dit la sainte Ecriture, *couvre la multitude des péchés*. Mais ne laissons point à nos enfants tout l'honneur et le mérite de sauver notre infortuné pays. Ne restons point en arrière; mais enrôlés à notre tour sous la bannière de la *Propagation de la Foi* et sous d'autres saintes bannières, marchons résolûment avec l'arme invincible de la *charité* à la conquête des divines miséricordes!

Maxime DE MONTROND.

LE CURÉ DE SAINT-EUSTACHE.

M. l'abbé Simon, curé de Saint-Eustache, est mort le 25 avril, après une longue maladie supportée avec une admirable patience. Cette mort plonge dans la douleur l'une des plus importantes paroisses de Paris, tout le quartier des Halles centrales, dont le vénérable curé était extraordinairement aimé; accessible à tous, charitable, dévoué, ses paroissiens lui donnaient le nom de *père*, et c'était leur père qu'ils avaient en effet délivré, en 1871, lorsqu'il fut arrêté par les émissaires de la Commnne. On nous saura gré de reproduire, pour le mieux faire connaître, le récit qu'un de ses amis vient de tracer de ces scènes dans l'*Univers*.

Arrêté le 6 avril 1871, au mépris de tous les droits, M. le curé de Saint-Eustache avait été enfermé à la cellule 115 du *dépôt* de la Préfecture de police.

« A peine étais-je entré dans ma nouvelle demeure, dit-il lui-même, que je me jetai à genoux, après avoir fait à Dieu le sacrifice de ma liberté et même de ma vie. Sous une pression intime que je ne peux rendre, devant ces faits d'un despotisme révoltant, mille souvenirs s'offrent à mon esprit. Je me rappelai mes deux nièces,

dont Dieu m'a établi la providence visible dès les premiers jours de mon ministère. Je me souvins que j'étais pasteur et je songeai à mes paroissiens, à la désolation de ceux qui habitaient Paris, à la stupeur de mes amis de province, apprenant mon arrestation, au chagrin de ma jeune nièce, éloignée momentanément de Paris. Oh! que de brisements de cœur! que d'angoisses! que de larmes intimes dans cette prière faite en ma pauvre cellule! Mais aussi la prière terminée, la divine Providence ranima mon courage, et je me relevai avec le calme intérieur qui accompagne toujours le sacrifice offert généreusement à Dieu. »

Cependant les nombreux amis de M. l'abbé Simon s'étaient mis en mesure d'obtenir son élargissement et étaient arrivés, après de nombreuses intercessions, à faire intéresser au sort du vénérable prisonnier Félix Pyat et Vermorel.

Dans la journée du 7 avril, une pétition toute spontanée, partie du faubourg Saint-Antoine, demandait la délivrance de l'ancien curé de Sainte-Marguerite.

En même temps une compagnie de fédérés arrivait du Petit-Montrouge à la Préfecture de police dans le même but. Cette compagnie était conduite par un sous-officier dont la famille était depuis longues années l'objet de la sollicitude du charitable curé de Saint-Eustache.

Dans la paroisse, les bouchers des Halles, vivement émus à la nouvelle de l'arrestation de leur curé, l'un des membres les plus anciens de leur société, se préparaient à manifester leur mécontentement.

Sous cette inspiration et guidées par l'énergie de leurs cœurs, les dames de la Halle rédigèrent une lettre qu'une délégation porta à la Préfecture ; ce n'est pas une supplique, mais un ordre.

Celle de ces dames qui fut la plus courageuse et dont les paroles doivent être citées mot à mot, fut introduite dans le bureau de *ces messieurs*. Les juges étaient nombreux, mais la fière déléguée n'eut point peur.

— Citoyenne, que demandez-vous ?

— Je veux mon curé, M. Simon, curé de Saint-Eustache. Je ne viens pas vous demander une grâce, entendez-vous? Je veux mon curé.

— Votre curé est comme bien d'autres, lui répond-on.

— Les autres, ce n'est pas mon affaire ; je veux mon curé ! Dites-moi donc pourquoi l'avez-vous pris ?

— Parce que c'est notre bon plaisir.

Ces derniers mots arrivent aux oreilles de la dame de la Halle,

avec celui que prononçait un jeune homme interrogé par le président de cette scène : *Simon*, *Eustache*, *Mazas*...

— Non, répond avec fureur l'avocate de son curé, qui a tout compris ! Il n'ira pas à Mazas, je veux le ramener avec moi, ou sans cela, vous ne savez pas ce qui vous attend dans les Halles !

Tant d'énergie surprit au plus haut point les vulgaires tyrans qui avaient perdu tout sentiment d'humanité. Ils prirent toutefois un air plus conciliant.

— Allons, répondirent-il, ne vous faites pas tant de bile, petite mère, vous l'aurez, votre curé !

— Mais quand l'aurai-je ?

— Demain. (On était au vendredi saint.)

— Ah ! je vous connais, répond la dame avec ironie ; demain, vous ne me le donnerez pas ! mais je reviendrai, soyez tranquilles, et nous verrons !

Elle revint en effet le lendemain, montrant la même fermeté, et ne se retira qu'avec l'assurance formelle de la délivrance de M. le curé pour le saint jour de Pâques.

Sur ces entrefaits, et tandis qu'amis et ennemis s'occupaient de sa mise en liberté, M. Simon se consolait en priant, en écrivant un peu à tout le monde.

« Je vais bien, dit-il à son domestique, autant que la chose est possible en ces circonstances. Dites bien des choses à B..., à F... G... et M... Un souvenir affectueux aux personnes qui vous parleront de moi, aux concierges, à Annette.

« Je prie le bon Dieu dans ma solitude pour toute ma paroisse et mes amis. »

A une autre personne il écrivit le 8 avril :

« Que surtout on ne me plaigne pas trop : on est heureux d'être prisonnier quand on a pour soi sa conscience.

« Le temps passe encore ici plus vite qu'on ne l'imagine, en priant, en lisant, en méditant. »

Enfin craignant que sa nièce, éloignée de Paris, fût malade au récit des journaux, il lui écrivait le même jour :

« Ma chère petite Marie,

« Je n'ai que deux minutes, et j'en profite pour te dire que je vais très-bien. — Embrasse pour moi les petits chéris. »

C'est ainsi que passait son temps ce saint prêtre emprisonné en haine de la religion : la prière, la méditation, les pieuses lectures, les marques d'affection données à sa famille, à ses amis, à ses pa-

roissiens, à tout le monde, remplissaient toutes les heures de celui dont la vie n'avait été qu'une longue suite de bonnes œuvres, tandis qu'au-dessus de lui des hommes, au cœur plein de haine et de fiel contre la vertu, tenaient le conseil de la fureur et de la folie.

Ignorant toutes les démarches qu'on avait faites pour lui, M. Simon prenait quelques moments de repos, s'il est permis d'appeler repos ce léger sommeil que la nature arrache au prisonnier que les allées et venues bruyantes tiennent presque toujours en éveil.

« Le jour de Pâques, 9 avril, vers trois heures du matin, le geôlier vint ouvrir brusquement la porte de ma cellule, dit M. l'abbé Simon, et d'une voix de Stentor : — 115! s'écrie-t-il, levez-vous, dépêchez-vous, prenez vos bibelots et descendez. Stupéfait de ce réveil, je lui demande : — Où vais-je ? — Je n'en sais sais rien, répondit-il, peut-être est-ce votre délivrance, peut-être autre chose... Il y a dans la vie tant de jours mauvais! hâtez-vous...

« Me lever, m'habiller, prendre les quelques objets que j'avais, fut l'affaire d'un clin d'œil, et déjà j'avais franchi le seuil de ma cellule, laissant à mon geôlier un témoignage de ma gratitude pour ses soins à mon égard. Des gardes armés m'attendaient ; ils me placent au milieu d'eux, et dans le silence de la nuit, à la lueur des quinquets fumants et à moitié éteints, je traverse corridors et cours interminables. Enfin, j'arrive dans un cabinet assez spacieux, meublé et tapissé en vert : la fumée des cigares épaissit l'atmosphère ; les gardes me quittent et je me trouve en présence d'un magistrat de la Commune ; il est jeune, porte une barbe épaisse, sa physionomie est farouche ; il a sur la tête un képi brodé. Autour de lui, formant sa cour, des individus de tous costumes, debout, assis, couchés. Mon entrée a fait sensation et tous les regards se dirigent sur moi.

« L'interrogatoire commence : — Vous êtes le citoyen Simon, curé de Saint-Eustache ? — Oui, monsieur. — C'est bien vous, reprend le président, qui êtes le citoyen Simon, curé de Saint-Eustache ? — Oui, monsieur. — Comment se fait-il que vous soyez ici? — Comment il se fait que je suis ici! Ce n'est pas certes de mon chef que je suis enfermé et délaissé depuis trois jours, sans que personne de mes accusateurs ait donné signe de vie. Je suis ici parce que douze hommes armés sont venus m'arracher de mon presbytère, sous le faux prétexte de délivrer par une démarche un de mes vicaires arrêté sans motif, le jeudi matin. Arrivé au bureau

du chef de la police municipale, on me déclare arrêté. Voilà, monsieur, l'explication de ma présence ici. »

Il serait trop long de rapporter le discours de M. l'abbé Simon sur ses sentiments politiques. Qu'il nous suffise d'ajouter que les farouches démagogues furent charmés tant que parla le curé de Saint-Eustache, au point que celui-ci ayant voulu plusieurs fois s'arrêter, avait dit : « J'abuse de votre attention. » — « Continuez, avait répliqué Raoul Rigault en ôtant son képi, continuez Monsieur le curé. »

Quelques heures après, les cloches de Saint-Eustache envoyaient dans les airs leurs plus joyeuses volées, et M. l'abbé Simon, tout pâle et la physionomie profondément altérée par les violentes impressions de ces trois jours, offrait le saint sacrifice et donnait à ses paroissiens plus de trois mille brioches, « en souvenir, disait-il des agapes anciennes. »

Quelques jours après, la Commune livrait à la profanation l'église Saint-Eustache; les citoyens et les citoyennes *régénérés* par l'ère nouvelle de la liberté défendaient aux *arriérés* de prier en public, et remplaçaient par des chants prétendus *patriotiques* les invocations dues à Dieu, dont ils ne voulaient plus entendre parler.

Jusqu'au mardi, 23 mai, M. le curé de Saint-Eustache fut relativement tranquille, si l'on tient peu de compte des tracasseries de toute sorte qu'inventait la Commune pour persécuter ses soi-disant ennemis.

Mais en cette dernière journée M. le curé de Saint-Eustache faillit être victime des violences populacières d'hommes et de femmes ivres de sang et de feu. Depuis la veille, l'armée de l'ordre était dans Paris et signalait par une suite non interrompue de succès son triomphe providentiel. La rage de la destruction, le découragement et la terreur des insurgés battus et refoulés sur tous les points, excitaient encore plus leurs haines contre les prêtres restés à la tête des paroisses.

On avait donné l'ordre de sonner le tocsin vers onze heures du matin ; par une méprise facile à comprendre, le sonneur se trompe, et, au lieu du tocsin, c'est la grande volée des fêtes qui se fait entendre. Ces cloches, silencieuses depuis Pâques, avaient ce double sens, de trahison pour les méchants et de victoire pour les bons citoyens. — *Au presbytère!* s'écrie la foule ameutée qui se répand bientôt partout ; M. l'abbé Simon est entraîné au poste, tête nue, au milieu des plus grossières injures et des plus sinistres menaces.

Après quelques moments d'explication, M. le curé de Saint-Eustache fut ramené chez lui par la rue du Jour aux acclamations des

honnêtes gens, qui de toutes les fenêtres battaient des mains et criaient : Vive monsieur le curé !

On a su depuis que les dames de la Halle, massées autour du corps de garde, étaient venues, le couteau à la main, et très-déterminées à défendre leur curé.

A quelque temps de ces tristes jours, M. Simon fut obligé d'interrompre pour quelque temps son laborieux ministère. Les violentes secousses des derniers jours de la Commune avaient ébranlé pour toujours cette santé délicate, qui demandait des soins assidus. Ce ne fut toutefois que vers les derniers jours d'octobre de l'année 1872 que la maladie de M. Simon prit ce caractère alarmant qui fit présager sa fin prochaine.

Jusqu'au dernier moment, c'est-à-dire jusque vers le milieu de janvier, on a vu M. le curé de Saint-Eustache assister régulièrement aux offices de l'église et donner à ses paroissiens, aussi bien qu'à son clergé, un exemple admirable de piété, de ferveur, de résignation dans la souffrance et d'entier abandon aux saintes volontés de Dieu.

Aussi dès les premières heures de la journée, quand on sut dans le quartier des Halles la triste nouvelle, avons-nous vu bien des larmes couler au souvenir du bien et de la sainteté de ce vrai prêtre, mort victime de son devoir et de son amour des âmes. Les prêtres pleureront un père et un ami, les pauvres leur providence et le consolateur de leurs infortunes, les riches un conseiller sérieux et un confident précieux par le temps qui court; tous enfin, et l'Eglise de Paris surtout, perdent et pleureront longtemps celui qui a été *cher à Dieu et aux hommes, et dont la mémoire demeurera toujours en bénédiction.*

ÉPHÉMÉRIDES D'OCTOBRE 1872.

1. — La Sacrée-Congrégation de l'Index prohibe plusieurs livres, la plupart allemands et relatifs à l'infaillibilité du Pape et à l'autorité de l'Eglise.

2. — En réponse à une Adresse que lui présente la jeunesse catholique romaine, Pie IX répond par une nouvelle protestation contre le plébiscite mensonger du 2 octobre 1870, où l'on prétendit que 46 Romains seulement s'étaient déclarés en faveur du Pape. — Le *Journal officiel* publie une circulaire adressée aux proviseurs des lycées par M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique; cette circulaire contient de nouvelles prescriptions ayant pour but de faire dans l'enseignement secondaire une plus large place à l'étude des langues vivantes, de la géographie, de l'histoire et de la gymnastique, et de supprimer les thèmes et les vers latins.

3. — Incendie partiel du palais de l'Escurial, en Espagne.

5. — Le Grand Conseil de Genève repousse la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui lui est proposée par le président Carteret.

6. — Grand pèlerinage national à Notre-Dame de Lourdes; plus de quatre cents villes de France y sont représentées; 8 évêques, des milliers de prêtres, 25 députés à l'Assemblée nationale, 100,000 pèlerins, en font un grand événement et un acte de foi solennel de la France catholique. — L'Association des catholiques allemands réunie à Cologne proteste contre les mesures dont l'Eglise catholique a à se plaindre en Allemagne.

9. — Le prince Napoléon, accompagné de la princesse Clotilde, rentre en France par Pontarlier. — M. Thiers réunit au palais de l'Elysée les membres de la commission internationale qui vient d'adopter le mètre comme unité de mesure.

10. — Importante séance de la commission de permanence de l'assemblée nationale, dans laquelle M. Thiers donne des explications sur les pèlerinages, sur les troubles qui ont eu lieu à Nantes au retour des pèlerins de Lourdes, sur le banquet de Grenoble, et annonce que le gouvernement a cru devoir prononcer un ordre d'expulsion contre le prince Napoléon, venu en France sans autorisation.

12. — Expulsion du prince Napoléon; la princesse Clotilde l'accompagne. — A Saragosse (Espagne), consécration solennelle de la cathédrale de Notre-Dame *del Pilar*, qui vient d'être achevée.

13. — Trois mille Romains du Transtévère viennent au Vatican protester contre l'usurpation piémontaise.

15. — Lettre de M. le comte de Chambord à M. de la Rochette, député de la Loire-Inférieure; il proteste contre l'établissement de la république.

16. — Mgr Marilley, évêque de Lausanne et Genève, informe le conseil d'Etat de Genève, qu'il ne peut nommer un curé à Genève en remplacement de Mgr Mermillod, depuis le 5 juillet 1865.

19. — Retour de M. Thiers à Versailles.

20. — Elections complémentaires à l'Assemblée nationale dans le département d'Alger, du Calvados, de la Gironde, d'Indre-et-Loire, du Morbihan, de l'Oise et des Vosges. — Grand pèlerinage belge à Notre-Dame d'Hanswick, à Malines.

21. — Mort chrétienne de M. Jacques Babinet, membre de l'Académie des sciences. — Bref du Pape félicitant et encourageant le clergé du canton de Genève de son attachement à l'Eglise et de son union avec Mgr Mermillod.

22. — Lettre circulaire de Mgr Fournier, évêque de Nantes, à son clergé, en faveur des Alsaciens-Lorrains émigrés en France; tout l'épiscopat favorise les souscriptions et les secours en faveur des émigrants. — Le conseil d'Etat de Genève publie une proclamation qui soumet à la sanction populaire un projet de constitution schismatique pour le clergé catholique.

23. — Mort de Théophile Gauthier. — Inondations dans le midi de la France et en Italie.

25. — Séance des cinq Académies, dans laquelle le prix biennal de 20,000 francs (études historiques) est décerné à M. Guizot.

26. — Circulaire de M. Jules Simon aux évêques au sujet des prières publiques demandées pour l'Assemblée nationale.

27. — Cinq mille Romains viennent au Vatican protester contre l'usurpation du 20 septembre 1870.

30. — Inauguration du monument élevé au Bourget en mémoire des braves tombés en cet endroit pendant le siége de Paris. — Près d'Amiens, érection canonique de la nouvelle Chartreuse du Gard, par Mgr Boudinet.

ÉPHÉMÉRIDES DE NOVEMBRE 1872.

1. — Fête de la Toussaint. — A Saint-Pétersbourg, signature d'une convention postale entre la Russie et la France. — A Rome, mort de Mgr Colli, évêque d'Alexandrie (Piémont). — En Angleterre, mort de M. John-Francis Maguire, membre catholique du parlement pour Cork (Irlande).

2. — Mort du P. Montrouzier, l'un des membres les plus distingués de la Compagnie de Jésus, en France.

4. — A Paris, rentrée des cours et tribunaux ; les divers corps assistent à la messe du Saint-Esprit, célébrée à la Sainte-Chapelle. — Aux Etats-Unis, réélection du président Grant.

5. — A Londres, signature du nouveau traité de commerce anglo-français. — Aux Etats-Unis, ouverture du premier scrutin pour l'élection présidentielle ; ce scrutin assure la réélection du président Grant contre son compétiteur, M. Greeley. — Mort de don Antonio Aparici y Guijarro, grand orateur catholique d'Espagne.

6. — Evacuation des départements de la Marne et de la Haute-Marne par les troupes allemandes.

9. — A Paris, mort de Mme Vesnat, en religion mère Melthide, première supérieure générale de la congrégation de Sainte-Marie, dont la maison-mère est située rue Carnot.

10. — M. Thiers est choisi comme arbitre entre l'Angleterre et le Portugal au sujet de certains territoires situés sur la côte orientale d'Afrique. — Assemblée générale du diocèse de Gand pour le Denier de Saint-Pierre ; on y vote une protestation contre la suppression des ordres religieux à Rome et contre l'expulsion des Jésuites d'Allemagne.

11. — Réunion de l'Assemblée nationale à Versailles. — Des prières presque générales sont faites à saint Martin, l'un des patrons de la France, dont on célèbre la fête ; grand pèlerinage à Notre-Dame de Mont-Roland, en Franche-Comté. — M. Jules Grévy est réélu président de l'Assemblée nationale. — Mort de Mgr Kobès, évêque de Modon *in partibus*, vicaire apostolique de la Sénégambie. — En Sicile, attentat contre la vie de Mgr Celesia, archevêque de Palerme.

12. — M. Thiers lit son Message à l'Assemblée nationale, et se prononce pour le maintien de la République ; M. de Kerdrel propose la nomination d'une commission parlementaire chargée d'examiner le Message et d'y répondre.

16. — A Rome, inauguration de l'Université de la Sapience, réorganisée par les Piémontais, en présence du ministre de l'instruction publique et de M. Fournier, envoyé de France près de Victor-Emmanuel.

17. — Prières publiques dans toute la France, conformément à la demande de l'Assemblée nationale ; elles ont été précédées, dans un très-grand nombre d'églises d'une neuvaine et d'un *Triduum* ; la neuvaine suit ces prières dans un certain nombre de diocèses. — A Paris, toutes les autorités constituées assistent à la messe à Notre-Dame ; à Versailles, M. Thiers, M. Jules Grévy et la plus grande partie de l'Assemblée nationale assistent aux prières publiques, présidées par Mgr Mabile, dans la chapelle du Palais.

18. — Interpellation du général Changarnier, dans l'Assemblée nationale, sur le discours prononcé par M. Gambetta au banquet de Grenoble ; crise politique.

20. — Mort de M. Rivet, député, sur la proposition de qui avait été rédigée l'espèce de constitution qui porte son nom, et qui donnait à M. Thiers le titre de Président de la République. — Discours du trône de l'empereur d'Allemagne, qui annonce des projets de loi restrictifs de la liberté religieuse.

21. — Loi sur le jury ; M. Jean Brunet ne peut faire accepter un amendement par lequel il propose

d'exclure de la liste des jurés tout électeur qui refuse de croire en Dieu.

22. — Inondations dans plusieurs parties de la France ; la crue de la Seine devient considérable.

24. — A Séez, devant les évêques de la Normandie et un concours immense de fidèles, dans la cathédrale, le cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, prononce un important discours sur la situation de Rome et du Saint-Père.

26. — Rapport de M. Batbie, au nom de la commission nommée sur la proposition de M. de Kerdrel ; ce rapport constate la nécessité d'établir un « gouvernement de combat, » et conclut à la nomination d'une commission chargée de présenter, « dans le plus bref délai, » un projet de loi sur la responsabilité ministérielle et sur les attributions des pouvoirs publics.

27. — La Seine déborde en plusieurs endroits en amont et en aval de Paris.

28. — Prières publiques aux Etats-Unis pour remercier Dieu des bienfaits reçus pendant l'année.

29. — L'Assemblée nationale, après avoir entendu M. Thiers, puis M. Ernoul parlant au nom de la majorité de la commission Kerdrel, adopte, par 372 voix contre 335, l'amendement de M. Dufaure, garde-des-sceaux, au projet de résolution proposé par M. Batbie ; c'est une majorité de 37 voix seulement pour le gouvernement.

30. — A la suite d'une interpellation relative aux adresses des conseils municipaux et autres corps électifs non politiques, adresses félicitant M. Thiers sur son Message, l'Assemblée nationale, à 7 voix de majorité, vote un ordre du jour rappelant M. le ministre de l'intérieur à « la pratique de la loi. » A la suite de ce vote, M. Victor Lefranc donne sa démission.

VARIÉTÉS

Un chien philosophe. — A l'hôtel des *Trois Pilliers* où je mangeais à table d'hôte, raconte un paysan, un vieux curé de campagne nous a bien divertis. Il faut se défier de ces prêtres de campagne. Avec leur air simple, modeste et tout uni, il n'est pas rare de les voir mettre dedans les mirliflors qui veulent les plaisanter.

C'est ce que fit le curé de Sainte-Ursule, qui était à ma gauche, avec *Finot*, son bon chien, derrière sa chaise. Il y avait en face de nous un gros monsieur qui était le plus habile découpeur que j'aie vue.

Le gros monsieur piqua une aile de poulet au bout de sa fourchette et l'offrit au curé, qui remercia et refusa.

« Mais vous ne mangez rien, dit l'autre : je vous en prie, acceptez.

— Merci, répondit le curé, c'est vendredi et je ne fais pas gras.

— Comment, répliqua le gros monsieur, vous en êtes encore là? Vous croyez que Dieu s'inquiète si ce que l'homme mange est chair ou poisson? Nous autres philosophes, nous avons de la divinité des idées plus hautes et plus larges. Vous feriez bien de m'imiter. Allons, acceptez. »

Et le bourgeois, sous les yeux de vingt convives qui riaient, offrait au pauvre prêtre, au bout de sa fourchette d'argent, l'aile du poulet, dorée, rissolée, appétissante. Le curé de Sainte-Ursule prit l'aile, la

mit dans son assiette et, se tournant vers son chien, toujours accroupi derrière sa chaise, il lui offrit le morceau qui fut happé et avalé en un clin d'œil.

« Hé bien ! dit le bourgeois, que faites-vous là, monsieur le curé?

— Mon Dieu ! mon cher monsieur, répliqua le prêtre, je voulais savoir si *Finot* était philosophe. Vous voyez qu'il l'est et ne s'inquiète pas plus que vous du vendredi et des commandements de l'Eglise. »

Ce fut une risée générale jusqu'au fond des cuisines. Trois ou quatre messieurs qui avaient commencé à faire gras, attaquèrent les œufs et le poisson, de crainte sans doute de passer pour philosophes. Il se pourrait bien que le curé de Sainte-Ursule eût fait à l'hôtel des *Trois Pilliers* son meilleur sermon.

A QUI L'ON DOIT LES FACTEURS RURAUX. — Un vénérable Sulpicien, M. Caduc (Bernard), né à Bordeaux, en 1791, est mort, il y a quelques semaines, au séminaire de Saint-Sulpice, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. Le *Bulletin religieux de Reims* nous apprend que c'est à lui, en un sens, qu'on doit la création des facteurs ruraux. Voici comment : Allant en malle-poste, de Bordeaux à Paris, il prit place à côté du courrier pour jouir du grand air que demandaient ses maux de tête; il lia conversation avec lui. Le courrier lui exposa, avec un enthousiasme que l'on comprend, quelle était la perfection du service des postes. Quand il eut fini : « Tout ce que vous venez de dire est vrai, lui dit M. Caduc; mais tout cela se borne aux villes que traversent les malles-postes ; les campagnes sont privées de ces avantages : ceux qui attendent des lettres les envoient eux-mêmes chercher aux bureaux de direction et y portent celles qu'ils ont à envoyer. Il n'y a que les communes commerçantes qui envoient une ou deux fois par semaine un exprès au bureau : ces messagers prennent les lettres de tout un canton et les gardent jusqu'à ce qu'ils rencontrent quelqu'habitant de la commune où se trouvent les destinataires. C'est ainsi que cette année, un curé du diocèse de Bordeaux n'a reçu une circulaire de Monseigneur que trois mois après le jour où elle avait été mise à la poste. — C'est malheureux, reprit le courrier; mais il n'est pas possible d'envoyer des facteurs dans toutes les communes et leur traitement exigerait une somme trop forte. — C'est très-possible, reprit M. Caduc : un facteur peut desservir plusieurs communes, et leur traitement ne coûterait rien à l'Etat. On n'a qu'à frapper d'une taxe de dix centimes toute lettre portée par les facteurs ruraux, les destinataires seront bien contents de payer cette modique somme afin de recevoir immédiatement leurs lettres, et ce dixième payé par chaque lettre fournira de quoi payer le facteur. » Le courrier lui répartit : « Vous avez raison, et comme je suis très-bien avec un des plus hauts employés de l'administration, je lui parlerai de ce qui se passe dans les campagnes et du moyen que vous m'indiquez pour faire cesser ces fâcheux inconvénients. » Quelques mois après parut l'ordonnance accueillie avec tant de satisfaction par les campa-

gnes, qui établissait des facteurs ruraux et frappait d'un décime toute lettre portée par eux.

Le latin. — Dans une des séances de l'Assemblée nationale, M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, a prononcé les paroles suivantes : « Je me suis fait montrer les compositions latines du « baccalauréat; eh bien ! il n'y a pas un homme de bon sens qui, en « voyant ces résultats et sachant ce que c'est que le latin qu'on est « capable de faire après huit ans, ne gémisse de ce qu'on y ait em- « ployé tant de temps et qu'on l'ait si complétement perdu. »

Ce triste aveu, fait devant les représentants de la nation, est grave dans la bouche d'un ministre.

Cependant, on parle latin dans nos séminaires. On y subit en latin les examens de philosophie et de théologie pendant cinq années. Ainsi donc, le latin, la langue sacrée de l'Église, est parfaitement compris du clergé français, qui possède aussi des hellénistes.

M. Jules Simon disait à l'Assemblée : « On n'étudie guère en France « qu'en vue d'un examen à subir. » Il faut au moins en excepter dans chaque diocèse un très-grand nombre de prêtres qui étudient jusqu'à leur extrême vieillesse, par amour de la science. Le soir, frappez à la porte d'un presbytère. Souvent qu'y verrez-vous? Après les travaux et les courses de la journée, après les confessions, les catéchismes et la visite des malades, le vieux curé, le jeune vicaire, entrent dans leur chambre, allument leur lampe et là, dans le silence, non-seulement ils récitent le bréviaire, mais ils nourrisent leur âme en lisant les œuvres immortelles des beaux génies et des grands saints de l'antiquité. Oui, nous avons actuellement en France des milliers de prêtres qui méditent chaque jour la Sainte-Ecriture, les savants écrits de nos théologiens et les vénérables monuments de la tradition grecque et latine. Aussi les chaires chrétiennes redisent-elles encore aux peuples les éloquentes paroles des Ambroise, des Jérôme et des Augustin. (*Semaine religieuse de Toulouse.*)

L'Alleluia de la France future. — Voici, sur l'air et la mesure de l'*O filii et filiæ*, le chant de résurrection de la France, qui commence à être répété dans les réunions chrétiennes:

Peuples, chantez, le ciel est beau!
Dieu vous rallume au grand flambeau.
La France, enfin, sort du tombeau!
Alleluia.

Sur leur pays humilié
Louis et Jeanne ont bien crié;
Mais Pierre et la Vierge ont prié.
Alleluia.

Voyant sa peine et ses remords,
Dieu l'a tiré d'entre les morts,

Le peuple Franc, le fort des forts.
Alleluia.

Tu deviens pâle horriblement;
Dis, qu'as-tu vu, fort Allemand?
J'ai vu la France et Dieu s'aimant!
Alleluia.

La France avait son regard fier,
Elle disait : J'ai tout souffert;
Je n'ai plus d'or, mais j'ai du fer!
Alleluia.

La lèvre au pied du Christ puissant,
Elle disait d'un mâle accent :
Je n'ai plus d'or, mais j'ai du sang!
Alleluia.

Elle disait au Christ en croix ;
J'ai péché, mais j'aime et je crois :
O mon vrai Dieu, sois mon vrai roi!
Alleluia.

Le sang du Christ coulait vermeil,
Et le glaive, au flanc sans pareil,
Etincelait comme un soleil.
Alleluia.

— Que feras-tu régénéré,
O mon peuple? — O mon roi! j'irai,
Criant que tu m'as délivré.
Alleluia.

J'irai vers tous les peuples morts...
La pierre cède à mes efforts,
Et toi, tu dis : — Lazare sors!
Alleluia.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

1. — **Marie au Temple de Jérusalem**, modèle des jeunes filles chrétiennes pendant les années de leur éducation, par Mme Marie de Gentelles; Caen, 1873, chez Chénel. — In-24 de 256 pages.

2. — **La Très-Sainte Vierge Marie, Mère de Dieu**, modèle des femmes chrétiennes, par Mme Marie de Gentelles; Paris et Caen, 1873, chez Régis-Ruffet et chez Chénel. — In-18 de 280 p.

Nos lecteurs, et plus spécialement nos lectrices connaissent Mme Marie de Gentelles, qui pour-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

suit avec tant de zèle et de persévérance l'œuvre qu'elle a entreprise de ramener les femmes de notre époque à la pratique des vertus chrétiennes, sources de la paix et du bonheur. Encouragée dans cette œuvre par les augustes encouragements de Pie IX et par ceux d'un grand nombre de nos prélats, les archevêques de Besançon, de Toulouse, de Bourges, de Rennes, d'Alby, d'Auch, et les évêques de Bayeux, de Nevers, d'Evreux, de Coutances, de Montpellier, de Séez, de Digne, du Mans, de Verdun, de Meaux, de Rodez, de Perpignan, de Saint-Brieuc, de Cahors, de Marseille, de Châlons, de Nantes, de Montauban, de Luçon, de Carcassonne, de Vannes, de Chartres, de Dijon, de Limoges, de Clermont, du Puy, etc., et, à l'étranger, l'évêque de Gand, etc., elle publié chaque année quelques petits livres où les femmes chrétiennes trouvent les plus solides et les plus aimables leçons. Cette année, elle vient de publier en même temps deux petits livres qui ont pour objet la sainte Vierge, et qui forment chacun un *Mois de Marie* parfaitement approprié aux lectrices qu'elle a en vue. Convaincue que la vie tout entière de la sainte Vierge est pour nous la source des plus admirables leçons, Mme de Gentelles a divisé en deux parties les enseignements qu'elle nous offre : dans la première, spécialement destinée aux jeunes filles, elle a étudié les années que la sainte Vierge passa au Temple de Jérusalem depuis sa présentation jusque à son mariage; dans la seconde, écrite pour les mères chrétiennes, les divers événements de la vie de la sainte Vierge et les vertus qu'elle pratiqua comme épouse et comme mère. Dans l'un et l'autre de ces volumes, l'auteur a suivi la même méthode, exposant d'abord la vertu qui fait l'objet du chapitre, puis la manière dont nous pouvons la reproduire en nous, et montrant ensuite comment l'ont pratiquée au milieu du monde des chrétiennes de divers siècles. Chaque lecture (il y en a 31) est suivie d'une prière ordinairement tirée des œuvres des saints. — Tels sont ces deux *Mois de Marie* que nous recommandons vivement aux jeunes filles et aux mères chrétiennes.

3. — **L'Angelus au dix-neuvième siècle**, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique; Paris, 1873, chez Gaume frères. — In-18 de 428 pages. — Après avoir écrit ses lettres à un jeune homme sur le *Signe de la croix* et sur l'*Eau bénite*, Mgr Gaume a pensé à compléter la trilogie des actes de piété qui se renouvellent le plus souvent, et il vient de publier l'*Angelus au dix-neuvième siècle*. Quelle place tient l'*Angelus* dans notre siècle? y est-il connu? y est-il récité? Importe-t-il beaucoup de le connaître et de le réciter? Comment en conserver ou en rétablir la pratique? Autant de questions auxquelles répond Mgr Gaume et qui justifient le titre de son livre. Il ressort de ces *lettres* nouvelles, qui sont au nombre de 32, et qui pourraient très-bien servir de lecture pendant le mois de Maris, que la récitation de l'*Angelus* est, de nos jours, plus utile et plus nécessaire que jamais. « D'une part, dit « fort bien Mgr Gaume, elle est une « protestation publique et journa- « lière contre le naturalisme, qui « nous dégrade et nous conduit à « la barbarie. D'autre part, elle « entre plus que jamais dans le « mouvement prodigieux qui, de- « puis quelques années, pousse le « monde catholique aux pieds de « l'auguste Vierge, dont l'éternelle « mission est d'écraser la tête du « serpent. » Ce livre a toutes les qualités qui recommandent ceux qui sortent de la plume du pieux et savant auteur : la piété, l'érudition, la connaissance des besoins et des dangers de notre temps y brillent également, et la lecture ne cesse pas un moment d'en être aussi intéressante qu'utile et édifiante.

4. — **Judith et Esther**, Mois de Marie du dix-neuvième siècles, par Mgr Gaume, protonotaire apostolique; Paris, 1870, chez Gaume

frères. — In-18 de xiv-214 pages. — Dans ce mois de Marie, qui sort du cadre ordinaire des ouvrages de ce genre, Mgr Gaume a voulu : 1° combattre le goût trop répandu des lectures frivoles et malsaines, en faisant relire, pendant un mois, quelques pages substantielles des saintes Ecritures, et spécialement en racontant les deux épisodes les plus dramatiques qu'on ait écrits dans aucune langue; 2° élever la dévotion à la sainte Vierge à la hauteur des besoins du monde actuel, en avertissant les chrétiens d'intéresser la Reine du ciel, non plus seulement à leur sanctification personnelle, mais au salut des nations et au triomphe de l'Eglise, par la conversion des peuples nombreux qui lui ont été donnés en héritage, et qui ne font point encore partie du divin bercail ou qui tendent à s'en éloigner; 3° soutenir et développer le zèle pour les œuvres si évidemment providentielles de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance; 4° remplir de confiance les fidèles du dix-neuvième siècle, si justement alarmés, en leur montrant, dans Judith et dans Esther, la figure certaine de la sainte Vierge et, dans leurs victoires sur les ennemis de l'ancien peuple de Dieu, l'annonce non moins certaine des victoires et surtout de la dernière victoire de la Reine du ciel sur les ennemis du nouveau peuple de Dieu, la sainte Eglise catholique. Indiquer, comme nous le faisons avec l'auteur, ce quadruple but, c'est dire suffisamment l'intérêt que présente le *Mois de Marie du dix-neuvième siècle.*

5. — **Education intellectuelle**, Exercices pour la réflexion, l'examen et le jugement, Maximes et Proverbes expliqués, par Hyacinthe Corne, ancien magistrat; Paris, 1873, chez Hachette et Cᵉ. — In-18 de xxx-228 pages. — L'auteur de ce petit livre s'est proposé d'offrir aux élèves des écoles primaires une sorte de gymnastique de l'esprit, qui les formât de bonne heure à la réflexion, au raisonnement, au jugement. Pour cela, il a recueilli un certain nombre de maximes et de proverbes sur lesquels il invite le maître à appeler leur attention, comme ceux-ci, par exemple : Fais ce que dois, advienne que pourra; — tout vient à point à qui sait attendre; — l'œil du maître engraisse le cheval; — qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son, etc., etc. Il y a 160 de ces maximes ou proverbes, qui sont suivis de leur explication : c'est au maître qu'il appartient surtout de provoquer cette explication de la part de ses élèves, en excitant leur attention et leur émulation, en les guidant et en réformant les faux jugements qu'ils pourraient porter. Les explications données par le livre nous ont généralement paru sages et pleines de bon sens, les maximes et les proverbes bien choisis. Disons pourtant que çà et là on pourrait critiquer certaines sentences trop absolues dans l'expression, comme celle-ci, par exemple (page 12) : « Il n'y a qu'un grand but dans le monde et qui mérite les efforts de l'homme, c'est le bien de l'humanité. » Présentée d'une manière absolue, cette sentence n'est pas juste, car le grand but, le premier but de l'homme, est de travailler à son salut; le bien de l'humanité n'est qu'un moyen.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 10 mai 1873 Numéro 73.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. Chantrel

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

8 mai 1873.

I

Les deux cités dont parle saint Augustin, la cité de Dieu et la cité du diable, l'Eglise et le monde, ont toujours été opposées; mais il est des époques plus paisibles où la lutte, toujours existante, est moins visible aux yeux du vulgaire, et où elle semble ne pas opérer des séparations aussi tranchées. De nos jours, la lutte est au grand jour, les séparations se dessinent avec une clarté qui éclate à tous les yeux. Ce n'est plus le temps des compromis, c'est le temps où tous doivent déployer hardiment leur drapeau, dire ce qu'ils sont et agir conformément à leur foi. Est-ce un bien? Est-ce un mal? Nous osons dire que c'est un bien. Il n'y a rien de plus dangereux que ces fausses paix qui amollissent les âmes et qui permettent à l'ennemi de semer, pendant le sommeil des bons, la mauvaise graine dont le développement étouffe le bon grain. L'histoire de l'Eglise nous montre que c'est par les épreuves qu'il purifie son Eglise, qu'il retrempe les âmes et qu'il prépare les triomphes de la vérité.

A ce point de vue, nous avons le droit de concevoir les meilleures espérances, et déjà nous voyons, en effet, le bien sortir des

persécutions auxquelles le catholicisme est en butte presque partout.

Les catholiques de Rome, de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Espagne, de la France se raniment et luttent avec énergie. Ceux d'entre eux qui s'étaient laissés tromper par de fallacieuses doctrines, ouvrent les yeux et en découvrent les conséquences, et l'on voit toutes les intelligences élevées et de bonne foi reconnaître tout ce qu'il y a de salutaire dans la doctrine catholique; elles comprennent maintenant la sagesse des condamnations portées par l'Encyclique et par le Syllabus du 8 décembre 1864, elles comprennent qne l'infaillibilité pontificale, définie par le concile du Vatican, contenue dans l'Ecriture sainte, et toujours tenue par la Tradition, n'est pas seulement une vérité de foi, mais une vérité de salut social. Remarquons-le : le grand acte du pontificat de Pie IX est la définitton de l'Immaculée-Conception, le 8 décembre 1854; dix ans après, le Pontife de la Vierge qui écrase les hérésies, portait par le *Syllabus* un coup mortel aux erreurs contemporaines, qui amèneraient la ruine de la société si elles obtenaient un complet triomphe; qui nous empêche d'espérer que le concile du Vatican, repris en 1874, après une nouvelle décade d'années, marquera le triomphe de la vérité sur l'erreur et la restauration de la société chrétienne?

II

Deux réunions catholiques importantes ont signalé la fin du mois d'avril et le commencement du mois de mai : la réunion des évêques d'Allemagne à Fulda, et la réunion cantonale de l'Association suisse de Pie IX (le *Pius-Verein*) à Gruyères. Nous aurons à revenir sur la réunion des évêques, dont on ne connaît pas encore les actes; celle du Pius-Verein a eu lieu le 30 avril, et nous pouvons en rendre compte, en nous servant du récit que nous en apporte la *Liberté de Fribourg*.

Dieu seul connaît les événements futurs, dit ce journal. Nous voyons des temps difficiles, où l'Eglise est humainement vaincue partout; mais des journées aussi belles que celle de Gruyères nous laissent espérer des temps meilleurs. Les ennemis de l'Eglise ne savent pas ce qu'ils mettent dans les tombes, et Dieu sait ce qu'il met dans les berceaux. S'il y a en Suisse bien des idées rebelles au bon sens, des passions rebelles à la justice, grâce à Dieu, les idées saines et les vertus chrétiennes ont encore un refuge, un abri dans la grande majorité du peuple fribourgeois. Nous n'en voulons pour preuve que la réunion cantonale de Gruyères.

Les membres présents, moins nombreux qu'à Einsiedeln ou qu'à Fribourg, l'étaient plus qu'à Châtel. On évalue le nombre de 3 à 4 mille. Ce qui valait mieux encore que le nombre, c'était l'influence des membres présents et l'union de tous les hommes de foi et de cœur. On peut le dire : le 30 avril, l'âme du canton de Fribourg était bien à Gruyères. Sa Grandeur Mgr Marilley était parti dès la veille pour venir bénir son peuple, ce peuple si attaché à son Père, à son Evêque, confesseur de la foi et l'un des Pères du Concile du Vatican.

Trois membres du Conseil national, MM. Wuilleret, Chaney et Grand, étaient là avec un grand nombre de députés.

Sa Grandeur Mgr Marilley a fait un discours substantiel qui traçait aux enfants de l'Eglise en Suisse, avec une netteté admirable, leurs devoirs et leurs droits. L'illustre prisonnier de Chillon s'est inspiré de cette parole de Jésus-Christ : *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu.* On entendit ensuite de substantiels et chaleureux discours de M. Frédéric Gendre, sur le *Pius-Verein;* de M. le chanoine Schorderet, sur les résolutions prises à Lucerne à la réunion du Comité central; de M. Roger de Boccard, sur l'Œuvre de Saint-François de Sales; de M. Grand, conseiller national, condamnant au nom de la foi, de la justice et de la légalité, les empiètements de l'Etat sur l'Eglise; de M. Wuilleret, sur les droits des catholiques comme citoyens suisses, etc.

Les télégrammes suivants furent adressés à Pie IX, à Mgr Lachat, à Mgr Mermillod et à Mgr Krementz, évêque d'Ermeland :

A Sa Sainteté Pie IX, à Rome.

Le peuple fribourgeois, réuni en masse à Gruyères, sous le drapeau de Pie IX, avec Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lausanne, prisonnier de Chillon, et le visiteur de Gaëte, présent à la réunion, envoient au prisonnier du Vatican leurs témoignages d'amour, de fidélité, jusqu'à la mort. Soumission filiale au Pape infaillible, victime du droit, de la liberté des peuples, représentant de Jésus-Christ sur terre. Au grand Pape infaillible, acclamation, vénération des membres de l'Association suisse de Pie IX.

Au nom de l'Assemblée de Gruyères,

Frédéric Gendre, président.

A Sa Grandeur Mgr Lachat, à Altishofen.

Les membres de l'Association suisse de Pie IX, réunis sous le drapeau de Nicolas de Flüe et du prisonnier du Vatican, envoient au Chassé du Palais épiscopal de Soleure le témoignage de reconnaissance et d'amour pour la vaillante défense que Votre Grandeur soutient pour l'intégrité de la foi romaine.

Vous êtes un rempart, un drapeau. Nous saluons en Vous le successeur des Athanase et des Chrysostome. Votre nom acclamé, béni, est uni au nom du prisonnier de Chillon et celui du Vatican.

Au nom de l'Assemblée de Gruyères,

Frédéric GENDRE, président.

A Sa Grandeur Mgr Mermillod, à Fernex.

Les souffrances de Votre Grandeur et les persécutions contre Mgr l'évêque de Bâle, vos nobles et invincibles luttes provoquent l'admiration et l'amour du peuple fribourgeois, réuni en nombre immense à Gruyères, sous la bénédiction du prisonnier de Chillon.

Les membres de l'Association suisse de Pie IX saluent en Vous le rempart de la liberté.

Vous gardez l'honneur et la liberté de Genève. Notre-Dame pleure son évêque.

An nom de l'Assemblée de Gruyères,

Frédéric GENDRE, président.

A Sa Grandeur Mgr Krementz, évêque d'Ermeland.

Les catholiques du canton de Fribourg expriment à Votre Grandeur les sentiments d'admiration et de reconnaissance que nous inspire le courage avec lequel vous défendez en Allemagne les droits de l'Eglise et de la liberté des âmes.

Reconnaissance aussi pour Votre sympathie et Votre charité envers la Suisse persécutée.

Au nom de la réunion de Gruyères,

Frédéric GENDRE, président.

Mgr Mermillod a répondu au télégramme qui lui était envoyé : « Recevez mes chaleureux remerciements. La réunion de Gruyères « est la force, l'honneur, l'espoir des droits de la conscience et de « la liberté helvétique. Quelle noble attitude que celle de Pie IX, « de l'épiscopat, du clergé et des peuples catholiques unis dans la « même foi et dans la même espérance! La belle Assemblée de « Gruyères nous inspire courage et confiance. L'exemple que nous « a donné le Prisonnier de Chillon, l'Exilé de Divonne, dans ses « luttes pour la liberté religieuse nous engage à sauver cette même « liberté qui s'en va. — Résistons pacifiquement et prions. — « Merci aux vaillants catholiques fribourgeois; qu'ils reçoivent nos « plus tendres bénédictions. »

Mgr Lachat a répondu : « L'évêque de Bâle, reconnaissant, re- « mercie l'Association de Pie IX, s'unit à elle dans les mêmes senti- « ments d'amour et de fidélité à l'Église de Jésus-Christ et à son « Vicaire Pie IX, forme des vœux ardents pour le triomphe de la « vérité et de la justice, et pour le bonheur de notre patrie. »

III

Pendant que l'Église gémit, que la persécution sévit dans une grande partie de l'Europe et que la liberté de la conscience chrétienne est partout menacée, on célèbre à Vienne, dans la capitale de l'Autriche, l'une de ces fêtes de la civilisation matérielle qu'on appelle des Expositions universelles. Là, les empereurs et les rois se félicitent; on parle de paix universelle, l'on ne voit plus aucun point noir à l'horizon, et l'on chante des strophes en l'honneur du Progrès et du Travail. Ecoutez ce chant du poëte autrichien Weilen, composé pour la circonstance :

Cloches, résonnez! Drapeaux, déployez-vous pour fêter notre hôtes! Que des chants d'allégresse saluent et consacrent la tâche aujourd'hui terminée!

De vastes galeries s'élèvent de tous côtés; de toutes parts des fontaines jaillissantes, de frais arbustes réjouissent nos yeux.

Tout ce que l'esprit invente, tout ce que produisent l'art et le travail, la puissance de mille forces combinées, — tout lutte ici dans l'espoir d'une glorieuse couronne.

Debout donc, peuples! accourez à ce tournoi des intelligences. Que le progrès soit notre seule arène et que dans le progrès encore soient notre force et notre courage!

Le travail est le sol fondamental des États, le grand égalitaire, le pacificateur suprême. Venez tous! l'Autriche vous convie aujourd'hui à la sainte union des peuples!

Hélas! on ne sait que trop maintenant si le travail est vraiment le grand égalitaire et le pacificateur suprême, et s'il est capable d'amener la sainte union des peuples. Voilà donc les dieux du siècle, et voilà ce qui doit remplacer l'Évangile de Jésus-Christ! Et c'est là ce qu'on chante après avoir vu l'Exposition universelle de Paris sitôt suivie de la guerre et de l'anarchie! Réjouissez-vous donc, Viennois; recevez, comme nous l'avons fait en 1867, les hôtes impériaux et royaux, les visiteurs accourus de toutes les parties du monde, et puissiez-vous ne pas voir, comme nous, ces visiteurs et ces hôtes revenir chez vous en soldats et en conquérants! puissiez-vous ne pas voir, comme nous, brûler les palais et les monuments dont vous êtes fiers et que les étrangers admirent!

IV

La mort multiplie ses coups autour de nous : c'est le vénérable cardinal Billiet, qui suit de si près le cardinal Garcia Cuesta, mort le 14 avril, et qui a été enlevé le 30 avril à son diocèse, après qu'on

avait eu l'espoir de le voir revenir pour longtemps à la santé; c'est M. de Caumont, le fondateur de l'Institut des provinces, l'un des hommes qui ont le plus contribué chez nous à ranimer les études d'archéologie chrétienne; c'est l'amiral Rigault de Genouilly, l'une des illustrations de notre marine, et dont une mort chrétienne a noblement couronné la glorieuse carrière.

Ainsi change continuellement la scène du monde : les anciens personnages disparaissent, de nouveaux arrivent; la vérité seule demeure éternellement; heureux ceux qui ne se sont attachés qu'à elle; ils ont passé sur la terre en faisant le bien, et ils reçoivent là haut leur récompense.

Nous terminerons par une bonne nouvelle qui arrive de Rome. Des Français étaient allés en pèlerinage à Rome pour la fête de saint Pie V et pour présenter au Saint-Père l'hommage de leur fidélité et de leur dévouement. Voici la dépêche qu'a reçu le comité des pèlerinages :

Rome, 5 mai, deux heures du soir.

Au conseil général des pèlerinages.

Audience émouvante ce matin à onze heures et demie. La députation était très-nombreuse, l'adresse a été lue par M. le vicomte de Damas. Le Pape a parlé assis, d'une voix forte qui indique une meilleure santé. Il a béni la France, même cette partie de la France qui ne veut pas être bénie. L'attendrissement était général. On a poussé des acclamations.

Un télégramme adressé à l'*Univers* marque que toute l'assistance pleurait d'attendrissement, et qu'alors le Pape a repris que les larmes nous sont arrachées par la faiblesse humaine, mais qu'elles seront changées en joies éternelles.

J. CHANTREL.

Nous avons à annoncer aux lecteurs des *Annales* une douloureuse nouvelle. Le propriétaire-gérant de notre publication, M. Putois-Cretté, vient de mourir dans sa quarante-cinquième année. Chrétien convaincu et dévoué au bien, il est mort dans les sentiments d'une foi vive et avec les espérances qu'elle inspire : c'est aujourd'hui la meilleure consolation de sa veuve et de ses enfants. Nous demandons les prières de nos lecteurs pour lui et pour ceux dont il ne peut plus être le soutien et le guide. R. I. P.

DEVOIRS DES RICHES ET DES PAUVRES

Mgr l'archevêque de Paris vient d'écrire une admirable Lettre pastorale *sur les devoirs des riches et des pauvres*; il parle des *devoirs*, qui réunissent les cœurs, non des *droits*, qui les divisent, et en développant la doctrine de l'Eglise sur la charité, il donne la vraie, la seule solution possible de ce qu'on appelle la question sociale. Heureux les riches, heureux les pauvres, s'ils entendent cette voix qui sait leur dire la vérité, et qui, en la leur disant, leur montre où se trouve pour eux le bonheur, même en cette vie! C'est Paris surtout, avec son luxe, sa frivolité, sa prodigalité, d'un côté, avec ses misères, ses souffrances, ses haines et ses convoitises de l'autre, qui a besoin de cet enseignement à la fois austère et paternel; ce sont les grandes villes, et, dans une certaine mesure, c'est aussi toute la France. Nous avons tous besoin de la *vérité;* c'est la vérité qui nous fera libres, libres de nos passions, libres de ces terreurs qui deviennent notre continuel tourment; la vérité est le pain qui nous est le plus nécessaire, et c'est l'Eglise seule, ce sont nos pasteurs qui savent le distribuer. Nous reproduisons intégralement la Lettre pastorale de Mgr Guibert :

J. Ch.

I

Nos très-chers Frères,

Parmi les faits mystérieux que présente la société sur cette terre, il n'en est pas dont la réalité soit plus évidente et la raison plus obscure que la condition de l'homme sans cesse aux prises avec des besoins qu'il ne peut ni écarter ni satisfaire. C'est la nature qui est en perpétuelle contradiction avec elle-même : elle presse l'homme de chercher son pain, et le lui refuse impitoyablement ou ne le livre que d'une main avare.

Il n'y a point de philosophie capable d'expliquer un tel problème. La solution ne se trouve que dans l'histoire sacrée, laquelle, après la première prévarication, nous montre le châtiment pénétrant partout dans la vie humaine, la terre, féconde dans sa création, devenue stérile sous la malédiction divine, la nature entière révoltée contre son roi qui s'était révolté contre son créateur : *Maledicta terra in opere tuo; in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ.*

L'inégalité des conditions est venue de la nécessité pour chacun de demander au travail ses moyens d'existence. Les fils d'Adam, engagés dans une lutte sans trêve avec les résistances du monde extérieur, n'ont reçu en partage ni la même force, ni la même vertu, ni les mêmes aptitudes. Tandis que les uns transmettent à

leurs enfants l'abondance, fruit de leur travail, d'autres moins habiles, moins persévérants, ou victimes parfois de l'injustice, n'ont d'autre héritage à léguer que des espérances trompées ou une poignante misère. De là, dans la société, une source perpétuelle de jalousie et de haine; de là, chez les puissants, la tentation d'abuser de la dépendance des faibles, et chez les faibles, la disposition à faire de leurs souffrances un grief contre les heureux.

Le monde, livré à ces tristes suites de la déchéance originelle, a vécu dans un état de guerre sourde ou déclarée entre les classes sociales. Il y a eu, d'un côté, des maîtres impitoyables, et, de l'autre, de malheureux esclaves en qui on reconnaissait à peine la dignité d'homme. C'est alors que le divin Rédempteur est venu apporter *la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*. Il ne pouvait entrer dans son dessein de supprimer le châtiment, mais il a voulu en tempérer la rigueur par l'espérance d'un meilleur avenir et par la douce influence des vertus évangéliques.

L'Église, organe vivant de Jésus-Christ, a reçu la mission de consoler, sinon de guérir nos douleurs. L'histoire témoigne de sa fidélité et de son zèle à remplir cette noble tâche. D'abord par son enseignement et l'autorité de ses exemples, plus tard par la vigueur et la sagesse de ses lois, elle abolit l'esclavage, discrédita la violence, inspira le respect du faible et fit de la souffrance et de la pauvreté des choses sacrées; en même temps elle prêchait partout le précepte du détachement et de l'aumône et se faisait en toute occasion auprès des grands l'avocate des petits et des pauvres; enfin, disposant des promesses éternelles, elle montrait à tous le bonheur du ciel, aux uns comme la récompense de leurs libéralités, aux autres comme le prix de leur résignation.

Sans doute la voix de l'Eglise n'était pas toujours écoutée : l'orgueil, l'envie, la violence, n'avaient pas disparu de la terre; mais ces passions contenues et moins ardentes n'empêchaient pas la société chrétienne de ressentir l'heureuse influence de cette maîtresse des esprits, qui avait réconcilié entre eux, autant que cela est possible, les membres de la grande famille humaine.

Si maintenant nous considérons l'état de la société contemporaine, que voyons-nous? Retrouvons-nous les signes de cette union et de cette mutuelle bienveillance? Hélas! depuis que la foi religieuse s'est affaiblie, nous n'avons plus sous les yeux que le désolant spectacle de la discorde et de la haine : la guerre est partout. et quand elle cesse entre les peuples, elle éclate plus affreuse parmi les enfants d'une même patrie; quelquefois c'est la guerre sanglante qui détruit et qui tue, plus souvent la guerre sourde, qui

procède par la calomnie, le mensonge et les méfiances réciproques. De là ces crises qui mettent en péril la prospérité et la sécurité des nations.

Qui donc a semé parmi nous cette fatale ivraie ? N'en doutez pas, N. T. C. F., c'est l'ennemi du genre humain. *Inimicus homo hoc fecit.* C'est pendant la nuit des intelligences, quand l'incrédulité avait fait succéder dans les âmes ses ténèbres aux clartés de la foi, c'est alors que l'esprit de discorde est venu répandre sa funeste semence. *Cum dormirent homines, superseminavit zizania.*

Aujourd'hui la semence a levé, elle commence à porter ses fruits de mort, et le monde voit avec épouvante croître cette moisson homicide, qu'il est condamné à recueillir. Puissent les écrivains impies ou légers, qui ont ébranlé dans l'esprit des peuples les saintes croyances, et les pouvoirs aveugles dont les jalouses susceptibilités ont paralysé les salutaires influences de la religion, comprendre la profondeur de l'abîme qu'ils ont creusé et trouver le courage de réparer leurs coupables erreurs ! Déjà, plusieurs qui n'avaient jusqu'ici pour l'Eglise qu'indifférence et dédain, viennent lui demander si elle n'aurait pas de remède aux maux qui nous désolent et aux maux plus redoutables dont nous sommes menacés. Oui, sans doute, l'Eglise a des remèdes, parce qu'elle possède *les paroles de vie* que Jésus-Christ lui a laissées, remèdes anciens et toujours nouveaux, qui n'ont cessé de guérir l'humanité que lorsque l'humanité a cessé de les accepter. Ministre de cette sainte Eglise, nous vous les offrons de sa part, et, puisque la grande plaie de notre temps est ce qu'on appelle l'antagonisme des classes, nous rappellerons leurs devoirs à tous, à ceux qui sont favorisés des biens de la fortune comme à ceux qui portent le poids de ses rigueurs.

II

Nous nous adressons à vous d'abord, riches du siècle, vous dont la condition est si enviable selon l'opinion du monde, si redoutable devant le dogme chrétien. Il y a parmi les hommes un concert unanime pour exalter votre bonheur ; mais il y a dans l'Evangile des paroles formidables pour signaler les périls de votre état. « Malheur à vous, riches, dit Jésus-Christ, parce que vous recevez ici-bas votre consolation. » Et il représente l'entrée du riche dans le royaume des cieux comme presque impossible. En entendant ces terribles sentences plusieurs fois répétées, les apôtres, frappés de stupeur, s'écriaient avec effroi : « Qui donc pourra être sauvé ? » Mais Jésus-Christ, qui veut le salut de tous, dissipa par une admi-

rable réponse le trouble des disciples et corrigea le scandale que les chrétiens auraient pu dans la suite recevoir de ses paroles : il déclara que ce qui *est impossible* ou très-difficile au pouvoir de l'homme, *est possible* et même facile à la *puissance de la grâce divine.* D'où il faut conclure que des grâces d'état sont indispensables aux riches pour surmonter les périls de leur condition, et qu'ils ont à remplir des obligations spéciales s'ils veulent assurer leur salut dans l'éternité.

La première de ces obligations est la modestie et l'affabilité. L'un des dangers des richesses est d'enfler le cœur et d'inspirer, avec l'estime excessive de soi, le mépris des autres. Il y a dans ces sentiments mauvais une erreur grossière à peine incompréhensible ; car la richesse n'est point un mérite personnel, et alors même qu'elle est le fruit d'un honorable travail, elle n'ajoute rien à la valeur morale de celui qui la possède. Toutefois, il faut le dire à la honte de notre siècle, l'argent est devenu la cause principale et la mesure de la considération ; acquise par le travail ou transmise par héritage, la fortune est acceptée le plus souvent comme un titre suffisant à l'estime publique, et c'est sur ce fragile fondement que les hommes se plaisent à élever l'édifice de leurs orgueilleuses prétentions.

Qu'il y a loin de ces pensées à celles que la foi nous suggère ! Elle nous remet sans cesse sous les yeux cette indigence native qui fait le fond de tout être sorti du néant ; elle enseigne que tous les biens venant de Dieu, les dons que nous recevons de sa libéralité sous les mille formes où sa main se cache, ne sauraient nous inspirer d'autre sentiment que celui de la plus vive reconnaissance. « Qu'avez-vous, dit saint Paul, que vous n'ayez reçu ? Et si vous avez tout reçu, de quoi pouvez-vous vous glorifier ? » Dans cette humble disposition, le riche chrétien comprend qu'un acte, un signe de la volonté divine pourrait en un instant changer les rôles et le faire descendre, par un retour subit, à la place de celui qui n'a rien sur cette terre. Dès lors il n'estime en lui-même que ce qu'il respecte aussi dans le pauvre, la dignité de l'homme et les vertus du chrétien.

Il ne lui suffit pas de nourrir dans son cœur ces sentiments de générosité et de justice ; il cherche les occasions de les produire au dehors. Il n'ignore pas que l'indigence rend timide, et il fait tout ce qui est en lui pour relever dans le pauvre la douce confiance et pour écarter de son âme le soupçon du mépris. Il lui ouvre un accès facile auprès de lui et ne souffre point qu'une sévère étiquette relègue loin de son regard celui qui porte les livrées de

la misère. C'est surtout dans la maison de Dieu qu'il aime à considérer le pauvre comme son égal ; il ne lui dispute pas les premières places, et il a le bon esprit de ne pas vouloir qu'on maintienne dans le lieu de la prière le souvenir des distinctions sociales et des humiliations de la pauvreté.

Un autre devoir non moins important du riche, c'est le bon exemple. Les orateurs chrétiens ont toujours prêché, avec une sainte liberté, l'obligation pour les grands du monde de donner au peuple la salutaire leçon de l'exemple. Dans ce siècle, la richesse étant presque la seule destinction vers laquelle se tourne le regard de la multitude, les hommes que la fortune place à la tête de la société devraient offrir à leurs semblables le modèle de toutes les vertus morales et chrétiennes, car l'expérience montre que le bien comme le mal moral descend toujours des rangs élevés dans les classes inférieures. L'homme de travail, qui n'a ni le loisir ni le moyen de juger par lui-même, forme ses opinions d'après les exemples de ceux qui sont au-dessus de lui : il se croit permis tout ce qu'ils se permettent, il se fait même gloire de les imiter dans leurs vices et dans leurs désordres, pensant par là s'élever à leur niveau.

S'il voit au contraire les puissants de ce monde soumis à Dieu, maîtres de leurs passions, réguliers dans leurs mœurs, fidèles à tous les devoirs de la religion, il se sentira raffermi dans sa foi et dans l'amour de la vertu ; il comprendra que les maximes qu'on lui prêche ne sont pas un expédient destiné à lui inspirer la résignation, puisqu'elles sont professées et pratiquées par les heureux du siècle; il acceptera la loi du sacrifice, en reconnaissant que nul ici-bas n'a le droit de s'y soustraire. Ouvrant alors son cœur aux espérances éternelles, il se consolera de sa misère présente par la pensée que les biens dont il est privé ne suffisent pas au bonheur de ceux qui les possèdent. En un mot, en voyant les riches mettre en pratique les doctrines de l'Evangile, il pénétrera mieux le sens profond de la *béatitude* préconisée par Jésus-Christ, quand il a dit : *Bienheureux les pauvres*.

Le riche n'a pas encore accompli toute justice en édifiant ses frères par la modestie et le bon exemple; il faut qu'il se sanctifie encore par le bon usage de ses biens ; c'est pourquoi la loi chrétienne lui demande la modération dans les jouissances et la libéralité envers ceux qui souffrent.

C'est une erreur funeste, et malheureusement trop commune parmi les riches, de croire que la facilité qu'ils ont de tout accorder leur donne le droit de ne se rien refuser. Les règles de la morale

chrétienne ne changent pas avec la fortune; il sera toujours impossible de se sauver sans le renoncement évangélique, et il faut bien se persuader que celui qui ne sait pas se priver quelquefois des satisfactions permises, n'aura pas toujours la force de résister à la tentation des plaisirs coupables. N'y a-t-il pas, d'ailleurs, pour celui que sa position sociale donne en spectacle aux autres, une loi d'intérêt et de convenance qui lui commande d'éviter les excès du luxe et de la recherche immodérée du bien-être? Pourrait-il ne pas comprendre qu'un vain et fastueux étalage de magnificence est, aux yeux du pauvre qui le regarde, une insulte à sa misère, une excitation à ses convoitises?

Plus que jamais, nos très-chers frères, nous croyons nécessaire de vous rappeler cette loi chrétienne de la modération dans l'usage des biens présents. Après les terribles enseignements qui nous ont été donnés, sous le coup des malheurs de la société et de la patrie, y a-t-il encore place dans nos âmes pour un autre sentiment que celui de l'humilité et de la tristesse, et quel autre genre de parure pourrait mieux convenir à notre situation que les austères vêtements du deuil et de la douleur? Cependant on ne voit pas que l'habitude des dépenses inutiles et exagérées soit notablement réformée : c'est toujours même émulation de luxe entre les diverses conditions, même ardeur pour les distractions mondaines, même recherche de tout ce qui flatte l'orgueil et la sensualité.

Dans une existence ainsi livrée à la dissipation et aux plaisirs, où trouver le temps que réclament les nobles occupations de la charité? D'une fortune jetée à tous les caprices de la fantaisie et de la passion, que peut-il rester pour les saintes largesses de l'aumône? Voilà comment il se fait que la charge des bonnes œuvres pèse presque tout entière sur un petit nombre de chrétiens. Ces chrétiens admirables, qui sont à Paris notre meilleure consolation, non contents de donner ce qu'ils ont, se donnent eux-mêmes; ils se font, par un zèle héroïque, mendiants pour les pauvres, ils s'en vont frapper à la porte des palais, ils sollicitent en faveur de leurs frères souffrants; mais trop souvent, au lieu de l'abondante moisson qu'ils avaient espérée, ils ne rencontrent, sous les dehors de l'opulence, qu'une situation gênée, peut-être déjà compromise, parce que l'esprit de dissipation a passé par là et dévoré ce qui devait être réservé à la charité.

Cependant, peut-on être véritablement chrétien sans la charité? N'est-elle pas le précepte par excellence et « la marque à laquelle Jésus-Christ reconnaîtra ses disciples? » Si donc vous voulez avoir part aux biens éternels, riches du monde, *faites-vous des amis* avec

ces autres biens que l'Evangile appelle *les trésors de l'iniquité*. La fortune n'est pas seulement un trésor d'iniquité si elle est acquise par l'injustice, mais s'il arrive qu'elle soit dépensée pour les œuvres du péché, ou qu'elle reste inutile et stérile entre les mains qui ne l'ont reçue que pour la répandre. Telle est la doctrine des Pères et des docteurs de l'Eglise. Ils enseignent que le riche n'a pas reçu un droit absolu et sans contrôle sur les biens que Dieu lui a départis. Au point de vue de la justice rigoureuse et de l'ordre public, la loi humaine accorde au possesseur le droit *d'user et d'abuser* de sa propriété; mais la loi divine de la charité commande de faire la part des pauvres et veut que le chrétien sème sur la terre pour recueillir dans le ciel.

Loin de nous toutefois les théories insensées que prêchent les faux docteurs de nos jours, pour provoquer contre les riches les convoitises de la misère, en présentant comme une injustice les faveurs de la fortune! Le riche n'est débiteur qu'envers Dieu, et si le pauvre vient réclamer comme une dette le secours dont il a besoin, sa revendication n'a rien de légitime. Le seul et véritable créancier qui a droit contre le riche, c'est Dieu, Dieu qui lui a tout donné en l'établissant l'économe et le dispensateur des bienfaits de sa providence.

Admirez ici, nos très-chers frères, la profondeur et la sagesse de la doctrine évangélique : selon cet enseignement divin, quand le pauvre sollicite votre assistance, il s'adresse à votre libre charité; s'il élevait de plus hautes prétentions, il outre-passerait son droit. Mais, tandis que la voix suppliante de sa prière arrive à votre oreille, une sommation de justice est adressée à votre conscience par le Dieu caché sous les haillons, qui inscrit vos libéralités ou vos refus sur le livre de sa miséricorde ou de ses vengeances. Aussi saint Jean Chrysostome, le grand prédicateur de l'aumône, se demandait-il lequel des deux profite le plus du précepte de la charité, ou du riche qui donne, ou du pauvre qui reçoit, l'un y trouvant le soulagement de sa misère présente, l'autre le gage de son salut éternel.

Maintenant, que chacun de vous, nos très-chers frères, se mettant en présence de sa conscience, rende devant ce tribunal intérieur le compte sévère que Dieu lui demandera à la fin de la vie; jugez-vous et prononcez vous-mêmes la sentence, si vous voulez éviter la condamnation au tribunal suprême. Examinez en toute sincérité quelles sont les aumônes que vous faites, si elles sont proportionnées à votre état de fortune, et s'il ne serait pas possible de retrancher encore sur ce que vous accordez au luxe, au plaisir, à tout le vain superflu de la vie, afin de soulager plus efficacement les

grandes souffrances de l'heure présente. En déplorant les omissions et les négligences du passé, réglez en même temps l'avenir; formez d'avance votre budget en faveur de l'indigence et des bonnes œuvres, et quand le chapitre de la charité aura été arrêté selon les inspirations d'une conscience délicate et généreuse, ne souffrez pas que les sollicitations tyranniques du monde et de la vanité viennent, sous aucun prétexte, empiéter sur ce domaine sacré, qui dès lors appartient à Dieu dans la personne des pauvres.

(*La fin au prochain numéro.*)

LA SCIENCE DU PRÊTRE.

Nous sommes heureux de pouvoir publier dès aujourd'hui en son entier une autre Lettre pastorale adressée par Mgr l'archevêque de Paris au clergé de son diocèse *sur l'examen des jeunes prêtres*. Cette Lettre montre avec quel soin les premiers pasteurs veillent à ce que le clergé soit à la hauteur de la mission qui lui est confiée, et quelle est la vie d'étude que mènent ces hommes qu'on se plaît dans un certain monde à traiter de fainéants. Le clergé est toujoursresté studieux; nos prêtres agissent et travaillent, pendant que d'autres font de belles phrases sur la science dans les journaux et dans les estaminets; aussi la littérature ecclésiastique, malgré le peu de temps dont le clergé dispose et la modicité de ses ressources, ne craint-elle pas la comparaison avec la littérature laïque. Voici la lettre pastorale de Mgr Guibert :

Nos très-chers coopérateurs,

La sainte Église a toujours rappelé aux prêtres, avec la plus vive sollicitude, l'obligation de s'appliquer à l'étude des saintes lettres. L'Esprit-Saint déclare qu'il *rejettera des fonctions du sacerdoce celui qui aura négligé la science*, et les Pères, les docteurs, les conciles ne cessent d'insister sur la nécessité de la science pour le clergé. Cette obligation de l'étude est du reste la conséquence naturelle de la grande mission qui nous est confiée. Pasteurs des âmes, comment, sans la science propre à notre vocation, pourrions-nous exercer dignement le divin ministère, instruire les peuples de la vraie doctrine et les diriger dans les voies de la sainteté et du salut?

Aussi, nos très-chers coopérateurs, avons-nous toujours regardé comme l'un des plus importants devoirs de notre charge pastorale d'entretenir et de développer dans le sanctuaire le feu sacré de la science. Mais cette obligation nous apparaît plus impérieuse au-

jourd'hui à raison des difficultés du temps présent, des attaques incessantes dirigées contre les vérités les plus fondamentales de la religion et de la situation particulière du clergé de Paris, qui, mêlé de plus près à la lutte, peut par son zèle et son savoir rendre à l'Eglise les plus éminents services.

Plus que jamais il faut porter la lumière dans les intelligences; de nos jours *les vérités ont été diminuées parmi les enfants des hommes*, on n'a plus généralement sur le christianisme, même dans les classes élevées, que des notions vagues et incomplètes, et à peine rencontre-t-on quelques esprits, parmi les plus instruits, qui consentent à faire de la religion une étude sérieuse et approfondie. Faut-il dès lors s'étonner que les erreurs les plus grossières et les plus odieux blasphèmes puissent se produire, sous les apparences d'une fausse science, sans révolter la conscience publique et sans exciter une générale réprobation?

Le peuple, celui surtout de nos grandes villes, victime des conditions que l'esprit du temps lui a faites, privé de la liberté et du repos du dimanche, condamné par là même à ne plus entendre la parole de Dieu dans nos temples, vit dans une déplorable ignorance des vérités de la foi et de la morale chrétienne. Cette ignorance est la source la plus féconde des préjugés, des erreurs, de l'impiété et de la corruption dont nous avons sous les yeux le triste spectacle; c'est elle qui dispose les esprits à admettre avec la plus désolante crédulité toutes les calomnies perfidement répandues chaque jour contre la religion et ses ministres. Cet égarement de l'opinion constitue l'un des plus grands maux et des plus réels dangers de notre époque; on conçoit facilement à quels excès peuvent se porter des hommes sans instruction, dont les convoitises et les haines sont chaque jour excitées par une presse coupable, quand ils ont perdu toute notion de Dieu et de son éternelle justice.

Aux ministres de la religion est dévolue la mission de porter remède à ces maux et de conjurer ces périls, en répandant partout la lumière de la vérite : c'est à eux que Jésus-Christ a dit : *Allez, enseignez les nations, apprenez-leur à garder la doctrine que je vous ai confiée.* Par la sainteté de notre vie, nous dissiperons les injustes préventions; par le dévouement et la charité, nous gagnerons à Notre-Seigneur le cœur du peuple et des pauvres; par la dignité de la conduite, nous obtiendrons le respect dû à notre saint caractère; mais un enseignement solide et complet de la doctrine chrétienne est absolument nécessaire pour raffermir la foi dans les âmes et rendre à l'Église la salutaire influence qu'elle exerça toujours pour la paix et la prospérité des peuples.

Pour atteindre ce noble but, le clergé doit s'appliquer à une étude approfondie de toutes les questions religieuses; l'esprit ne peut donner que de sa plénitude. Avant tout, il faut que nous soyons nous-mêmes bien pénétrés des vérités dont nous sommes les apôtres et les défenseurs. Alors seulement notre parole, du haut de la chaire chrétienne, produira des impressions durables; nos conseils au tribunal de la pénitence offriront une règle sûre pour la direction des consciences; nos leçons dans les catéchismes donneront à l'enfant un enseignement précis et substantiel, et nos conversations elles-mêmes deviendront utiles à la cause de Dieu, en rectifiant les fausses idées dont le monde est rempli sur les véritables principes de notre foi.

Le domaine de la science ecclésiastique est si vaste qu'il ne suffit pas au prêtre d'étudier pendant les années qui servent de préparation au sacerdoce; l'étude est pour lui un devoir de chaque jour et de la vie entière. Au séminaire, les jeunes clercs, placés sous la direction de maîtres pieux et savants, sont formés avec le plus grand soin aux vertus de notre saint état, et reçoivent les principes de la théologie avec les explications les plus essentielles; mais ces connaissances élémentaires ne peuvent être qu'une première initiation à la science sacrée; il est nécessaire qu'elles soient perfectionnées, qu'elles s'étendent et se fortifient, et ce résultat ne sera obtenu qu'autant que le prêtre continuera à s'appliquer avec persévérance à des études sérieuses et prolongées.

D'ailleurs sans cette application constante la science acquise au séminaire serait bientôt oubliée, et les ecclésiastiques qui négligeraient ce saint et noble exercice de l'intelligence, seraient exposés à contracter des habitudes d'esprit vulgaire peu propres à leur concilier la considération et l'estime dont ils ont besoin pour le succès de leur sainte mission.

Par une vie d'étude, au contraire, le prêtre reste toujours un homme instruit et distingué; il honore son ministère, et par le respect qu'il obtient, il exerce dans la société une utile et haute influence. Ajoutons que l'amour du travail et l'application à l'étude sont, au milieu des dangers du siècle, la meilleure sauvegarde de la vertu du prêtre, et que cette sainte et douce occupation entretient constamment dans son âme le zèle des fonctions sacrées, dont la sainteté et la grandeur lui sont retracées dans ce qui fait l'objet même de ses études.

L'Église de Paris a jeté un grand éclat dans le monde de la science et des lettres; elle a toujours compté dans son sein un grand nombre d'ecclésiastiques aussi distingués par le savoir que

par le talent. Il importe que la chaîne de ces hommes de mérite soit continuée d'âge en âge; pour cela, il faut que tous ceux qui leur succèdent contractent la précieuse habitude des travaux de l'esprit. C'est à ce prix qu'ils se montreront dignes d'un passé glorieux et soutiendront la renommée justement acquise au clergé de la capitale.

C'est pour entretenir et fortifier cet amour des saintes lettres que nous avons résolu de donner plus d'importance et d'étendue à l'examen annuel des jeunes prêtres, établi par nos vénérables prédécesseurs et qui a déjà produit d'excellents résultats. Nous avons ajouté à l'ancien programme une étude sur les *Pères de l'Église* et une série de questions sur l'*Éloquence sacrée,* et porté à six années la durée des examens pour les prêtres qui seront ordonnés à l'avenir. C'est surtout dans la forme de l'examen que nous avons cru opportun d'introduire quelques modifications, pour le rendre plus utile et plus profitable. Ces changements sont indiqués dans l'*ordonnance* et le *programme.* Les examinateurs, en consacrant une heure à chaque examen et en posant eux-mêmes les questions sur les diverses branches des connaissances ecclésiastiques, reconnaîtront plus facilement si les jeunes prêtres ont préparé les matières de l'examen par une étude sérieuse, quel profit ils ont retiré de ce travail, et ils fixeront mieux leur jugement sur le mérite et les aptitudes de chacun.

Jeunes prêtres, espérance de l'Église dans ces jours d'épreuve, n'oubliez pas que les difficultés des temps demandent de vous des vertus plus qu'ordinaires. Gardez précieusement les pieuses habitudes contractées au séminaire. C'est surtout par la sainteté de la vie que vous accomplirez l'œuvre de Dieu et que vous appellerez les bénédictions du ciel sur votre ministère; c'est elle qui, au besoin, vous donnerait la force et le courage qui font les martyrs. Rappelez-vous aussi que la piété, *qui est utile à tout,* ne suffit pas seule, et que la perfection sacerdotale consiste dans la réunion de la sainteté et de la science. Ne laissez pas absorber tous vos jours et tous vos moments par les œuvres extérieures, qui naturellement offrent plus d'attrait à l'ardeur du zèle et à l'activité de la jeunesse. Restez toujours fidèles à la résolution prise au moment de votre promotion au sacerdoce, de consacrer chaque jour quelques heures aux exercices de piété et à l'étude de la science sacrée.

A ces conditions, vous conserverez à votre âme sa ferveur première, le ministère sacré sera pour vous la source des plus douces consolations, et vous continuerez pour votre part les traditions de

vertu, de science et de charité qui distinguèrent toujours le clergé de Paris.

Donné à Paris, le 25 mars 1873, fête de l'Annonciation de la très-sainte Vierge.

✝ J. HIPPOLYTE, *Archevêque de Paris.*

L'IDOLE CONTEMPORAINE.

Nous n'avons pu donner, même en analyse, les magnifiques conférences prêchées à Notre-Dame par le P. Monsabré pendant le carême; mais nous nous reprocherions de ne pas publier au moins un extrait de la dernière, où l'éloquent Dominicain a si vivement dépeint l'*Idole contemporaine*, c'est-à-dire le matérialisme scientifique, qu'il a réfuté avec une triomphante vigueur. Nous citons toute la dernière partie de cette conférence :

La matière est tout, la matière peut tout, la matière fait tout : voilà, Messieurs, les propositions les plus inintelligibles qui se puissent commettre, si ce n'est que les explications qu'on en donne sont plus inintelligibles encore.

Et d'abord comment la matière meut-elle l'univers? C'est bien simple; le mouvement, dit-on, est essentiel à la matière. C'est-à-dire, Messieurs, que l'on affirme, sans preuve aucune, justement le contraire de ce qui se conçoit naturellement quand l'esprit unit ensemble ces deux choses : matière et mouvement; le contraire également de ce que constate l'expérience. Naturellement nous concevons de la matière qu'elle est mue; expérimentalement nous ne saisissons que des séries de mouvements dont le principe fuit perpétuellement devant nous. Dans ces mouvements nous voyons une déperdition qui se fait sans cesse au profit de la stabilité du corps, d'où il suit que, s'il nous est permis de nous prononcer sur l'essence de la matière d'après l'observation de ses tendances, nous ne devons pas dire : le mouvement est essentiel à la matière, mais bien : l'état stationnaire est essentiel à la matière. Les meilleurs physiciens sont d'accord sur ce point avec la naturelle propension de notre esprit à croire au mouvement acquis. Selon eux, l'inertie est le résultat principal de l'expérience et le fondement de la mécanique, « la physique doit toujours faire entrer la matière dans ses calculs comme coefficient d'inertie. » Du reste, Messieurs, vous avez vu, quand nous avons traité les preuves de l'existence de Dieu, quelle conséquence absurde on peut tirer du mouvement essentiel de la matière; c'est que chaque atome doit posséder comme premier moteur le plan harmonique de toutes les évolutions du mouvement et que l'infiniment petit devient, par cette vaste conception d'ensemble, un infiniment grand.

Veut-on unir la force et la matière? Je demanderai ce que l'on entend par force. S'agit-il d'une série de mouvements produits par des mouvements antécédents? La question reste la même. S'agit-il

d'une qualité inhérente à la matière? Nous la voyons contredite par une qualité contraire qui tend au repos. S'agit-il de la chaleur, de l'électricité, du magnétisme? Ce sont des effets du mouvement et non des causes. S'agit-il d'un axiome, d'une formule, d'une abstraction? Cela ne signifie rien. S'agit-il d'un être distinct de la matière? Ou cet être est multiple comme les éléments, ou il est unique. S'il est multiple, il faut qu'il soit déterminé et ordonné au mouvement d'ensemble par une force supérieure; s'il est unique, il est simple, immense, intelligent, tout-puissant; le matérialisme ne peut l'admettre sans être inconséquent avec lui-même, sans renier son idole.

Donc, premier mystère parfaitement inintelligible, l'inertie essentielle à l'origine de tout mouvement. Second mystère, l'indifférence et l'uniformité produisant l'immense variété des êtres.

On dit, Messieurs, que tout a commencé par une période atomique, et que la mécanique est à l'origine des choses. Je m'abstiendrai de demander à l'atome primitif et à la mécanique originelle d'où ils viennent, cette question pourrait les embarrasser. Prenons-les tels qu'on nous les donne. Les atomes constitutionnels sont identiques et indifférents, la mécanique indéterminée. Je vous demande si la conclusion naturelle que le sens commun tire de pareils principes n'est pas qu'ils doivent produire des êtres parfaitement semblables, si toutefois ils produisent quelque chose. Je dis : s'ils produisent quelque chose; car l'affinité élective que l'on suppose aux atomes est en contradiction manifeste avec la complète ressemblance et indifférence qu'on leur attribue. Ils n'ont pas même le mérite des atomes crochus d'Epicure avec lesquels on peut concevoir une certaine variété dans les êtres. D'un autre côté l'indétermination originelle de la mécanique ne se peut pas changer d'elle-même en détermination.

Cependant passons sur cette difficulté. Accordons que les causes primordiales dont je viens de vous faire la présentation produisent tous les êtres inorganiques. Voici la vie; elles n'iront pas plus loin. « Il n'y a de semblable à la vie que la vie elle-même. » Elle naît toujours et partout d'un germe vivant qui se nourrit d'un blastème engendré lui-même par l'être vivant. En croissant il lui faut encore des principes organiques qu'elle puisse s'assimiler, les substances inorganiques élémentaires à l'état d'indifférence chimique ne la peuvent soutenir. On a beau dire « qu'une bouteille contenant du carbonate d'ammoniaque, du chlorure de potassium, du phosphate de soude, de la chaux, de la magnésie, du fer, de l'acide sulfurique et de la silice est d'une manière idéale le principe vital complet; » je défie qui que ce soit et quoi que ce soit de faire passer cette bouteille de l'idéal à la réalité. Mais les générations spontanées? Je ne les ai pas étudiées de près, Messieurs, je m'en rapporte aux expériences décisives qui les ont à jamais enterrées et aux savants consciencieux qui m'affirment que « la matière dénuée de spontanéité ne peut rien engendrer, » « qu'il ne peut pas y avoir de génération spontanée » « que tout la repousse, » que les forces physico-chimiques sont condamnées à une stérilité absolue; « qu'il faut voir dans tout germe vivant une idée créatrice qui se développe

et se manifeste par l'organisation ». Il y a plus, Messieurs; non-seulement tout germe proteste contre l'atome primitif et la mécanique primordiale, mais les germes eux-mêmes protestent contre les germes. Ils sont tous déterminés à des espèces distinctes qui jamais ne se fondent l'une dans l'autre. On a imaginé, je le sais, un roman scientifique chargé d'hypothèses, où la lutte pour l'existence et la sélection naturelle joue un rôle extravagant, où l'on infère de la possibilité des variétés dans les espèces, la possibilité de leurs transformations successives, et de la possibilité des transformations d'une espèce à l'autre, la possibilité des transformations d'un règne à l'autre. Mais bien loin que l'expérience justifie ces hardiesses, partout elle les confond. Partout elle constate que la sélection artificielle n'engendre que des variétés; que les efforts libres, intelligents et calculés de l'homme, vers un but déterminé, se brisent constamment contre l'immutabilité de l'espèce; que la nature opiniâtre ramène toujours les produits de l'art humain au type primitif dès qu'il les abandonne. D'où elle conclut que la sélection naturelle, résultat de circonstances fortuites, ne peut opérer aucune transformation radicale, que les types sont irréformables, que « le plan de l'organisation est invariable dans les limites de l'espèce, que l'espèce ne sort pas de l'espèce, » enfin que la souveraine puissance des atomes identiques et de la mécanique indéterminée sont des contes à dormir debout.

Nous arrivons, Messieurs, en présence d'un troisième mystère de toute-puissance non moins inintelligible et révoltant que ceux qui précèdent : le mystère de l'harmonie engendrée par l'inintelligence. Sans doute on ne nie pas que la matière puisse devenir intelligente, ce serait nier l'homme et ses œuvres; mais elle a besoin pour cela de monter par une longue suite de transformations jusqu'au cerveau humain, producteur de la pensée. Avant de contrôler la puissance de cet organe merveilleux, je demande au matérialisme s'il est bien vrai qu'aucune œuvre intelligente ne précède les œuvres de l'homme, s'il n'y a dans le monde aucune harmonie préexistant à nos actes intellectuels. Aucune, me répond-il par la bouche de ses plus enragés docteurs, la nature va à l'aveugle sans dessein et sans ordre; à côté des choses qui semblent accuser un plan, elle prodigue les exceptions et les monstruosités; l'harmonie est une imagination de l'homme qui transporte à l'univers ses façons d'envisager les choses. Il est facile de répondre à ces affirmations plus que hardies. S'il y a des exceptions et des monstruosités dans la nature, elles sont évidemment de nulle valeur en comparaison des faits précis dans lesquels se dénote un dessein arrêté, tout au plus prouvent-elles les limites de notre esprit qui n'en peut pas toujours donner l'explication. Quant à croire que nous nous trompons en affirmant l'intelligence là où nous voyons l'ordre, c'est impossible, car nous y sommes contraints, non par l'imagination, mais par la force analogique du sens commun.

Je ne reviendrai pas, Messieurs, sur ce que j'ai dit de l'harmonie du monde et des desseins supérieurs qu'elle nous révèle. Il faut s'aveugler à plaisir pour ne pas voir des choses si manifestes et ne pas comprendre que si nous nous efforçons nous-mêmes de mettre

dans nos œuvres le nombre, le poids et la mesure, ce n'est que par une imitation de l'œuvre admirable en présence de laquelle tout homme droit et sincère a le sentiment de son néant. « Voyez chaque molécule, c'est un modèle de symétrie qui présente un type géométrique ; — les corps simples pour former les composés ne peuvent se combiner qu'en nombres proportionnels, déterminés, invariables. » Une faculté mathématique préside à toute combinaison, le savant la découvre dans l'infiniment petit, le peuple la contemple dans l'infiniment grand. Et dans les vivants « quel plan raisonné d'harmonie disposant les parties de telle sorte qu'elles répondent au but en vue duquel le tout existe. » Quel art merveilleux dans les tissus! L'homme à lui seul en possède trente, et dans leurs innombrables enlacements chaque molécule va prendre sûrement la place qui lui est due. Quelle sage prévoyance dans la loi des couples et dans la loi d'amour convergeant non-seulement à la propagation de l'espèce mais à la conservation, à la protection, à l'éducation des êtres fragiles qui s'essayent aux luttes de la vie. Pour expliquer ces prodiges d'un génie qui se dérobe à nos yeux on invoque la fixité des lois, la fédération des éléments anatomiques, le *consensus* nécessaire de leurs tendances invincibles; comme si toutes ces choses ne supposaient pas l'intelligence qui fait la loi, organise la fédération des éléments et règle leurs tendances. Que j'aime mieux ce savant qui s'écrie : « C'est la loi, c'est-à-dire l'intelligence, c'est-à-dire l'idée, c'est-à-dire l'esprit, c'est-à-dire l'amour qui construit le monde ; » et cet autre qui, dans son ravissement, oublie les formules sèches de la science et chante comme un poëte les noces glorieuses des éléments ainsi que l'Esprit qui les bénit. — Vous voyez, Messieurs, qu'il y a de l'intelligence avant le cerveau humain. Si la matière ne pense que par cet organe, il faut se résigner à cette énormité : l'inintelligence est mère de l'harmonie.

O divinité misérable! idole menteuse du matérialisme, te voilà donc écrasée par le monde entier. Le mouvement, la variété des êtres, la vie, l'harmonie, tout pèse sur toi d'un poids immense qui suffit à te réduire en poudre ; mais je veux te porter les derniers coups sur ce cerveau humain dont tu te glorifies comme de ton plus bel ouvrage. Ce n'est point ici le lieu, Messieurs, de démontrer longuement la spiritualité de l'âme, cette question viendra à sa place. Je ne m'arrêterai pas non plus aux sophismes vulgaires qui s'obstinent à nous représenter comme des causes les conditions organiques et les fonctions concomitantes de nos opérations intellectuelles et morales. Je me bornerai à signaler des faits devant lesquels la matière est convaincue, encore une fois, de complète impuissance.

Dans nos actes les plus nobles et les plus relevés nous avons le sens de la limite et par conséquent de la dépendance. Or si c'est de la matière que nous dépendons uniquement, nous devons lui attribuer la conscience de notre moi, nos idées, nos jugements, nos raisonnements, nos volontés, notre sentiment du devoir, c'est-à-dire faire dériver, contre toute raison, l'immuable du changeant, l'un du divisible, le libre du fatal, le méritoire de l'irresponsable.

L'être vivant nuit et jour mû par le principe qui l'anime perd et acquiert, disparaît et se renouvelle, au point que de la matière qu'il possédait au commencement d'une période mathématiquement mesurée par la science, il ne reste pas la plus petite molécule lorsque cette période est terminée. De quelque noble pâte que soit composé le cerveau humain, il change à un moment donné; malgré les apparences ce n'est plus la même masse. Nous devrions, ce semble, sous l'impression du travail constant qui nous renouvelle, modifier constamment l'affirmation de notre existence. Point du tout. Elle est toujours la même. Il y a vingt, quarante, soixante ans et plus peut-être que nous disons : *moi*; *moi* immuable qui persévère à travers l'incessante mutabilité de notre organisme. Comment expliquer cela, Messieurs? Disons-nous que chaque atome avant de partir a soin de faire ses adieux et ses confidences à celui qui le remplace? C'est une plaisanterie. Le *moi* ne subsiste et ne s'affirme que parce qu'il y a en nous une substance simple et immuable qui unit ensemble les phases mobiles de notre existence, et la matière toujours en fuite et toujours remplacée ne peut pas être cette substance.

Pareillement, Messieurs, la matière divisible ne peut pas être la substance qui voit en nous les idées et fait l'unité de nos jugements et raisonnements. La précieuse moelle cérébrale, si impressionnable qu'elle soit, ne peut recevoir que les empreintes des objets qui lui sont offerts, et, à supposer qu'elle les garde, ces empreintes ne nous représenteront jamais que des êtres particuliers, des individus déterminés. S'il n'y a en moi que des impressions cérébrales je verrai peut-être tel arbre, tel animal, tel homme, mais il me sera absolument impossible, renfermant dans un seul mot tout un genre ou toute une espèce de voir l'arbre, l'animal, l'homme en général; combien plus s'il s'agit de choses matériellement et actuellement irreprésentables, comme le *nécessaire*, le *possible*, l'*infini*, l'*absolu*, l'*avenir* et le reste. Ce n'est pas le divisible, c'est l'*un* qui porte les idées et surtout qui les marie dans nos jugements et nos raisonnements. Quand je dis : Cet homme est bon, où se fait la copule de cette proposition? Quand j'affirme que telle conclusion est renfermée dans telle et telle prémisse; où se prononce cette affirmation? Est-ce dans chaque molécule de la substance cérébrale? Mais comment n'y a-t-il qu'un jugement et qu'un raisonnement? Qui fait l'entente d'une masse tant de fois divisible et divisée si ce n'est l'*un* qui la gouverne, l'*un* qu'elle n'est pas et qu'elle ne peut pas être.

On me dit : la matière est soumise à des lois inflexibles; soit. Mais cependant je me sens libre. Si je veux aller à droite plutôt qu'à gauche, j'y vais, remuer mon bras plutôt que de le tenir immobile, je le remue; ouvrir les yeux plutôt que de les fermer, je les ouvre; suivre une pensée plutôt qu'une autre, je la suis. En tous ces actes, c'est ma volonté que j'accomplis, je le sens bien ; or, si je n'étais que matière, je serais tellement l'esclave de la nécessité que non-seulement je ne pourrais pas faire des actes libres, mais au grand jamais je ne pourrais savoir ce que signifie ce mot de liberté.

Si le fatal dans la matière est en contradiction avec le libre, par

une conséquence inévitable l'irresponsable repousse toute idée de mérite ou de démérite. Cependant, Messieurs, il est incontestable que nous avons en nous la notion et le sentiment de ces deux choses, parce que nous avons la notion et le sentiment du devoir. Une loi que nous n'avons pas faite et qu'il ne nous est pas permis de changer saisit notre vie, règle, mesure et qualifie ses actes. Si nous agissons conformément à cette loi, c'est bien, nous méritons ; si nous la transgressons, c'est mal, nous déméritons. Or, qui nous donne le droit de dire de nos actions : Celle-ci est bien, celle-là est mal, si avant nous il n'y a rien, si derrière nous il n'y a que la matière? Ne nous enseigne-t-on pas que la matière est le jouet d'une inflexible nécessité? Comment puis-je être bon ou mauvais dès que je subis les violences d'une force à laquelle je ne puis me soustraire? Je respecte, j'aime, je donne, je rends service, je me dévoue, c'est la nécessité qui le veut ; je méprise, je hais, je vole, je tue, je ramène tout à moi, c'est la nécessité qui le veut. Dût-on appeler cela une monstruosité, elle n'est pas plus coupable qu'une loupe sur le tronc d'un arbre ou un squirre dans le flanc d'un animal. Si le matérialisme est conséquent avec lui-même il doit admettre que le vice et la vertu sont des produits comme le vitriol et le sucre, qu'il n'est pas plus contraire à la morale d'être pervers que d'être borgne ou bossu. Pourtant il se révolte parfois contre ces conséquences et nous accuse, lorsque nous les lui jetons à la face, d'entreprendre une guerre déloyale et de fuir par peur les réfutations scientifiques. Vous savez si je les ai fuies, Messieurs ; mais quand même je n'aurais pour écraser l'idole contemporaine que l'argument du devoir, je prétends ne pas sortir de la science. Est-ce que les données du sens intime ne valent pas celles de l'expérience physique? Est-ce que la science, la vraie science ne consiste pas à connaître les principes et à voir les conclusions dans les principes? Si dans les principes du matérialisme je vois la destruction de toute morale, faut-il que j'en prenne mon parti? Ne puis-je pas dire quand un principe ruine ce qui doit être que ce n'est pas un principe, puisque les principes sont les règles de l'être?

Aussi, Messieurs, tout en se récriant, les matérialistes capitulent. Hérétiques de l'erreur, ils consentent au devoir, tant ils se sentent en contradiction avec la conscience du genre humain. Il y a plus de soixante siècles qu'elle parle cette conscience et qu'elle nous dit qu'il faut accomplir son devoir même au détriment de la matière! Entendez-vous? même au détriment de la matière! Eh bien, rien de plus atroce et de plus insensé que cet universel axiome de morale, si nous n'avons pas d'autre créateur et maître que la matière. La sagesse, la justice, le devoir c'est de la respecter, de lui rendre un culte, de suivre docilement ses mouvements. Et cependant cela nous paraît bas et vil. « Plus de raison, plus de partie haute, tout est sens, tout est abruti, tout est entièrement à terre, » selon l'énergique et belle expression de Bossuet. Au contraire, il a toujours été et il sera toujours glorieux de s'élever au-dessus de la matière, de résister à la chaleur de son sang et à la violence de ses instincts pour la justice, de souffrir pour la justice, de mourir pour la justice ; de maltraiter la matière, de n'en pas tenir compte pour

témoigner d'un grand amour. Quand la misère fait entendre sa voix plaintive qui est plus beau, plus aimable, plus digne de louanges? Est-ce l'épicurien qui se soigne et qui fidèle à la maxime des païens n'éprouve en face du malheur ni douleur, ni pitié; ou bien l'homme généreux qui prodigue son argent, son temps, ses forces, sa santé pour sauver la vie d'un de ses frères? Quand la patrie envahie pousse un cri d'alarme et appelle ses enfants, quel est le héros dont elle chantera plus tard les hauts faits? Est-ce le réfractaire tremblant qui, par respect pour sa chère matière, va la mettre à l'abri des fatigues et des coups dans quelque préfecture ou quelque greffe, ou bien le vaillant homme qui vole au bataillon, brave les souffrances d'une mortelle campagne et offre sa noble poitrine au feu de l'ennemi?

O matière, idole bête autant que fragile, plus je te méprise, plus je suis grand. Non-seulement tu me fais perdre l'honneur si je te ménage, mais si je cherche la félicité dans tes embrassements elle me fuit avec une persévérante ironie. Ecoute ce cri lamentable du poëte :

Si mon cœur fatigué du rêve qui l'obsède,
A la réalité revient pour se nourrir,
Au fond des vains plaisirs que j'appelle à mon aide
J'éprouve un tel dégoût que je me sens mourir.

Ainsi donc tu ne peux pas porter le poids de mon âme, comment porterais-tu le poids de la divinité? Va! va! je n'ai pas besoin de toi, mais il me faut mon grand Dieu.

O Dieu! si tu n'étais pas, quel vaste et effroyable abîme s'ouvrirait pour engloutir ce qu'il y a de plus grand, de plus noble, de plus respectable au monde. Où iraient les prières de tes saints? Où iraient les contemplations sublimes des âmes qui rêvent l'idéal? Où iraient les dévouements et les sacrifices des cœurs généreux? Où irait le sang des martyrs du devoir? Où iraient les plaintes et le dernier espoir de la justice opprimée? Où iraient les larmes des abandonnés? Au néant, au néant, pendant que les méchants enhardis par l'irresponsabilité de leurs crimes dévasteraient le monde. Quelle horreur! non, non, mon grand Dieu, nous ne voulons pas être orphelins. Toi seul peux porter l'univers dont tu es le père. Viens au milieu de nous et fais-nous entendre la grande parole du désert : Je suis celui qui suis, *Ego sum qui sum*. Oui, force infinie, cause universelle, nécessaire existence, perfection suprême, souveraine intelligence, créateur et ordonnateur du monde, maître de notre vie, tu es celui qui est, et la matière est ce qui n'est pas, car sans toi elle ne serait rien. Regarde, nous voici, les yeux et les mains au ciel, avec toi nous foulons aux pieds les membres rompus de l'idole de la science, et à la place de la foule aveuglée qui criait tout à l'heure : Il n'y a pas de Dieu, *Non est Deus!* nous, tes enfants, nous chantons d'un cœur ravi et d'une voix émue : Je crois en Dieu, *Credo in Deum*.

L'ŒUVRE DES VIEUX PAPIERS.

Voici comment, dans une réunion de la conférence de Saint-Vincent de Paul de Langres, M. Ch. Menne, directeur de l'œuvre dite des *Vieux Papiers*, a rendu lui-même compte de cette œuvre modeste, mais non nutile, comme on va le voir :

L'Œuvre dont j'ai à vous entretenir, dût-elle ne vous guère intéresser, saura, je l'espère édifier votre piété et votre dévouement à la cause du Saint-Père. Les débuts mêmes si modestes de notre Œuvre vous diront une fois de plus ce que peut produire la bénédiction apostolique, celle surtout de notre vénéré Père Pie IX.

Née en 1869, à la suite d'un voyage à Rome, cette œuvre que l'on peut appeler pieusement originale, a pu, grâce à la protection de notre digne évêque, prendre en peu de temps des développements qui nous enhardirent à lui faire donner la haute sanction de Rome.

Une première bénédiction du saint Pontife nous parvenait à la fin de 1869.

A son retour du Concile du Vatican, Mgr Guerrin nous rapportait, à notre grande joie, un Bref de Sa Sainteté, que nous conservons dans cette salle avec le soin et le respect d'une relique.

La bénédiction du Saint-Père avait porté son fruit ; et, malgré le déménagement forcé de nos salles, converties pendant la guerre en casernes, malgré la disparition de beaucoup de livres, malgré de lourds frais de réinstallation, la paix était à peine signée que de nouveau nos salles se remplissaient et nous comblions encore assez promptement les déficits que nous valait le malheur des temps.

Aujourd'hui, non-seulement l'Œuvre est prospère à Langres, mais elle fonctionne dans plus de vingt-cinq diocèses de France ; elle se fondé en Espagne, à Gibraltar, en Italie, à Rome et à Ancône, où elle est dirigée par le cercle catholique de Saint-Thomas d'Aquin. Nous avons des correspondants en Allemagne et en Suisse. Elle s'organise en ce moment à Vienne, à Londres, Bruxelles et Malines ; puis, faut-il le dire, nous en sommes presque fiers, les *Vieux Papiers* ont passé les mers et nous savons que l'Œuvre est dirigée à Québec (Canada) par un chevalier de Saint-Sylvestre. M. Gautier a pu offrir tout récemment au Saint-Père un premier versement de 500 francs, qui, nous dit le zélé directeur du Canada, sera bientôt suivi de sommes plus importantes.

Maintenant, si vous nous demandez le résultat physique et même moral de cette œuvre, nous vous dirons d'abord que nous avons pu

offrir au Souverain-Pontife une somme de six mille francs. Nous estimons ce que nous avons fait dans nos salles d'une valeur à peu près égale. Nos correspondants connus nous accusent un versement de près de 10,000 francs. C'est peu, sans doute, à côté des généreuses offrandes qui parviennent chaque jour à l'illustre captif du Vatican, mais nous devons vous le dire, l'Œuvre s'est décentralisée et chaque diocèse qui la fait, tout en prenant au début conseil du comité de Langres, est fier d'offrir lui-même ses bénéfices, et les adresse à Rome soit par le Nonce, soit par son évêque. Cette façon d'agir est peut-être regrettable pour l'amour-propre ; d'autant plus que tous les frais de correspondance, de propagande et même ceux que nous occasionnent le comité central que nous soutenons à Paris forment une somme relativement considérable, mais, comme en fin de compte les offrandes arrivent à leur but, nous ne pouvons que remercier Dieu de la diffusion de cette œuvre qui doit surtout rester modeste.

Le côté moral est, sinon plus pratique, au moins plus avantageux à la religion et même aux bibliophiles ; ces derniers nous rendent souvent et de loin de fructueuses visites, pour chercher certains papiers, certains documents qui manquent à leur collection.

Des établissements religieux, des amateurs, nous demandent fréquemment des numéros, souvent même des années entières des publications de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, des Œuvres de Saint-François de Sales et d'Orient, des journaux du *Monde* et de l'*Univers*. Nous avons de ce dernier, chose rare, la collection complète depuis sa fondation, trente-cinq années environ, outre une quantité de numéros dépareillés du même journal, et d'une partie de plusieurs journaux religieux que nous détournons soigneusement, pour compléter les collections.

Voici maintenant une meilleure fin encore, c'est la destruction des mauvaises productions de la presse ; pour celle de l'Œuvre, nous sommes en relation avec le R. P. Lacoste, directeur de l'association de Saint-Michel pour la destruction des mauvais livres. On nous adresse de cette œuvre tout ce que l'on peut recueillir de mauvais livres que nous nous chargeons de détruire et de faire servir par leur produit matériel à la cause de l'Église.

Voilà le but que se proposent les *Chiffonniers du Saint-Père ;* le titre importe peu, pourvu que le résultat soit bon et surtout avantageux à notre saint Pontife ; est-il d'ailleurs un vil métier sous un si noble maître ?

Ch. MENNE.

ÉPHÉMÉRIDES DE DÉCEMBRE 1872.

1. — M. de Rémusat, ministre des affaires étrangères, est chargé de l'intérim du ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Victor Lefranc, démissionnaire. — Installation comme président de la république du Mexique, en remplacement de Juarez, décédé, de M. Lerdo de Tejada.

2. — Mort de Mgr Valerga, patriarche latin de Jérusalem.

7. — A Lyon, Mgr Ginoulhiac pose solennellement la première pierre de la nouvelle chapelle de Fourvières. — M. de Goulard, ministre des finances, est nommé ministre de l'intérieur; M. de Fourtou, député, ministre des travaux publics. — M. Calmon est nommé préfet de la Seine.

8. — Fête de l'Immaculée-Conception. — Grand pèlerinage de la Bretagne à Sainte-Anne d'Auray.

10. — Quatre vingt-six députés de la gauche de l'Assemblée nationale signent un manifeste tendant à la dissolution de l'Assemblée. — Violente tempête à Paris et dans les départements voisins; la dépression barométique n'avait pas été aussi considérable depuis le 25 décembre 1821.

11. — Cent six députés de la gauche républicaine approuvent le pétitionnement dissolutionniste, sans toutefois exclure absolument le renouvellement partiel de l'Assemblée. — Après avoir entendu MM. Gambetta, Raoul Duval, Le Royer et M. Dufaure, qui tient un langage très-conservateur, 480 voix contre 116. votent l'ordre du jour sur les pétitions dissolutionnistes. — M. Thiers reçoit les ambassadeurs birmans. — La France paie à la Prusse une somme de 200 millions, qui forme le solde du troisième milliard de l'indemnité de guerre.

15. — La crue de la Seine atteint son maximum; il y a des inondations considérables.

17. — Au congrès espagnol, M. Zorilla déclare que le gouvernement compte introduire des réformes à Porto-Rico, entre autres la loi municipale et l'abolition de l'esclavage.

18. — L'Assemblée nationale de la France vote l'application des souscriptions recueillies pour la libération du territoire à l'aide des Alsaciens-Lorrains qui ont opté pour la nationalité française.

19. — M. de la Rochette, député de la Loire-Inférieure, retire l'interpellation qu'il voulait faire sur les troubles de Nantes, à l'occasion du pèlerinage de Lourdes, parce qu'un commencement de satisfaction a été donné par la révocation du maire de Nantes. — Le Sénat espagnol approuve la loi sur les dotations du clergé, laquelle est véritablement une loi de spoliation.

20. — Vote de l'ensemble du budget français pour 1873.

21. — Vote, en troisième délibération, de la loi qui abroge le décret du 22 janvier 1852 relatif aux biens de la famille d'Orléans. — Vote d'une loi qui proroge jusqu'au 1er janvier 1883 la monopole de l'Etat pour la fabrication et la vente du tabac. — L'Assemblée nationale se proroge jusqu'au 6 janvier. — Un rescrit de l'empereur d'Allemagne annonce au prince de Bismarck que, sur sa demande, il est relevé de la présidence du ministère d'Etat prussien; mais il continuera à conférer avec son souverain sur les affaires de l'empire, dont il reste chancelier, et sur la politique extérieure. — Le conseil national de Berne adopte une proposition tendant à saisir de nouveau l'assemblée fédérale suisse de la question de la révision de la constitution.

23. — Au Vatican, réunion des cardinaux en forme de consistoire; le Saint-Père y prononce une allocution dans laquelle il proteste contre les persécutions religieuses dont l'Eglise souffre en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Espagne,

et déplore le schisme qui divise les Arméniens catholiques; il préconise un certain nombre d'évêques, entre autres ceux de Tournai (Belgique), et d'Autun (France).

24. — Le congrès des députés espagnols se réunit en séance extraordinaire pour entendre la lecture du projet de loi qui abolit l'esclavage dans l'île de Porto-Rico. — Mgr Procope, archevêque (schismatique) de Gaza, est reconnu par la Porte comme patriarche grec de Jérusalem, en remplacement de Mgr Cyrille, déposé par le Synode de cette ville.

25. — Fête de Noël. — A l'occasion des fêtes de Noël, de nombreuses réceptions ont lieu au Vatican; le Saint-Père reçoit d'éclatants témoignages d'attachement et de fidélité.

27. — Le gouvernement français ayant prescrit aux officiers de l'*Orénoque* de se présenter le 1er janvier chez le roi Victor-Emmanuel, M. de Bourgoing, ambassadeur de France près du Saint-Siége, donne sa démission.

28. — Décret de la congrégation des Rites relatif à la canonisation du bienheureux Benoît-Joseph Labre.

30. — M. Stumm, chargé d'affaires d'Allemagne, est rappelé de Rome, à l'occasion de l'allocution pontificale du 23 décembre; c'est la rupture des rapports diplomatiques entre l'empire allemand et le Saint-Siége.

31. — Fermeture définitive des dernières maisons de jeu existant encore en Allemagne (Wiesbaden et Hombourg). — L'infant Alphonse de Bourbon, frère de Charles VII, prend le commandement des forces carlistes en Catalogne.

VARIÉTÉS

Un gentilhomme français. — La *Diocesi*, journal religieux de Bologne (Etat de l'Église), publie le texte d'un panégyrique de sainte Catherine Vigri, prononcé le 9 mars dernier, jour de la fête de cette sainte, dans la basilique de Saint-Pétrone. Nous détachons de ce discours un passage qui est d'un intérêt particulier pour les lecteurs français. L'orateur, célébrant le prodige quatre fois séculaire de la conservation intégrale du corps de la sainte protectrice de Bologne, raconte à cette occasion l'anecdole suivante, qui est sans doute de notoriété publique dans le pays :

« Un *gentilhomme* français, tenant par la main deux jeunes enfants, entrait un jour dans l'église du *Corpus Domini* pour voir de ses yeux notre sainte; c'était le 25 septembre 1866. A l'expression du visage, à l'attitude du corps, vous eussiez dit un curieux, un de ces curieux qui ne croient pas au surnaturel et que le mot *miracle* fait sourire de pitié. On ouvre les grilles sacrées, on entre dans la chapelle; le voici en présence de la Sainte. De quels yeux il la regarde! avec quel respectueux silence il écoute son histoire! Il ne parle plus, il ne répond point, sa respiration même semble suspendue. Mais attendez un peu qu'il soit remis de sa stupeur, attendez qu'il ait vu de près la flexibilité des bras et de tout le corps, et, dominant ses préjugés, il lui faudra confesser malgré lui l'œuvre du Seigneur. Le *gentilhomme* français se sentit à cette vue redevenir croyant, du moins pour quelques instants; il ne

cacha point l'émotion qu'il éprouvait, il répéta ces mots : *Miracle, miracle!* et se mettant à genoux il pria longtemps aux pieds de la pauvre Bolonaise. Lorsqu'au sortir du lieu saint on lui présenta la plume pour signer son nom, il écrivit en toutes lettres : *Jules Favre et sa famille.* »

Justice pour les prêtres. — M. Émile Montégut, racontant dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui est bien loin d'être cléricale, on le sait, une visite faite par lui aux jeunes détenus qui ont remplacé à Cîteaux les anciens religieux, écrit ces lignes remarquables :

« Les âmes humaines ont un prix indéfini, voilà la grande nouveauté que le christianisme est venu apporter au monde; mais dans aucune des églises qui se partagent la chrétienté, cette doctrine n'a été embrassée avec autant d'étendue que dans l'Église catholique. Toutes les âmes sont également d'essence divine, et, ayant une même origine, ont une même fin, à moins qu'elles ne s'en écartent par le dérèglement de leur liberté. Toutes ayant également été rachetées de la chute par le sang de Jésus-Christ, Dieu n'a de dessein secret contre aucune, et quand son action intervient, même par le châtiment, ce n'est que pour avertir l'âme, aider sa faiblesse et l'empêcher de perdre le prix de ce rachat universel. Dans le protestantisme, le désespoir de l'âme coupable, éclairée par ses fautes, a toujours été accepté, sinon expressément, au moins tacitement, comme légitime; mais le catholicisme a fait du désespoir le vice suprême de l'âme. Défense absolue est faite au pécheur de désespérer. Non-seulement il n'est pas de criminel qui ne puisse se racheter, mais il n'est pas de scélérat qui ait le droit de se croire indigne du pardon de Dieu. Voilà les principes sur lesquels est fondée en grande partie la morale sociale du catholicisme, et qui règlent les rapports du prêtre catholique avec les âmes. Aussi, de même qu'il interdit au pécheur de désespérer, il n'en désespère jamais lui-même, et s'attache à croire à la possibilité de son rachat avec une obstination qui, je le déclare, a toujours fait mon admiration. Le prêtre catholique est tenu d'espérer toujours, même contre la nature, contre la raison et contre l'évidence. Dans la vie laïque, nous aimons le peuple, mais nul de nous n'aime la populace; cette populace est cependant aimée quelque part avec un zèle de charité qui ne craint même pas parfois de braver le bon sens vulgaire, quelque part où on lui épargne même son nom odieux et où elle est considérée non comme criminelle, mais comme égarée. Quelques jours après ma visite à Cîteaux, je faisais part de mon entretien avec le directeur de cette colonie pénitentiaire, à un magistrat de province qui, pendant trente ans, a présidé les assises, et je lui demandais son avis sur l'efficacité de ces sortes d'institution. « Il est « possible, me répondit-il, que l'expérience de ce directeur lui ait pré- « senté des cas heureux; mais tout ce que je puis vous dire, c'est que la « mienne ne m'en présente aucun, et que j'ai vu bien des fois revenir « devant nous, hommes faits, ceux que nous avions envoyés enfants à « ces établissements. » Ainsi, tandis que le magistrat, qui envoie ces

enfants coupables dans la colonie pénitentiaire, n'en espère rien, le prêtre qui dirige la colonie en espère tout. *En vérité, il serait temps qu'il se rencontrât quelque honnête démagogue qui, comprenant une partie de ce que nous venons de dire, modérât un peu le zèle de ses confrères et leur fît remarquer qu'en excitant la populace à se ruer sur le clergé catholique, on la pousse à tirer non-seulement sur ses plus vrais, mais sur ses seuls amis; car là seulement elle peut trouver indulgence et charité, tandis que partout ailleurs, même chez les plus vertueux et les meilleurs, elle ne peut rencontrer que justice.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

6. — **Le bienheureux Pierre Fourier**, par Mme la comtesse de Flavigny, précédé d'une lettre de Mgr l'évêque d'Orléans; Paris, 1873, chez H. Plon. — In-8 de VIII-488 p., avec portrait. — « Ce livre, fruit d'érudites recherches, et écrit avec un soin pieux et un vrai charme de style, est signé d'un nom déjà avantageusement connu dans les lettres chrétiennes, et prouve une fois de plus que, dans cette religieuse famille, on se passe pour ainsi dire de main en main une plume facile et exercée. » Tel est le jugement que Mgr Dupanloup porte de l'ouvrage; quant au héros qui en est le sujet, et à l'opportunité du livre qui lui est consacré, écoutons encore Mgr Dupanloup : « Ce que j'admire dans le Bienheureux Fourier, c'est le prêtre, le saint prêtre. Qu'était, en effet, le Bienheureux Pierre Fourier? Un simple curé de village, pas autre chose, attaché pendant quarante années à la modeste paroisse de Mattaincourt : et c'est là ce qui fait éclater d'autant plus ce que peut un prêtre véritablement prêtre; car cet humble curé de village n'en fut pas moins, non-seulement un pasteur et un directeur d'âmes admirable, mais encore un puissant réformateur et un fondateur infatigable. Ce n'est pas tout, il remplit tellement, tout caché qu'il est dans un pauvre presbytère, la Lorraine du bruit de son nom, que les princes de la terre viennent chercher ses conseils, et que cet humble curé se trouve mêlé aux plus grandes affaires de son pays. C'est ainsi que le Bienheureux Pierre Fourier a rassemblé dans sa paroisse des souvenirs qui suffiraient à plusieurs vies illustres. Les temps étaient mauvais aussi quand Fourier commença l'œuvre de Dieu dans sa paroisse : l'hérésie y avait passé et y avait fait ses ravages, et l'apostasie des uns, l'indifférences des autres, offraient à l'action sacerdotale de puissants obstacles. Régénérer une paroisse, si modeste qu'elle soit, ce n'est certes pas chose facile. On suit, avec le plus vif intérêt, dans le livre publié par vous, ce bon prêtre à l'œuvre, multipliant pendant tant d'années tous les efforts du dévouement et du zèle, la parole, les œuvres; on assiste, édifié, ému, à tout ce travail incessant, quotidien, sans cesse repris et poursuivi, qui aboutit enfin à une transformation complète : spectacle encourageant et salutaire exemple! » Il ne nous reste qu'à dire avec l'illustre évêque : « Puisse Dieu, dans des troubles et des périls non moins grands, nous susciter de tels hommes! »

7. — **L'Infaillibilité pontificale**, ou Exposition historique et dogmatique des prérogatives papales définies au Vatican, suivie de pièces justificatives en appendice, par M. l'abbé Lesmayoux; Paris,

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

1873, chez Adrien Le Clere. In-12 de XII-404 pages. — Ce livre peut être considéré comme une histoire abrégée du concile du Vatican en ce qui concerne le dogme défini le 18 juillet 1870. Cette histoire, venue après tant d'autres, a son caractère particulier, qui l'en distingue, et la façon dont elle est conduite lui donne un intérêt égal à son utilité. La vérité est définie, le doute n'est plus possible pour les fidèles; mais il ne faut pas oublier que la vérité religieuse a toujours à lutter contre l'erreur et les passions, et que, d'un côté, bien des préjugés, bien des idées fausses, issues de l'erreur gallicane, subsistent encore au sein des masses, tandis que, d'un autre côté, les sectes impies ou révolutionnaires n'ont pas désarmé. N'ayant pu empêcher le concile du Vatican de définir les droits et les priviléges de la Chaire pontificale, ces sectes. comme le dit l'Auteur dans son Avant-Propos, « nient effrontément le dogme proclamé et s'efforcent, par des mesures tantôt hypocrites, tantôt sauvages, de mettre la lumière sous le boisseau; les efforts que fait partout la franc-maçonnerie pour exclure la religion de l'enseignement, et les lois violentes décrétées en Allemagne et en Italie contre l'Eglise, nous montrent jusqu'où peut aller, à cet égard, la haine révolutionnaire. » Il serait donc dangereux de s'endormir dans une fausse sécurité : s'il était nécessaire, avant le Concile, de travailler au triomphe de la vérité, il n'est pas moins nécessaire de travailler aujourd'hui à la défendre. C'est ce qu'a pensé M. l'abbé Lesmayoux, et son livre est certainement l'un de ceux qui contribueront le plus à la défense de la vérité dont il s'est fait le champion.

8. — **Discours sur l'éducation**, par l'abbé P.-H. Mabire; Caen, 1872, chez F. Le Blanc-Herdel. — In-8 de VIII-584 pages. — Voici, nous le dirons tout de suite, un livre que nous voudrions voir entre les mains de tous ceux qui s'occupent de l'éducation et de l'enseignement de la jeunesse, livre plein d'excellentes leçons, et écrit dans ce style clair, grave, élégant, élevé sans prétention, heureux mélange d'imagination et de bon sens, que nous rencontrons rarement chez nos professeurs universitaires et dont le clergé catholique semble avoir conservé le secret. Mais ce n'est pas la forme qui nous plaît le plus dans le livre de M. l'abbé Mabire, c'est le fond, c'est la sûreté des vues, la largeur des idées, l'élévation des pensées et cette plénitude d'autorité que donnent une longue expérience, l'amour de la jeunesse et le caractère sacerdotal. Quinze années de professorat dans l'une des institutions les plus justement renommées, celle de Vaugirard, avaient admirablement préparé M. l'abbé Mabire à la direction de l'institution Sainte-Marie, près de Caen. Les discours prononcés par lui, pendant vingt années consécutives, aux distributions de prix, forment comme un cours complet d'éducation, que précède une très-remarquable étude dans laquelle il expose ses idées sur l'éducation à l'occasion de la loi de 1850 sur l'enseignement. Qu'on lise ces pages, qu'on lise le livre tout entier, et nous sommes certain qu'on dira avec nous : C'est un livre qui doit être le manuel des maîtres et des parents; il ne fait pas seulement honneur au savant et modeste prêtre qui l'a écrit, mais au clergé français tout entier, et il est une démonstration de plus de l'influence qu'il importe de laisser à la religion et au prêtre catholique dans l'éducation et dans l'enseignement des jeunes générations.

9. — **La vente de Parga**, Episode d'histoire contemporaine, par Jules Roussy; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-12 de 202 pages. — Sous une forme romanesque, mais où la vérité historique est complètement respectée, ce livre raconte un événement de l'année 1819, qui est resté presque tout à fait inconnu, et qui mérite cependant d'être mis en lumière :

c'est la vente de la petite ville grecque de Parga, faite, au mépris de toutes les lois de l'humanité et de la justice, par les Anglais au tyran épirote qu'on appelait Ali de Tébélen. Le récit fait bien connaître ce tyran, vis-à-vis duquel le consul français, M. de Pouqueville, se montre toujours intrépide et digne de son pays ; il fait surtout admirer le patriotisme des malheureux Parganiotes, indignement trompés et privés d'une patrie à laquelle ils étaient attachés par les liens sacrés de la religion et de la naissance. Cet épisode d'histoire contemporaine est d'un intérêt palpitant; il se rattache à la fois aux événements qui ont suivi l'écroulement du premier Empire et qui ont précédé la grande insurrection hellénique; ce n'est pas la faute du narrateur si la vente odieuse de Parga montre que l'Angleterre, qui proclame si haut son respect pour l'indépendance des peuples et pour les nationalités, n'hésite guère, lorsque son intérêt le demande, à contredire les principes sur lesquels elle prétend régler sa politique.

10. — **L'apostolat des classes dirigeantes au dix-neuvième siècle**, par le R. P. de Varax; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-12 de 66 pages. — Excellente brochure dont chaque page devrait être méditée par tous ceux qui peuvent exercer autour d'eux quelque influence, soit par leur fortune, soit par leur éducation, leur talent, en un mot par quelque genre de supériorité que ce soit. En deux mots, voici la pensée fondamentale de l'auteur : Le grand péril de ce temps est l'abaissement de la foi dans la classe des travailleurs; pour conjurer ce péril, il n'y a de remède que dans l'Eglise, de qui émane tout apostolat; puisque c'est l'ouvrier qui est menacé dans sa foi, c'est de la classe dirigeante que doivent venir aujourd'hui les apôtres de la classe ouvrière; pour être apôtre, il faut *descendre* parmi le peuple; c'est à ce prix seulement qu'on relèvera la famille, qu'on réhabilitera le travail, qu'on rendra les fonctions publiques à la justice, la parole et la presse à la vérité; mais la classe dirigeante ne se jettera pas dans le mouvement si rien ne l'y entraîne et ne lui sert de guide; donc nécessité d'un institut religieux spécial, institut qui existe déjà, mais qu'il s'agit d'agrandir. — Encore une fois, excellente brochure qu'il faut lire et faire lire. Le temps presse, il importe de se mettre à l'œuvre sans retard; le R.P. de Varax le fait sentir avec force : il y a là un grand devoir pour les catholiques, car c'est d'eux que dépend le salut de la société.

11. — **Voltaire peint par lui-même**, conférences données dans plusieurs villes de Belgique, par Guillaume Lebrocquy; Bruxelles et Paris, 1868, chez Victor Devaux et chez C. Dillet. — In-8 de 120 p. — C'est bien Voltaire peint par lui-même que nous présente M. Lebrocquy au moyen de citations et de passages textuels qui font connaître l'homme, l'écrivain, le philosophe, et, à la vue de ce portrait, il ne peut y avoir qu'un jugement unanime, qui se résume dans ce mot de Mgr Dupanloup : Voltaire est l'*infamie personnifiée.* La brochure de M. Lebrocquy est appelée à faire du bien; on ne saurait trop la recommander aux lecteurs et aux souscripteurs du *Siècle*.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et Fils, imp., pl. du Panthéon, 5.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 17 mai 1873 Numéro 74.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

15 mai 1873.

Les événements se succèdent avec une telle rapidité, qu'il devient de plus en plus difficile de les suivre. Nos lecteurs trouveront dans les pages de cette livraison les détails les plus importants sur les Actes du Saint-Siége, sur l'audience accordée par Pie IX aux pèlerins français, sur la consécration de la France au Sacré-Cœur, et sur les témoignages rendus au mérite des Frères des Ecoles chrétiennes, à l'occasion de l'Exposition universelle de Vienne. Mais nous ne pouvons aujourd'hui reproduire bien des documents qui sont l'honneur et l'espoir de l'Eglise, comme la lettre pastorale des évêques allemands réunis à Fulda, le magnifique discours prononcé par Mgr Freppel sur l'indissoluble alliance de la France et de l'épiscopat catholique, etc. Chaque semaine les faits et les documents s'accumulent; c'est à peine si nous pouvons les signaler tous, et nous sommes obligés d'en omettre dont nous serions pourtant heureux d'enrichir nos *Annales*.

Nos lecteurs comprendront notre embarras; nous tenons à leur dire dès aujourd'hui que nous songeons sérieusement à le rendre moins grand : la réalisation des projets que nous formons dépendra

un peu d'eux, c'est une question sur laquelle nous reviendrons prochainement.

Le beau mois de Marie donne tout ce qu'on pouvait espérer de lui : le concours des fidèles autour des autels de la sainte Vierge est plus empressé que jamais, et le merveilleux mouvement des pèlerinages a recommencé dans des proportions plus grandes encore que l'année dernière.

Ce mouvement a reçu, le 5 mai, en la fête de saint Pie V, la bénédiction et les encouragements de Pie IX. Malgré certaines mauvaises volontés, les fidèles se rendent par milliers et par milliers au sanctuaire de Lourdes; tous les anciens lieux de pèlerinages voient accourir des foules qui prient pour l'Eglise, pour le Pape et pour la France; aux environs de Paris, on va se porter à Notre-Dame de Longpont; puis ce sera Notre-Dame de Chartres qui verra l'une des plus nombreuses manifestations de la foi nationale; puis, au mois de juin, la France tout entière sera représentée à Paray-le-Monial et suppliera le Sacré-Cœur de Jésus, à l'endroit même d'où son culte s'est répandu dans toute l'Eglise. On a compté, l'année dernière, les pèlerins par centaines de mille ; on les comptera cette année par millions ; le besoin d'implorer la miséricorde divine par l'intercession de la sainte Vierge et des saints a fait rentrer les pèlerinages dans nos mœurs ; c'est une violence de supplications que la France fait au ciel, la France sera exaucée.

Ce qui se passe chez nous se passe en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en Pologne, et même en Italie, où la fermeté des pèlerins a su conquérir la liberté de la prière publique, malgré les menaces et les intimidations. On en comptait plus de huit mille à Caravaggio; ils seront plus nombreux encore à Assise.

Pie IX, né en 1792, est entré, le 13 mai, dans sa quatre-vingt-deuxième année; dans quelques jours il commencera la vingt-huitième année de son glorieux Pontificat. Cette miraculeuse conservation du Souverain-Pontife, au milieu de tant d'épreuves, est un motif de plus d'espérance : il y a comme un pressentiment dans tous les cœurs chrétiens que Pie IX verra la fin de la persécution actuelle et qu'il assistera au triomphe de l'Église; puissent ces pressentiments se confirmer, et veuille Dieu conserver à la tête de son Église pendant de longues années encore le Pape de l'Immaculée-Conception, du *Syllabus* et du Concile du Vatican !

J. Chantrel.

ACTES DU SAINT-SIÉGE.

Le bureau central de l'*Union des Associations ouvrières catholiques* ayant, par l'organe de son président, adressé à notre très-saint père le Pape le compte rendu du Congrès de Poitiers, avec l'hommage de ses sentiments de respect et d'amour filial, Sa Sainteté a daigné répondre à Mgr de Ségur et au bureau qui représente tous les directeurs des œuvres-unies, par le beau bref apostolique que voici :

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et Apostolicam Benedictionem.

Etsi calcanda semper duxerimus, Dilecte Fili, divini Magistri nostri vestigia, qui cum populo et plebe præsertim versabatur, ac discipulos suos mittebat in pagos et castella : in hac tamen ætate quæ præcipuas machinationes suas et artes in proletariorum corruptionem intendit, multo graviore eorum sollicitudine premimur.

Non sine magno propterea mœrentis animi nostri sollatio discimus, tot egregios sacerdotes ac laïcos sedulam operam, solertiam, sumptus impendere retrahendæ populi proli ab insidiis ac periculis eique cogendæ in cœtus, ubi sana imbuatur doctrina, religiosis exercitationibus excolatur, informetur ad virtutes, necessariis instituatur litterarum rudimendis, instruatur ad artes et probis credita opificibus, tutum inveniat patronatum et ductum ac illecebris innocui oblectamenti invitata sancte dies festos exigat et utiliter horas subsecivas.

Salutare enim hoc opus non modo parat ordinis subversi restitutionem, sed efficacissime simul occurrit mali progressui mul-

PIE IX, PAPE.

Cher Fils, salut et bénédiction apostolique.

Bien que Nous ayons toujours pensé qu'il faut marcher sur les traces de notre divin Maître, dont la vie se passait de préférence au milieu du peuple et des petits, et qui envoyait ses disciples dans les villages et dans les hameaux, Nous Nous sentons plus pressé que jamais de nous préoccuper de la classe ouvrière, qu'aujourd'hui la plupart des manœuvres et des complots des impies ont pour but de corrompre.

Aussi, au milieu de Notre affliction, sommes-Nous grandement consolé d'apprendre qu'un si grand nombre de prêtres et de laïques distingués consacrent tous leurs soins, les industries de leur zèle et de leurs ressources, à arracher la jeunesse ouvrière aux piéges et aux dangers qui l'enveloppent, en la réunissant en Associations où lui est enseignée la saine doctrine, où elle est formée au bien par des exercices religieux, où elle prend l'habitude des vertus chrétiennes, où elle apprend les éléments nécessaires de ce qu'il faut savoir, où elle est initiée aux diverses professions et confiée à de bons patrons, où elle trouve une protection et une direction sûres, et où l'attrait de récréations honnêtes lui fait passer chrétiennement ses jours de fête et utilement ses heures de loisir.

Cette Œuvre de salut ne prépare pas seulement le rétablissement de l'ordre social bouleversé ; elle va en outre et très efficacement au-

tisque consulit familiis, quibus nequeunt irrita contingere probitatis filiorum exempla.

Gratulamur igitur iis omnibus, qui Pictavium convenerunt consilia collaturi ad egregium hoc cœptum explicandum promovendum, perficiendum; gratulamur tibi, qui eidem cœpto præpositus non modo curas ei tuas impendis, sed jugi prudentum piorum, et hujusmodi adolescentium conditioni accommodatissimorum scriptorum serie perpetuus ipsis monitor ades, ac totius vitæ moderator : vosque omnes hortamur, ut impigre labore pro Dei gloria et animarum salute suscepto instetis, ac dilectissimam hanc Christi gregis partem a luporum incursu tueri, eique fidelem et addictam servare conemini ac utilem præstare contendatis religioni simul et patriæ.

Omnia ad hoc vobis auxilia cœlestia necessariaque et opportuna divinæ gratiæ munera adprecamur; eorumque auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus tibi, Dilecte Fili, rectoribus omnibus, magistris suffragatoribus piarum harumce institutionum, puerisque et adolescentibus universis qui eisdem se tradunt excolendos Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die 20 martii, anno 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimo septimo.

PIUS PP. IX.

devant des progrès du mal, elle veille aux intérêts d'un grand nombre de familles sur lesquelles les bons exemples de leurs fils ne peuvent manquer d'exercer une heureuse influence.

En conséquence, Nous félicitons tous ceux qui se sont réunis en congrès à Poitiers, afin de se concerter sur les moyens à prendre pour développer, propager et perfectionner cette excellente Œuvre. Et Nous vous félicitons aussi, cher Fils, vous qui, mis à la tête de cette *Union*, ne vous contentez pas de vous y dévouer tout entier, mais qui, par une série non interrompue d'habiles et pieux écrits, si parfaitement adaptés aux besoins de ces jeunes gens, êtes constamment là auprès d'eux pour les avertir et les diriger dans tous les détails de leur vie.

Nous vous exhortons tous, tant que vous êtes, à vous dévouer sans relâche à l'Œuvre que vous avez entreprise pour la gloire de Dieu et le salut des âmes; à faire tous vos efforts pour défendre contre les attaques des loups cette partie bien-aimée du troupeau de Jésus-Christ, et pour la lui conserver fidèle. Travaillez à rendre la classe ouvrière utile à la fois à la religion et à la patrie.

A cet effet, Nous demandons au ciel de vous accorder, en temps opportun, tous les secours, tous les dons de la grâce dont vous aurez besoin; et, comme présage de ces faveurs, comme gage de Notre bienveillance paternelle, Nous vous donnons avec grand amour Notre bénédiction apostolique, à vous, bien-aimé Fils, aux directeurs, aux présidents, aux protecteurs de ces pieuses Associations, ainsi qu'à tous les apprentis et jeunes gens qui se rangent sous leur bannière bienfaisante.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 20 mars 1873, en la vingt-septième année de Notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

Tout ce qui vient du Saint-Siége apostolique, tout ce qui a rapport au saint concile œcuménique du Vatican, est si important, en nos jours, pour tous les chrétiens, que nous regardons comme un devoir de le faire connaître à nos lecteurs. C'est pourquoi nous reproduisons ci-dessous le bref adressé par N. S. P. le Pape à Mgr Louis Filippi, évêque d'Aquila, pour le féliciter de l'admirable pastorale par laquelle ce savant prélat explique les décrets du concile, et qui a été traduite en français, avec d'autres pastorales de Mgr d'Avanzo, évêque de Calvi, relatives au même sujet, sous ce titre : *Le Triomphe de l'Eglise au concile du Vatican*, etc., par Mgr Maupied, camérier de Sa Sainteté.

Le bref pontifical dit toute l'importance de ce beau livre, œuvre de deux grands évêques, l'un et l'autre grandes lumières du concile, dont ils expliquent et justifient les décrets, et en font comprendre le sens et toute la portée. Aussi le Saint-Père se réjouit-il de ce que les grands enseignements de ce livre pourront s'étendre beaucoup plus par la langue française, si répandue. Mais, pour en faire passer toute la valeur en français, il fallait un interprète qui eût aussi travaillé au concile avec le zèle et la science que connaissaient les deux illustres prélats qui lui ont confié la traduction de leurs œuvres.

A notre vénérable frère Louis, évêque d'Aquila, à Aquila.

PIE IX, PAPE.

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous avons vu avec grand plaisir, vénérable frère, traduite en français par le soin de l'éminent prêtre François-Louis-Michel Maupied, l'exposition exacte, claire et savante des constitutions dogmatiques du concile œcuménique du Vatican, que vous aviez depuis longtemps donnée à votre peuple.

Car l'utilité que votre diocèse et les autres diocèses d'Italie auraient pu retirer de leur intelligence vraie et complète, nous nous réjouissons de ce qu'elle puisse maintenant s'étendre bien plus loin par la langue française si répandue. Et certainement, à ce plus ample profit ne serviront pas peu, nous le pensons, les charmes de votre travail, lequel, bien qu'il traite seulement des plus graves choses touchant la foi et l'Eglise, soit par le mode d'exposition, soit par l'espèce des objections, soit par la solidité de la réfutation, invite et force presque les lecteurs, non absolument hébétés, à vous suivre jusqu'à la fin de l'ouvrage.

Puisque ce travail doit porter, même à ceux qui réfléchissent le moins, la notion claire et la force des doctrines proposées, il ne pourra manquer d'éclairer les esprits et de les réunir dans un même senti-

ment et dans une même pensée. Ce fruit que vous avez certainement le plus désiré, nous le présageons spécialement à votre travail; et cependant, comme augure de la faveur suprême et gage de notre particulière bienveillance, nous accordons très-affectueusement à vous, vénérable frère, et à tout votre diocèse, la bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 19 décembre 1872, de notre pontificat l'an vingt-septième.

PIE IX, Pape.

LES PÈLERINS FRANÇAIS AU VATICAN.

Voilà l'Adresse qui a été lue, au nom de tous les pèlerins français, à l'audience du Vatican, le 5 mai, par M. le vicomte de Damas :

Très-Saint Père,

Les pèlerinages rentrent dans nos mœurs; ils font invasion dans notre pays pour conjurer d'autres invasions. Nous avions besoin d'un patron pour nous conduire. Votre Sainteté vient de nous le donner; elle nous offre pour directeur de nos manifestations pacifiques un compatriote, le grand pèlerin de nos temps modernes.

Benoît-Joseph Labre allait de sanctuaire en sanctuaire; il priait, il protestait, il souffrait. Il priait pour l'Eglise persécutée; il priait pour sa patrie travaillée par la corruption et l'erreur. Il protestait non pas par des paroles, mais par des actes : l'énergie de sa foi, l'austérité et l'étrangeté de sa vie étaient une puissante protestation contre le sensualisme et l'impiété, funestes avant-coureurs des crimes de la révolution. La force de sa protestation, la puissance de sa prière, c'était le sacrifice.

Labre a souffert pour le Christ et pour son Vicaire; puis il est venu à Rome déposer sa vie aux pieds de Pierre et recevoir de lui sa récompense. C'est au seuil du Vatican qu'il a terminé sa course; c'est au seuil du Vatican que nous voulons commencer la nôtre.

A la veille de reprendre nos pérégrinations pieuses, nous venons peut-être recevoir la récompense avant le travail ; mais nous venons surtout demander à notre Père conseil, force et bénédiction.

Comme Labre, nous sommes Français, comme lui nous sommes catholiques, comme lui nous voulons être pèlerins. Il avait le bonheur de vénérer Pierre dans la gloire ; nous avons la douleur de pleurer avec Pierre dans les chaînes; plus que lui nous avons donc le devoir de prier, de protester et de souffrir.

Nous irons dans les sanctuaires de Jésus et de Marie prier pour l'Eglise et pour la France; pour l'Eglise unie à son Chef infaillible, et pour la France humiliée parce qu'elle n'a pas su épargner l'humiliation à son Père.

Nos cœurs ont protesté déjà ; ils protesteront avec plus d'énergie encore contre les attentats qui préparent à notre Père la douleur de voir souffrir sous ses yeux ses fils les plus dévoués, et faire le vide autour de lui après l'avoir condamné à la prison.

Nous saurons souffrir aussi, très-saint Père ; nous avons entendu ce cri de la détresse et de la consolation : « Les gouvernements m'abandonnent, mais le peuple, *plebs christiana*, le vrai peuple chrétien me reste. » Nous appartenons à ce peuple chrétien, et dussions-nous verser notre sang avec nos prières, nous voulons que les gouvernements reviennent à leur véritable chef, le Christ ; nous voulons que notre pays retrouve le cri de son premier roi : « Ah ! si j'eusse été là avec mes Francs ! » Ce cri, c'est le secret de notre mission et le secret de notre salut.

Oui, si la France eût été là, Rome n'aurait pas été violée. Si la France eût été là, Rome n'aurait qu'un roi, et nous n'aurions pas à visiter notre Père captif. Si la France avait voulu être là, elle serait encore la France, et Pie IX trouverait un appui fidèle pour renverser le grand ennemi du Christ dans les temps modernes, la Révolution, comme son glorieux patron a trouvé un vaillant cœur et une vaillante épée pour vaincre le grand ennemi des temps anciens, le mahométisme.

Nous n'avons qu'un but, qu'une ambition dans nos pèlerinages : rendre à notre patrie sa mission ; à l'Eglise, sa Fille aînée ; au Pape, son défenseur.

Nous irons de sanctuaire en sanctuaire supplier le Cœur sacré de Jésus, prier sa mère la Vierge immaculée d'accorder cette grâce à tous les cœurs chrétiens ; tous vous aiment, très-saint Père ; si vous êtes le plus éprouvé des pères, vous êtes aussi le plus aimé ; tous s'unissent à nous pour célébrer cette fête et déposer à vos pieds leur dévouement et leur vie.

Bénissez vos enfants, bénissez notre pauvre pays, bénissez notre pacifique croisade, et, forts de cette bénédiction nous sommes sûrs du triomphe. Notre-Dame Auxiliatrice a accordé la victoire à son serviteur Pie V, Marie immaculée ne la refusera pas à son serviteur Pie IX. Vive Pie IX !

Le Saint-Père a répondu :

« La France m'a toujours et en toutes circonstances donné des gages d'amour et m'en donne encore à présent ; ce qui me prouve de plus en plus que certaines paroles sorties de la bouche infaillible de Jésus-Christ et que l'Eglise nous met en ces jours sous les yeux, peuvent fort bien s'appliquer aussi à la France : *Modicum et non videbitis me*. Vous ne me verrez pas pendant un certain temps, mais je me manifesterai de nouveau, *iterum modicum et videbitis me*. Je me manifesterai de nouveau à cette grande et catholique nation.

« Son éloignement temporaire était peut-être nécessaire pour faire naître dans un grand nombre de cœurs le fervent désir de le revoir, et parce que tout le monde n'a pas fait son devoir en ces derniers temps. Des doctrines fausses, des hommes appartenant à la secte infernale, des mœurs corrompues, des incrédules de toutes sorte ont fait irruption sur tous les points de ce grand et noble pays.

« Un très-grand nombre d'hommes ont suivi le courant; mais il en est aussi plusieurs qui ont reculé d'épouvante et qui, après s'être recueillis en eux-mêmes, ont recouru à Dieu. Les Pasteurs ont parlé et ont prié entre le vestibule et l'autel; les chastes épouses de Jésus-Christ, prosternées à ses pieds, ont versé des larmes et, faisant violence à son cœur, elles ont demandé que la lumière se fît pour ceux qui, par ignorance ou par malice, gisent dans les ténèbres et les ombres de la mort, et qu'au milieu de l'obscurité une étincelle de foi se montrât à eux tous, mais spécialement à ceux auxquels on peut appliquer ces paroles : *Video meliora proboque, deteriora sequor.* A ces prières se sont jointes celles d'un grand nombre de bons chrétiens, et de pieuses mères de famille, et surtout celles de cette phalange de jeunes gens d'élite qui, mettant sous les pieds tout respect humain, n'ont voulu rechercher que le bien et, le front levé, se sont courageusement déclarés chrétiens.

« Eh bien ! les pèlerinages, les prières, la fréquence des sacrements, la bonne volonté qui se manifeste en France sont un gage, une preuve que Notre-Seigneur se manifestera de nouveau à la France : *Modicum et videbitis me.*

« Oh ! puisse-t-il, en se manifestant à ce pays de prédilection, lui apporter le salut qu'il apporta aux apôtres : *Pax vobis.* Qu'il nous donne à tous cette paix qui accompagne les enfants de Dieu, même au milieu des tribulations et des combats auxquels ils sont condamnés ; cette paix qui, en nous conservant notre liberté d'esprit, même au milieu des circontances les plus difficiles, nous porte à agir avec fermeté, quoique sans précipitation, et à marcher dans la voie qui conduit à la vie.

« Puisque l'Eglise célèbre aujourd'hui la mémoire d'un saint qui a illustré par ses vertus cette chaire apostolique, prions-le de nous obtenir de Dieu, par l'entremise de la Reine

des Anges, de cette Reine qui a écrasé la tête du serpent infernal, qui a vaincu les hérésies et qui a obtenu pour ce grand Pontife la victoire sur le peuple mahométan, prions-le, dis-je, de nous obtenir la victoire sur les ennemis actuels de l'Eglise (ce ne sont pas des Turcs ; pour leur confusion, ils sont chrétiens), afin qu'un jour nous puissions leur appliquer ces paroles : *Vidi impium superexaltatum ; transivi, et ecce non erat.*

« Mais pour combattre il faut du courage, pour vaincre il faut de la constance, et pour triompher il faut de la modestie ; prions donc aussi Pie Ier, qui scella sa foi de son sang en mourant en holocauste pour la vérité, de nous obtenir le courage et la constance nécessaires pour combattre, afin que nous puissions obtenir le triomphe désiré et passer des jours de paix dans la pratique des vertus chrétiennes.

« En attendant je vous bénis, vous et vos familles, je bénis l'épiscopat, le clergé et la France tout entière, même cette partie de la France qui fait peu de cas de la bénédiction apostolique. Oui, que cette bénédiction descende aussi sur cette partie non choisie de la France et qu'elle soit la lumière qui l'éclaire et l'excite à faire le bien, ou la flamme qui la détruise, *quod Deus avertat !* (Que Dieu détourne ce malheur !) Quant à nous, demeurons inébranlables dans la confiance, et ne perdons pas courage, car Dieu est avec nous ; or, s'il est avec nous, *quis contra nos ?*

« Il n'est, hélas ! que trop vrai, un grand nombre de royaumes sont en proie au désordre. Ici on combat contre Dieu, contre son Eglise et contre ses ministres ; ailleurs on combat avec plus de cynisme, mais toujours pour atteindre le même but, qui est d'étouffer le bien. Pour surcroît de malheur, on considère d'un œil indifférent les maux de l'Eglise catholique, même lorsqu'on devrait agir pour les écarter ou au moins les diminuer, comme la conscience et l'honneur le demandent aux puissants de la terre, à ceux qui ont le devoir de conserver la paix dans le monde. Mais il n'en est pas moins vrai que nous devons agir avec courage, sans craindre ni la tyrannie, ni la mauvaise foi, ni la tromperie, ni l'impiété, ni l'hérésie, parce que Dieu est avec nous : et *si Deus pro nobis, quis contra nos?*

« *Benedictio Dei*, etc. »

Après avoir reproduit ce discours, le *Journal de Florence* ajoute : Des larmes se mêlaient à la voix du Saint-Père, pendant qu'il adressait ces touchantes paroles à ses enfants chéris réunis autour de son auguste personne. Son émotion était partagée par toute l'assistance et nous avons vu des pleurs de tendresse s'échapper de bien des yeux. A ce sentiment d'émotion se mêlait celui de l'admiration. Tant de présence d'esprit, tant de lucidité, en même temps que de force et d'énergie dans ce vieillard qu'on avait représenté depuis quelque temps à l'Europe comme abattu par une récente indisposition, paraissait à toute l'assistance chose merveilleuse, presque surnaturelle. De plus, le ton de profonde conviction avec lequel il avait parlé et sa facilité d'élocution, bien qu'il se fût exprimé dans une langue étrangère, faisait dire aux pèlerins en se retirant : « Vraiment notre Saint-Père est inspiré, et c'est Dieu qui « nous a parlé par sa bouche. »

Autour du Pape on versait des larmes; Pie IX a dit : « Oui, nous « pleurons, mais ces larmes viennent de la faiblesse humaine; elles « seront changées en joies célestes et éternelles. »

Chacun put s'approcher de Sa Sainteté, lui baiser les mains et recevoir une médaille de grand module, la médaille du Concile dans un écrin. Il y avait près de deux cents pèlerins. « Plusieurs « d'entre vous, a dit le Pape, ont amené à Rome des dames, qui « n'ont pu entrer ici. Prenez les fleurs de cette corbeille et donnez-« les leur de ma part. » Il y avait, en effet, sur une table, une vaste corbeille remplie de fleurs : des camélias, des azaléas, des roses-thé, des marguerites, sur un lit de mousse. Chacun en a pris, touché de cette délicate attention de Pie IX.

LA FRANCE AU SACRÉ-CŒUR.

La pétition suivante a été adressée à l'Assemblée nationale :

Persuadés que la vie politique, comme la vie privée, doit établir ses fondements sur la religion, que Dieu doit être à la base comme au sommet de l'édifice social, et que l'esprit de Notre-Seigneur Jésus-Christ doit vivifier toutes nos institutions, les catholiques soussignés viennent vous demander, messieurs les représentants, de faire un acte de foi public et officiel pour prouver au monde que le gouvernement français répudie enfin cette maxime : *l'Etat ignore Dieu*, maxime qu'on peut considérer comme la source de nos maux, la cause du mépris de l'autorité et le principe de la défaillance des caractères et de l'anarchie religieuse, morale et politique.

Vous n'ignorez pas que les catholiques placent les plus consolantes

espérances pour l'avenir de notre chère patrie dans sa consécration officielle au Sacré-Cœur de Jésus, symbole adorable de la charité, de l'union des cœurs et de l'apaisement des esprits. Ce projet va être exécuté par la piété privée.

En effet, une souscription est ouverte dans toute la France, afin de recueillir les fonds nécessaires pour la construction, à Paris, d'une église qui sera le témoignage de notre foi et de notre espérance, et portera sur le frontispice cette inscription : *Au Christ et à son Sacré-Cœur la France pénitente et consacrée.* Mais, à ce projet, il manque la consécration officielle des représentants de l'autorité souveraine.

En conséquence nous vous demandons de vous associer à ce vœu national et de voter cette proposition :

« L'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, émet le vœu « que la France soit officiellement consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, « et qu'une église, élevée à Paris avec le concours de tous les catho- « liques, en perpétue le souvenir. »

Le Saint-Père a envoyé le Bref suivant aux signataires de la pétition :

Dilectis filiis Costes, presbytero, vicario generali Ruthenensi ; Alazard, presbytero, rectori ephemeridis cui titulus, la Revue religieuse, *et nobili viro vicecomiti Mauritio de Bonald, judici, Ruthenas.*

PIUS PP. IX.

Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem. Nequeunt certe, dilecti filii, quotquot sunt veri piique catholici non cupere, ut Gallia tandem emergens ex illis perniciosarum opinionum ambagibus et consequenti commotionum et calamitatum serie, qua toto jam sæculo jactatur, ad antiquam rursus assurgat dignitatem propugnatricis catholicæ religionis et hujus sanctæ sedis ad quam a divina Providentia, veluti primogenita Ecclesiæ filia, fuerat evecta.

Et nos idcirco vehementer optamus, ut sicuti ipsa, præterita ætate labente palam, et in aliarum nationum scandalum et perniciem, placitis et commentis impietatis obsecundans et plaudens

A nos chers fils, Costes, prêtre, vicaire général de Rodez, Alazard, prêtre, directeur du journal la Revue religieuse, *et noble vicomte Maurice de Bonald juge, à Rodez.*

PIE IX, Pape.

Chers fils, salut et bénédiction apostolique,

Il n'est assurément pas possible, chers fils, que tous les pieux et vrais catholiques ne désirent que la France, sortant enfin de cette confusion de doctrines pernicieuses et de cette suite de commotions et de malheurs qui en est la conséquence et qui la bouleverse sans interruption pendant ce siècle, ne reprenne de nouveau son ancien honneur de défenseur de la religion catholique et de ce Saint-Siége, honneur auquel l'avait élevée la divine Providence en sa qualité de fille aînée de l'Église.

C'est pourquoi, de même qu'au dernier siècle, cette même France, favorisant et approuvant publiquement, pour le scandale et la ruine des autres nations, les désirs et les complots de l'impiété, s'est éloignée de la source d'eau vive, s'est creusé

a fonte aquæ vivæ recessit, sibique fodit cisternas dissipatas, unde cœnosos tantum et venenatos hausit latices; sic etiam publice et in omnium gentium exemplum ab errore recedens viæ suæ, revertatur ad Deum suum, restituat ordinem, firmitatemque et amplitudinem sibi comparet promissam populo, cujus Dominus Deus ejus. Nobilissime profecto, id perficeretur, si, uti vos cupitis, patria vestra se solemni modo devoveret Sacro Cordi Jesu, in cujus honorem, collata ab omnibus pecunia, piaculare templum Parisiis extruendum proponitur; et laude dignum propterea censendum est consilium à vobis initum curandi, ut à populi voto Nationalis Cœtus excitetur ad hujusmodi consecrationem totius Galliæ nomine petendam et promovendam.

Nos certe Deum rogamus, ut quidquid in sui nominis gloriam, quidquid in sanctissimæ religionis nostræ decus et incrementum, quidquid in veram patriæ vestræ utilitatem vergere possit mentibus ingerat, ad rem adducat, perficiat; vestroque propterea proposito obsecundet, si id hisce assequendis expedire judicaverit. Interim vero favoris ejus auspicem et Paternæ nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem vobis, dilecti Filii, peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 14 aprilis, anno 1873; pontificatus nostri anno vicesimo septimo. PIUS PP. IX.

des citernes entr'ouvertes, d'où elle n'a puisé que des eaux corrompues et empoisonnées, nous souhaitons ardemment qu'abandounant de même publiquement et pour l'exemple de toutes les nations la voie des erreurs, elle revienne à Dieu, rétablisse son règne, et mérite cette stabilité et cette splendeur promise au peuple qui a Dieu pour son maître. On le ferait très-noblement, si, comme vous le désirez, votre patrie se consacrait solennellement au Sacré-Cœur de Jésus, en l'honneur duquel on se propose de bâtir à Paris, avec les offrandes de tous, un temple expiatoire; c'est pourquoi, il faut considérer comme digne d'éloges le projet que vous avez eu de faire vos efforts, afin que l'Assemblée nationale soit pressée par les vœux du peuple à demander et à provoquer cette consécration au nom de toute la France.

Pour nous, nous prions Dieu qu'il inspire à tous les cœurs, qu'il réalise et qu'il accomplisse tout ce qui peut procurer la gloire de son nom, la beauté et l'accroissement de notre très-sainte religion et l'intérêt véritable de votre patrie; et que pour cela il favorise votre pensée, s'il a jugé que ce moyen est propre à les obtenir. En attendant, comme gage de sa protection, et comme preuve de notre bienveillance, nous vous accordons avec amour, chers fils, notre bénédiction apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 14 avril de l'année 1873, et de notre pontificat la vingt-septième.

PIE IX, Pape.

La pensée de ce Bref, dit le *Bien public* de Gand, dont nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici les réflexions, la pensée de ce Bref, sur lequel nous appelons toute l'attention du lecteur, est celle-ci : les nations ont des devoirs envers la vérité aussi bien

que les individus. Si elles ont renié ou méconnu ces devoirs, il faut qu'elles se convertissent et se remettent à les pratiquer.

Faisant l'application de cette doctrine à la France, le Saint-Père exprime le vœu que, de même qu'elle a donné au siècle dernier le funeste exemple de l'apostasie, elle donne de nos jours le salutaire exemple du repentir. La réalisation de ce vœu amènerait l'accomplissement de cette parole célèbre de Joseph de Maistre : « La révolution française, commencée par la proclamation des droits de « l'homme, finira par la proclamation des droits de Dieu. »

On a dit que depuis la proclamation de l'athéisme légal et des principes impies du libéralisme, la France vit, pour ainsi dire, comme nation, en état de péché mortel. Sans rechercher si cette expression est théologiquement exacte, nous croyons néanmoins qu'elle dépeint énergiquement la situation d'un peuple publiquement apostat et révolté contre Dieu. Pour sortir de cette situation, il n'est qu'une seule voie; c'est celle qu'a prise l'Enfant prodigue retournant à son père et qu'indiquent courageusement à la France les promoteurs de la consécration nationale au Sacré-Cœur.

Leur pensée sera-t-elle comprise, leur appel sera-t-il entendu dans ce pays gangrené de voltairianisme, où tant d'hommes politiques en sont encore à la mauvaise parole de feu M. Dupin : « Nous sommes un gouvernement qui ne se confesse pas. » Nous n'osons espérer, nous l'avouons, malgré quelques symptômes favorables, une conversion aussi prompte et aussi complète. Il n'en faut pas moins féliciter ceux qui ont pris l'initiative de la proposition. Leur démarche est une application pratique des enseignements du Saint-Siége et les efforts individuels de leur zèle et de leur piété frayent la voie à des manifestations plus puissantes et qui seront un jour, nous l'attendons de la féconde bénédiction de Pie IX, l'acte de foi, de repentir et d'amour de tout un peuple.

En attendant, la pétition à l'Assemblée nationale de Versailles nous vaut un nouvel et précieux enseignement du Saint-Siége, un commentaire net et autorisé des principes définis par l'Encyclique et par le *Syllabus*. Lorsqu'il parle de la France et de son apostasie du siècle dernier, le Saint-Père ne parle pas seulement de désordres particuliers; de même lorsqu'il convie la France « à revenir à Dieu, à rétablir l'ordre divin, » il a très-certainement en vue, non-seulement des retours individuels, mais la restauration du règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est là du reste le grand enseignement de tout le pontificat de Pie IX ; c'est le but pratique de tous les actes de son règne, et le jour où la vérité aura

mûri dans les intelligences, ce sera, nous l'espérons, le gage d'un meilleur avenir pour l'Eglise et pour la société.

DEVOIRS DES RICHES ET DES PAUVRES

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

III

Maintenant, c'est à vous que nous devons adresser la parole, à vous qui êtes les déshérités de la terre, mais qu'on peut à juste titre appeler les favoris du ciel, puisque vous êtes plus près du royaume de Dieu. Vous avez un droit particulier à notre sollicitude. L'Eglise, qui a tant fait pour relever et honorer votre condition, vous doit plus que sa tendresse maternelle, elle vous doit la vérité sur vos devoirs.

La vérité, c'est le bien que le monde n'a jamais su donner aux pauvres. Il leur distribue de l'argent avec éclat et ostentation; souvent il leur refuse les droits réels qui leur appartiennent devant Dieu, et d'autres fois il leur prête des droits imaginaires qu'ils n'ont pas, pour les pousser à la révolte. Ce que l'on aperçoit le plus clairement dans ces bruyants témoignages d'intérêt, c'est l'égoïsme exploitant à son profit la triste condition du pauvre peuple; l'Eglise seule jusqu'ici a su lui offrir avec un amour sincère le pain qui soutient le corps et cet autre pain de la doctrine qui nourrit et fortifie les âmes.

La première vérité qu'il convienne d'enseigner au pauvre, c'est que sa situation est la conséquence naturelle des conditions au milieu desquelles se meut et se développe la société humaine. Ce serait une grave erreur de dire que la pauvreté est toujours, dans celui qui la subit, le châtiment d'une faute, comme il serait tout à fait injuste d'y voir le résultat d'un crime commis contre lui par ses semblables. Nous l'avons déjà dit, l'inégalité qui condamne un si grand nombre d'hommes à un travail pénible, souvent insuffisant, toujours incertain, pour obtenir le pain de chaque jour, a ses causes immédiates dans la diversité des moyens laissés à l'activité et à la liberté individuelle aux prises avec les difficultés de la vie et l'incertitude des événements. Qu'il soit souverainement raisonnable de chercher à atténuer et à adoucir les tristes suites d'un mal inévitable, personne n'oserait le nier; la religion et l'humanité en font un devoir impérieux. Mais vouloir changer radicalement les conditions de l'existence humaine, et pour cela bouleverser les rapports

des hommes entre eux, poursuivre par des moyens violents ou par la propagation de dangereuses théories la chimère de l'égalité dans la fortune et d'un bien-être universel égal pour tous, c'est porter une main téméraire et coupable sur l'ordre social lui-même, c'est provoquer des désordres qui précipiteraient le riche et le pauvre dans une ruine commune, c'est tenter, en un mot, d'amener la société à ce que certains philosophes appellent l'état naturel, mais qui ne serait que l'état sauvage, le seul où puisse régner l'égalité absolue dans la misère universelle.

Que si l'on veut remonter à l'origine du mal lui-même, et se rendre compte de l'impossibilité de trouver une organisation sociale qui rende tous les hommes heureux sur cette terre, il faut interroger l'enseignement chrétien. La foi seule peut nous éclairer sur ce profond mystère, comme seule elle a la puissance d'inspirer la résignation et la charité, vertus sublimes que le Christ apporta parmi nous comme le correctif divin et nécessaire de l'imperfection sociale.

Il est une autre vérité bien propre à consoler le pauvre, c'est que la richesse n'a guère la puissance de faire des heureux. Le bonheur est quelque chose d'intime, il est senti au fond de l'âme et ne peut dépendre que de l'ordre moral, auquel il appartient. Tout ce qui est au dehors et vient du dehors n'en saurait offrir que le simulacre et une vaine apparence. Sans doute la privation des biens terrestres soumet à des souffrances, mais il s'en faut que la possession de ces biens soit par elle-même une source de félicité. Nous en prenons à témoin ceux que le succès a élevés jusqu'à l'opulence : qu'ils parlent avec sincérité et qu'ils nous disent si le vide de leur âme est comblé, si les ardentes aspirations qui avaient tant fatigué leur existence sont entièrement satisfaites, et s'ils ont cessé de poursuivre ce fantôme de bonheur qu'ils plaçaient jadis dans les biens dont ils jouissent maintenant.

Le vrai bonheur de l'homme peut se concevoir sous un double aspect et à deux degrés : au premier degré, c'est le bonheur imparfait, fugitif, mêlé de crainte et d'espérance, tel qu'il est possible de l'atteindre sur cette terre, et ce bonheur ne se rencontre que dans la paix et les joies intimes de la conscience. Au degré supérieur, c'est le bonheur souverain, immuable, sans fin, comblant toute l'étendue des désirs; c'est la félicité du ciel. Chercher la satisfaction des besoins infinis de l'âme en dehors de ces grandes pensées de la foi, serait un labeur vain et sans espoir; car les divers événements dont se compose notre existence ne présentent qu'une suite d'accidents qui frappent, saisissent, émeuvent, mais qui n'ont rien de commun avec le bonheur.

Or, à ce double point de vue, nul n'est mieux partagé que l'homme dont les jours s'écoulent dans l'obscurité de la vie ordinaire et commune. Qui peut mieux que lui se procurer, dans les jouissances d'une conscience pure, l'avant-goût de la vraie félicité? Que de dangers il ignore! A combien de piéges il échappe! Que de responsabilités il évite! Et si la foi est vive dans son âme, il doit lui être bien doux de se sentir, à l'égard de Jésus-Christ son Sauveur, dans une conformité de situation dont il est difficile au riche d'approcher. Mais c'est surtout en ce qui touche au bonheur du ciel que la part du pauvre est privilégiée et sa condition digne d'envie. Sa vie tout entière se passe au milieu de toutes sortes d'occasions de mérite. Il possède sur le cœur de son divin Maître les droits les plus certains, quand il l'invoque au nom de ses privations et de ses souffrances. L'espérance chrétienne, qui nous fait jouir par la pensée des biens célestes, cette vertu, si difficile aux riches parce qu'elle suppose le détachement de la terre, devient pour le pauvre sa consolation habituelle et comme le mouvement naturel de son cœur. Il semble que la terre ne lui soit ingrate que pour lui inspirer un plus profond mépris des choses périssables et pour le contraindre à fixer sans cesse son regard sur son immortelle destinée.

Ah! nos très-chers frères, qui rendra au monde le spectacle sublime des pauvres volontaires, des disciples de la croix sachant faire de nécessité vertu et embrassant les souffrances de la pauvreté en vue des récompenses à venir? Qui nous donnera de revoir ces temps héroïques, où le fils du riche marchand d'Assise, s'enflammant d'amour pour la pauvreté, la choisissait pour son épouse et lui donnait des milliers de courtisans épris de ses charmes divins? Alors les orateurs sacrés pouvaient, du haut de la chaire chrétienne, faire entendre de triomphants discours *sur l'éminente dignité des pauvres;* alors la foule des déshérités de ce monde, en voyant tant de nobles cœurs dédaigner les faveurs de la fortune et rechercher avec passion la souffrance, se consolaient facilement des rigueurs du sort et acceptaient sans murmure la condition humble mais honorée que la Providence leur avait faite. On ne pourra jamais assez déplorer le coupable aveuglement des hommes qui ont renversé ces saintes institutions de l'Eglise. Elles semblaient n'avoir été créées que pour préparer les âmes au bonheur d'une autre vie : elles étaient en réalité le plus ferme soutien de l'ordre social dans la vie présente.

Laissez-nous, nos très-chers frères, vous confier, en finissant, les tristesses intimes de notre âme. Pasteur de ce grand diocèse, résidant au milieu de cette immense capitale, pourrions-nous ne pas

aimer les pauvres, qui forment, hélas ! la portion la plus considérable de notre troupeau? Dieu nous est témoin que nous souffrons cruellement de leurs souffrances, et que, lorsque nous mangeons notre pain quotidien, nous le trouvons amer, en pensant qu'il y a dans notre famille spirituelle des pauvres qui manquent des choses les plus nécessaires. Nous dilatons notre cœur, et nous voudrions multiplier nos ressources pour soulager toutes leurs misères. Dans notre impuissance, nous plaidons sans cesse leur cause et nous tendons la main en leur faveur. Mais notre plus vive peine est de penser qu'un grand nombre parmi eux ne sont plus les pauvres de Jésus-Christ. Ce n'est pas Jésus-Christ qui les rejette, il les appelle au contraire et les attend; ce sont eux qui ont rejeté Jésus-Christ et ses consolantes doctrines. Ils ont prêté l'oreille à d'orgueilleux sophistes, avides de popularité : ils ont livré leur confiance à de faux et ambitieux amis ; ils ont cru à des promesses mensongères, qui leur montraient, dans un mirage trompeur, une félicité impossible. Ils ont accusé de leurs maux les hommes, les institutions, les lois et jusqu'à l'Eglise elle-même, qui n'a jamais touché à leurs plaies que pour les panser et les guérir. Le bien-être de leurs frères a été regardé par eux comme la cause de leur misère et un attentat contre leurs droits. Ils n'ont pas compris que la ruine de quelques riches n'enrichirait pas des milliers de pauvres, mais n'aurait d'autre résultat que de supprimer le travail qui les fait vivre. Si on ne les eût arrêtés dans l'œuvre de destruction, ils eussent anéanti ce fonds commun, ce capital social où tous puisent la vie, semblables à ces enfants des forêts qui coupent l'arbre par le pied, pour manger sans peine le fruit qu'il porte sur ses hautes branches, et qui, repassant à la prochaine saison, au lieu de fruits nouveaux, ne retrouvent plus qu'un tronc mort et desséché. Et parce que les pauvres ont subi le joug de ces fausses doctrines, la haine a pris dans leur cœur la place de l'amour, leurs efforts impuissants se sont perdus dans un sombre désespoir, et leurs âmes ulcérées n'ont plus gardé que des désirs de vengeance.

Frères et fils bien-aimés, revenez à la foi de vos jeunes années; vous y retrouverez, avec l'espérance, l'apaisement de ces ardentes passions, qui sont un tourment cent fois plus cruel que l'indigence. L'Eglise vous apprendra, non cette résignation stupide qui prosterne l'homme devant le destin, mais la soumission filiale qui le relève en présence de son Dieu et de son Père. En vous inspirant les vertus chrétiennes, elle vous ouvrira la voie de l'estime publique, d'un travail heureux, d'une honnête prospérité, en même temps qu'elle vous conviera à de plus nobles combats et à de plus

fructueuses conquêtes. Alors seulement, en pensant aux maux dont vous souffrez, nous éprouverons quelque soulagement à notre douleur, parce que nous saurons que vous êtes rentrés dans le chemin de la vérité et de la raison, et que chaque jour de tribulation supportée avec courage vous rapproche du terme désiré de vos destinées éternelles.

Notre présente lettre pastorale sera lue dans toutes les églises et chapelles de notre diocèse le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Paris, le vendredi saint, 11 avril 1873.

† J. HIPPOLYTE, *archevêque de Paris.*

ENCORE LES IGNORANTINS

Les Ignorantins, les Frères des Ecoles chrétiennes continuent de scandaliser les partisans des lumières; ils se mêlent d'en savoir plus que leurs ennemis, et obtiennent des témoignages d'estime qui sont vraiment une honte pour la civilisation du siècle du pétrole. Ne voilà-t-il pas encore que le gouvernement belge envoie à l'Exposition de Vienne deux Frères des Ecoles chrétiennes, en les chargeant de procéder à l'installation de la section belge d'enseignement. Là-dessus, grands cris de la *Meuse* et de l'*Etoile belge*, comme qui dirait du *Siècle* et du *National* de Paris.

Le comble du scandale, c'est que les deux Frères dont il est question ne sont autres que le frère Mémoire et le frère Alexis-Marie, tous deux de l'excellente école de Carlsbourg, l'une des gloires de la Belgique, et qui, tous deux, ont vu leurs travaux pédagogiques récompensés aux Expositions de Paris et de Londres; or, l'on sait pourtant que ce n'étaient pas précisément des cléricaux qui composaient les jurys de Paris et de Londres, en 1871 et en 1872 : M. Jules Simon n'est pas clérical et les Anglais ne sont point des papistes. Nous sommes heureux de consigner ici des témoignages irrécusables. Voici une lettre et un rapport adressés au très-honoré Frère Philippe, supérieur général des Frères des Ecoles chrétiennes, deux documents sur lesquels nous appelons l'attention de tout lecteur impartial :

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

Versailles, le 27 février 1873.

MONSIEUR LE SUPÉRIEUR,

« Je suis heureux de vous faire connaître que la *Carte physique de*

l'Europe, du frère Alexis M. G., sous-directeur des Ecoles de Carlsbourg (Belgique), mise en essai, il y a six mois, dans trois des écoles élémentaires de la flotte, y a produit d'excellents résultats et a été appréciée comme *exceptionnellement utile* pour l'enseignement de la géographie.

« Par suite, mon intention est d'en géneraliser l'emploi et, dans ce but, il vous en sera demandé prochainement un certain nombre d'exemplaires.

« Recevez, etc. »

Le vice-amiral,
Ministre de la Marine et des Colonies.
(*Signé*) POTHUAU.

VAISSEAU-ECOLE : *LE LOUIS XIV.*

En rade d'Hyères, 28 décembre 1872.

Rapport sur la carte murale du F. Alexis, sous-directeur et professeur à l'Ecole normale de Carlsbourg.

« Cette carte nous paraît en effet renfermer une grande partie des avantages signalés dans la notice qui l'accompagne.

« A défaut de cartes en relief, la carte murale belge offre à l'esprit une représentation physique de l'Europe, aussi exacte que possible.

« Les coupes verticales qui sont dessinées au bas de la carte, aidées des couleurs qui indiquent les différentes altitudes, frappent les intelligences les moins cultivées, et l'intuition de la Géographie devient par suite accessible à la plus grande partie de nos élèves.

« La carte du frère Alexis n'ayant été remise que dans les premiers jours du mois d'octobre, elle n'a été mise en usage dans les différents cours de l'Ecole que vers la fin du mois.

« Les *résultats obtenus* depuis cette époque *ont dépassé nos espérances.*

« Beaucoup de marins peuvent dès aujourd'hui, à première vue, marcher sur cette carte et décrire leur route en indiquant les changements d'ALTITUDES, de FRONTIÈRES et de BASSINS. Ils ont saisi, avec la même facilité, que le travail des courbes hypsométriques ne s'arrêtait pas au niveau des eaux, et que le frère Alexis avait, avec la même idée, poursuivi ses opérations au-dessous du niveau des eaux.

Nous avons pu nous en convaincre, en appliquant les exemples contenus dans la notice, p. 17.

(*Quelles seraient les parties de l'Océan rendues au continent, si le niveau de la mer baissait de* 150 *mètres*, 100 *mètres, etc. ?*)

Nous pensons donc que *l'usage de cette carte murale doit être répandu dans nos écoles élémentaires de la marine.*

« Mais en adoptant la carte du Frère Alexis, il sera peut-être bon d'y ajouter la méthodologie de la science de la géographie, par le même auteur.

« Nos professeurs, pouvant alors se pénétrer encore mieux de la pensée qui a dirigé le Frère Alexis dans ses travaux, augmenteraient eux-mêmes leurs connaissances et en feraient profiter leurs élèves.

« Le cartouche qui est au bas de la droite de la carte, et qui donne les éléments de productions, tels que : mines de cuivre, argent, houille, etc., a éveillé un vif intérêt dans le cours du 2[e] degré, composé en grande partie de deuxièmes maîtres.

« Nous terminerons donc en émettant de nouveau le désir de voir adopter, dans nos écoles élémentaires de la marine, la carte murale du Frère Alexis.

« Nous désirerions même davantage; nous voudrions avoir, avec la carte murale de l'Europe, plusieurs cartes dressées d'après le même système : la France, la Prusse, la Suisse, etc.

« Nous avons la conviction qu'avec ces cartes particulières, où les détails abonderaient, nous doublerions l'intérêt que la plupart de nos marins apportent à l'étude de la géographie, et que les résultats que l'on obtiendrait après chaque période d'instruction, seraient excellents.

« Le lieutenant de vaisseau,
chargé de l'école élémentaire,
« Le capitaine du vaisseau commandant,
« (*Signé :*) LAVISON.

« Le capitaine du vaisseau comandant,
(*Signé :*) MAURIN.

« *Pour copie conforme :*

« Le chef du bureau des équipages,
de la flotte et de la justice maritime,
(*Signé :*) EM. MANUEL. »

En conséquence l'usage des ouvrages classiques de géographie du Frère Alexis, cartes, tableaux-cartes, cahiers d'exercices, cartes géographiques, objets en relief, etc., est déclarée réglementaire dans lesdites écoles de la marine. Le ministère de l'instruction publique a, de son côté, fait l'acquisition des mêmes cartes, et en a doté toutes ses écoles normales d'instituteurs. En quoi il n'a fait que suivre l'exemple du gouvernement belge qui, dès leur apparition, a reconnu ce que ces ouvrages présentent de neuf et de sérieux, et en a pourvu un grand nombre de ses établissements, écoles normales et autres.

Les membres du Congrès international de géographie, tenu à Anvers, au mois d'août 1871, se rappelleront que la carte hypsométrique d'Europe a fait l'objet d'un examen spécial dans la première séance générale.

Dans la séance du 5 juillet dernier de la Société de géographie de Paris, M. Levasseur, membre de l'Institut et secrétaire de la commission de la réforme de l'enseignement géographique en France, déclarait que l'on doit « reconnaître la carte murale hypsométrique

« de l'Europe du Frère Alexis, comme la première publication en « langue française. »

Dans une autre circonstance, le même savant écrivait que ce *travail est bien supérieur par la science à toutes les cartes en usage dans nos écoles.*

A ces témoignages, on pourrait ajouter ceux déjà connus de plusieurs savants de premier ordre : de MM. d'Omalius-d'Halloy, président de l'Académie royale de Belgique; de l'abbé Moigno, le savant directeur des *Mondes;* du colonel Henrionnet membre du lever topographique de la Belgique; de la Vallée-Poussin, professeur à l'Université de Louvain, etc.

On ne sera donc pas étonné que les ouvrages qui nous occupent aient été admis comme *objets de choix* à l'Exposition de Londres en 1871, et que le jury de l'Exposition de Paris, en 1872, leur ait décerné la médaille de vermeil, *la plus haute distinction de la classe.*

Ne semble-t-il pas qu'ils méritent de figurer aussi à l'Exposition de Vienne, où ils formeront, à côté des importants travaux de dessin du Frère Mémoire, directeur de l'Ecole normale de Carlsbourg, la partie la plus importante du contingent scolaire destiné à soutenir, en Allemagne même, la réputation de l'enseignement belge?

Disons-le en terminant : le grand grief qu'on a contre les Frères, ce n'est pas leur ignorance, c'est leur religion. Les Frères des écoles chrétiennes se permettent de tenir le premier rang parmi les instituteurs de l'enfance, et d'avoir des élèves qui l'emportent sur ceux des autres instituteurs, en même temps qu'ils savent respecter la religion, aimer Dieu et pratiquer les préceptes de l'Evangile : il y a là un crime irrémissible aux yeux de ceux qui veulent pervertir le peuple, afin de s'en faire un instrument de domination. C'est là le grand crime des Frères, crime que ne leur pardonneront jamais les ennemis de Dieu et de Jésus-Christ; les disciples du vénérable de La Salle ne l'ignorent pas; heureusement pour ce peuple qu'on abuse et qu'on trompe, ils n'en continueront pas moins pour cela de se dévouer aux plus chers intérêts du peuple, en travaillant à la bonne éducation des enfants. Ce n'est pas sur la terre qu'ils attendent leur récompense; mais cette récompense terrestre ne leur manquera pas toujours : la justice viendra pour eux, quand on aura vu les tristes et désastreux résultats de l'enseignement sans Dieu.

J. Chantrel.

Les détails suivants, donnés par le *Courrier de Bruxelles*, ont ici leur place naturelle :

Je tiens à dire d'abord, écrit de Vienne le correspondant de cet excellent journal, que la division de l'enseignement primaire est en bonne voie d'organisation. M. Piron, en religion frère Mémoire des Écoles chrétiennes, est chargé de l'organiser. En Belgique, en Allemagne et même en France, le frère Mémoire est connu comme l'un des plus remarquables spécialistes dans les matières d'enseignement. Il s'est particulièrement distingué aussi par le dévouement qu'il a déployé en secourant les fuyards de l'armée française après le désastre de Sedan.

Le frère Mémoire, auteur de nombreux ouvrages d'instruction primaire et directeur de la célèbre école normale de Carlsbourg, tenue par les Frères des Écoles chrétiennes, et adoptée par l'État pour la formation d'instituteurs primaires, le frère Mémoire a été envoyé à Vienne comme il l'a été, dans le même but, à l'Exposition de Londres. Et il nous est avis que le frère Mémoire fera là-bas très-bonne figure.

Le frère Mémoire est chevalier de la Légion d'honneur et chevalier de l'ordre de Léopold, et il se distingua dans maintes circonstances.

Il y a deux ans, l'école de Carlsbourg prit part au concours des arts industriels et du dessin ouvert à Londres.

« L'enseignement du dessin dans les écoles normales et primaires était représenté par les travaux d'élèves de l'école normale de Carlsbourg et du collége de Thuin, ainsi que par ceux des Frères de la Doctrine chrétienne à Bruxelles. » Ainsi parle, à la page 30, le compte-rendu officiel de l'Exposition.

L'Exposition de Carlsbourg fut remarquée au-dessus de toutes les autres.

Voilà qui venge d'une manière éclatante les Frères des Écoles chrétiennes et le frère Mémoire des sottes calembredaines et des injures de la presse libérale belge.

LE PROTESTANTISME A ROME.

La *Gazzetta d'Italia* donne, dans son numéro du 11 avril, sous ce titre : *Les Evangéliques à Rome*, une statistique qui montre l'énergie des efforts que l'on fait à Rome pour y détruire la foi, et qui répond à ce mensonge intéressé des révolutionnaires répétant partout, avant la castastrophe du 20 septembre, que le pouvoir temporel ne ferait aucun tort au catholicisme ni à Rome, ni en Italie, ni quelque part que ce fût. Voici ce que dit la *Gazzetta :*

Avant le 20 septembre 1870, les Evangéliques n'avaient à Rome que *deux églises*, et encore étaient-elles situées hors les murs..... Aujourd'hui ils en possèdent *dix-huit*, dont deux en construction. Ils ont *sept écoles*

du matin et du soir pour garçons et filles, outre les écoles dominicales dans les églises. Ils ont *deux cercles religieux, deux sociétés bibliques, deux sociétés de secours mutuels et une de mères de famille, trois librairies, un journal, quinze* ministres et une *dizaine* d'évangélistes, et enfin, selon le recensement le plus récent, 3,900 prosélytes.

La dix-huitième église est située dans la via Nazionale. La première pierre en a été, il y a quelques mois, solennellement posée, et ce temple est destiné à devenir le temple épiscopal américain. L'église de la via Arco di Parma, dirigée par le ministre Duni, et celle de la place Chiavi d'Oro, dont le directeur est le ministre Capellini, ex-sous-officier de l'armée, sont réservées aux militaires. En cette dernière, hier soir, pour la première fois, 25 sous-officiers ont fait la communion.....

..... Depuis 1870, il y a eu 6 baptêmes d'enfants et 150 d'adultes, y compris douze qui doivent avoir lieu ce soir même. Cinq mariages ont été déjà célébrés suivant le rit évangélique, sept convois funèbres ont eu lieu à l'ancien cimetière, situé près de la pyramide de Caius Cestius, et en ces derniers temps ce cimetière a été beaucoup embelli de monuments nouveaux.

Quant aux écoles élémentaires de garçons et de filles, du matin ou du soir, fondées par les Evangéliques, l'Américain van Meter en a ouvert deux à Rome avec une succursale à Frascati. Son école du Borgho Vecchio compte environ soixante et dix élèves des deux sexes, le matin, et une trentaine le soir. Son autre école de la via d'Alibert est fréquentée par environ trente jeunes filles d'un rang distingué, qui ont pour maîtres les professeurs Querci et Leonardi. Enfin son école succursale de Frascati, sous la direction du professeur Galli, compte, les jours fériés, soixante élèves, et soixante et dix le dimanche. Dans la via Laurina, par les soins de M. James Wall, vient de s'ouvrir une école anglo-romaine que dirige M. Duni. Outre l'italien on y enseigne l'anglais et le français. Trente enfants des deux sexes la fréquentent le jour ; le soir il y en a une quarantaine, et le dimanche, de cinquante à soixante.

Une autre école italo-américaine a été fondée par M[me] Gould dans la via du Governo-Vecchio. Depuis un an elle est en pleine prospérité. Une centaine d'enfants, garçons ou filles, la fréquentent. Dans la via Soderini se trouve une école vaudoise pour les deux sexes, qui n'a pas moins de 150 élèves, sous la direction du pasteur Ribetti et du professeur Garnieri. La plus nombreuse de toutes est celle que dirigent dans la via del Corallo MM. Gavazzi et Conti. On y compte 216 élèves de l'un et de l'autre sexe. Pour finir, à la place Rondanini, il y a une autre école d'environ trente élèves.

Ces diverses écoles forment un total de neuf cents élèves auxquels se distribue l'instruction élémentaire. L'instruction religieuse se donne spécialement tous les dimanches dans les églises évangéliques qui, à des heures déterminées, se convertissent en autant d'écoles pour l'enseignement de la Bible et du chant religieux.

Les évangéliques ont deux cercles à Rome où se tiennent périodiquement des conférences de religion...

Les deux sociétés de secours sont établies l'une à la place Rondanini, sous la présidence de M. Ravé, et n'a qu'une quarantaine de membres et des ressources limitées; l'autre, installée à la via della Scrofa, affiliée à la société ouvrière des arts et métiers de Florence, présidée par le ministre Sciarelli, a un capital social qui monte à la somme respectable de 260,000 *lire*. La société des mères de famille, dirigée par Mme Elisabeth Sciarelli, a son siége à la via della Scrofa. Là se réunissent chaque semaine des mères de famille de toutes les classes sociales et, tandis que l'une d'elles fait à haute voix une lecture religieuse, les autres s'occupent de divers travaux qui ont un but de bienfaisance.

Les librairies évangéliques sont au nombre de trois, une au Corso où se trouvent des bibles dans toutes les langues, l'autre à la via della Scrofa et la troisième à la place des Césars. Il s'est distribué ou vendu, depuis 1870, quinze mille exemplaires de la Bible ou de livres détachés de la Bible en diverses langues. Par les soins des évangéliques ont été imprimés à Rome, à la typographie Barbera, dix mille exemplaires du Nouveau-Testament, dix mille à la typographie Coltellini-Bassi à quelques pas du Vatican. Les évangéliques sont en négociation pour une édition de luxe à grand format de cinquante mille exemplaires de la Bible entière, et l'entreprise sera probablement exécutée par la typographie Coltellini-Bassi.

A cette imprimerie se publie tous les quinze jours une feuille de huit pages d'impression intitulée : *La Roma evangelica*. Il y a dix journaux protestants publiés en Italie, mais jusqu'ici Rome n'a que *La Roma evangelica*. Celle-ci a pour directeur le professeur Nardi-Greco, qui a pour collaborateurs principaux MM. Gavazzi, Sciarelli, A. Fishbourne. Le ministre Sciarelli a entrepris dans les derniers numéros une série de biographies des pontifes romains. *La Roma evangelica* suit avec le plus grand soin le mouvement de propagande protestante à Rome et dans toute l'Italie.

A ces divers renseignements on peut ajouter que dans le palais Massa, acquis par les méthodistes dans la via della Scrofa, outre une église on pense à ouvrir un collége de théologie et d'autres écoles, et que les évangéliques se proposent d'un commun accord d'inaugurer le plus tôt possible à Rome un hôpital pour leurs coreligionnaires pauvres, un grand établissement typographique et une société universelle comme l'institution catholique *de Propaganda Fide*. Evidemment les évangéliques tendent à faire de Rome leur centre religieux..... L'église libre italienne a déjà inauguré son synode annuel cette année à Rome et les méthodistes ainsi que les baptistes se proposent d'en faire autant.

Les évangéliques ne se tiennent pas à Rome les bras croisés; les faits le prouvent. Ils recourent à tous les moyens légaux pour leur propagande, que par le moyen du ministre anglais Burtchaell ils espèrent étendre jusqu'aux juifs. Ils ont églises, écoles, cercles, sociétés bibliques, sociétés de secours mutuels, sociétés de bienfaisance parmi les mères de famille, un journal, des ministres, des évangélistes, et ils ont obtenu de tels résultats dans l'espace de deux années, qu'ils doivent se

sentir encouragés à poursuivre leur entreprise de propagande religieuse. Or ils ne manquent ni d'argent ni surtout d'intelligence, ni d'audace, ni de constance.

La citation est longue; elle ne l'est pas trop, parce qu'il importe qu'on soit éclairé sur les projets qui se poursuivent à Rome contre la foi, sous l'égide du gouvernement usurpateur. La révolution athée est donc manifestement en possession des immenses capitaux des sociétés bibliques. Celles-ci ont mission de battre en brèche l'Eglise catholique, en même temps que la démagogie de l'autre côté lui livre bataille. Le but est de transformer la Rome du Christ en Rome de l'Antechrist.

On oppose églises à églises, écoles à écoles, hospices à hospices, librairies à librairies, associations hérétiques de toutes sortes aux associations catholiques qui ont sanctifié et civilisé le monde, et pendant ce temps le gouvernement s'emploie avec une activité satanique à étouffer l'Eglise dans le réseau de ses lois spoliatrices et de ses mesures vexatoires et oppressives.

Le protestantisme rêve une société universelle à l'instar de la Propagande. Au centre d'où part l'impulsion du zèle qui sauve les âmes serait substitué un centre de prosélytisme pour les perdre. L'universel rayonnement de la lumière serait comprimé par l'universel envahissement des ténèbres, et contre le foyer du premier viendrait se placer, pour l'écraser, la source mortelle d'où la nuit se propage.

Il n'y a pas longtemps, nous entretenions nos lecteurs des défaillances nouvelles qui se manifestaient dans les cabinets européens et, en particulier, en Autriche en ce qui concerne la Propagande. Tout se préparait pour abandonner cette grande institution catholique à la rapacité piémontaise. Ce qui précède explique cette attitude des gouvernements. La secte a donné son mot d'ordre : pas plus de catholiques en Europe qu'en Asie et en Afrique, en Amérique et en Australie; guerre à la Papauté partout, couper par la racine l'arbre planté par le Christ; c'est trop peu d'en arracher les branches, la hache au tronc lui-même.

Le protestantisme va avoir à Rome non-seulement une vingtaine d'églises pour les 3,900 adhérents qu'il se vante d'avoir recrutés, ce qui fait par église environ deux cents âmes, chiffre modeste, mais encore la révolution veut le doter d'un évêque. Un évêque protestant viendra se poster en face du Pape. On a acheté pour cela, au prix de sacrifices inouïs, le palais Marsa, porte à porte avec le palais du cardinal-vicaire. C'est ainsi qu'on opposera évêque à

évêque, pour suivre jusqu'au bout la tactique d'antagonisme que nous avons résumée plus haut.

Et lorsque ce plan infernal aura été conduit à bonne fin, lorsqu'il y aura un évêque protestant de Rome planté en face du Vicaire du Christ, évêque catholique de Rome, alors la révolution démagogique, épaulée par l'Angleterre, les Etats-Unis et la Prusse, sommera sérieusement la monarchie subalpine de rayer de son Statut le premier article qui reconnaît que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'Etat. Ce sera le signal d'une effroyable persécution contre l'Eglise. Contre elle on criera de toutes parts : *delenda Carthago!*

A voir ce qui se passe en Prusse, en Russie et en Suisse, il semblerait que les violences qui s'y exercent contre le catholicisme soient ce qu'il y a de plus formidable. A notre avis, le plan dirigé contre l'Eglise en Italie, est infiniment plus dangereux. La persécution sourde, lente, calculée, celle qui étouffe au lieu d'égorger, est, en effet, bien plus à craindre que celle qui, par la force, fait des confesseurs et des martyrs.

Toutefois que les catholiques étrangers à l'Italie ne se persuadent pas, comme pourrait le leur faire croire l'article de la *Gazzetta d'Italia*, que leurs frères de la Péninsule et de Rome se laissent gagner par les séducteurs qui les ont envahis. Non, les succès dont le protestantisme fait si grand bruit sont plus apparents que réels, comme nous le montrerons dans un prochain article. — (*Correspondance de Genève.*)

L'ÉLECTION DES PAPES.

M. de Bismark se préoccupe beaucoup de l'éventualité d'un conclave. Tous les journaux allemands parlent de l'intervention du chancelier dans l'élection du Pape qui doit succéder au Souverain-Pontife actuellement régnant. Que M. de Bismark s'imagine pouvoir peser sur les décisions du Sacré-Collége, nous n'avons pas de peine à le croire ; mais qu'il puisse réaliser ses espérances, cela est autre chose. Les empereurs n'ont plus rien à voir dans l'élection des Papes. Cette question importante a été réglée depuis longtemps, et afin de rappeler à la mémoire de nos lecteurs le mode de procédure dans l'élection des Souverains-Pontifes, nous mettons sous leurs yeux ce qui se pratique dans l'Eglise romaine.

Grégoire VII, d'illustre et sainte mémoire, a été le dernier Pape dont l'élection ait été confirmée par l'empereur. Déjà Nicolas II

avait décrété que dans la suite le Pape ne pourrait être nommé que par les cardinaux. Depuis lors, Alexandre III, Grégoire X, Clément V et Clément VI, puis Pie IV, Grégoire XV, Urbain VIII et Clément VII ont réglé l'élection pontificale par des bulles spéciales.

Les dispositions principales de ces bulles sont les suivantes : 1° que l'élection du nouveau Pape doit être entreprise par les cardinaux dix jours après le décès du pape défunt, sans qu'on attende l'arrivée des cardinaux encore absents de Rome; 2° aucune censure ecclésiastique dont un cardinal serait frappé ne l'empêcherait de prendre part à l'élection; 3° l'excommunication ne serait pas un empêchement d'être élu pour celui qui l'aurait encourue ; 4° l'élection sera faite dans un conclave fermé, dont la disposition doit être réglée préalablement ; 5° l'élu doit avoir les deux tiers plus une voix du nombre des votants; si ce résultat n'est pas obtenu par le premier tour de scrutin, il peut être atteint par accès (*per accessum*) ; l'élection peut aussi se faire par compromis, mais nul de ceux qui décident par compromis ne peut se donner sa propre voix ; 6° le nouvel élu, s'il n'est pas évêque, doit être sacré par le cardinal doyen (l'évêque d'Ostie) ; 7° l'élection n'est confirmée par personne; car, selon la doctrine de l'Eglise, le Pape élu reçoit sa juridiction immédiatement de Jésus-Christ.

La triple couronne ou la tiare est un symbole de la foi de l'Eglise catholique au mystère de la Sainte-Trinité, puis un symbole de la puissance suprême du Pape comme Pontife, Docteur et Législateur de toute l'Eglise ; elle indique en troisième lieu la souveraineté temporelle du Pape sur les Etats de l'Eglise.

Ainsi que nous l'avons dit, c'est Nicolas II, en 1059, qui a décrété que l'élection des papes se ferait par les cardinaux ; mais ce n'est que depuis Urbain VI (1378) que les papes, sans aucune exception, ont été nommés par les cardinaux réunis en conclave. Avant cette époque, il y a eu même des laïques nommés au suprême pontificat. Ainsi Jean XI (931) et Jean XII (956) âgés tous deux de vingt ans, n'étaient ni l'un ni l'autre dans les ordres. Il en fut de même de Léon VIII, appelé au siége pontifical par l'empereur Othon Ier. La coutume de ne choisir qu'un cardinal pour pape, date de Sixte V (1585-1590).

Les cérémonies en usage aux obsèques des papes, comme à l'intronisation du nouvel élu, se trouvent dans le Rituel romain jusqu'aux moindres détails. Toutes ces céromonies ont été réglées par des Bulles pontificales. Quand le Pape meurt, il n'y a que le grand pénitencier et le cardinal camerlingue qui continuent leurs fonctions. Ce dernier prend la direction des affaires de l'Etat : il peut

même frapper monnaie à son effigie et à ses armes. Le corps du défunt pontife, immédiatement après sa mort, est remis aux chapelains de Saint-Pierre. Il doit être embaumé dans les vingt-quatre heures qui suivent le décès, puis exposé dans un des salons du Vatican, où le peuple romain a accès et où il peut le voir. Le troisième jour il est transporté processionnellement à Saint-Pierre dans un triple cercueil où, après les absoutes des neuf jours, il est placé dans une niche de la chapelle du chœur, dans laquelle il reste jusqu'à ce que son successeur vienne prendre sa place.

Sous le nom de conclave on entend l'endroit où les cardinaux se réunissent pour procéder à l'élection du Pape. Le conclave se tient toujours à Rome, au Quirinal, à moins qu'une raison majeure ne permette pas que les cardinaux puissent s'assembler dans la Ville-Eternelle. C'est pour une raison de ce genre que l'élection de Pie VII se fit, en 1800, à Venise.

L'élection peut se faire de trois manières différentes. Elle peut se faire par inspiration (*quasi per inspirationem*). C'est ainsi que fut nommé Adrien VI. Le célèbre cardinal Cajetan put, par son éloquence persuasive, entraîner tous les cardinaux à voter pour son collègue. Elle peut encore se faire par compromis, comme en 1800 à Venise. Dans ce cas, les cardinaux fixent à l'unanimité plusieurs de leurs collègues (au moins deux), qui à eux seuls ont le droit alors de nommer le Pape. Enfin elle peut se faire par le scrutin avec ses trois actes.

La durée du conclave ne peut être préfixée. Grégoire VII fut élu en 1073, le jour même de la mort de son prédécesseur Alexandre II, tandis que les cardinaux restèrent six mois en conclave pour l'élection de Benoît XIV, en 1740.

Le droit canonique ne connaît pas d'autre mode que celui que nous venons d'indiquer pour la prise de possession du Saint-Siége. Les gouvernements se remueraient inutilement pour modifier à leur gré le droit canonique, et M. de Bismark, tout puissant qu'il soit, est trop impuissant pour faire prévaloir ses opinions sur les droits du Sacré-Collége et sur les coutumes de l'Eglise romaine. — (*Monde.*)

VARIÉTÉS

Calculs prophétiques. — Deux savants professeurs de l'Académie de Munster ont récemment publié un livre dans lequel ils commentent l'Apocalypse et rapportent les miracles qui se multiplient en France. D'après leurs calculs, cette année même doit être témoin d'une persé-

cution terrible, qui sera comme l'avant-courrière de l'admirable triomphe de l'Eglise, et le Souverain-Pontife Pie IX survivra à la persécution pour assister au triomphe. C'est à la présente année qu'ils appliquent ce beau chronogramme :

LeVate CapIta Vestra,
eCCe appropInqVat reDeMptIo Vestra,

Ce chronogramme donne LVCIVCCIVDMIV, dont la somme se totalise ainsi :

L =	50
V	5
C	100
I	1
V	5
C	100
C	100
I	1
V	5
D	500
M	1000
I	1
V	5
Total.	1873

L'année 1873 serait donc marquée expressément par le chronogramme.

Le *Divin Salvatore* de Rome, dont nous traduisons ici une correspondance qui lui est envoyée d'Allemagne, fait remarquer avec son correspondant qu'il ne faut pas trop se réjouir d'avance, parce que la persécution contre les ordres religieux sera cruelle, et qu'ils seront tous supprimés avant peu, à l'exception de ceux qui s'occupent des malades; mais il faut avoir confiance dans l'esprit de prière qui s'est réveillé dans l'univers entier, et dans le réveil de la foi et de l'esprit chrétien, qui est particulièrement remarquable en Allemagne. « Nos « populations, dit le correspondant, sont plus catholiques et meilleures « catholiques que jamais; la foi à l'infaillibilité pontificale, qui aurait « pu troubler bien des esprits dans d'autres temps, jette des racines « de plus en plus profondes, et les machinations des impies ne servent « qu'à accomplir les desseins de Dieu et à promouvoir le bien des « âmes. »

Utilité des publications catholiques. — Les réflexions suivantes, envoyées de Hollande à la *Correspondance de Genève,* méritent d'être reproduites; elles montrent aux catholiques ce qu'ils ont à faire, et sont un encouragement pour ceux qui cherchent, comme nous, à répandre le plus possible la vérité et à démasquer le mensonge.

Il y a quelque trente ans, M. Groen van Prinsterer caractérisait dans

les termes que je vais citer certaines pratiques de bon nombre de publicistes ses contemporains : « Un livre heurte-t-il les opinions reçues, « on n'a garde de le réfuter, on feint de ne pas le connaître, on évite « d'attirer sur lui l' attention publique, on tâche de l'étouffer dans le « silence et l'oubli. Triste manége, poursuivait-il, qui peut réussir pour « un temps, lorsqu'un parti s'est emparé de la direction des journaux. « Toutefois, à la longue, ces petites intrigues tournent à la confusion « de leurs auteurs, elles trahissent leur manque de courage et leur peu « d'amour pour la vérité. »

Cette observation du chef des orthodoxes protestants néerlandais est de mise aujourd'hui, tout aussi bien qu'il y a trente ans. Que de fois, en effet, ne se trouve-t-on pas dans le cas d'en reconnaître la justesse, quand on parcourt tels et tels journaux des couleurs les plus disparates! Vous voulez savoir de quelle manière libéraux et libéralisants rendent compte d'événements contemporains, auxquels tout l'univers catholique s'est intéressé et que tout journaliste qui se pique de loyauté ne devrait pas laisser ignorer à ses lecteurs : vous les trouverez muets ou à peu près. Prenez-vous à la main leurs feuilles pour y découvrir, au moins en résumé, les paroles plus mémorables que le Saint-Père, du fond de sa prison, adresse au monde; ne vous attendez pas à des impressions plus satisfaisantes. Telles de ces paroles de vie heurteraient des opinions reçues. On n'a donc garde de les réfuter, on feint de ne pas les connaître, on évite d'attirer sur elles l'attention publique, on tâche, comme le dit parfaitement M. Groen, de les étouffer dans le silence et l'oubli. Et on y réussit si bien, que le gros des lecteurs de journaux reste dans la plus profonde ignorance des événements les plus frappants, dans lesquels se manifeste de nos jours l'admirable réveil des sentiments catholiques, et même des paroles tombées des lèvres du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ainsi, pour ne nous arrêter qu'à des faits récents, demandez autour de vous ce qu'on pense du magnanime et vigoureux langage dans lequel la députation internationale vient de protester contre le projet de loi pour la suppression des ordres religieux à Rome. Parlez de la réponse de Pie IX, élevant la voix pour venger hautement les droits outragés de la vérité et de la justice. Citez les brefs du 10 février à l'Association catholique de Mayence et du 6 mars à celle de Milan, deux documents de la plus grande importance et dont il est impossible de méconnaître la portée. Eh bien, la plupart des lecteurs de journaux ne vous comprennent pas, n'ont jamais rien su de tout cela et en sont aussi bien informés que de l'heure de leur mort. Tout cela a été étouffé dans le silence et l'oubli par les journaux les plus répandus.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

12. — **Athéisme social et religion d'Etat**, par Stoffels de Varsberg; Paris, 1873, chez E. Dentu. — In-18 de 108 pages. — Excellent petit livre, bien écrit, parfaitement pensé, sérieusement raisonné, et qui fait entrer doucement, paisiblement, la vérité dans l'esprit sur les questions les plus fondamentales et malheureusement les plus controversées de nos jours. M. Stoffels montre, d'une façon irréfutable, la nécessité d'une religion d'Etat, et non moins irréfutablement que la seule religion d'Etat qui se concilie avec la liberté de conscience, est le catholicisme. L'union et la distinction des deux pouvoirs, spirituel et temporel, est la condition de l'accord de l'autorité et de la liberté que l'on cherche en vain à réaliser par des moyens purement politiques; c'est le catholicisme seul qui présente l'union avec la distinction; donc le catholicisme devrait être accepté comme religion d'Etat, même par des considérations purement politiques. Il y a tel chapitre où M. Stoffels porte de vigoureux coups au système athée de M. Jules Simon, et que nous ne renonçons pas à insérer en partie dans nos *Annales*; tel autre où il fait toucher du doigt l'appui que le catholicisme donne à la vraie liberté, tandis que le protestantisme aboutit au despotisme; tel autre, encore, où il signale avec une grande netteté l'illusion et l'erreur du catholicisme dit libéral, qui voit la liberté dans la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Sans doute, dit-il, l'Eglise n'a besoin, pour vivre, que de sa liberté; mais c'est à la société qu'une religion d'Etat est nécessaire, et c'est sa condition même d'existence. Si l'Etat n'a pas de religion, il aboutit à l'athéisme: avec l'athéisme, on arrive à la corruption universelle, et un peuple corrompu est voué à la servitude : il est esclave soit d'un despote, soit de l'étranger.

13. — **Henriette**, nouvelle, par Paul Marin; Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-12 de 142 p. — Nouvelle remplie de beaux sentiments inspirés par la foi chrétienne. L'héroïne, qui a été sur le point de commettre une faute, témoigne un repentir très-vif et finit par se consacrer à Dieu, afin de l'expier plus entièrement. Les femmes du monde liront avec plaisir et non sans quelque profit cette nouvelle; c'est plus particulièrement à elles que l'auteur a dû penser en l'écrivant.

14. — **Un livre d'histoires**, Lectures morales pour différents âges, par Félicie Houry; Paris, 1873, chez L. Bonniol. — In-18 de II-263 pages. — C'est bien un livre d'*histoires*; la plupart s'adressent aux enfants de sept à dix ans, surtout aux jeunes fillettes; la dernière a en vue les jeunes filles plus âgées. Arrivée à celle-ci, nous nous préparions à reprocher à l'auteur le manque d'unité, lorsque nous avons vu que c'était de dessein prémédité qu'elle se trouvait là comme le couronnement de toutes les autres. Le but de l'auteur est excellent : montrer aux enfants comment ils peuvent se corriger de leurs défauts, montrer à tous que l'autre vie seulement peut être la réalisation des plus beaux rêves d'ici-bas, et mener à ce but en excitant les meilleurs sentiments dans les âmes, en s'inspirant des hautes pensées de la foi chrétienne, des plus belles aspirations de l'amour de Dieu. Nous regrettons que çà et là la vraisemblance ne soit pas assez observée, ni le naturel dans le langage de quelques enfants; nous voudrions effacer une phrase de la page 107, et nous craignons que l'histoire de *Lisbeth*, qui est la dernière et qui a un véritable mérite et une grande élévation, n'ait plus d'un passage capable de trop surexciter l'imagi-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

nation des jeunes personnes. L'effet général est bon, nous nous plaisons à le reconnaître; le livre élève l'âme et mène à Dieu ; il nous semble que parfois le chemin est un peu tortueux, et que le romanesque détruit en partie l'effet qu'on veut produire.

15. — **Une bonne première communion en exemples**, beaux traits choisis, propres à servir de lecture de piété aux enfants qui se préparent à la première communion; Paris, chez Victor Sarlit. — In-24 de 36 pages. — Cette petite brochure ne coûte que dix centimes; la répandre dans les familles sera une bonne œuvre; elle ne pourra qu'intéresser les enfants et les parents, et contribuera à la bonne préparation de cet acte si important dans la vie qu'on appelle la première communion.

16. — **Premières leçons de politesse** à l'usage des jeunes enfants, par Mme Marie de Bray; nouvelle édition; Paris, 1873, chez Victor Sarlit. — In-24 de 108 p. — Ce livre se divise en deux parties : devoirs généraux des enfants envers Dieu, la famille et la société; devoirs particuliers qu'un enfant peut avoir à remplir dans le courant de la journée. Cette seule division montre qu'il ne s'agit pas d'une banale civilité puérile et honnête; c'est de la politesse que traite Mme de Bray, et, pour elle, la politesse a sa vraie source dans la religion, dans le respect, et dans l'amour envers Dieu et envers le prochain, dans l'amour du devoir. Il y a donc là d'excellentes leçons pour l'enfance; dire qu'elles sont données avec une grande clarté, une grande simplicité et un grand intérêt, ce sera dira que Mme de Bray a atteint son but et que son livre est de tous points recommandable; il est à désirer qu'il se propage dans les écoles primaires.

17. — **Vie de sainte Anne**, mère de la sainte Vierge, d'après Marie d'Agréda et les Bollandistes, et pieux exercices en l'honneur de sainte Anne, par M. l'abbé Gros, missionnaire apostolique; 4e édition, Paris, 1873, chez Victor Sarlit. — In-24 de 144 pages. — La *Vie de sainte Anne* est une *Vie légendaire;* on a trop peu de détails authentiques sur cette grande sainte pour pouvoir en composer une biographie complète. M. l'abbé Gros a recueilli les traditions, et en a fait un récit édifiant. Nous aurions désiré qu'il distinguât plus nettement la partie légendaire de ce qui est authentique, et qu'il fît connaître, outre le pèlerinage de sainte Anne d'Auray, les diverses églises où l'on possède des reliques de la mère de la Vierge. Il y aurait là un travail d'histoire et de critique très-intéressant à faire, et que nous regrettons de ne pas trouver ici, au moins en abrégé.

18. — **Le droit de tester** chez le père de famille et ses limites légales, par Paul Boyer, avocat à la cour d'appel de Grenoble; Paris, 1873, chez A. Durand et Pedone-Lauriel. — In-8 de 52 pages. — « A tout prix, dit l'auteur, il faut sauvegarder ces trois grandes et saintes choses, sans lesquelles la société ne peut que périr, la civilisation s'éteindre : le Foyer, l'Autel, la Patrie. » Et il prouve que le droit de tester, pour le père de famille, serait l'une des meilleures mesures à prendre pour sauvegarder le Foyer ou la Famille. Il y a là une vérité qui entre peu à peu dans les esprits; on doit savoir gré à M. l'avocat Boyer de contribuer pour sa part à dissiper sur ce point les préjugés révolutionnaires, à établir les avantages politiques, moraux et sociaux du droit de tester, et à indiquer les meilleurs moyens de le faire rentrer dans nos lois.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e Année. 24 mai 1873 Numéro 75.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef : J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

22 mai 1873.

La santé du Saint-Père est aujourd'hui parfaitement raffermie ; elle n'avait jamais donné de sérieuses inquiétudes à ceux qui étaient bien informés, mais ceux qui spéculent sur la mort de Pie IX, comme ils le faisaient déjà en 1864, lors de la trop fameuse convention de septembre, répandaient de si funèbres nouvelles, que les cœurs chrétiens s'affligeaient et redoutaient de voir se confirmer ces mensonges impudemment propagés. Ces mensonges intéressés ne peuvent plus tromper maintenant, et les Agences télégraphiques qui se donnaient, peut-être sciemment, le tort de les répéter, sont unanimes à dire que Pie IX se porte bien et qu'il reprend ses habitudes de vie active. Pie IX a quatre-vingt-deux ans, et son intelligence est toujours aussi vive et aussi ferme : miracle de la miséricorde divine, qui veut conserver à l'Église le glorieux et intrépide Pontife, et, sans doute, c'est l'espoir de tous ceux qui l'aiment, c'est l'espoir de deux cents millions de catholiques, sans doute le

faire assister ici-bas à ce grand triomphe de la vérité et de la charité qui suivra tant d'épreuves et de persécutions.

Il y aura, le 25 mai, huit cents ans, que saint Grégoire VII monta sur le trône pontifical : le Pape du onzième siècle mourut en exil après avoir combattu dix ans pour la liberté de l'Église et pour la liberté de la conscience chrétienne, et ces libertés triomphèrent; Pie IX, non moins intrépide que saint Grégoire VII, a soutenu les mêmes luttes dans ce pontificat de vingt-sept années ; n'est-ce pas pour le faire assister vivant au grand triomphe, que Dieu prolonge si merveilleusement ses jours ?

Au reste, le triomphe nous paraît d'autant plus prochain que les épreuves sont plus douloureuses et plus multipliées. En ce moment même, le parlement *italien* discute la loi qui va supprimer à Rome les ordres religieux et confisquer leurs biens, en ne laissant subsister qu'une partie des maisons généralices, avec une indemnité dérisoire; la Prusse, qui a déjà voté les lois les plus attentatoires à la liberté et à la vie de l'Eglise, vient de signifier aux Rédemptoristes, aux Lazaristes, aux Pères du Saint-Esprit et aux Dames du Sacré-Cœur, qu'ils n'ont plus que six mois à rester sur le territoire du royaume, attendu qu'ils sont *apparentés* aux Jésuites ; la Suisse expulse les évêques, retire aux prêtres fidèles la faible subvention dont ils jouissaient et leur interdit l'exercice paroissial, pendant qu'elle accueille les plus grands ennemis de la société, et appelle l'ex-père Hyacinthe, qui est devenu le père Loyson ; l'Espagne républicaine ferme les églises, tue les prêtres et ferme les couvents, et, dans les pays mêmes qui paraissent plus tranquilles, la franc-maçonnerie bourgeoise ou l'internationalisme ouvrier pousse à la destruction de tout christianisme, comme au Portugal, au Brésil, au Vénézuéla, etc., et, nulle part, on n'aperçoit un secours humain pour l'Eglise de Jésus-Christ. L'histoire est là pour enseigner que c'est alors que Dieu se montre et qu'il intervient. Nous touchons donc à l'heure suprême, à l'heure décisive:

A nous d'adoucir les coups que Dieu frappe quand il veut réveiller le monde et sauver son Eglise; à nous, catholiques, de hâter par nos prières, par nos œuvres, la grande et salutaire restauration religieuse que nous attendons!

Ce besoin de prière et d'action est de mieux en mieux compris : témoin, ces pèlerinages qui se multiplient, et qui mettent dans nos intérêts les saints, la bienheureuse Vierge et le Cœur sacré et miséricordieux de Jésus; témoin, ces congrès religieux, congrès des cercles ouvriers, congrès des comités catholiques de France, congrès des catholiques de Suisse et des catholiques d'Allemagne;

témoin, la réunion des évêques d'Allemagne à Fulda, des évêques de Suisse à Fribourg, des évêques d'Angleterre, etc., et le concile provincial d'Alger, qui vient d'avoir lieu, et le concile provincial du Puy, qui se prépare; témoin, ces souscriptions qui viennent en aide aux besoins du Saint-Père, ou qui rendent aux prêtres suisses l'argent que leur enlèvent les persécuteurs. L'Eglise, attaquée de toutes parts, se montre plus vivante que jamais, et la France seule aura compté dans l'espace d'un mois quatre sacres d'évêques, de Mgr Saivet, de Mgr Vitte, de Mgr Sebaux, de Mgr Leuilleux. Aux pasteurs qui sont allés recevoir au ciel la récompense de leurs travaux, succèdent ainsi d'autres pasteurs non moins zélés et vigilants : les siècles s'écoulent, la mort frappe, et l'Eglise reste, douée d'une éternelle jeunesse.

Nous ne nous occupons des événements de la politique contemporaine que dans leurs rapports avec la religion. A ce titre, nous devons signaler les modifications ministérielles qui viennent d'avoir lieu en France, et qui mettent, à la tête du ministère des cultes, M. de Fourtou, auparavant ministre des travaux publics, et à la tête du ministère de l'instruction publique, M. Waddington, membre de l'Assemblée nationale et de l'Institut, né en 1828, de parents anglais, naturalisé Français, et appartenant au culte protestant. Il faut remarquer que M. Jules Simon, qui n'est plus ministre, dirigeait à la fois le ministère des cultes et celui de l'instruction publique. La séparation qui vient de se faire a sans doute pour cause la religion du nouveau ministre de l'Instruction publique ; ce serait, du reste, M. Waddington lui-même, dit-on, qui n'aurait pas voulu d'autre ministère que celui qui lui a été confié. Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance qu'a le ministère de l'Instruction publique dans les circonstances actuelles, où l'Assemblée nationale a à s'occuper d'une loi sur l'instruction primaire, de l'organisation de l'enseignement supérieur et de la liberté de cet enseignement. Plus d'un million de pétitionnaires se sont prononcés contre l'enseignement *laïque*, c'est-à-dire sans Dieu. Les catholiques ne doivent pas moins se préoccuper de l'enseignement supérieur et de la création d'Universités libres.

J. Chantrel.

PIE IX (1).

Pie IX est en ce moment l'homme du monde entier qui préoccupe le plus les esprits. Tous pensent à lui, tous en parlent, et pourtant il n'est qu'un vieillard captif et impuissant. Mais ce vieillard prisonnier, c'est le Vicaire de Jésus-Christ, le représentant de Dieu sur la terre, reconnu comme tel par les deux tiers du monde civilisé.

Il est peut-être arrivé au terme de son pèlerinage ici-bas, puisqu'il a dépassé de beaucoup les limites ordinaires de la vie, et qu'à quatre-vingts ans l'existence humaine n'est guère plus que de la fatigue et du labeur. Mais quoiqu'il ait franchi le nombre des années de pontificat de tous ses prédécesseurs, quoiqu'il ait été l'instrument de Dieu dans une foule de prodiges, qu'il ait enduré plus de souffrances que chacun de ceux qui, avant lui, ont occupé la chaire de Pierre dans l'éclat de la souveraineté temporelle, le Seigneur pourrait bien encore le choisir pour l'accomplissement de desseins inconnus et merveilleux. Cependant Pie IX dût-il mourir avant l'époque fixée par Dieu pour l'exécution de ses desseins, l'histoire n'en inscrira pas moins son pontificat dans ses annales comme le signe d'une transformation sociale dans le monde et d'une grande crise dans l'Eglise et dans l'humanité.

Au moment qui semble décider de la vie ou de la mort d'une personnalité dont les actes et la situation ont exercé une grande influence sur le cours des événements, il n'est pas rare d'entendre tomber des lèvres des ennemis de cet homme un jugement qui, parce qu'il est involontairement dicté par une conviction intime, s'approche davantage de la vérité que toutes les sentences amères prononcées par le préjugé ou la haine. Voilà pourquoi il n'est pas sans intérêt de lire ce que le *Times*, le plus puissant organe de la presse anglaise, écrivait, il y a quelques jours, à l'occasion de l'indisposition qu'éprouvait le Souverain-Pontife :

Pie IX, après avoir vu défiler devant lui des prophéties, des prophètes, des époques, des périodes, des bouleversements, des royaumes, des empires, près de cent de ses cardinaux, après avoir survécu à plusieurs qui devaient lui succéder, Pie IX se trouve momentanément dans une situation sanitaire que nous révèlent mieux que toutes les suppositions les nombreux télégrammes, les messages, les avis et les préparatifs de toute nature. Les dernières nouvelles sont meilleures, mais lors même qu'il y a espoir de rétablissement, la possibilité du décès se dessine

(1) Extrait du *Monde*.

assez pour que l'Europe se préoccupe sérieusement des suites de la mort du Pape.

Voilà ce qu'écrit le *Times* d'un prêtre octogénaire, qui ébranle les esprits de tout le monde civilisé, qui encourage les fidèles dans la persévérance et dans l'activité du bien, et provoque l'admiration de ceux-là mêmes qui rejettent la révélation dont il s'est montré le gardien pendant tout son pontificat avec une fermeté inébranlable et avec un inviolable attachement aux principes de la vérité et du droit. Il est vrai que cette inviolabilité est attribuée à la superstition par beaucoup, et néanmoins, ceux à qui elle apparaît sous cette forme voient qu'elle est, pour un grand nombre, le résultat de la plus profonde conviction. De là vient que l'influence du Pape sur le monde paraît aux incrédules une énigme incompréhensible. Cette influence, ils ne peuvent pas la nier, car elle est patente, saisissable; ils refusent d'admettre le principe unique qui seul explique tout, à savoir que dans la Papauté il y a de Dieu et de l'homme, et que l'action du Pape sur l'humanité découle du fondement même de la Papauté de Jésus-Christ, le fils de Dieu fait homme, dont le Pape est le représentant.

Le *Times*, le directeur du paganisme moderne, se perd dans l'admiration sur le triomphe moral de la vie de Pie IX et continue ainsi :

Le Pape a fait tout ce que ses partisans pouvaient seulement espérer, et enduré tout ce que le monde pouvait lui infliger de souffrances. Il a acquis une puissance illimitée (?) sur l'intelligence humaine, tout en perdant jusqu'à la moindre parcelle de son pouvoir temporel. Dans l'intérieur de sa maison, il voit tout l'univers à ses pieds, mais il ne peut regarder hors de ses appartements sans apercevoir le monde armé contre lui... Pour ce qui concerne son caractère moral, nous avouons qu'il n'y eut jamais un Pape comme lui. Il est impossible de s'imaginer une foi plus pure, une modération plus grande, une vie plus remplie que celle de cet homme qui, depuis plus d'un quart de siècle, a fait accepter à l'univers entier qu'il est le seigneur et le maître du monde. Si pareille prétention de sa part n'était pas une folie, nous nous verrions forcé d'admirer Pie IX, de l'adorer (!) et de lui obéir.

Le *Times* dit la vérité comme Balaam appelé par le roi de Moab pour maudire l'armée du peuple de Dieu et son chef, et qui, malgré lui, fut obligé de les bénir.

Pendant que Pie IX, avec une force morale qui n'a jamais été aussi évidente qu'aujourd'hui, règne sur le monde, donne des ordres à l'humanité et rassemble des conciles autour de son trône, le monde a pris subitement une autre direction. En effet, plus il a fait entendre sa voix,

plus les peuples se sont éloignés de lui; plus son gouvernement fut fort, plus la résistance fut désespérée.

Dans ces quelques lignes le langage du *Times* est amphibologique évidemment parce que deux images qui se sont présentées à son esprit se sont confondues. Ces deux images étaient le monde croyant et le monde incrédule. Le Pape parle au monde croyant, et il est entendu; il parle également au monde incrédule, et à la place de la foi il rencontre la résistance; c'est ce monde-là que le *Times* appelle désespére, comme s'il admettait qu'en fin de compte le triomphe doive rester à la foi. Le journal anglais continue ainsi :

C'est l'Allemagne qui gouverne aujourd'hui le monde, et ce qu'elle fait, les Etats voisins seront bientôt obligés de le faire à leur tour. Or, l'Allemagne attaque Rome sur son propre territoire. Rome définit et détermine la puissance spirituelle pour amener toutes choses sous le pouvoir et la domination de son Chef suprême; l'Allemagne, au contraire, affermit et règle les droits de l'Etat... Les mesures qui doivent être érigées en lois en Allemagne ont pour but de modifier l'organisation de l'Eglise et de la constituer civilement, de manière à ne plus plus laisser au Pape une âme, une place, une heure qu'il puisse appeler siennes. Dès aujourd'hui aucun prêtre, aucun évêque, aucun cardinal, aucun professeur, nul acte public, nulle peine, ne peuvent provoquer quoi que ce soit pour le bien de n'importe qui en Allemagne sans l'autorisation, le cachet ou le caprice de l'Etat; que malgré cela, poursuit le *Times*, Rome ne reste pour longtemps encore le guide des consciences, le protecteur et le gardien de la tradition, il n'y a pas à en douter, *Rome restera Rome jusqu'à la fin du chapitre*. Le monde lui-même se modifie : la pensée, le sentiment, la manière de vivre change au point que nous sommes les témoins du changement et que nous le palpons. Or, toute puissance qui est en relation avec ces choses est obligée de se conformer à ce changement pour ne pas être avec lui en contradiction formelle. Le troupeau ne doit pas seulement se grouper, il faut qu'il soit *reconquis* et rappelé des distractions qui l'entraînent dans tous les sens. Rome est obligée d'en admettre la possibilité, si elle est réalisable; il s'agit pour Rome de la provoquer par les seuls moyens qu'on laisse à sa disposition, la persuasion et la paix, moyens qu'elle sait aussi bien employer que le reste du monde. Rome est destinée pour accomplir l'œuvre, et comme elle ne peut plus menacer avec dignité, il faut qu'elle se contente de persuader et de convaincre par la logique.

Nous acceptons l'augure du prophète anglais. Le monde, qui s'est insurgé, doit être reconquis par l'influence morale du représentant de Jésus-Christ dans la patience et la douleur, dans la mort des martyrs, dans la vie mortifiée des apôtres, dans l'exemple lumi-

neux des confesseurs, dans la pureté des vierges, dans le sacerdoce, dans l'apostolat des laïques fervents, et enfin dans le moyen que Grégoire XVI indiquait au célèbre philosophe chrétien Rosminì : « Le monde doit retourner à la foi par un usage équitable de la raison. »

L'ÉPISCOPAT ALLEMAND.

Les archevêques et évêques de Prusse, réunis à Fulda, auprès du tombeau de saint Boniface, l'apôtre de l'Allemagne, ont adressé la Lettre pastorale suivante au clergé et aux fidèles de leurs diocèses :

Vous savez, nos bien-aimés dans le Seigneur, quelle est la situation où Dieu a permis que se trouve aujourd'hui réduite l'Eglise de Jésus-Christ dans l'univers tout entier et en particulier dans notre patrie.

Une série de lois va être bientôt promulguée, lesquelles sont en contradiction en des points essentiels avec l'institution divine et la liberté de l'Eglise.

Aussitôt que ces lois eurent été soumises à la Diète, nous considérâmes comme un devoir sacré de notre mission épiscopale d'élever hautement et résolûment la voix contre de pareilles lois, et devant le trône, et devant les deux chambres de la Diète. Mais vous aussi, vénérables coopérateurs et bien aimés diocésains, vous avez reconnu comment l'exécution de semblables lois devait nécessairement séparer les évêques du Chef visible de l'Eglise catholique, séparer le clergé et le peuple de ses évêques légitimes, séparer l'Église de notre patrie de l'Eglise de l'Homme-Dieu, rédempteur du monde, qui embrasse l'univers entier et amener ainsi la dissolution complète de l'organisation divine de l'Eglise.

Cette exacte appréciation de la situation vous l'avez exposée, avec la profonde inquiétude qui en résultait, dans les adresses et les députations que vos évêques ont reçues en grand nombre. En même temps, en présence des graves dangers qui menaçaient dans un avenir prochain l'Eglise et ses pasteurs, vous vous engagiez solennellement, quoi qu'il pût arriver, à rester inviolablement fidèles au Saint-Père, docteur universel et pasteur de tous les chrétiens, à vous ranger autour de nous, vos évêques légitimes, et à partager notre combat et nos souffrances, comme vous partagez nos graves sollicitudes.

Ces manifestations libres et spontanées autant que touchantes et encourageantes de votre foi et de votre inviolable fidélité à l'Eglise nous sont parvenues de tous côtés et nous ont causé la plus grande joie et la plus intime consolation au milieu des douleurs du temps présent et en présence des orages dont nous menace l'avenir. Réunis autour du tombeau de saint Boniface pour nous y livrer à de sérieuses

délibérations, nous vous envoyons tous, d'un cœur ému, notre remerciement collectif pour ces témoignages multipliés de votre fidélité. Ces témoignages, nous les conserverons comme autant de souvenirs précieux d'une époque à jamais mémorable et de la plus haute importance pour l'Eglise. Nous nous y appuierons comme sur un gage de votre fidélité inviolable, et nous vous conjurons tous, par la charité de Jésus-Christ, de persévérer en toute circonstance dans ces dispositions et de réaliser par vos actions la parole que vous avez donnée. La grâce de Dieu ne nous manquera pas à cette fin, et Celui qui a commencé en vous l'œuvre du bien saura l'achever jusqu'au jour de Jésus-Christ.

Les projets de loi en question n'ont pas encore reçu force de loi, mais quoi qu'il arrive, nous maintiendrons constamment et unanimement, avec la grâce de Dieu, les principes développés dans notre *memorandum* qui ne sont pas seulement les nôtres, mais qui sont en même temps ceux du christianisme et de l'éternelle justice, et nous remplirons fidèlement nos devoirs pastoraux afin qu'au jour de notre mort, lorsque nous comparaîtrons devant le tribunal du divin pasteur qui nous a envoyés et qui a donné sa vie pour les siens, nous ne soyons point condamnés comme des mercenaires.

Ayant appris par la parole de l'Apôtre, que le Saint-Esprit a établi les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu rachetée d'un sang divin, et qu'ainsi c'est pour nous un devoir sacré d'observer ce commandement du Saint-Esprit, nous sommes résolus, en ce qui concerne la direction et le gouvernement de l'Eglise qui nous est confiée, à ne rien tolérer qui soit en opposition avec les commandements de la foi catholique et le droit divin de l'Église.

Quant à vous, chers coopérateurs et diocésains, rappelez-vous constamment qu'il n'y a d'évêque légitime que celui qui est envoyé par le Saint-Père et le Siége apostolique, source de l'unité et du gouvernement ecclésiastique, et qui persévère dans la communion du Siége apostolique. Et vous ne pourrez aussi considérer comme vos pasteurs légitimes que ceux qui auront été établis par vos légitimes évêques et qui demeurent dans leur communion. Tout autre serait un intrus.

Suivant l'institution que Dieu a donnée à son Eglise pour tous les temps, les autorités séculières ne peuvent accorder à qui que ce soit le droit d'appeler à un juge séculier d'une sentence ecclésiastique rendue dans les affaires qui sont du ressort de l'Eglise, sans que par là il cesse d'appartenir à l'Eglise. Une pareille conduite étant en opposition avec la loi divine, ne sert qu'à attirer la peine de l'excommunication qui est encourue de plein droit à la suite d'un semblable appel.

Suivant l'usage constant de l'Eglise, dans toutes les questions douteuses concernant l'Eglise, nous remettrons la décision entre les mains du Saint-Père que Jésus-Christ a établi le pasteur suprême de son Eglise, et dans la communion et l'obéissance duquel nous demeurons constamment avec la grâce de Dieu.

Nous continuerons cependant de remplir nos devoirs à l'égard de

l'autorité civile, de l'ordre temporel et de la patrie avec une fidélité inviolable et comme remplissant un devoir de conscience, n'oubliant jamais que ce n'est point le combat et la division, mais bien la paix et l'harmonie qui, suivant la volonté de Dieu, doivent exister entre les deux pouvoirs qu'il a établis pour le bien de la société humaine.

Afin de défendre la liberté imprescriptible de l'Eglise et les bienfaits du christianisme, nous vous recommandons de vous unir étroitement à l'Eglise, de confesser courageusement la vérité, de mener une vie irrépréhensible en toute patience et soumission, et surtout, comme nous l'avons déjà fait bien des fois, d'avoir recours à la prière. Oui, la prière la plus humble, la plus ardente, la plus persévérante, adressée avec une entière confiance à notre Dieu et Sauveur, qui est notre unique espoir et secours. Car, depuis les jours où Constantin le Grand s'est converti au christianisme et a mis fin à la persécution de l'Eglise par un pouvoir païen, il n'y a eu, on peut le dire, aucun temps où l'Eglise se soit trouvée, dans le monde entier, aussi dépourvue de secours humain et menacée d'aussi grands dangers que ceux d'aujourd'hui. Et ici nous n'avons pas seulement en vue les difficultés actuelles, mais encore ce qui nous menace dans l'avenir.

Quand l'Eglise de Jésus-Christ est privée de sa légitime liberté, quand la vie publique, la presse et la littérature ne respirent que l'incrédulité, le mépris ou la haine du christianisme et de l'Eglise, quand la jeunesse est élevée par une école et une science étrangères au christianisme, quand, sous le poids de cette situation, le clergé voit ses rangs s'éclaircir de plus en plus ou subit l'influence et la corruption de l'esprit du temps, alors la foi chrétienne, la charité et l'union chrétienne, les mœurs chrétiennes doivent disparaître là où elles avaient jusqu'à présent jeté de si profondes racines chez notre bon peuple catholique. Et alors rien ne pourra plus arrêter une corruption et une dévastation à laquelle nous ne pouvons plus penser qu'en frémissant.

Nous n'aurions donc plus aucune reconnaissance, aucune foi, aucune charité, nous aurions oublié complétement les conseils et les avertissements de notre divin Sauveur, si, dans ces temps pleins de menaces et de calamités, nous n'avions pas recours à la prière et nous ne vous répétions au nom de Jésus : « Priez, unissez-vous dans la prière, priez sans jamais cesser. »

Salut et bénédiction dans le Seigneur.

Fulda, le jour de la fête de saint Alphonse, 2 mai 1873.

Suivent les signatures de tous les archevêques et évêques de la Prusse. Mgr Namzanowski, prévôt de l'armée, déposé par le gouvernement prussien, n'ayant pas signé, n'a pas voulu qu'on se méprît sur ses sentiments, et a adressé à la *Germania* la lettre suivante :

Pour ne pas laisser planer de doute sur mes intentions, je déclare

par les présentes n'avoir pas signé la lettre rédigée par les Evêques de de la Prusse au tombeau de saint Boniface, à Fulda, le 2 mai dernier, parce que les lois dont il était question ne peuvent me toucher en rien. Néanmoins, il est pour moi un devoir sacré et auquel je ne puis me soustraire, de déclarer dans ma conviction profonde que j'adhère en tout point à ladite circulaire et que je m'efforcerai toujours et partout de ne point tolérer quoi que ce soit contre les prescriptions de la foi catholique et les droits divins de l'Eglise.

Berlin, en la fête de l'Apparition de saint Michel, 8 mai 1873.

† ADOLPHE,
Evêque d'Agathopolis (*in part. inf.*).

On sait qu'autrefois tout l'épiscopat polonais relevait du siége primatial de Gnesen et reconnaissait la juridiction du Primat, qui était légat-né du Saint-Siége apostolique. Cette organisation fut complétement ruinée par les partages de la Pologne, et actuellement l'ancien Primat, déchu de ses splendeurs, ne garde plus que le titre honorifique et les priviléges de préséance en cour de Rome. Mais les évêques de la Galicie autrichienne, qui se souviennent des anciens liens qui les attachaient au siége primatial, ont tenu à offrir au chef de l'ancienne Eglise de Pologne le tribut de leur sympathie et de leur respect. Voici l'Adresse qu'ils lui ont fait parvenir :

Excellentissime et Révérendissime Archevêque et Primat, très-digne frère en Jésus-Christ!

La signification toute de principes et la portée de la guerre commencée contre l'Eglise de Dieu dans l'empire d'Allemagne et en Prusse s'étend bien au-delà des frontières de ces pays, en remplissant de tristesse et de douleur les cœurs de toute la famille catholique. Déjà les attaques toujours plus fréquentes dans ces derniers temps contre les plus saints droits de l'Eglise, déjà les mesures sévères prises contre ceux que l'Esprit-Saint a préposés au gouvernement de l'Eglise de Dieu, contre les prêtres fidèles à leur vocation, et contre les familles religieuses qui travaillaient avec tant d'abnégation et avec tant de succès au bien des âmes, constituaient un symptôme de l'esprit hostile qui avait prévalu dans les sphères du pouvoir; pourtant tout cela n'était qu'une introduction au grand combat. à ce combat calculé aux plus hautes proportions qu'ont préparé et qu'annoncent les projets de lois aujourd'hui en discussion. Et ces projets de lois, qui organisent l'oppression et la persécution en un système préconçu à l'avance et revêtu de quelques apparences de légalité, ont pour but final l'anéantissement de l'autorité et du pouvoir de l'Eglise et la destruction de la salutaire influence de sa doctrine sur les relations sociales et les relations de famille, en même temps que la soumission absolue de la puissance spirituelle sous le joug de la puissance civile.

Les yeux de tout l'univers catholique sont tournés actuellement vers

le pays qui est devenu le théâtre de cette guerre. Gravement attristés et profondément inquiets, les catholiques de tous les pays et de toutes les nations suivent les péripéties de la lutte, en soutenant de leurs humbles et ferventes prières les défenseurs de la cause commune, qui pour eux est la plus chère des causes. Ce sont surtout les évêques catholiques qui partagent de tout leur cœur les lourds soucis de ceux d'entre leurs frères en Jésus-Christ que la Providence a placés à l'avant-garde et a appelés à montrer aux autres comment on défend la cause de Dieu. Remplis d'admiration et de vénération pour leur fidélité invincible et pour leur courage héroïque, ils leur présentent l'hommage du respect fraternel et des paroles de consolations en Dieu.

Au premier rang des combattants qui, animés de l'esprit vraiment apostolique, défendent la cause de l'Eglise du Christ avec une grande ardeur et avec un grand courage, Votre Excellence a conquis une position éminente et vraiment glorieuse. Vous avez rempli les cœurs catholiques de joie et de consolation, et vous avez couvert de gloire l'Episcopat polonais, qui vénère en votre personne son principal dignitaire et son représentant. C'est pourquoi nous, les évêques de la province de Léopol, nous sentons le devoir de venir vous exprimer notre reconnaissance. Le sentiment de solidarité qui unit tous les évêques catholiques, comme aussi le souvenir de ces anciennes relations spirituelles qui liaient jadis nos siéges au vôtre, nous engagent à vous transmettre les paroles de notre plus profond respect et de notre vénération inaltérable, ainsi que l'assurance de notre complet acquiescement à tout ce que vous avez fait.

Nous demandons au Seigneur qu'il daigne vous soutenir de ses bénédictions dans ce combat entrepris en vue de la gloire de son saint nom, vous accorder la force et la lumière au milieu des afflictions présentes, et vous permettre de voir dans un avenir prochain le triomphe de la sainte cause de son Eglise sur d'aussi nombreux et d'aussi puissants ennemis.

De Votre Excellence les frères soumis en Jésus-Christ.

Léopol, le 19 avril 1873.

† FRANÇOIS XAVIER,
Archevêque de Léopol, du rit latin.

† JOSEPH LOUIS,
Evêque de Tarnow, du rit latin.

MATHIAS,
Evêque de Przemysl, du rit latin.

LA PERSÉCUTION EN SUISSE.

Mgr l'Archevêque de Paris vient d'adresser la circulaire suivante au clergé de son diocèse :

MONSIEUR LE CURÉ,

Vous connaissez la triste situation de l'Église catholique dans la

Suisse, cette terre si renommée par sa généreuse hospitalité envers les étrangers, si dure et si injuste aujourd'hui envers ses propres enfants. Elle accueille toutes les infortunes qui lui viennent du dehors, et elle chasse de son sein ses plus dignes, ses plus vertueux citoyens. Deux de ses saints évêques sont exilés de leurs siéges; des prêtres en grand nombre ne peuvent plus remplir le ministère sacré et sont privés de leur modique revenu ; l'exercice de la religion a cessé d'être libre pour les fidèles.

Ne soyons pas trop étonnés de ces persécutions. Jésus-Christ nous les a annoncées d'avance comme le moyen dont la Providence se sert pour préparer ses élus et pour entretenir dans l'Église l'esprit de ferveur et de sainteté. La persécution est le feu à travers lequel l'or se purifie.

Les indignités commises et qui se poursuivent à Rome, en Suisse, en Allemagne, contre l'Eglise catholique, formeront dans l'histoire de notre temps une page que la postérité jugera sévèrement. Cette humiliation était nécessaire à notre siècle infatué d'orgueil et qui n'a que du mépris pour tout ce qui ne date pas d'hier. Il n'y a point de titres fastueux qu'il ne se soit décernés à lui-même ; il faut lui savoir gré de n'avoir pas encore osé s'appeler le siècle de la vertu. S'il n'était aveuglé par la passion, il reconnaîtrait qu'il est dépourvu de toutes les choses qui constituent la véritable grandeur ; il n'est plus en notre puissance de cacher au monde notre abaissement.

En quels termes pompeux n'a-t-on pas vanté la liberté de conscience ! C'était la conquête, l'honneur des temps modernes, l'insigne bienfait acquis sans retour à l'humanité, et voilà que l'on est en train de prouver à la face de l'univers, que ce grand principe de la liberté de conscience n'est qu'un mensonge de plus ajouté à tant d'autres. Il faut que la démonstration s'achève, afin qu'il devienne manifeste, aux yeux de tous, que la vraie liberté n'a pas d'ennemis plus perfides et plus acharnés que les hommes qui invoquent sans cesse son nom pour la faire servir à leurs passions et à leurs haines.

Les évêques, les prêtres, les vrais chrétiens savent ce qu'ils ont à faire en présence de ces odieuses et violentes injustices; Dieu nous donnera la force d'accomplir notre devoir. La prière, la patience, la fermeté, la dignité, le pardon, voilà nos armes pour nous défendre. La vertu des chrétiens a vaincu les ennemis d'autrefois, elle vaincra les modernes ennemis que nous avons devant nous.

Cependant, Monsieur le Curé, nous devons à nos frères qui souffrent pour la vérité et pour la justice le témoignage de nos sympathies et de notre amour. Souvenons-nous du fraternel accueil accordé sur la terre étrangère au clergé français, quand il subissait lui-même les rigueurs de la persécution. N'oublions pas non plus que si, en ce moment, nous jouissons de quelque sécurité dans notre patrie, nous avons parmi nous assez de faux amis *du progrès*

et de la liberté, pour n'être pas garantis, dans l'avenir, contre les honneurs de l'exil, de la prison, et même de la mort.

Je vous invite, Monsieur le Curé, à faire, parmi les prêtres attachés à votre église ou résidant sur votre paroisse, une collecte pour les besoins des prêtres et des églises de la Suisse. Quoique ma lettre s'adresse particulièrement aux membres de notre digne clergé, il convient que vous fassiez participer à cette bonne œuvre ceux de vos paroissiens que vous savez bien disposés, mais par des invitations personnelles, et sans quête publique, à cause des nombreux appels faits à la charité dans ces derniers temps. Quand vous aurez recueilli ces offrandes, veuillez bien les adresser à l'Archevêché, afin que je les fasse parvenir à leur destination.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† J. HIPPOLYTE, *Archevêque de Paris.*

L'Archevêque et les Évêques catholiques d'Angleterre ont adressé la lettre suivante *aux Évêques et aux Prêtres de l'Église catholique qui combattent le bon combat dans les États confédérés de la Suisse :*

Salut et amour fraternel dans le Seigneur,

Souffrir la haine des hommes sans religion, être continuellement harcelés par les conspirations des sectaires, n'est pas chose nouvelle pour Vous, Très-Chers Frères; car depuis trois siècles l'Église, dans votre Suisse, a dû souvent, à des époques diverses, repousser avec une invincible fermeté les assauts et les embûches des ennemis de la foi catholique.

Aujourd'hui encore, les exilés, les transfuges, les proscrits et les vieux routiers de presque toutes les autres nations se sont réfugiés et ont trouvé un asile dans vos vallées hospitalières, au milieu de vos montagnes escarpées.

Faut-il donc s'étonner si ces ennemis de la vérité et de toute subordination s'élèvent et se déchaînent avec tant de fureur contre Vous, ô vigilants Pasteurs de l'Église de Dieu, et contre vos ouailles demeurées fidèles?

Plusieurs d'entre nous se souviennent d'avoir vu autrefois et salué avec vénération à Rome votre illustre confrère, l'Évêque de Lausanne et de Genève, lequel avait été exilé, parce qu'il avait confessé la foi, en soutenant l'autorité de l'Église.

Aujourd'hui, nous contemplons l'excellent Évêque d'Hébron, marchant comme un fils sur les traces de son père, et condamné également à l'exil pour la défense de la même cause sacrée.

Même dans le diocèse de Bâle, où, dans des temps plus reculés, les complots ourdis par des hommes pervers contre le Saint-Siége avaient fait verser des larmes et provoqué l'indignation, les fidèles prodiguent aujourd'hui les témoignages d'une filiale vénération à leur invincible évêque, lequel, malgré les spoliations et les vexations réitérées qu'on lui fait subir, combat au premier rang, entouré d'un clergé et d'une population fidèle et courageuse, pour défendre la liberté de l'Église.

Ces ignobles persécutions, exercées contre les pasteurs de Jésus-Christ, sont la honte de la Suisse, mais aussi la gloire de votre Église ; car cette odieuse et impuissante conspiration des hérétiques, des incrédules, des démolisseurs, fait briller d'une manière éclatante, aux yeux des nations prévaricatrices, la lumière de la vérité catholique, laquelle peut seule inspirer tant de constance à l'Épiscopat, tant d'unité et de fidélité au clergé, et aux ouailles tant d'attachement inviolable à leurs Pasteurs.

O Vénérables Frères, tous les catholiques prêtres et fidèles s'unissent pour vous adresser leurs félicitations ; tous prennent la résolution d'imiter votre exemple et de le regarder comme modèle de la conduite à tenir dans l'accomplissement des saints devoirs que la religion impose à ses ministres et à ses enfants.

Nous vous rendons grâces pour votre noble constance, et avec la tendresse fraternelle qui nous anime pour vous, nous supplions le Bon Pasteur, par son cœur adorable et compatissant, de répandre ses consolations sur vous et sur votre peuple, de vous entourer de sa vigilance et de vous couvrir de sa protection divine.

Westminster, en la fête de saint Georges, martyr, 1873.

Suivent les signatures de l'Archevêque de Westminster, ; des Évêques de Newport et Menevia, de Birmingham, de Shrewsbury, de Nottingham, de Plymouth, de Clifton, de Northampton, de Beverley, d'Hexham et Newcastle, de Southwark, de Salford, de Liverpool.

LE PÈLERINAGE A PARAY-LE-MONIAL.

Le Saint-Père a adressé le Bref suivant à Mgr l'évêque d'Autun :

Venerabili Fratri Leopoldo Episcopo Augustodunensi Cabillonensi et Matisconensi Augustodunum.

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Gaudemus, Venerabilis Frater, explicari quotidie magis in Gallia religiosam in sacratissimum Cor Jesu pietàtem ; atque idcirco perjucunde discimus undique parari frequentissimam supplicationem ad urbem Paray-le-Monial ubi peculiaris hujusce cultus exercitium duxit exordium.

Itaque favere cupientes piissimo proposito, iis omnibus qui isti supplicationi se addent non modo bene precamur, sed indulgentiam quoque plenariam concedimus in animarum etiam piaculari igne expiandarum suffragium convertendam, dummodo rite confessi et sacra communione refecti devote orent statuto supplicationis die pro sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione, et extirpatione hæresum juxta mentem nostram.

Utinam Deus exaudiat vota supplicantium, et libertatem tandem reddat Ecclesiæ, tranquillitatem orbi, ac patriæ vestræ prosperitatem. Horum interim auspicem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam tibi, Venerabilis Frater, totique Diœcesi tuæ, et iis omnibus qui piam peregrinationem sunt suscepturi peramanter impertimus.

Datum Romæ apud S. Petrum die 1. Maii Anno 1873, Pontificatus Nostri Anno Vicesimoseptimo.

PIUS PP. IX.

A notre vénérable frère Léopold, évêque d'Autun, Châlon et Mâcon.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Nous nous réjouissons, vénérable frère, de voir tous les jours se développer davantage en France la pieuse dévotion envers le Cœur très-sacré de Jésus. Aussi est-ce avec une grande joie que nous avons reçu la nouvelle du grand pèlerinage que, de tous côtés, l'on se prépare à faire à la ville de Paray-le-Monial, où a pris naissance l'exercice de ce culte particulier.

C'est pourquoi, désirant favoriser ce pieux dessein, non-seulement nous bénissons tous ceux qui s'associent à ce pèlerinage, mais nous leur accordons l'indulgence plénière qui pourra être convertie en suffrage pour les âmes qui ont encore à expier par le feu, pourvu que, s'étant convenablement confessés et s'étant nourris de la sainte communion, ils prient dévotement, au jour fixé, et selon nos intentions, pour l'exaltation de notre mère la sainte Eglise et pour l'extirpation des hérésies.

Plaise à Dieu qu'il entende ces supplications et ces vœux, et qu'il rende enfin la liberté à l'Eglise, au monde la tranquillité et à votre patrie la prospérité! Puisse de ces faveurs être le gage la bénédiction que nous donnons du fond du cœur à vous, Vénérable Frère, à tout votre diocèse et à tous ceux qui entreprendront ce pieux pèlerinage.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 1er mai de l'année 1873, de notre pontificat la vingt-septième.

PIE IX, Pape.

Nos lecteurs nous sauront sans doute gré de reproduire ici la belle étude que vient de publier, dans la *Semaine religieuse* de Nevers, Mgr Crosnier, protonotaire apostolique et vicaire général.

Cette église, qui n'est pas assez connue, dit Mgr Crosnier, est certainement une des plus intéressantes qu'on puisse rencontrer sous le rapport du plan et des détails d'architecture, mais surtout du symbolisme monumental.

Avant tout, disons quelques mots sur Paray-le-Monial. C'est une petite ville de 3,500 âmes environ, qui doit son existence au prieuré qui y fut fondé en 973 par Lambert, comte de Châlons. Sa première église fut dédiée, en 977, en l'honneur de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. Ce monastère fut mis par le roi Robert, en 999, sous la juridiction de l'abbé de Cluny, dont saint Odilon était alors abbé.

Quant au monastère des religieuses de la Visitation, il fut fondé en 1632 par celui de Dijon (1).

L'église monacale, dont nous allons nous occuper, reproduit en plan la croix latine, mais se rapprochant de la croix grecque par ses proportions. Elle est à trois nefs formant déambulatoire; trois chapelles absidales en hémycicle avec une petite travée en avant rayonnent autour du sanctuaire. Chaque chapelle absidale est séparée de celle qui l'avoisine par un grand arc de même dimension que l'ouverture de l'abside. Dans les murs orientaux des croisillons du transept on remarque de chaque côté une petite abside, comme à Saint-Etienne de Nevers.

Les piliers carrés sont flanqués, sur le côté qui regarde la nef, de pilastres cannelés, et sur les côtés latéraux de colonnes engagées. A la naissance des arcades qui établissent communication entre la grande nef et les collatéraux, au-dessus du chapiteau des pilastres, s'élèvent d'autres pilastres, flanqués aux angles rentrants de deux colonnettes jusqu'à la hauteur du sommet des arcs de pénétration. Les tailloirs des pilastres et des colonnettes continuent et circulent tout autour de l'église. Sur ce cordon, formant corniche, s'appuient des fenêtres aveugles sans ornementation, mais séparées chacune par un pilastre cannelé avec chapiteau.

Dans la région absidale ces dispositions se modifient. Au-dessous du cordon dont nous venons de parler, on remarque une suite d'arcatures en porte-à-faux, et au-dessous, au lieu des baies

(1) Il y a ici une légère erreur relevée par l'*Univers*. Le monastère de la Visitation de Paray, dit ce journal, a été fondé en 1626 par le premier monastère de Lyon en Bellecour; la première supérieure, la mère Marguerite-Elisabeth de Sauzion, était née à Lyon (N. de la Réd.).

aveugles que nous venons de signaler dans la grande nef, neuf fenêtres transparentes éclairent le sanctuaire. Une archivolte en damier environne le cintre de ces fenêtres, et vient retomber sur les deux colonnes jumelles.

Cette modification que nous signalons au sanctuaire est motivée par le plan en élévation ; ici, en effet, l'arc triomphal qui donne entrée dans le chœur n'a plus les dimensions des autres arcades de l'intertransept. C'est une disposition que nous avons remarquée dans un certain nombre d'églises de cette époque ; nous la retrouvons à Lyon, à Vienne, à Saint-Guilliem du Désert, etc. La voûte de cette partie du monument n'a donc plus l'élévation de celle de la grande nef et du transept ; en sorte qu'au-dessus de l'arc dont nous parlons règne jusqu'à la voûte une large plate-bande qui eût été disgracieuse si on ne l'eût pas dissimulée par quelque ornement. Le moine architecte n'a pas manqué d'y pratiquer trois ouvertures : une fenêtre centrale et deux oculus.

Les voûtes de la nef centrale et des croisillons du transept sont en berceau au plein-cintre; celle du sanctuaire prend une forme ovoïde ; dans les bas-côtés sont des voûtes d'arêtes.

Puisque nous en sommes aux voûtes, n'oublions pas de relater la coupole qui s'élève à l'intertransept, comme dans la plupart des églises monacales de cette époque qui ont été construites sous l'influence de Cluny.

Au-dessus des fenêtres aveugles dont nous avons parlé, qui règnent autour de la nef et du transept, un nouveau cordon ou entablement est soutenu par les pilastres qui séparent les arcs et sur des modillons placés à l'entrecolonnement. C'est ici que commence la série des baies transparentes qui éclairent la grande nef et les croisillons; ces fenêtres sont au nombre de trois dans chaque travée. On les retrouve dans les parois occidentales, septentrionales et méridionales du transept, mais avec une légère différence, car dans les croisillons une des travées est plus petite que celles de la nef. Les collatéraux sont éclairés par une fenêtre à chaque travée. Les arcs des fenêtres, toutes au plein-cintre, sont garnis d'un tore qui repose sur des colonnes géminées.

Déjà nous avons parlé du rond-point; essayons d'en compléter la description. Huit colonnes monocylindriques, avec chapiteaux variés, mais peu fouillés, soutiennent neuf arcades autour du sanctuaire, correspondant aux neuf fenêtres supérieures. Ici l'ornementation devient plus riche. Ces baies sont garnies d'archivoltes composées d'oves renfermés dans les bandelettes croisées. Les arcs latéraux ont les mêmes ornements, et les quatre grands arcs qui

portent la coupole les remplacent par des besants. Les arcs-doubleaux de la nef et les autres arcs sont lisses et ont la forme ogivale. Quant aux arcatures du déambulatoire, soit pour les chapelles absidales, soit pour les arcs en application qui les séparent, elles ont des archivoltes ornées de tores rompus.

Les chapiteaux sont, comme partout, la partie la plus riche en ornementation ; ils présentent une grande variété. Le temps ne nous a pas permis d'en étudier tous les détails ; les uns sont historiés et animés, les autres sont fleuris ou chargés d'ornements de fantaisie.

Trois tours dominent l'édifice. Une octogonale s'élève au-dessus de la coupole ; elle accuse le douzième siècle et concorde avec le style général du monument ; cependant, le dernier étage est plus récent ; nous l'attribuons au quatorzième.

Sur le devant de l'église, mais non dans l'axe, se dressent deux autres tours séparées du mur occidental ; elles sont d'une époque antérieure au reste de l'église ; nous ne pensons pas nous tromper en les attribuant au commencement du onzième siècle, c'est-à-dire à l'époque même de saint Odilon.

On a pu remarquer, dans la description de l'église de Paray-le-Monial, beaucoup d'analogie avec celle de Saint-Etienne de Nevers, quoique notre église prieuriale soit plus ancienne de près d'un siècle.

Nous n'avions qu'une heure pour étudier cette curieuse basilique et inscrire nos notes ; il nous a été impossible de prendre des mesures exactes le mètre à la main, nous l'avons mesurée au pas, et nous avons trouvé en longueur 48 ou 50 mètres, en largeur 21 ou 22 mètres dans la nef, et 38 ou 40 au transept.

Mais jusqu'ici nous n'avons fait qu'une description archéologique, et nous avions annoncé une étude sur le symbolisme monumental.

Avant notre voyage à Paray-le-Monial, nous nous occupions depuis quelque temps de symbolisme, et nous avions pu nous convaincre que les artistes du moyen âge étaient plus que des manœuvres ou des amateurs, se contentant d'exécuter des lignes plus ou moins parfaites, des ornements plus ou moins gracieux ; leurs conceptions étaient inspirées par la foi ; la méditation des choses saintes et des vérités éternelles rendait leur ciseau intelligent et souvent sublime.

Toutes leurs œuvres étaient marquées du cachet chrétien, qui sait au besoin spiritualiser la matière et rendre les pierres elles-mêmes vraiment éloquentes. Ils savaient aussi, par la combinaison

des nombres, tracer des phrases sublimes dans les dimensions qu'ils donnaient aux différentes parties des monuments ou aux membres d'architecture dont ils étaient composés (1).

Déjà nous avions pu nous convaincre que les églises ou chapelles élevées en l'honneur de saint Michel et des autres archanges étaient placées sur les hauteurs, au-dessus des voûtes des églises, comme il en existait une à Nevers, ou bien au sommet des tours, pour indiquer la mission que Dieu a confiée à ses anges de protéger les individus et même les cités; ils sont établis comme médiateurs entre le ciel et la terre.

Nous savons que saint Angilbert, au commencement du onzième siècle, avait fait construire le monastère de Saint-Riquier sur un plan triangulaire ; à chaque angle se trouvait une église avec trois chapelles et trois autels. Trois portes donnaient entrée dans le monastère; il y avait trois chapelles, une à chaque porte ; elles étaient dédiées aux trois anges saint Michel, saint Gabriel et saint Raphaël; le personnel du monastère était divisé en trois chœurs ; tout, en un mot, rappelait le nombre ternaire que saint Augustin nomme le nombre divin.

Eh bien, ce nombre divin nous le rencontrons partout dans l'église de Paray-le-Monial; on dirait que l'architecte, en la construisant, avait continuellement devant les yeux le nombre sacré qu'il voulait reproduire sur toutes les parties de l'édifice, en sorte qu'on peut répéter en y entrant : *Majestas Domini implevit domum* (Paral. 27).

L'église est divisée en trois nefs; chaque nef est composée de trois travées; les croisillons du transept ont aussi leurs trois travées. Chaque travée a une arcature aveugle composée de trois arcs et surmontée de trois fenêtres. Le portail occidental, les pignons des croisillons ont aussi leurs trois arcs obscurs et leurs trois baies transparentes.

Les trois chapelles absidales sont éclairées chacune par trois ouvertures. Le champ qui règne au-dessus de l'arc triomphal a ses trois fenêtres. Enfin le sanctuaire est environné de neuf arcades surmontées de neuf fenêtres. C'est le nombre de trois multiplié par lui-même, nombre générateur, nombre de la prière d'après les Pères, nombre angélique. Le trône de l'Agneau est placé au milieu des neuf chœurs des anges.

(1) Mgr Devoucoux, décédé évêque d'Evreux, avait composé, étant vicaire général d'Autun, un travail des plus remarquables, dans lequel il fait voir que toutes les dimensions de cette église sont établies d'après la science des nombres et tracent des inscriptions mystérieuses.

Si maintenant nous venons à considérer cette église à l'extérieur, nos regards, habitués au nombre trois si multiplié à l'intérieur, sont frappés de la vue de ces trois clochers, dont la voix d'airain proclame la gloire du Dieu trois fois saint.

Il est impossible de ne pas reconnaître un plan combiné, une pensée de foi dans ce nombre trois si souvent répété.

L'ancienne église monacale de Paray-le-Monial mériterait seule le voyage. Nous engageons les architectes et les archéologues à faire ce pèlerinage scientifique, sans oublier le pèlerinage religieux. La science et la piété sont deux sœurs qui doivent toujours vivre en bonne harmonie. *Deus scientiarum Dominus.*

L'ASCENSION SOCIALE (1).

Les fils de l'Église vont célébrer la fête de l'Ascension. C'est bien une fête pour les chrétiens que la mémoire de cette entrée triomphante au ciel de leur chef et de leur modèle. Le triomphe de Jésus-Christ est à la fois la raison et le gage du nôtre ; car, descendu du ciel pour nous guérir, Jésus-Christ est remonté au ciel pour nous y élever avec lui. Il nous enseigne le chemin en le parcourant lui-même, nous fait désirer le terme en l'atteignant le premier. C'est la tête qui en prenant elle-même possession du but, en laisse l'espérance aux membres.

La victoire finale, la patrie, le repos, la félicité absolue, ces idées qui rencontrent dans tout homme un facile écho, qui occupent le fond de notre cœur sans pouvoir en être chassées par le bruit du dehors, ni par les mille impressions si variées de la vie présente, ces idées auxquelles aboutissent nos meilleurs désirs, sont délicieusement réveillées par l'Ascension. Nous nous prenons à penser plus vivement à notre dernière fin, à en souhaiter la venue; un certain dégoût de ce qui est en bas nous saisit, et, porté par ses aspirations, notre cœur gagne les hauteurs.

Au jour de l'Ascension, nous entendons mieux ce cri de l'Église à ses enfants : *Sursum corda.*

C'est que nous venons d'en haut et que nous sommes appelés à y retourner. Comme souvenir de son origine et excitation constante à sa fin, notre âme a reçu en elle un ressort qui la soulève au-dessus du terre à terre des occupations habituelles, des soucis vulgaires et des événements du jour, et la porte jusque dans les régions du divin.

(1) Extrait du *Catholique* de Rome.

Tout révèle dans l'homme la persistance de ce sentiment pour les choses d'en haut. Il apparaît dans la société aussi bien que dans l'individu, et si dans l'une et dans l'autre il peut être faussé et dénaturé, il ne s'y efface jamais au point de n'y laisser plus de vestige.

Quel est, en effet, le mot qui résume aujourd'hui toutes les aspirations sociales? le mot de progrès.

L'homme est fait pour le progrès, il veut et il cherche le progrès, le but de la société moderne est de pousser l'humanité dans la voie du progrès; n'est-ce pas là le fond commun des discours de nos hommes d'État, de nos orateurs parlementaires? lit-on autre chose dans les mille organes de la presse quotidienne? C'est l'expression en vogue, la parole à la mode.

Certes, ce mot de progrès est très-beau, et nous ne ferons pas un crime à nos contemporains de s'en être épris. Mais pour être juste, il faut reconnaître qu'il n'y a rien de moins nouveau que ce mot, rien de plus ancien que la chose qu'il signifie, et l'aspiration qu'il exprime. Avoir changé le sens attaché à ce mot, voilà tout ce que notre siècle peut revendiquer pour lui.

Le besoin de progrès est aussi ancien que la nature de l'homme, puisque l'homme est appelé à une fin très-haute à laquelle il n'arrive que par un développement continu; le mot de progrès a été parlé un des premiers par la langue humaine, puisque les premiers termes ont dû être Dieu et l'homme, les relations nécessaires de l'homme à Dieu et de l'homme à l'homme, relations dans le perfectionnement desquels consiste le progrès.

Dieu a donc enseigné lui-même à l'homme le mot de progrès. La doctrine divine n'est qu'en substance une exhortation au progrès sous toutes les formes; et le Christ se définit lui-même la *Voie* par laquelle l'homme doit marcher et par conséquent progresser jusqu'à la perfection infinie. Aussi toute la vie du chrétien véritable n'est-elle, suivant la parole d'un philosophe et d'un saint, qu'une aspiration continuelle qui ne cesse que par la possession.

Rien n'est donc plus conforme au sens chrétien que l'idée, ni plus usité dans le langage du christianisme que le mot de progrès. Et quand nos adversaires nous reprochent d'être des ennemis du mouvement civilisateur, ou nous qualifient de partisans de l'immobilité, ou nous appellent des rétrogrades, ils font preuve d'ignorance plus encore que de mauvaise foi.

Mais la société moderne, dont ils se disent les représentants, qu'a-t-elle fait du mot de progrès? Lui a-t-elle conservé son véritable sens? N'est-ce pas elle qui, en corrompant une chose très-

bonne, s'est séparée de nous? Que signifie le progrès dans le style moderne.

Le progrès, c'est le développement de l'homme dans l'ordre physique, ce sont toutes les forces humaines appliquées à la matière, c'est la terre transformée par l'activité de l'homme et donnant des richesses au centuple sous les efforts de l'industrie et de l'agitation commerciale.

Le progrès, c'est le développement intellectuel par l'instruction à tous les degrés sociaux, par l'application aux sciences naturelles, à l'étude des faits et des phénomènes qui nous entourent.

Le progrès, c'est le développement moral par la douceur et la politesse des mœurs, par les rapports plus fréquents des peuples entre eux, rapports qui favorisent l'expansion des vertus humanitaires, affaiblissent les passions brutales, et font disparaître les vices grossiers.

Le progrès, c'est le développement social par l'usage de la liberté, l'exercice de la souveraineté de chacun dans le suffrage universel.

Le progrès enfin, c'est la mise en activité de toutes les forces de l'homme et la jouissance de tous ses droits.

Voilà le bilan du progrès entendu à la moderne; cet actif est pompeux et son éclat en séduit plusieurs qui s'imaginent que jamais l'humanité n'a marché si vite, ni monté si haut. Mais à côté de l'actif dont nous pourrions contester la solidité, il y a un passif dont il faut tenir compte.

Dans l'ordre économique, la pauvreté est loin d'avoir disparu; on interdit la mendicité, mais on n'éteint point la misère; les pauvres augmentent plus encore que les associations de charité qui se multiplient sans pouvoir subvenir à toutes les indigences.

On a élargi l'instruction, mais on lui a fait perdre sa profondeur. Beaucoup aujourd'hui savent lire, mais beaucoup de ceux-là ignorent les grandes vérités, base de toute vraie science. On lit davantage, on étudie moins, on ignore beaucoup.

Les mœurs gagnent en politesse; mais sont-elles plus pures? Ce qui n'est que trop avéré de la corruption dans les villes, le chiffre toujours croissant des suicides, les excès de la Commune de Paris, ne permettent guères de vanter le progrès moral de notre siècle.

Les peuples ont appris la liberté; soit, mais aux dépens de l'autorité, sans laquelle l'ordre social est une utopie, et la liberté elle-même dégénère en anarchie et bientôt en despotisme.

On parle beaucoup de paix universelle, et pourtant l'Europe masse six millions de soldats, les revenus des peuples ne suffisent

pas aux armements, et toutes les nations se regardent défiantes et inquiètes.

Mais descendons encore plus avant dans les profondeurs de notre sujet. La civilisation moderne a saisi et développé l'homme par le dehors; nous l'avouons, heureux de trouver quelque chose de flatteur pour notre siècle. Mais pour le dedans de l'homme, que fait-elle? L'homme a besoin de vérité, de vertu, de justice, de félicité substantielle, en un mot il a besoin de Dieu, en qui seul il trouve le pain quotidien de l'âme. Comment notre société actuelle répond-elle à cette grande aspiration, à ce cri des entrailles humaines?

Nous dirons ici toute notre pensée : les gouvernements qui dirigent la société ne veulent pas voir le côté religieux de l'homme, ou, s'ils le voient, c'est pour travailler à l'affaiblir. Pour eux, l'Église est comme si elle n'était pas, ou elle est un ennemi à surveiller et à combattre : l'État sans l'Église, ou l'État au-dessus de l'Église; indifférence ou oppression. Dieu est mis en dehors de l'ordre social. C'est ainsi que dans les recensements officiels en France et en Italie, on accepte pour profession religieuse l'athéisme, et l'on octroie la légalité à la négation de Dieu. Les païens condamnaient les athées au dernier supplice ou au bannissement; aujourd'hui, après dix-huit cents ans de christianisme, on met sur la même ligne sociale le croyant et le libre penseur : l'homme sans Dieu est tenu pour aussi honorable et pour aussi bon citoyen que l'homme avec Dieu. On fait abstraction de la divinité, ou si l'on en conserve encore le nom, ce n'est que pour lui enlever toute valeur et le compter comme un zéro parmi les chiffres sociaux.

Vers quoi monte donc cette société qui n'a plus de Dieu au terme de son ascension? Quel est son but? quelle est sa fin? qu'elle ose donc l'avouer. Quel sera le résultat de ses efforts, il nous est facile de le prédire.

Quiconque veut s'élever de soi-même, ne monte que pour tomber de haut; celui-là seul qui est soutenu dans son ascension par l'aimant arrive et demeure : *Cadis, si levaveris te ; manes, si levaverit te,* disait saint Augustin. Vouloir progresser vers Dieu, c'est le salut; vouloir progresser en dehors de Dieu, c'est l'orgueil : *Sursum cor ad Dominum, refugium est; sursum cor, sed non ad Dominum, superbia est.* Sous l'effort d'un souffle violent, la mer élève ses flots en haut, mais bientôt ils retombent sur eux-mêmes, se brisent, se dispersent en écume, et descendent dans l'abîme que leur chute a creusé. Que la société moderne, enflée de son progrès sans Dieu, redoute une semblable ruine! l'abîme est ouvert tous les jours sous elle par son propre orgueil; cet abîme s'appelle la Révolution. O. M.

SAINT-BENOIT-JOSEPH LABRE.

L'histoire du monde abonde en contrastes : à côté de la vertu la plus sublime, les vices les plus repoussants; à côté des mortifications les plus austères, les plus sensuelles jouissances; la vérité et l'erreur, l'amour et la haine, l'héroïsme et la lâcheté, semblent se disputer la possession des sociétés et souvent même celle du même cœur. Ce sont les deux cités, celle de Dieu, celle de Satan, qui se trouvent en présence, conséquence terrible du péché d'origine, qui fait que chacun de nous sent deux hommes en lui, deux lois qui cherchent à le dominer, et qui donne souvent la victoire, au moins en apparence, à Satan sur Dieu dans les sociétés chrétiennes. Mais c'est ici que brille l'admirable vie de l'Eglise et qu'on sent l'action continuelle de la Providence divine. Quand tout paraît désespéré, quand le mal prend des proportions effrayantes, Dieu suscite des saints dont les vertus rétablissent l'équilibre et dont les exemples sont autant de semences de vie et de conversion.

C'est ainsi que le bienheureux Benoît-Joseph Labre, qu'on peut maintenant décorer du titre de Saint, a été suscité dans la dernière moitié du siècle dernier, à une époque de corruption profonde, de licence effrénée, de sensualisme débordant et de grossière impiété, où toutes les pratiques de la religion étaient tournées en ridicule, où le Christ était traité d'infâme. Saint Labre est le contemporain de Louis XV et de Voltaire, il mourut quelques années avant l'explosion de la Révolution. Et, comme les saints ont une double vie, celle de la terre et celle du ciel, c'est encore au moment où l'impiété déborde, où l'on se précipite avec frénésie dans les plaisirs, où la richesse est insolente et la pauvreté mécontente et révoltée, que Dieu glorifie ce pauvre de Rome, que la France avait envoyé à la Ville sainte; c'est au moment même où l'Exposition universelle de Vienne célèbre une nouvelle fête de la matière, que l'Eglise élève aux honneurs des autels un misérable mendiant qui se laissait dévorer par la vermine et qu'on repousserait aujourd'hui, comme de son temps, avec dégoût des assemblées humaines. On sent instinctivement que la paix ne pourra revenir dans les cœurs, et par conséquent dans la société, que si l'on rend à l'esprit sa place, en mettant au-dessus des jouissances sensuelles l'amour de la mortification, l'amour de la pauvreté, et si l'on recourt à ce grand acte de foi qui est la prière publique, et l'Eglise, qui a toujours le sens exquis des besoins de la société, parce que c'est Dieu qui l'inspire, l'Eglise propose à notre vénération un homme dont

toute la vie a été une série de mortifications plus étonnantes les unes que les autres, qui a aimé la pauvreté, sa reine, comme l'aimait saint François d'Assise, et qui a été le grand pèlerin du dix-huitième siècle, c'est-à-dire le grand suppliant de son temps.

Au moins, si l'amour de la pauvreté et de la mortification ne rentrent pas encore dans nos sentiments, les pèlerinages rentrent dans nos mœurs, la prière publique revient en honneur, et l'Eglise donne aux pèlerins leur patron. C'est un « pouilleux » qu'elle place sur les autels, c'est la malpropreté qu'elle glorifie, s'écrient les superbes esprits du siècle, qui se détournent avec dégoût et qui courent à leurs affaires et à leurs plaisirs. Les esprits sérieux apprécient mieux les choses, ils comprennent qu'un ricanement n'est pas une raison. Lorsqu'un homme comme Benoît-Joseph Labre se fait mendiant et pouilleux volontaire, ne craignons pas le mot, et que cependant, malgré sa vie pénitente et humiliée, malgré les opprobres qu'il affronte, il obtient la vénération de tout un peuple qui se précipite près de son corps, qui se dispute ses dépouilles et qui l'invoque comme un saint, aussitôt qu'il a rendu le dernier soupir, il y a là un phénomène digne d'être étudié, un problème dont la solution n'est pas sans importance. En approfondissant ce mystère, on en découvre bientôt les magnifiques harmonies et les sublimes raisons.

Benoît-Joseph Labre, c'est le triomphe de l'esprit sur la chair, à une époque où la chair domine et étouffe l'esprit. Le corps est sale et couvert de vermine, tout l'extérieur est repoussant, mais, au-dedans, quelle pureté, quel éclat, nous oserions dire quelle divinisation ! On disait à un ancien philosophe que son orgueil perçait à travers les trous de son manteau; il n'en est pas ainsi du Diogène catholique, qui cache avec un soin jaloux ses vertus; mais ces vertus transpirent à travers ses haillons et cette belle âme transfigure le visage même du Saint. Benoît-Joseph Labre n'était pas beau, et pourtant les peintres s'arrêtaient devant cette tête qui leur rappelait celle du Christ; un peintre, ayant à représenter le Christ en croix, voulut prendre Labre pour modèle. La pureté, l'humilité, l'amour de Dieu et des hommes, l'habitude de la contemplation et le dédain de toutes les choses terrestres avaient spiritualisé ce visage et lui donnaient un extraordinaire attrait. Benoît-Joseph Labre était ainsi la preuve vivante de l'ascension de la chair par l'esprit.

Qu'on mette à côté de lui Voltaire; peut-on imaginer une figure plus dégradée par le vice, par tous les bas sentiments, par la haine, par l'égoïsme et par la sensualité? Et l'âme du philoso

phe de Ferney n'était-elle pas mille fois plus hideuse, plus repoussante que le corps du pauvre de Rome? Benoît-Joseph Labre semait l'amour autour de lui, Voltaire ne semait que la haine; le Saint a apaisé bien des inimitiés, calmé bien des passions, Voltaire n'a su exciter que la discorde et la guerre. L'Eglise place sur les autels un homme du peuple, qui a voulu vivre misérablement pour apprendre au peuple que ce n'est ni la fortune ni les aises de la vie qui font le bonheur; les soi-disant amis du peuple élevent des statues à l'homme qui a toujours méprisé le peuple, qui a recommandé de le tenir dans l'ignorance et sous le joug, qui ne l'a jamais traité que de canaille : de quel côté est le véritable amour du peuple?

Le grand mérite de la *Vie de Benoît Labre* par M. Aubineau (1), est qu'elle fait ressortir simplement ces vérités et qu'elle fait admirablement connaître un saint dont on parle beaucoup et dont on ignore généralement la vie. Benoît-Joseph Labre n'était pas, comme on se l'imagine, un homme de la lie du peuple, sans éducation et ignorant : il était l'aîné d'une nombreuse famille qui fournit des prêtres à l'Eglise, et il avait des prêtres dans sa parenté; il commença ses études et apprit le latin, il passa quelques mois dans un monastère, et ce fut pour obéir à une vocation de Dieu très-claire pour lui, qu'il embrassa la condition de mendiant et se fit pèlerin. M. Aubineau donne des détails charmants sur sa première enfance et sur sa jeunesse. Son livre, plein de faits, dénonce un long commerce avec les témoins qui ont déposé aux divers procès de la cause de son héros et avec les documents de cette cause. A mesure que l'historien avance dans son récit, on s'attache de plus en plus à l'aimable mendiant; on admire les voies extraordinaires par lesquelles Dieu le conduit, les faits non moins merveilleux par lesquels il le glorifie dès sa vie mortelle ; tout s'explique, parce que tout se trouve à sa place. On connaît le don particulier qu'a reçu M. Aubineau pour raconter la vie des serviteurs de Dieu; ce don paraît ici dans tout son éclat. Nous ne craignons pas de dire que ceux qui liront la *Vie admirable du bienheureux mendiant et pèlerin Benoît-Joseph Labre* reviendront de bien des préjugés, et trouveront cet attrait qui est comme le signe spécial et caractéristique de la sainteté. Les saints sont aimables, parce qu'ils aiment, parce qu'ils sont en communication plus directe avec la source même de l'amabilité. Ce charme est très-sensible dans le récit de M. Aubineau. Evidemment l'historien s'est de plus en plus pénétré

(1) *La Vie admirable du bienheureux mendiant et pèlerin Bénoît-Joseph Labre*; Paris, 1873, chez Charles Douniol; in-12 de IV-542 pages.

de l'amour de son héros, et il fait partager ses sentiments au lecteur. On remercie Dieu de cette paternelle vigilance avec laquelle il a soin d'envoyer à son Eglise les saints dont elle a besoin, de cette douceur dans les moyens qu'il prend pour nous donner l'horreur du vice et l'amour de la vertu, et l'on admire de plus en plus cette merveilleuse et ferme intelligence du grand Pontife, aujourd'hui glorieusement régnant, qui a employé tant de sollicitude à enrichir les diptyques sacrés des noms les plus propres à indiquer les remèdes aux maux présents. Les saints n'ont pas disparu de la terre, mais il est à craindre que leur nombre soit bien diminué ; Pie IX a su les multiplier pour notre bien par ces solennelles canonisations qui font des saints des autres siècles des saints contemporains et qui nous donnent autant de protecteurs au milieu des immenses périls dont nous sommes environnés.

Saint Benoît-Joseph Labre, Français de naissance et de cœur, citoyen de Rome par affection et par choix, mendiant et pèlerin, priera pour la France et pour l'Eglise romaine, tout en enseignant l'amour de la pauvreté et de la mortification, et en poussant les peuples à ces grandes manifestations publiques de foi et de prière qu'on appelle des pèlerinages : rien ne saurait venir plus à propos que cet exemple et cette intercession. Le livre de M. Aubineau, si intéressant, si attrayant, vient aussi à son heure : en contribuant à faire connaître et aimer le Saint, il contribuera à ce mouvement de prière qui donne déjà tant d'espérance, à ce mouvement de régénération d'où viendra le salut. L'hagiographie s'est enrichie d'un joyau de plus; ce n'est pas seulement aux âmes pieuses, c'est à tous les hommes sérieux et amis de la vérité, qu'il faut recommander le nouveau livre dont nous n'avons pu donner qu'une très-imparfaite idée.

J. Chantrel.

LE PROTESTANTISME A ROME.

(Suite et fin. — Voir le numéro précédent.)

Les progrès du protestantisme dans la capitale du catholicisme, quelque menaçants qu'ils soient pour l'avenir, sont, quant au présent, plus apparents que réels. Les journaux qui en font étalage exagèrent les accroissements matériels et surtout en dissimulent les côtés faibles. Oui, le protestantisme a créé à Rome des salles d'asile, des librairies, des cercles; il va avoir dix-huit temples. Mais tout cela, c'est le matériel, le cadavre d'une société religieuse ;

où sont la forme, l'âme et la vie? Les fidèles manquent, les bibles seules pullulent. On compte bien trois mille neuf cents adhérents, mais ces adhérents-là ne sont pas plus protestants que turcs. C'est le contingent flottant de la révolution, cette troupe d'enfants perdus dont la démagogie se sert dans toutes ses entreprises, qu'elle députe pour faire des démonstrations hier dans la rue, aujourd'hui dans les temples de l'hérésie, demain, si besoin est, dans les mosquées ou dans les synagogues. Tout est bon quand il s'agit de faire la guerre à l'Église. En ce moment-ci, c'est le protestantisme qu'on choisit comme machine de guerre.

Ce choix a été déterminé par deux motifs. D'abord, parce que la Prusse est, à cette heure, la plus redoutable puissance de l'Europe. Travailler à protestantiser Rome, c'est se donner, dans la guerre que l'on fait à toute religion, à toute morale, à toute autorité spirituelle, cette puissance pour alliée. En second lieu, les sociétés bibliques d'Angleterre et d'Amérique sont disposées pour le moment à prodiguer leurs trésors pour aider la révolution dans ses entreprises contre la papauté. Voilà pourquoi le protestantisme a les préférences momentanées des radicaux piémontais.

Quant aux conquêtes réalisées par l'hérésie sur les Romains, elles sont nulles. On cite vingt-cinq sous-officiers qui ont fait la communion protestante. Ne contestons pas ce chiffre, mais qu'est-ce que lesdits sous-officiers? Vingt-cinq hommes qui ne se soucient ni de protestantisme ni d'aucune autre religion, qui n'ont absolument pas songé à faire acte d'une croyance quelconque, qui ont si peu voulu faire profession de protestantisme qu'ils ne se sont pas du tout fait aggréger à la communauté. Mécréants avant, mécréants après; si le protestantisme se déclare satisfait et réjoui de telles recrues, il n'est pas, en vérité, bien délicat.

Il n'y a dans tout cela de sérieux que les écoles fondées par l'amiral Fishburne ; car les enfants qu'on y envoie en sortiront indubitablement pervertis. Ils n'y deviendront pas protestants, mais ils y cesseront d'être chrétiens. C'est l'impiété, l'immoralité, le nihilisme religieux qui recueilleront ces pauvres âmes. Ceci, nous le répétons, est sérieux, parce que c'est un terrible danger pour l'avenir.

Mais ce serait une erreur de croire que ces troupeaux d'enfants dont les âmes sont pour des maîtres sans foi l'objet d'un infernal trafic sont recrutés dans les familles romaines. Non, ce sont des enfants d'étrangers, déjà protestants eux-mêmes, fruits de l'immigration qu'on fait passer pour des fruits du prosélytisme. Il y a, dans le nombre, des enfants d'Italiens dès longtemps acquis à l'a-

théisme, et qui pensent avec raison que l'éducation donnée par un Gavazzi ne saurait empêcher leurs enfants de devenir aussi athées que leurs pères. Enfin, pour tout compter, il y a un très-petit nombre d'enfants de quelques pauvres gens de Rome que l'on attire par l'appât des aliments distribués gratis aux élèves avec une largesse que ne peuvent pas imiter les établissements subventionnés par les budgets d'État. Ce grossier hameçon de la nourriture est l'amorce qu'on tend à l'indigence ignorante pour la décider à livrer ses enfants.

Les maîtres sont dignes d'élèves ainsi racolés. A part Sciarelli et Gavazzi, deux défroqués, hontes et rebuts du sacerdoce catholique, ils sont tous étrangers. L'élément italien manque donc tout à fait dans le protestantisme qui fièrement se dit implanté à Rome. Cette absence de recrues italiennes s'explique aisément. Pour les Italiens façonnés à l'école de la foi catholique, le protestantisme n'a pas de raison d'être. Ceux qui croient n'adopteront jamais cette religion dont le symbole consiste surtout à nier le dogme catholique; elle leur est antipathique. Ceux qui ont perdu la foi trouvent que le protestantisme a encore trop de croyances pour eux. Puisqu'ils font tant que de secouer le joug, ils aiment mieux s'en affranchir tout à fait et passer, sans faire cette étape inutile, directement au camp de la révolution. Pour les premiers, être protestant c'est trop d'apostasie, pour les seconds ce n'en est pas assez.

D'autre part, pressentant les dangers que ce prosélytisme corrupteur prépare aux générations à venir, les catholiques font les derniers efforts pour s'opposer à ses progrès. Le clergé déploie un zèle admirable et que rien ne lasse pour préserver les fidèles confiés à ses soins. Le Saint-Père donne l'exemple à tous. C'est aux œuvres de préservation qu'il consacre la plus grande partie des revenus que lui procure le Denier de Saint-Pierre. Cette obole de la charité catholique est employée par lui à la défense de la foi. Aussi les fidèles de l'univers ne sauraient-ils faire un meilleur usage de leurs épargnes que de venir en aide au Pasteur suprême qui voit les ravisseurs des âmes se glisser de toutes parts dans le bercail dont il a la garde, et s'appliquer avec un art digne de Satan lui-même à infecter de leur venin le centre même de la vérité.

Pour résumer en un mot toute notre pensée sur les périls dont les ministres qui se décorent du titre d'évangéliques menacent la Rome pontificale, disons qu'il y a à la fois dans les articles tapageurs de leurs journaux beaucoup de forfanterie et beaucoup de vérité. Il est vrai qu'ils ont des projets gigantesques, des ressources formidables pour les accomplir, que tous les ennemis de

l'Église sont coalisés ensemble pour en assurer le succès, que les jeunes générations courent risque d'être perverties à Rome comme ailleurs. Mais, au fond, le mouvement protestant à Rome est factice, cette importation anglaise, américaine et prussienne n'a point de racines sur le sol romain, et la révolution seule en recueillera les fruits tarés.

VARIÉTÉS

CANTIQUE AU SACRÉ-CŒUR.

Pitié, mon Dieu! c'est pour notre patrie
Que nous prions au pied de cet autel;
Les bras liés et la face meurtrie,
Elle a porté ses regards vers le ciel.

Refr. Dieu de clémence,
O Dieu vainqueur,
Sauvez Rome et la France
Par votre Sacré Cœur!

Pitié, mon Dieu! sur un nouveau Calvaire,
Gémit le chef de votre Eglise en pleurs;
Glorifiez le successeur de Pierre
Par un triomphe égal à ses douleurs.

Pitié, mon Dieu! la Vierge immaculée
N'a pas en vain fait entendre sa voix;
Sur notre terre ingrate et désolée
Les fleurs du ciel croîtront comme autrefois.

Pitié, mon Dieu! pour tant d'hommes fragiles,
Vous outrageant, sans savoir ce qu'ils font;
Faites renaître en traits indélébiles,
Le sceau du Christ, imprimé sur leur front!

Pitié, mon Dieu! votre Cœur adorable,
A nos soupirs ne sera pas fermé;
Il nous convie au mystère ineffable
Qui ravissait l'apôtre bien-aimé.

Pitié, mon Dieu! que la source de vie
Auprès de nous ne coule pas en vain!
Mais qu'en ces lieux Marguerite-Marie
Nous associe à son tourment divin!

Pitié, mon Dieu! Quand, à votre servante
De votre cœur vous dévoiliez l'amour,
Vous avez vu la France pénitente
A ce trésor venant puiser un jour.

Pitié, mon Dieu! trop faibles sont nos âmes
Pour désarmer votre juste courroux;
Embrasez-les des généreuses flammes
Et rendez-les moins indignes de vous!

Pitié, mon Dieu! si votre main châtie
Un peuple ingrat qui semble la braver,
Elle commande à la mort, à la vie:
Par un miracle elle peut nous sauver.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

19. — **Le Drapeau de la France**, Essai historique, par Marius Sepet, ancien élève de l'Ecole des Chartes; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-12 de XVI-318 pages. — Ce livre est la reproduction, avec de notables additions, d'un travail écrit pour la *Revue des questions historiques,* et publié dans les derniers mois de 1871. L'auteur y démontre que, depuis Charlemagne, la France a toujours eu un drapeau, et que, depuis l'avénement des Capétiens, ou peu s'en faut, jusqu'à la fatale perversion du grand mouvement national de la fin du dernier siècle (c'est lui qui s'exprime ainsi), c'est le même drapeau, successivement bleu, bleu à croix blanche, bleu et blanc, tout à fait blanc, c'est-à-dire transformé logiquement, historiquement, naturellement, sans influence de révolte ou de révolution, qui n'a cessé de présider aux destinées de la patrie. Le livre de M. Marius Sepet éclaircit admirablement une question historique assez embrouillée jusqu'ici; il réfute bien des erreurs, établit sur des preuves solides des faits contestés, et remet avec un grand bonheur le *Drapeau de la France* à la place qui lui convient dans l'histoire.

20. — **Notes sur Rome et l'Italie**, par Louis Teste; Paris, 1873, chez Emile Vaton. — In-12 de 456 pages. — Les *Notes* de M. Teste sont l'œuvre d'un voyageur qui tient à bien voir et qui dit les choses comme il les a vues; sa bonne foi nous paraît incontestable, tous ses jugements ne le sont pas, parce qu'il nourrit sans doute des préjugés d'éducation ou de position qu'il n'a pu encore secouer, mais, précisément à cause de cela, les témoignages si favorables qu'il rend à l'Eglise catholique et au Pape, la condamnation qu'il prononce contre la révolution italienne et contre l'usurpation prémontaise, n'en ont que plus de force et d'autorité. C'est dans les derniers mois de 1871 et dans les premiers de 1873 que M. Teste a parcouru l'Italie et qu'il a particulièrement étudié Rome et la situation de la Papauté : c'est donc bien l'Italie actuelle que son livre fait connaître, et c'est dire l'intérêt qu'il présente. Tous les chapitres (il y en a quarante-et-un) offrent un grand intérêt; nous n'avons pas besoin de dire que l'un des plus intéressants, est celui où l'on trouve un portrait de Victor-Emmanuel, « qui a plus de valeur qu'on ne lui en reconnaît généralement », dit M. Teste, portrait qui nous paraît exprimer la physionomie de ce roi, mais qui ne diminue pas pour lui la responsabilité des actes accomplis en son nom. Somme toute, les *Notes sur Rome et l'Italie* méritent d'être lues par les hommes sérieux qui tiennent à se rendre un compte exact de la situation, et qui ne seront pas fâchés de connaître les impressions d'un observateur sincère et désintéressé.

21. — **L'idéal antique et l'idéal chrétien**, par A.-F. Rio; Paris, 1873, chez Firmin Didot. — In-12 de 102 pages. — Le grand ouvrage de M. Rio sur l'*Art chrétien* a été, il y a une trentaine d'années, une véritable révélation. Pour bien exposer toute la largeur de ses vues, M. Rio plaça en tête de son livre une Introduction sur l'*idéal antique* et l'*idéal chrétien*, qui forme à elle seule un livre homogène et complet : c'est cette Introduction qu'il vient de publier à part, véritable traité de philosophie de l'art et profession de foi motivée. Loin d'être hostile à l'idéal antique, M. Rio en fait voir toute la grandeur, et il ne condamne dans le paganisme que ce qui doit être condamné, en montrant toutefois que l'idéal chrétien est supérieur, et que la perfection de l'art consisterait dans l'union des deux, le

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

second empruntant au premier la forme pour en revêtir la vérité.

22. — **Omnium concilii Vaticani** quæ ad doctrinam et disciplinam pertinent *documentorum collectio*, par Mgr Conrad Martin, évêque de Paderborn; Paderborn, 1873, chez Ferdinand Schœningh, et Paris, chez Gaume frères. — In-8 de VI-266 pages. — Cette Collection de tous les documents du concile du Vatican relatifs au dogme et à la discipline, faite par l'un des Pères du Concile, et de ceux qui y occupaient une place considérable, vient fournir de nouveaux et très-précieux matériaux à ceux qui veulent étudier les travaux du Concile ou en écrire l'histoire. Ceux de ces documents qui sont déjà connus ne se trouvent que dispersés dans les journaux du temps; plusieurs sont inconnus en France, et il s'en trouve dans le nombre qui sont des plus intéressants; on en a ici le texte authentique. Le vénérable éditeur les a rassemblés sous quatre titres: documents relatifs au dogme, à la discipline, aux réguliers, au rite oriental et missions. Une table alphabétique des choses et des personnes termine le volume et rend les recherches très-faciles. Inutile d'insister sur l'importance de cette publication, qui devra se trouver dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques.

23. — **Excellence de la dévotion au Cœur adorable de Jésus-Christ**, sa nature, ses motifs et sa pratique, d'après le P. de Galifet, suivie de la *Vie de la B. Marguerite-Marie*, par le P. Croiset; 3ᵉ édition, revue et augmentée; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-18 de XXIV-384 pages. — Le fond de ce volume appartient à deux Jésuites dont les œuvres spirituelles ont une réputation méritée. Le nouvel éditeur s'est contenté d'ajouter à l'œuvre des maîtres les considérations appropriées aux circonstances actuelles, et qui justifient parfaitement le sous-titre donné au livre : *Le Sacré-Cœur de Jésus, Salut de la France.* Nous touchons au mois consacré au Sacré-Cœur : un grand pèlerinage national à Paray-le-Monial va plus fortement que jamais attirer l'attention sur cette dévotion d'où doit venir notre salut, et sur l'humble religieuse que Dieu a choisie pour ranimer la ferveur et la foi dans ce temps d'incrédulité et de refroidissement universel. Le livre dont nous venons de reproduire le titre est l'un des plus propres à mettre entre les mains des pèlerins et de ceux qui devront se contenter de se joindre à eux par le désir et par la prière.

24. — **Trois offrandes au Sacré-Cœur**, méditations, prières et cantiques, pouvant servir pour le *mois du Sacré-Cœur*, par un Père rédemptoriste; Paris, 1873, chez P. Lethielleux. — In-24 de XII-326 pages. — Excellent manuel de la dévotion au Sacré-Cœur : piété, onction, chaleur, tout s'y trouve. Pour chaque jour du mois, une méditation, une prière, un cantique; de plus, à la fin du volume, un recueil de prières choisies au Sacré-Cœur de Jésus et au Saint-Cœur de Marie. C'est l'œuvre d'un religieux devenu aveugle, et qui veut ainsi contribuer à gagner des cœurs à Dieu, ne pouvant plus servir le prochain par des œuvres actives. Les trentes chapitres, qui se composent chacun des trois offrandes, ont tous pour objet l'excellence de la dévotion au Sacré-Cœur; ils atteindront sûrement le but que se propose l'auteur en inspirant à ses pieux lecteurs un salutaire attrait pour cette dévotion qui se ranime si heureusement parmi nous.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

PUTOIS-CRETTÉ, ÉDITEUR, RUE DE RENNES, 90, A PARIS.

2e ANNÉE. 31 MAI 1873 NUMÉRO 76.

ANNALES CATHOLIQUES

REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE DE LA FRANCE ET DE L'ÉGLISE

Rédacteur en chef: J. CHANTREL

SOMMAIRE

LA SEMAINE.

29 mai 1873.

La semaine qui vient de s'écouler a été féconde en événements d'une extraordinaire importance, même au point de vue religieux. On attribue à un personnage considérable ce mot, qui aurait été prononcé le dimanche 18 mai : « Nous entrons dans une semaine historique. » Le mot s'est vérifié à la lettre, et les jours de l'octave de l'Ascension, le 24 mai 1873 surtout, fête de Notre-Dame Auxiliatrice, *Auxilium Christianorum*, ont été marqués par des faits dont les cœurs chrétiens aiment à présager d'heureuses conséquences.

Le 18 mai, le Cardinal-Vicaire de Rome adressait aux Romains une invitation pressante pour la célébration de la fête du 24 mai :

Le saint Pape Pie V, leur disait-il, a le premier invoqué pour une victoire signalée de l'Eglise la protection de la sainte Vierge sous le titre d'*Auxilium Christianorum*, et les armes catholiques, conduites par la foi, vainquirent les ennemis de l'Eglise et de la Papauté.

A la suite d'une victoire non moins importante l'immortel Pie VII a établi dans ce siècle la fête de la sainte Vierge sous le titre d'*Auxilium*

Christianorum et l'a fixée au 24 mai de chaque année pour Rome et pour tout l'Etat ecclésiastique.

Voilà douze ans, ô Romains, que vous célébrez en même temps un Triduum de prières pour obtenir de la sainte Vierge une autre victoire. La guerre actuelle n'est pas contre les musulmans, ni contre de vaillants guerriers; ce n'est pas une guerre où l'on emploie les armes, c'est une guerre d'hypocrisie et d'impiété. Ce sont les fils dégénérés de l'Eglise qui s'unissent aux ennemis déclarés de la foi catholique et qui font tous leurs efforts pour la détruire parmi eux et même dans ce centre de la religion catholique; il faut donc continuer de prier et combattre par la prière jusqu'à ce que nous ayons obtenu la victoire.

Mais, pour l'obtenir, il ne faut pas seulement prier, il faut aussi faire pénitence et réformer notre vie. Nous déplorons à Rome la corruption qui s'accroît, l'impiété qui triomphe. Et que faisons-nous pour apaiser la colère divine qui nous flagelle? Ninive fut sauvée parce qu'elle fit pénitence. Dieu vit que ses habitants s'étaient retirés de leur vie mauvaise, et il ne leur fit pas le mal dont il les avait menacés : *Et vidit Deus opera eorum quia conversi sunt de via mala, et misertus est Deus super malitiam quam locutus fuerat ut faceret eis, et non fecit* (Jon. III, 10). Si donc nous voulons vaincre une si grande impiété, si nous voulons éviter les derniers et les plus graves fléaux, unissons la pénitence à la prière, réformons nos mœurs et, pour cela, implorons le *secours de Marie*, qui est le moyen le plus efficace de toute victoire.

La France peut bien prendre pour elle l'*Invito sacro* de Mgr Patrizi : elle commence à prier; ce n'est pas assez : à la prière il faut joindre la pénitence et la réforme des mœurs.

Dieu éprouve la foi des Romains, qui se montrent admirables en ces circonstances, et l'impiété vient de porter de nouveaux coups à l'Eglise. On trouvera plus loin le texte de la loi qui vient d'être votée contre les ordres religieux. Mais toutes ces entreprises ne font que ranimer le zèle des catholiques d'Italie, qui multiplient leurs pèlerinages et qui préparent, en ce moment, la réunion d'un grand congrès.

On sait le bien que produisent ces congrès dans les pays où les catholiques ont à lutter contre les entreprises des ennemis de l'Eglise et contre les gouvernements. C'est l'Allemagne qui a pris l'initiative de ces réunions, et elle en recueille aujourd'hui les fruits : la foi s'est retrempée, les catholiques se sont mieux connus, les œuvres ont pu se prêter un mutuel appui. La Belgique a suivi : les congrès catholiques de Malines, en 1863, en 1864 et en 1867, ont vu accourir des catholiques de toutes les parties de l'Europe et ont donné un magnifique élan à l'action sociale du catholicisme. La

Suisse a aussi ses congrès; la France, dont les comités catholiques viennent de se réunir, les aura à son tour; le conseil supérieur de la Société de la jeunesse catholique italienne, qui fait tant de bien dans la Péninsule, travaille à une grande réunion du même genre.

Le programme du congrès est déjà tracé : comme pour les autres congrès catholiques, deux sujets en sont formellement exclus, les discussions dogmatiques, qui ne sont pas du ressort des laïques, et les matières essentiellement politiques. Ce sont les intérêts religieux seulement que veulent étudier et défendre les membres du congrès; ils se réunissent pour trouver ensemble les moyens pratiques de venir en aide à l'Eglise et à la société, de promouvoir la régénération morale des peuples et de secourir l'infortune. Les matières qui y seront traitées se classent ainsi : 1° Œuvres religieuses et associations; 2° Œuvres de charité ; 3° Instruction et éducation ; 4° Presse; 5° Art chrétien. Nous souhaitons que le congrès catholique italien puisse bientôt se réunir; nous ne doutons pas qu'avec la bénédiction de Pie IX il n'atteigne le but que les promoteurs se proposent.

Est-ce un vain espoir? Mais il nous semble que la journée du 24 mai sera comme le point de départ d'une ère nouvelle, que les attaques à la liberté catholique deviendront moins audacieuses, et nous aimons à penser que l'inique loi que le parlement italien vient de voter n'arrivera pas à être appliquée. « Le combat de l'erreur contre la vérité a atteint son plus haut degré, » dit le cardinal Rauscher dans une très-belle lettre écrite par lui le 2 mai au courageux évêque de Bâle, en même temps qu'il lui envoie une somme de 3,000 francs, et il lui rappelle la parole du Seigneur : *J'ai vaincu le monde.* N'est-il pas permis de penser que les temps sont arrivés où Dieu va prendre en main sa cause, dissiper ses ennemis et montrer que le monde ne peut jamais l'emporter sur l'Eglise?

Nous n'avons pas à nous occuper ici de la crise gouvernementale qui vient de se dénouer si pacifiquement en France. Le *Journal officiel* l'a racontée en deux mots dans son numéro du 25 mai : « L'Assemblée nationale, dans sa séance du 24 mai, a reçu la dé- « mission de M. Thiers, et élu président de la République française « M. le maréchal de Mac-Mahon, qui a accepté. »

Le même jour, on affichait partout la lettre suivante adressée par le maréchal de Mac-Mahon à l'Assemblée nationale :

Messieurs les représentants,

J'obéis à la volonté de l'Assemblée, dépositaire de la souveraineté nationale, en acceptant la charge de président de la République. C'est

une lourde responsabilité imposée à mon patriotisme. Mais, avec l'aide de Dieu, le dévouement de notre armée, qui sera toujours l'armée de la loi, l'appui de tous les honnêtes gens, nous continuerons ensemble l'œuvre de la libération du territoire et du rétablissement de l'ordre moral dans notre pays. Nous maintiendrons la paix intérieure et les principes sur lesquels repose la société. Je vous en donne ma parole d'honnête homme et de soldat.

Maréchal DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Une autre affiche contenait ces simples mots :

Le président de la République aux préfets.

Je viens d'être appelé, par la confiance de l'Assemblée nationale, à la présidence de la République.

Aucune atteinte ne sera portée aux lois existantes et aux institutions.

Je réponds de l'ordre matériel, et je compte sur votre vigilance et sur votre concours patriotique.

Le ministère sera constitué aujourd'hui même.

Versailles, 25 mai 1873.

Le président de la République :
Maréchal de MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Le ministère a été ainsi constitué :

Aux Affaires étrangères avec la vice-présidence du conseil, M. le duc de Broglie;

A la Justice, M. Ernoul;

A l'Intérieur, M. Beulé;

Aux Finances, M. Magne;

A la Guerre (par intérim), le général de Cissey;

A la Marine et Colonies, le vice-amiral Dompierre-d'Hornoy;

A l'Instruction publique, culte et beaux-arts, M. Batbie;

Aux Travaux publics, M. Deseilligny;

A l'Agriculture et Commerce, M. de La Bouillerie.

Quelques notes sur les personnages qui se trouvent aujourd'hui chargés du gouvernement de la France pourront intéresser nos lecteurs.

Le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République française, est né à Sully (Saône-et-Loire), le 13 juillet 1808, et a reçu au baptême les noms de Marie-Edme-Patrice-Maurice, le nom de la sainte Vierge, le nom du patron de l'Irlande, le nom du patron des soldats. Son père était un ami personnel du roi Charles X, et descendait d'une de ces anciennes familles catholiques qui s'étaient attachées à la fortun des Stuarts, et qui émi-

grèrent en France après la chute de cette dynastie. Les ancêtres des Mac-Mahon avaient occupé autrefois l'un des trônes de l'Irlande. La carrière militaire du maréchal de Mac-Mahon est connue; il n'en est pas de plus glorieuse. Elève de Saint-Cyr en 1825, sous-lieutenant à l'école d'application d'état-major en 1827, lieutenant en 1831, après avoir fait partie de l'expédition d'Alger, aide-de-camp du général Achard au siége d'Anvers, capitaine en 1833, blessé d'un éclat d'obus au siége de Constantine, commandant du 10e bataillon de chasseurs à pied en 1840, lieutenant-colonel de la légion étrangère en 1842, colonel du 41e de ligne en 1845, général de brigade en 1848, général de division en 1852, sénateur en 1856 après l'expédition de Crimée, commandant en chef du deuxième corps de l'armée d'Italie en 1859, nommé maréchal de France et duc de Magenta sur le champ de bataille, le 4 juin de la même année, gouverneur de l'Algérie en 1864, commandant du 1er corps de l'armée du Rhin en 1870, tels étaient les états de service du maréchal de Mac-Mahon avant nos derniers désastres. En 1855, il avait enlevé la tour Malakoff à la tête de ses troupes, action d'éclat qui amena la fin de la guerre de Crimée; en 1859, son intervention sur le champ de bataille de Magenta changea en victoire une bataille qui menaçait de devenir une défaite. Nul n'a oublié son intrépide courage à Reichshoffen, où le vaincu acquit plus de gloire que le vainqueur, ni sa belle retraite jusqu'au camp de Châlons, ni cette blessure de Sedan, qui lui épargna l'amère douleur de signer une si douloureuse capitulation. Pendant plusieurs jours, on le crut mort, et cette nouvelle jetait autant de consternation dans les esprits que la défaite même de Sedan. Nous entendons encore avec quelle joyeuse émotion les crieurs de journaux répétaient dans Paris une meilleure nouvelle : *Mac-Mahon n'est pas mort!* Et il semblait que si Mac-Mahon survivait à sa blessure, il en serait ainsi de la France. Le glorieux maréchal voulut partager le sort de nos soldats prisonniers; il rentrait en France précisément le 18 mars, le jour où éclatait la funeste insurrection de la Commune. Mis à la tête de l'armée chargée de réduire Paris, le maréchal de Mac-Mahon rentrait enfin, le 24 mai 1871, dans la ville insurgée, le jour même où coulait le sang des otages. Le 24 mai 1873, le maréchal de Mac-Mahon a été proclamé président de la République française : frappante coïncidence de dates, où l'on se plaît à voir autre chose que l'effet du hasard. Le président de la république est un homme profondément religieux, incapable de transiger avec le devoir, et dévoué jusqu'à la mort aux intérêts de la patrie.

M. le duc Albert de Broglie, vice-président du conseil et ministre

des affaires étrangères, est né le 13 juin 1821. Il portait le titre de prince de Broglie (titre romain) avant la mort de son père, le duc de Broglie, qui joua un rôle si important sous le règne de Louis-Philippe et jusqu'à l'avénement du second empire. Le ministre actuel est arrière-petit-fils du maréchal de Broglie, qui se distingua dans la guerre de Sept-Ans. C'est un écrivain distingué, qui était, il y a quelques années, l'un des chefs du catholicisme libéral, mais qui s'est soumis de cœur aux décisions du concile. Nommé député en février 1871, il occupa bientôt une place distinguée parmi les membres de l'Assemblée nationale. M. Thiers l'ayant nommé ambassadeur à Londres, il n'occupa ce poste que peu de temps, et se trouva dans la Chambre l'un des chefs du parti conservateur. Dans ces derniers mois, il avait été surtout mis en évidence comme rapporteur de la commission dite des Trente.

M. Edmond Ernoul, garde des sceaux, ministre de la justice, est né à Loudun en 1829; c'était un avocat distingué du barreau de Poitiers, lorsqu'il fut nommé député, le 8 février 1871. Nous avons fait connaître son rapport sur le projet de loi de l'instruction primaire dont il a été rapporteur; ce rapport montre quels sont les sentiments religieux du nouveau ministre.

M. Charles-Ernest Beulé, ministre de l'intérieur, est né à Saumur le 29 juin 1826. Membre de l'Institut et secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, il est surtout connu comme archéologue. On cite particulièrement ses études sur l'*Acropole d'Athènes*, sur le *Péloponèse*, sur l'*Histoire de la sculpture avant Phidias*, et deux ouvrages : *Auguste, sa famille et ses amis; Tibère et l'héritage d'Auguste*, dans lesquels on note des traits assez vifs contre le césarisme, ce qui ne l'avait pas mis en faveur sous l'empire

M. Pierre Magne, ministre des finances, est né à Périgueux le 3 décembre 1806. Déjà remarqué sous Louis-Philippe pour ses aptitudes financières, il devint ministre des travaux publics sous la Présidence, donna sa démission lors du décret du 22 janvier 1852 sur les biens de la famille d'Orléans, et fut appelé aux finances en 1854, puis, après quelques années d'interruption, en 1867. Sa réputation est telle que le gouvernement du 4 septembre l'employa pour la négociation d'un emprunt.

Le général de Cissey n'est pas un ministre nouveau; on dit qu'il reste temporairement au ministère pour la discussion de la loi militaire; il est né à Paris, en 1812, d'une famille originaire de Bourgogne.

Le vice-amiral Charles-Marius-Albert de Dompierre-d'Hornoy, ministre de la marine, est né le 24 février 1816 ; il avait déjà dirigé

le ministère de la marine, à Paris, pendant la dernière guerre, où les marins se sont conduits si brillamment ; il est député de la Somme.

M. Anselme Batbie, ministre de l'instruction publique et des cultes, est né le 31 mai 1828, à Saissan (Gers). Il a été professeur de droit à Toulouse, puis à Paris. Envoyé à l'Assemblée par le département du Gers, il fut nommé rapporteur de la commission Kerdrel, qui avait été chargée d'examiner le message présidentiel du 13 novembre 1872, et se prononça énergiquement en faveur d'une politique de conservation.

M. Alfred Deseilligny, gendre de M. Schneider, l'ancien président du Corps législatif, a dirigé l'usine du Creuzot et est le directeur actuel de l'usine de Decazeville ; ces fonctions montrent qu'il est bien placé au ministère des travaux publics.

M. Louis Godet de La Bouillerie, ministre de l'agriculture, est un agriculteur qui était resté étranger à la politique jusqu'au moment où les électeurs de la Vendée l'envoyèrent à l'Assemblée nationale, en février 1871.

Nous ne nous occupons pas ordinairement des fluctuations des fonds publics à la Bourse ; nous croyons cependant qu'il sera curieux de comparer ici les deux Bourses du samedi 24 mai et du lundi 26 mai, pour le dernier cours de quelques-unes des principales valeurs :

	24 mai.	26 mai.
3 0/0.	55 85.	56 40.
4 1/2 0/0.	77 50.	79 25.
5 0/0.	87 80.	89 75.
Banque de France.	4,148 75.	4,280 »

Il est remarquable que les cours du 26 mai sont à peu près les mêmes que ceux du 26 avril.

J. Chantrel.

LES ORDRES RELIGIEUX A ROME.

L'Eglise libre dans l'État libre reçoit une application de plus en plus claire en Italie. La fameuse maxime a servi jusqu'ici à dépouiller l'Eglise, à détruire les ordres religieux dans toute la Péninsule, à l'exception de Rome : cette exception va disparaître, ou, au moins, devenir presque imperceptible, si la loi relative aux ordres religieux

est votée, comme c'est probable, par le parlement *italien*. Les révolutionnaires sincères, mais imprudents, demandent l'abolition complète et immédiate ; les révolutionnaires hypocrites et prudents, beaucoup plus dangereux, désirent qu'on fasse encore quelques étapes avant d'aller au but définitif. C'est toute la différence entre les ministériels et l'opposition, celle-ci ne tenant aucun compte des observations de la diplomatie, ceux-là sachant qu'il est plus sûr d'endormir cette diplomatie que de l'attaquer directement : pendant son sommeil, on pourra faire le coup, en ne procédant que pas à pas et avec les plus grandes précautions.

Au moins l'on ne pourra reprocher à l'épiscopat d'avoir manqué de vigilance et de courage. Nous avons déjà fait connaître les protestations de l'épiscopat français. L'épiscopat italien, qui n'a pas manqué une fois de protester contre les mesures antireligieuses prises par le gouvernement, vient encore de réclamer vivement en faveur des Ordres religieux. Les évêques des provinces ecclésiastiques de Turin et de Verceil, réunis le 6 mai à Turin, ont adressé aux deux Chambres une réclamation aussi énergique que fondée en droit. Ils rappellent que, quelques jours avant le 20 septembre 1870, le ministre de grâce et justice, dans une circulaire adressée à tous les évêques d'Italie, « assurait en termes formels qu'à Rome seraient respectées et maintenues toutes les institutions religieuses. » Ils établissent ensuite que « le droit de s'associer et de former des « personnes collectives est donné à tous les hommes des deux sexes « par la loi naturelle, et est indépendant du droit civil, car, autre- « ment, l'existence même de la société civile serait inexplicable et « présenterait un cercle vicieux. » Ce droit ne peut se perdre que pour ceux qui se proposeraient un but déshonnête et criminel ; on ne peut prétendre que le but des Ordres religieux soit déshonnête et criminel.

La fin que se proposent les religieux, disent les évêques, et les moyens qu'ils emploient sont très-honnêtes. L'Eglise, maîtresse infaillible de la vérité, les déclare tels, après avoir soigneusement examiné les règles et les avoir approuvées ; tels les démontre l'expérience non-seulement de toute l'Europe, mais des peuples du monde entier parmi lesquels sont dispersés les religieux des deux sexes. Cette expérience a proclamé et proclame chaque jour les avantages immenses que les ordres religieux ont procuré et procurent aux individus, aux familles et aux Etats en ce qui regarde la religion, la morale, la civilisation, les lettres, les arts, l'industrie, les sciences et toutes les branches de la bienfaisance et de la prospérité même matérielle.

Les évêques montrent ensuite que c'est porter atteinte aux doc-

trines et aux droits de l'Eglise et de Jésus-Christ, que d'empêcher l'existence des Associations religieuses, qui ont pour but la pratique des conseils évangéliques. D'ailleurs, ce double droit fondé sur la loi naturelle et sur le précepte du Christ, est reconnu, poursuivent-ils, « par notre Statut fondamental, déclarant, dans son « premier article, que la religion catholique est la seule religion « de l'Etat; à l'article 29, que toutes les propriétés sans exception « sont inviolables, et à l'article 42, que tous les citoyens ont le » droit de se réunir. » Si donc les évêques ont protesté, lorsqu'on a menacé de supprimer les ordres religieux dans le reste de la Péninsule, à plus forte raison doivent-ils le faire « lorsqu'il s'agit de « les abolir à Rome même, où la plus grande partie des corpora- « tions religieuses ont leur chef spécial et le siége principal de leurs « intérêts les plus vitaux, et où chacune d'elles fournit au Souverain- « Pontife l'assistance dont il a besoin pour le gouvernement gé- « néral de toute l'Eglise ! »

En conséquence, les « évèques soussignés déclarent le projet de « loi gravement contraire au droit naturel, aux droits et à l'auto- « rité de l'Eglise, aux droits reconnus par le Statut fondamental, « particulièrement à l'article 1er, contraires aux promesses faites à « tout l'épiscopat, quelques jours avant le 20 septembre 1870, « prient les honorables sénateurs et députés de la repousser, et « protestent, avec toute l'énergie possible, contre l'approbation d'un « tel projet. » Suivent les signatures des archevêques de Turin et de Verceil, des évêques de Mondovi, d'Asti, d'Alba, de Saluces, d'Aoste, de Novare, de Casal, d'Ivrée, de Pignerol, de Coni, d'Acqui, de Suse, de Fossano, de Vigevano et d'Alexandrie, et du vicaire capitulaire de Biella.

Le 9 février dernier, l'archevêque de Vienne, les évêque de Linz, de Saint-Hippolyte, de Carrhes *in partibus* (auxiliaire de Vienne), et Mgr Mayer, vicaire apostolique pour l'armée, étant réunis à Vienne, avaient adressé au comte Andrassy, ministre des affaires étrangères de l'Autriche-Hongrie, une pressante supplique pour qu'il intervînt en faveur de la conservation des maisons généralices. « L'usurpation des États de l'Église, disaient-ils en commençant, « est la conséquence et l'expression la plus marquée de la lésion « flagrante soufferte par le droit des gens en Europe, et par consé- « quent un homme d'État ne peut regarder d'un œil indifférent « l'aliénation d'un domaine qui compte onze siècles d'existence. La « puissance du droit est très-nécessaire à l'État, très-nécessaire « pour les rapports des peuples entre eux. On sait que le nouveau

« royaume a fait beaucoup de mal, malgré toutes ses promesses de « laisser le Pape dans sa position. »

On ne voit pas que le comte Andrassy ait tenu grand compte de cette supplique, pas plus que d'une pétition qui lui fut adressée, le 3 mars suivant, par les évêques de Bohême, le cardinal-archevêque de Prague, et les évêques de Leitmeritz, de Kœnigsgrætz et de Budweis. La pétition des évêques de Bohême, après avoir établi le droit des Associations religieuses, se terminait ainsi :

Les maisons généralices de Rome appartiennent à tout le monde catholique, ce qui fait de la question actuelle une question générale, et non simplement locale. Le gouvernement italien cherche à accomplir, au moyen d'un vote du Parlement, ce qu'il n'avait pas osé faire jusqu'ici. On se donne bien l'air d'accorder à la personne du général un misérable réduit pour habitation, mais c'est évidemment à la destruction totale de la vie religieuse que l'on tend par la suppression des maisons généralices. Il est donc absolument nécessaire que les puissances catholiques, spécialement en ce qui regarde ces maisons, renouvellent leurs protestations formelles. C'est pour cela que les soussignés s'adressent à Votre Excellence, et la prient de vouloir bien, au nom de Sa Majesté Impériale-Royale apostolique, faire les plus promptes et les plus actives démarches pour sauvegarder les droits des peuples catholiques de la monarchie austro-hongroise, et assurer à l'avenir l'existence des maisons généralices.

A Rome, l'iniquité a été consommée dans la séance du 27 mai de la Chambre des députés italiens. La loi de spoliation et de destruction a été votée, avec un amendement de M. Ricasoli. Voici le texte des deux articles de cette loi (1) :

Art. 1er. Dans la province de Rome sont publiées et exécutées, avec les exceptions et modifications résultant de la présente loi :

1° La loi du 7 juillet 1866 sur les corporations religieuses et sur la conversion des biens immeubles des êtres moraux ecclésiastiques;

2° La loi du 15 août 1867 sur la liquidation des biens ecclésiastiques;

(1) Nous donnons le texte italien de cette loi :

Art. I. Nella provincia di Roma sono publicate ed eseguite, colle eccezioni e modificazioni derivanti dalla presente legge :

1. La legge del 7 Luglio 1866, n. 3036, sulle corporazioni religiose e sulla conversione dei beni immobili degli enti morali ecclesiactici ;

2. La legge del 15 Agosto 1867, n, 3848, sulla liquidazione dell'asse ecclesiastico ;

3. La legge del 29 Luglio 1868, n. 4493, sulle pensioni e gli assegnamenti ai membri delle corporazioni religiose soppresse ;

4. La Legge del 11 Agosto 1870, n. 5784, allegato P sulla conversione dei beni delle fabbricerie.

3° La loi du 29 juillet 1868 sur les pensions et revenus assignés aux membres des corporations religieuses supprimées ;

4° La loi du 11 août 1870 sur la conversion des biens des fabriques.

Art. 2. Les biens des corporations religieuses supprimées dans la ville de Rome avec réserve de la conversion et avec les charges à eux inhérentes et avec celles établies par la présente loi, sont dévolus et alloués comme suit :

1° Les biens des maisons dont les religieux prêtent leur concours à soigner les malades soit dans les hôpitaux de leur propriété, soit dans d'autres hôpitaux, ou qui, de quelque façon que ce soit, s'occupent d'œuvres de bienfaisance, sont alloués à la congrégation de charité de Rome, avec l'obligation de les conserver à leur destination et de les constituer au besoin en œuvres pies correspondantes, conformément à la loi du 3 août 1862 ;

2° Les biens des maisons dont les religieux s'occupent de l'enseignement et de l'éducation populaires sont alloués à la commune de Rome, qui devra les administrer comme un fonds spécial qui servira à l'entretien d'écoles primaires, asiles ou instituts d'éducation de ce genre, sous l'observation des lois de l'État.

Les biens desdites maisons, qui servent maintenant à l'instruction secondaire ou à des établissements spéciaux, à des usages scientifiques et écoles de grade supérieur, sont également conservés à leur destination ; et par décret royal sur la proposition des ministres de l'instruction publique, de grâce et justice, seront alloués à des écoles ou instituts du même grade d'instruction, conformément aux lois de l'État ;

3° Les biens des maisons auxquelles sont annexées des églises paroissiales seront répartis entre ces mêmes églises et les autres églises paroissiales de Rome, en tenant compte du revenu et de la population de chaque paroisse ;

Art. 2. I beni delle corporazioni religiose soppresse nella città di Roma, con riserva della conversione e con gli oneri loro inerenti e con quelli stabiliti dalla presente legge, sono devoluti ed assegnati come segue :

1 I. I beni delle Case, i cui religiosi prestano l'opera loro nella cura degl'infermi, sia in ospedali loro proprii, sia in altri ospedali, o che attendono ad opere di beneficenza, sono conservati alla loro destinazione ed assegnati agli ospedali, alle corrispondenti opere pie od alla Congregazione di Carità di Roma, per essere amministrati a norma della legge del 3 Agosto 1863 ;

2. I beni delle Case i cui religiosi attendono all'istruzione, sono del pari conservati alla loro destinazione, ed assegnati, per la parte che concerne l'insegnamento e l'educazione popolare, al Commune di Roma pel mantenimento di scuole primarie, asili ed istituti di educazione di simil genere; e per la parte che concerne l'istruzione secondaria o superiore, a scuole od instituti del medesimo grado, mediante decreto reale, secondo le norme stabilite dalle leggi dello Stato ;

3. I beni belle Case cui sono anuesse chiese parrochiali, saranno ripartiti fra le chiese stesse e le altre chiese parrochiali di Roma, tenuto conto della rendita e della popolazione di ciascuna parrochia ;

4° Sur le reste des biens, déduit le capital des pensions en raison de seize fois leur montant, il sera alloué au Saint-Siége une rente jusqu'à concurrence de 400,000 francs, pour pourvoir à l'entretien des représentations des ordres religieux à l'étranger. Jusqu'à ce que le Saint-Siége dispose de ladite somme, le gouvernement pourra en confier l'administration à des êtres ecclésiastiques juridiquement existant à Rome.

Faculté est donnée au gouvernement du roi de laisser aux titulaires actuels des représentations susdites, tant que durera leur office, les locaux nécessaires à leur résidence et à leur office.

5° Les biens des corporations et êtres ecclésiastiques supprimés, pour lesquels il n'est pas autrement pourvu par la présente loi, sont constitués en un fonds spécial pour usage de bienfaisance et de religieux dans la ville de Rome, lequel fonds sera réglé par la loi sur la propriété ecclésiastique dont il est question à l'article 18 de la loi du 13 mai 1871.

Avec ce même fonds, on pourvoira au paiement des frais qui grèvent maintenant le budjet de l'Etat pour raison de culte et pour des édifices sacrés et ecclésiastiques dans la ville de Rome.

Si une maison supprimée s'occupait de plus d'une des œuvres ou des offices mentionnés aux n°s 1, 2 et 3, les biens seront distribués selon leur destination originaire, et dans le cas où celle-ci manquerait, à raison de la partie de revenu allouée en moyenne dans les derniers trois ans à chacun de ces offices et œuvres. Ces répartitions seront proposées par la junte dont il est question à l'article 6, et sanctionnées par décret royal, ouï la commission dont il est mention à l'avant-dernier paragraphe du même article.

La faculté donnée au gouvernement par le numéro 4 de cet article ne s'étend pas au représentant de l'Ordre des Jésuites.

4. Sui residui dei beni, detratto il capitale delle pensioni in ragione di sedici volte il loro ammontare, sarà assegnata alla Santa Sede una rendita fino a lire 400 mila, per provvedere al mantenimento delle rappresentanze degli Ordini religiosi esistenti all'estero.

Sino a che la Santa Sede non disponga di detta somma, potrà il Governo del Re affidarne l'amministrazione ad enti ecclesiastici giuridicamente esistenti in Roma.

È data facoltà al governo del Re di lasciare, mediante decreto reale da publicarsi insieme colla presente legge, agli attuali investiti delle rappresentaze anzidette, sino a che dura l'ufficio loro, i locali necessarii alla loro residenza personale e al loro ufficio.

Quando una Casa soppressa attendesse a più di una delle opere e degli uffizii disopra indicati, i beni saranno distribuiti secondo la originaria loro destinazione: e, quando questa mancasse, in ragione della parte di rendita assegnata in media negli ultimi tre anni a ciascuno di essi ufficii od opere. Gli assegnamenti e le ripartizioni dei beni, secondo il disposto di questo articolo, saranno proposti dalla Giunta, di cui all'articolo 6, e sanciti con decreto reale, sentiti la Commissione di vigilanza, di cui è parola nell'articolo stesso, ed il Consiglio di Stato.

La facoltà data al governo col numero 4 del precedente articolo non si estende al rappresentante dell'Ordine dei gesuiti.

Inutile de rien ajouter. La spoliation est complète, d'autant plus complète qu'on sait fort bien que le Pape n'acceptera pas plus les 400,000 francs qu'on fait semblant de lui offrir, qu'il n'accepte la rente de 3 millions qu'on prétend lui faire. Quant aux maisons généralices, que le gouvernement italien déclarait vouloir sauver, on voit ce qu'il en reste; les généraux d'ordres ne sont plus même considérés que comme des représentants, des chargés d'affaires des maisons qui existent à l'étranger. Pour les Jésuites, ils sont mis tout à fait hors de la loi; c'est leur honneur d'être toujours l'objet des haines les plus ardentes des ennemis de la religion. Le Saint-Père a offert à leur général une résidence au Vatican, et, tous les jours, le R. P. Beckx reçoit des témoignages d'estime et d'affection qui lui prouvent que la Chambre italienne n'est pas l'expression du sentiment romain.

La loi doit maintenant être soumise aux délibérations du Sénat : la journée du 24 mai, qui a si heureusement changé tant de choses chez nous ne donnera-t-elle pas aux sénateurs le courage de repousser la loi inique? Nous voulons encore espérer, en nous rappelant qu'il y a huit jours toute la presse ministérielle et révolutionnaire d'Italie faisait les vœux les plus ardents pour le succès du gouvernement de M. Thiers.

J. Chantrel.

RASSURONS-NOUS !

Les lecteurs des *Annales catholiques* savent que nous avons toujours recommandé la confiance, non par des motifs naturels, mais par ces motifs surnaturels, qui sont d'autant plus puissants qu'ils s'appuient sur Dieu lui-même. Courage et confiance ! avons-nous souvent répété, en empruntant la devise de l'un des plus illustres martyrs de la Commune, le R. P. Ollivaint. L'excellent *Journal de Saint-Lô,* dans un numéro du 24 mai, nous a apporté sous ce titre : *Rassurons-nous!* un article qui développe trop bien les motifs de confiance pour que nous ne nous empressions pas de le reproduire ici. Il sera l'éloquent prologue des paroles de Mgr l'évêque de Versailles que nous donnons plus loin. Après avoir indiqué les causes de crainte, l'auteur de l'article poursuit ainsi :

Mais si le politique doit trembler, le catholique n'a, pour espérer et se réjouir, qu'à lever les yeux vers des manifestations plus hautes et moins trompeuses.

De toutes parts, le mouvement religieux, que nous avons plusieurs fois signalé, s'accentue et se généralise. Un ébranlement immense agite l'Europe pour la ramener dans les voies chrétiennes depuis longtemps abandonnées par la société. Jamais Pape, fût-ce saint Grégoire VII ou Innocent III, a-t-il exercé sur son époque

une influence aussi profonde que notre incomparable Pie IX? Depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception jusqu'aux premiers décrets du Concile du Vatican, n'a-t-il pas frappé à mort toutes les erreurs modernes dont la Révolution est à la fois la source et le foyer?

Le rationalisme, le panthéisme, le naturalisme, le gallicanisme, le libéralisme enfin, ce protée jusqu'ici insaisissable, n'ont-ils pas reçu le coup de grâce de cette bouche d'où sort l'épée à deux tranchants, qui tue le mensonge et protége de ses rayons vengeurs l'éternelle vérité?

Et voilà qu'un souffle à la fois impétueux comme la tempête et doux comme une brise caressante emporte les populations à des enthousiasmes de foi, à des audaces et à des transports d'adoration et de confiance, d'une ardeur et d'une grandeur inouïes. L'an dernier, nous avons parlé des pèlerinages. Ce n'était qu'un prélude. En ce moment tous les sanctuaires de France sont envahis par les flots vivants du peuple chrétien, qui se retrouve enfin et s'unit dans la prière et l'allégresse. Les voies de Sion chantent et tressaillent sous les pieds fidèles et joyeux qui montent incessamment vers ces trônes de miséricorde d'où la grâce descend à torrents. Les miracles se multiplient, accroissant et étendant la foi qui les obtient; le ciel et la terre se touchent, s'embrassent, s'unissent et, grâce à cette ineffable communion entre Dieu et l'homme, au milieu de toutes les terreurs qui pèsent à juste titre sur le monde, l'Eglise plus attaquée et haïe que tout le reste, goûte et savoure les douceurs de la paix de Dieu. Tout ce qui périt, elle l'avait condamné, et si les erreurs dont la société se meurt ne doivent disparaître que sous les débris du monde moderne, le christianisme, qui est plein d'immortalité, refleurira et s'épanouira sur les ruines de notre fausse civilisation.

Alors s'ouvrira une ère nouvelle, que mille signes présagent, où la vérité répandra toute sa lumière, parce qu'elle trouvera dans les cœurs généralement dociles, où la vertu, c'est-à-dire l'amour divin sous toutes ses faces, remplira la terre rajeunie des beautés, des joies, des gloires et des splendeurs de la Rédemption. Et qu'on ne dise pas : ces temps sont loin, et l'aurore de ce jour ne se lèvera pas sur nous. Les premières lueurs déjà blanchissent l'horizon et percent les nuages amoncelés par un siècle de mensonges, de révoltes et de blasphèmes. Les dogmes sauveurs sont définis, les esprits égarés de bonne foi s'inquiètent, reviennent ou disparaissent dans l'oubli, sans laisser de traces; la séparation radicale se poursuit entre le catholicisme, qui seul peut édifier, et maintenir la

société, et la Révolution, qui, en achevant de tout renverser, s'ensevelira dans son hideux et épouvantable triomphe.

Sur le chaos que les politiques et les intelligences privées des vues de la foi voient uniquement, à l'heure présente, l'Esprit de Dieu étend ses ailes de colombe sous lesquelles germe une création nouvelle.

Voulons-nous hâter son œuvre? Allons aux sanctuaires de l'*Immaculée-Conception*, enrôlons-nous sous la bannière dn Sacré-Cœur.

Le Souverain-Pontife nous convie à ces manifestations de foi, en ouvrant le trésor de l'Eglise.

Les pèlerinages sont la croisade de la piété contemporaine contre l'impiété révolutionnaire, incomparablement plus perverse et plus redoutable que le fanatisme musulman : croisade pacifique, mais vaillante et puissante comme tous les grands mouvements populaires qui naissent de l'impulsion de la foi.

Tout l'effort de la Révolution s'est concentré sur ce point : bannir du monde la croyance et le recours au surnaturel. Eh bien ! les pèlerinages sont l'affirmation la plus éclatante, et la plus ardente invocation du surnaturel. Ils n'étaient pas dans nos mœurs, disait-on ; les y voilà entrés, ou plutôt rentrés, avec une énergie qui défie toute puissance. Sans être devenues politiques à aucun degré, ces manifestations sont devenues une protestation et une revendication sociale. Elles proclament que la société, vouée à l'athéisme par les idées modernes, a besoin et a soif de religion. Elles sont une reconnaissance du droit en même temps qu'un appel à la miséricorde de Dieu. De la grotte de Lourdes à la clairière de Neubois, de la montagne de la Salette à l'humble grange du Pontmain ou à la crypte de Chartres, du Mont Saint-Michel à Paray-le-Monial, c'est le *credo* de la France catholique qui vibre dans les chants et frémit dans les prières de ces millions de pèlerins, dont tous les sanctuaires regorgent. Et lorsque, sous des formes diverses, la France prépare et commence à effectuer sa consécration nationale au Sacré-Cœur, ne répète-t-elle pas, de la manière la plus saisissante, la parole de saint Jean : « Je crois à l'amour de celui qui s'est livré à la mort pour moi. »

En même temps, une autre croisade, différente mais conséquente à celle-ci, s'organise sur tous les points de la France. Les fils des croisés veulent arracher leurs proies aux fils de Voltaire. La jeunesse a été livrée à l'Université qui, en étouffant la foi, lâche la bride aux passions. De courageuses initiatives se multiplient pour rendre à l'Eglise son droit inaliénable à l'enseignement. D'autre

part, ces hautes classes, d'où sont descendus sur le peuple les exemples d'iniquité et de débauche, commencent à comprendre la mission générale et le devoir spécial de réparation qui leur incombent à l'égard des petits, à qui elles doivent servir de guide, de modèle et d'appui dans le chemin de la vie. Parmi les bonnes œuvres que chaque jour voit éclore, nous avons signalé déjà les cercles catholiques d'ouvriers, destinés probablement à ressaisir et à rendre à l'Eglise cette classe si intéressante qui lui doit tant de reconnaissance et qui, en s'éloignant d'elle, n'a réussi qu'à se jeter dans d'ignominieuses misères.

Espérons donc. Dieu se rapproche de la France, qui, par tant d'actes et d'aspirations, se rapproche de Lui. »

L. Martial.

TRISTESSES ET ESPÉRANCES.

Dans une lettre à son clergé, datée de Versailles, le 13 mai 1873, Mgr Mabile trace ainsi le bilan du bien et du mal et indique les motifs d'espérance et de tristesse.

LES TRISTESSES.

Oui, les jours sont mauvais, *dies mali sunt*. Selon nous, il est impossible de trouver dans l'histoire une époque pareille à l'époque où nous sommes, sous le rapport des événements qui nous affligent et des dangers qui nous menacent. Sans doute, Dieu et l'Eglise ont toujours eu des ennemis. Les persécutions, les hérésies, les révoltes contre l'autorité dans tous les siècles, sont des faits éclatants, qui prouvent que nous sommes sur une terre de combat. Mais il est indubitable que les éternels ennemis de Dieu et de l'Eglise n'ont jamais été aussi nombreux, aussi disciplinés, aussi perfidement méchants qu'ils le sont aujourd'hui.

Aux époques des tyrans et des sectaires, les orages déchaînés par quelques individus, bien que terribles, rencontraient des obstacles qui en diminuaient la violence et qui les limitaient dans une certaine sphère. Ici coulait le sang des martyrs, là l'hérésie se posait et faisait des victimes. Mais la foi, possédant encore toute sa séve, loin de s'affaiblir, s'enracinait de plus en plus dans les âmes et multipliait ses triomphes. Les masses échappaient à l'action du mal. Elles conservaient leurs croyances. Elles respectaient l'autorité. Elles écoutaient la voix de l'Eglise. Elles connaissaient la nature et l'excellence des biens spirituels. Ceux qui étaient à la tête des peuples, comme souverains, comme législateurs, ne rompaient pas

avec le ciel. Ils demeuraient convaincus que Dieu est au fond de toutes choses sociales. Les païens eux-mêmes, les Césars persécuteurs ne pouvaient gouverner les hommes et maintenir parmi eux un simulacre de civilisation, qu'en se donnant des attributs et des priviléges qui ne sont pas de l'homme.

De vagues réminiscences d'événements que nous connaissons par l'Ecriture donnèrent aux anciens l'idée de la fable des géants. Ceux-ci avaient rêvé pour détrôner Jupiter d'entasser des montagnes jusqu'aux cieux. Or, cette fable ne prend-elle pas du corps et de la réalité dans les événements étranges dont nous sommes témoins? La guerre qu'on fait à Dieu se généralise de plus en plus. On dirait vraiment que tous les démons de l'enfer y prennent part et y déploient leurs ruses et leurs fureurs. Les meneurs qui l'ont préparée de loin, et qui la dirigent avec la plus grande habileté, ne doutent plus du succès. Forts des immenses ressources qui leur viennent de toutes parts, déjà ils chantent le triomphe. Bientôt l'athéisme aura remplacé nos vieilles croyances.

Quels sont les géants modernes que nous voyons à l'œuvre? Ce sont d'abord les sociétés secrètes.

Nées d'une abominable hérésie, la seule que le Saint-Esprit ait prédite avec ses caractères particuliers et diaboliques, les sociétés secrètes, toujours animées du même esprit et toujours poursuivant le même but, c'est-à-dire la destruction de la religion révélée et de l'ordre social fondé sur les principes de l'Evangile, ont changé leur tactique et se sont modifiées dans leur marche selon les temps et les lieux. Au moyen âge, quand elles commencèrent à semer en Europe les germes de la double révolte religieuse et politique, le tribunal de l'inquisition fut établi pour les surveiller et pour réprimer les complots d'impiété qu'elles s'efforçaient d'organiser partout.

Il y a des preuves irrésistibles que les sociétés secrètes eurent la main dans les crimes de la Révolution française. Sans doute elles n'avaient pas prévu et elles n'auraient pas voulu toutes les atrocités inouïes qui souillèrent cette époque et qui épouvantèrent le monde; mais elles avaient posé les principes et préconisé les doctrines qui devaient nécessairement les engendrer. Au commencement de ce siècle, les hommes d'Etat, les princes, les gouvernements, égarés d'abord par les idées philosophiques du siècle précédent, puis ne pouvant ignorer ce qu'ils avaient à craindre d'une secte qui fait un devoir du régicide, eurent la malheureuse idée d'avoir des organes

dans les loges, d'y exercer une action, afin que l'Eglise restât seule exposée aux traits et aux poignards de l'ennemi.

La monarchie légitime avait reparu, aux applaudissements de tous les hommes raisonnables. Bien qu'elle eût fait des concessions à l'esprit révolutionnaire, les sociétés secrètes ne pouvaient ni l'aimer, ni lui pardonner son origine et ses sympathies pour l'ancien ordre de choses. C'est pourquoi, dès ce moment, elles reprirent une nouvelle animation et formèrent un nouveau plan de campagne. Elles tinrent dans l'ombre un congrès, où parurent des adeptes de tous les pays et des conspirateurs de diverses nations. Aigrir le peuple par tous les moyens, lui inspirer une haine profonde, implacable contre les rois et contre le sacerdoce, l'irriter sans cesse à propos des actes et des jugements de l'autorité; dans les mouvements contre l'ordre et contre les lois, laisser momentanément le triomphe aux populations déchaînées et furieuses, ne pas les empêcher de se livrer au pillage et de verser du sang, sauf à les condamner extérieurement; caresser le libéralisme pour se ménager une apparence d'attachement à l'ordre public et pour arriver plus sûrement à la ruine totale de la monarchie, tel fut le programme rédigé et convenu entre les membres de la secte.

Il ne faut pas un grand effort de réflexion pour se convaincre par les faits que ce programme a été parfaitement suivi, et qu'à son exécution ponctuelle sont dus, en grande partie, les bouleversements et les malheurs dont les nations de l'Europe sont victimes depuis un demi-siècle. Effrayés peut-être de la profondeur du mal et voulant jeter dans les esprits des doutes et des illusions au sujet des doctrines de la secte, les chefs, les orateurs des sociétés secrètes, essayaient de temps en temps, par des phrases pompeuses, de faire croire à leur vénération pour le christianisme et d'exalter bien haut leur philanthropie. C'est en vain. En poursuivant leur but, ils sont tombés dans l'athéisme et dans le matérialisme.

Mais les sociétés secrètes, qu'elles en conviennent ou qu'elles n'en conviennent pas, ont donné naissance à l'Internationale. C'est un autre géant qui se dresse devant nous comme un ennemi formidable.

Dans les temps anciens, le paganisme avait résolu le problème social par l'esclavage. *Vivit paucis humanum genus.* Le semblant ou le peu de civilisation qui existait alors n'était possible et ne pouvait se conserver qu'à cette condition. Il n'y avait rien pour combler le vide immense qui se trouvait entre les riches et les

pauvres, entre les heureux du monde et les misérables. Il fallait donc nécessairement des chaînes, qui empêchassent ceux-ci de se ruer sur les privilégiés de la fortune.

L'histoire nous dit assez haut ce qu'a fait le christianisme, et les admirables moyens qu'il a employés, pour former, sans violence et sans secousse, une même et seule famille des hommes de tous les rangs et de toutes les conditions. La charité, qui est sortie toute puissante du cœur de Jésus-Christ et du sang qu'il a versé pour nous, a réformé les mœurs et changé la glace de l'égoïsme en sentiments généreux. Elle a combattu efficacement l'antagonisme redoutable et toujours existant entre ceux qui possèdent et ceux qui n'ont rien. Elle a dit aux pauvres : Pratiquez la résignation, cela est dans vos intérêts terrestres et éternels. Elle a dit aux riches : Le pauvre est votre frère, vous devez l'aimer et le faire participer dans une certaine mesure aux dons que vous tenez de la Providence. Votre bonheur est à ce prix.

Les merveilles opérées par l'introduction du règne de l'Evangile dans les sociétés civiles et politiques sont aussi nombreuses que ravissantes. Elles couvrent encore toutes les régions, tous les pays, qui ont eu l'avantage de recevoir la lumière de la foi ; et si le christianisme n'avait pas rencontré dans sa marche tant d'erreurs et tant d'obstacles, il eût amoindri, comprimé de plus en plus les éléments de discorde entre les membres de la grande famille humaine, et continué son œuvre de civilisation par de magnifiques progrès.

Depuis trois siècles, mille causes qu'il est aisé de connaître ayant concouru à l'affaiblissement, à la ruine des croyances catholiques parmi les peuples, ont par cela même concouru à ramener au milieu de nous les idées et les principes sur lesquels s'appuyait la société païenne. La politique, les lois, la littérature, les arts, privés de leur meilleure séve, par suite d'un aveugle engouement pour les républiques anciennes et pour les anciens auteurs, se sont transformés peu à peu au souffle de la haine contre l'Eglise. Après avoir brisé les digues, qui pouvaient, qui devaient arrêter les impétueux élans de la cupidité et de toutes les convoitises, après avoir porté l'amour de l'or jusqu'à l'idolâtrie, on s'est efforcé de répandre partout d'immenses lumières sur tout ce qui tient à l'industrie, à la richesse, au sensualisme. Or, ces lumières versées à flot ont donné aux masses d'immenses appétits. Ces appétits non satisfaits, et qu'il est impossible de satisfaire, ont amené logiquement l'Internationale qui n'est qu'une évolution et une forme particulière du socialisme.

Et puis, les gouvernements détournés de leur voie, et ne comprenant plus leur mission, ne sont-ils pas pour beaucoup dans la situation où nous sommes? Les funestes concessions qu'ils n'ont cessé de faire à l'erreur et au mensonge, soit par faiblesse, soit par de faux calculs, les actes injustes dont ils se rendent coupables à chaque instant, au préjudice des intérêts spirituels et des intérêts sociaux, hélas! ne prouvent que trop que l'esprit de vertige s'est emparé d'eux. Pareils à des navires démâtés et jouets d'une mer furieuse, ils ne savent plus à quoi s'attacher sur le sol mouvant des révolutions, ils vont d'écueil en écueil, de chute en chute.

A leur point de vue, l'Etat est une espèce de divinité qui remplace le Dieu véritable. Ils ne tiennent aucun compte ni des principes, ni des traditions catholiques. Ils affirment qu'ils ne relèvent que d'eux-mêmes et du suffrage des peuples. Ceux-ci (et ce sont les moins mauvais), se montrent indifférents pour les choses religieuses, et suppriment en politique l'ordre surnaturel comme on supprime un hors-d'œuvre. Ceux-là renouvellent l'ère des persécutions avec tous les raffinements de la ruse et de la perfidie. L'Eglise, ses droits immortels, son enseignement, sa liberté, sa discipline, ses lois, ses biens : tout cela est l'objet de leurs attaques; tout cela ne leur offre rien de respectable, rien de sacré. La puissance qui vient de Dieu doit fléchir et s'anéantir sous l'implacable niveau de la puissance séculière.

Ainsi, soit que nous regardions en haut, en bas, à droite, à gauche, soit que nous considérions ce qui se fait et ce qui se dit chaque jour, ne voyons-nous pas mille abominations? Ne voyons-nous pas de tous les côtés, se révéler et se multiplier autour de nous tous les symptômes les plus alarmants? Que se passe-t-il en Italie, en Prusse, en Suisse, en Espagne? Est-il encore un droit qui ne soit foulé aux pieds? Est-il encore une barrière qui arrête les excès du crime? Déjà les géants du dix-neuvième siècle saluent de tous leurs transports le triomphe final qu'ils attendent. Selon eux, la vérité, la justice, la vertu n'ont plus de place au soleil. Ce sont des étrangères et des ennemies qu'il faut sacrifier sans miséricorde. Nos principes, notre civilisation, nos grandeurs, nos gloires d'autrefois, n'étaient que des fruits malsains de l'imbécile ignorance. Grâce au travail de la raison en révolte contre Dieu, grâce aux progrès modernes, grâce aux lumières néfastes qui sortent de l'abîme, il y aura de nouveaux cieux, une nouvelle terre. L'âge d'or renaîtra parmi les hommes sous le sceptre de la sauvage héroïne qui s'appelle la Révolution.

LES ESPÉRANCES.

Voilà donc les géants qui travaillent à détrôner Dieu, et à détruire son œuvre sur la terre. Voilà nos sujets de tristesse. Ils sont grands, ils sont inexprimables. Non, rien de ce qu'on trouve aux plus mauvaises époques de notre histoire ne peut leur être comparé. Mais quoi! Est-ce à dire que dans cette lutte terrible et suprême entre le ciel et l'enfer, entre la vérité et l'erreur, entre le principe du bien et le principe du mal, nous devons perdre courage et désespérer de la bonne cause? A Dieu ne plaise! Si nos tristesses sont grandes, sachons que nous sommes chrétiens, et qu'au milieu de nos cruelles angoisses, nous avons de grands sujets d'espérance.

Les négations, les impiétés, les blasphèmes, les sacriléges injustices qui s'attaquent à tout ce qu'il y a de plus fondamental et de plus sacré dans l'Eglise, constituent des crimes à part. Ces crimes, la Providence ne les supporte pas indéfiniment, par la raison qu'ils tendent d'une manière directe à détruire les lois sur lesquelles tout repose. Elle a mille moyens de les punir dès ce monde, et de faire comprendre aux hommes qu'il y a au-dessus de nous une autorité et une force qu'on ne brave pas en vain. A toutes les époques des hérésies et des persécutions surtout, l'histoire est une preuve irrésistible que Dieu intervient à son heure et que les grands coupables ne sont jamais épargnés. Sans doute aveuglés par l'ambition, ouvriers au service du prince des ténèbres, les grands coupables nous apparaissent comme des fléaux dont se sert le grand Juge pour châtier les prévarications des peuples. Mais quand la justice est satisfaite, il les brise impitoyablement comme le potier brise un morceau d'argile.

Or, nos ennemis, qui viennent de trois points différents et qui marchent au même but, ne touchent-ils pas aux dernières limites du mal? Les circonstances ne permettant pas, du moins d'une manière légale, l'effusion du sang, quels excès l'imagination pourrait-elle ajouter aux excès commis jusqu'à ce jour ? Le Pape détrôné, dépouillé, prisonnier ; des évêques brutalement chassés de leur siége; des prêtres, des réligieux, des religieuses frappés tout à coup dans l'exercice de leur zèle et de leur charité ; l'athéisme érigé en principe, et ne doutant plus de ses droits dans l'enseignement et dans les choses sociales; la presse ayant fouillé et épuisé tous les égouts pour jeter la boue au visage de Jésus-Christ et pour couvrir de fange l'Eglise et toutes ses institutions; l'anarchie montant toujours comme les flots d'une mer agitée jusque dans ses dernières

profondeurs : tout cela n'est-il pas vrai? Eh bien, si cela est vrai, ne devons-nous pas croire et dire que nous approchons du moment où Dieu se lèvera dans sa justice et dans sa miséricorde, pour punir de tels forfaits, de telles monstruosités, et pour guérir les nations malades? Malheur donc à tous les gouvernements qui ont apostasié! Malheur à tous les hommes d'Etat qui font la guerre à Dieu! Ce n'est pas moi, c'est la grande voix de l'histoire qui leur adresse cette menace effrayante.

D'un autre côté, la victime du Vatican, que le monde admire, n'est-elle pas à elle seule une leçon d'une éloquence incomparable? Depuis vingt ans assailli par les revers inouïs qui auraient écrasé cent fois les potentats les plus forts, Pie IX s'est-il montré un seul instant faible, découragé, abattu? A-t-il maudit le ravisseur qui s'est emparé de Rome, et qui a osé s'asseoir dans le palais du Quirinal? A-t-il exhalé des plaintes amères contre les souverains qui l'ont abandonné? Non. Mais voyez ce qu'il a fait pour l'Eglise et pour la société. Voyez s'il manque une occasion de dire la vérité à tous ceux qui ont besoin de l'entendre! Voyez si la peur lui a jamais arraché la moindre concession! Voyez comme il règne sur les cœurs! Voyez comme ses paroles et ses actes remuent les esprits d'un bout à l'autre de l'univers! Le bon sens le dit bien haut, une telle existence ne s'explique pas humainement. Il y a là un miracle, et Dieu, qui opère ce miracle, en fait jaillir l'espérance pour tous les catholiques.

Trois fois dans un court espace de temps les évêques venus de toutes les parties du monde se sont réunis à Rome. Trois fois, par des actes solennels, ils ont resserré les liens qui les attachaient au Saint-Siége. De telles circonstances, de tels événements, qui ont laissé dans les âmes des impressions si vives, si profondes, ne sauraient être l'effet du hasard. Ils sont l'effet de la Providence qui veille à tout. Pendant que l'ennemi, rêvant d'achever son œuvre, dressait de formidables batteries contre la forteresse, Dieu voulait que son Eglise eût de nouveaux moyens de défense. C'est ainsi qu'il faut considérer la définition du dogme de l'Immaculée-Conception; c'est ainsi qu'il faut considérer la doctrine du *Syllabus*, acceptée et publiée partout, puis le concile du Vatican. Ravissante harmonie, qui déconcerte l'enfer et nous promet le triomphe. Les évêques ne font qu'un avec le Vicaire de Jésus-Christ, le clergé est avec les évêques, et tous les fidèles marchent comme un seul homme à la suite du clergé.

Nous ne l'ignorons pas, à côté des hommes qui s'épuisent à com-

battre l'Eglise il y a beaucoup d'hommes indifférents que nos malheurs n'ont point ébranlés. C'est toujours du fond de leur faiblesse et de leurs ténèbres qu'ils envisagent les leçons de la Providence. Ils restent insensibles. Toutefois il est évident que les épreuves dont nous sommes accablés n'ont pas été perdues pour tout le monde.

En faisant réfléchir sérieusement les catholiques, elles ont réveillé la foi chez les uns et elles l'ont augmentée chez les autres. Ils comprennent mieux que la main du Très-Haut peut seule fermer l'abîme où nous courons. Ils savent très-bien que l'union fait la force, et que chaque citoyen est soldat quand la patrie est en danger. Leurs supplications plus multipliées, plus instantes, deviennent des prières publiques et sociales. Les pèlerinages, ces grandes manifestations de foi, se succèdent avec un élan et un ordre admirable. Il y a dans toute l'Europe comme un feu sacré, qui part, qui s'élève de tous les sanctuaires et qui réchauffe les âmes. Sous l'empire, nos hommes d'Etat, nos députés, nos orateurs dans les Assemblées législatives, étaient contraints de refouler au fond de leur cœur leurs convictions religieuses. Ils se croyaient obligés par prudence de sacrifier à l'idole et de se renfermer dans les doctrines de l'athéisme et du rationalisme. Aujourd'hui ils peuvent se poser comme chrétiens, affirmer leur foi, parler de Dieu, et soutenir les droits de sa souveraineté inaliénable sur le monde. Les questions intermédiaires et secondaires ont disparu. Le combat est engagé entre le principe du bien et celui du mal, entre la vie et la mort.

Sans doute les rois, les princes sont étrangers au bon mouvement dont il s'agit. Parmi eux, les uns se sont attachés honteusement au char de la Révolution, les autres, pleins des funestes préjugés du libéralisme, et sans connaissance aucune des grandes choses sociales, cherchent à travers mille périls une planche de salut, en s'accrochant à je ne sais quel débris d'un vaisseau vingt fois brisé par l'orage. Deux font exception. Ceux-là ont encore dans les veines du sang de saint Louis. Ils savent encore voir de loin et de haut. L'un, s'appuyant sur tout ce qui fit la grandeur de l'Espagne, combat avec patience et avec courage pour arracher sa patrie au horreurs de la guerre civile. L'autre, vers qui se portent les regards de tous les hommes qui aiment la France, plusieurs fois, dans un noble langage, a déclaré ce qu'il est, ce qu'il veut, ce qu'il juge essentiel à notre rénovation. Il sait que son premier devoir est d'éviter, de réprouver tout ce qui serait de nature à ternir l'éclat et à diminuer la vérité et la force du principe dont il est le digne et incorruptible représentant.

Quoi qu'il en soit, en déroulant sous nos yeux le noir tableau de nos malheurs, de nos défaillances, de nos craintes, n'oublions pas de porter en même temps nos regards vers les célestes régions d'où nous viendra le secours, et de méditer sérieusement les devoirs qui nous incombent en face de l'armée des démolisseurs. L'abîme où nous allons est illuminé par des faits et des tendances qu'on ne peut nier. Ce qu'il faut de notre part, c'est l'action ; c'est l'accord entre tous les amis de l'ordre ; c'est une prompte défense dirigée sur tous les points attaqués. Quand il s'agit de notre existence elle-même, quand les intérêts les plus sacrés sont en péril, la torpeur serait une folie, et si nous hésitions, les générations à venir ne manqueraient pas de nous adresser un jour de terribles reproches. La prière donc, la prière sans cesse, la pénitence qui seule peut apaiser le courroux divin, les saintes industries d'un zèle éclairé, persévérant, infatigable ; les associations, les comités catholiques, les protestations les plus vigoureuses là où le droit est violé, là où, sous quelque forme que ce soit, se montre l'oppression : telles sont nos armes, si nous savons nous en servir elles nous donneront la victoire.

Il y a une grande image qui doit se dresser continuellement devant nous, et nous servir d'étendard : c'est la croix du Calvaire, *In hoc signo vinces*. Les apparitions dont on parle en ces temps, signes qui nous viennent du ciel, les cataclysmes de la nature, les fléaux qui répandent la désolation de toutes parts, de quelque manière qu'on les considère, ont pour objet de nous rappeler que nous sommes coupables, et que nous ne pouvons nous relever que par la croix qui a sauvé le monde, et qui n'a rien perdu de sa puissance. Les apôtres, les successeurs des apôtres, saint Athanase, saint Grégoire VII, tous les saints qui ont combattu en héros pour la liberté de l'Eglise et pour la civilisation, ne s'abusaient pas, ne se faisaient pas illusion. Ils savaient qu'ils ne pouvaient rien d'eux-mêmes, ils puisaient la lumière et la force dans la croix. Comme eux, et en les invoquant avec humilité et avec confiance, pénétrons-nous du mystère de la croix, sachons prier, agir et souffrir.

Mgr Mabille.

LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES

DES ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Voici le texte de la loi votée par l'Assemblée nationale sur les Commissions administratives des établissements de bienfaisance et promulguée le 23 mai :

Article 1er. — Les commissions administratives des hospices et hôpitaux et celles des bureaux de bienfaisance sont composées de cinq membres renouvelables, du maire et du plus ancien curé de la commune.

Dans les communes où siégent un conseil presbytéral ou un consistoire israélite, ces commissions comprennent en outre un délégué de chacun de ces conseils.

Toutefois, dans les communes où il existe, soit pour les protestants, soit pour les israélites, des hospices ou hôpitaux spéciaux ayant une administration séparée, le conseil presbytérial ou le consistoire n'ont à désigner aucun délégué pour faire partie de la commission administrative des autres établissements hospitaliers.

Art. 2. — Le nombre des membres des commissions administratives peut, en raison de l'importance des établissements et des circonstances locales, être augmenté par un décret spécial rendu sur l'avis du conseil d'Etat.

Art. 3. — La présidence appartient au maire ou à l'adjoint ou au conseiller municipal remplissant dans leur plénitude les fonctions de maire. Le président a voix prépondérante en cas de partage.

Les commissions nomment tous les ans un vice-président. En cas d'absence du maire et du vice-président, la présidence appartient au plus ancien des membres présents, et, à défaut d'ancienneté, au plus âgé.

Les fonctions de membre des commissions sont gratuites.

Art. 4. — Les membres des commissions administratives sont nommés pour cinq ans. Chaque année la commission se renouvelle par cinquième.

Si la commission est composée d'un nombre de membres non divisible par cinq, le sort désignera également les années dans lesquelles il y aura lieu à un renouvellement plus considérable.

Le nouveau membre est nommé par le préfet sur une liste de trois candidats présentés par la Commission.

Il en sera de même en cas de décès et de démission.

Les membres sortant sont rééligibles.

Si le remplacement a lieu dans le cours d'une année, les fonctions du nouveau membre expirent à l'époque où auraient cessé celles du membre qu'il a remplacé.

Ne sont pas éligibles ou sont révoqués de plein droit, les membres qui se trouveraient dans l'un des cas d'incapacité prévus par les lois électorales.

Art. 5. — Les commissions pourront être dissoutes et leurs membres révoqués par le ministre de l'intérieur.

En cas de dissolution ou de révocation, la commission sera remplacée ou complétée dans le délai d'un mois.

Les membres révoqués ne pourront être présentés dans l'année qui suivra leur révocation.

En cas de renouvellement total ou de création nouvelle, la commission sera nommée par le ministre de l'intérieur sur la proposition du préfet. Le renouvellement par cinquième de cette commission sera déterminé par le sort à la première séance d'installation.

Art. 6. — Les receveurs des établissements charitables sont nommés par les préfets sur la présentation des commissions administratives.

En cas de refus motivé par le préfet, les commissions sont tenues de présenter d'autres candidats.

Les receveurs ne peuvent être révoqués que par le ministre de l'intérieur.

Art. 7. — Les commissions administratives des hospices et hôpitaux pourront, de concert avec les bureaux de bienfaisance, assister à domicile les malades indigents.

A cet effet, elles sont autorisées, par extension de la faculté ouverte par l'article 17 de la loi du 7 août 1851, à disposer des revenus hospitaliers jusqu'à concurrence du quart, pour les affecter au traitement des malades à domicile et à l'allocation de secours annuels en faveur des vieillards ou infirmes placés dans leurs familles.

La portion des revenus ainsi employés pourra être portée au tiers avec l'assentiment du conseil général.

Art. 8. — Il n'est point dérogé par la présente loi aux ordonnances, décrets et autres actes du pouvoir exécutif, en vertu desquels certains hospices et bureaux de bienfaisance sont organisés d'une manière spéciale.

Art. 9. — Le décret du 18 janvier 1871, relatif à l'organisation de l'assistance publique à Marseille, est rapporté.

Art. 10. — Les décrets des 23 mars et 17 juin 1852 sur les commissions administratives des hospices et des bureaux de bienfaisance, sont abrogés.

Art. 11. — Les décrets des 29 septembre 1870 et 18 février 1871, relatifs à l'administration de l'assistance publique à Paris, sont rapportés.

Cette administration sera provisoirement régie par les prescriptions de la loi du 10 janvier 1849 et du décret réglementaire du 24 août suivant, rendu en exécution de cette loi.

BREF DU SAINT-PÈRE A MGR L'ÉVÊQUE DE POITIERS.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la belle homélie pascale de Mgr l'évêque de Poitiers, que nous avons reproduite presque toute entière dans nos *Annales;* voici l'appréciation qu'en a faite Pie IX dans un Bref que nous sommes heureux de reproduire :

PIUS PP. IX.

Venerabilis Frater, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Nobilissimum plane, Venerabilis Frater, habuimus affectus, fidei, devotionisque tuæ specimen in eloquenti illa doctaque homilia, qua, Pictavienses allocutus de tuo romano itinere, penitiores animi tui sensus sic effudisti, ut, verbis ultro fluentibus, præclaro ingenii operi cor palmam præripuerit. Et hæc quidem laus ab ipsa sermonis materia asseritur et a toto ejus contextu.

Reapse graphice subjecisti auditorum oculis magnalia Dei *in sepulcro viventis;* obvertisti mentibus eorum supernam opem nullo pacto defuturam *in gloria resurgentis;* meritis commendasti laudibus religiosam in Nos Romani populi studium, fervidasque preces, quibus cœlestem Nobis opem conciliare conatur; atque ita, dum de spectatis tantum a te rebus disserere videbaris, more tuo causam agens Ecclesiæ fidem auditorum excitabas, spem erigebas, illustri exemplo proposito novos subdebas igniculos caritati jam flagranti, omnesque sic Nobis arctius adstringere nitebaris, et in firmiorem compingere unitatem, qua non modo inexpugnabilia opponantur obstacula hostibus Ecclesiæ seu adversæ vires denique frangantur.

Obsecundet divina clementia zelo tuo, et populum istum, cujus filialis pietas iteratis jam ac luculentis argumentis pluries in-

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Nous recevons, Vénérable Frère, un gage vraiment exquis de votre affection et de votre pieux dévouement dans cette éloquente et savante homélie où, parlant au peuple de Poitiers de votre voyage à Rome, vous avez si bien mis au jour les sentiments intimes de votre âme, que dans ce discours, où tout coule de source et avec tant d'éclat, le cœur l'a encore emporté sur l'esprit. Et cette louange ne s'applique pas seulement à la matière que vous avez traitée, mais à toute la contexture de votre œuvre.

C'est en effet d'une manière saisissante que vous avez dépeint à vos auditeurs *les merveilles* que Dieu fait éclater dans *le sépulcre du vivant*, leur faisant aussi comprendre par quels secours célestes et infaillibles il prépare *la gloire du ressuscitant.* Vous avez en outre relevé par les plus justes éloges l'amour religieux et zélé que le peuple de Rome nous témoigne, comme aussi les prières ferventes par lesquelles il s'efforce d'appeler sur nous les assistances d'en haut. Et en même temps que vous sembliez ne parler que des choses dont vous aviez été personnellement le témoin, prenant en main, selon votre coutume, les intérêts de la sainte Eglise, vous excitiez la foi de ceux qui vous écoutaient, vous éleviez les espérances, et par l'exemple illustre que vous leur proposiez vous fournissiez des aliments nouveaux à leur charité déjà si ardente. Par là vous travailliez à resserrer encore les liens qui nous les attachent et à rendre plus ferme cette unité qui non-seulement oppose aux ennemis de l'Eglise un rempart invincible, mais suffit même à briser leurs forces conjurées contre Nous.

Que la bonté divine soit propice à votre zèle; qu'elle accorde une abondance toujours croissante de grâce céleste au Pasteur et à ce peuple de Poitiers dont la piété fi-

notuit, uberioribus semper augeat cum Pastore suo gratiæ cœlestis incrementis.

Eorum vero auspicem interim excipe Benedictionem Apostolicam, quam grati animi Nostri et præcipue benevolentiæ testem tibi, Venerabilis Frater, universæque diœcesi tuæ peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 1 maii, anno 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimoseptimo.

PIUS PP. IX.

liale envers Nous s'est déclarée tant de fois par des preuves manifestes.

Comme gage de ces faveurs divines, recevez, Vénérable Frère, la bénédiction apostolique que nous vous donnons en signe de notre gratitude et de notre très-particulière bienveillance, et que nous donnons aussi avec une tendre affection à tout votre diocèse.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 1er mai 1873, en la 27e année de notre Pontificat.

PIE IX, PAPE.

L'IMPIÉTÉ EST CANAILLE.

Depuis certains triomphes électoraux à Paris et ailleurs, on insultait plus que jamais les prêtres et les religieuses, on abattait les calvaires, on marchait sur le crucifix. Le mot de Joseph de Maistre est donc toujours vrai : l'impiété est canaille. Et elle est lâche, car, lorsqu'elle insulte, ce sont ordinairement des femmes et des vieillards qu'elle prend pour victimes.

Il est rare, dit Mme Claire de Chandeneux, à qui nous laissons la parole, il est rare que les courageux citoyens qui éprouvent le désir d'épancher ainsi leur bile venimeuse, prennent à parti les prêtres jeunes et forts. Sans doute, ont-ils peur de réveiller le vieil homme dans ces hommes voués à la mansuétude évangélique.

Cependant, l'autre jour, un jeune séminariste qui entrait chez ses parents, rue de Sèvres, se voyait suivi par un aimable rejeton de pétroleuse, qui l'invectivait à demi-voix avec une intarissable verve.

Tout le vocabulaire argotique semblait épuisé, et l'insulteur, faute de mieux, en revenait complaisamment à l'épithète rebattue de calotin.

La tentation était rude. Le séminariste était vif. Il cherchait dans l'Evangile une parole pour excuser la riposte qui lui eût été si douce. Après tout, s'il y voyait partout l'ordre du pardon, il n'y trouvait nulle part celui de la lâcheté.

— Calotin! calotin! répétait l'espoir de la future Commune.

— Calotin doit signifier *donneur de calottes;* en voici, dit tout à coup le jeune homme en lui en administrant une paire triomphante.

Le souffleté en resta abruti d'admiration.

Mais quand c'est un vieillard, cible vivante de ces attaques odieuses, comment s'étonner que l'impunité enhardisse les misérables ?

Quand c'est une sœur de charité?... Il y a peu de jours, devant le passage Véro-Dodat, passait une religieuse portant dans une boîte à lait du bouillon à un malade.

— Hé, la petite mère !... c'est-y pour ton nourrisson ?... commence un loustic de barrière.

Les passants eurent la stupidité de rire, et quelques-uns l'indignité de surenchérir, si bien que la pauvre sœur, ne voyant autour d'elle que des visages insultants ou cyniques, s'enfuit épouvantée à travers le passage.

Hier, en omnibus, un citoyen à linge douteux, à mains malpropres, que j'avais la chance de posséder pour vis-à-vis, semblait on ne peut plus contrarié du voisinage d'une sœur de Saint-Vincent-de-Paul, dont la volumineuse coiffure agaçait ses nerfs délicats.

Avec des contorsions exagérées, il tirait son chapeau pour ne pas frôler la cornette, et, d'un air de terreur comique, il préservait ses yeux de la piqûre des grandes ailes blanches.

La pauvre sœur ne savait comment aplatir et diminuer sa coiffure ; elle se faisait petite dans sa stalle et se taisait.

L'électeur de Barodet ne s'en tint pas là.

— Si ça ne fait pas suer, de mettre des machines comme ça sur la tête !... Sans vous commander, mam'zelle de Saint-Vincent, pourrait-on savoir si votre supérieure vous payerait pas deux places d'omnibus, rapport à votre toiture?

Si le conducteur de l'omnibus n'avait pas ri, au moins !... mais il se mit à rire. Donc, l'homme redoubla.

— Ma sœur, dis-je à haute voix, voulez-vous changer de place avec moi ? J'espère que mon chapeau sera moins gênant pour monsieur que votre cornette.

Je crois que si l'homme aux mains sales avait pu me mordre !... La religieuse ne me remercia que par un regard. Voyez-vous, ce regard-là doit avoir rayonné sur moi et les miens comme une bénédiction.

J'ai encore eu l'émotion d'entendre des faubouriens, groupés sur le passage de jeunes communiantes revenant de recevoir la confirmation des mains de Mgr l'évêque de Pamiers, ricaner avec ensemble :

— Sont-elles pas gentilles, ces petites graines de sacristie?

Ces choses-là ne s'étaient plus entendues depuis la Commune, elles refleurissent depuis que M. Barodet s'épanouit au pouvoir, et

que M. Gambetta affirme au banquet de Nantes, comme à celui de Grenoble, qu'il faut détruire l'influence des prêtres.

Une consolation, au milieu de ces tristesses. J'ai vu, à Saint-Etienne-du-Mont, cinq cents ouvriers faire leurs Pâques, après une retraite prêchée avec cœur par un ecclésiastique plein de zèle.

On leur distribua, le soir, après l'office de clôture, un souvenir de la retraite : un crucifix. Tous l'emportèrent bravement, et le crucifix n'était pas de taille à se dissimuler dans la main.

Il fallut passer devant les marchands de vin du quartier. Sur la porte, on les guettait, on ricannait, on les montrait du doigt.

Le prêtre qui avait prêché la retraite, debout sur les degrés de l'église, épiait d'un œil anxieux ce choc inévitable.

Les camarades riaient plus fort. Cela était plus rare, des ouvriers comme eux, la croix en main, au lieu d'un petit verre. Ils se poussaient pour mieux voir.

Les ouvriers s'encouragèrent du regard, ne dirent pas un mot, et passèrent. Pas un seul crucifix n'avait été glissé sous la blouse.

Chez le marchand de vin, on se raconte encore cette invraisemblable histoire entre deux tournées de *bon à treize.*

VARIÉTÉS

Les établissements hospitaliers de France. — Un rapport officiel vient d'être publié sur les établissements hospitaliers de France. Nous y trouvons le tableau suivant des diverses congrégations desservant le plus grand nombre d'hôpitaux : Les sœurs de Saint-Vincent de Paul, 216 ; les sœurs de la Charité de Nevers, 109 ; les filles de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvres (Vendée), 58 ; les sœurs de Saint-Charles (Nancy), 56 ; id. de la Présentation de la Sainte-Vierge (Tours), 38 ; id. de Saint-Paul (Chartres), 34 ; id. de la Charité de Strasbourg, 30 ; id. de la Charité d'Evron, 30, id. du Saint-Sacrement (Romans), 30 ; id. de Saint-Thomas de Villeneuve (Paris), 28 ; id. de Saint-Charles (Lyon), 25 ; id. de la Charité de Bourges, 23 ; id. Trinitaires (Valence), 25 ; id. de l'Enfant-Jésus (Lille), 24 ; id. de Saint-Thomas de Villeneuve (Aix), 22 ; id. de Saint-Joseph (les Vans), 20. Sur les 1,577 hospices ou hôpitaux que nous possédons, la plupart ont été fondés avant la Révolution. Et « le clergé, dit le rapport des inspecteurs, qui possédaient alors des revenus considérables, en usait largement pour fonder ces *maisons-Dieu,* dont la porte s'ouvrait à la première plainte de la misère, au premier cri de douleur. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

25. — **La France aux pieds du Sacré-Cœur,** Pèlerinage de Paray-le-Monial, par Mgr de Ségur; Paris, 1873, chez Haton. — In 24 de 16 pages. — Excellente petite brochure, comme toutes celles qui sortent de la plume de Mgr de Ségur. Il faut la répandre à profusion, la lire et la faire lire; ce sera l'une des meilleures préparations et l'une des plus vives exhortations au grand pèlerinage national.

26. — **Journal d'un diplomate en Italie**, Notes intimes pour servir à l'histoire du second empire, Rome, 1864-1866, par Henry d'Ideville; Paris, 1873, chez Hachette. — In-12 de VIII-392 pages. — Ce *Journal d'un diplômate* fait suite à un autre qui a paru en 1872, et qui comprend les années 1859-1862, passées à Turin par le même diplomate, qui vient d'être nommé préfet du département d'Alger. Si l'on pouvait reprocher à M. le le comte d'Ideville, secrétaire d'ambassade à Turin, trop d'enthousiasme pour le comte de Cavour et pour la politique italienne, il avait l'excuse de la sincérité: les événements l'ont mûri, et le séjour de Rome pendant les ambassades de M. de la Tour d'Auvergne et de M. de Sartiges lui ont fait porter sur les hommes et les choses des jugements plus sûrs et plus conformes à ceux que rendra l'histoire. Bon catholique, plein d'admiration et de vénération pour Pie IX, M. d'Ideville conserve encore plus d'un préjugé d'une première éducation, et, nous pouvons le dire, du monde diplomatique au milieu duquel il vit; il croit, selon nous, trop à l'habileté, et pas assez à la force du droit et des principes, par exemple en ce qui concerne l'Encyclique du 8 décembre 1864; mais il est toujours sincère, il veut être toujours juste, et il porte sur la politique impériale et sur plusieurs des instruments de cette politique, les La Valette, les Benedetti, les Persigny, le prince Napoléon, des jugements sévères que les événements ultérieurs n'ont que trop justifiés. Quant à l'intérêt même de son livre, il est très-grand, quoiqu'il n'ait publié que de simples notes, écrites au jour le jour; mais il s'est trouvé en rapport avec tant de personnages, il a pu si bien étudier les caractères, les mœurs, les habitudes, qu'en voyant bien et avec l'intention d'être impartial, il a écrit des mémoires que l'on consultera avec non moins de fruit que de plaisir. Enfin, la lecture de ce livre produit bien l'effet que l'auteur a ressenti à Rome, et qui lui a fait écrire cette phrase dans sa préface : « Combien tous nos souverains, cardinaux, ambassadeurs, généraux et ministres me parurent chétifs et mesquins, en présence de la figure sereine et sublime du Pontife dont la résignation, l'héroïsme et la vertu étonneront les âges futurs! » C'est bien là le caractère de la sainteté et de la vraie grandeur : tous les autres hommes diminuent aux yeux de ceux qui les connaissent le mieux; les vrais grands hommes gagnent, au contraire, à être plus intimement connus.

27. — **Recueil de faux-bourdons** suivant l'édition de Reims et Cambrai, et autres chants à l'usage des diocèses qui suivent la liturgie romaine, et du diocèse d'Arras en particulier, par M. l'abbé Planque,

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

chanoine titulaire d'Arras, grand-chantre de la cathédrale; nouvelle édition, Arras et Paris, 1873, chez Planque et chez Lecoffre fils. — In-quarto de 156 pages. — Voici un travail qu'il faut recommander à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la bonne exécution des chants sacrés et à la splendeur du culte. La cathédrale d'Arras occupe l'un des premiers rangs parmi celles où le chant est le mieux exécuté; une partie du mérite en revient certainement à M. l'abbé Planque, l'un des maîtres en cette matière : la nouvelle édition, très-augmentée, qu'il publie des *faux-bourdons* est appelée à rendre service à tous les maîtres de chapelle. La première édition date de 1856; il y avait longtemps déjà qu'on en attendait une seconde, mais l'auteur, comme il le dit dans son Avant-Propos, qui est à lui seul une très-belle étude sur le plain-chant, les faux-bourdons et la manière de lire et de chanter le latin, l'auteur n'était déjà plus aussi satisfait de son œuvre, et il ne voulait la représenter au public qu'avec toutes les améliorations demandées par de nouvelles études. Il a donc tout revu, tout corrigé avec le plus grand soin, et il a ajouté aux morceaux précédemment publiés d'autres morceaux qui forment une partie considérable de l'œuvre actuelle. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails : le livre de M. l'abbé Planque s'adresse aux hommes spéciaux; nous voudrions que ces hommes spéciaux fussent tous les ecclésiastiques, à qui la bonne exécution des chants sacrés doit être à cœur, parce qu'elle est certainement l'une des choses qui contribue le plus à élever l'âme vers Dieu et à attirer même les indifférents à nos cérémonies religieuses.

28. — **Les grands pèlerinages et leurs sanctuaires** par M. l'abbé F.-R. Salmon; Paris, 1873, chez Bray et Retaux. — 2 vol. in-12 de LII-422 et 408 pages. — Rien ne peut venir plus à propos que ce grand et remarquable travail de M. l'abbé Salmon, à une époque où les chrétiens reprennent l'habitude des pèlerinages et de la profession publique de leur foi; cette œuvre marquera certainement parmi les plus notables de cette année. Ce n'est pas seulement au vulgaire des âmes pieuses que l'auteur veut s'adresser; c'est aussi aux plus hautes intelligences, aux esprits capables d'envisager la question des pèlerinages à tous ses points de vue, et, pour cela, comme l'a fort bien dit M. l'abbé Falcimagne dans un article publié par l'*Univers*, « il les guide tour à tour dans le champ des recherches historiques, topographiques, archéologiques et artistiques, sans oublier un instant que son but principal et souverain est de satisfaire aux aspirations mystiques et vraiment religieuses. » Nous regrettons, avec le même critique, que l'auteur accorde une trop grande confiance à cette école historique du dix-septième siècle qui avait pris à tâche de détruire la croyance aux plus anciennes traditions; mais c'est là un défaut qui ne se fait sentir qu'en de rares endroits et qu'il sera facile de faire disparaître dans une nouvelle édition. — Les grands pèlerinages dont l'auteur s'occupe dans les deux volumes que nous avons sous les yeux sont ceux de Terre sainte, Saint-Pierre de Rome et les Basiliques majeures, Saint-Jacques de Compostelle, Saint-Martin de Tours, Notre-Dame de Chartres, la cathédrale de Cologne et les Rois Mages. Ce n'est là, d'ailleurs, qu'une partie de la première série de son *tour du monde religieux;* il promet un troisième volume qu'on attendra avec impatience, aussitôt qu'aura paru un autre travail qu'il veut consacrer aux pèlerinages de Paris et des environs.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 5, PL. DU PANTHÉON.

ANNALES CATHOLIQUES

AVIS TRÈS-IMPORTANT.

Nous avons regretté plus d'une fois de ne pas disposer de plus d'espace pour tenir nos lecteurs parfaitement au courant des faits, des idées, des doctrines, en un mot, du mouvement religieux, social, littéraire, scientifique et artistique. Les événements se pressent tellement, la lutte des doctrines et des opinions est si vive, le mouvement intellectuel est si considérable, et la religion a une si grande part, soit qu'on l'attaque, soit qu'on la défende, dans tout ce qui se fait, dans tout ce qui s'écrit, dans tout ce qui se dit, que notre cadre est toujours débordé par l'abondance des matières.

Il fallait prendre une grande résolution, nous l'avons prise; nous osons compter sur les sympathies, sur le concours de nos Abonnés, sur la propagande qu'ils voudront bien faire autour d'eux en faveur des *Annales catholiques*, pour pouvoir l'exécuter complètement.

Dès aujourd'hui, nous doublons la valeur de nos livraisons; nous donnons 64 pages au lieu de 32; ce sera, en ne comptant pas les 8 pages de couverture qui devront être détachées pour la brochure, une publication fournissant chaque année *quatre forts volumes* in-8 de 728 pages chacun.

Tout en doublant la matière, nous ne voulons augmenter le prix que du tiers : l'abonnement annuel sera pour la France de 18 francs, augmenté pour l'étranger des frais de poste plus considérables.

Il est bien entendu que nos Abonnés actuels jusqu'au 1er janvier 1874 seront servis sans avoir aucun supplément de prix à verser.

Ceux de nos Abonnés dont l'abonnement expire le 30 juin, n'auront qu'à verser une nouvelle somme de *sept* francs, s'ils veulent continuer de recevoir les *Annales* jusqu'au 31 décembre de cette année; ils pourront d'ailleurs profiter de l'avantage que nous offrons à tous ceux qui s'abonneront pour un an avant le 1er juillet prochain.

Voici cet avantage :

Toute personne qui s'abonnera pour un an aux *Annales catholiques* **avant le 1er juillet 1873, n'aura à verser que** *douze francs* **au lieu de** *dix-huit francs.*

Cet abonnement peut être pris, soit à partir du 1er janvier, soit à partir du 1er juillet 1873.

Comme il reste encore un certain nombre d'exemplaires de la première année et des numéros parus jusqu'ici, toute personne qui versera, avant le 1er juillet, la somme de *vingt francs*, recevra tout ce qui a paru jusqu'ici des *Annales catholiques* et sera abonnée jusqu'au 31 décembre de l'année courante.

Toute personne qui s'abonnera pour un an avant le 1er juillet prochain, recevra donc pour *douze francs* **la valeur de quatre volumes in-8 de plus de 700 pages chacun ; celle qui versera** *vingt francs*, **aura la collection complète des** *Annales*, **formant, jusqu'à la fin de 1873,** *six forts* **volumes in-8 de 700 pages chacun en moyenne.**

Il est clair que ce bon marché fabuleux ne nous permettrait pas de couvrir nos frais : aussi ne l'offrons-nous que pour montrer que nous ne voulons pas promettre sans avoir l'intention de tenir, et que nous voulons mettre le lecteur à même de connaître notre œuvre presque gratuitement; s'il continue de la soutenir, c'est qu'il l'aura jugée digne de son appui.

Nos lecteurs habituels savent ce que sont les *Annales catholiques* : en même temps qu'elles résument tous les faits qui intéressent plus particulièrement la religion, elles publient des articles spéciaux sur les questions les plus actuelles, donnent des articles nécrologiques sur les personnages les plus importants, étudient la situation religieuse dans les divers pays, fournissent des notices statistiques, suivent le mouvement scientifique et littéraire, reproduisent ou résument les plus remarquables travaux des revues et des journaux, rendent compte des livres qui paraissent, reproduisent les documents les plus intéressants, et forment, en un mot, une publication hebdomadaire qui tient le milieu entre le Journal et la Revue.

Avec l'augmentation actuelle de nos numéros, nous espérons bien pouvoir remplir notre programme plus complètement que

par le passé, et répondre mieux ainsi à tous les témoignages de bienveillance et d'encouragement que nous avons reçus de Nos Seigneurs les Evêques, du clergé, et de nos confrères de la presse de France et de l'étranger.

La mort du regrettable M. Putois-Cretté, propriétaire-gérant des *Annales*, fait retomber sur nous une lourde charge ; nous aurions craint de l'assumer, si nous ne comptions sur le plus actif concours de nos Abonnés. Il faut que chacun d'eux nous amène au moins un Abonné nouveau ; il faut qu'ils fassent connaître notre œuvre, qu'ils en montrent les avantages, et qu'avant le 1er juillet ils aient ainsi doublé nos listes de souscription. La mauvaise presse, les publications irréligieuses et immorales font assez de ravages pour qu'on se fasse un devoir d'y opposer celles qui défendent la religion et tous les bons principes. Lorsque, au moyen d'un versement de *douze francs*, on peut acquérir *quatre volumes in-octavo* donnant tout le mouvement religieux, social, intellectuel de l'année, avec des études choisies sur les principales questions qui préoccupent les esprits, peut-on hésiter à encourager une œuvre consacrée au bien et à contribuer ainsi à en assurer le succès définitif ?

Nous nous exprimons ici en toute franchise : nous ne sommes pas un inconnu, notre œuvre aussi a fait ses preuves ; afin qu'on puisse mieux juger de ce que nous voulons faire, nous offrons provisoirement cette publication à un prix qui nous constitue en perte ; aurions-nous tort de compter sur un concours qui nous a déjà été promis et accordé, mais qui a besoin d'être plus général et plus actif encore, au moment où nous donnons à notre œuvre un développement si considérable, et où nous sommes seul à en assumer la responsabilité ?

Nous avons confiance, et, certainement notre confiance ne sera pas trompée.

J. Chantrel.

LA SEMAINE.

SEMAINE. — Les pèlerinages : Chartres et Paray-le-Monial. — Congrès des comités catholiques — Concile provincial d'Alger. — La loi contre les ordres religieux à Rome. — Le Pape et la Pologne. — Siéges vacants de Chambéry et d'Amiens.

Les jours que nous venons de traverser ont été féconds en événement importants et en émotions profondes. Que de grâces obtenues du ciel et quel admirable mouvement ! Les pèlerinages ne sont plus dans nos mœurs, disait-on, et chaque jour voit des pèlerinages rassembler des foules composées de dix mille, de vingt mille, de cinquante mille personnes, et tout se passe dans le plus grand ordre : nul tumulte, nulle confusion ; les ennemis de la religion sont eux-mêmes obligés de rendre hommage à la conduite de ces pèlerins, qu'ils traitent pourtant de fanatiques. Fanatisme pour fanatisme, qui ne préférera celui qui éclaire les âmes, qui ranime les cœurs, qui inspire la confiance, à cet autre fanatisme d'impiété et de matérialisme, qui abrutit, qui corrompt, et qui effraie tous les intérêts ? *Ils ont peur de la prière*, écrivions-nous ici il y a trois semaines : ils avaient tort et ils avaient raison : ils avaient tort de craindre, puisqu'ils ne croient pas à son efficacité; ils avaient raison, puisqu'en effet elle est puissante et irrésistible. Ils se contredisaient, mais leur contradiction même était la reconnaissance de la vérité qu'ils essayaient de nier. La prière s'est montrée, et elle a renversé des obstacles qui paraissaient invincibles : pour nous, cela est bien naturel, puisque la prière donne à l'homme pour auxiliaire la puissance même de Dieu ; pour eux, c'est incompréhensible. mais le fait est là, et s'ils faisaient usage de leur raison, ils verraient bien que les chrétiens ne sont pas si déraisonnables.

Le *Times*, de Londres, qui unit tous les préjugés protestants à toutes les sottises de l'incrédulité, trouve que la presse religieuse est *drôle*, parce qu'elle attribue à la prière et à la protection de la sainte Vierge les heureux événements qui viennent de s'accomplir. Ce qui est vraiment *drôle*, c'est que ces fiers esprits ne puissent voir la main de Dieu là où elle apparaît visiblement, et que dix-huit siècles d'une miraculeuse protection accordée à l'Eglise n'aient pu leur démontrer encore la réalité de cette protection. Mais ne croyons pas qu'ils soient bien sûrs de leur incrédulité : ce qui arrive ne leur semble *drôle* que parce que cela renverse tous leurs calculs. C'est le commencement de la reconnaissance des droits de Dieu. Répétons-le : s'ils ont peur de la prière, tout en déclarant qu'ils méprisent les manifestations religieuses, c'est qu'ils croient,

plus qu'ils ne se l'avouent à eux-mêmes, à l'efficacité de la prière.

Le mois de mai a été rempli de pèlerinages en France, en Belgique, en Italie. Nous ne pouvons suivre, même avec le développement que nous donnons dès aujourd'hui à nos *Annales*, les pieux pèlerins dans tous les sanctuaires où ils se rendent, nous ne pouvons rapporter dans leur entier ces éloquents discours des évêques et des prêtres, qui font entendre aux pèlerins le langage de la foi et du patriotisme; mais nous ne renonçons pas à décrire les principales fêtes, à rapporter les principaux discours: nous demandons seulement à nos lecteurs de vouloir bien nous permettre de ne pas tout dire le même jour. Nous manquons à la règle de l'actualité, nous dira-t-on; mais n'est-il pas toujours actuel de rapporter ces discours qui parlent de Dieu, de la sainte Vierge, de Pie IX, de la patrie? Et si nos *Annales* ne font pas tout connaître au moment même, si, pour certains faits, pour certains discours, elles ne viennent qu'après la presse quotidienne, qui dispose de plus de place, n'auront-elles pas au moins l'avantage de faire durer plus longtemps les impressions reçues, et de conserver ces magnifiques témoignages de la foi contemporaine?

Le grand pèlerinage du mois de mai a été celui de Chartres, nous nous en occupons plus loin; le grand pèlerinage du mois de juin sera celui de Paray-le-Monial, nous en parlerons plus d'une fois. Ce n'est pas seulement la France, on le sait, qui veut se rendre à Paray-le-Monial pour supplier le Sacré-Cœur en faveur de l'Eglise et de la société; ce sont les pays étrangers eux-mêmes, et particulièrement la Belgique, dont tous les diocèses tiennent à être représentés au sanctuaire où le Sacré-Cœur a bien voulu se manifester à la bienheureuse Marguerite-Marie.

Cet immense mouvement de pèlerins, qui pousse aux sanctuaires des armées de fidèles de tout rang, de tout sexe, de tout âge, n'est-il pas à lui seul un événement extraordinaire, capable de frapper les esprits les plus prévenus? Quand de pareilles foules s'ébranlent, c'est qu'il y a un sentiment bien puissant qui les pousse. Les petites combinaisons de la politique, les habiletés humaines n'expliquent pas ces mouvements qui rappellent ceux du moyen-âge à l'époque des Croisades. Il n'y a qu'une explication possible: le réveil de la foi et le sentiment profond des dangers qui menacent. La société chrétienne reconnaît qu'elle est au bord de l'abîme, et elle se tourne vers Dieu. *Domine, salva nos, perimus*! voilà le cri de l'âme chrétienne, cri de foi, cri d'espérance; Dieu l'exaucera. Il paraissait d'abord ne pas l'entendre; il voulait éprou-

ver la persévérance de ceux qui l'implorent; les supplications de 1873 sont devenues plus universelles, plus ardentes encore que celles de 1872, et Dieu a commencé de s'incliner vers nous, et nous avons vu s'opérer de merveilleux changements dont il est juste de dire : *Hœc mutatio dexteræ Excelsi* (1).

A côté des pèlerinages, il y a d'autres manifestations du réveil catholique qui justifient les mêmes espérances. Nous avons parlé du congrès des comités catholiques qui s'est tenu à Paris, et dont la dernière assemblée générale avait lieu le soir même de cette journée du 24 mai devenue historique. Nous donnons aujourd'hui le discours prononcé dans la première assemblée par M. Chesnelong; nous aurons à en faire connaître d'autres encore, et, entr'autres, une allocution de Mgr l'archevêque de Paris, dont la parole a tant d'autorité.

L'existence des comités catholiques est l'un des faits les plus considérables de notre temps, nous ne craignons pas de le dire. Il y a assez longtemps que les ennemis de la société et de la religion avaient pour ainsi dire le monopole de l'association; il importait que les hommes religieux se groupassent et se connussent entre eux. Nous ne sommes plus à une époque où il suffit d'accomplir ses devoirs de particulier; nous avons tous des devoirs publics à remplir, une action publique à exercer; nous ne pouvons nous sauver seuls; il faut que nous nous sauvions tous ensemble ou que nous périssions. Les comités catholiques feront sortir la religion de la sacristie où l'on prétendait l'enfermer, en attendant qu'on l'étouffât tout à fait : on n'est pas successivement citoyen et chrétien, on doit être un citoyen chrétien. Il ne s'agit pas d'ailleurs de mêler la religion aux querelles des partis et d'en faire un instrument de politique, mais bien de revendiquer pour elle l'action sociale à laquelle elle a droit et dont la société a surtout besoin, de pénétrer de son esprit la législation et les mœurs et de reconstituer une nation profondément, sérieusement chrétienne. Le but poursuivi est un but essentiellement religieux; il s'agit pour nous de défendre les intérêts de notre foi, d'empêcher qu'on attente à nos droits de catholiques, et de replacer notre pays dans cette voie religieuse et chrétienne, où il avait trouvé tant de prospérité et de grandeur. Pour cela, nous ne demandons que l'usage de la liberté et du droit commun, nous ne voulons user que de la persuasion et de toutes

(1) Le premier grand pèlerinage de cette année à Paray-le-Monial a été fait par les Marseillais; nous en donnons plus loin le beau récit que M. Aubineau a écrit pour *l'Univers*.

les influences légitimes de l'honnêteté, de la conviction et de la charité. Le but est magnifique, les moyens sont honnêtes : agissons donc, et montrons pour le bien l'activité que les méchants déploient pour le mal.

Nous avons annoncé l'ouverture du concile provincial d'Alger, qui a eu lieu le 4 mai dernier. Le concile se prolongera jusque vers le milieu de ce mois-ci. Une correspondance adressée à l'*Univers* fait connaître les travaux accomplis jusqu'ici, et donne à cet égard de très-intéressants détails.

Le concile a déjà tenu deux sessions solennelles pour la publication de ses décrets, et on en annonce encore trois autres. Les décrets promulgués jusqu'à ce jour portent principalement sur l'organisation disciplinaire des diocèses et sur celle des missions parmi les infidèles. Les plus importants des décrets disciplinaires sont ceux qui portent sur l'organisation du clergé des paroisses. L'Algérie n'a point encore de curés de canton inamovibles, comme en France. Le concile y supplée en créant des vicaires forains, comme cela existe dans les diocèses d'Italie.

Il établit également des conditions de nomination aux paroisses, conformes à l'esprit des décrets du saint concile de Trente, et fixe des règles précises pour la translation et la révocation des curés.

Pour les missions, on a beaucoup remarqué le décret où le concile rend de solennelles actions de grâces au nouveau gouvernement de l'Algérie, pour la pleine liberté accordée, enfin, dans ce pays à l'apostolat.

Dans un autre décret, le concile loue et encourage hautement la société de missionnaires fondée pour la mission parmi les indigènes par Mgr Lavigerie. Il constate les succès de cette société qui, en peu de temps, est arrivée à compter plus de soixante-dix membres, et exprime l'espoir que de nombreux auxiliaires lui arriveront des diocèses de France pour la grande œuvre de la conversion de l'Afrique.

On croit que dans les prochaines sessions le concile condamnera les principales erreurs modernes déjà condamnées par le Saint-Siége.

Il a déjà dans ses premières sessions condamné celles qui regardent Dieu, la divinité de Jésus-Christ, la grâce surnaturelle, l'Eglise et le Souverain-Pontife. Le concile a promulgué solennellement, en outre, les constitutions *Dei Filius* et *Pastor Æternus*, du Concile du Vatican.

Déjà, en signe de filiale obéissance au Saint-Siége, Mgr l'arche-

vêque d'Alger, au nom de tous les évêques et de tous les Pères, avait adressé, par le télégraphe, à l'ouverture des travaux du concile, une adresse de respectueux dévouement à notre Saint-Père le Pape. Pie IX a répondu immédiatement par sa bénédiction paternelle et par l'expression de sa joie de voir un concile réuni sur cette terre d'Afrique qui en était privée depuis tant de siècles.

Remarquons enfin que tous les décrets ont été rendus à l'unanimité; la plus grande union n'a cessé de régner entre les Pères de la sainte assemblée.

Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, la loi de spoliation que la chambre des députés de l'Italie vient de voter contre les ordres religieux. Nous espérons encore que cette loi ne recevra pas la sanction suprême qui la mettrait en vigueur ; quoi qu'il arrive, il est certain qu'elle est nulle de plein droit. Les protestations que nous avons rapportées des évêques des provinces ecclésiastiques de Turin et de Verceil et des évêques réunis à Vienne (V. pages 135 et suiv.), prouvent surabondamment cette nullité. M. Ravelet, rédacteur du *Monde* et avocat à la cour d'appel de Paris, vient de publier une savante consultation, qui est destinée à recevoir les adhésions des magistrats, jurisconsultes et avocats de tous les pays, et qui sera une protestation de la conscience et de l'opinion contre cette loi odieuse, dont l'effet immédiat doit être de détruire plus de 400 couvents dans la province romaine, d'enlever la personnalité juridique à toutes les corporations religieuses, de leur ravir des sommes considérables données par la piété de tous les temps et de tous les pays, de priver l'Eglise catholique de ses institutions les plus importantes et de rendre le gouvernement spirituel du Souverain-Pontife aussi difficile qu'au temps des persécutions et des martyrs.

Il importe que tous ceux qui ont qualité pour donner leur adhésion à cette consultation s'empressent de le faire, afin que la manifestation soit complète, et que le gouvernement introduit à Rome par la brèche de la porte Pie, sache qu'en portant sa main rapace sur les biens des congrégations religieuses, il rencontrera, dans la personne des représentants de la justice et du droit, la réprobation unanime des honnêtes gens de toutes les nations.

On trouvera plus loin les conclusions de la consultation de M. Ravelet, la longueur de ce document ne nous permettant pas de le reproduire intégralement.

La persécution qui s'attaque aux biens de l'Eglise en Italie et aux ordres religieux, continue de sévir en Allemagne, en Suisse et Espagne; partout elle ranime la foi et suscite les plus nobles et les plus courageuses protestations; nos lecteurs en trouveront la preuve dans les divers documents que contient ce numéro des *Annales catholiques.*

Nos malheureux frères de Pologne ont-ils le droit d'espérer un adoucissement aux maux dont ils souffrent depuis si longtemps? On verra plus loin que le Pape ne les oublie pas et qu'il saisit toutes les occasions de les soulager et de leur faire restituer la liberté de leur conscience. Eux aussi ont mis leur espoir en Dieu et en la sainte Vierge; eux aussi se rendent en foule aux lieux de pèlerinage les plus célèbres de leur pays : ils prient, et ils ont droit aux prières de tous leurs frères du monde catholique.

On parle de la nomination de Mgr Bourret, évêque actuel de Rodez, au siége archiépiscopal de Chambéry, devenu vacant par la mort du cardinal Billiet. Mgr Bourret, qui occupe le siége de Rodez depuis le 27 octobre 1871, est l'un des prélats les plus distingués et les plus actifs de l'épiscopat français; personne ne s'étonnerait d'une promotion que justifient si bien le mérite et le zèle de l'ancien professeur à la Faculté de théologie de la Sorbonne.

On dit que le successeur de Mgr Boudinet, évêque d'Amiens, mort le 1er avril de cette année. sera M. l'abbé de Ladoue, ancien vicaire général de Mgr de Salinis, qui a été évêque d'Amiens : ce serait là un excellent choix.

J. CHANTREL.

AU VATICAN.

On sait que le gouvernement *italien*, plein de respect pour la liberté de l'Eglise, qu'il dépouille, et dont il a réduit le Chef vénérable à l'état de prisonnier, n'a pas cru pouvoir, disons mieux, n'a pas voulu interdire la publication d'une Vie blasphématoire et impie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, prétextant que la liberté de conscience, qui ne s'oppose pas à la spoliation de l'Eglise et à la suppression des couvents, s'oppose à la répression du blasphème public. Un avocat de Turin, M. Caucino, a publié à ce sujet une vigoureuse consultation qui établit, avec la plus parfaite évidence, que même en l'état actuel de la législation italienne, le blasphème contre la divinité de Jésus-Christ n'a aucun droit à l'impunité. Aussitôt, de toutes les parties de la vraie Italie sont venues des

adhésions motivées à cette consultation; l'on compte plus de 500 avocats, et des plus distingués, qui ont tenu à déclarer publiquement qu'ils pensent comme M. l'avocat Caucino, et qui l'ont fait en motivant leur adhésion. Nous donnons, comme exemple, celle de M. l'avocat Vittaz (Jean-Baptiste) d'Aoste, qui est datée du 13 mai 1873 :

J'ai lu attentivement la Consultation légale de l'avocat Antoine Caucino. Je partage entièrement son avis. Aux motifs déjà si convainquants par lui développés, j'ajoute les réflexions suivantes : 1° L'Etat, en laissant miner sourdement, par la presse, les fondements de la religion chrétienne, se suicide lui-même; 2° L'Etat, c'est une agglomération collective de plusieurs millions d'individus. Plus les individus sont bons et soumis au principe d'autorité, plus la société sera tranquille. Le christianisme, en affranchissant l'homme de la tyrannie des sens et des passions et en lui ouvrant les cieux pour réparer l'injustice de la terre, n'a-t-il pas pour mission de rendre les citoyens vertueux et obéissants aux lois? Mais si vous souffrez que le journalisme sape impunément dans les masses populaires la croyance dominante de la divinité de la religion qu'elles professent, si vous laissez détruire la foi et l'espérance dans une autre vie, quelle autre raison aura le peuple de rester bon et vertueux, si, toutefois, il reste tel! Vous substituerez à la crainte de Dieu la crainte des hommes, et vous demanderez à la terreur de la force brutale ce que vous obteniez auparavant par l'heureuse et douce influence du sentiment de l'immortalité de l'âme humaine.

L'*Unità cattolica* de Turin, qui avait publié la Consultation de M. Caucino, a eu l'heureuse pensée de la faire présenter au Saint-Père, avec les adhésions des avocats, le 25 mai, fête de saint Grégoire VII, par une députation à la tête de laquelle étaient M. Caucino, l'auteur de cette belle manifestation, et le chevalier Etienne Margotti, le frère du courageux et infatigable directeur de l'*Unità*.

M. Margotti adressa au Saint-Père ce discours que nous traduisons :

Très-Saint Père,

J'ai déjà eu plusieurs fois l'honneur de me trouver à vos pieds, mais je me réjouis plus que jamais d'y être aujourd'hui en compagnie d'un illustre avocat du barreau de Turin, accoutumé à ne chercher que la justice dans les causes qu'il défend, et à s'inquiéter peu de ce qu'on nomme la popularité. Invité par le Directeur de l'*Unità cattolica* à dire s'il était permis à Rome, d'après les lois qu'on y a introduites, d'offenser et de renier Jésus-Christ, il a répondu négativement, en apportant les raisons juridiques de son sentiment. Ainsi l'Eglise catholique, en voyant Jésus-Christ traîné par les rues de Rome, et Vous, son Vicaire sur la terre, si cruellement tourmenté, l'Italie catholique pouvait s'écrier : « Il y a des lois, mais qui les fait observer? »

N'ayant pas d'autre moyen de protester, nous avons eu recours aux prières de réparation et aux protestations, et celles-ci ont été si nombreuses, qu'en deux mois elles ont rempli douze gros volumes in-folio, en même temps qu'elles étaient comme sanctionnées par une offrande de deux cent mille francs au Denier de Saint-Pierre.

Nous déposons le tout à vos pieds, Très-Saint Père, en témoignage de foi, de condoléance et d'amour : de foi en Jésus, fils de Dieu et Rédempteur du monde; de condoléance pour les outrages qu'il reçoit dans sa ville de Rome, car le Christ est Romain, comme Dante l'a chanté; d'amour pour Vous, notre père, qui nous êtes d'autant plus cher, que vos ennemis vous remplissent de plus d'amertume. Et nous vous apportons ce témoignage en la fête et au huitième centenaire de saint Grégoire VII, qui revit en Vous, non-seulement par la dignité du Pontificat, mais encore par la grandeur de l'âme, par la nature de la persécution que vous subissez et par le courage avec lequel vous la supportez.

L'avocat Caucino, qui prit la parole après M. Margotti, dit entre autres choses :

Je suis heureux de pouvoir élever ici la voix dans l'anniversaire du huitième centenaire de cet Hildebrand, mort en exil pour avoir aimé la justice et haï l'iniquité.

Les temps d'Hildebrand paraissent revenus; mais sur la chaire de Pierre est assis un successeur digne de lui, un glorieux martyr des droits et de la liberté de l'Eglise.

Qu'adviendrait-il de la société civile, si l'on en excluait le Christ? Comment les croyants pourraient-ils arriver au salut, s'ils n'étaient guidés par le pasteur de l'Eglise, de cette Eglise dont le propre est de vaincre quand elle est offensée, de se manifester quand elle est contestée, de prospérer quand elle est abandonnée?

Saint-Père, j'ai prêté deux serments : l'un, sur les fonts baptismaux, l'autre, lorsque j'ai été admis au barreau; l'un et l'autre m'obligent, et le jour où je ne pourrais plus en concilier l'observation, je cesserais d'être avocat pour rester catholique avec le Pape.

Après un autre discours prononcé par l'avocat et théologien Mgr Bodoyra, le Saint-Père a pris la parole en ces termes :

« Tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent sert à me confirmer davantage dans la persuasion, que la piété filiale des Italiens pour le Saint-Siége et la pureté de la foi qu'ils maintiennent dans leur cœur, loin de s'amoindrir, s'augmentent au milieu des contradictions. Que Dieu soit loué de tout cela !

« Il n'y a pas longtemps que j'ai lu quelque chose de bien étrange dans un certain journal qui passe pour officieux, à propos de paroles que j'avais prononcées dans une autre cir-

constance toute récente. J'avais dit que Dieu est avec nous. *Si Deus pro nobis, quis contra nos?* Eh bien, on a eu le courage d'écrire : Non, Dieu n'est pas avec le Pape, mais bien avec l'Italie.

« Cette assertion, que je pourrais certainement appeler impudente, est contraire aux faits. Avant tout, je dirai que si l'Italie est avec Dieu, elle est certainement avec son Vicaire ; et en distinguant l'Italie vraie de l'Italie fausse, j'ajouterai que la première est immensément plus nombreuse que la seconde. Vous qui êtes ici présents et le nombre considérable de ceux qui s'associent à vous, fournissez tous une preuve irrécusable de l'union avec Dieu et avec moi de l'Italie que vous représentez. Cette Italie ouvre sa main pour exercer des actes de piété filiale, épanouit son cœur à la divine présence pour implorer les faveurs de Dieu dans l'enceinte des temples, prend part à de pieux pèlerinages, solennise la mémoire des saints, et, spécialement dans le mois qui court, plie les genoux pour élever ses ferventes supplications à Marie, la Mère de miséricorde.

« Ici également, j'ai la consolation de savoir que le peuple romain se rend en foule aux églises, et invoque avec une ferveur extraordinaire la très-sainte Marie, pour qu'elle vienne au secours de l'Église attaquée.

« Dieu est avec ce peuple, Dieu est avec cette Italie qui multiplie les œuvres de piété, et s'emploie de tant de manières pour exciter au bien la généreuse jeunesse qui répond à l'appel afin d'arrêter la corruption semée à pleines mains par les ennemis de l'Italie, bien qu'ils soient Italiens, et reste fidèle en s'opposant à l'aveugle obstination des ennemis de Dieu.

« Cette Italie est celle qui est avec Dieu et avec son Vicaire.

« Mais Dieu n'est pas avec cette petite partie de l'Italie qui opprime son Église et se fait un instrument de corruption et d'incrédulité. Non, Dieu n'est pas avec cette partie de l'Italie qui dépouille l'Eglise et disperse les ordres religieux ; il n'est pas avec ceux qui persécutent les ministres du sanctuaire, les épouses de Jésus-Christ, et entraînent dans la voie de l'incrédulité tant d'âmes, qui ont été rachetées par un prix d'une valeur infinie, et dont il sera demandé compte à tous ceux qui auront contribué à les perdre.

« Avec cette Italie, Dieu n'est pas. Mais cette même Italie, pendant qu'elle infeste les âmes et les mène à leur perte, excite

l'immense majorité des Italiens à redoubler de zèle et à s'opposer avec fermeté aux efforts de l'impiété.

« L'Eglise adresse en ce jour ses prières à un de mes plus grands prédécesseurs, et le supplie d'obtenir de Dieu pour ses fils le courage, la fermeté et la force pour combattre et vaincre les ennemis de Dieu. *Deus in te sperantium fortitudo.* Dieu est le soutien de tous ceux qui ont confiance en lui, et par l'intercession d'un aussi grand saint il nous accordera à tous la force pour vaincre les ennemis qui nous font la guerre.

« Et maintenant, rappelez-vous que nous sommes dans l'octave de l'Ascension. Tournons-nous donc vers Jésus Christ, qui remonte au ciel d'où il est descendu, et demandons-lui sa bénédiction. C'est en s'élevant du milieu des apôtres, pour les quitter qu'*elevatis manibus suis benedixit eis.*

« J'élève, moi aussi les mains, et vous donne une bénédiction qui, je l'espère, vous remplira de force, d'encouragement, de consolation. *Elevatis manibus*, je vous bénis, et prie le Seigneur de soutenir ma faiblesse, pour que, fortifié par sa sainte grâce, ma bénédiction descende sur la tête de ceux qui sont dignes d'être bénis par Lui, et qui recevront avec cette bénédiction assistance, direction, courage et persévérance dans le bien. Que cette bénédiction soit avec vous, avec vos familles, avec vos collègues.

« Finalement pour ce qui est de cette Italie, qui, par sa conduite refuse de s'unir à moi, je prie Dieu qu'il veuille lui accorder ces grâces et ces lumières qui lui indiquent les voies qu'elle doit parcourir, pour sortir des ténèbres et des ombres de la mort au milieu desquelles elle erre présentement. »

Le 28 mai, l'impératrice de Russie s'est présentée au Vatican, Notre Saint-Père le Pape a d'abord admis en audience particulière S. M. l'impératrice de Russie, la grande-duchesse Marie Alexandrowna, S. A. le prince Alexandre de Hesse-Darmstadt, frère de la czarine, S. A. I. la grande-duchesse Marie Nicolajewna, sœur de l'empereur Alexandre et veuve du duc Maximilien de Leuchtenberg.

Après l'audience particulière, les dames d'honneur, le chevalier Capniste, chargé d'affaires de Russie près le Saint-Siége, le prince Bariatinsky, grand majordome de cour et d'autres personnages de la suite de l'impératrice, ont été admis à la présence du Saint-Père.

Sa Majesté Impériale et sa cour ont été accueillies au Vatican avec toutes les démonstrations d'honneur que permettent les conditions exceptionnelles où se trouve réduit Notre Saint-Père le Pape depuis l'invasion de sa capitale.

Le Saint-Père s'est montré très-satisfait de son entrevue avec la czarine. Le *Journal de Florence*, qui est ordinairement bien informé, mentionne le bruit que le Pape, dans l'entretien qu'il a eu avec elle, lui aurait dit :

« J'ai un grand devoir à remplir et je m'adresse à votre esprit élevé, à votre cœur généreux.

« Il faut que je vous parle de la Pologne. Je suis loin de vouloir me mêler de la question du gouvernement de cette nation, mais je dois demander pour elle à Votre Majesté la liberté religieuse, liberté qui est nécessaire et voulue de Dieu.

« Cette liberté n'est pas seulement un droit des populations catholiques de la Pologne, mais elle est encore dans l'intérêt bien compris de l'empire russe, de la dynastie. »

Le Pape aurait insisté sur ce point avec chaleur et effusion, et l'impératrice de Russie aurait promis de transmettre à l'empereur les paroles du Pape et de plaider auprès de lui la cause de la liberté religieuse des catholiques polonais.

LA PERSÉCUTION EN SUISSE.

Voici le texte du projet de loi organique (schismatique) sur le culte catholique dans le canton de Genève :

Art. 1er Le canton est divisé en 23 paroisses catholiques, ainsi réparties (suit la répartition) :

Art. 2. Dans la paroisse de Genève, il y a 3 curés et 6 vicaires.

Leurs fonctions seront réparties par le conseil supérieur catholique institué par l'article 12.

Dans chacune des autres paroisses, il y a un curé.

Dans la paroisse de Carouge-Toinex, il y a en outre 2 vicaires ; Bardonnex, 1 ; Bernex, 1.

Art. 3. Le traitement des curés et des vicaires est fixé comme il suit :

Le traitement des curés de Genève est de.	3,000	»
Idem idem de Carouge.	2,000	»
Le traitement des vicaires de la ville de Genève est de.	2,000	»
Idem de Carouge.	1,800	»
Et des autres paroisses.	1,500	»

Aucun casuel ne peut être perçu pour le service religieux des baptêmes, des mariages et des enterrements.

Art. 4. Les curés et les vicaires sont nommés par les citoyens catholiques inscrits sur le rôle des électeurs cantonaux domiciliés dans la paroisse où a lieu la vacance.

Art. 5. A chaque vacance, une inscription est ouverte. Sont admis à s'inscrire tous les ecclésiastiques consacrés dans l'Eglise catholique et remplissant les conditions d'éligibilité fixées par le conseil supérieur catholique.

Les fonctions de curés ou de vicaires sont incompatibles avec les dignités ecclésiastiques supérieures.

Art. 6. Avant leur installation, les curés et les vicaires prêtent devant le conseil d'Etat le serment suivant :

Je jure devant Dieu de me conformer strictement aux lois de la République et canton de Genève, ainsi qu'à celles de la confédération suisse, notamment aux dispositions des lois constitutionnelles et organiques. Je jure de donner l'exemple du respect envers les magistrats et de prêcher à mes paroissiens l'union et la concorde entre les citoyens.

Art. 7. La suspension ou la révocation des curés et des vicaires peu être prononcée par le conseil d'Etat en cas de violation du serment, et par l'autorité diocésaine pour les faits disciplinaires. Dans ce dernier cas, la mesure est soumise à l'approbation du conseil d'Etat.

Art. 8. Lorsque les 2/5 des électeurs d'une paroisse demandent par pétition motivée la révocation d'un curé ou d'un vicaire, cette question devra être soumise aux électeurs de la paroisse et tranchée par la majorité.

Art. 9. Tout prêtre révoqué par une paroisse ne pourra être réélu dans la même paroisse qu'après le terme de huit ans.

Dans les autres cas, la révocation est définitive.

Art. 10. Chaque paroisse est administrée par un conseil de cinq membres pris parmi les électeurs laïques de la paroisse. Il est composé de neuf membres dans la ville de Genève. Les conseils de paroisse sont nommés pour quatre ans, et les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

Ils font leur règlement organique, lequel est soumis à l'approbation du conseil supérieur catholique.

Art. 11. L'élection des curés et des vicaires, ainsi que celle des conseils de paroisse, a lieu suivant les formes fixées par la loi pour les élections municipales. Ces élections sont présidées par deux délégués désignés par le conseil supérieur.

Art. 12. L'administration des conseils de paroisse est soumise au contrôle d'un conseil supérieur catholique nommé tous les quatre ans par un collége unique, composé par tous les électeurs catholiques du canton.

La convocation de ce collége, le lieu de sa réunion, le choix de la présidence de l'élection, sont déterminés par arrêté du conseil d'Etat.

Cette élection aura lieu suivant les formes établies par l'article 37 de la constitution genevoise de 1847.

Art. 13. Le conseil supérieur catholique est composé de vingt membres laïques pris parmi les électeurs et de cinq ecclésiastiques choisis parmi les curés et les vicaires nommés conformément à la présente loi, ou maintenus en vertu de la loi constitutionnelle du 19 février 1873.

Il est renouvelé intégralement, et les membres sortants sont immédiatement rééligibles.

Art. 14. Le conseil supérieur exerce une surveillance générale sur les intérêts de l'Eglise.

Il approuve les règlements d'organisation des conseils de paroisse et soumet lui-même son règlement organique à l'approbation du conseil d'Etat.

Il fait dresser les tableaux électoraux pour les élections des curés et des vicaires, des conseils de paroisse, ainsi que ceux destinés à l'élection du conseil supérieur.

Il fixe, sous réserve de l'approbation du conseil d'Etat et pour l'élection des curés et des vicaires, les conditions d'éligibilité autres que la consécration dans l'Eglise catholique.

Art. 15. Il y aura réélection lorsque, par mort ou par démission, les conseils de paroisses de 5 membres seront réduits à 3, celui de Genève à 6 et le conseil supérieur à 15.

Art. 16. Les églises, propriétés communales, restent affectées au culte catholique salarié par l'Etat.

DISPOSITION TRANSITOIRE.

Jusqu'à la constitution du conseil supérieur, le conseil d'Etat est chargé de la confection des tableaux électoraux, de la délégation des commissaires, et, généralement, des pouvoirs nécessaires pour faire procéder aux élections prévues par la présente loi.

Le dimanche, 25 mai, fête de saint Grégoire VII, six mille catholiques du Jura bernois se sont réunis sur les confins des districts de Delémont et du Moutier, pour protester publiquement contre les mesures tyranniques dont le clergé est l'objet, et aviser aux mesures à prendre pour sauvegarder la foi dans les circonstances actuelles. Après avoir entendu plusieurs orateurs, l'assemblée a voté par acclamation et à mains levées les résolutions suivantes :

1° Protestation de fidélité et de dévouement au Pape, à l'Evêque et au clergé fidèle.

2° Protestation contre les mesures inconstitutionnelles et illégales dont l'Eglise catholique est devenue l'objet dans le canton de Berne.

3° Nomination d'un comité chargé de la défense des intérêts religieux des catholiques jurassiens, par toutes les voies légales, soit

isolément, soit de concert avec les autres catholiques du diocèse ou de la Suisse.

Ces résolutions votées, le président, M. l'avocat Koller, de Moutier, proposa d'acclamer Pie IX, « le grand et saint vieillard du Vatican, » Mgr Lachat, « le courageux et intrépide défenseur des droits de l'Eglise, » et le clergé du Jura, « suspendu, persécuté, et malgré tout fidèle à ses devoirs et à sa conscience. » Tous, debout, tête nue, s'écrièrent : *Vive Pie IX! Vive Mgr Lachat! Vive le clergé du Jura!* et ces acclamations, expression des sentiments des soixante mille catholiques du Jura bernois, furent répétées par les échos des montagnes.

Mgr Lachat ayant demandé au Saint-Père en faveur des prêtres suisses les facilités nécessaires pour l'administration des sacrements hors des conditions ordinaires dans lesquelles sont faites les fonctions sacrées, a reçu le bref suivant, qui montre qu'une partie de la Suisse doit être considérée comme un pays de mission :

Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique.

Les demandes qui nous ont été présentées en votre nom ont grandement augmenté la sollicitude et la tristesse dont notre âme est accablée en ces temps si malheureux. Elles nous représentent en effet que des hommes très-dépravés en sont arrivés à ce point de haine et d'audace, contre le Seigneur et son Christ, qu'on doive craindre que les curés du Jura bernois, lesquels ont préféré tout perdre plutôt que de manquer à la foi et à leur ministère, ne soient empêchés de remplir leurs fonctions paroissiales et qu'il leur soit défendu de célébrer les saints mystères dans les églises ou chapelles publiques, ainsi que d'administrer les sacrements.

Attendu que cela serait très-préjudiciable à la cause catholique et au salut des âmes, vous nous demandez, avec les plus pressantes instances, que nous daignions, par notre autorité apostolique, remédier à ces difficultés en temps opportun. C'est pourquoi, tandis que dans l'humilité de notre cœur, nous ne cessons jamais de conjurer le Seigneur, afin qu'il daigne mettre un frein à tant d'assauts contre son Eglise, et lui rendre la paix si désirée, vous, vénérable Frère, et tous ceux auxquels les présentes sont favorables, nous vous absolvons et par la valeur des présentes vous retenons pour absouts de toute excommunication, interdits et autres censures ecclésiastiques, censures et peines portées en quelque occasion et pour quelque cause que ce soit, si jamais vous les avez encourues; par la teneur des présentes, de notre autorité apostolique, nous vous accordons toutes les facultés nécessaires et opportunes en vertu desquelles, et pendant tout le temps que sévira dans ces parages la guerre criminelle contre nous et cette chaire du bienheu-

reux Pierre, vous puissez pourvoir aux nécessités, selon les cas et le temps, comme vous le jugerez plus expédient dans le Seigneur. Nous voulons cependant que chaque fois que vous ferez usage de ces facultés qui, à cet effet, vous sont déléguées par le pouvoir apostolique, vous fassiez mention des termes dans lesquelles elles sont exprimées. Toute disposition contraire, requérant un permis spécial et mention individuelle, nonobstant.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 23 mai 1872, la vingt-septième année de notre pontificat.

Signé : F. card. Asquini.

(Place du sceau.)

LETTRE DU CARDINAL RAUSCHER.

A MGR LACHAT, ÉVÊQUE DE BALE.

Son Eminence le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne (Autriche), vient d'adresser la lettre suivante à Mgr Lachat de Bâle; nous donnons la traduction de cette lettre qui résume d'abord à grands traits l'histoire de la persécution (1) :

Il n'est pas encore bien loin de nous, le temps où l'on employait le mot de *tolérance* comme l'un des meilleurs moyens d'attaque contre l'Église, et on l'emploie encore dans plus d'une circonstance. Cependant le sens qu'on y donnait était bien différent de celui d'indulgence chrétienne. Le but était de mettre d'abord sous un pied d'égalité l'erreur et la vérité, afin d'affaiblir ainsi les convictions catholiques, et, après avoir obtenu ce résultat, de supprimer la doctrine catholique comme une superstition surannée. Les philosophes pensaient bien qu'il leur serait facile de se débarrasser alors des autres confessions. Au milieu des troubles de 1848, on sentit pourtant en Allemagne le besoin de ne pas mettre la religion hors de la liberté, dont on proclamait si pompeusement les bienfaits. On laissa donc aux catholiques la liberté religieuse, et le parlement de Francfort reconnut à toutes les confessions le droit d'ordonner et de régir leurs intérêts d'une manière indépendante et de rester en possession de leurs biens et de leurs établissements.

La Suisse n'a pas daigné adopter ce principe. Elle aurait pourtant dû se souvenir que, du moment où elle intervenait à la façon des despotes dans les questions ecclésiastiques, elle perdait tout droit à s'appeler la terre de la liberté. Il devint évident qu'on ne reconnaissait plus chez elle que le droit du plus fort, principalement dans les cantons d'Argovie et du Tessin, en ce qui regarde

(1) Traduction faite spécialement pour les *Annales catholiques*.

l'Eglise catholique. Les plaintes que les évêques de la Suisse faisaient entendre, en avril 1871, au sujet de la révision de la constitution fédérale, étaient déjà bien fondées ; mais, avant la fin de cette même année, l'on vit commencer des violences qui dépassèrent les appréhensions les plus vives.

La tempête se déchaîna avec une force toute particulière sur le diocèse de Bâle ; ce fut ce diocèse qui eut le plus à souffrir. Le gouvernement d'Argovie engagea les catholiques de ce canton à refuser obéissance à leur évêque légitime, à adopter l'organisation synodale que l'État avait imposée aux paroisses réformées, et à envoyer leurs enfants à des écoles d'où disparaissait l'enseignement de la doctrine et de la morale catholique, pour ne laisser place qu'à un enseignement religieux prescrit par l'État et adapté à toutes les confessions.

Alors les cantons de Soleure, de Berne, d'Argovie, de Bâle et de Thurgovie s'arrogèrent le droit de déposer leur évêque, s'il n'obtempérait pas à leurs demandes, et déclarèrent les communautés catholiques autorisées à décider des questions religieuses, à choisir leurs curés et à les congédier lorsqu'ils n'auraient plus pour eux la majorité de la communauté. Ces prétentions étaient une atteinte formelle à l'existence même de l'Eglise catholique : c'était renverser sa constitution, attenter à sa foi, et faire dépendre entièrement de l'État l'administration de ses intérêts. Les gouvernements de ces cantons forcèrent même les catholiques à reconnaître qu'ils n'avaient fait qu'user de leur droit, et tous ceux que leur devoir obligeait de s'opposer à des mesures qui dépassaient si manifestement les limites du pouvoir de l'État, furent traités comme s'ils avaient été coupables de révolte contre l'autorité légitime. Votre Grandeur a été chassée de son siége épiscopal, des amendes ont été imposées, les rapports entre ecclésiastiques interdits, les biens de l'Église mis sous le séquestre, les églises fermées. Les ennemis de l'Église catholique se sont montrés tels qu'ils sont ; la plus légère apparence de la tolérance la plus nécessaire a disparu ; les jours d'une persécution ouverte sont arrivés. Il ne reste à employer de plus contre les catholiques que les tourments corporels.

Nous célébrons aujourd'hui la fête de saint Athanase. C'est avec raison qu'Athanase reçut le surnom de Grand, car la mission à laquelle Dieu l'appela fut de la plus haute importance pour l'Église et par conséquent pour l'humanité. Le fond même de la doctrine d'Arius atteignait au cœur le christianisme à peine délivré de la persécution païenne. Le Fils de Dieu était pour lui une créature qui n'avait été élevée à une dignité et à une mission si sublimes, que

parce que Dieu avait prévu le noble emploi qu'elle ferait de sa liberté. Nous connaissons l'opinion d'Arius sur l'Eglise, par la conduite que tinrent à Nicée les plus ardents de ses disciples. Quand ils furent confondus par l'unanimité des évêques, ils assurèrent qu'on devait, non-seulement rechercher ce qui avait été enseigné à l'origine du christianisme, mais encore si l'on avait eu le droit de l'enseigner. Athanase s'était déjà distingué à Nicée par son génie et par son éloquence, et lorsqu'il fut élevé au siége d'Alexandrie, les partisans de l'arianisme reconnurent qu'il n'y aurait plus pour eux d'espérance de succès, tant que cet athlète de Dieu exercerait sans entraves son autorité. C'est pourquoi ils dirigèrent tous leurs efforts, avec autant de ruse que d'impiété, contre la confession de foi de Nicée et contre Athanase. Jamais erreur ne fut soutenue par des hommes plus capables de la faire triompher, s'il avait suffi pour cela d'une persévérance acharnée et de l'emploi le plus habile de la ruse, de l'artifice et de l'adresse. Ils avaient d'ailleurs su mettre à leur service le bras de la puissance civile, et ils s'en servaient sans conscience, sans honte et sans pitié. Pendant cinquante ans, toutes les puissances de la terre et de l'enfer semblèrent s'être liguées contre l'Église de Jésus-Christ, et saint Jérôme put dire : « L'univers s'étonna d'être devenu arien. » Mais les vagues furieuses vinrent se briser contre Athanase, que le Seigneur leur opposait comme un roc inébranlable. Lorsque l'heure du repos fut revenue pour l'athlète, son œuvre était accomplie, la tête du serpent était écrasée ; il n'y avait plus que quelques Églises qui fussent frappées par les dernières convulsions du monstre.

Le combat de l'erreur contre la vérité, ce combat qui est aussi vieux que le péché, a maintenant atteint son plus haut degré. Donner à l'homme un mollusque pour ancêtre, considérer Dieu et l'immortalité comme un rêve de l'humanité encore dans l'enfance, voilà ce qu'on tient, dans certaines réunions de savants, pour la vraie sagesse et pour le résultat exact des recherches scientifiques. Il n'y a que la haine du christianisme, qui impose des barrières incommodes aux penchants du cœur humain, qui ait pu donner une telle puissance à une opinion aussi grossière, dénuée à ce point de bon sens, contraire à la raison et déshonorante pour l'humanité. Cette puissance est telle, que la haine de l'Eglise et du christianisme se sent encouragée à bannir toute crainte, à se débarrasser de toute retenue, et à tenter une persécution ouverte, dans laquelle elle a pour elle, comme autrefois l'arianisme, l'appui et l'alliance du pouvoir civil.

Vous, Monseigneur, vous et les prêtres du Seigneur qui, sous

votre juridiction, rompent le pain de vie aux fidèles, vous êtes les premiers contre lesquels se soit exercée cette puissance avec toute l'audacieuse témérité du plus fort. Vous avez conservé la force de la fidélité à la foi, contre laquelle ont échoué les artifices de l'arianisme et les violences de ses protecteurs, et vous êtes ainsi devenus un exemple et un encouragement pour tous ceux à qui la volonté de Dieu réserve les mêmes épreuves.

Mais les entreprises des gouvernements cantonaux ont porté atteinte aux moyens d'existence de bien des prêtres demeurés fidèles à leurs devoirs. C'était bien le but que voulaient atteindre les ennemis de la justice et de la vérité. Ils jugeaient les prêtres catholiques d'après ces ouvriers des prétendues lumières qui abandonnent en hâte leur drapeau quand il n'y a plus rien à gagner en le défendant, et qu'il n'y a plus que des déboires à attendre. C'est donc pour les pays catholiques qui n'ont pas, comme l'Espagne, à entretenir un clergé plongé dans le plus complet dénûment, c'est un devoir et une dette d'honneur de contribuer à assurer le pain de chaque jour aux serviteurs de Dieu, qui souffrent en Suisse persécution pour la justice. C'est pourquoi, Monseigneur, je vous envoie 3,000 francs, et vous prie de les répartir comme vous le jugerez bon entre les ecclésiastiques de votre diocèse qui ont eu le plus à souffrir des mesures arbitraires des gouvernements cantonaux.

J'ai vaincu le monde, disait le Sauveur à ses disciples. C'est en Lui, qui est assis à la droite du Père, que nous mettons toute notre confiance, et l'Eglise de Dieu ne sera pas ébranlée, mais vivifiée et fortifiée par les épreuves qui l'assaillent.

Je profite de cette occasion pour vous exprimer la plus grande estime et la plus profonde sympathie avec laquelle je suis,

de Votre Grandeur,
le plus dévoué serviteur,

J.-O. cardinal RAUSCHER,
Prince-archevêque de Vienne.

Vienne, le 2 mai 1873

LA PERSÉCUTION EN ESPAGNE (1).

Il y a des révolutions qui sont exclusivement politiques; elles respectent l'ordre général, les bases essentielles de la société, la religion, la famille, la propriété, la morale; d'autres montrent aussitôt

(1) Extrait de l'*Univers* avec quelques additions.

leur caractère satanique, soit en renversant directement ces bases, soit en laissant l'impunité à ceux qui veulent les détruire, et en excitant les convoitises des plus mauvaises passions. Il y a des révolutions qui rassurent les honnêtes gens et qui effrayent les méchants; il y en a qui produisent un effet tout contraire. On donne aux premières le nom de *réaction,* mot que les ennemis de la société essayent de détourner de sa véritable signification, comme si, par lui-même, il indiquait quelque chose de mauvais, tandis qu'il indique simplement une action contraire à la précédente; or, quoi de plus désirable qu'une réaction, quand l'action précédente est funeste? C'est le retour à la santé.

La révolution d'Espagne, que nous ne voulons pas juger au point de vue politique, est signalée par une série d'attaques à la religion et à la propriété qui en sont la honte et la condamnation. Faisons connaître quelques faits, entre mille.

A Madrid même, le bon esprit de la population contient, dans certaines limites, les ennemis de la religion : les temples, les prêtres, le culte sont respectés. Mais cela n'empêche pas que des ecclésiastiques soient parfois l'objet d'insultes et d'agressions grossières. Quelques-uns ont été poursuivis aux cris de : *Mort aux prêtres!* Un prêtre a essuyé des coups de feu et reçu une balle dans son habit; un autre a été couvert de boue, d'autres n'ont échappé qu'à peine aux pierres qu'on leur lançait. En somme, il n'y a guère eu que des faits isolés, qui sont restés impunis, il est vrai, mais les victimes avaient eu la générosité de ne pas se plaindre.

Il n'en est pas de même dans les provinces, et particulièrement à Cadix, où a commencé la révolution en 1868, à Barcelone, qui en est l'un des foyers les plus ardents, à Malaga, où la propagande protestante a fait de grands ravages.

Pour se faire une idée de ce qui se passe à Cadix, il faut remonter aux temps des Iconoclastes et aux persécuteurs des premiers siècles, car c'est la guerre faite sans pitié et avec une sorte de rage à toute manifestation religieuse, aux images, aux statues, aux inscriptions sacrées et à la croix du Rédempteur, par qui le monde fut civilisé. Les religieuses sont chassées de leurs asiles et outragées, ainsi qu'aux temps de Luther et de la Terreur. Les statues, les images de la Vierge ont été souillées, et l'objet des plus sales propos.

Les maîtres d'école ne peuvent parler de religion à l'enfance. Défense leur en a été faite. Ni la propriété collective, ni la propriété privée d'immeubles ou d'objets destinés au culte, ne sont respectés à Cadix.

C'est une ville empestée, d'où l'on se hâte de fuir, dès qu'on en a les moyens. L'ayuntamiento (la municipalité) bat monnaie avec ce qu'il y a de plus sacré pour les habitants. Présentement, pour donner des fusils à la plèbe, il est en train de trafiquer auprès des juifs du magnifique ostensoir d'argent qui, depuis plus de deux cents ans, servait aux processions de la fête du Saint-Sacrement, et dont la valeur est estimée 45,000 piastres fortes. Pour avoir encore des fusils, l'ayuntamiento aliène, en même temps, les couvents de San-Francisco et des Capucins.

Pire est la situation de Barcelone : là c'est toute une légion d'impies et une multitude égarée qui se ruent sur tout ce qu'il y a de plus sacré.

Dans les localités environnantes, il s'est commis des choses infernales, d'un cynisme révoltant, d'une cruauté raffinée, et préméditées de longue main. Deux prêtres furent attirés hors de leur logis, sous prétexte qu'on avait besoin de leur saint ministère, et traîtreusement assassinés. L'un fut précipité du haut d'un rocher escarpé, l'autre fut pendu à un arbre. Le sacerdoce est honni, réduit à se cacher ou à se dérober par la fuite aux persécutions de l'impiété triomphante. Des ecclésiastiques dissimulent leur état sous l'habit laïque, ou laissent croître leur barbe ; le plus grand nombre ne peut sortir des asiles où ils sont allés chercher un refuge.

Quelle solitude religieuse que celle de Barcelone! Presque plus de culte, où les ministres étaient autrefois si nombreux et si distingués par leur science!

En cette ville que désole l'irréligion, l'on a converti des temples en écuries et des sanctuaires en lieux de débauches. Des hommes superbes y viennent blasphémer Dieu, outrager ses saints et se livrer à de sales orgies, en compagnie de créatures dégradées, ramassées aux carrefours les plus vilains et les plus abjects.

Réduit à quelques prêtres fugitifs, le saint sacrifice de la messe n'est célébré qu'en de rares chapelles et en des oratoires appartenant à des personnes pieuses. C'est absolument comme dans les contrées où le missionnaire catholique porte l'Évangile et la civilisation.

Dans les rues de Barcelone, plus rien ne rappelle le nom du Seigneur Jésus. On en a fait disparaître l'image et la croix où il mourut pour racheter le monde de l'esclavage.

Il y a quelques jours, un prêtre qui s'en allait auprès d'un mourant se heurta à des impies qui le reconnurent, lui barrèrent le passage, et le fusillèrent. L'hostie, qu'il portait dans une boîte, fut jetée à terre et foulée aux pieds de cette canaille, qui se mit à hur-

ler d'horribles blasphèmes. Avant de fusiller le prêtre elle l'avait obligé à crier : Vive la république, à quoi il ne vit aucune difficulté, mais, où s'arrêta cette brutalité, ce fut de lui tirer un reniement ou un blasphème, et c'est pourquoi il fut barbarement massacré!

Ce n'est point seulement aux églises et à leur mobilier, au culte catholique et à ses ministres, que les républicains en veulent; la propriété des classes aisées et leurs richesses leur font également envie. Ils finiront par y venir, car ils n'ont plus rien et ne savent où prendre de l'argent. D'où tirerons-nous de l'argent « sinon de ceux qui en ont? » disait l'autre jour un fédéré. Et non-seulement cela se dit tout haut, mais encore l'on ne se fait aucune difficulté de l'écrire.

Voilà quelques traits de la situation actuelle de l'Espagne au point de vue religieux. Si, ailleurs, existe la persécution astucieuse et tyranique des gouvernements, là, c'est la persécution violente et sauvage. Prions pour la malheureuse Espagne.

LES ORDRES RELIGIEUX A ROME.

Voici les *conclusions* de la Consultation de M. Ravelet, dont nous parlons dans notre revue de la Semaine :

Examen fait des principes exposés et des faits ci-dessus relatés,

Le conseil soussigné,

Considérant que le droit des gens, sanctionné par la législation positive de tous les pays, reconnaît la légitimité de la propriété ecclésiastique;

Que particulièrement la loi italienne, dans le statut fondamental du royaume, proclame le droit de propriété, le droit d'association et l'égalité civile de tous les citoyens, éléments à l'aide desquels il est possible d'établir la propriété ecclésiastique elle même; mais que de plus cette loi italienne reconnaît formellement la religion catholique et les établissements pieux qui s'y rattachent;

Considérant que le gouvernement italien, en prenant possession de Rome, y a trouvé toutes les congrégations religieuses établies, fonctionnant, propriétaires, indépendantes du gouvernement temporel qu'il voulait remplacer, et qu'il n'a eu ainsi ni à les valider, ni à les reconnaître, puisqu'elles existaient en vertu d'un droit antérieur et supérieur même à ses prétentions;

Considérant que l'Eglise catholique a le droit d'exister, et, par conséquent, le droit de s'entourer des institutions nécessaires à son existence et à son fonctionnement, et qu'elle seule peut en déterminer le nombre et les conditions;

Considérant que le Souverain-Pontife a besoin pour le gouvernement

de l'Eglise d'avoir auprès de lui un certain nombre d'hommes versés dans toutes les sciences divines et humaines, théologiens, canonistes, casuistes, moralistes, historiens, que les congrégations religieuses établies à Rome peuvent seules lui fournir, et qui ne pourraient trouver ailleurs les conditions d'indépendance, de science et de vertu nécessaires à leurs fonctions ;

Considérant que ces congrégations envoient partout des prêtres, des missionnaires, des instituteurs, des prédicateurs, des confesseurs, qu'elles sont ainsi un des rouages les plus importants de l'administration même purement spirituelle de l'Eglise, et qu'il est indispensable qu'elles aient auprès du chef de l'Eglise des représentants et surtout leurs maisons généralices;

Considérant que la présence à Rome du Souverain-Pontife et des congrégations religieuses qui l'assistent dans le gouvernement de l'Église, leur indépendance qui entraîne la propriété et la libre jouissance des maisons qu'elles habitent et des biens qui les font vivre, sont non-seulement un droit pour l'Eglise. mais un droit pour tous les catholiques du monde entier; que ceux-ci, soit qu'ils entrent dans les congrégations religieuses, soit que vivant en dehors en simples fidèles, ils reçoivent leurs services, soit même par cela seul qu'ils sont catholiques, ont un intérêt considérable à ce que l'Eglise dont ils font partie ne soit point entravée dans sa mission ; que c'est là un effet immédiat de leur liberté de conscience et de leur liberté de culte, et par conséquent un droit suprême dont ils peuvent demander à leurs gouvernements la protection ;

Considérant que tout gouvernement catholique ou infidèle qui reconnaît implicitement ou explicitement l'Eglise catholique, soit en lui attribuant des droits par ses lois, soit simplement en négociant avec elle, est obligé de la reconnaître telle qu'elle est, avec sa fonction et les institutions nécessaires pour la remplir, que les principes ci-dessus exposés prennent place ainsi dans le droit public des nations et s'imposent à tous les peuples;

Qu'ils s'imposent, à plus forte raison, au gouvernement italien, qui reconnaît expressément la religion catholique, apostolique et romaine comme la religion du royaume ;

Considérant que le gouvernement italien, en prenant possession de Rome, a déclaré publiquement, et à plusieurs reprises, à tous les gouvernements européens, qu'il respecterait la pleine indépendance du pouvoir spirituel du Souverain-Pontife et les conditions qui lui sont nécessaires pour le libre exercice de ce pouvoir, qu'il a invité tous les gouvernements à s'entendre avec lui pour en déterminer les garanties, qu'il a ainsi reconnu les droits des gouvernements étrangers et ses devoirs, que cette promesse publique, solennelle et réitérée, dont les gouvernements et les catholiques ont pris acte, constitue un engagement formel et fait partie, comme un véritable traité, du droit international positif;

Est d'avis :

Que toute suppression des ordres et maisons religieuses existant à Rome, toute confiscation de leurs biens, toute entrave apportée à leur indépendance, tout changement introduit dans leur fonctionnement, est une atteinte au gouvernement spirituel de l'Eglise, une violation des droits du Souverain-Pontife, un acte contraire au droit naturel, au droit public des nations civilisées, au droit international positif qui résulte des traités, aux lois fondamentales du royaume italien lui-même ;

Que de pareils actes sont radicalement nuls et incapables de produire jamais aucun effet juridique, et qu'ainsi tous droits de propriété qui puiseraient là leur origine seraient entachés de nullité et exposés à une revendication perpétuelle, sans que la prescription même puisse couvrir leur vice, puisque, entre autres raisons, la violence continuant, la prescription ne peut pas courir ;

Que ces actes portent atteinte aux droits des gouvernements étrangers, aux droits des catholiques de tous les pays, aux droits des catholiques italiens eux-mêmes, et qu'ils engendrent pour tous le droit d'en faire déclarer la nullité par tous les moyens légitimes; que cette nullité étant absolue et perpétuelle, les gouvernements, sans avoir même besoin de protestations ni de réserves, pourront toujours l'invoquer, soit pour leurs nationaux, soit pour eux-mêmes, dès qu'ils jugeront opportun de le faire, sans que leur silence même prolongé puisse être considéré comme un abandon de leur droit.

Armand RAVELET,
Avocat à la cour d'appel de Paris, docteur en droit.

PÈLERINAGE A NOTRE-DAME DE CHARTRES (1).

Chartres, le 29 mai 1873.

Le spectacle dont nous venons d'être témoins pendant ces deux journées, est de nature à ne pas laisser seulement une vive impression, mais à susciter de sérieuses pensées. Ce ne sont pas uniquement des cérémonies aussi belles que touchantes, ce sont des actes de foi, la seule chose qui puisse sauver un peuple. Espérons donc!

Les avez-vous vues, ces multitudes zélées que la gare vomissait à chaque instant et qui venaient de toutes les parties de la France, de la Bretagne, de l'Anjou, de la Normandie, de la Touraine, du Poitou, du Nord, de la Franche-Comté et de Paris, de Paris surtout, de la capitale de l'indifférentisme, où vivent pourtant des âmes si dévouées au vrai Dieu, au Dieu de l'Evangile. — Il n'y en a pas d'autre.

(1) Extrait du *Courrier d'Eure-et-Loir*.

Chaque groupe de pèlerins se dirigeait processionnellement, croix et bannière en tête, conduit par son pasteur, vers la cathédrale de Chartres. Cette vaste basilique, œuvre de la France chrétienne et chevaleresque, voyait comme une France rajeunie se presser dans son enceinte pour professer les mêmes croyances. Hommes et femmes, vieillards et enfants, nobles et ouvriers, lettrés et illettrés apportaient une pensée commune, obéissaient à un même mobile. Il faut avoir entendu des milliers de bouches proférer des cris d'amour et des supplications pour comprendre toute la sincérité et toute la profondeur du sentiment qui guidait cette foule venue des quatre vents du ciel.

Pourquoi ces manifestations unanimes? pourquoi cet élan victorieux qui forçait la malveillance à se cacher dans l'ombre? Nous ne voudrions pas formuler des appréciations enthousiastes, mais il nous semble que la simple et froide raison révèle dans le fait seul d'un pèlerinage aussi imposant une cause morale d'un ordre très-élevé, cause qui n'est pas individuelle, mais qui appartient à tout un peuple. Cette cause, c'est la conviction d'un péril social et la claire vue du seul remède qui puisse nous en préserver, le retour sincère à la religion afin de mériter la protection d'en-haut.

Oui, les populations sentent fort bien qu'il faut entrer dans l'ordre moral, si l'on veut entrer dans l'ordre politique et recouvrer les biens matériels que cet ordre garantit. Or, l'ordre moral est inséparable de l'ordre religieux. Donc il faut être religieux, il faut remplir toutes les conditions qui font l'homme complet, tel que le définissait un ancien, qui ne craignait pas de déclarer que l'homme est un être essentiellement religieux.

Et ce n'est pas seulement une profession de vague déisme que la conscience publique réclame; elle veut une affirmation nette du christianisme, et une affirmation qui se traduise par des pratiques populaires et autorisées par l'Eglise.

Voilà pourquoi plus de cent cinquante députés de la France, s'arrachant pour quelques instants aux travaux que leur impose la sécurité publique, sont venus s'agenouiller publiquement dans le sanctuaire de Notre-Dame de Chartres, et pourquoi la moitié d'entre eux n'ont pas rougi de faire ce que l'Eglise catholique appelle la sainte Communion, c'est-à-dire l'acte religieux par excellence et qui atteste le plus éloquemment la foi au Christ et à la perpétuité de sa présence et de son action parmi les hommes.

Des généraux, des amiraux, des officiers de tout grade appartenant aux armées de terre et de mer, quelques heures plus tard, donnaient le même exemple. Ils s'adjoignaient, en outre, au pieux

cortége qui traversait triomphalement les rues de Chartres et suivaient avec recueillement l'image de la Souveraine céleste de la France.

Les acclamations qui se sont élevées du sein de la multitude lorsque la bénédiction épiscopale, donnée simultanément par dix prélats, est pour ainsi dire tombée sur elle du haut de la balustrade extérieure de la cathédrale, ne témoignaient-elles pas aussi qu'elle croyait à l'efficacité de cette parole qui annonçait la réconciliation du ciel avec la terre? Ces banderolles, ces feuillages, ces images multipliées de Marie, ces transparents, ces devises, ces médailles et ces autres marques ostensibles de la qualité de pèlerin, ces illuminations spontanées étaient autant d'expressions de la même pensée. Enfin l'empressement avec lequel les habitants de Chartres accueillaient les étrangers, la générosité cordiale dont ils faisaient preuve à leur égard en leur prodiguant des soins hospitaliers, ne peuvent évidemment s'expliquer que par une sympathie fondée sur l'identité des sentiments.

Les fêtes qui viennent de se terminer sont donc une manifestation morale et sociale de la plus haute importance. Si on les rapproche de celles qui ont eu déjà lieu ou qui auront lieu prochainement à Notre-Dame du Folgoët, à Lourdes, à la Salette, à Sainte-Anne de Bretagne, à Paray-le-Monial, l'esprit le plus sceptique se refusera malaisément à y voir le signal d'un grand réveil des esprits, d'une sorte d'insurrection des consciences chrétiennes contre le despotisme intellectuel et quelquefois, hélas! aussi très-matériel de ce qu'on appelle la libre pensée et qui n'est que l'asservissement de la pensée à Satan, d'une sainte conspiration du bien contre le mal, le commencement peut-être de la croisade pacifique et réparatrice qui paraît destinée à inaugurer l'ère nouvelle où nous allons entrer.

Nous l'affirmons de nouveau : c'est plus qu'une cérémonie, c'est un acte.

Léonce de la Rallaye.

Ajoutons ici quelques détails.

Parmi les évêques, on remarquait Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans: Mgr Vitte, évêque d'Anastasiopolis *in partibus*, récemment nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-Calédonie; Mgr Grolleau, évêque d'Évreux; Mgr Bravard, évêque de Coutances et Avranches; Mgr David, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier; Mgr Jeancard, évêque de Cérame *in partibus*, auxiliaire de Paris; Mgr Fillion,

évêque du Mans; Mgr Pie, évêque de Poitiers; Mgr Guillemin, évêque de Cybistra *in partibus*, vicaire apostolique de Canton (Chine); Mgr Forcade, évêque de Nevers, nommé à Aix; Mgr de Marguerye, chanoine de Saint-Denis, ancien évêque d'Autun; Mgr Regnaud, évêque de Chartres; et enfin Mgr Guibert, archevêque de Paris.

Un grand nombre de députés se sont rendus à Chartres. Des places leur avaient été réservées dans la cathédrale. On cite entre autres comme ayant pris part à ce pèlerinage : MM. Amédée Lefèvre-Pontalis, d'Aboville, Adnet, d'Auxais, d'Abbadie de Barrau, Bourgeois, Lucien Brun, Boiboissel, de Belcastel, Boyer, Costa de Beauregard, du Bodan, de Carayon-Latour, Chesnelong, Chaurand, Cintré, de Cornulier-Lucinière, Courbet-Poulard, de Cumont, Descases, Dupanloup, Delacroix, Desbassyns de Richemont, du Portail, Fouler de Relingue, de Franclieu, Fresneau, Gavardie, Gouvion Saint-Cyr, de Grammont, l'abbé Jaffré, Joubert, Keller, Kergariou, Kergorlay, Keridel, Kermenguy, Labassetière, Laborderie, de La Rochefoucault-Bisaccia, de La Rochethulon, de La Rochejaquelein, de la Rochette, la Roncière le Noury, de Lorgeril, Lestourgie, de Lur-Saluces, Malartre, de Melun, Monjaret de Kerjégu, de la Monneraye, Pioger, Pory-Papy, de Lassus, Pontoi-Pontcarré, Puiberneau, des Roys, de Rességuier, Roy de Loulay, du Temple, de Tréveneuc.

Mgr Guibert, archevêque de Paris, a prononcé une allocution et a développé l'idée de l'indispensable nécessité de la religion, appelant à son aide les arguments qui découlent de l'histoire et de l'expérience; il a démontré l'obligation dans laquelle se trouve le législateur de s'appuyer sur celui qui est le principe de toute législation.

Le discours capital de ce grand pèlerinage a été prononcé par Mgr l'évêque de Poitiers; nous sommes obligés de renvoyer au prochain numéro la reproduction partielle de cette magnifique homélie.

PARAY-LE-MONIAL.

Après Notre-Dame de Chartres, Paray-le-Monial, c'est le cri des pèlerins, c'est le cri de la France chrétienne; c'est pourquoi nous détachons ici des comptes-rendus de l'Assemblée générale des comités catholiques de France le *Rapport* suivant fait à l'Assemblée générale, par M. le comte de Ségur, sur *l'Œuvre du vœu national au Sacré-Cœur de Jésus et le pèlerinage à Paray-le-Monial:*

Messieurs,

L'an dernier, on vous a entretenus dans cette enceinte de l'œuvre, alors toute nouvelle, du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus; on vous a raconté ses humbles commencements, son but, ses espérances et sa constitution définitive sous la haute approbation et la bénédiction paternelle de Mgr l'archevêque de Paris. Vous avez salué par d'unanimes acclamations les conclusions du rapport de l'honorable M. Legentil, qui nous priait instamment, au nom de l'Eglise et de la patrie, de vous associer à cette grande œuvre, de la faire connaître et de la propager partout autour de vous. Ce qui s'est passé depuis prouve que cette adhésion ne venait pas seulement des lèvres et des mains, mais du cœur, et vous apprendrez avec joie que nos efforts et les vôtres n'ont pas été stériles. Les progrès de l'œuvre ont, par leur rapidité, dépassé toutes les espérances, et dès aujourd'hui nous pouvons vous annoncer qu'avec l'aide de Dieu l'année ne finira sans doute pas sans que la première pierre de l'Eglise monumentale, consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, ait été posée par la main du premier pasteur de ce diocèse.

Il y a un an à pareille époque, le chiffre des souscriptions réalisées n'était que de 50,000 fr.; aujourd'hui il atteint 650,000 fr., bien que des miliers de souscripteurs n'aient pas encore versé leur offrande promise et certaine. La plupart attendent pour le faire que l'œuvre ait pris un corps, qu'elle ait un commencement d'exécution, que l'emplacement du temple à élever soit choisi, et que la sainte semence d'où sortira ce grand arbre ait été mise en terre et consacrée par une main bénie. Ce moment approche, le terrain est déterminé, les plans sont faits, les ouvriers taillent déjà la pierre qui doit soutenir l'édifice, et, quand elle sera posée, les versements se multiplieront à l'infini, et les offrandes des riches et des pauvres, des petits et des grands, de Paris et des provinces afflueront de toutes parts. Ceci n'est pas une prophétie, ce n'est pas une espérance, c'est une certitude basée sur des promesses et des engagements sacrés.

L'accueil fait à l'œuvre du vœu national, non-seulement par les catholiques fervents, mais par tous ceux dont le cœur tressaille encore au nom d'Eglise et de patrie, prouve à quel point elle est opportune et urgente en même temps qu'elle en garantit le succès. C'est une œuvre d'expiation, et nous avons tant à expier! C'est une œuvre de repentir, et nous avons tant besoin de pardon! C'est une œuvre de foi, et les défaillances de notre foi ont entraîné tant de défaillances et de ruines! C'est une œuvre de salut, et nous sommes

si près de l'abîme ! Les coups de foudre qui nous ont frappés ont déchiré tous les voiles, et fait apparaître aux yeux de tous ceux qui ne sont pas aveugles volontaires le lien des choses divines et des choses humaines. Quand la main de Dieu se retire d'une nation, cette nation s'ébranle et s'écroule tout à coup ; ses armées, si justement redoutées jusqu'alors, se fondent comme la neige au soleil; les vertus militaires et civiles s'en vont avec les vertus chrétiennes, et le peuple qui a voulu être un peuple sans Dieu, se trouve, par un juste châtiment, être un peuple sans hommes. Comme le paralytique de l'Evangile, il s'écrie : Je n'ai point d'homme ! et faute d'homme, il se sent mourir.

Et cependant, l'homme par excellence, l'Homme-Dieu, est là, le regardant avec une miséricordieuse tendresse, et n'attendant, pour le guérir, qu'un mot, qu'un acte que Dieu attend. Voilà toute l'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur de Jésus. Cette consécration solennelle qui peut, qui doit nous sauver, Notre-Seigneur Jésus-Christ nous la demande depuis deux siècles par la voix de ses religieux et de ses saints, par la voix de ses promesses et de ses châtiments. Il nous la demande par les plaies saignantes de son Eglise, par les ruines de nos villes brûlées, de nos campagnes saccagées, par le sang de nos martyrs et de nos soldats. Les zouaves ont entendu l'appel divin, et les soldats de Sonis et de Charette ont glorieusement combattu sous la bannière du Sacré-Cœur. Il faut que tous les chrétiens l'entendent à leur tour, et y répondent d'un bout à l'autre de la France, et que l'église monumentale consacrée à ce divin Cœur, s'élève entre le ciel et la terre comme un étendard de salut, et en même temps comme un paratonnerre sacré contre les orages qui s'amoncellent sur nos têtes.

Mais il faut se hâter ; le temps presse, les méchants vont vite, la voix des ennemis du Christ et de la société chrétienne prend déjà des accents de triomphe qui ne semblent que trop justifiés. Mettons-nous donc tous à l'œuvre sans hésitation comme sans retard ; apportons tous notre pierre à l'édifice sacré, et que la liste des souscripteurs au Vœu national du Sacré-Cœur, se propageant de ville en ville, de village en village, de famille en famille, embrasse tout ce qui appartient à la foi catholique, et devienne comme le suffrage universel de tout le peuple chrétien.

Mais ce n'est pas assez, et le Sacré-Cœur de Jésus demande aux catholiques de France une autre manifestation plus personnelle et plus immédiate de leur confiance et de leur amour.

Il y aura dans quelques jours deux siècles accomplis que Notre-Seigneur est venu lui même établir cette dévotion sur la terre par

l'entremise d'une humble religieuse de la Visitation, à laquelle il la révéla. C'était en 1673, au monastère de Paray-le-Monial, dans le diocèse d'Autun. A trois reprises différentes le Sauveur apparut à la bienheureuse Marguerite-Marie et lui ordonna d'annoncer au monde et de propager la dévotion à son Sacré-Cœur, promettant de donner à ses paroles la puissance et la fécondité des choses divines. Il lui déclara que de cette fontaine de vie couleraient sur la terre des flots de bénédictions, et que désormais le culte de son divin Cœur était dans ses desseins éternels l'instrument et la condition du salut des nations chrétiennes, et de la France en particulier. Cette consécration spéciale de la France à son Sacré-Cœur, il la demanda non-seulement à la bienheureuse Marguerite-Marie, mais à une suite non interrompue de saintes âmes depuis sa première révélation jusqu'à nos jours, et c'est aujourd'hui un sentiment commun chez les chrétiens, depuis le Souverain-Pontife jusqu'aux plus humbles enfants de l'Eglise, que de cette consécration nationale dépend le salut spirituel et temporel de notre malheureuse patrie.

Cette conviction a fait naître, à la suite de l'Œuvre du Vœu national au Sacré-Cœur, la pensée d'un pèlerinage au monastère de Paray-le-Monial pour célébrer le deuxième jubilé séculaire de cette grande et salutaire dévotion.

C'est le 20 juin qu'aura lieu la commémoration solennelle de l'apparition du Sauveur à la bienheureuse Marguerite-Marie et que la plus grande foule des pèlerins affluera à Paray le-Monial; mais le mois de juin tout entier étant consacré au Sacré-Cœur, le pèlerinage durera depuis le premier jusqu'au dernier jour de ce mois béni Les mesures sont prises, et les compagnies de chemins de fer ont promis d'accorder à tous les pèlerins des conditions de prix exceptionnellement favorables.

Au nom du comité catholique de Paris, auquel répondra, nous en sommes sûrs, la voix de tous les comités catholiques de France, nous venons vous convier à ce pèlerinage et y convier tous les catholiques auxquels il sera possible de s'y associer. Les sanctuaires de la Salette, de Lourdes, d'Issoudun, de Chartres, de Sainte-Anne et beaucoup d'autres ont reçu déjà et reçoivent tous les jours les visites d'innombrables pèlerins accourus de tous les points de la France. Il faut que le sanctuaire de Paray-le-Monial, que le sanctuaire du Sacré-Cœur de Jésus en reçoive un plus grand nombre encore; il faut que Paris et les provinces, les villes et les campagnes, le Nord et le Midi y soit largement représentés, et que, du pied de cet autel où le Rédempteur apparut il y a deux cents ans et montra son cœur, ce cœur qui a tant aimé le monde, couronné d'é-

pines et rayonnant de flammes, s'élèvent pendant tout le mois de juin de l'année 1873, tant de prières, tant de vœux, tant de cris de repentir et d'amour, que la justice du Père céleste soit désarmée et que de sa bouche miséricordieuse et toute-puissante descende sur l'Eglise et sur la France la parole de pardon, de bénédiction et de prière en laquelle réside aujourd'hui notre suprême, notre invincible espérance.

M. Aubineau envoie, de Paray-le-Monial, à l'*Univers*, en date du 1er juin 1873, le récit suivant :

Le pèlerinage de Paray-le-Monial a été inauguré par les fidèles de Marseille. Ils débarquaient hier au son des cloches vers deux heures de l'après-midi. Un grand vicaire du diocèse, plusieurs curés, un certain nombre de religieux des divers ordres conduisaient une troupe de cinq à six cents pèlerins qu'un certain nombre avait déjà précédés. Cette troupe fervente était partie de Marseille vendredi soir. Quelques-uns avaient le projet de faire en passant la sainte communion à Lyon ou à Macon. Ils comptaient avoir assez de temps surtout à Mâcon, où l'on devait changer de voitures, pour que les prêtres du pèlerinage pussent célébrer la messe. Frustrés dans leur espérance, plusieurs de ces dévots au Sacré-Cœur arrivaient à Paray-le-Monial, à jeun, après dix-huit à vingt heures de voyage.

Le train spécial qui amenait les pèlerins a été sur divers points acclamé par les fidèles réunis aux gares pour les voir passer et les saluer. Bien que les populations du Mâconnais et du Charolais soient peu ferventes, elles ont une certaine dévotion pour la bienheureuse Marguerite-Marie. C'est une fille du pays : elle a eu beau vivre obscure, sa gloire rejaillit aujourd'hui sur toute la contrée. On vénère les lieux qu'elle a habités; le château du Terreau où elle est née, celui de Corcheval où elle a passé sa petite enfance, s'aperçoivent du chemin de fer, et on peut saluer aussi et entrevoir la maison de Lhautecort qu'elle a quittée pour se rendre à Paray. Cette petite ville est pleine du souvenir de la servante de Dieu. Les fêtes de la béatification, qui ont eu un si grand éclat en 1864, les faveurs extraordinaires obtenues devant la châsse, où le corps est exposé, ont ranimé le renom de l'humble fille de la Visitation. L'annonce et les préparatifs des pèlerinages qui vont avoir lieu tout le mois ont encore renouvelé l'attention. L'intérêt public est éveillé.

Le Sacré-Cœur et sa disciple fidèle sont un objet de la préoccu-

pation générale. On s'en entretient dans le fond des campagnes les plus rétives à l'enthousiasme et aux entraînements de la piété ; elles se montrent au moins sensibles à ce mouvement de dévotion qui va amener dans leur pays, des points les plus éloignés, ce que la France possède de plus fervent et de plus patriotique. C'est le salut de la France qui est en cause. Ceux qui ne veulent pas le voir ou n'osent pas le publier, le sentent plus ou moins confusément et en conviennent dans le fond de leur âme. Jésus-Christ a promis de sauver ceux qui invoqueraient son Sacré-Cœur et qui mettraient en lui leur confiance. Il a fait davantage. Il a offert à la France de mettre en œuvre tous les trésors de sa divine puissance. Il lui a demandé, pour ainsi dire, d'en user pour la gloire de son peuple et pour celle de son Dieu (1). N'est-ce pas trop d'avoir laissé deux siècles cette offre du Seigneur Jésus sans réponse? N'est-il pas temps que se lève une génération de Français qui arborent le Sacré-Cœur, qui le brodent sur leurs étendards, qui en fassent leur cri d'armes et de ralliement !

Cette génération n'est-elle pas annoncée? Dieu n'a-t-il pas assuré, il y a déjà plus de cinquante ans, qu'il préparait tout pour que la France soit consacrée à son divin cœur. Cette consécration solennelle de la nation entière ne peut-elle sortir de ce grand mouvement de pèlerinage qui se déclare aujourd'hui?

On y préludait à Paray, depuis deux jours, par un *triduum* de prières et de prédications que devaient clôturer l'arrivée des Marseillais samedi, et la communion d'aujourd'hui, fête de la Pentecôte. Toute la population de Paray, animée par la parole sainte, attendait les pèlerins avec impatience, et se faisait une fête de les recevoir à la gare. La paisible ville avait une agitation qui ne lui est pas habituelle. Les cloches entrèrent en branle sitôt que le train fut signalé.

Le premier souci des pèlerins fut de se rendre à la paroisse, cette splendide église monacale bâtie par les religieux de Cluny (2). Il faut voir cette belle église, si grande et si recueillie, qui élève les âmes et qui en même temps, pour ainsi dire, les enserre et les enveloppe puissamment, les sépare des influences du monde pour les entretenir des splendeurs du ciel. Elle est imposante dans sa masse,

(1) Il faut lire dans le *Recueil des écrits de la B. Marguerite-Marie*, publié par les religieuses de la Visitation de Paray-le-Monial, les trois lettres, jusqu'ici inédites, adressées par la Bienheureuse à la mère de Saumaise, où elle explique ce que Notre-Seigneur lui a dit de faire savoir au Roi et ce que le divin Maître attendait du « fils aîné de son Sacré-Cœur. »

(2) Nous avons, dans notre numéro du 24 mai, reproduit la notice donnée par Mgr Crosnier sur cette église. (N. de la Réd.)

délicate dans ses détails; elle parle dans sa solitude, mais elle est magnifique et touchante débordant de chrétiens animés du même esprit.

Les pèlerins prennent place dans la nef et dans le sanctuaire, une merveille d'élégance, de justesse, de force et de grandeur, une de ces merveilles dont on est pénétré et qu'on n'analyse pas. Plus d'un pèlerin arrête un regard ravi sur ces colonnes élancées et fortes, sur leurs chapiteaux étranges, où tout charme et intéresse, mais où rien ne distrait et ne détourne l'esprit; c'est bien la maison de Dieu, une maison harmonieuse, puissante, pleine de majesté et d'immensité. On y est bien, il fait bon y prier, et chacun s'en acquittait de tout son cœur et de toute sa voix parmi les pèlerins de Marseille. L'hospitalière population de Paray avait cédé les places de la nef et remplissait les bas-côtés. M. le curé de Paray-le-Monial est monté en chaire pour souhaiter la bienvenue aux pèlerins. Il l'a fait en bons termes, simples et nets, avec une autorité et une simplicité qui ont profondément touché les enthousiastes Marseillais.

Il appartenait à ceux-ci d'ouvrir le pèlerinage de Paray-le-Monial, non pas seulement à cause de leur impétuosité naturelle, mais à cause des liens particuliers qui rattachent leur ville au Sacré-Cœur. La Consécration de Mgr de Belzunce est un titre et fut la première consécration d'un diocèse au Sacré-Cœur. Le vœu de la ville de Marseille, en 1722, était un engagement. M. le curé de Paray a rappelé un lien plus ancien, celui du culte de saint Lazare, commun aux deux églises de Marseille et d'Autun. Après la courte allocution du pasteur, M. le vicaire général du diocèse de Marseille, qui dirigeait le pèlerinage, a expliqué la série des exercices qui allaient s'ouvrir. Le premier était une procession au petit sanctuaire de la Visitation, où s'est manifesté le Sacré-Cœur. C'est le Sacré-Cœur qu'on invoque; et le cri *Cor Jesu sacratissimum* éclate en ardente supplication sous les voûtes de l'église.

La procession se met en marche, elle chante le psaume *Miserere* et entre chaque verset répète le *Parce, Domine.* Le trajet n'est pas long de la grande église de Paray au monastère de la Visitation; mais la procession est longue à se mettre en marche. Par les soins de M. le curé de Saint-Pierre et Saint-Paul, l'ordre le plus parfait y règne, les dames ouvrent la marche, les hommes et un nombreux clergé suivent. Les murs du monastère de la Visitation sont décorés et pavoisés. Des inscriptions rappellent de toutes parts les touchantes merveilles qui se sont passées dans leur enceinte.

La procession pénètre dans le sanctuaire de la Visitation, ce trône

où le Sacré-Cœur s'est révélé et que la piété des fidèles et celle des filles du monastère ont magnifiquement décoré.

Tout resplendit et tout rayonne dans l'étroite enceinte. On en a respecté les murs : ce sont ceux-là mêmes où le Sacré-Cœur s'est révélé. Voici la grille, toujours la même, doublée d'un voile derrière lequel priait la Bienheureuse. Voici l'autel où le Sauveur lui apparut, annonçant la miséricorde de son Cœur. L'autel resplendit de marbre et de dorures, c'est une merveille de richesse; les couronnes de lumière, ornées de pierres précieuses, le décorent; tous les efforts de l'art, toutes les richesses de la nature sont réunis à profusion dans cet étroit sanctuaire, que d'un côté ferme la grille noire, ornée cependant elle-même vers la voûte de flammes et de cœurs d'or. Devant cette grille est exposée dans une châsse magnifique le corps de la Bienheureuse dans son humble costume de religieuse. Elle tient à la main un lys d'argent, et une profusion de lumières entourent les reliques de cette fille d'humilité, d'obéissance et d'anéantissement.

Il fait bon dans ce lieu. On y voudrait demeurer. Mais il est si étroit que la procession ne saurait s'y grouper. Elle défile simplement : chacun ne fait que traverser. On y laisse cependant une splendide bannière en souvenir du pèlerinage de Marseille. On suspend aux voûtes, en témoignage de la piété des Marseillais, une double couronne de lumière formée de trente-trois lampes en l'honneur des trente-trois années de Notre-Seigneur. Ces lampes brûleront dans l'étroit sanctuaire, à côté de celles que la Belgique y a envoyées pour le maintien de la foi catholique dans son sein, à côté de celles qui brûlent pour la conversion de l'Angleterre.

Après que chacun a traversé le petit sanctuaire rapidement et sans s'y arrêter, en conformité de la maxime de saint François de Sales qui recommandait de ne pas oublier le cher prochain et de ne pas craindre de le laisser prendre sa part du trésor divin, la procession s'achemine de nouveau vers la grande église. Pour éviter le désordre et ne pas revenir sur ses pas, elle est obligée de faire un long circuit à travers la principale rue de Paray. Quelques maisons sont pavoisées. Toute la population est aux fenêtres et aux portes. Chacun se découvre devant la croix qui ouvre la marche, devant les pèlerins qui la suivent tête nue, chantant non pas le *Miserere*, mais leur cantique du Sacré-Cœur qui est une hymne patriotique aussi bien qu'un chant de dévotion :

Sauvez, sauvez la France
Au nom du Sacré-Cœur!

Ce refrain, répété avec tout l'entrain méridional, éclate à travers la ville ravie, avec une puissance de voix et un accent de prières qui remueraient les cœurs les plus rebelles. Ainsi tous s'associent à la prière des Marseillais, et la procession rentre à l'église, grossie et suivie pour ainsi dire de toute la partie de la population de Paray qui n'avait pu aller saluer l'arrivée des pèlerins.

Le P. Futy de la Compagnie de Jésus, monte alors en chaire. C'était sa place. Pendant les deux jours précédents il avait prêché les exercices du *triduum* préparatoire à l'ouverture du mois du Sacré-Cœur, et on sait quels liens rattachent à la dévotion du Sacré-Cœur la Compagnie de Jésus. Elle a dans les manifestations divines reçu une mission particulière, maintes fois annoncé à la bienheureuse Marguerite-Marie et préparée pour ainsi dire à l'avance. On sait comment les Pères jésuites ont travaillé à la fondation du monastère de la Visitation de Paray. Le souvenir du P. de la Colombière, mort à Paray, est étroitement uni à la mémoire de la Bienheureuse. Héritiers de leurs anciens, les Pères de la Compagnie veulent suivre leurs traces, et leur zèle ne faillit pas au travail de la gloire du Sacré-Cœur.

Le P. Futy a rapidement rappelé, lui aussi, le devoir et le droit des fidèles de Marseille à ouvrir le pèlerinage de Paray; et parlant du vœu de Belzunce et de la peste de 1720, il a dit que la peste d'aujourd'hui ne s'attaquait pas une à seule cité et ne s'en prenait pas seulement aux corps, elle s'étend sur le monde entier et elle fait périr les âmes. Le Sacré-Cœur est le remède, le remède révélé par la parole divine. La parole du P. Futy est ardente et communicative. Sur cet auditoire déjà enthousiasmé par la prière, les chants et la confiance, c'était, qu'on nous passe l'expression, de l'huile sur le feu. Aussi, après sa petite allocution, le cri *Cor Jesu sacratissimum* a éclaté sous les voûtes de l'église avec un accent et une dévotion qui ont tiré plus d'une larme dans l'assistance. La cérémonie s'est terminé par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Grâce aux bons soins du comité présidé par M. de Sormain, les pèlerins ont trouvé leurs logements préparés; la petite ville de Paray sait qu'elle doit montrer durant tout ce mois comment l'hospitalité peut dilater les maisons. Les repas du soir surtout se sont joyeusement et charitablement passés, un peu à la hâte; les pèlerins voulaient visiter à leur aise le précieux sanctuaire de la Visitation. Toute la soirée ils n'ont cessé de le remplir, baisant le pavé, entourant la châsse, formant autour de son cercle de lumières comme un cercle plus ardent et plus brillant de prières. Ils y auraient passé la nuit entière, ils l'ont entamé du moins assez nota-

blement, et le lendemain, le matin, jour de la Pentecôte, dès trois heures, les messes étaient célébrées par les prêtres du pèlerinage, aux quatre autels du sanctuaire. Les communions étaient nombreuses. On avait recommandé qu'à partir de la messe de six heures, chacun des fidèles, après avoir reçu la sainte hostie, quitterait le sanctuaire et irait faire son action de grâces à la grande église. La consigne était peut-être dure; un jour de pèlerinage n'est pas seulement un jour de joie, de pauvreté et de prière, c'est aussi un jour d'obéissance. L'ordre a été exécuté à la lettre.

C'était un aimable spectacle de voir au sortir de la table sainte les pieuses femmes portant Jésus dans leurs cœurs, circuler par les rues et les places, traversant les groupes de curieux pour aller se prosterner sur le pavé de la grande église. O saintes âmes arrosées du sang eucharistique, vous prêchiez au milieu de la ville, comme faisait autrefois saint François d'Assise portant sa robe de bure par les rues et sur les places publiques.

A dix heures la grand'messe réunissait tous les pèlerins dans la grande église. L'assistance était plus nombreuse que la veille. A chaque instant la population augmentait à Paray. Les chemins de fer dont cette petite ville est un point d'intersection, versaient à toute heure des flots de pèlerins du voisinage. Les chars du pays, agrestes et rapides, arrivaient par toutes les voies. Après la messe, les pèlerins de Marseille firent visite à M. le curé, à M. le maire et à M. le président du Comité. La réception de M. le curé fut charmante, pleine d'aménité et d'esprit : le maire assura qu'il partageait le sentiment des pèlerins. Après une réponse émue de M. de Sormain aux compliments de M. le vicaire général de Marseille, qui a porté partout la parole avec tant de tact et d'à-propos, les cris de : *Vive Pie IX ! Vive la France !* ont retenti énergiquement. Les cris en l'honneur des pèlerins de Marseille et de l'hospitalité de Paray répondirent aux sentiments de tous les cœurs, rehaussés et unis désormais non-seulement par les chants et la prière, mais surtout par la vertu du sang de Jésus-Christ.

A deux heures, les vêpres solennelles réunissaient de nouveau les pèlerins. M. le curé de Notre-Dame du Mont, à Marseille, faisait le sermon. Il a montré le Sacré-Cœur comme l'unique source de la contre-révolution dont la civilisation a besoin et après laquelle en ce moment aspire le monde entier. Il a attribué au Sacré-Cœur le retour de confiance, le repos politique dont la France jouit relativement en cet instant.

Après le sermon, la procession devait avoir lieu dans la clôture même de la Visitation. Le temps, froid et incertain la veille, a été

superbe toute la journée ; au moment de la procession, le soleil incliné déjà vers l'horizon faisait resplendir les bannières dont les cordons étaient tenus par les plus jeunes d'entre les pèlerins ; suivies et accompagnées de toute la foule, elles entrèrent dans l'enclos réservé des Visitandines, au chant des psaumes et des cantiques. Nous avons retrouvé cet enclos tel que nous avions eu la joie de le voir il y a une quinzaine d'années, tel que l'a connu et habité la Bienheureuse, tel que l'ont fait les premières supérieures de Paray qui lui voulaient « l'ampleur nécessaire pour les exercices des religieuses, afin qu'elles puissent se maintenir en santé, disent les vieux documents, au-dedans de ces murailles où elles s'enferment de leur plein gré. »

Cet enclos est vaste, propre, riant. Une muraille élevée, garnie de vignes et d'espaliers, le ferme de toutes parts. Le petit parterre qui avoisine les bâtiments est rempli des fleurs de la saison. Les allées sont partout dessinées et les arbres sont conduits à cette mode française qu'on oublie un peu trop dans les jardins modernes, et dont la simplicité et la régularité ont bien leurs charmes. La partie consacrée aux fleurs est petite dans l'enclos de la Visitation, comme les récréations sont brèves dans la vie religieuse ; mais de même que la joie, une joie paisible, s'étend sur tous les exercices de cette vie sainte, ainsi la bonne ordonnance et la bonne grâce règnent dans tout l'enclos, où les allées prolongent leurs promenades à travers les légumes et les fruits tout aussi bien qu'au milieu des fleurs et des bosquets.

Ce n'est pas d'ailleurs l'ordonnance du jardin que les pèlerins venaient admirer dans cet enclos béni ; ils avaient à vénérer les lieux consacrés par les merveilles de Notre-Seigneur et la disciple fidèle du Sacré-Cœur. Le premier endroit qu'ils honorent est celui que la Bienheureuse appelait proprement l'*endroit de grâces*, le bouquet de noisetiers où, avant sa profession, Notre-Seigneur lui présenta la croix. L'endroit de grâces est pour ainsi dire à l'entrée du jardin. La procession y passe, elle voudrait s'arrêter, baiser le sol que le Sauveur a foulé de son pied divin. L'obéissance contient les élans de la dévotion. On salue respectueusement du regard le petit pré où la Bienheureuse était chargée de garder l'ânesse et l'ânon qui, pendant que Notre-Seigneur parlait à son épouse, s'émancipèrent jusqu'à pâturer dans le jardin réservé : ce qui pressait cette fille d'exacte obéissance à quitter le divin maître et son céleste entretien, afin de courir, comme il lui avait été commandé, après ces animaux, lorsque le Sauveur des hommes la retint et l'assura qu'ils ne feraient point de dégâts, comme en effet il se trouva

qu'ils ne laissèrent aucune trace des outrages qu'ils auraient dû commettre.

La procession s'étend et remplit bientôt tout l'enclos. Les curieux sont montés jusque sur le toit des maisons voisines pour prendre une part furtive à la cérémonie. Ils ne gâtent rien à l'agréable vue dont on peut jouir du milieu de ces modestes allées. Le chevet de la belle église monacale étale toute la noblesse de son architecture. On peut admirer les détails des chapelles qui entourent l'abside, et la masse imposante des trois belles tours percées de pleins-cintres qui dominent toute la ville. Quand les bannières ont déjà traversé tout l'enclos, quand les fidèles faisant toujours résonner les airs de leurs cantiques, du psaume *Miserere*, des invocations *Parce, Domine* et *Cor Jesu sacratissimum*, des litanies du Sacré-Cœur, forment plusieurs plis et replis à travers les allées qui se croisent, les derniers rangs de la procession ne font qu'arriver au bouquet de noisetiers.

Alors M. le vicaire général, d'une voix sonore, que l'écho fait résonner, ce semble, dans toute la petite ville et à travers les belles prairies qui l'enveloppent, arrête les chants et recommande aux fidèles de s'agenouiller ; il leur rappelle le fait merveilleux et tout miséricordieux qui s'est passé au lieu même que foulent leurs pieds, et les engage à prier tous ensemble pour l'Eglise, pour le Pape. pour la France, pour leur diocèse et pour le pèlerinage de Paray ; tous ensemble, et de toutes les parties du vaste enclos, récitent à haute voix cinq *Pater* et cinq *Ave*.

La procession se remet en marche. On passe, on voudrait s'arrêter, hélas! on passe dans la première chapelle dédiée au Sacré-Cœur, et consacrée en 1688. Elle est située au fond de l'enclos ; le mur derrière l'autel donne sur un chemin public, contre lequel plus d'un dévot au Sacré-Cœur est venu s'agenouiller. Qu'il ferait bon de rester quelques instants dans ce sanctuaire, où, le jour de sa consécration, la Bienheureuse est restée trois heures en extase! Il faut passer. On voudrait s'arrêter encore à l'extrémité opposée du jardin, dans un petit recoin que laissent les bâtiments, et où s'ouvrent les fenêtres du chœur des religieuses. On voudrait baiser les degrés où les anges se reposèrent un jour, chantant autour de la Bienheureuse et l'invitant à redire avec eux leurs cantiques au Sacré-Cœur. Il faut passer.

Au moment de quitter l'enclos merveilleux et béni, quand il repasse non loin du bouquet de noisetiers, le clergé s'arrête et M. le grand vicaire détache d'un coussin que portaient sur un brancard quatre jeunes pèlerins, deux cœurs d'argent et de vermeil que la

piété des fidèles offre au sanctuaire de la Visitation. En retour, M. le vicaire général demande et reçoit une branche de noisetiers, du bosquet sanctifié par la présence de Jésus-Christ. La branche est attachée au coussin et rapportée en triomphe jusqu'à la grande église, où la cérémonie se termine par la bénédiction du Saint-Sacrement.

La cérémonie se termine, mais non pas encore la journée. Il est cinq heures et demie. Rendez-vous est donné aux pèlerins pour sept heures, afin de chanter les complies. Les méridionaux sont des chanteurs infatigables. Mais il faut reconnaître que l'église de Paray, admirable aux yeux, est admirable encore pour sa merveilleuse acoustique. La voix humaine y résonne harmonieusement et ne s'y assourdit ni ne s'exagère, comme il arrive dans plusieurs constructions modernes.

Après avoir chanté les complies, les pèlerins doivent se rendre à a gare, attendre et recevoir Mgr l'évêque d'Autun et le conduire aux flambeaux jusqu'à l'église.

Je puis dire ce qu'à été la réception, elle a dû être splendide et enthousiaste. A l'heure où je quitte Paray, la ville, pleine d'animation, a cet air de fête joyeuse et discrète qui convient aux chrétiens. On aperçoit sous les tentes les pèlerins prenant en hâte leur repas. Les maisons sont pavoisées. Partout les inscriptions rappellent le Sacré-Cœur et la Bienheureuse, la force de son peuple, la gloire de sa maison, l'honneur d'Israël. Ce n'est pas sans regret que je salue une dernière fois les belles tours de l'église bénédictine. Mais aux regrets de ne pas partager ces beaux exercices de prière dont j'ai vu les prémices, se joint la consolation d'avoir vu inaugurer d'une façon admirable ce pèlerinage de Paray, ce recours solennel au Sacré-Cœur, qui peut être le salut de l'Eglise et de la patrie.

LÉON AUBINEAU.

LES INDULGENCES.

La Sacrée Congrégation des Indulgences a publié, en date du 8 mai 1873, un décret *Urbis et Orbis*, en vertu duquel le Saint-Père accorde une indulgence quotidienne de sept ans, et une indulgence plénière une fois dans le mois de juin, à tous les fidèles qui, pendant le même mois, feront chaque jour quelques exercices de piété, et s'approcheront une fois des sacrements pour honorer le Très-Saint Cœur de Jésus. Ce décret a été demandé par le R. P. gé-

néral des Franciscains d'Ara-Cœli, sur les instances spéciales des fidèles de France. En voici le texte avec la traduction, faite spécialement pour les *Annales catholiques.*

Decretum Urbis et Orbis.

Cum inter cætera religiosæ pietatis officia ad recolendam et meditandam uberiori fructu Domini nostri Jesu Christi caritatem, laudabilis exorta sit et multis in locis invaluerit consuetudo qua integer mensis Junius quotidianis devotionis exercitiis dulcissimo ejus Cordi consecratur; plurimorum fidelium supplicationes porrectæ sunt Sanctissimo Domino Nostro Pio PP. IX, ut pia hæc exercitia peragentibus sacrarum indulgentiarum munera concedere dignaretur.

Itaque, Sanctitas Sua petitionibus hujusmodi benigne exceptis, ut magis magisque injuriæ Divino humani generis Redemptori in præsenti potissimum rerum ac temporum discrimine illatæ reparentur; universis utriusque sexus Christifidelibus, qui sive publice sive private peculiaribus precibus et devoti animi obsequiis in honorem SSmi Cordis Jesu per integrum mensem Junii quotidie corde saltem contrito vacaverint, Indulgentiam septem annorum semel in singulis dicti mensis diebus lucrandam; et pariter iisdem Indulgentiam plenariam in una præfati mensis die ab unoquoque eligenda, in qua vere pœnitentes, confessi ac sacra Communione refecti fuerint, et aliquam ecclesiam seu publicum oratorium visitaverint, et ibi per aliquod temporis spatium ad Deum preces effuderint, peramanter est impertitus; cum facultate easdem Indulgentias applicandi pro animabus in Purgatorio detentis.

Præsenti in perpetuum vali-

Décret pour la Ville et pour le Monde.

Parmi les pratiques de la piété religieuse qui ont pour but de rappeler et de méditer avec plus de fruit l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'on doit compter la louable coutume qui s'est établie en un grand nombre de lieux de consacrer le mois de juin tout entier à des exercices quotidiens de dévotion à son très-doux Cœur. A cette occasion, de nombreux fidèles ont adressé des supplications à Notre Très-Saint-Père le Pape Pie IX, afin qu'il daignât ouvrir le trésor des saintes indulgences à ceux qui accomplissent ces exercices.

C'est pourquoi, ayant accueilli favorablement ces demandes, afin que les outrages faits au divin Rédempteur du monde, surtout dans ces tristes temps, fussent réparés de plus en plus, Sa Sainteté a accordé avec effusion à tous les fidèles de l'un et l'autre sexe, qui, soit en public, soit en particulier, vaqueront à des prières spéciales et à de pieux exercices en l'honneur du Très-Saint Cœur de Jésus, chaque jour pendant tout le mois de juin, et au moins avec un cœur contrit, une Indulgence de sept ans à gagner une fois chaque jour dudit mois, et également, pour les mêmes, une Indulgence plénière à gagner dans un des jours du même mois, que chacun choisira lui-même, à la condition qu'en ce dit jour, vraiment pénitents, ils se soient confessés, aient communié, et visité une église ou un oratoire public, et que là ils aient prié Dieu pendant un certain espace de temps aux intentions de Sa Sainteté, avec faculté d'appliquer ces indulgences aux âmes du Purgatoire.

Le présent est pour valoir à per-

turo absque ulla Brevis expeditione.

Datum Romæ ex Secretaria Sacræ Congregationis Indulgentiarum et SS. Reliquiarum, die 8 maii 1873.

L. Card. BARILI, *præfectus*.
DOMINICUS SARRA, *substitutus*.

pétuité sans expédition de Bref, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome au Secrétariat de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des Saintes Reliques, le 8 mai 1813.

L. Card. BARILI, *préfet*.
DOMINIQUE SARRA, *substitut*.

LES COMITÉS CATHOLIQUES.

L'Assemblée générale des comités catholiques de France vient de se réunir à Paris; nous donnerons, dans nos prochains numéros, le résumé des travaux de cette Assemblée. Dès aujourd'hui, nous tenons à faire connaître à nos lecteurs le magnifique discours prononcé par M. Chesnelong, député, à la séance d'ouverture, le 19 mai, à laquelle assistait Mgr l'archevêque de Paris.

Après avoir montré que l'œuvre des Comités catholiques n'a pour but ni de chercher une vérité nouvelle, puisque les catholiques sont en possession d'une doctrine certaine; ni de s'ingérer dans le gouvernement des choses religieuses, puisque les catholiques ont leurs chefs naturels, dont ils ne prétendent être que les soldats d'avant-garde et, « s'il le faut, les défenseurs et les soutiens; » ni d'organiser, sous une enseigne religieuse, des moyens d'action politiques, puisqu'ils agissent à ciel ouvert et sans dissimuler ni le caractère ni le but de l'œuvre; ni de supplanter ou d'absorber les autres œuvres catholiques, qu'ils ne veulent qu'aider et susciter, au besoin, M. Chesnelong trace ainsi la mission spéciale des Comités catholiques :

Leur origine, dit-il, nous trace, en quelque sorte, leur voie.

C'était pendant le siége. L'étranger occupait le sol de la patrie; la capitale était investie. A Reischoffen comme à Gravelotte, à Wissembourg comme à Bazeilles, notre armée, héroïque comme dans ses plus grands jours, avait, hélas! succombé sous le nombre; la puissance d'une savante organisation avait eu raison de la vaillance de nos soldats. Plus de forces régulières, plus de gouvernement, plus d'espoir dans un retour de fortune. On n'allait plus au combat; on marchait au sacrifice. La fièvre de la résistance surexcitait pourtant tous les courages; et puisque la France devait tomber, on voulait du moins que la gloire d'un immense holocauste rachetât sa défaite.

Et ce n'était pas assez de subir chez nous l'injure de l'invasion étrangère. En Italie, l'auguste représentant du droit évangélique, le glorieux Pontife que Dieu avait destiné sans doute à offrir dans

ce siècle de catastrophes le double exemple de la puissance noblement exercée et du malheur dignement supporté, — car nous l'avons vu personnifier sur le trône la justice qui se dévoue, la conscience qui résiste et la mansuétude qui pardonne; et nous le voyons aujourd'hui donner au monde le magnifique spectacle de la grandeur morale défiant les brutalités de la force et de la magnanimité éclatant dans l'oppression, — en Italie, donc, le Vicaire de Jésus-Christ était dépouillé de son dernier reste de pouvoir temporel par une violence sacrilége ; et c'était une puissance créée par nos armes qui profitait de nos malheurs pour déchirer des traités garantis par la parole de la France et jeter dans le monde catholique une immense perturbation. Au milieu de nos douleurs nationales, ce fut là une de nos plus cruelles souffrances; car elle nous blessait dans ce que nous avions de plus intime et de plus cher, dans la dignité de notre foi et dans l'honneur de notre pays. (Très-bien! — C'est vrai! — Applaudissements.)

Or, à cette heure sombre où les frémissements du patriotisme humilié agitaient toutes les âmes, il se trouvait des hommes pour arracher le Crucifix de nos écoles, préparer la Commune dans l'ombre et préluder par des essais d'insurrection à la sinistre explosion du 18 mars. C'était la Révolution veillant sur sa proie et poursuivant ses desseins de destruction à travers les désastres de la patrie.

Mais au même moment d'autres hommes, des hommes de cœur et de foi, de vrais Français ceux-là, ne voulaient pas désespérer du relèvement de l'Eglise et de la France, qu'ils ne séparaient pas dans leurs poignantes préoccupations. Ils se réunissaient, en petit nombre d'abord, dans un quartier retiré de Paris; et là, pendant cette veillée des armes, entre la résistance nationale qui prolongeait sa glorieuse agonie et les tentatives révolutionnaires qui éclataient comme l'annonce de nouveaux malheurs, ils formaient le noble dessein de s'unir pour lever leurs bras vers Dieu, tendre la main à la France meurtrie et tâcher de lui rendre, avec quelques élans de sa vieille foi, le secret de sa grandeur voilée et de son prestige affaibli. (Bravo! — Très-bien! — Applaudissements.)

C'est ainsi, messieurs, que le premier comité catholique a été fondé; il avait jailli d'un acte d'espérance chrétienne et d'angoisse patriotique.

L'œuvre s'est développée en restant fidèle à sa pensée originaire; et nous voici réunis pour l'affermir en lui maintenant le caractère d'une œuvre religieuse qui soit aussi une œuvre sociale...

M. Chesnelong montre ensuite combien il importait, dans notre

temps, de fonder une œuvre qui s'attachât particulièrement au côté social de l'action catholique. Il dit :

On veut chasser Dieu de nos écoles et faire la nuit religieuse dans l'âme de nos enfants; on se sert de la science comme d'une arme contre la foi; les lettres et les arts se matérialisent et demandent trop souvent à des émotions trop malsaines des triomphes déshonorés; la conscience publique se pervertit et s'affaisse; les caractères se détrempent; la société vacille sur ses bases ébranlées; la civilisation chrétienne, dont Rome et la France étaient les deux grands foyers, semble menacée à la fois dans les principes qui en étaient le fondement, dans les sentiments qui en étaient l'honneur, dans les productions d'une inspiration si pure et d'un goût si exquis qui en étaient l'éclat.

Prisonnière à Rome dans son chef, esclave dans cette héroïque et infortunée Pologne dont le nom ne peut être prononcé sans éveiller un écho de sympathie pour le courage et pour le malheur, mutilée dans ses droits par le germanisme prussien, atteinte en Suisse dans son organisation par des lois d'oppression qui sont un outrage à la conscience religieuse, en butte presque partout et tour à tour aux ombrages des pouvoirs et aux haines de la Révolution, l'Eglise subsiste toujours par sa force divine; mais tout en étant sûre de l'avenir, elle traverse la plus formidable de ses épreuves.

Est-ce tout? Non, messieurs. Notre France bien-aimée, cette France qui avec Clovis avait décidé de la foi de l'Occident, qui avec Charles Martel avait arrêté l'irruption de la servitude musulmane, qui avec Charlemagne avait discipliné les races barbares, qui avec saint Louis avait marqué le glorieux épanouissement de la monarchie chrétienne, qui avec Jeanne d'Arc avait reconquis sa nationalité, qui avec Henri IV avait placé la dignité de sa foi sous la garde d'une pacification qui consacrait sa victoire, qui, par ses grands génies du dix-septième siècle, s'était assurée une prééminence intellectuelle dont l'honneur survit à ses revers, — cette France si habituée à remuer le monde que, lorsqu'à la fin du dernier siècle elle bouleversa violemment toutes les conditions de son existence sociale, elle suscita dans l'Europe entière une commotion universelle dont le retentissement dure encore; — nous la voyons aujourd'hui, incertaine de son avenir, après avoir depuis quatre-vingts ans touché à tous les sommets de la puissance et à toutes les extrémités de l'abaissement, se demander avec anxiété si les divisions, nées des vicissitudes de sa destinée, ne la jetteront pas demain à la merci de quelques sophistes sans foi et de quelques démagogues sans loi. (Sensation prolongée.)

Est-ce que j'ai chargé le tableau, messieurs? Est-ce que j'ai exagéré le péril, péril pour tout ce que nous respectons et pour tout ce que nous aimons, péril pour nos foyers, péril pour notre patrimoine intellectuel et moral, péril pour notre foi religieuse et pour notre vie nationale?

Eh bien, d'où vient ce péril? Pourquoi donc la société du dix-huitième siècle a-t-elle sombré? Pourquoi notre société du dix-neuvième siècle n'a-t-elle pas retrouvé ses assises?

Le P. Lacordaire l'a dit d'un mot, et je vous demande la permission de le répéter après lui : la cause de cette destruction et de cette impuissance de reconstruction, c'est que Jésus-Christ était sorti de la société du dix-huitième siècle et que nous l'avons tenu éloigné de la nôtre. (C'est vrai! très-bien!)

A l'œuvre, messieurs, pour rendre à Jésus-Christ la place qui lui appartient dans nos institutions, dans nos lois, dans nos mœurs, dans notre vie domestique, dans notre vie sociale. Il est verbe et lumière en même temps que sauveur. Faisons-le donc rentrer dans l'enseignement pour qu'il l'élève en le purifiant, dans la science pour qu'il l'épure en la fécondant, dans la littérature pour qu'il la grandisse en lui ouvrant les horizons des grandes pensées et des nobles sentiments, dans l'art pour qu'il l'arrache aux dégradations d'un réalisme abaissé et qu'il le fasse monter vers ces régions supérieures où le bien et le beau rayonnent dans une splendeur commune, dans la société pour qu'il lui rouvre les voies de la sécurité dans l'ordre et de la liberté dans le respect, dans notre France enfin, pour qu'elle redevienne la nation très-chrétienne et qu'elle retrouve dans ce retour à ses antiques croyances le gage nécessaire de sa rénovation et de son salut. (Applaudissements.)

C'est pour concourir à cette œuvre, messieurs, que les comités catholiques se sont constitués, et voilà dans quel but nous venons aujourd'hui rapprocher nos cœurs et retremper nos forces.

Aussi bien le moment est solennel. Il semble que nous touchions à une crise décisive de l'histoire de l'humanité.

La question capitale et suprême est véritablement posée. Il ne s'agit plus seulement de savoir quelles seront dans le gouvernement des peuples les parts respectives de l'autorité et de la liberté ; c'est le principe même de l'autorité et de la liberté qui est en péril. On ne repousse plus seulement tel ou tel dogme religieux, telle ou telle vérité morale; ce n'est plus le protestantisme se séparant de l'Eglise, mais retenant Jésus-Christ et son Evangile ; ce n'est plus même la philosophie du dix-huitième siècle raillant le surnaturel sous toutes ses formes, mais n'osant cependant nier le créateur à la

face de son soleil; c'est Dieu lui-même qui est mis à l'écart comme une hypothèse inutile.

Comme la vérité, l'erreur a sa logique; elle a formulé la négation totale. Un monde sans Dieu, une société sans religion, une famille sans loi, une vérité sans principe, une justice sans sanction, une liberté sans devoir, une morale sans responsabilité, une vie sans lendemain, une âme sans avenir, et la souveraineté du nombre faisant planer au-dessus de toutes ces ruines le despotisme d'une force aveugle, tel est le dernier mot de ce qu'on appelle l'affranchissement final des hommes et des peuples. (Mouvement.)

Ah! je le sais bien, la raison se révolte; la conscience s'indigne; la dignité de l'âme proteste; la liberté résiste à l'abjection de ces doctrines de servitude. C'est plus que la décadence du sens chrétien; c'est l'abdication du sens commun. Il n'en reste pas moins que la question tend à se poser entre l'erreur absolue et la vérité intégrale dont l'Eglise catholique est la gardienne. (Très-bien!) Les situations intermédiaires seront de moins en moins tenables. (C'est vrai! — Bravos.) Il faudra, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, choisir entre le salut de la civilisation chrétienne par le triomphe des grandes affirmations catholiques, ou l'avénement d'une barbarie nouvelle par le succès des grandes destructions radicales. Au-dessus de toutes les questions qui agitent notre temps, c'est là, j'ose le dire, la question fondamentale qui décidera de nos destinées. (Bravos et applaudissements.)

En présence de cette situation, vous avez compris, messieurs, que trois grands devoirs sont imposés aux catholiques, et l'œuvre de vos comités a précisément pour but de leur en faciliter l'accomplissement; ils doivent *affirmer leurs doctrines*, *unir leurs cœurs*, *concerter leurs efforts*.

Oui, nous devons *affirmer notre foi* (Très bien), sans ostentation, mais aussi sans faiblesse. Dans les jours de lutte, la fidélité cachée, le recueillement solitaire ne suffisent plus. Quand le mal a toutes les audaces, il faut que le bien ait tous les courages. Nous pouvions garder la croix de Jésus-Christ sur notre cœur quand elle était pour tous un objet de respect; mais si elle devient un objet de raillerie ou d'outrage, nous sommes tenus de la porter sur notre front et de dire hautement qui nous sommes. (Bravos.) L'affirmation est toujours une puissance lorsqu'elle émane de cœurs droits et d'âmes sincères; elle est en tout cas notre premier devoir envers la vérité. (Applaudissements.)

S'affirmer, ce n'est pas assez; il faut encore *s'unir*. Ah! la division, c'est, sur le terrain politique, la grande faiblesse du bien dans

les temps troublés que nous traversons. En marchant au même but, on est en désaccord sur les moyens. En paraissant accepter les mêmes principes, on se sépare sur leur portée et leur application. A travers ces divisions, le mal passe et ne tarde pas à confondre dans l'épreuve ceux que le sentiment d'une préservation nécessaire n'a pu réunir.

Savez-vous pourquoi, messieurs, l'union, dans cet ordre d'idées et d'intérêts, ne se fait pas dans les volontés? C'est que l'unité n'existe pas dans les doctrines. (C'est cela! Très-bien! Applaudissements.) Eh bien, cette unité, qui manque partout, nous, catholiques, nous la possédons et nous sommes les seuls à la posséder. On constitue contre nous des unités factices et passagères, dont la protestation contre nos principes est l'unique lien et qui se forment par la coalition des systèmes les plus divers et quelquefois les plus opposés. C'est l'unité dans la négation, unité facile, mais inféconde, et d'où ne peuvent jamais sortir que des ruines. L'unité dans l'affirmation, la véritable unité, celle qui édifie, celle qui crée les sociétés et qui les relève, c'est la nôtre. Nous en avons le privilége, sachons en comprendre la grandeur et nous en approprier le bienfait. (Applaudissements.)

Donc, entre nous, plus de dissentiments, plus de distinctions, plus de ces dénominations arbitraires qui ne sauraient désormais avoir leur raison d'être. Quelles que fussent hier nos loyales divergences sur des points de doctrine non définis ou sur des questions d'opportunité non résolues, l'Eglise a parlé, le Souverain-Pontife a ratifié; nous avons tous du même cœur confessé notre fidélité; la cause est finie (Bravo! bravo! Salve d'applaudissements.)

Ne sommes-nous pas d'ailleurs les fils de cette grande solidarité chrétienne dont Dieu est le principe, dont Jésus-Christ est le lien, dont l'Eglise est le centre et qui relie la terre au ciel et les hommes entre eux dans ce magnifique dogme dont le nom est si écrasant pour notre faiblesse, la Communion des saints? Inspirons-nous de cette fraternelle croyance. Nous avons la même cause à faire triompher, les mêmes adversaires à combattre. Marchons à cette lutte pacifique, les rangs serrés, les cœurs unis, les mains jointes, et tâchons de mériter qu'on dise de nous ce qu'on disait autrefois des premiers chrétiens : « Voyez comme ils s'aiment. » (Applaudissements prolongés.)

Mais cette union messieurs, ne doit pas rester spéculative et inerte; il faut que ce soit une union vivante et agissante. Sans une *action commune* et concertée, l'œuvre de défense religieuse et sociale à laquelle nous voulons coopérer serait fatalement inefficace.

Votre digne président de l'année dernière (1) vous le disait avec une haute raison, et je n'ai pas à revenir après lui sur des considérations que je ne pourrais qu'affaiblir en les reproduisant : « L'individualisme est une des plaies de notre époque ». Si on examine en effet, sans parti pris de faveur ou de dénigrement, l'état actuel de notre société française, à côté du mal qui se déploie, que d'éléments de bien! Et comme ce sont après tout les plus nombreux et les plus vivaces! Il y a en France, je ne crains pas de l'affirmer, tout ce qu'il faudrait de courage, d'abnégation, de générosité, de foi et d'honneur pour sauver dix peuples. (Rires et applaudissements.) Pourquoi donc ces forces morales sont-elles, à beaucoup d'égards, frappées d'impuissance, et comment ne suffisent-elles pas à faire le contre-poids des passions qui nous troublent et des dangers qui nous menacent? Ce qui leur manque, messieurs, ce qui a manqué à notre armée pour la victoire, ce qui manque à notre nation pour son relèvement, c'est la cohésion, c'est le lien, c'est la discipline, c'est la multiplication des forces par le concert des efforts; c'est que là où l'on devrait rencontrer l'action collective d'énergies groupées sous une direction commune, on ne voit apparaître trop souvent que la faiblesse de dévouements isolés. (C'est vrai! très-bien!)

Oui, l'individualisme a tout diminué; il n'y a plus de lien à proprement parler entre les différentes classes de la société; il n'y a plus de lien entre les hommes de la même classe. Deux classes sont seules debout et en présence; la force de l'État qui, par la centralisation, crée une unité de contrainte où toutes les initiatives viennent s'absorber, et la force du nombre qui, à des intervalles périodiques, reprend pour un jour son indépendance et décide, par le hasard des impressions, de tous les grands intérêts du pays. C'est là, messieurs, un état contre nature; et s'il ne nous appartient pas d'en modifier le principe, c'est notre devoir, du moins, d'en tempérer les conséquences.

Donc, messieurs, affirmons-nous, unissons-nous et agissons de concert.

Voilà des écoles chrétiennes à fonder; en voilà d'autres qui périssent faute de ressources ; que les comités catholiques soient là pour les aider et les soutenir. (Très-bien!)

Voilà une liberté religieuse en souffrance, une fondation chrétienne qui veut naître et qui rencontre des obstacles dans la prise de possession de son droit; que les comités catholiques soient là pour les protéger et les défendre. (Très-bien! très-bien!)

(1) M. le docteur Frédault.

Voilà une association qui se forme dans un but de travail honnête ou d'assistance mutuelle; que les comités catholiques soient là pour la patronner et y faire pénétrer l'esprit chrétien.

Voilà des populations ouvrières qui, livrées à elles-mêmes, n'auraient que de bons instincts et de généreux sentiments. La mauvaise presse les pervertit; les sociétés secrètes s'en emparent; de funestes influences les entraînent. Que les comités catholiques soient là, s'adressant à la fois à l'esprit et au cœur des ouvriers, les retenant par la raison et les conquérant, s'il le faut, à force de dévouement. (Applaudissements.)

Voilà une jeunesse chrétienne qui voudrait garder l'honneur de ses principes et la dignité de sa vie; isolée, elle lutte avec courage; mais mille périls l'environnent, mille séductions l'attirent; elle va défaillir. Que les comités catholiques soient là pour lui offrir un encouragement et un asile.

Voilà des réformes qui se préparent pour faire entrer par exemple dans la législation les trois grands principes du repos du dimanche, de l'aumônerie militaire, de la liberté de l'enseignement supérieur; voilà des œuvres qui se fondent pour seconder l'action de ces lois désirées et en obtenir des résultats féconds pour la dignité morale du pays, pour la rénovation de notre armée, pour les progrès et l'honneur de l'esprit français. Que les comités catholiques soient là, par leur initiative ou par leur coopération, pour s'associer à toutes ces nobles tentatives. (Très-bien! très-bien!)

Voilà un vaste système de pétitionnement qui s'était organisé pour demander, sous le nom d'enseignement obligatoire et laïque, la déchristianisation de nos écoles, et par elles de l'âme du pays; les comités catholiques ont été là pour susciter la protestation des familles chrétiennes, et un million de signatures sont venues revendiquer les droits de Dieu et les droits du père dans l'éducation. (Bravo! — Double salve d'applaudissements.)

Eh bien! qu'ils soient là de même pour opposer toujours la propagande du bien à la propagande du mal, l'affirmation de la vérité à la prédication de l'erreur, l'énergie qui défend le droit à l'audace qui le viole, le respect du devoir au mépris de la règle, le dévouement qui unit les cœurs à l'envie haineuse qui les sépare, la foi qui cimente à la négation qui dissout! Qu'on les trouve partout où il y aura de bons principes à défendre, des faiblesses à soutenir, des droits à protéger, la religion à honorer, la France à servir. (Applaudissements prolongés.)

(*La fin au prochain numéro*).

VARIÉTÉS

L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — La mort de M. Lebrun réduit à 37 le nombre actuel des quarante immortels. Voici la liste des vivants, par rang d'âge :

85 ans,	M. Guizot.
80 —	M. Patin.
77 —	M. Mignet.
76 —	MM. de Rémusat et Thiers.
75 —	MM. Duvergier de Hauranne et Dufaure.
73 —	M. de Vieil-Castel.
73 —	MM. Littré et de Sacy.
71 —	Mgr Dupanloup (démissionnaire) et MM. de Noailles, Cuvillier-Fleury, Victor Hugo, Vitet.
69 —	MM. de Carné et Jules Janin.
68 —	M. Auguste Barbier.
67 —	M. de Champagny.
66 —	M. Legouvé.
64 —	M. Jules Favre.
63 —	M. d'Haussonville.
62 —	MM. Sandeau et de Falloux.
61 —	MM. de Laprade et Doucet
60 —	MM. Autran, Bernard et Saint-René Taillandier.
55 —	MM. de Loménie et Augier.
52 —	MM. Camille Rousset et de Broglie.
51 —	M. le duc d'Aumale.
48 —	M. Emile Ollivier.

LE SECRET DE LA CONFESSION. — Les libres-penseurs demandent des miracles, et il en est un qui ne cesse de se produire au sein de l'Eglise catholique, c'est le secret de la confession. Au milieu de toutes nos révolutions, nous voyons quelquefois des prêtres trahir leurs devoirs, et il n'y a jamais eu d'exemple qu'un seul ait trahi le secret de la confession. Voici, à ce sujet, ce qui s'est passé récemment à Paris :

Un ecclésiastique de garde dans une des églises est appelé, pendant une des dernières nuits, à venir administrer un mourant. On le fait monter dans une voiture où se trouvent deux individus masqués qui lui bandent les yeux. Il est conduit dans un quartier éloigné; les deux individus masqués font entrer le prêtre dans une maison, lui font monter deux étages, traverser plusieurs pièces et l'introduisent auprès d'un mourant dont il entend la confession. Le respectable ecclésiastique est ensuite conduit dans une cave où les deux individus lui déclarent, en lui mettant un révolver sur la poitrine, qu'il va immédiatement faire connaître la confession de ce mourant, sinon le prêtre sera exécuté. Il répond qu'il demande seulement deux minutes pour se recommander à Dieu et refuse absolument de trahir le secret de la confession, tout prêt à recevoir la mort.

Alors les deux individus masqués disent au vénérable ecclésiastique qu'ils avaient voulu être assurés que rien ne serait révélé des aveux

aits par le mourant, qu'ils avaient maintenant cette certitude, et ils ont reconduit le prêtre à son église. Tenez ce récit pour très-certain, dit M. de Saint-Chéron, à qui nous l'empruntons.

PREMIÈRES COMMUNIONS. — Les premières communions à Paris inspirent à Chrysale, de la *Liberté*, les réflexions suivantes :

On ne voit en ce moment dans Paris que jeunes garçons et jeunes filles vêtus « en communiants, » et ce n'est pas un spectacle indifférent, si l'on songe aux violentes attaques dont le catholicisme est l'objet dans les bas-fonds moraux de la société.

Je ne suis ni bigot ni clérical; mais je suis de ceux qui sont d'avis que des pratiques aussi respectables ne doivent pas disparaître de l'éducation des hommes. Elles se concilient fort bien avec les plus farouches exaltations politiques, et je connais des communards endurcis qui, cette année, ont fait faire la première communion à leurs enfants.

Ceux-là, sans les journaux et les écrits mauvais, n'auraient jamais songé à manger du prêtre. Ils sont impies tout juste assez pour ne pas être ridicules aux yeux de leurs frères et amis, et sont en paix avec leur conscience du moment qu'ils font accomplir leurs devoirs religieux aux êtres chers dont l'âme est à leur garde.

Il est un fait certain, c'est que, de toutes les religions dont on nous a parlé et qu'on essaie de fonder sur la haine et le mépris de l'ancienne, aucune ne nous offre une pratique comparable à la communion.

Voltaire lui-même, Voltaire, le colosse d'impiété, et que tout bon révolutionnaire adore, Voltaire, cet ennemi acharné du catholicisme, admire la communion et lui a consacré quelques lignes que je suis heureux et curieux surtout de citer ici :

« Voilà donc des hommes, dit Voltaire, qui reçoivent Dieu dans eux, au milieu d'une cérémonie auguste, à la lueur de cent cierges, après une musique qui enchante leur sens, auprès d'un autel brillant d'or. L'imagination est subjuguée, l'âme saisie, on respire à peine, on est détaché de tout bien terrestre; on est uni à Dieu; il est dans notre chair et dans notre sang. Qui osera, qui pourra commettre après cela une seule faute, en concevoir seulement la pensée? »

Et Voltaire termine en s'écriant :

« Il était impossible d'imaginer un mystère qui retînt plus fortement les hommes dans la vertu! »

Ne pas oublier qu'un autre athée, Diderot, envoyait sa fille au catéchisme et le lui faisait réciter lui-même.

LES CIMETIÈRES DE PARIS. — Le sol de Paris n'est pour ainsi dire qu'une vaste nécropole; on ne fait guère de fouille sans y rencontrer de cadavres, ce qui provient de ce que des cimetières étaient annexés à chaque église, à chaque couvent. Voici, par exemple, les cimetières qui se trouvaient compris dans le quartier du Luxembourg :

Il y avait le cimetière des Chartreux, près de l'Observatoire, celui de l'Oratoire, rue d'Enfer; celui de l'abbaye de Port-Royal-des-Champs, rue d'Enfer et rue de la Bourbe.

La paroisse Saint-Sulpice avait deux cimetières, l'un rue de Bagneux et l'autre attenant à l'église.

Puis venait, rue de Sèvres, le cimetière des Incurables, dont on retire en ce moment les ossements par charretées.

On trouvait encore dans le quartier du Luxembourg, avant la fermeture et la suppression des couvents, en 1790, le couvent des Feuillants, l'Abbaye-aux-Bois, la communauté des Filles de Saint-Thomas de Villeneuve, les Carmes déchaussés.

Signalons encore le prieuré de Notre-Dame-du-Prez, les Filles du Saint-Sacrement, rue Cassette, la maison du noviciat des Jésuites, entre les rues Mézières, Cassette, Honoré-Chevalier et du Pot-de-Fer; la communauté des Filles de l'Instruction publique, dans la rue des Fossoyeurs, ainsi appelée parce que les fossoyeurs de la paroisse Saint-Sulpice y avaient leur domicile.

Il faut y ajouter les Filles de Notre-Dame de la Miséricorde, près de la rue du Vieux-Colombier; l'église et le couvent des Prémontrés réformés, à l'angle des rues de Sèvres et Chasse-Midy (aujourd'hui Cherche-Midi), le prieuré de Notre-Dame de Consolation, la communauté du Bon-Pasteur, les Bénédictins de Notre-Dame de Liesse, actuellement l'hôpital Necker, les religieuses du Calvaire et les Filles du Précieux-Sang.

Chacun de ces établissements religieux renfermait des morts dont les ossements reparaissent chaque fois qu'il est fait des fouilles dans ce quartier.

SAINT-GRÉGOIRE VII. — Nous croyons que plusieurs de nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici les beaux distiques dédiés à ce grand Pape par l'illustre comte Rossi, de Rome :

De laudibus Gregorii VII Pont. Max.

Qui rebus potuit trepidis audere patique,
Vindex et sanctæ relligionis honor,

Non vultus timuitque feri, non arma tyranni,
Virtute innixus justitiaque simul,

Romanæque reî valuit decus addere donis
Matildæ, et vires addere, Gregorius.

Nunc etiam sua jura octo post sæcla tueri,
Nunc audere Pium, nunc docet ipse pati,

Ut, veluti caræ quondam arcuit ipse ruinam,
Arceat instantem nunc Pius Italiæ.

Faventiæ, VII Kal. Jun. MDCCCLXXIII.

Comte ROSSI.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

29. — **A Sa Sainteté Pie IX**, hommage respectueux, par Gaston Crémieux; Paris, 1873, imprimerie d'Alcan-Lévy. — Grand in-8 de 14 pages. — Cet hommage est en vers qui témoignent du dévouement de l'auteur au Saint-Père et de son admiration pour les vertus de Pie IX, en même temps qu'ils sont une protestation contre l'usurpation piémontaise et un cri d'espérance dans un meilleur avenir. Si les vers eux-mêmes décèlent l'inexpérience du poëte, qui n'a pas toujours respecté les règles de la versification, ils sont inspirés par de si nobles sentiments qu'on ne peut les juger qu'avec une sympathique indulgence.

30. — **89, son bilan et son histoire**, par Eugène Lebleu; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-8 de 42 pages. — Triste histoire et triste bilan, et qui ne prouve que trop que 93 était en germe dans 89. M. Lebleu s'appuie sur les faits et sur les témoignages contemporains pour établir cette preuve; il le fait avec une grande énergie et un grand intérêt, et nous estimons que la brochure qu'il vient de publier est une des études qui contribueront le mieux à faire connaître et détester les principes de la Révolution.

31. — **Saint Antoine le Grand**, par Charles Hello, conseiller à la Cour d'appel de Paris; Paris, 1873, chez C. Dillet. — In-12 de 282 pages. — L'expiation et la souffrance, suites de la chute originelle, sont inhérentes à la destinée de l'homme; ni les constitutions politiques, ni les formes administratives, ni les théories humanitaires ne résoudront jamais l'insoluble problème d'être heureux ici-bas. C'est une vérité qu'il faut inculquer à tous, et qui est d'autant plus nécessaire de nos jours, qu'on proclame plus hautement et plus universellement le mensonge contraire, mensonge qui est l'une des causes les plus actives de nos révolutions et de nos malheurs. L'un des saints dont la vie est le plus capable de prêcher la nécessité et le mérite, et nous allions dire le bonheur de l'expiation et de la souffrance, est bien cet homme extraordinaire, ce grand serviteur de Dieu, saint Antoine, placé sur le seuil du monde chrétien, entre Dioclétien et Arius, entre le paganisme qui expire et les hérésies qui s'apprêtent à le remplacer, pour prendre part à toutes les luttes et combattre Satan sous toutes ses formes. C'est pourquoi M. Hello a jugé, et avec raison, qu'une *Vie de saint Antoine* viendrait fort à propos en ce moment. Préoccupé des besoins de notre temps et de la triste situation de la France, M. Hello montre dans son héros tout ce qui peut être pour nous un exemple et un encouragement, et, grâce au parallèle qu'il établit continuellement dans sa pensée entre le temps où vivait saint Antoine et le nôtre, il fait du grand saint notre contemporain, ce qui augmente à la fois l'intérêt et l'utilité de son livre. Nous nous reprocherions de ne pas signaler d'une façon particulière l'Introduction de M Hello : c'est un résumé concis et philosophique de notre histoire révolutionnaire, et, dans plusieurs pages, un traité du surnaturel. L'auteur examine le bien et le mal qui existent parmi nous; il ne dissimule pas les motifs de crainte et de terreur, mais il voit aussi tout le bien qui reste, et il termine son examen par un cri d'espérance, cri véritablement chrétien et français. *Saint Antoine le Grand* est donc un ouvrage recommandable à tous égards, et que nous sommes heureux de signaler dès les premiers jours de son apparition.

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

32. — **Des caractères des Français** au dix-neuvième siècle, par M. de Plasman; Paris, 1873, chez Ch. Douniol. — In-12 de VIII-184 pages. — M. de Plasman, qui a le plus grand désir d'être utile, comme il l'a montré dans son ouvrage, *Dieu et l'ouvrier*, dont nous avons rendu compte, a pensé qu'il y aurait quelque utilité à tracer les caractères des Français d'aujourd'hui. Pour arriver à son but, l'auteur dit « très-nettement la vérité (nous empruntons ses expressions), ou au moins ce qu'il croit être la vérité, aux puissants de la terre comme aux faibles, aux riches comme aux pauvres, et même aux femmes. » Et il y a, en effet, dans son livre, bien des pages qui dénotent un grand esprit d'observation, il y a des vérités qu'on n'aime pas à s'entendre dire et qui n'en sont pas moins des vérités, il y a, disons tout en un mot, beaucoup de bon; mais nous devons dire que le livre ne conviendrait pas à la jeunesse, à cause de certaines pages que nous n'y voudrions pas voir, et que l'auteur, en voulant peindre trop exactement, entre dans des détails qui ne conviennent nulle part. Otez vingt à trente pages de ce livre, et vous aurez une série de portraits ressemblants, de pensées justes qui rappellent quelquefois La Bruyère, mais il faut ôter ces pages. Nous sommes sévères, peut-être; nous croyons qu'il convient de l'être lorsqu'on veut être utile, et comme nous savons que c'est là le but auquel vise M. de Plasman, nous disons, comme lui, très-nettement la vérité, ou au moins ce que nous croyons être la vérité.

33. — **Manuel de la science pratique du prêtre** dans le saint ministère, par l'abbé de Rivières, chanoine de la métropole d'Albi; 3e édition, Paris, 1873, chez Putois-Cretté. — Grand in-8 de XIV-592; prix : 6 fr. — L'Eglise est une société qui s'administre d'après les plans de son fondateur : tout, dans son gouvernement, est basé sur l'obéissance aux pasteurs qui le représentent, et surtout sur l'obéissance au Chef des pasteurs, son Vicaire sur la terre. Cette Eglise nourrit ses enfants et les dirige avec les vérités dogmatiques et morales qu'elle a reçues de Jésus-Christ : tout, dans son enseignement, est basé sur la révélation. Elle enseigne ses enfants à louer Dieu et à l'honorer par un culte digne de lui : tout, dans son culte, respire la présence de Jésus-Christ sanctifiant les hommes après les avoir rachetés. Elle est en rapport avec les puissances de la terre, et elle se sert de leur concours pour développer son influence et se créer des moyens extérieurs d'existence. Enfin, après avoir établi les bases de la société, après l'avoir moralisée, après l'avoir inclinée devant Dieu, après avoir appelé ses chefs temporels à lui venir en aide pour accomplir sa tâche immense, l'Eglise arrive jusqu'à tous les foyers, pénètre dans toutes les consciences, et là, par la direction des pasteurs représentants de sa mission pacifique, conduit toutes les âmes à Dieu et les dépose dans son sein pour l'éternité. De ces considérations sort le plan du *Manuel* publié par M. l'abbé de Rivières : 1° Principes généraux du droit canon; 2° Théologie morale; 3° Rituel de l'Eglise romaine; 4° Principes pour l'administration des paroisses; 5° Règles de direction paroissiale. — Fruit d'une immense lecture, d'un esprit net et méthodique et d'une longue expérience, ce livre est admirablement fidèle à son titre; c'est bien le Manuel de la science pratique du prêtre dans le saint ministère. Le succès qui l'a accueilli prouve que les prêtres l'ont apprécié à sa juste valeur; il suffit de le parcourir pour reconnaître que les nombreuses et si flatteuses approbations épiscopales qui sont reproduites dans les premières pages ne font qu'exprimer la plus exacte vérité. « Vous l'avez si bien divisé et condensé, écrit Mgr l'archevêque d'Albi à l'auteur,

tout s'enchaîne, tout se lie avec tant de clarté que, du premier coup d'œil, on saisit avec toutes ses déductions le principe de chaque question. » Mgr l'évêque du Mans dit, à son tour : « Les prêtres trouveront dans ce livre des notions nettes, pleines de justesse, sur toutes les questions qui se rencontrent dans le saint ministère et la solution de toutes les questions pratiques. » Dans le même sens s'expriment les archevêques de Toulouse et de Lyon, les évêques d'Amiens, de Rodez, de Troyes, de Sura, et les prêtres les plus versés dans la science et la pratique du saint ministère. Ces témoignages suffisent : ils nous autorisent à conclure en disant que le *Manuel de la science pratique du prêtre* est l'un des livres les plus utiles au clergé qui ait été publié dans ces dernières années.

34. — **Mois de Marie des Pèlerinages**, par Alfred de Perrois ; 2e édition, Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-12 de 348 pages. — Nous regrettons de n'avoir pas eu ce livre entre les mains avant les premiers jours du mois de mai ; nous nous serions empressés de le signaler comme un excellent mois de Marie ; mais nous ne croyons pas pour cela devoir différer d'en dire un mot qui montrera que, même en dehors du mois consacré à la sainte Vierge, il présente un grand intérêt. Après quelques notions qui ont pour but la préparation au mois de Marie dès les derniers jours d'avril, l'auteur consacre une lecture pour chaque jour, et cette lecture est divisée en trois parties : 1° Quelques lignes sur les grandeurs ou excellences de la Mère de Dieu ; 2° Un chapitre de la vie de la sainte Vierge ; 3° La relation d'un grand pèlerinage. Cette troisième partie fait ainsi connaître successivement les principaux lieux de pèlerinage à la sainte Vierge, Pontmain, Lourdes, la Salette, Chartres, Rouen, Notre-Dame des Victoires à Paris, Notre Dame de Roc-Amadour, Notre-Dame de Liesse, de Buglose, de Boulogne, de Fourvière, de Verdelais, de Valfleury, etc., et il y a là un intérêt qui survit au mois de mai, puisque c'est pendant toute l'année que se continuent les pèlerinages aux sanctuaires de la sainte Vierge. Ne peut-on pas dire, du reste, de l'année 1873, qu'elle est l'*année de Marie*, année plus spécialement consacrée à la sainte Vierge dans ce siècle dont on a dit, par un pressentiment que chaque jour justifie, qu'il est le *siècle de Marie?*

35. — **Almanach-Annuaire du Monde catholique**, par J. Chantrel ; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-12 de XII-588 pages ; Prix : 3 fr., et 3 fr. 50 par la poste. — Il ne nous siérait pas de recommander et de louer cet ouvrage. Nous nous contenterons de dire que, dans notre intention, il doit être pour le monde religieux ce que l'*Almanach de Gotha* est pour le monde politique. Nous l'avons divisé en six parties : 1° Calendrier, avec la concordance des calendriers julien et grégorien, musulman et juif, l'indication des fêtes d'après l'*Ordo* romain, etc. : 2° Liste chronologique des Souverains-Pontifes, avec l'indication de leur patrie, de la date de l'élection et de la date de la mort, et l'indication des Conciles œcuméniques ; 3° Hiérarchie catholique, provinces ecclésiastiques, liste des patriarches, archevêques, évêques résidants ou *in partibus*, des vicaires apostoliques, etc., par ordre alphabétique, avec les dates de naissance et de promotion, et le nom latin des diocèses ; 4° L'Eglise catholique en France, sa hiérarchie, les archevêques et évêques, vicaires généraux, supérieurs des maisons ecclésiastiques, statistique des diocèses ; 5° Statistique générale des divers Etats, le souverain et sa religion, la population des divers cultes, etc. ; 6° Ephémérides de l'année 1872, rapportant les principaux événements de cette année, surtout ceux qui intéressent la religion. J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

ANNALES CATHOLIQUES

AVIS TRÈS-IMPORTANT

Nous avons regretté plus d'une fois de ne pas disposer de plus d'espace pour tenir nos lecteurs parfaitement au courant des faits, des idées, des doctrines, en un mot, du mouvement religieux, social, littéraire, scientifique et artistique. Les événements se pressent tellement, la lutte des doctrines et des opinions est si vive, le mouvement intellectuel est si considérable, et la religion a une si grande part, soit qu'on l'attaque, soit qu'on la défende, dans tout ce qui se fait, dans tout ce qui s'écrit, dans tout ce qui se dit, que notre cadre est toujours débordé par l'abondance des matières.

Il fallait prendre une grande résolution, nous l'avons prise; nous osons compter sur les sympathies, sur le concours de nos Abonnés, sur la propagande qu'ils voudront bien faire autour d'eux en faveur des *Annales catholiques*, pour pouvoir l'exécuter complètement.

Dès la semaine dernière, nous avons doublé la valeur de nos livraisons; nous donnons 64 pages au lieu de 32; ce sera, en ne comptant pas les 8 pages de couverture qui devront être détachées pour la brochure, une publication fournissant chaque année *quatre forts volumes* in-8 de 728 pages chacun.

Tout en doublant la matière, nous ne voulons augmenter le prix que du tiers : l'abonnement annuel sera pour la France de 18 francs, augmenté pour l'étranger des frais de poste plus considérables.

Il est bien entendu que nos Abonnés actuels jusqu'au 1er janvier 1874 seront servis sans avoir aucun supplément de prix à verser.

Ceux de nos Abonnés dont l'abonnement expire le 30 juin, n'auront qu'à verser une nouvelle somme de *sept* francs, s'ils veulent continuer de recevoir les *Annales* jusqu'au 31 décembre de cette année; ils pourront d'ailleurs profiter de l'avantage que nous offrons à tous ceux qui s'abonneront pour un an avant le 1er juillet prochain.

Voici cet avantage :

Toute personne qui s'abonnera pour un an aux *Annales catholiques* **avant le 1er juillet 1873, n'aura à verser que** *douze francs* **au lieu de** *dix-huit francs.*

Cet abonnement peut être pris, soit à partir du 1er janvier, soit à partir du 1er juillet 1873.

Comme il reste encore un certain nombre d'exemplaires de la première année et des numéros parus jusqu'ici, toute personne qui versera, avant le 1er juillet, la somme de *vingt francs*, recevra tout ce qui a paru jusqu'ici des *Annales catholiques* et sera abonnée jusqu'au 31 décembre de l'année courante.

Toute personne qui s'abonnera pour un an avant le 1er juillet prochain, recevra donc pour *douze francs* **la valeur de quatre volumes in-8 de plus de 700 pages chacun ; celle qui versera** *vingt francs*, **aura la collection complète des** *Annales*, **formant, jusqu'à la fin de 1873,** *six forts* **volumes in-8 de 700 pages chacun en moyenne.**

Il est clair que ce bon marché fabuleux ne nous permettrait pas de couvrir nos frais : aussi ne l'offrons-nous que pour montrer que nous ne voulons pas promettre sans avoir l'intention de tenir, et que nous voulons mettre le lecteur à même de connaître notre œuvre presque gratuitement ; s'il continue de la soutenir, c'est qu'il l'aura jugéé digne de son appui.

Nos lecteurs habituels savent ce que sont les *Annales catholiques* : en même temps qu'elles résument tous les faits qui intéressent plus particulièrement la religion, elles publient des articles spéciaux sur les questions les plus actuelles, donnent des articles nécrologiques sur les personnages les plus importants, étudient la situation religieuse dans les divers pays, fournissent des notices statistiques, suivent le mouvement scientifique et littéraire, reproduisent ou résument les plus remarquables travaux des revues et des journaux, rendent compte des livres qui paraissent, reproduisent les documents les plus intéressants, et forment, en un mot, une publication hebdomadaire qui tient le milieu entre le Journal et la Revue.

Avec l'augmentation actuelle de nos numéros, nous espérons bien pouvoir remplir notre programme plus complètement que

par le passé, et répondre mieux ainsi à tous les témoignages de bienveillance et d'encouragement que nous avons reçus de Nos Seigneurs les Evêques, du clergé, et de nos confrères de la presse de France et de l'étranger.

La mort du regrettable M. Putois-Cretté, propriétaire-gérant des *Annales*, fait retomber sur nous une lourde charge ; nous aurions craint de l'assumer, si nous ne comptions sur le plus actif concours de nos Abonnés. Il faut que chacun d'eux nous amène au moins un Abonné nouveau ; il faut qu'ils fassent connaître notre œuvre, qu'ils en montrent les avantages, et qu'avant le 1er juillet ils aient ainsi doublé nos listes de souscription. La mauvaise presse, les publications irréligieuses et immorales font assez de ravages pour qu'on se fasse un devoir d'y opposer celles qui défendent la religion et tous les bons principes. Lorsque, au moyen d'un versement de *douze francs*, on peut acquérir *quatre volumes in-octavo* donnant tout le mouvement religieux, social, intellectuel de l'année, avec des études choisies sur les principales questions qui préoccupent les esprits, peut-on hésiter à encourager une œuvre consacrée au bien et à contribuer ainsi à en assurer le succès définitif ?

Nous nous exprimons ici en toute franchise : nous ne sommes pas un inconnu, notre œuvre aussi a fait ses preuves ; afin qu'on puisse mieux juger de ce que nous voulons faire, nous offrons provisoirement cette publication à un prix qui nous constitue en perte ; aurions-nous tort de compter sur un concours qui nous a déjà été promis et accordé, mais qui a besoin d'être plus général et plus actif encore, au moment où nous donnons à notre œuvre un développement si considérable, et où nous sommes seul à en assumer la responsabilité ?

Nous avons confiance, et, certainement notre confiance ne sera pas trompée.

J. CHANTREL.

LA SEMAINE.

Sommaire. — La France religieuse : processions, pèlerinages; œuvres catholiques. — La persécution et le courage des catholiques; réunion de l'Association des catholiques allemands à Mayence. — Académie française; réception de M. Littré; académiciens qui viennent de mourir. — Au Vatican.

13 juin 1873.

Il faut reconnaître que la France présente en ce moment un bien beau et consolant spectacle. Pendant que les passions politiques se taisent, que la confiance renaît dans les esprits, et qu'on se sent au moins assuré du lendemain, la religion, qui est toujours si intéressée à l'ordre et à la tranquillité, la religion reprend visiblement son empire, et après quatre-vingts ans de révolutions, de prédications anarchiques, de doctrines anti-sociales et impies, de corruption morale et d'effroyables scandales, la France se montre aux yeux du monde étonné comme l'une des nations les plus religieuses et les plus catholiques.

Les processions de la Fête-Dieu parcourent librement les campagnes et les rues de la plupart des villes, et s'il y a quelques faits regrettables à signaler, quelques paroles qui montrent la grossièreté de l'impiété, quelques forfanteries qui dénotent plus de bêtise même que d'irréligion, ce ne sont là que des exceptions : les foules s'inclinent devant l'Hostie et adorent le Dieu de l'Eucharistie, le respect se lit sur tous les visages ; les chants sacrés, les saints cantiques, alternant avec la musique des régiments ou des cités, interrompent seuls le silence solennel de ces pompes majestueuses, et, lorsque le prêtre élève au-dessous du peuple prosterné l'Hostie bénissante, au milieu du silence ou tandis que les tambours battent aux champs, plus d'une larme vient mouiller la paupière : un saint frémissement parcourt l'immense multitude, on sent que tous les cœurs vibrent à l'unisson, et que ces fronts qui s'inclinent devant Dieu sauront se relever devant les hommes qui voudraient demander des actes contraires à la conscience et à la dignité humaine.

En même temps, de véritables armées de pèlerins se rendent aux sanctuaires les plus vénérés. Pendant tout le mois de mai, les sanctuaires de la Vierge, reine de la France, ont été pour ainsi dire assiégés par des foules de suppliants et de pénitents ; Notre-Dame de Chartres a vu se confondre sous ses voûtes séculaires et dans sa crypte, tous les rangs, tous les âges, toutes les conditions, le riche et le pauvre, l'enfant et le vieillard, le noble, le bourgeois, l'ouvrier, le député, le magistrat, le militaire, le prêtre et le religieux, tous

prient avec ardeur pour l'Eglise et pour la France, tous implorent la miséricorde divine pour cette malheureuse patrie sanglante, et mutilée, qui tourne enfin ses yeux vers le ciel pour en obtenir son salut.

Pendant le mois de juin, c'est à Paray-le-Monial, aux lieux mêmes d'où s'est répandue sur la France et sur le monde cette dévotion au Sacré-Cœur de Jésus qui doit ranimer la foi et la charité dans tous les cœurs. Marseille a commencé, puis on a vu les pèlerins de Lille, de Cambrai, de Mâcon, de Lyon, de Dijon, ceux des villes les plus éloignées, ceux mêmes des pays voisins. Le 23 de ce mois, tous les diocèses de la Belgique, la sœur de la France, y seront représentés. Tout ce jour, le 20 juin, en la fête même du Sacré-Cœur, ce sera la France tout entière qui sera là, avec ses députés, ses magistrats, son armée, ses citoyens de tout rang et de tout âge : ce sera le grand pèlerinage national de cette année, ce sera la consécration solennelle de la France au Sacré-Cœur, immense supplication qui, sans aucun doute, fera descendre du ciel de plus en plus abondants ces flots de la miséricorde qui s'est déjà si merveilleusement montrée.

Et tout ne sera pas terminé avec le mois de juin : la piété, au lieu de se fatiguer, prend chaque jour de nouvelles forces. On le sait aux sanctuaires de la Salette, de Lourdes, de Sainte-Anne d'Auray, de saint Joseph de Beauvais, de Notre-Dame de Longpont, de Notre-Dame de Fourvières, de Notre-Dame de Liesse, dans tous ces sanctuaires bénis qui attirent les pèlerins par les faveurs spirituelles et temporelles que Dieu se plaît à y prodiguer à la foi simple et vigoureuse des pèlerins.

Où est donc la France de Voltaire? Grâce à Dieu, cette France ne sera plus bientôt qu'un souvenir. Voltaire a déshonoré et perverti la France par ses vers cyniques, par ses infâmes grossièretés, par ses plates adulations à nos plus grands ennemis, par ses mensonges et par ses bassesses, et nous voyons où il l'a conduite. Ce n'est pas là ce qu'en avaient fait les Clovis, les Charlemagne, les saint Louis, les Jeanne d'Arc, tous ces grands rois, tous ces saints, ces saintes, ces héros, ces héroïnes qni adoraient le Christ; il est temps que la France revienne au Christ; elle y revient, et avec lui elle recouvrera la prospérité et la grandeur.

Et elle ne se contente pas de prier, elle agit. Quel zèle dans ses prêtres, que de charité dans ses religieuses, quel courage dans ses missionnaires, quel dévouement dans ces frères des Écoles chrétiennes que M. le comte de Champagny glorifiait si justement devant l'Académie française, il n'y a que quelques jours! Les

œuvres se multiplient tellement, qu'on ne peut plus les compter : crèches, orphelinats, écoles, cercles d'ouvriers, comités catholiques, conférences populaires, société de Saint-Vincent de Paul, société de Saint-François Xavier, société de Saint-François de Sales, etc., etc. La France, dépouillée, meurtrie par les impiétés révolutionnaires, voit les églises se relever, les monastères se repeupler, les écoles et les colléges catholiques se multiplier, toutes les bonnes œuvres réussir, comme celles de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, du Denier de Saint-Pierre, des Ecoles d'Orient, et tant d'autres que nous regrettons de ne pouvoir nommer.

Voilà la France chrétienne! Nos pères la reconnaîtraient, ils seraient contents de leurs enfants, et s'ils avaient à nous reprocher nos fautes, à nous montrer les tristes fruits de ces fautes et de nos discordes, ils concevraient l'espérance de nous voir réparer le mal que nous avons fait et de mériter bientôt le retour des anciennes prospérités.

A la vue d'un pareil mouvement, qui ne se borne pas à la France, la rage des persécuteurs nous inquiète peu.

Ils ont à peu près tout détruit à Rome, et Pie IX reste tranquille et inébranlable au Vatican, pendant que tombent les uns après les autres autour de lui tous ceux qui voulaient renverser la papauté, comme cet Urbain Ratazzi, ce digne émule de Cavour, qui est mort le 6 juin, à l'âge de soixante-cinq ans, quelques jours après avoir honteusement témoigné sa joie de voir le Pape malade.

Ils veulent enchaîner l'Eglise catholique en Allemagne, et les populations restent fidèles à leurs pasteurs, les pasteurs se montrent inébranlables; Guillaume et Bismark ne briseront pas le roc contre lequel ils se heurtent; ils se briseront eux-mêmes, et leurs noms viendront s'inscrire à côté de ceux des Cavour, des Mazzini, des Ratazzi et des Napoléon.

Ils chassent, en Suisse, les évêques et privent les prêtres fidèles de leurs ressources et de l'exercice de leurs fonctions sacrées ; mais la Suisse catholique se réveille, des voix généreuses se font entendre, et tous, évêques, prêtres et fidèles, marchent d'accord dans la soumission à l'Eglise.

Ils bouleversent tout en Espagne, mais l'Espagne catholique, elle aussi, se réveille, et l'on sait que pour leur religion et leur foi combattent des milliers d'hommes qui ne reculent pas devant le sacrifice de leur vie.

En France, les ennemis de la religion espéraient que leur règne

allait commencer ; on sait ce qui est arrivé, et il faut au moins qu'ils ajournent leurs coupables espérances.

Ecoutons cet écho qui nous arrive de l'Allemagne, où les persécuteurs sont les plus puissants et inspirent tous les autres.

La réunion générale de l'Association des catholiques allemands vient d'avoir lieu à Mayence, sous la présidence du baron de Loë. Là, figuraient, lisons-nous dans une correspondance du *Courrier de Bruxelles*, des délégués de toutes les provinces de Prusse et de plusieurs parties de l'empire allemand. Un prêtre de Constance a déclaré, aux applaudissements des 2,000 personnes présentes, que le mot d'ordre des catholiques devait être désormais la vieille devise de l'Autriche : *Viribus unitis*, et son conseil sera suivi.

La salle où se tenait la réunion était décorée d'un buste de Pie IX, du drapeau pontifical et du drapeau de la Hesse Grand-Ducale.

Il serait impossible même de résumer les nombreux discours prononcés par les orateurs : le baron de Ketteler, le baron de Loë, le comte de Galen (curé de l'église de Saint-Christophe, à Mayence) et une foule d'autres membres de la réunion. Bornons-nous à signaler, comme caractérisant le mieux la situation, les paroles suivantes d'un prêtre de Coblentz : « La lutte est engagée pour l'existence, les droits et la liberté de l'Eglise, et pour la liberté de « conscience. Nul n'est plus jaloux de ce bien précieux que les ca- « tholiques, et nous sommes prêts à sacrifier, pour les conserver, « tous les autres biens... Mais un Etat d'où est bannie la liberté de « conscience est un Etat d'esclaves... Il n'est pas une loi au monde « qui puisse nous séparer du Saint-Père, pasteur de l'Eglise uni- « verselle. C'est sur lui, et *non sur le sable de la Marche*, que le « Christ a fondé son Eglise (Applaudissements enthousiastes). »

M. Baudri, de Cologne, est venu à son tour, et a fait cette déclaration catégorique : « Aujourd'hui la séparation de l'Eglise et de « l'Etat moderne est le seul moyen qui puisse nous sauver. Nous « ne voulons pas d'une Eglise nationale avec un pape berlinois. « En face des nouvelles lois religieuses, nous prouverons que la « patience est plus forte que la puissance matérielle. L'Eglise peut « se passer de l'Etat ; mais l'Etat ne saurait se passer de l'Eglise, et « un Etat sans Dieu est condamné à périr. »

La réunion s'est close sur un vivat enthousiaste en l'honneur de Pie IX, le courageux défenseur « de la vérité, du droit et de la liberté. » Ces trois mots résument le manifeste électoral de la fraction du centre récemment publié à Berlin. Tous les rapports des délégués qui ont pris part à la réunion, ont constaté que l'Association se développe tous les jours en Allemagne, malgré les obstacles

qu'y opposent les gouvernements, et surtout celui de Berlin.

Nous avons maintenant à signaler un grand événement littéraire, qui est devenu par le fait un événement religieux; nous voulons parler de la réception solennelle de M. Littré à l'Académie française, du discours du récipiendiaire et de la réponse de M. le comte de Champagny, qui s'est montré digne de sa réputation d'écrivain catholique. Nous aurons à y revenir dans un article spécial.

La mort a frappé des coups rapides dans le sein de cette Académie française, dont les membres ont reçu le nom d'*immortels*. Ç'a été d'abord le comte Philippe de Ségur, l'historien de la Campagne de Russie, le doyen des écrivains de cette famille où le talent d'écrire, les sentiments généreux et la foi paraissent héréditaires. Puis est tombé M. Saint-Marc Girardin, critique littéraire qui ne pouvait faire oublier M. Villemain, mais qui occupait une belle place auprès de lui, spirituel, hardi à l'occasion, digne à la fois de sa renommée et de la haute position qu'il occupait à l'Assemblée nationale, qui l'avait appelé à la vice-présidence. Il n'y a que quelques jours, c'était M. Lebrun qui succombait. M. Lebrun était le doyen de l'Académie française ; il y avait si longtemps qu'il était là, que beaucoup le croyaient mort, d'autres le confondaient avec Écouchard Lebrun, Lebrun-Pindare, comme il aimait à s'entendre appeler. M. Lebrun était plus modeste ; sa réputation avait commencé avec une tragédie qui est restée au répertoire, *Marie Stuart* ; il ne s'était pas élevé au-dessus du médiocre, mais il avait un talent estimable. Sans doctrines arrêtées, il avait fait partie de l'opposition sous la Restauration, et fut pair sous le gouvernement de Juillet, sénateur sous l'Empire.

La dernière perte, faite la semaine dernière par l'Académie et par l'Assemblée nationale, dont il était vice-président, comme M. Saint-Marc Girardin, est celle de M. Vitet. M. Louis Vitet était né a Paris en 1802. Destiné d'abord à l'enseignement, M. Vitet débuta dans les lettres à la rédaction du *Globe*, et lorsque arriva la révolution de 1830, il devint membre du conseil d'Etat, où il demeura jusqu'en 1848. Membre de l'Assemblée constituante, M. Vitet qui déjà, en 1834, avait été élu député à Bolbec (Seine-Inférieure), représenta ce dernier département à la Législative, et fit partie, au 2 décembre, de la réunion de la mairie du Xe arrondissement, dont il fut vice-président. Ces différentes positions n'empêchèrent pas M. Vitet de continuer ses travaux littéraires, dont les principaux sont des *Essais historiques et littéraires* et des *Etudes sur l'his-*

toire de l'art. Déjà membre libre de l'Académie des inscriptions en 1839, M. Vitet entra, en 1845, à l'Académie française, où il occupa le fauteuil de M. Alexandre Soumet. M. Vitet qui, pendant quelques années, avait été sinon hostile aux catholiques, au moins neutre, était devenu franchement catholique depuis de longues années. Sa mort a été causée en grande partie, assure-t-on, par son désir d'accomplir jusqu'au bout son devoir; déjà malade, on l'avait dissuadé d'assister aux séances des 23 et 24 mai; il y avait danger graves lui disait-on. « C'est mon devoir, et j'irai à l'Assemblée, » répondit-il. Les catholiques lui sauront toujours gré des belles pages chrétiennes qu'il insérait dans la *Revue des Deux-Mondes*, où il eût mieux fait d'ailleurs de ne pas écrire, et des belles lettres, aussi chrétiennes que patriotiques, qu'il écrivit pendant le siége de Paris.

Nous terminerons cette revue de la semaine, en nous transportant à Rome, auprès du Saint-Père, avec le *Journal de Florence.*

Le 5 juin, Pie IX, dont la santé est tout à fait rétablie, a admis en audience la Congrégation de jeunes gens nouvellement fondée sous le vocable de Saint-Joseph, dans le but d'accompagner avec la pompe convenable le Saint-Viatique et les jeunes gens défunts, comme cela se pratiquait sous le gouvernement pontifical par les élèves de la Pieuse Maison des orphelins. Le R. P. Enéa Calazza, curé de Saint-Jacques *in Augusta* et fondateur de la susdite Congrégation, a présenté au Saint-Père ces jeunes gens, choisis parmi les plus exemplaires de la paroisse Saint-Jacques et les autres paroisses limitrophes qui sont le plus en butte aux menées de la propagande protestante. Sa Sainteté s'est entretenue, avec une visible satisfaction, avec ses jeunes visiteurs, et a manifesté l'espoir qu'aux jours meilleurs ils seront comme le levain au milieu d'une génération séduite par les œuvres du libéralisme.

Le Saint-Père a ensuite reçu dans la salle des Tapisseries un nombre considérable de fidèles de l'Italie et de l'étranger. On remarquait parmi eux plusieurs Anglais qui ont récemment abjuré le protestantisme, et une jeune norvégienne, convertie dernièrement à notre sainte religion. C'était bien là un spectacle digne de l'octave de la Pentecôte, et donnant une idée de celui qui se passa autour de Pierre, alors qu'enflammé par l'Esprit-Saint, il annonçait le Christ ressucité dans Jérusalem, la ville au nombreuses langues : *linguata civitas.*

Le Saint-Père, prenant occasion de la fête de la Pentecôte, a

adressé à l'assistance un petit discours en français, dont voici le sens : « Selon la promesse de Jésus-Christ, l'Esprit-Saint assistera « l'Eglise jusqu'à la fin des temps : mais cette assurance si con- « solante ne dispense pas les membres de cette même Eglise du « devoir d'invoquer l'Esprit-Saint avec ferveur, ils doivent le faire « sans cesse, afin d'être illuminés et fortifiés par sa grâce, et avant « tout purifiés : *Lava quod est sordidum.* Si ses secours sont toujours « nécessaires, ils le sont surtout en ces malheureux temps où l'im- « piété et l'erreur menacent de tout envahir, de tout gâter, de tout « corrompre, où les ennemis de l'Eglise sont si nombreux et si « pervers. Pour nous, ayons confiance, car le Christ a vaincu le « monde, et la grâce de l'Esprit-Saint nous délivrera des persécu- « tions du monde. »

J. CHANTREL.

DOCUMENTS ET FAITS DIVERS.

Le *Journal officiel* du 10 juin promulgue la loi suivante votée par l'Assemblée nationale :

Loi relative aux membres des conseils généraux, des conseils d'arrondissement et des conseils municipaux qui se refusent à remplir certaines de leurs fonctions, et dont la teneur suit :

Art. 1er. — Tout membre d'un conseil général de département, d'un conseil d'arrondissement ou d'un conseil municipal qui, sans excuse aura refusé de remplir une des fonctions qui lui sont dévolues par les lois sera déclaré démissionnaire.

Art. 2. — Le refus résultera, soit d'une déclaration expresse adressée à qui de droit ou rendue publique par son auteur, soit de l'abstention persistante, après avertissement de l'autorité chargée de la convocation.

Art. 3. — Le membre ainsi démissionnaire ne pourra être réélu avant le délai d'un an.

Art. 4. — Les dispositions qni précèdent seront appliquées par le conseil d'Etat.

Sur avis transmis au préfet par l'autorité qui aura donné l'avertissement suivi de refus, le ministre de l'intérieur saisira le conseil d'Etat dans le délai de trois mois, à peine de déchéance.

La contestation sera instruite et jugée sans frais, dans le délai de trois mois.

Nous avons dit un mot du *Congrès des cercles ouvriers,* qui s'est terminé à Paris le 17 mai. Mgr Guibert, qui avait bien voulu en accepter la présidence, a prononcé ces paroles à la séance d'ouverture :

« La société moderne n'est si profondément bouleversée que parce qu'elle a voulu faire de la religion une chose à part, dont chacun serait libre d'user ou de n'user pas, à son gré. Ce principe faux en lui-même s'est trouvé funeste dans ses conséquences. Quand le sentiment chrétien a été détruit, tout a manqué à la fois, et alors les savants, les économistes, les politiques se sont épuisés à remplacer par des combinaisons humaines ce qui avait disparu avec la foi, et ils n'en sont pas venus à bout. Dans cet ordre d'idées, la politique est définitivement convaincue d'impuissance. Faut-il donc désespérer? Non, jamais. Il faut imiter ces habiles docteurs qui, par une opération délicate, hasardeuse, infusent parfois à certains malades un sang plus riche et plus généreux pour les régénérer et les faire vivre. Le monde moderne ressemble à ces malades; mais le sang qui seul peut lui rendre la vie, c'est celui de Notre-Seigneur Jésus-Christ, coulant sans cesse pour le salut des hommes. »

Le sacre de Mgr Leuillieux, évêque de Carcassone, a eu lieu mercredi, 11 juin, dans l'église de Notre-Dame de Boulogne. Le prélat consécrateur était Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges, et les prélats assistants, Mgr l'évêque de Nancy et Mgr l'évêque de Southwark (Angleterre); Mgr l'évêque d'Arras était aussi présent.

Dans un très-intéressants récit de M. l'abbé Léon Maret, que publie la *Revue catholique* de Coutances, nous lisons ce résumé de l'histoire de Notre-Dame de Chartres, tel qu'il était écrit sur les longues *flammes*, au nombre de quatorze, disposées autour des galeries de la cathédrale, pendant les jours du grand pèlerinage :

Avant Jésus-Christ. — Les Druides élèvent une statue à la Vierge qui devait enfanter... *Virgini pariturœ.*

Premier siècle. — La grotte druidique est transformée en église par les apôtres du pays chartrain.

876. — Le saint vêtement de Notre-Dame est donné à l'Église de Chartres par Charles le Chauve.

911. — La Sainte-Tunique met Rollon et ses Normands en déroute.

1080. — Saint Fulbert, guéri par Notre-Dame, construit l'église Sous-Terre.

1147. — Saint Bernard prêche la première croisade dans l'église de Chartres.

1260. — Saint Louis, bienfaiteur de la cathédrale, assiste à la dédicace avec toute sa cour.

1360. — Edouard III, roi d'Angleterre, signe le traité de Brétigny et vient vénérer Notre-Dame.

1568. — La ville de Chartres assiégée par les protestants est délivrée miraculeusement.

1594. — Henri IV est sacré dans la cathédrale de Chartres.

1611. — Louis XIII vient mettre sa personne et son royaume sous la protection de Notre-Dame de Chartres.

1680. — M. Olier consacre à Notre-Dame le séminaire de Saint-Sulpice.

1832. — La ville de Chartres est délivrée du choléra par la protection de Marie.

1855. — Couronnement de Notre-Dame de Chartres au nom du Souverain-Pontife Pie IX.

Mgr l'évêque de Vannes vient de prescrire un triduum préparatoire à la fête du Sacré-Cœur.

La *Semaine religieuse* de Vannes est remplie des récits les plus touchants sur les pèlerinages qui se succèdent à Sainte-Anne d'Auray; Mgr Bécel relève par sa présence et par sa parole pleine de chaleur l'éclat de ces belles manifestations de la foi de la Bretagne.

La *Semaine religieuse* de Rouen donne d'intéressants détails sur les pèlerinages qui se succèdent à Notre-Dame de Bon-Secours, dans cette belle église due au zèle ardent d'un simple prêtre de campagne, et qui domine si gracieusement le cours de la Seine. Là, on vient de tous les pays environnants, et même des diocèses voisins, et l'on prie pour l'Eglise et pour la France.

— La souscription pour le monument à élever au vénérable de La Salle s'élève aujourd'hui à près de 90,000 francs.

Les pères de l'Oratoire de Draguignan avaient porté une plainte en diffamation contre le *Journal du Var*.

Une condamnation était intervenue, le journal l'*Emancipateur*, de Toulouse, en en rendant compte, a reproduit l'article poursuivi avec quelques observations, ce qui a provoqué une plainte de ces religieux contre MM. Duportal, rédacteur en chef, et Vézian, gérant de ce journal.

Cette affaire est venue devant le tribunal correctionnel de Toulouse, qui a acquitté M. Duportal et condamné M. Vézian à 1,000 francs d'amende et 1,200 francs de dommages-intérêts.

On écrit de Metz à la *Guienne* de Bordeaux :

.... La persécution se développe dans l'Alsace-Lorraine. Ce qui est plus douloureux que tout le reste, c'est l'arbitraire odieux qui

prive la jeunesse catholique d'instituteurs de sa religion et la force en bien des lieux à fréquenter les écoles protestantes. A cet égard, il n'y a dans notre province-sœur qu'une plainte et qu'un gémissement. Et l'avenir est plus sombre encore, si j'en juge par les derniers discours du chancelier. Il a été jusqu'à dire, avec un cynisme vraiment révoltant, qu'il valait mieux que les enfants restassent ignorants que d'être empoisonnés par l'instruction et les maîtres congréganistes. Ce n'est pas là seulement une énormité, c'est une proposition essentiellement illégale dans un pays où l'instruction est obligatoire. Ainsi, dans les communes où le protestantisme est représenté, les enfants catholiques auront des instituteurs hérétiques ; dans les localités exclusivement catholiques, ils n'en auront pas du tout. Jamais l'abus de la force a-t-il été poussé aussi loin?

. La persécution se rapproche. Je viens d'apprendre que nos dames du Sacré-Cœur ont reçu l'ordre de quitter leur maison d'ici au 15 octobre prochain. Voici la cause ou le prétexte de cette mesure d'expulsion brutale : Les inspecteurs scolaires ont trouvé parmi les livres d'enseignement de ces dames des ouvrages écrits par des Pères Jésuites. Les susdits inspecteurs ont vu là la preuve sans réplique de l'affiliation du Sacré-Cœur à la Compagnie proscrite. Il n'est que trop probable que toutes nos maisons d'enseignement congréganiste subiront successivement le même sort. Je tremble surtout pour les Frères des écoles chrétiennes, qui instruisent à peu près tout ce qui nous reste de jeunesse populaire.

En même temps que la France, la Belgique a ses pèlerinages où les catholiques se rendent en foule. Nous ne pouvons malheureusement consacrer à les décrire toute la place que nous voudrions. Bornons-nous à signaler le pèlerinage de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, qui a eu lieu le 25 mai.

Il y avait au moins 50,000 personnes, et l'on ne comptait pas moins de 85 bannières représentant autant de paroisses venues des environs. Mgr l'archevêque de Malines officiait et a prononcé un magnifique discours, dont le *Courrier de Bruxelles* donne un résumé que nous regrettons de ne pouvoir publier.

Le même jour, Mgr l'évêque de Tournai présidait un autre pèlerinage à Notre-Dame de Bon-Secours, près de Péruwelz. Comme à Notre-Dame du Lac il n'y avait pas moins de 50,000 pèlerins, parmi lesquels d'anciens zouaves pontificaux venus tout exprès de Lille pour s'associer à cette manifestation de la foi. La communion a duré de 5 heures à 8 heures du matin. — (*Univers*.)

S. Em. le cardinal Cullen, archevêque de Dublin et primat d'Irlande, ayant suspendu *a divinis* un prêtre indigne nommé O'Keefe, celui-ci réclamant en justice contre l'autorité ecclésiastique, avait cité le cardinal et demandait 10,000 livres sterling de dommages-intérêts (250,000 francs). Le président, hostile à l'Église catholique et très-âpre anglican, s'était empressé d'écarter les jurés catholiques et comptait sur le triomphe du demandeur.

Or, le Cardinal ayant obtenu de Rome l'autorisation de comparaître devant un tribunal séculier, s'asseyait à la barre, assisté de deux canonistes théologiens venus eux-mêmes de Rome, MM. Roncetti et Jacobini, et d'un interprète, le T. R. P. Burke, célèbre prédicateur de l'Ordre de Saint-Dominique.

Les débats ont été graves, solennels; le président et les jurés se sont résignés à entendre les parties, à examiner les traités de droit canonique, les décrets du Saint-Siége sur la matière et les documents nombreux apportés par MM. Roncetti et Jacobini. De cet ensemble de témoignages vénérables, comme des plaidoiries, ont jailli aux yeux du tribunal des flots de lumière, de cette lumière pure, forte et sereine que répand toujours l'Église gardienne incorruptible du droit et dépositaire infaillible de la justice. Le tribunal a admiré la sagesse des lois ecclésiastiques, loué la conduite de l'éminentissime Cullen et reconnu le principe au nom duquel un évêque suspend un prêtre, sans que celui-ci ait droit de réclamer. Il a rendu hommage à la science romaine et exalté ce droit canonique, qui n'est autre que la source de tout droit romain purifié et renouvelé, et qui a sa base sur les idées éternelles et immuables de la justice divine tempérée elle-même ici-bas par la miséricorde chrétienne.

La partie plaignante a vainement opposé les lois portées contre le clergé catholique par la reine Élisabeth. Après de longues disputes, le Tribunal a déclaré que ces lois étaient virtuellement abrogées et que la reine Victoria les avait solennellement abrogées en diverses rencontres, notamment, en invitant à sa cour les prélats catholiques irlandais en même temps que les prélats anglicans, ceux-ci n'ayant sur ceux-là la préséance qu'en raison de la primauté officielle du culte de l'État. Bref, le Cardinal a été acquitté, malgré les efforts faits par le président du Tribunal pour assurer une condamnation, et le prêtre O'Keefe s'est vu repousser dans les termes voulus par la coutume anglaise, qui, en de telles procédures, accorde par une sorte de dérision au plaignant l'indemnité de deux centimes (*one farthing*). Dans une lettre venue de Dublin, il est dit que le prêtre infidèle, devenu l'objet du blâme public, a dû

s'éloigner de la maison où il logeait. Quand le cocher qui l'a transporté ailleurs a su peu après qui il était, il s'est écrié : « Quel dommage! j'aurais versé avec tant de plaisir! » Trait de mœurs britanniques.

Cependant, comme le président du Tribunal, ne pouvant rien obtenir du jury, a pris sous sa responsabilité d'accorder au prêtre O'Keefe le remboursement de ses frais, le conseil du cardinal Cullen a donné avis qu'il faisait appel de ce jugement, qui remettait en question l'acte d'émancipation, et qui, par conséquent, ne pouvait être accepté par le cardinal. Il y a des juges en Angleterre, et l'amour de la justice l'emporte, on le voit, dans la conscience des jurés, sur les préjugés religieux. C'est un bel exemple qui n'est pas assez souvent imité dans d'autres pays.

ALLEMAGNE.

Voici le texte de la deuxième loi politico-ecclésiastique de la Prusse; elle concerne le *pouvoir disciplinaire ecclésiastique et la création d'une cour de justice pour les affaires ecclésiastiques :*

« Nous, Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, etc., avec le concours des deux Chambres du Landtag, pour toute la monarchie prussienne et le pays de Jahde, ordonnons ce qui suit :

I. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1. Le pouvoir disciplinaire ecclésiastique ne peut être exercé que par les autorités ecclésiastiques de nationalité allemande.

2. Les peines disciplinaires dirigées contre la liberté ou les biens ne peuvent être appliquées qu'après que ceux qui les encourent ont été entendus.

L'éloignement des fonctions (mise en disponibilité, transfert, suspension, retraite forcée) doit être précédé d'une action judiciaire, ou d'une procédure.

Dans tous ces cas, la décision doit être prise par écrit avec indication des motifs.

3. Toute correction corporelle, comme peine disciplinaire ecclésiastique, est prohibée.

4. Les amendes en argent ne peuvent pas dépasser 30 thalers, ou si les émoluments mensuels vont au-delà de cette somme, les amendes ne peuvent pas les dépasser.

5. La privation de la liberté ne peut être que la réclusion dans une maison de pénitence ecclésiastique. Cette réclusion ne peut aller au-delà de trois mois. Il faut que le reclus y consente. La réclusion dans une maison hors du territoire allemand est prohibée.

6. Les établissements de pénitence sont placés sous la surveillance de l'État. Les règlements doivent être soumis à l'approbation du président supérieur de la province. Il est autorisé à visiter les établissements et à connaître de toutes choses. Avant de recevoir un pénitent, le directeur de l'établissement, sous le couvert de l'autorité qui a condamné, doit, dans les vingt-quatre heures, en référer au président supérieur. Le directeur doit tenir un registre portant l'inscription des noms et prénoms du pénitent, les causes de sa détention, le jour de son entrée et celui de sa sortie de la maison. Le tableau des pénitents ou reclus doit être, à la fin de chaque année, expédié au président supérieur.

7. Le président supérieur doit être prévenu, en même temps que la signification du jugement est faite au condamné de toute décision disciplinaire qui comporte une amende au-delà de 20 thalers, une réclusion en une maison de pénitence au-delà de quinze jours, ou une suspension de fonctions.

La signification de la peine doit être précédée de l'indication des causes qui ont provoqué la sentence.

8. Le président supérieur est autorisé à poursuivre l'exécution des dispositions contenues dans les paragraphes 6 et 7 par des amendes qui peuvent aller à 1,000 thalers. La menace ou l'infliction de l'amende peuvent être réitérées jusqu'à l'exécution de la loi. En outre, l'établissement pénitentiaire peut être fermé.

9. L'État ne concourt à l'exécution des peines disciplinaires que lorsque celles-ci ont été déclarées justes par le président supérieur, après examen préalable.

II. — APPEL A L'ÉTAT.

10. L'appel à l'État est permis contre toute peine disciplinaire prononcée par le pouvoir ecclésiastique :

(*a*) Quand la peine a été prononcée par des fonctionnaires ecclésiastiques non reconnus par l'État;

(*b*) Quand les prescriptions du § 2 n'ont pas été remplies;

(*c*) Quand la peine est illégale;

(*d*) Quand la peine a été prononcée :

(*aa*) Contre une action obligatoire en vertu des lois de l'État ou de décisions supérieures;

(*bb*) A cause de l'exercice ou de l'abstention du droit d'élection;

(*cc*) A cause de l'appel à l'État que prescrit la présente loi.

11. L'appel a encore lieu :

(*a*) Quand l'éloignement des fonctions ecclésiastiques est une mesure disciplinaire contre celui qui en est atteint, et que cette mesure est considérée par lui comme arbitraire;

(*b*) Après une suspension préalable, il n'y a pas de procédure ecclésiastique.

12. L'appel appartient à celui contre lequel a été prononcée une sen-

tence aussitôt que, se basant sur le droit, son instance auprès des supérieurs ecclésiastiques est restée sans effet. Si la condamnation encourue touche par quelque côté à des intérêts publics, le président peut faire appel, mais seulement lorsque les instances auprès des autorités ecclésiastiques sont restées sans effet ou que le temps de l'instance est passé.

13. L'appel doit être fait par écrit auprès de la Cour de justice des affaires ecclésiastiques.

Sont accordées quatre semaines pour interjeter appel à celui qui est condamné dans l'un des cas prévus par le paragraphe 10. Elles commencent à la fin du jour auquel la sentence a été signifiée au condamné. L'appel à interjeter n'est limité par aucun temps.

Pour le président supérieur, il a trois mois pour en appeler si la décision lui est signifiée comme exécutoire. En dehors de là il n'est point limité.

14. Par l'appel, la décision du premier juge est suspendue. La Cour de justice peut néanmoins ordonner que l'effet ait lieu. Le premier juge peut être forcé de suspendre l'exécution de son jugement par la Cour de justice par une amende qui peut aller jusqu'à 1,000 thalers.

15. L'appel doit être justifié par écrit dans les quinze jours qui suivent la déclaration. La Cour peut prolonger la période fixée.

16. La demande en appel et la justification de l'appel sont signifiées aux juges ecclésiastiques, afin qu'ils communiquent les pièces de la procédure dans un temps fixé à quatre semaines. La communication des pièces est obligatoire pour les ecclésiastiques, et s'ils s'y refusaient, ils seraient passibles d'une amende de 1,000 thalers.

17. La Cour de justice détermine les moyens par lesquels la cause doit être éclaircie. Elle en charge un procureur assermenté.

18. La sentence suivra les débats contradictoires soutenus en séance publique. Le huis-clos peut être prescrit par la Cour de justice, ou l'auditoire limité à des personnes déterminées.

19. La Cour a le droit de faire comparaître les juges ecclésiastiques. Ceux-ci peuvent se faire représenter par un avocat ou un avoué. S'ils ne comparaissaient pas, la Cour en connaîtrait. Le ministre des cultes doit être prévenu des causes d'appel. Il peut se faire représenter aux débats par un fonctionnaire. Si le président supérieur a interjeté appel, le représentant du ministre prend le parti de celui en faveur duquel l'appel a lieu.

20. Dans les débats, l'un des assesseurs de la Cour donne lecture de la cause et des motifs de l'appel. Après cette lecture, les représentants des parties sont entendus.

21 La Cour prononce, sans être tenue à des règles positives de conviction, selon la teneur des débats et selon ses convictions personnelles. La sentence devra contenir ou le rejet de l'appel ou l'annulation de la sentence des premiers juges.

La sentence sera prononcée séance tenante ou dans une séance sub-

séquente fixée. Elle devra être signifiée au ministre des cultes et aux autorités ecclésiastiques.

22. Le protocole à confectionner devra contenir le procès-verbal des débats, avec l'inscription des personnes présentes et des questions essentielles qui auront pu surgir. Ce protocole sera signé par le président de la Cour et le secrétaire.

23. Si la décision des premiers juges est annulée, ceux-ci auront à suspendre immédiatement l'action de leur sentence par les mesures nécessaires à cet effet.

Le président supérieur est chargé de faire exécuter la sentence de la Cour, et de punir d'une amende de 1,000 thalers la lenteur ou la mauvaise volonté des premiers juges.

Les autorités ecclésiastiques peuvent faire appel contre la sentence auprès de la Cour de justice.

III. — INTERVENTION DE L'ÉTAT SANS APPEL.

24. Les fonctionnaires ecclésiastiques qui transgressent, en raison de leurs fonctions, des lois de l'Etat ou des ordonnances de l'autorité civile, pourront être déposés sur la demande de cette autorité, si le maintien dans leurs fonctions est incompatible avec l'ordre public.

25. La demande de déposition doit être signifiée à l'autorité ecclésiastique, afin qu'elle instruise. Si l'accusé n'a pas de supérieur en Allemagne, il doit être invité par l'autorité civile à quitter ses fonctions. Cette invitation sera faite par le président supérieur.

26. Si l'invitation n'est pas exécutée dans le temps prescrit ou si l'autorité ecclésiastique y met de la mauvaise volonté, le président supérieur dépose une plainte devant la Cour de justice.

27. Sur la demande de la Cour de justice des affaires ecclésiastiques, le tribunal civil dans le ressort duquel se trouve l'inculpé est chargé de connaître l'affaire et de procéder selon le Code pénal. L'instruction sera faite par un fonctionnaire spécialement désigné par le ministre des cultes.

28. Le tribunal peut, en prévision du résultat de l'instruction, l'arrêter si bon lui semble. Dans ce cas il est délivré à l'accusé copie de la détermination du tribunal.

29. Si l'instruction est maintenue et que la cause doive paraître, l'avoué du tribunal appelle l'accusé à comparaître. Celui-ci peut s'adjoindre un avoué ou un avocat pour sa défense.

30. Dans la sentence, le tribunal insérera ou l'acquittement de l'accusé ou la déposition de ses fonctions.

31. Les fonctionnaires ecclésiastiques qui rempliraient une fonction quelconque après leur déposition légale, seraient passibles d'une amende de 1 à 100 thalers.

IV. — COUR DE JUSTICE POUR LES AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

32. Il est créé une Cour de justice pour les affaires ecclésiastiques dont le siége sera à Berlin.

33. Cette Cour est composée de onze membres. Le président et au moins cinq membres de la Cour seront des magistrats de l'ordre civil. Sept membres de la Cour assisteront à tous les débats et prendront part au jugement à intervenir. Le président et au moins trois membres dans chaque cause seront de l'ordre de la magistrature.

Un règlement fixera la marche des débats et le mode de procédure, ainsi que la position des différents juges dans les causes.

Ce règlement doit être fait par la Cour et approuvé par le ministre d'Etat.

La Cour pourra, en séance générale, prendre des décisions pour compléter et expliquer les paragraphes de la présente loi et rendre des sentences dans d'autres questions qui seraient réglées par des lois ultérieures.

34. Les membres de la Cour seront nommés par le Roi sur la présentation du ministre des cultes; ceux qui remplissent des fonctions judiciaires pour la durée des sessions, et les autres à vie. Les droits et les devoirs des membres de cette Cour sont les mêmes que ceux des membres des autres tribunaux.

35. La Cour statue définitivement et sans appel.

36. Tous les procureurs et tous les chefs d'administration sont tenus d'exécuter les sentences de la Cour de justice pour les affaires ecclésiastiques. Les décisions sont exécutoires par voie administrative.

37. — Des règlements particuliers détermineront ce qui n'est pas prévu par la présente loi.

V. — DISPOSITION FINALE.

La coutume de demander l'approbation de l'Etat dans des décisions disciplinaires et le recours contre l'abus du pouvoir disciplinaire, en tant qu'ils étaient fondés dans le droit, sont abrogés.

Donnée à Berlin, le 12 mai 1873.

Signé : GUILLAUME.

Pour ampliation :

Comte de ROON, prince de BISMARK, comte d'ITZENPLITZ, comte d'EULENBOURG, LEONHARDT, CAMPHAUSEN, FALK, de KAMEKE, comte de KOENIGSMARK.

L'EGLISE ET L'ETAT EN ALLEMAGNE (1).

Voici bientôt deux ans que le redoutable homme d'Etat qui a, sur le terrain diplomatique et parlementaire, brisé déjà tant de résistances, se flatte chaque jour de l'espoir que, dès le lendemain, il en aura fini avec l'Eglise. Or, jusqu'à présent, il s'est trompé et

(1) Extrait de la *Patrie*.

l'heure n'est peut-être pas éloignée où son prestige sera quelque peu compromis, même aux yeux des populations de cet empire qu'il a créé, mais qu'il n'a pas encore réussi à organiser dans des conditions normales. Les avertissements ne lui ont pas manqué cependant. L'impératrice Augusta et les chambellans qui viennent d'être rudement gourmandés par le chancelier n'ont pas été seuls à se plaindre de l'abandon des traditions politiques dont la Prusse ne s'était pas, en définitive, mal trouvée; nous ne le savons que trop, l'ayant appris à nos dépens. Dans les deux Chambres prussiennes, des voix autorisées, dont il n'était pas possible de suspecter la sincérité, ont fait entendre de salutaires conseils.

Les évêques prussiens réunis à Fulda, à la fin d'avril, ont en vain protesté, alors qu'il en était temps encore, puisque les lois nouvelles n'étaient pas promulguées, contre la prétention du pouvoir civil de se substituer dans les questions d'enseignement et de discipline à l'autorité ecclésiastique. On n'a pas cru à la valeur de ces protestations; on n'a pas voulu admettre davantage que l'Eglise opposerait une résistance sérieuse. Les évêques les plus énergiques à combattre, au sein du Concile du Vatican, la définition du dogme de l'infaillibilité ont fini par obéir aux injonctions venues de Rome, disait-on. Comment oseraient-ils s'insurger contre les lois de l'Etat? Il n'y a qu'à montrer un peu d'énergie et tous se soumettront; et de ces éloquentes réclamations, il ne restera bientôt plus rien. En cela, M. le prince de Bismark s'est de nouveau entièrement trompé. Les évêques prussiens viennent, en effet, de s'acquitter du serment qu'ils avaient prêté dans leur dernière réunion au tombeau de saint Boniface de refuser toute obéissance aux lois que le *Staatsanzeiger* a publiées il y a quelques jours (1). Le 26 mai, le ministère prussien a reçu une Adresse revêtue des signatures des archevêques de Cologne et de Posen, du prince évêque de Breslau, des évêques de Limbourg, Fulda, Mayence, Paderborn, Trèves, Osnabruck, Fribourg, Ermeland, Munster, Hildesheim. Tous ces prélats déclarent qu'il leur est impossible de reconnaître des lois qui sont la négation du « principe fondamental d'après lequel, depuis Constantin, les peuples chrétiens ont vu régler dans les différents Etats la situation réciproque de l'Eglise et de l'Etat, principe qui reconnaît que l'Etat et l'Eglise représentent deux pouvoirs distincts institués par Dieu... »

« L'Eglise, disent les prélats, ne peut pas accepter le principe tout païen que les lois de l'Etat sont la seule source de tout droit et que l'Eglise possède seulement les priviléges que lui accordent

(1) Nous les donnons dans ce numéro.

la législation et la Constitution; ce serait là, en effet, méconnaître la divinité du Christ et le caractère divin de son enseignement et de ses institutions; ce serait placer en même temps le christianisme dans la dépendance arbitraire des hommes.....

« Une reconnaissance de ces lois équivaudrait, du reste, à un abandon de tous les droits historiques et positifs de l'Eglise en Prusse. »

En terminant, les évêques concluent que l'État n'est pas compétent pour juger seul des affaires de l'Église.

Le journal la *Germania*, qui a publié cette Adresse, a été frappé aussitôt d'une confiscation qui n'a duré que quelques heures, après quoi les déclarations de l'épiscopat sont tombées dans le domaine de la publicité. Elles font, depuis dix jours, l'objet de la polémique des journaux.

Tous les organes du parti conservateur, même certaines feuilles protestantes affirment hardiment les sympathies que leur inspire la fermeté des évêques. L'Allemagne catholique se réjouira, est-il dit dans ces journaux, de l'attitude résolue de l'épiscopat, et elle y verra la garantie que ni les confiscations, ni la contrainte, ni la prison ne pourront amener les évêques à faire la plus simple concession pour favoriser le régime bismarkien qu'on veut imposer à l'Église. Le temps où le joséphisme avait des adhérents dans le haut et bas clergé est heureusement passé. Jamais le clergé, et avec lui tout le monde croyant, n'a été plus uni qu'aujourd'hui. Ainsi se consacre, dans les souffrances et la persécution, le triomphe du pouvoir spirituel de l'Église.

Quand on voit les principales notabilités de l'Église protestante en Allemagne ne pas hésiter à exprimer le sentiment de douleur et de désapprobation que leur inspirent les procédés du cabinet de Berlin en matière religieuse, il est difficile de se faire la moindre illusion sur le but que poursuit le nouvel empire germanique. L'objectif du prince-chancelier, c'est l'écrasement de toutes les consciences chrétiennes indépendantes. Le président du consistoire protestant de Munich, M. de Harless, n'adressait-il pas, il y a quelques jours, à la communauté évangélique de Bavière, une circulaire pour exhorter les fidèles à résister avec courage aux envahissements de plus en plus agressifs de l'esprit antichrétien? De son côté, l'impératrice Augusta, s'il faut en croire un récit du *Journal de Mayence,* qui n'a pas été démenti, n'aurait pas dissimulé ses inquiétudes au superintendant du Consistoire de Berlin : « Les temps sont durs, aurait dit Sa Majesté; nous en arriverons à ce point que quiconque croit au Fils de Dieu et veut vivre dans cette foi, sera

réputé ennemi de l'État. Mais j'espère bien que, quoi qu'il arrive, il ne manquera pas non plus, dans l'église évangélique, des gens fidèles et courageux pour confesser leur foi. »

Les idées auxquelles répondent ces réflexions déplaisent souverainement à M. le prince de Bismark, mais réussira-t-il à les étouffer? Ses journaux racontent qu'il y est bien résolu, ce que nous croyons sans peine, et ils rattachent le départ pour Rome de de M. de Keudell, le nouveau représentant de l'Allemagne près la cour du Quirinal, à tout un plan de campagne que nous verrons bientôt se dérouler contre le Vatican, quartier général du *romanisme.*

L'EXALTATION DE PIE IX AU SOUVERAIN PONTIFICAT (1).

« Je vous annonce une grande joie; nous avons pour pape l'émi-
« nentissime et révérendissime Seigneur JEAN-MARIE MASTAI-
« FERRETTI, jusqu'ici cardinal de la sainte Église romaine : Il a
« pris le nom de PIE IX. »

Telles furent les paroles par lesquelles le cardinal camerlingue Riario-Sforza, du haut du balcon du Quirinal, annonça au monde, il y a vingt-sept ans, le 17 juin 1846, à neuf heures du matin, l'exaltation au Siége apostolique de la Sainteté de Notre Seigneur le Pape Pie IX, élu dans le Conclave, la veille au soir 16 juin.

Grégoire XVI était mort le 2 du même mois.

Aussitôt que ce pontife de grande foi et de grand sens eut fermé les yeux, le Sacré-Collége fut convoqué pour lui nommer un successeur. Il devait se réunir immédiatement après les obsèques solennelles du Pape défunt, qui, suivant les règles canoniques, ne pouvaient avoir lieu que neuf jours après son décès.

Ce fut dans la matinée du 14 juin que les cardinaux se rendirent à la Basilique vaticane, où le cardinal Macchi, sous-doyen du Sacré-Collége, évêque de Porto Sainte-Rufina et Civitavecchia, célébra la messe du Saint-Esprit pour implorer les lumières du Très-Haut dans l'élection du nouveau chef suprême de l'Église de Dieu.

Vers six heures du soir de ce même jour, les prélats cardinaux se réunirent dans l'église Saint-Silvestro de'Signori della Missione al Quirinal, où les chapelains chantres de la chapelle pontificale entonnèrent l'hymne : *Veni Creator Spiritus.*

(1) Extrait du *Catholique* de Rome. Au vingt-septième anniversaire de ce grand événement, nos lecteurs reverront avec plaisir les détails de l'élection si merveilleuse et si touchante de Pie IX.

La première strophe terminée, tout le Sacré-Collége sortit de l'église et, traversant la place du Quirinal toute garnie de troupes de ligne et de soldats de la milice, se dirigea en grande pompe, suivi d'un brillant cortége, vers le palais pontifical où tout avait été préparé pour le Conclave.

Les cardinaux, les prélats et toute la cour pontificale entrèrent alors à la chapelle Pauline où se termina l'hymne *Veni Creator Spiritus*. Après quoi le cardinal Macchi exhorta le Sacré-Collége à pourvoir le plus promptement possible la sainte Église d'un nouveau Pape.

Lorsqu'on eut donné lecture de la bulle apostolique relative à l'élection du Souverain-Pontife, tous les cardinaux, faisant le serment d'usage, jurèrent d'observer fidèlement les prescriptions de cette bulle.

Le préfet des sacrés Palais apostoliques et gouverneur du Conclave, le maréchal perpétuel de la sainte Eglise et garde du Conclave et tous les prélats, dignitaires et autres personnes devant avoir une fonction quelconque pendant la durée du Conclave ou préposés à sa garde furent également invités à prêter le même serment.

Toutes les cérémonies et formalités préliminaires une fois remplies, les cardinaux se retirèrent dans leurs cellules respectives, et vers onze heures du soir le maréchal garde du Conclave en fit faire la clôture complète.

Dans la soirée du 14 juin, les cardinaux, au nombre de cinquante, se trouvèrent donc renfermés dans le Conclave, au Quirinal.

Le lendemain, à neuf heures, après la messe du Saint-Esprit, le premier scrutin s'ouvrit.

Le cardinal Lambruschini qui, pendant dix-huit ans, avait occupé une grande place dans le règne de Grégoire XVI, et qui était âgé de soixante-dix ans, passait dans l'opinion publique pour avoir les chances de l'élection. Son seul concurrent sérieux paraissait être le cardinal Gizzi, devenu populaire pendant sa légation de Forlì.

Quant au cardinal Mastaï, on était loin de penser à son exaltation. Le peuple se souvenait de ses vertus, de sa charité et des premières années de son ministère, mais la noblesse romaine et plusieurs membres du Sacré-Collége le connaissaient à peine; les devoirs de l'épiscopat depuis près de vingt ans l'avaient tenu presque constamment éloigné des salons de Rome.

Moins que tout autre, l'évêque d'Imola se croyait appelé à la mission sublime que le Ciel lui destinait, et ce ne fut qu'après s'être

préparé par la prière à remplir son devoir de prince de l'Eglise qu'il vint avec humilité prendre sa place au Conclave.

Le premier scrutin avait donc été ouvert dans la matinée du 15.

La majorité canonique devait être de trente-quatre voix, c'est-à-dire des deux tiers des électeurs présents.

Lors du dépouillement de ce premier vote, le nom du cardinal Lambruschini fut proclamé quinze fois, celui du cardinal Mastaï treize, les autres suffrages s'étaient divisés.

L'étonnement fut général au sein du Conclave. Toutes les prévisions humaines étaient évidemment déjouées.

La volonté de Dieu se manifestait, et la colombe blanche de Fossombrone, ainsi que celle qui autrefois, au rapport d'Eusèbe, avait désigné saint Fabien pour successeur de saint Anthère, était bien descendue du ciel pour annoncer l'avénement de l'évêque d'Imola au souverain sacerdoce.

Au nouveau scrutin du soir, le cardinal Mastaï eut quatre voix de plus, tandis que le cardinal Lambruschini en perdait deux.

Le 16, à neuf heures du matin, un troisième tour de scrutin eut lieu. Il donna vingt-sept voix à Mastai. Lambruschini n'en obtint plus que onze.

La Providence, qui voulait sans doute que l'humilité de Mgr Mastaï se montrât dans toute sa grandeur devant le Sacré-Collége, avait permis que le sort le désignât pour être un des trois scrutateurs chargés de dépouiller les votes et de les proclamer.

Rome pendant ce temps était dans l'anxiété; le clergé, la noblesse, le peuple surtout avaient hâte de recevoir la bénédiction du nouveau Pontife. Le Corps diplomatique lui-même attendait dans l'inquiétude.

Deux fois déjà, la grande procession du clergé romain s'était rendue de l'église des Saints-Apôtres au palais du Quirinal et avait adressé aux auditeurs de Rote cette question :

« *Habemus Pontificem?* avons-nous un Pontife?... »

Et deux fois cette procession s'en était retournée en chantant le *Veni Creator,* afin que Dieu fît descendre les lumières du Saint-Esprit sur le Sacré-Collége.

Une foule immense stationnait tout le jour sur le Monte-Cavallo et tenait les yeux fixés sur la chapelle Pauline où les cardinaux se réunissaient pour le vote. Son impatience fut vive lorsqu'en apercevant la colonne de fumée provenant des bulletins brûlés, elle reconnut que le troisième vote avait été nul.

Le 16, à trois heures du soir, le quatrième tour de scrutin commença enfin.

En ce moment une émotion profonde s'empara de tous les cardinaux qui sentaient que l'heure solennelle allait sonner. Chaque membre du Sacré-Collége écrivit son vote en silence et le déposa dans le calice placé sur l'autel.

Le scrutin terminé, le dépouillement eut lieu : Mgr Mastaï ayant à ses côtés les deux autres scrutateurs était debout près de la table sur laquelle devaient se déposer les bulletins.

Son âme était dans une espèce d'effroi. Il semblait redouter le résultat de cette dernière épreuve, que celle du matin ne lui faisait que trop pressentir. Tout le jour, entre le troisième et le quatrième tour de scrutin, il était resté en prière, demandant sans doute à Dieu de ne pas lui imposer une mission dont il ne se croyait pas digne. Ce fut d'une main tremblante que l'archevêque-évêque d'Imola reçut les bulletins qu'on lui présentait ; il lut son nom dix-sept fois de suite. Au dix-huitième billet, apercevant encore son nom, un torrent de larmes jaillit de ses yeux, sa voix s'éteignit :

« *Mes frères*, murmura-t-il en sanglottant, *ayez pitié de ma faiblesse; je ne suis pas digne...*

Invité à continuer, il répondit :

« *Je ne puis; remettez à un autre le soin de lire le reste des votes.* »

Sa prière ne pouvait être exaucée, sous peine de frapper de nullité l'élection. Les membres du Sacré-Collége le supplièrent de calmer son émotion et le firent asseoir, en disant qu'on attendrait.

Semblable à son divin Maître qui, au jardin de Gethsemani, fut pris d'une tristesse mortelle et arrosa la terre avec la sueur de son sang, Mgr Mastaï, au moment de consommer son sacrifice, fut en proie à la faiblesse de la chair. Peut-être avait-il entrevu au milieu d'une nuée céleste le calice que l'avenir lui réservait ! Peut-être Dieu lui avait-il révélé la noire ingratitude d'une partie de son peuple bien aimé ?... et il ne put s'empêcher de s'écrier comme Jésus-Christ : « Seigneur, s'il est possible, éloignez de moi ce calice. » Mais soumis à la volonté divine, il ajouta aussi : « Néanmoins, Seigneur, que votre volonté s'accomplisse. »

Et bientôt, en effet, raffermi par la prière, soutenu par la grâce venue d'en haut, Mgr Mastaï se releva, retourna au bureau et lut, sur les bulletins, trente-six fois son nom.

Le Cardinal Archevêque-évêque d'Imola avait obtenu deux suffrages de plus que ne l'exigeaient les règles canoniques.

Aussitôt tous les cardinaux se levèrent de leurs sièges et proclamèrent le nouveau pape. La sonnette du cardinal-doyen annonça aux prélats assemblés aux portes de la chapelle que le Pontife était nommé.

Mgr Mastaï, qui s'était prosterné au pied de l'autel et demandait à Dieu la force, de porter les redoutables honneurs du Pontificat était encore anéanti dans sa prière, lorsque le cardinal Macchi, sous-doyen, s'avança vers lui, escorté des maîtres des cérémonies et des cardinaux et lui adressa cette question :

« *Acceptez-vous la dignité de Souverain-Pontife à laquelle l'élection vous appelle?...*

A cette interpellation, Mgr Mastaï se releva le visage illuminé d'un rayon divin, et répondit d'une voix ferme :

« *J'accepte.* »

« *Quel nom voulez-vous prendre?* demanda, selon l'antique cérémonial, le cardinal Macchi.

« *Celui de Pie, en mémoire de Pie VII, mon prédécesseur au Siége d'Imola*, » répondit le Pontife.

Immédiatement, Mgr de Ligne, notaire du Saint-Siége apostolique, dressa les deux actes de la nomination et de l'acceptation.

Pie IX, revêtu des insignes de sa dignité nouvelle, fut conduit en grande pompe à la chapelle du Quirinal, où après avoir reçu les premiers hommages des cardinaux, le camerlingue de la sainte Eglise romaine, le cardinal Riario-Sforza, lui mit au doigt l'anneau du pêcheur.

Il était neuf heures et demie du soir, quand toutes les cérémonies furent terminées. La proclamation publique fut remise au lendemain.

Le Conclave dans lequel Pie IX venait d'être élu n'avait duré que trente-six heures. Jamais, depuis plusieurs siècles, il ne s'en était rencontré de plus court.

Le 17 juin, à la pointe du jour, une foule immense couvrait la place de Monte-Cavallo, car, dès la veille dans la soirée, la nouvelle s'était répandue dans Rome que l'élection était accomplie. On attendait avec une impatience fébrile la proclamation du nouveau Pontife.

Lorsque neuf heures sonnèrent, les murailles du Conclave tombèrent, et le cardinal Camerlingue s'avançant sur le balcon du Quirinal proclama l'Exaltation de Pie IX au Siége apostolique.

A cette grande et heureuse nouvelle, un frisson électrique courut dans toutes les veines, des applaudissements éclatèrent comme une tempête. Mais, quand on vit paraître au balcon le Souverain-Pontife lui-même, les yeux tout baignés de larmes, quand on lui eût vu lever les mains vers le ciel comme pour s'offrir en holocauste à Dieu pour le bonheur et le salut de son peuple et du monde, puis abaisser ses mains pour bénir la ville et l'univers, toutes les voix de

la foule assemblée s'unirent dans un seul cri : *Vive Pie IX!* et ces cris cent fois répétés retentirent jusqu'aux extrémités de la cité des Papes.

Quelle explosion de joie en ce moment solennel! et quel élan de reconnaissance, lorsqu'un mois plus tard le nouveau Pape, confiant et généreux, plein d'amour pour l'Eglise et pour l'Italie, ouvrit largement sa main pleine de dons magnifiques, et rendit à leurs foyers près de dix-sept cents criminels politiques.

Il y a vingt-sept ans de tous ces événements mémorables, de tous ces grands et beaux spectacles qui étonnèrent le monde et le frappèrent d'admiration.

Mais depuis!... Mais aujourd'hui!... qu'est devenu cet amour de toute l'Italie pour le plus magnanime des souverains? Qu'a-t-elle fait de ce saint Pontife presque adoré par elle, et qui cependant a tenu largement toutes ses promesses? Où est cet avenir dont l'aurore avait été si brillante?

Cette nation ingrate et perfide a osé porter la main sur le Vicaire de Jésus-Christ. Elle lui a arraché du front, en dépit de son vrai peuple et de l'univers catholique, la couronne temporelle qu'il portait avec tant de gloire... Elle lui a donné des chaînes, et après lui avoir ravi tous les biens de ce monde, elle le tient en captivité, contristant sa grande âme, déchirant son cœur généreux par les plus abominables forfaits!!!

Mais l'enfer, déchaîné tout entier contre l'Eglise et contre son chef suprême, a beau se ruer sur les portes du Temple pour le renverser, afin de frapper au cœur le souverain des souverains, ses efforts restent vains. L'auguste et saint vieillard ne se laisse pas épouvanter par toutes ces clameurs.

Soutenu par la grâce divine, fort de sa conscience et de son droit, le front rayonnant de gloire, il continue à conduire avec calme, à travers les orages, la barque de Pierre.

Son vrai peuple lui garde tout son amour et l'entoure d'hommages. La chrétienté tout entière l'acclame comme au jour de son Exaltation au siége apostolique, et l'illustre et saint Pontife qui, par un miracle du ciel, avait déjà, il y a un an, dépassé les années de Pierre comme vicaire de Jésus-Christ à Rome, remplit le monde de ses vertus, de sa puissance et de sa gloire : *Stetit sol in medio cœli et non festinavit occumbere.*

Le 16 juin 1873 nous montre Pie IX plus grand encore qu'à pareil jour de l'année 1846.

Il n'y aura pas eu de plus beau jour dans Israël; Israël n'en a jamais connu d'aussi long. *Non fuit antea tam longa dies!!!*

LES ORDRES RELIGIEUX A ROME.

La Révolution sent le besoin de se hâter ; le coup qui lui a été porté en France l'étonne et l'irrite, elle veut aller jusqu'au bout. On pouvait espérer que le gouvernement italien chercherait à gagner du temps, en ne soumettant pas aussitôt au Sénat la loi de spoliation votée par la chambre des députés; cet espoir a été trompé; le Sénat va délibérer à son tour, et la sanction royale ne se fera pas attendre. Il faut que rien ne vienne retarder le châtiment de l'Italie révolutionnaire.

En attendant, les religieux qu'on dépouille font généreusement leur devoir ; ils essayent d'épargner à leur pays les calamités qui suivent la consommation des grandes iniquités. Voici une noble *protestation des généraux et procureurs généraux des ordres religieux contre le projet de loi de suppression approuvé par la Chambre des députés :*

La Chambre des députés du royaume d'Italie a discuté, du 6 au au 26 mai, un projet de loi étendant à Rome et à ses provinces l'application des lois, déjà en vigueur dans le reste du royaume d'Italie, sur les corporations religieuses et la conversion des biens des corps moraux ecclésiastiques. Outre les modifications très-importantes apportées par la commission au projet du ministère, la Chambre, en discutant et en votant chacun des articles, y a introduit des dispositions nouvelles encore plus odieuses et plus attentatoires au droit, dispositions qui, on peut le dire, anéantissent les familles religieuses et confisquent entièrement leur propriété légitime. Pendant les nombreuses séances consacrées à la discussion du projet, on ne s'est pas contenté de ne tenir compte ni de la justice de la cause, ni de la compétence des juges, on a émis divers raisonnements et on a prononcé divers discours qui ont à la fois outragé la vérité, la justice et la religion. Tout l'univers catholique, et même quiconque parmi les hérétiques et les infidèles a conservé un peu de raison et d'honnêteté naturelles, pourra facilement en juger.

Le Souverain-Pontife, seul juge constitué de Dieu pour régler ce qui concerne l'Eglise et les institutions religieuses, ayant déjà protesté hautement et déclaré nuls et de nulle valeur tous les attentats quelconques qui pourraient se faire contre les corporations religieuses, et leurs propriétés légitimes (1) : Nous, soussignés, supérieurs et procureurs généraux des divers ordres résidant à Rome, nous croyons être de notre strict devoir, non-seulement d'adhérer aux sentiments expri-

(1) Lettre du Saint-Père au cardinal Antonelli, en date du 16 juin 1872. — Allocution du Saint-Père aux cardinaux prononcée le 23 décembre 1872.

més par le Vicaire de Jésus-Christ, dont nous sommes les sujets immédiats, mais de protester spécialement en notre nom et au nom des familles religieuses que Dieu nous a données à régir et à gouverner selon les règles de la perfection chrétienne et des conseils évangéliques, et selon les lois et les constitutions approuvées par le Siége apostolique. En renouvelant nos protestations, nous renvoyons aux raisons développées dans la circulaire du 4 octobre 1871 que nous avons envoyée à tous les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires et consuls accrédités près le Saint-Siége, raisons démontrant jusqu'à l'évidence que la suppression des corporations religieuses existant à Rome était un manifeste et odieux attentat contre les droits des ordres religieux, contre les droits de la catholicité tout entière, et surtout contre les droits spirituels inhérents au chef visible de l'Eglise.

Aujourd'hui, de nouveau et en particulier, nous protestons contre tous les audacieux blasphèmes qui, dans cette circonstance, ont été impunément jetés à la face de Dieu et de sa religion sainte, contre toutes les injures qui ont été lancées contre sa sacrée personne et l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ.

Nous protestons contre l'impiété de langage des rapporteurs de la commission, lesquels, contredisant audacieusement l'Evangile, n'ont pas hésité à affirmer que les conseils évangéliques, à savoir les vœux de pauvreté, chasteté et obéissance, étaient l'antithèse de tout progrès matériel, moral et intellectuel de l'homme.

Nous protestons contre l'incompétence et la contradiction de ceux qui, après avoir juré d'observer et de maintenir le *Statut*, après avoir promis solennellement au monde catholique de laisser intact l'autorité de l'Eglise, ont proposé et approuvé des lois qui sont en opposition avec le premier article du Statut et sont complétement attentatoires aux droits et à l'autorité spirituelle du Pontife romain, et aux très-saintes lois de l'Eglise.

Nous protestons contre les calomnies, les faussetés, les mensonges qui, sans aucun fondement et sans même un semblant de preuve, ont été produits en public et dirigés contre les instituts et les personnes religieuses, qui ont le droit de défendre leur réputation.

Nous protestons contre l'expropriation violente des maisons et des couvents; contre la spoliation et la conversion des biens et des propriétés appartenant à nos ordres respectifs, et nous réservons contre tout usurpateur et possesseur les droits inhérents à ces propriétés, et dont aucun pouvoir laïque ne peut légitimement nous déposséder.

Contre de si grandes injustices et iniquités, nous en appelons au Souverain-Pontife, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, aux évêques et pasteurs des âmes, qui sont les tuteurs, les gardiens et les défenseurs des biens et des propriétés des ecclésiastiques.

Nous en appelons à tous les fidèles catholiques répandus par le monde, aux charitables largesses desquels — largesses faites en l'honneur et pour la propagation de la foi et de l'Eglise — sont dus la ma-

majeure partie des biens et des propriété des Ordres religieux.

Nous en appelons au droit individuel d'association et de propriété, au droit public des gens et au droit international, qui tous militent en faveur de notre existence et de notre propriété.

Nous en appelons au jugement de toutes les personnes sensées et civilisées qui se dirigent encore selon les règles de la raison et la foi.

Nous en appelons enfin au jugement du Juge suprême des vivants et des morts, au Dieu Tout-Puissant, près duquel il n'y a pas d'acception de personne, et dont l'inexorable justice saura, quand il le faudra, venger la réputation des calomnies et les droits des opprimés ; pendant que de notre côté nous prierons assidûment et du fond du cœur pour attirer la miséricorde de Dieu sur nos calomniateurs et nos oppresseurs, et enfin de les soustraire aux peines et aux châtiments temporels et éternels que l'iniquité de leurs actes pourrait bien leur faire encourir.

Rome, 2 juin 1873. (*Suivent les signatures au nombre de* 82.)

La consultation de M. Ravelet, que nous avons fait connaître dans notre dernier numéro, obtient le plus grand succès. Elle a reçu la complète approbation du Saint-Père, et des avocats de tous pays l'ont déjà signée en grand nombre. Si le gouvernement italien s'opiniâtre dans sa voie fatale, il saura, au moins, qu'il a contre lui, non-seulement les anathèmes de l'Eglise et la réprobation de tous les gens de bien, mais la sentence motivée de tous les hommes qui ont fait leurs principales études des lois et du droit ; il saura que ce qu'il fait est nul de plein droit, et que la force seule pourra maintenir ce qu'il fait ; or, la force ne prévaut pas longtemps contre le droit.

Les impies obtiendront-ils d'ailleurs ce qu'ils veulent en frappant ainsi les religieux dans leurs biens ? S'ils avaient les coudées franches, sans doute ils réussiraient pour quelque temps. Mais la vraie Italie n'est pas avec eux ; ils sont quelques milliers de sectaires qui oppriment un peuple foncièrement catholique, et qu'ils sont obligés de ménager, en même temps qu'ils doivent compter avec le sentiment général des autres peuples catholiques, qui ont bien pu tolérer leurs criminelles entreprises tant qu'elles ne vont pas jusqu'à la persécution sanglante, mais qui se réveilleraient si l'on allait trop loin.

Une correspondance adressée au *Journal de Bruxelles*, fait à ce sujet des considérations qui méritent de trouver ici leur place.

« On fait un calcul bien simple, dit le correspondant de ce journal. Le parlement se compose de 510 députés. En élevant au chiffre le plus élevé le nombre des électeurs qui ont envoyé ces députés à Rome, on compte à peine cent mille individus, tous sectaires.

Qu'on décuple, si l'on veut, le chiffre des adhérents à la forme actuelle du gouvernement ou à la république, on n'a pas plus d'un million d'Italiens. Or, il y a de 35 à 40,000 religieux ou religieuses, et la masse de la nation, c'est-à-dire 23 à 24 millions de chrétiens, veulent les ordres ecclésiastiques. Je sais bien qu'aujourd'hui la minorité impie opprime la majorité fidèle. Mais aujourd'hui passera et demain viendra, et demain c'est la représaille, c'est le triomphe de Dieu sur le monde.

« Il faut donc blâmer, condamner et maudire l'entreprise de la révolution ; il ne faut point désespérer.

« La révolution s'emparera, comme elle l'a fait depuis 1866, de tous les biens d'Eglise ; elle les vendra en partie, en partie les affectera à des usages laïques. Mais les Ordres religieux subsisteront. Qu'est-il arrivé en Italie ? Dans toutes les provinces les religieuses cloîtrées, bien que de congrégations diverses, se sont massées dans des maisons particulières et y continuent leur vie d'oraison et de mortification ; les religieux réunis de la même manière ou recueillis par des fidèles riches suivent leur règle et se vouent avec plus de zèle au ministère public ou à l'austérité de leur discipline.

« Privés de ce qu'on appelle la personnalité juridique, ils gardent leurs vœux et ne recouvrent leur personnalité civile qu'au profit de l'Eglise et non point de l'Etat.

« On voit de jeunes prêtres dans l'armée qui, lorsqu'ils le peuvent, courent à l'église, passent la robe et l'ornement sacerdotal sur l'uniforme et vont à l'autel. On voit de jeunes clercs qui, n'ayant pu éviter la conscription, vivent dans les casernes avec la piété des séminaristes, et attendent impatiemment la fin de leur service militaire pour reprendre leurs études de théologie. Croyez-moi, tout en déchaînant des démons, la révolution fait germer des saints. Il se forme dans l'ombre une génération sublime que Dieu opposera, quand il sera temps, à la génération qu'élève l'Etat, et la victoire n'est point douteuse. On me cite des villes comme Plaisance, Parme, Modène, Pise, Pavie, Florence, où des Lazaristes, des Jésuites, des Franciscains, vivent en communauté et ont leurs noviciats, comme si l'Etat n'avait pas supprimé et volé leurs couvents et leurs biens.

« Il y a d'ailleurs un élément favorable aux ordres religieux : c'est l'élément municipal. La faculté est donnée aux catholiques de prendre part aux élections communales. Dans deux ans ces municipes seront tous catholiques.

« On trouve des syndics et des conseils municipaux qui s'estiment heureux d'appeler les religieux à l'enseignement afin d'arrêter les progrès de l'impiété. Dans les hôpitaux, dans les prisons, il faut

recourir aux sœurs pour le soin des malades et pour la moralité des détenus. Parcourez l'Italie, vous rencontrez partout l'habit religieux. Il n'y a pas un haut fonctionnaire, un député, un sénateur, un général, un officier qui ne compte quelque parent en religion. Décatholiciser l'Italie est impossible.

« Par conséquent, je dis que ce qui se passe en Italie, où depuis sept ans la loi de la suppression est appliquée, aura lieu à Rome après que la loi aura été sanctionnée par le roi. »

Nous aimons à partager ces espérances. C'est le devoir des catholiques de lutter contre le mal, de protester contre l'injustice, et de ne pas se laisser diriger dans leur conduite par cette maxime, qui est une maxime de lâcheté et de désespoir : laissons grandir le mal, afin que de l'excès sorte enfin le bien; mais il ne leur est pas défendu, pendant qu'ils luttent, de considérer les voies de la Providence, qui sait tirer le bien du mal, et d'admirer comment Dieu sait purifier en châtiant, et faire triompher son Eglise au milieu des tourmentes qui sembleraient devoir l'emporter. A nous de lutter et de combattre, à Dieu de fixer l'issue de la bataille. Et tous les symptômes se réunissent aujourd'hui pour ranimer nos espérances et augmenter notre courage.

J. Chantrel.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA NATION FRANÇAISE.

Nous extrayons les pages qui suivent du discours prononcé par Mgr Freppel, évêque d'Angers, à l'occasion de la consécration de Mgr Sebaux, évêque d'Angoulême, dans la cathédrale de Laval; c'est un magnifique chapitre de l'histoire de France.

Il se passe parmi nous, à l'heure présente, quelque chose qui me frappe et qui m'édifie tout ensemble. Partout ailleurs, en Europe, ou peu s'en faut, nos frères dans l'épiscopat gémissent plus ou moins sous le coup de la persécution. En Suisse, de misérables despotes déshonorent la patrie de Guillaume Tell, cette terre classique de la liberté, en opprimant la conscience de leurs concitoyens; en Allemagne, un pouvoir enflé de ses succès ressuscite, au grand scandale du monde chrétien, la théorie païenne de l'omnipotence de l'État. Hier encore, l'Italie révolutionnaire tenait les évêques éloignés de leurs siéges; demain, peut-être, d'affreux petits rhéteurs infligeront le même outrage à la catholique Espagne. Eh bien, je le dis à l'honneur de la France, rien de pareil n'est possible

au milieu de nous. A l'exception de la secte des blasphémateurs, qui ne compte pas, tout ce qu'il y a dans le pays d'honnête et de moral se groupe et se rallie autour de l'épiscopat. Grâce au concours de tous les hommes qui ont souci de l'ordre et de la conservation sociale, nous avons, dans nos diocèses, des facilités pour le bien que nos prédécesseurs n'avaient plus connues depuis cent ans. Les œuvres du zèle catholique sont en pleine croissance, et chaque jour une loi réparatrice vient ajouter à la somme de nos libertés. Bref, la France si éprouvée d'ailleurs, présente au monde ce grand spectacle d'une nation qui peut être divisée sur tout le reste, et qui ne l'est malheureusement que trop, mais qui du moins se retrouve, compacte et unie, sur le terrain de sa foi et de sa religion traditionnelle. Là est l'espérance pour l'avenir; là est aussi la grandeur dans le passé. C'est ce que je voudrais vous montrer en retraçant à grands traits le rôle de l'épiscopat dans le cours de notre histoire nationale, son influence et son action sur les destinées du pays, suivant cette parole du prophète Moïse : *Memento dierum antiquorum*, souvenez-vous des anciens jours; interrogez vos pères et ils vous diront ces choses; consultez vos ancêtres et ils vous les raconteront : *Interroga patrem tuum et annuntiabit tibi; majores tuos et dicent tibi.*

C'est un incrédule, Gibbon, qui a dit ce mot resté célèbre, et dont la vérité éclate au berceau même de notre histoire : « Les évêques ont fait le royaume de France (1) ; » M. de Maistre, commentant cette parole dans le style qui lui est propre, ajoutait : « Les évêques ont construit cette monarchie comme les abeilles construisent une ruche (2). » Je les vois, en effet, qui préparent de loin et qui rassemblent de toutes parts les éléments de ce grand œuvre. Partis du pied de la chaire apostolique, à la voix de saint Pierre et de saint Clément, les évêques missionnaires pénètrent dans ce pays fermé jusqu'alors au Christ et à l'Evangile; ils l'entament sur tous les points; ils ouvrent des sillons de lumière à travers les ténèbres qui l'enveloppent; ils établissent de distance en distance des centres de prière et d'enseignement : Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Austremoine à Clermont, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, Denis à Lutèce, Julien au Mans, vingt autres en des lieux non moins célèbres. Cette foi, que les évêques missionnaires sont venus apporter à la Gaule idolâtre, les évêques docteurs s'appliqueront à la lui conserver pure et sans mélange d'erreurs : Saint Irénée la défendra contre les gnostiques; saint Hilaire de

(1) *Hist. de la Décadence*...., t. VII, c. 38.
(2) *Du Pape*, disc. prélim.

Poitiers, saint Phébade d'Agen, saint Eucher de Lyon, contre les ariens; saint Martin fera reculer devant elle les superstitions du paganisme. En même temps que cette race prédestinée reçoit de ses évêques la doctrine du salut, elle apprend à leur école le dévouement et le sacrifice : de saint Pothin à saint Firmin, à travers trois siècles de persécution, le sang des martyrs devient pour elle une semence d'héroïsme; et ainsi, à la veille de commencer sa longue histoire nationale et chrétienne, la Gaule possède déjà, par les efforts réunis de ses apôtres, de ses docteurs et de ses martyrs, les trois éléments de sa grandeur future: la foi, la science et la charité.

L'œuvre de la préparation était terminée. Arrive ce moment de crise formidable, où l'empire romain et les barbares s'entrechoquent dans un duel à mort. Alors les évêques s'interposent entre les conquérants et les vaincus, arrêtant la fureur des uns, adoucissant les souffrances des autres. Seuls représentants de la force morale au milieu de ces luttes violentes, ils se constituent les défenseurs de leurs cités, pour détourner d'elles le torrent dévastateur. On les voit tour à tour apparaître dans le camp des généraux romains, ou bien se jeter en travers des hordes barbares; ici, empêchant le meurtre et le pillage, là, mettant fin à des exactions iniques. L'évêque de Metz, saint Auteur, partage la captivité de son troupeau dont il obtient la délivrance. Saint Orient, évêque d'Auch, plaide auprès d'Aétius la cause des malheureuses populations de l'Aquitaine. Saint Germain d'Auxerre sauve l'Armorique de la fureur des Alains. Saint Loup arrête Attila aux portes de Troyes. Saint Aignan l'éloigne des murs d'Orléans. Saint Sidoine Apollinaire dispute l'Auvergne au joug des Visigoths. Pris de tous côtés, entre l'invasion barbare et la domination romaine, les peuples n'ont de recours contre l'oppression que dans l'épiscopat, dans les vertus dont il donne l'exemple, dans l'ascendant qu'il exerce par sa parole et par son caractère.

Cependant les destinées de l'empire romain s'accomplissent et la barbarie triomphe. Il s'agit alors pour l'épiscopat d'initier ces races nouvelles à la justice et à la vérité. Travail immense où la foi et la charité chrétiennes auront à lutter pendant des siècles contre des natures incultes dominées par des passions sauvages! Tandis que saint Césaire d'Arles emploie son zèle et sa forte éloquence à faire pénétrer l'Evangile dans l'âme des Visigoths, saint Remy baptise les Francs; saint Avite de Vienne arrache les Bourguignons à l'hérésie d'Arius. L'œuvre de régénération commencée par ces trois grands évêques, leurs successeurs la poursuivent avec une ardeur que nul ne parvient à refroidir et qui s'accroît avec les difficultés

mêmes. Désormais, à côté de chaque roi franc apparaîtra une figure d'évêque comme l'image de la clémence et de la mansuétude au milieu d'une société qui ne sait ni pardonner une injure ni souffrir une rivalité. Clotaire Ier trouve dans saint Vaast d'Arras un censeur intrépide de ses vices; Théodebert renonce à ses habitudes criminelles devant les réprimandes sévères de saint Nicet de Trèves. Pendant que saint Germain de Paris multiplie ses remontrances pour détourner Brunehaut d'une lutte fratricide, saint Prétextat de Rouen paye de sa vie son énergique opposition aux cruautés de Frédégonde.

Si la pitié semble s'être réfugiée dans le cœur des évêques, le droit et la justice n'ont de garantie efficace que dans leur intervention; et s'il reste aux peuples quelque ressource contre l'arbitraire et la violence, c'est qu'auprès des Clotaire II, des Dagobert Ier et de tant d'autres princes héritiers de leur pouvoir comme de leurs vices, l'estime et la vénération publique appellent et retiennent malgré tout des conseillers ou des ministres tels que saint Arnoul de Metz, saint Grégoire de Tours, saint Eloi de Noyon, saint Ouen de Rouen, saint Léger d'Autun, saint Lézin d'Angers, saint Rigobert de Reims. Ah! je ne dis pas que ces grands serviteurs de l'Eglise et de la patrie aient réussi à prévenir tous les désordres ni à réprimer tous les scandales : ce n'est qu'à la longue et par d'incessants efforts qu'ils pouvaient triompher d'habitudes invétérées; mais leur activité infatigable n'en a pas moins porté ses fruits. Ils ont changé en vertus les vices de nos ancêtres; ils ont façonné l'âme de la France, en la pliant aux préceptes de l'Evangile; ils lui ont fait ce tempérament généreux qui devait la rendre capable de si grandes choses; et lorsqu'à travers tant de siècles on se reporte vers ces temps reculés où s'élaborait lentement notre civilisation chrétienne, on y retrouve partout, comme instrument ou comme force d'impulsion, la main et le cœur des évêques.

Je n'en voudrais d'autres preuves que ces conciles sans nombre où se concentrait alors tout ce qu'il y avait dans le pays de lumières et d'autorité morale, et qu'on a pu appeler les vrais conseils de la nation. C'est au sein de ces assemblées d'évêques, à Orange, à Arles, à Orléans, à Reims, à Narbonne, à Tours, en cent lieux divers, c'est à ces grandes écoles nationales du droit et de la justice, dans leurs règlements si sages et si fermes, que toutes les classes de la société ont puisé la notion du devoir, le sentiment de la discipline, l'esprit d'obéissance, le respect de la vie et de la propriété d'autrui, la pitié pour la faiblesse et pour l'infortune, l'attachement aux principes, le goût et l'estime des bonnes mœurs, toutes ces

choses qui depuis lors ont servi de base aux relations sociales et pris corps dans nos institutions. Et quand les souverains eux-mêmes, s'inspirant de tels exemples, s'efforceront à leur tour de ramener l'ordre et la régularité de la société civile, c'est aux évêques qu'ils demanderont un appui et des lumières. Ils les appelleront dans leurs conseils, où les intérêts des peuples n'auront pas de défenseurs plus intelligents ni plus zélés que les ministres de Dieu. A côté de Pépin et de Charlemagne, de ces puissants restaurateurs de l'ordre social, on verra surgir comme les promoteurs ou les auxiliaires de toutes les réformes utiles, saint Chrodegand de Metz, Théodulfe d'Orléans, Leidrade et Agobard de Lyon : grandes et nobles figures qui vont revivre au siècle suivant dans les Adon de Vienne, les Hincmar et les Gerbert de Reims, les Fulbert et les Yves de Chartres. C'est sur de tels hommes que s'arrêtent de préférence les regards de l'histoire, lorsqu'on cherche à travers ces époques tourmentées les gloires les plus pures de la religion et de la patrie.

(*La fin au prochain numéro.*)

LES COMITÉS CATHOLIQUES.

(Suite. — Fin du discours de M. Chesnelong.)

On a souvent répété « que les catholiques excellent dans la vie privée, mais succombent dans la vie publique ». Sans nous appliquer la part d'éloges qui se trouve dans cette appréciation, ne devons-nous pas reconnaître que nous avons plus ou moins mérité la part de critique qu'elle renferme? Eh bien, le moment est venu de nous en relever; et ne disons pas que la cause de Dieu se défend par elle-même. Elle n'en est pas, il est vrai, à ses premières luttes ; toujours attaquée, elle a toujours triomphé; et l'avenir, quel qu'il soit, verra toujours de nouvelles attaques lui ménager de nouveaux succès. Nous n'avons donc rien à craindre pour elle; mais nous avons tout à craindre pour nous-mêmes. On a dit avec raison que cette cause sacrée « ne triomphe qu'au profit de ceux qui savent la défendre »; si donc nous voulons être de moitié dans la victoire, prenons vaillamment notre part dans le combat. (Bravos! Très-bien!)

M. Chesnelong fait ensuite justice des attaques dont l'Eglise est l'objet, et montre que la France a besoin de cette Eglise catholique, qui est à la tête de tous les progrès, qui peut satisfaire toutes les légitimes aspirations de la société moderne.

Vainement, dit-il, on affecte de proclamer qu'entre les vieilles doctrines du catholicisme et les nouvelles aspirations de la France moderne, il y a incompatibilité. Ce qui est vrai, c'est que ces aspirations, à les prendre dans ce qu'elles ont de fondé, de généreux, de légitime, de véritablement libéral, sont d'origine chrétienne, et que leurs funestes exagérations tiennent précisément à la part d'erreurs que la Révolution y a mêlées et que le catholicisme n'accepte pas.

Vainement on attaque l'Eglise au nom du progrès, de la liberté, de la civilisation, ces mots et ces choses lui appartiennent, nous les revendiquons pour elle.

Est-ce donc que l'Eglise n'avait pas ses conciles avant que nous eussions nos assemblées parlementaires? Est-ce qu'elle n'avait pas érigé en dogme l'égalité de tous les hommes devant Dieu avant que nous n'eussions reconnu leur égalité devant la loi? Est-ce qu'elle n'avait pas admis les plus humbles chrétiens aux honneurs les plus élevés de son sacerdoce avant que nous n'eussions consacré le principe de l'admissibilité de tous les citoyens aux charges publiques?

Est-ce que dans ses ordres religieux, qui étaient comme autant de sociétés vivant de sa vie et s'inspirant de son esprit, elle n'avait pas pratiqué avec une sincérité que nous ne savons, hélas! ni imiter, ni atteindre, l'élection des suffrages, le vote tantôt universel tantôt restreint, avant que nous n'eussions commencé la série toujours ouverte de nos lois électorales?

Est-ce qu'elle n'avait pas créé le patrimoine des pauvres, avant que nous n'eussions établi nos bureaux de bienfaisance? Est-ce que saint Vincent de Paul n'avait pas suscité les Sœurs de charité avant que nous n'eussions légalement constitué nos hospices?

Est-ce que le vénérable de La Salle n'avait pas fondé l'Institut des Frères des écoles chrétiennes pour l'instruction du peuple avant que nous n'eussions organisé nos écoles primaires? Est-ce que l'Eglise n'avait pas couvert la France de maisons de haute éducation avant que nous n'eussions fondé nos lycées et nos facultés universitaires? Est-ce qu'elle ne nous a pas d'ailleurs gardé et transmis par ses moines les trésors des littératures antiques? Est-ce qu'on ne retrouve pas son empreinte dans les grands monuments de la littérature et de l'art modernes? Est-ce que, de nos jours encore, de Chateaubriand au P. Lacordaire, du comte de Maistre au comte de Montalembert, les gloires littéraires les plus brillantes n'ont pas été des gloires catholiques? Est-ce que tous ces sentiments élevés et délicats qui nous semblent être la conquête des temps

nouveaux, le souci de l'honneur et du droit, le respect de la dignité humaine, la compassion pour la faiblesse et pour le malheur, l'amour du pauvre, la sympathie pour les humbles, le noble désir de les élever, de les grandir en moralité et en bien-être, ne sont pas la marque et comme la distinction de la civilisation chrétienne telle que l'Eglise l'a faite? Est-ce que le christianisme et la civilisation ne sont pas tellement identiques que les frontières de l'un fixent en quelque sorte les limites de l'autre! (C'est cela! très-bien!)

Et à un autre point de vue, est-ce que l'Eglise n'avait pas stipulé pour la liberté des peuples, avant que nous n'eussions borné les prérogatives des pouvoirs? Est-ce qu'elle n'avait pas scellé du sang de ses martyrs, consacré par la distinction du spirituel et du temporel, sauvé dans les grandes luttes du sacerdoce et de l'empire, le principe de la liberté des âmes bien longtemps avant que nous n'eussions inscrit la liberté de conscience dans nos constitutions? Est-ce quelle n'avait pas promulgué la grande charte des devoirs de l'homme avant que nous n'eussions proclamé la fastueuse, impuissante et trop souvent dangereuse déclaration de ses droits? Est-ce qu'enfin les vrais titres du genre humain ne remontent pas au Calvaire? Est-ce que l'Eglise n'en est pas toujours, quoi qu'on dise, la fidèle gardienne, et est-ce que Montesquieu a vraiment eu la gloire de les retrouver? (Bravos! Applaudissements!)

Les bienfaits de l'Eglise, messieurs, sont comme les étoiles du firmament. Leur éclat n'est égalé que par leur nombre. Mais j'en ai dit assez pour avoir le droit de conclure qu'il n'est aucun vrai progrès dont l'Eglise n'ait été l'initiatrice, et dont elle n'ait fourni à la fois l'exemple et le modèle.

Elle ne répudie donc rien de ce qui peut concourir à l'honneur, à l'éclat, à la prospérité, à la grandeur intellectuelle et morale des nations, de ce qui peut élever l'homme et améliorer son sort.

Ce qu'elle ne veut pas, ce qu'elle répudie, c'est l'indépendance aboutissant à la révolte contre les lois divines et humaines; c'est la liberté dégénérant en opposition ; c'est l'insurrection se proclamant le droit parce que, dans un jour de surprise, elle devient la force; c'est l'enseignement séparé de la religion et ravissant à Dieu des âmes qui lui appartiennent; c'est la domination de la libre pensée confisquant les droits de la conscience religieuse sous le couvert de la liberté des croyances; c'est surtout cette erreur fondamentale de l'Etat sans Dieu, de la loi athée, dont le décevant mirage nous aveugle depuis trois quarts de siècle et qui ne nous a permis, hélas!

que de construire sur un sol toujours mouvant des fondations toujours croûlantes? (Sensation prolongée.)

Eh bien, messieurs, je vous le demande, entre les illusions du siècle et les réserves de l'Eglise, où est la vérité sociale? Où est la garantie du repos, de la dignité, de la liberté des peuples? Le temps a marché; les événements se sont déroulés; les catastrophes nous ont apporté leurs redoutables leçons. Qui ne peut voir aujourd'hui tout ce qu'il y a de sens profond, de sagesse supérieure, de sûreté de principes, je dirai même d'utilité pratique et expérimentale dans les réserves de l'Eglise?

Mais ce n'est pas assez de reconnaître que l'Eglise n'est pas incompatible avec la France moderne : j'ajoute qu'elle lui est nécessaire. (Très-bien!)

Nous aspirons à l'ordre. C'est en effet le premier bien des sociétés; c'est le plus impérieux besoin de notre époque tourmentée. Mais entre l'ordre fondé sur le respect et l'ordre fondé sur la contrainte, il faut choisir. Quand un peuple ne s'incline pas devant la force de la loi, il faut qu'il subisse la loi de la force. Si donc nous voulons l'ordre véritable, ne repoussons pas l'Eglise. C'est la grande école de l'autorité et du respect. Elle fait l'ordre moral dans les âmes, et par là elle donne à l'ordre matériel la seule garantie qui puisse en assurer la dignité, l'efficacité et la durée. (Très-bien! très-bien!)

Nous aspirons à la liberté. Est-ce que l'Eglise condamne cette noble ambition?

Ah! messieurs, je songe à ceux qui luttent et qui souffrent à cette heure pour la sainte cause de l'affranchissement des âmes; je songe à notre Souverain-Pontife, le saint et illustre Pie IX, à ce courageux et éloquent évêque de Genève, à tous les autres généreux champions de la liberté catholique sur les divers points du globe; je les vois opposant tous, avec une fermeté indomptable, le *non possumus* du droit imprescriptible aux usurpations de la violence et aux iniquités de la force; mon cœur s'émeut avec le vôtre à cette pensée, et je salue en eux les grands défenseurs de la liberté du monde. (Bravos et applaudissements prolongés mêlés des cris de : Vive Pie IX! Vive Mgr Mermillod!)

Viennent des épreuves nouvelles, et on reconnaîtra une fois de plus que, même lorsqu'elle a raison de tout le reste, la tyrannie humaine se heurte impuissante à la conscience catholique et ne peut lui arracher du moins cette liberté suprême que, selon une parole célèbre, la mort donne toujours, comme un dernier refuge, à ceux qui la méprisent.

Nous avons donc le droit, nous catholiques, de parler de la liberté avec autant de fierté que personne.

Mais la vraie liberté n'est pas le mépris de la loi; c'est son acceptation volontaire. Elle implique sans doute une diminution de coaction légale; mais elle exige par cela même un accroissement correspondant de garanties morales. Qu'il s'agisse d'un homme ou d'une nation, être libre ce n'est pas braver la règle et la violer impunément; c'est la respecter sans contrainte extérieure et l'accomplir sans obstacle. Voilà la liberté des grands cœurs et des grands peuples : on n'y atteint et on ne la garde qu'à condition d'en être digne. Si donc nous voulons une liberté qui soit, non pas une fausse enseigne, mais une réalité vivante, laissons faire l'Eglise. Seule, elle a le secret de l'obéissance qui affranchit et de la liberté qui se modère elle-même; seule, elle sait remplacer l'action réprimante de la loi par la libre prépondérance du devoir.

Dans les sociétés antiques, messieurs, la liberté ne fut jamais qu'une forme déguisée de tyrannie; elle était, au profit de ceux qui en avaient le privilége, un instrument de domination sur des masses esclaves; rien de plus. « La liberté véritable, la liberté de tous et pour tous, l'illustre Donoso Cortès le disait en 1849 dans un mémorable discours, elle n'est venue au monde qu'avec le Sauveur du monde. » Elle n'y restera qu'avec lui et par lui. Toujours et partout, depuis l'avénement du christianisme, quand la religion baisse, c'est le despotisme qui monte; quand l'impiété domine, c'est la liberté qui succombe. Telle est la loi de l'histoire, et de récents événements nous en ont apporté la confirmation. (Mouvement.)

L'ordre dans la vraie liberté, c'est la justice. Mais au delà de la justice, il y a un devoir non pas plus haut, mais plus large qui, lui aussi, a sa racine dans la conscience, mais qui de la conscience passe dans le cœur pour provoquer ses élans et étendre son action : j'ai nommé la charité.

La charité, messieurs, a un rôle social immense; elle est le lien social lui-même, le complément de la justice, l'auxiliaire et le correctif de la liberté. La liberté, c'est le droit, et le droit dans l'homme est égoïste de sa nature; la charité, c'est le devoir, le devoir qui se donne, le devoir qui se dévoue; c'est la face généreuse de l'humanité. Nous avons de notre temps de formidables questions sociales; la liberté seule ne suffira pas à les résoudre; il y faudra par surcroît ces deux formes de la charité qui s'appellent l'association et le patronage, l'association qui, comme le disait un éminent professeur de la faculté de Louvain, « est la charité des petits entre eux, le

patronage qui est la charité des grands envers les petits » (Très-bien! C'est cela! Applaudissements!), deux forces qui peuvent seules en s'acceptant réciproquement et se coordonnant dans un concert fécond, substituer l'alliance à l'antagonisme et donner à l'action charitable toute sa puissance.

Ici encore, messieurs, faisons place à l'Eglise. « C'est elle, disait Mgr l'évêque d'Orléans dans son magnifique langage, qui a créé le capital de la charité; c'est elle qui a créé la charité elle-même. » Oui, le jour où la religion, avec sa maternelle influence, pénétrera dans les associations pour les régler et les féconder, dans les patronages pour y faire prévaloir l'amour de l'ouvrier, le respect de sa dignité, le souci de son avenir, le jour où elle fera prédominer dans ses institutions unies les grandes inspirations de la charité catholique et la force morale de l'honneur chrétien, ce jour-là, il n'y aura plus de question sociale; jusque-là, redoutons les tempêtes qui pourront sortir de son sein.

Donc, messieurs, la France a besoin de l'Eglise; mais j'ose ajouter que l'Eglise a besoin de la France, en ce sens que Dieu, je l'espère, n'a pas déshérité notre patrie de ce que le P. Lacordaire appelait la grande vocation de la nation française.

L'arianisme vaincu, le mahométisme refoulé, la papauté temporelle fondée, le grand mouvement des croisades dont Rome était la tête, mais dont la France était le bras armé, une suite de guerriers et de saints qui ont servi l'Eglise par leur courage ou l'ont illustrée par leurs vertus, une littérature catholique d'un incomparable éclat, la science et l'éloquence au service de la foi : voilà nos titres dans le passé.

Avons-nous répudié ce glorieux héritage? Non, messieurs; quelles que soient les clameurs du jour, j'affirme, pour l'honneur de notre pays, que nous voulons l'accepter. J'ai dû, c'était une nécessité de mon sujet, montrer nos faiblesses et nos périls; j'ai à cœur de vous dire, en terminant, nos forces et nos espérances.

Si, depuis le commencement de ce siècle, le catholicisme a trouvé, en France, des ennemis acharnés, il y a rencontré aussi des défenseurs dont la gloire a consacré les œuvres. Il a eu ses penseurs et ses écrivains, ses philosophes et ses historiens, ses orateurs et ses poëtes. Les voûtes de nos cathédrales ont souvent retenti et retentissent encore d'accents où nous retrouvons tour à tour le doux éclat de Massillon, la vigueur éloquente de Bourdaloue, l'âme de Fénelon; laissez-moi ajouter qu'en certains grands jours de notre jeunesse évanouie, il nous a semblé y entendre quelquefois le tonnerre de Bossuet.

Le clergé de Paris, si noblement représenté dans cette enceinte, déploie dans une tâche difficile des vertus et des talents entre lesquels notre admiration se partage ; et à sa tête nous rencontrons un prélat selon le cœur de Dieu, devant lequel je suis heureux de m'incliner en ce moment, et qui réunit dans un saint assemblage la fermeté d'une haute raison et la sagesse d'une expérience consommée, la science du docteur et le zèle infatigable de l'apôtre, la simplicité qui attire la sympathie et l'austérité qui commande le respect, la charité qui gagne les âmes et l'autorité de persuasion qui s'impose aux intelligences. (Tout l'auditoire se tourne vers Mgr Guibert et éclate en applaudissements.)

Jamais, d'ailleurs, nous n'eûmes en France un épiscopat plus éminent et plus justement vénéré, un sacerdoce plus respectable et plus éclairé ; les ordres religieux renaissent. Hier encore, nous avions nos martyrs qui tombaient dans nos rues en offrant leur vie « pour le bon Dieu », et les missions étrangères voient sans cesse notre pays leur envoyer de nouveaux apôtres.

Mais, en descendant même de ces sommets, on retrouve partout les traces manifestes d'un renouvellement de vie catholique.

Le sol se couvre d'églises nouvelles ; les anciennes doivent s'élargir pour suffire à la foule croissante des croyants ; les maisons d'éducation chrétienne sont soutenues par la confiance des familles. Les œuvres du dévouement catholique se multiplient ; l'obole des fidèles fait à la pauvreté du Saint-Père une dotation presque royale ; la religion reprend son empire dans de nombreux foyers.

Quel est donc le sentiment de ces populations qui se portent en masse, dans de pieux pèlerinages, vers des sanctuaires vénérés ? Inclinons-nous, messieurs, devant ces imposantes manifestations. C'est la France qui, comme nation, renouvelle le pacte de l'antique alliance. Enfin ce lieu même où nous sommes réunis et où nous recevons une hospitalité si bienveillante, voit chaque année affluer dans ses murs une jeunesse croyante et studieuse, généreuse et vaillante, qui est l'espoir de notre avenir et qui en sera l'honneur. (Bravos et applaudissements.)

Il y a donc encore, grâce à Dieu, une France catholique. (Oui ! oui !) Eprouvée comme l'Eglise, elle se relèvera avec elle et par elle. Dieu, on l'a dit, est patient, parce qu'il est éternel, son jour peut se faire attendre ; il viendra à coup sûr. Celui du triomphe de l'Eglise, j'ai l'invincible confiance que ce sera aussi le jour de notre reconnaissance nationale.

A nous, messieurs, dans la modeste mesure de notre action, d'en

préparer l'avénement. L'œuvre est immense et nous ne sommes sans doute qu'un bien faible instrument. Qu'importe? On est toujours fort quand on sent l'Eglise à sa droite, la patrie à sa gauche, et qu'on travaille avec bonne volonté et surtout avec union à la glorification de l'une et au salut de l'autre. Courage donc; jetons la semence; creusons le sillon, la moisson viendra quand il plaira à Dieu. (Bravos et applaudissements prolongés. Mgr Guibert se penche vers l'orateur, dont il prend les mains pour le féliciter. La salle répond à ce témoignage, qui exprime si bien ses propres impressions, par une nouvelle salve d'applaudissements.)

L'AUMONERIE MILITAIRE.

Voici le Rapport fait par M. le vice-amiral de Dompierre d'Hornoy, membre de l'Assemblée nationale française, ministre de la marine, au nom de la Commission de l'arméesur la proposition de loi de MM. Fresneau et Emile Carron relative à l'organisation du service religieux dans l'armée de terre :

Messieurs, la commission de réorganisation de l'armée m'a fait l'honneur de me désigner pour vous présenter son rapport sur un projet de loi dû à l'initiative de nos honorables collègues MM. Carron et Fresneau, et ayant pour but l'organisation du service religieux dans l'armée.

L'Assemblée a reçu déjà plusieurs pétitions réclamant son attention à ce sujet : entre autres une demande de vingt-cinq mille pères de famille, reçue en décembre 1871 à la suite de la loi sur le recrutement; une plus récente portant douze cents signatures; une lettre de Mgr l'archevêque de Rennes appuyant le projet en question, lettre à laquelle se sont joints la plupart des évêques de France; enfin les autres cultes reconnus par l'Etat appellent également notre sollicitude sur ce point.

Il paraît donc superflu d'insister sur l'opportunité de cette organisation, qui ne fait, d'ailleurs, qu'assurer l'application des promesses données au pays par l'art. 70 de la loi de recrutement.

Les familles, en vous confiant leurs enfants, vous demandent de leur conserver les principes religieux qu'elles leur ont donnés avec tant de sollicitude : vous ne pouvez le leur refuser.

Votre politique prévoyante, en appelant sous les drapeaux toute la jeunesse française, non-seulement pourvoyait à la défense du pays, mais encore cherchait dans cette grande mesure un moyen

de régénération morale pour notre société, si ébranlée par les révolutions et les fausses doctrines, et voulait le rétablissement, à l'école de la discipline militaire, de ces principes d'autorité qui font les peuples grands, et assurent une longue existence aux nations.

Vous rappelant que les nations les plus braves ont été les plus religieuses, et convaincus que la pensée de Dieu inspire les grandes vertus et les actions héroïques, vous avez prescrit le service religieux dans les armées en votant l'article 70 de la loi sur le recrutement. Vous avez trouvé juste que le soldat ait la liberté et les moyens de pratiquer sa religion comme tout autre citoyen, et vous lui assurez la faculté de trouver partout, et jusque sur le champ de bataille, la parole et la consolation du prêtre. Le projet de MM. Carron et Fresneau, que nous vous proposons d'adopter avec les quelques modifications que nous y avons apportées, a pour but de compléter l'application de ces principes.

Concurremment à ce projet, nous avons étudié les anciennes organisations de l'aumônerie militaire, nous avons entendu ceux des aumôniers, encore en service, qui ont demandé à exposer leurs idées à votre commission, et nous avons examiné avec intérêt les mémoires qu'ils ont soumis à son appréciation.

L'institution de l'aumônerie militaire ne fonctionne plus ; les quelques aumôniers encore en service sont disséminés aujourd'hui dans des établissements militaires spéciaux, tels qu'hôpitaux, prisons, pénitenciers en France ou en Algérie. Ce sont presque tous des prêtres détachés des diocèses et mis par les évêques à la disposition du ministère de la guerre.

Un grand nombre des aumôniers consultés ou dont les projets ont été étudiés, proposent de rétablir l'ancienne aumônerie à peu près dans les mêmes conditions qu'autrefois, sous la direction d'un grand aumônier et avec une hiérarchie et des assimilations aux divers grades de l'armée. Ces aumôniers seraient, même en temps de paix, attachés aux divrses portions de l'armée, ils se recruteraient sur la proposition des évêques, et seraient placés sous leur autorité spirituelle.

La commission a préféré à ces principes les bases du projet de MM. Fresneau et Carron, d'après lequel, en temps de paix, il n'y a aucun grade ni rang dans la hiérarchie militaire, et, seulement pour le temps de guerre, des positions d'aumôniers en chef et supérieurs, afin de maintenir une autorité spirituelle sur les aumôniers éloignés de leurs évêques, leurs supérieurs naturels : les aumôniers sont recrutés dans le clergé diocésain ou dans les ordres religieux, et sont maintenus sous la juridiction des évêques qui

ont la faculté de les remplacer avec l'autorisation du ministre de la guerre : ils sont attachés, en temps de paix, non aux corps de troupes, mais aux camps, forts, quartiers, casernes, etc.

Ils sont nommés par le ministre de la guerre, d'accord avec le ministre des cultes, sur la présentation des évêques. Ils font toujours partie du clergé diocésain, quoique mis à la disposition de l'armée. Tel est l'ensemble de cette organisation.

Nous y avons trouvé les avantages de l'économie et de meilleures garanties pour la composition du personnel.

Il fallait donner aux évêques la possibilité de réintégrer dans leur clergé paroissial les aumôniers qu'ils jugeraient impropres à leur mission, et ceux auxquels le service militaire paraîtrait nuisible. Car on ne peut se dissimuler que la vie de garnison, en dehors de la vie ecclésiastique et l'éloignement de l'autorité spirituelle ne soient suffisants pour altérer à la longue, avec certaines natures, la sévérité des principes et la dignité si nécessaires au prêtre. Cette faculté donnée aux évêques de reprendre les aumôniers avec l'autorisation du ministre de la guerre, leur permettra souvent de mettre à la disposition de l'armée des sujets d'élite, dont ils ne pourraient se priver que temporairement, sans manquer à leurs obligations vis-à-vis de leur diocèse.

Les aumôniers restant sous l'autorité spirituelle des évêques, la hiérarchie militaire devenait inutile pour eux, et toute assimilation à des grades de l'armée ne peut que nuire au caractère dont le prêtre est revêtu par son ministère.

L'aumônier, nous a-t-on fait observer, devrait être familiarisé avec les habitudes militaires et le caractère du soldat. Nous n'avons pas cru devoir nous arrêter à cette objection. L'uniforme ne change pas assez vite les habitudes du soldat pour que la jeune recrue ne retrouve plus facilement son pasteur dans l'aumônier appartenant toujours au clergé paroissial, que dans celui que jadis on lui apprenait à assimiler à son capitaine. D'ailleurs, notre clergé si zélé, si dévoué en vue de sa nouvelle mission, se mettra promptement au courant de ses habitudes.

Cette opinion se trouve confirmée par ce qui se passe actuellement à Paris. Le service religieux y est assuré pour la presque totalité de la garnison, grâce au concours généreux d'une quarantaine de prêtres de bonne volonté, mis par l'archevêque à la disposition de l'autorité militaire ; exemple bien rassurant pour l'avenir de cette loi qui ne veut que généraliser pour toute la France ce qui réussit si bien dans la capitale.

Aux prêtres entièrement détachés du clergé paroissial, et mis à

la disposition de l'autorité militaire, s'adjoignent, d'après le projet, un grand nombre de membres de ce clergé qui, tout en restant au service de leurs paroisses ou de leur ordre, concourent pour une grande part au service religieux de l'armée. Il y a là la source d'une économie très-considérable, surtout en comparaison de la création d'un corps spécial d'aumôniers.

Au texte de la loi, expression de ces principes, nous allons ajouter un résumé des moyens d'application que la commission propose, tout en se confiant au pouvoir exécutif pour leur mise en pratique. Ce court exposé montrera, d'ailleurs, à quel point de vue elle s'est placée.

L'article premier prescrit de donner tout ce qui est nécessaire pour le service religieux des rassemblements de troupe. Il est entendu que les forts, camps, quartiers, casernes ou établissements militaires auront, pour la célébration du service religieux des troupes, un local spécial, rapproché autant que possible du centre de l'agglomération militaire. Il serait à désirer que chacun de ces rassemblements eût sa chapelle, mais on ne peut songer à prescrire une pareille dépense.

Si les garnisons n'ont pas de chapelle, les évêques mettront à la disposition des aumôniers, à des heures convenues, soit des chapelles de couvent, soit des églises voisines des casernes. A défaut, un local convenable sera affecté, s'il est possible, à cette destination ; il serait préférable qu'il fût entièrement réservé au culte, mais, dans bien des cas, cela ne sera pas possible, et ce n'est pas indispensable. Il sera donné, en outre, des chapelles portatives contenant, à l'instar de celles de la marine, tous les objets nécessaires à la célébration du culte, et susceptibles d'être montés en autel, soit à l'intérieur, soit en plein air, si le temps le permet.

A défaut de chapelle ou de local affecté spécialement au culte, une salle sera mise à la disposition de l'aumônier pour des conférences religieuses à des jours et des heures convenus avec l'autorité militaire ; il lui sera, en outre, accordé dans les casernes ou dans leur environ, une chambre où il puisse recevoir des hommes ayant à le consulter.

Lorsque l'office militaire sera fait dans une chapelle ou église de la paroisse civile, un emplacement spécial sera réservé à la troupe.

Il sera également fourni aux aumôniers appartenant aux cultes non catholiques tout le matériel nécessaire pour l'exercice de leur religion.

En vertu de l'article 2, les aumôniers sont désormais sédentaires pour le temps de paix et attachés, non plus aux divers corps de trou-

pes, mais aux forts, casernes, quartiers, camps, etc. En se détachant ainsi des anciennes traditions, on semble sacrifier le service en temps de guerre à celui du temps de paix; il n'en est rien, comme le prouve l'article 6, et l'on pourrait d'ailleurs ajouter que le temps de guerre est heureusement l'exception et que les douceurs de la paix sont plus pernicieuses aux sentiments religieux que les dangers et les tristesses de la guerre.

Lorsque les expéditions militaires les réclameront, il se trouvera toujours assez d'aumôniers dévoués dans notre clergé, qui a prouvé que l'on pouvait compter sur son zèle et son courage pour aller porter des secours à nos soldats jusque sous le feu de l'ennemi.

Dès lors que les aumôniers appartiennent au clergé diocésain, il est de toute nécessité de les attacher, en temps de paix, plutôt aux localités qu'aux corps de troupes, appelés fréquemment à changer de résidence.

La position sédentaire donne, en outre, des facilités pour l'organisation du service et permet de réduire le nombre des aumôniers à un strict nécessaire, calculé d'après les localités et le nombre des troupes qui les occupent.

Il était naturel de charger les évêques et les consistoires du recrutement de la direction spirituelle à donner aux aumôniers; on sait d'ailleurs, par l'approbation qu'ils ont presque tous donnée au projet, qu'ils acceptaient avec dévouement cette nouvelle responsabilité.

L'exécution de ces dispositions paraît facile. Les ministres de la guerre et des cultes s'entendront sur les rassemblements de troupes qu'il sera nécessaire de pourvoir, soit d'aumôniers titulaires, soit d'aumôniers auxiliaires, et le premier fera ses choix et ses nominations sur les propositions des évêques.

Pour les divers détails de service, l'évêque s'entendra avec le chef militaire du corps d'armée, de la division ou du département, et en cas de difficultés l'un et l'autre en référeront à leurs ministres respectifs.

La loi, se préoccupant également des cultes reconnus par l'État autres que la religion catholique, donne aux consistoires protestants ou israélites les mêmes obligations qu'aux évêques, lorsqu'un nombre suffisant de leurs coreligionnaires se trouvent rassemblés dans une garnison.

L'article 3 divise le personnel des aumôniers en titulaires et en auxiliaires.

Les premiers donnent tout leur temps au service religieux mili-

taire et sont entièrement détachés du service diocésain et de toutes autres fonctions.

Les aumôniers auxiliaires, tout en conservant leur position dans leur paroisse ou dans leur ordre religieux, partagent, suivant les instructions des évêques, leur temps entre leurs paroissiens et les troupes. Cette combinaison, par laquelle ils viennent en aide à un nombre relativement restreint d'aumôniers titulaires, nous a paru à la fois pratique et économique.

Car s'il avait fallu pourvoir au service religieux de toute l'armée, uniquement avec des aumôniers titulaires, on eût grevé le budget d'une dépense très-considérable et on eût apporté un affaiblissement numérique au clergé, qui probablement n'eût plus suffit au besoin de la population ; enfin on eût donné à certains de ces aumôniers des emplois insuffisants pour employer leur temps.

Par suite de leurs différences de position, la rémunération des uns et des autres ne doit pas être la même.

Il faut pourvoir à toutes les dépenses de l'aumônier titulaire et donner à l'aumônier auxiliaire seulement une compensation au surcroît de peine qui lui est imposée par le service militaire. Ce supplément d'honoraires pourra souvent venir en aide au si faible traitement de certains prêtres méritants et zélés.

Le chiffre de deux mille hommes auquel la commission s'est arrêtée comme minimum du rassemblement qui reçoit l'aumônier titulaire, ne nous a pas paru trop élevé, puisqu'il est inférieur à celui du régiment d'infanterie en campagne, qu'il paraît rationnel de prendre pour base, et il fallait procéder avec une sage économie.

La commission, en fixant à 2.000 hommes le chiffre du rassemblement de troupes auquel sera attaché un aumônier militaire, n'a indiqué qu'un minimum que le ministre de la guerre pourra toujours dépasser lorsque les circonstances le permettront ; et, d'un autre côté, il lui sera loisible de se tenir en dessous de ce nombre si un régiment entier se trouve réuni dans une garnison.

Ce chiffre, de même que celui de 200 hommes, minimum adopté pour le détachement des militaires auquel sera donné un aumônier auxiliaire et le matériel du culte, ont été déterminés en raison d'une sage économie.

Le service religieux des groupes au-dessous de 200 est confié à la sollicitude des évêques, qui y pourvoiront en prescrivant aux prêtres de leur clergé d'admettre ces militaires isolés comme leurs propres paroissiens.

Il est laissé au ministre de la guerre plus de latitude quand il s'agit de rassemblements dans lesquels se trouve un nombre suffi-

sant de militaires protestants ou israélites. Comme ils sont généralement très-disséminés, il est réservé à l'appréciation du ministre de décider le nombre d'aumôniers qui doit leur être affecté.

L'office religieux, avec le concours de ces aumôniers titulaires et auxiliaires, peut et doit être célébré dans toute l'armée les dimanches et fêtes réservées, ainsi que le prescrit l'article 5, qui veut en outre que le service militaire ne puisse ces jours-là faire obstacle au désir que le soldat aurait de s'y rendre.

Un grand nombre d'évêques et d'aumôniers nous ont signalé les revues du dimanche comme le principal obstacle que rencontreraient les soldats pour remplir leurs devoirs religieux. Il n'était pas du ressort de la commission de traiter cette question, mais elle pense qu'il est possible de concilier les exigences du service militaire avec celles des devoirs religieux. Elle demande seulement que le service dans les camps, forts, quartiers-casernes, etc., soit réglé de telle façon qu'il soit terminé ou suspendu un laps de temps suffisant avant l'heure fixée par l'autorité militaire pour la célébration du service religieux, de telle sorte que le moins possible d'obligations ou de préoccupations des devoirs militaires ne détournent le soldat de l'intention qu'il aurait de se rendre à l'office.

Elle désire qu'il en ait non-seulement la liberté, mais encore qu'on lui en facilite les moyens : c'est le principe absolu de l'article 5.

Ce même article rappelle que les dimanches et jours de fêtes réservés, le travail doit être supprimé dans les arsenaux, établissements militaires et ateliers des casernes, à moins de cas d'urgence, ne faisant en cela que ramener à l'observance d'une loi de 1814 non abolie. La commission sait d'ailleurs que dès à présent les ateliers des casernes et les arsenaux sont fermés ces jours-là, et que le ministre de la guerre maintient cette disposition avec sa fermeté si appréciée. Néanmoins, la loi nouvelle devait corroborer les prescriptions ministérielles, la France donnant ainsi l'exemple du respect de la religion, aussi bien que les autres nations européennes.

Le service religieux étant assuré en temps de paix, il s'agit d'appliquer cette organisation au temps de guerre.

Lors de la mobilisation pour la guerre, les aumôniers titulaires suivent les corps près desquels ils étaient employés au moment de la déclaration, de manière que les soldats soient accompagnés dans leurs expéditions, autant que possible, par les prêtres auxquels ils sont habitués.

A ces aumôniers seront adjoints un certain nombre d'aumôniers auxiliaires commissionnés pour la campagne par le ministre de la

guerre et présentés par les évêques, sur les demandes qui leur auront été faites.

La loi de réorganisation des cadres de l'armée prévoira d'avance le nombre d'aumôniers nécessaires à chaque portion de l'armée.

Lorsque ces aumôniers auront été ainsi mobilisés, il sera pourvu à leur remplacement dans les résidences qu'ils occupaient et où arriveront soit les réserves de l'armée active, soit l'armée territoriale, avec les ressources du clergé paroissial auquel nous n'hésitons pas à imposer cette nouvelle charge, comptant sur ses efforts pour la remplir, surtout au moment d'une des grandes crises amenées par les guerres modernes.

Les aumôniers mobilisés quittant la juridiction ecclésiastique de leurs évêques et s'éloignant de leur diocèse, il devient nécessaire de leur donner, pour le temps de la guerre, de nouveaux chefs spirituels. Dans ce but, nous vous proposons de créer, mais seulement pour la durée des campagnes, un aumônier en chef par armée et un aumônier supérieur par corps d'armée.

Ces aumôniers en chef et supérieurs seront pourvus de pouvoirs spirituels de vicaires généraux, au moyen desquels ils pourront obvier à l'éloignement des prêtres de leur diocèse et leur donner les autorisations nécessaires pour exercer leur ministère, quel que soit le lieu où les portera la marche des armées.

Ces pouvoirs de vicaires généraux ne pourront être donnés qu'en vertu d'une bulle apostolique que notre diplomatie obtiendra sans difficulté. Les négociations détermineront le prélat qui sera chargé de les délivrer.

Dès les premiers préparatifs de mobilisation les aumôniers en chef et supérieurs seront nommés par le ministre de le guerre, d'accord avec le ministre des cultes, et pris sur des listes de proposition faites chaque année par les évêques et adressées au ministre des cultes.

Les aumôniers supérieurs seront choisis autant que possible parmi les aumôniers titulaires de leur corps d'armée; car il importe que, au moment de leur nomination, ils connaissent déjà le personnel qu'ils doivent diriger.

Les positions d'aumônier en chef et d'aumônier supérieur, cessent avec la mobilisation de leurs corps d'armée.

Un décret déterminera les traitements et les diverses allocations à attribuer soit sur le pied de paix, soit sur le pied de guerre, aux aumôniers militaires, ainsi que les frais de culte. Il y aura également des dédommagements à accorder aux caisses de secours des

diocèses, en raison du surcroît de personnel que doit amener le nouveau service qui leur incombe.

La commission a maintenu le service religieux dans les hôpitaux, tel qu'il est aujourd'hui; il fonctionne bien; il importe donc de ne pas le changer, d'autant que ses institutions rentrent presque complétement dans l'esprit de cette loi. Il est bon d'ailleurs de faire remarquer que les hôpitaux, en temps de guerre, devant rester aussi bien organisés que possible, il est préférable de ne pas en mobiliser les aumôniers.

Nous engageons par l'article 8 le ministre de la guerre à présenter une demande de crédit supplémentaire afin de mettre, dès cette année, cette loi si urgente à exécution. Il importe, en effet, qu'elle marche de pair avec les autres lois sur la réorganisation de l'armée, et nous sommes sûrs que l'Assemblée accordera ce qui sera nécessaire pour un but qu'elle veut atteindre. La commission est entrée dans ces détails seulement pour vous montrer que cette loi est d'une application facile, car elle sait combien vous devez compter sur l'entente et le zèle des ministres de la guerre et des cultes, sur l'excellent esprit de nos généraux, et sur le dévouement des évêques, pour tirer un parti complet de la loi dont vous leur confiez l'exécution.

Elle vous propose donc, messieurs, l'adoption du projet de loi suivant, présenté par nos honorables collègues MM. Fresneau et Carron :

Art. 1er. Les rassemblements de troupes sont pourvus pour le service religieux de tout ce qu'exige l'exercice des cultes reconnus par l'Etat.

Art. 2. Les ministres des différents cultes, attachés temporairement au service religieux de l'armée, prennent le titre d'aumôniers militaires.

Les aumôniers n'ont ni grade ni rang dans la hiérarchie militaire. En temps de paix, ils ne sont pas attachés aux corps de troupe, mais aux garnisons, camps, forts où résident les différents corps de troupes.

Les aumôniers sont placés, comme le clergé paroissial, sous l'autorité spirituelle et la juridiction ecclésiastique, soit des évêques diocésains, soit des consistoires. Ils sont présentés par eux et par l'intermédiaire du ministre des cultes à la nomination du ministre de la guerre.

Art. 3. Les aumôniers sont titulaires ou auxiliaires.

Les aumôniers titulaires sont exclusivement affectés au service religieux de l'armée.

Art. 4. Il est attaché :

A tout rassemblement de troupes de deux mille hommes au moins, un aumônier titulaire;

Au rassemblement supérieur à deux mille hommes, des aumôniers titulaires ou auxiliaires en nombre suffisant pour assurer le service;

Au rassemblement inférieur à deux mille hommes, mais supérieur à deux cents, un aumônie auxiliaire;

Au rassemblement contenant plus de deux cents protestants et plus de deux cents israélites, un aumônier de leur culte, auxiliaire on titulaire, selon les besoins du service.

Dans les garnisons où se trouve un régiment complet, lors même que son effectif est inférieur à deux mille hommes, ainsi que dans les écoles spéciales, prisons, ateliers de condamnés, pénitenciers militaires, le service religieux est confié à des aumôniers titulaires ou auxiliaires, selon les besoins du service.

Le service des hôpitaux conserve son organisation actuelle.

Art. 5. Les dimanches et fêtes conservées par le concordat, un office spécial est fait par les aumôniers titulaires ou auxiliaires pour les troupes de la garnison.

Ces jours-là, le travail est supprimé dans les ateliers et établissements militaires conformément à la loi existante.

Dans les quartiers-casernes, camps et forts, les heures du service militaire sont réglées de manière que les militaires de tout grade aient la faculté de remplir librement leurs devoirs religieux.

Art. 6. Lorsque les troupes sont mobilisées, les aumôniers titulaires restent attachés aux corps d'armée près desquels ils étaient employés avant la mobilisation.

Les évêques diocésains peuvent leur adjoindre un certain nombre d'aumôniers, sur les demandes des ministres des cultes et de la guerre.

Une commission mixte, nommée par les synodes de l'Eglise réformée et de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, sera chargée de présenter à la nomination du ministre et pour la durée de la guerre, le nombre d'aumôniers nécessaires pour assurer le service de leur culte.

Le consistoire central israélite sera également chargé, en temps de guerre, de s'entendre avec le ministre de la guerre, pour assurer le service religieux aux militaires de ce culte.

Le ministre de la guerre s'entendra avec le ministre des cultes pour la nomination, à titre temporaire et seulement pour la durée de la guerre, d'un aumônier en chef par armée, et d'un aumônier supérieur par corps d'armée.

Les aumôniers supérieurs seront nécessairement choisis parmi les aumôniers titulaires de leur corps d'armée, et nommés par le ministre de la guerre sur la proposition des évêques diocésains.

Les aumôniers mobilisés sont remplacés dans le service des garnisons par des aumôniers temporaires, qui reçoivent les indemnités et les frais de culte attribués aux aumôniers auxiliaires et qui cessent leurs fonctions au retour de ceux qu'ils suppléent.

Art. 7. Un décret règle le traitement et les diverses allocations attribuées sur le pied de paix et sur le pied de guerre aux aumôniers militaires, ainsi que les frais de culte qui doivent leur être alloués.

Art. 8. Un crédit supplémentaire sera demandé par le ministre de la guerre pour l'exécution de la présente loi, qui devra être mise en vigueur dans les trois mois qui suivront sa promulgation.

Art. 9. Sont et demeurent abrogés les lois, décrets ou ordonnances contraires à la présente loi.

VARIÉTÉS

Le vin des anciens. — M. Grenier, l'un des rédacteurs du *Figaro*, donne, sous forme de badinage, dans un livre qu'il va publier, ces renseignements, exacts d'ailleurs, sur la manière dont on consommait le vin dans les temps antiques :

Il y a vin et vin.

Chez les anciens le vin était ce que nous appelons des confitures et même pis, car ils y mêlaient des essences de fleurs, du miel, du fromage, de la résine et une foule d'autres ingrédients et drogues diverses. Le tout se coagulait, formait une masse solide, une sorte de savon que l'on découpait je ne sais pas au juste comment et dont on raclait les morceaux dans un verre d'eau chaude, afin de les y délayer. Par cette cuisine, qui représente assez bien la préparation d'une tasse de chocolat, on obtenait un délicieux petit breuvage, *sorbitiunculas delicatas*, dit saint Jérôme.

Cet usage était fort ancien.

Dans l'*Iliade*, Nestor donne à quelques amis une collation où les choses se passent ainsi. Une captive qui fait les honneurs de la tente du bon vieillard, Hécamède, met dans une coupe du vin de Pramne où elle avait rapé du fromage et délayé de la fleur de froment.

Catulle dit quelque part, las de tout ce miel et de tout ce fromage : « Servez-moi donc un peu de vin sec. »

Quand le vin était nouveau, on l'étendait sur du pain et on le mangeait en tartine sur le pouce.

Quand il avait un peu d'âge, on le grignotait en tablettes.

Quand il avait soixante ou quatre-vingts ans, on pouvait en bâtir des maisons.

La messe d'un apostat. — C'est un spectacle tristement curieux que celui d'une messe du « P. Hyacinthe. » Le local consiste dans une vaste salle de la bibliothèque, dite de Calvin. Cette salle peut contenir un millier de personnes. La moitié de l'assistance se compose de protestants; le reste, de gens qui n'avaient mis de longtemps les pieds dans une église catholique. Aussi la tenue générale est-elle loin d'être recueillie; on cause, on rit, en attendant l'arrivée du « Père. »

Enfin, ce dernier fait son apparition. Il est vêtu de la soutane et du rabat traditionnels. Devant lui, M. Bard, chef des catholiques libéraux, lui fraye un passage à grand'peine jusqu'à la sacristie. Le Père y entre un instant, et ne tarde pas à en ressortir couvert des ornements sacerdotaux ordinaires. La messe commence; elle est servie par un jeune homme d'une vingtaine d'années. Arrivé à l'Épître, le célébrant se tourne vers son auditoire : « Mes frères, je vais vous donner lecture de *l'Epître de Jacques;* vous y verrez que l'Évangile est une école de démocratie et de liberté, et que l'ultramontanisme seul a pu le détourner

de son sens primitif. » Suit la lecture en *français* de l'Épitre de saint Jacques.

A l'Évangile, même répétition : *lecture de l'Evangile de Jean*, et explication. Cela rappelle les commentaires mystico-révolutionnaires de Lamennais sur les Evangiles. Vient ensuite le moment de la consécration. Le servant agite la sonnette. La moitié de l'assistance paraît vivement surprise de ce son inattendu. Dans le fond, plusieurs se lèvent debout sur leurs chaises pour mieux voir ce qui va se passer, et restent dans cette attitude pendant l'élévation de l'hostie. Enfin, voici la communion. J'oubliais de vous dire qu'une tribune spéciale est réservée, avec un écriteau, « aux personnes qui désirent communier à la messe du P. Hyacinthe. » Quelques dames s'approchent de la sainte table, et, à leur tête, mesdames Merriman, Bard et Reverchon, ces deux dernières, les femmes des deux principaux chefs des « catholiques libéraux » de Genève. Parmi elles, se trouve aussi un vieux monsieur qu'on me dit être de Carouge. A ce moment, un des assistants se signe pieusement. Un de ses voisins le pousse du coude : « Imbécile, prends-tu donc cela au sérieux ? » Le propos est textuel ; je ne fais que l'atténuer par respect pour vos lecteurs.

Ajoutons que, pendant toute la durée de la messe, M. Bard et quelques pasteurs protestants bien connus sont « respectueusement » debout au pied de l'autel, se livrant à une conversation particulière qui paraît ne pas manquer d'intérêt.

Je demande pardon aux lecteurs de ces détails; mais il m'a paru qu'il pouvait ne pas être sans quelque intérêt de les initier à la véritable physionomie de cette étrange parodie qu'on appelle « la messe du P. Hyacinthe. » On sort de là, le cœur navré, et l'on se promet bien de ne pas assister une seconde fois à cette profanation odieuse de nos mystères. Cette impression semble, du reste, devenir commune dans l'assistance, qui diminue de jour en jour, depuis que le premier succès de curiosité et de scandale est passé. — (*Français.*)

Ça se saurait. — Un radical, un vrai, un pur, de ceux qui rougiraient de savoir quelque chose, voyageait l'autre jour de Marseille à Lyon. Dans son compartiment de chemin de fer se trouvait un bon prêtre, avec lequel, l'ennui aidant, le pur daigna lier conversation.

Arrivé devant Avignon, le curé de campagne s'écrie :

— Voilà donc l'ancienne ville des papes !

— Des papes ! Comment des papes ? Les papes, c'est à Rome.

— Oui, sans doute, mais jadis à Avignon.

— Vous voulez *blaguer*. En France, des papes !

— Tenez-le pour certain.

— Allons donc ! reprit notre citoyen avec l'aplomb de son opinion. S'il y avait eu des papes à Avignon, ça se saurait. — (*Figaro.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

36. — **Souvenirs de l'école Sainte-Geneviève**, par le R. P. Chauveau, de la Compagnie de Jésus; Paris, 1873, chez Joseph Albanel. — 3 vol. in-12 de IV-496,-490,-et 498 pages. — Voilà, sous un modeste titre, une série de biographies qui font le plus grand honneur à l'éducation religieuse et à cette illustre Compagnie de Jésus que M. le comte de Champagny vient de louer si solennellement et si justement en pleine Académie française. Pour ceux qui ne se payent pas de mots, les faits sont là, et les faits prouvent qu'il n'y a rien de plus naturel que l'alliance du patriotisme et de la foi. Ceux qui veulent proscrire l'enseignement religieux sont certainement les plus dangereux ennemis de la patrie. Nous avons, dans les *Souvenirs* si heureusement recueillis par le R. P. Chauveau, la preuve évidente, indéniable, du courage, du dévouement, de l'abnégation que donne la foi catholique. Ces élèves de nos petits séminaires, des maisons catholiques d'enseignement, des maisons des Jésuites et de cette école Sainte-Geneviève, d'où sortent chaque année tant de jeunes gens instruits et distingués, ces élèves se sont montrés les premiers au feu, les plus braves parmi les braves, et en même temps les plus humains, les plus doux. En combattant, ils songeaient à leur mère et à Dieu, et cette double pensée, loin d'affaiblir leur patriotisme, ne faisait que l'exalter : la famille, la France, l'Eglise, trois sentiments qui n'en faisaient qu'un pour eux, et ils allaient à l'ennemi, calmes, audacieux, intrépides, et, quand la mort les frappait, ils mouraient heureux, parce qu'ils avaient combattu pour Dieu et pour la France, parce que leur sang pourrait expier bien des fautes, et adoucir la rigueur du châtiment. — Les *Souvenirs de l'école Sainte-Geneviève* répondent victorieusement aux vilaines attaques d'une certaine presse, aux calomnies de ces soi-disant patriotes qui se tenaient soigneusement à l'écart du feu, et qui reprochent au clergé, aux élèves du clergé, à la noblesse, aux enfants de la noblesse de manquer de courage et de patriotisme. La mort héroïque et chrétienne de ces pieux et brillants officiers est aussi une consolation et une espérance pour la patrie : la France de Jeanne d'Arc a encore des preux; le sang généreux de ces martyrs du devoir crie miséricorde au ciel, et déjà nous ressentons les effets de cette puissante intercession. — Ajoutons que la lecture des *Souvenirs* est pleine d'intérêt, et qu'on y trouve sur les expéditions en Chine, sur les zouaves pontificaux, sur la dernière guerre, bien des détails et des renseignements dont les historiens devront tenir compte.

37. — **Notions doctrinales et pratiques sur la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus**, suivies d'un Appendice sur la dévotion au Saint-Cœur de Marie, par le R. P. Xavier de Franciosi, de la Compagnie de Jésus; 3e édition, Metz et Nancy, 1872, chez Mme Constant Loïez et chez Wagner. — In-12 de XIV-322 pages. — Objet de la dévotion au Sacré-Cœur; histoire de la dévotion au Sacré-Cœur; fin de la dévotion au Sacré-Cœur; motifs que nous avons de l'embrasser; pratique de cette dévotion; le Sacré-Cœur et la Réparation, telles sont les grandes divisions de ce livre, que couronne très-bien l'Appendice sur la dévotion au Sacré-Cœur de Marie. Doctrine et onction, détails pleins d'intérêt, faits capables de ranimer l'espérance, tout s'y trouve. Mgr Mermillod estime que c'est l'un des meilleurs livres composés sur le Sacré-Cœur, et que tous, prêtres et fidèles, y trouve-

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

ront à s'instruire et à s'édifier : ce témoignage est plus que suffisant. L'auteur rapporte (page 160) ces paroles adressées par le Seigneur à la bienheureuse Marguerite-Marie : « Fais savoir au fils aîné de mon « Sacré-Cœur (parlant du roi « Louis XIV), que comme sa nais- « nance temporelle a été obtenue « par la dévotion aux mérites de « ma Sainte-Enfance, de même il « obtiendra sa naissance de grâce « et de gloire éternelle par la con- « sécration qu'il fera de lui-même « à mon Cœur adorable, qui veux « triompher du sien, et par son en- « tremise de celui des grands de la « terre. Il veut régner dans son « palais, être peint dans ses éten- « dards et gravé dans ses armes « pour les rendre victorieuses de « tous ses ennemis, en abattant à « à ses pieds ces têtes orgueilleuses « et superbes, pour le rendre « triomphant des ennemis de la « sainte Eglise. » Ces paroles, qui n'ont pas reçu tout leur accomplissement dans leur temps, par malheur pour la France, ne vont-elles pas enfin se réaliser. Déjà les zouaves de Charette ont gravé dans leurs armes le Sacré-Cœur, et la France court tout entière à ce Cœur pour en implorer le pardon et le salut. C'est le moment d'espérer beaucoup, et l'on ne saurait trop remercier les auteurs des livres qui contribuent à ranimer et à propager une dévotion dont on est en droit d'attendre tant de grâces.

38. — **Fleurs de la première communion**, souvenirs et récits d'un catéchiste, par M. l'abbé Julien Loth, professeur d'éloquence sacrée à la faculté de théologie de Rouen; Paris, 1873, chez Victor Palmé; — in-12 de IV-28 pages. — Voici un livre qui vient parfaitement à son heure. Nous sommes déjà entrés dans la période des premières communions, cette charmante saison qui se prolonge à travers les mois de mai, de juin et de juillet, et dont le centre se trouve à la fête du Saint-Sacrement : quoi de plus à propos que de remettre entre les mains des enfants qui se préparent au grand acte et qui viennent de l'accomplir, un livre tout plein de simples et pieuses histoires dont la première communion forme l'objet principal, et renfermant en même temps de sages conseils, des considérations élevées, sous une forme toujours attrayante et accessible à l'intelligence des enfants, enfin, une véritable démonstration de la vérité de notre sainte religion présentée avec autant de charme que de force? Tel est le livre de M. l'abbé Loth : lu dans la famille, il produira un grand bien, en réveillant de lointains et touchants souvenirs, en ranimant la foi, en dissipant des préjugés, et, sous ce rapport, les personnes plus avancées en âge n'en tireront pas moins de profit et d'édification que les enfants. L'auteur n'a pas craint de s'arracher un instant à ses hautes études pour recueillir ces souvenirs et ces récits; le professeur d'éloquence sacrée a voulu redevenir catéchiste; nous l'en remercions, au nom de cette jeunesse qui est l'objet de son travail, et nous lui demandons de nous donner bientôt, comme il semble le promettre dans sa Préface, la seconde série de ses récits et de ses souvenirs.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

ANNALES CATHOLIQUES

A NOS ABONNÉS.

Notre appel a été entendu, nous ne voulons pas retarder d'une heure l'expression de nos remerciements et du nouveau courage que nous donne le succès de cet appel pour la continuation d'une œuvre que nous croyons appelée à faire du bien ; on nous le dit, et ce témoignage nous vient de si haut que nous ne saurions le mettre en doute.

La meilleure manière de remercier est souvent de demander : il y a, dans la nouvelle demande, un témoignage de confiance et de reconnaissance qui touche le donateur. Nous ne venons pas faire une nouvelle demande, nous venons seulement insister sur celle que nous avons déjà faite. Plusieurs de nos Abonnés ont bien voulu prendre sur une partie de leur temps pour faire connaître et pour reconnaître notre œuvre : nous connaissons, par le résultat, ceux qui ont réussi; nous n'en sommes pas moins reconnaissants envers ceux qui ont eu moins de succès, mais ne nous permettra-t-on pas de dire que quelques uns, sans doute, n'ont pas encore commencé cette propagande qui assurerait l'existence des *Annales catholiques* ?

Nous osons compter sur de nouveaux efforts et sur un plus complet succès : le nombre de nos Abonnés n'est pas encore doublé, il faut qu'il le soit pour que chacune des livraisons, qui paraissent à des conditions inouïes de bon marché, ne nous constitue pas en perte d'argent, après avoir pris le meilleur de notre temps.

Il s'agit, comme nous l'avons dit, de fonder en commun une bonne œuvre : c'est au moyen des abonnements que nous voulons la voir vivre ; nous ferions plus, si nous le pouvions, mais nous ne pouvons que cela, et, n'ayant à notre disposition que notre temps, nous donnons notre temps, nous le donnons largement; nos lecteurs en sont témoins.

Donc, qu'il se fasse une active propagande pour les *Annales catholiques*, d'autant plus active que nous offrons jusqu'au

15 juillet prochain (nous prolongeons le délai primitif afin que tous puissent en profiter) des avantages véritablement exceptionnels, savoir la valeur de 4 forts volumes in-octavo par an pour 12 francs à ceux qui s'abonnent avant le 15 juillet prochain, 2 volumes, pour 7 francs à ceux qui s'abonnent pour six mois, le prix du port en sus pour l'étranger, par exemple 16 fr. et 9 fr. au lieu de 12 fr. et de 7 fr. pour la Belgique, la Suisse et l'Alsace-Lorraine.

LA SEMAINE.

19 juin 1873.

De quoi parler aujourd'hui, si ce n'est de l'immense mouvement de pèlerinages qui s'accentue de plus en plus et des belles manifestations religieuses qui se multiplient de toutes parts?

Nous venons de passer deux jours en Belgique, et nous avons vu toute la Belgique en fête, oubliant presque la présence du Chah de Perse qui vient de la traverser, quoiqu'elle ait su lui faire une réception digne de sa richesse et de son caractère hospitalier. Dans toutes les gares, à Namur, à Louvain, à Malines, à Bruxelles, les trains se suivaient et se croisaient sans désordre, emportant ou ramenant des multitudes de voyageurs, et chaque fois que nous demandions la cause de ce mouvement extraordinaire, on nous répondait : Ce sont des pèlerins. Les uns allaient à Notre-Dame de Montaigu, d'autres à Notre-Dame de Hal, d'autres à d'autres sanctuaires vénérés, et ce n'était pas par centaines, c'était par milliers qu'il fallait les compter.

On peut affirmer qu'en moyenne, depuis six semaines, ce n'est pas moins, surtout le dimanche, de cinquante mille pèlerins qui vont prier Dieu et la Vierge pour l'Église et pour le salut de la société. En ce moment même, des milliers de Belges se préparent au pèlerinage de Paray-le-Monial. On trouvera plus loin un beau mandement de Mgr l'archevêque de Malines qui ordonne un triduum pour la fête du Sacré-Cœur, et qui s'occupe de ce pèlerinage : dimanche, dans toutes les églises de Bruxelles, ce mandement était le thème principal des prédicateurs ; dans toute la Belgique, on se préparait à célébrer plus solennellement que jamais cette fête du Sacré-Cœur, qui est l'espoir de l'Eglise en nos jours si agités.

Nous ajouterons ici que, plus heureuse qu'une grande partie de la France, la Belgique a pu célébrer avec toutes les pompes de la reli-

gion les processions de la Fête-Dieu, empêchées chez nous par le mauvais temps. Après des pluies persistantes, la journée de dimanche s'illumina tout à coup, dès huit heures du matin, des rayons d'un magnifique soleil. Nous pûmes assister aux préparatifs de la procession à Namur; à Bruxelles, nous pûmes suivre celle de la paroisse de Sainte-Gudule.

Un riche reposoir avait été dressé sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Une foule immense, et un peu turbulente, nous devons le dire, se pressait sur la place. Vers midi, un peleton de cavalerie débouche, puis de l'infanterie, puis les rangs de la procession se déploient, au milieu de la musique militaire et des chants sacrés, et la bénédiction est donnée, pendant que les tambours battent aux champs. Il faut le dire, du côté du monument élevé, en face de l'Hôtel-de-Ville, à la mémoire des comtes de Hornes et d'Egmont, l'on entendit tout à coup des cris, des rires, un tumulte bruyant qui, à Paris, auraient jeté un grand trouble dans la procession. Mais on ne se trouble pas pour si peu en Belgique. On savait qu'il y avait là un coup monté par les libres-penseurs et les francs-maçons bourgeois, renforcés des ouvriers que pervertissent la presse et les exemples de l'impiété; mais ce qui prouve bien que tout cela était factice, c'est qu'au milieu des rieurs et des crieurs, ceux qui se découvraient et s'inclinaient devant l'Hostie n'étaient l'objet d'aucune remarque désobligeante, et j'ai vu des bonnes femmes s'agenouiller au milieu du tumulte, sans qu'un mot ni un geste désagréable leur fût adressé par les libres penseurs, leurs voisins, qui gardaient le chapeau sur la tête.

Et le clergé défilait sur la place aussi paisiblement que s'il n'y eût eu que des adorateurs prosternés.

Nous nous dîmes alors: Ce peuple est foncièrement religieux, et il pratique tranquillement et librement sa religion en public comme dans ses églises, et ces hommes qui sont venus là pour crier et pour ricaner ont, au fond, plus de foi qu'ils ne prétendent en montrer: s'ils étaient indifférents, ils s'abstiendraient d'assister à ces spectacles qu'ils traitent de momeries; si la haine de cette religion qu'ils croient tout en l'insultant ne les poussait pas, ils passeraient sans rien dire, et, en gens bien élevés, ils respecteraient la foi de ceux qu'ils viennent ainsi troubler dans leurs prières et dans leurs joies religieuses.

Heureuse la Belgique, de conserver sa foi au milieu de tant d'excitation à l'immoralité et à l'impiété: on sent qu'il y a là un peuple profondément chrétien, convaincu et courageux. Que ces bourgeois de presse et d'estaminet qui cherchent à le corrompre

se félicitent de leur insuccès : s'ils réussissaient, ils connaîtraient bientôt le règne du pétrole. C'est la religion, qu'ils cherchent à étouffer dans la boue, qui les sauve du pillage, de l'incendie et de la mort : s'ils refusent d'y songer, qu'il craignent d'avoir à la fin un peuple façonné selon leurs désirs!

Heureuse la France, dirons-nous aussi, qui songe à réparer ses désastres en revenant à la religion. Plusieurs de nos lecteurs, au moment où ils recevront ce numéro des *Annales*, auront vu les magnifiques fêtes qui se préparent à Paray-le-Monial. Dès hier sont partis de Paris les premiers trains; ce matin d'autres partent, ce soir d'autres encore : il est impossible de calculer d'avance le nombre des pèlerins qui seront demain à Paray-le-Monial, suppliant le Cœur sacré de Jésus de faire triompher l'Église, de rétablir le Pape dans tous ses droits et de sauver la France, la fille aînée de l'Église. Nous serons au nombre de ces heureux pèlerins qui vont faire un suprême effort pour toucher le Cœur du Sauveur, et appeler sur la France les miséricordes divines; nous ferons à nos lecteurs le récit de cette belle fête, que tant d'autres ont déjà précédée, que d'autres suivront jusqu'à la fin du mois de juillet.

Prions tous, et espérons!

J. Chantrel.

LE RÉVEIL DE LA FOI

Nos adversaires affectent de ne pas prendre au sérieux le réveil subit de la foi en France; et dans ces processions, ces pèlerinages, ce culte renouvelé des saints, ces prières publiques, ils ne veulent voir qu'une agitation superficielle due aux intrigues d'un parti qui essaie, en remuant des cendres encore chaudes, d'en faire sortir un feu nouveau, et qui crie à la flamme parce qu'une étincelle a jailli. Le jugement qu'on porte sur ces faits nous est indifférent. Mêlés à divers pèlerinages, nous avons pu mesurer la spontanéité et la profondeur du mouvement qui les détermine, et cela nous suffit. Il vaut même mieux que nos adversaires n'apprécient pas le premier jour la puissance du courant. Ils y apporteront moins d'obstacles, et à un moment ils seront emportés comme les autres, et les frêles remparts dans lesquels ils essaient de l'endiguer seront culbutés.

Deux choses assurent le triomphe de l'Eglise, même dans l'opinion des masses : l'éclat bien constaté de la civilisation qu'elle avait faite, quand elle occupait dans la société la place qui lui re-

vient, et l'impuissance du régime par lequel on a essayé de la remplacer.

Il est incontesté maintenant que tant que la France fut catholique, elle fut la première des nations civilisées. Sous Charlemagne, sous saint Louis, sous Louis XIV même, quoique ce prince fût loin d'être le modèle des princes chrétiens, nous faisions en Europe quelque figure. Les Napoléon, à deux reprises différentes, ont été comme une démonstration éclatante du lien étroit qui unit la gloire de la France à la prospérité de l'Eglise. Encore bien qu'ils fussent entrés aux Tuileries par des portes bâtardes, il leur suffit d'avoir des velléités chrétiennes pour voir aussitôt la victoire soumise à leurs armes et leur parole prendre en Europe une autorité prépondérante. Leur astre, comme une comète échevelée, a perdu son éclat à mesure que, terminant son orbite, elle s'éloignait du soleil de la foi. Elle n'avait eu qu'une splendeur d'emprunt, et la hardiesse de l'un, la prudence de l'autre, dès qu'ils n'eurent plus la religion pour guide, ne servirent qu'à leur faire commettre des sottises qui les ont conduits à leur perte. La Révolution a donc été mise en demeure de faire le bonheur de la France. Voilà bientôt quatre-vingts ans qu'elle y travaille, et par tous les moyens. Elle a essayé de l'Empire, de la République, de la monarchie parlementaire, des conventions, des comités de salut public, des présidents, et elle n'a pu aboutir à rien. Des défaites et des invasions à l'extérieur, à l'intérieur des guerres civiles et des massacres, un accroissement constant des impôts, un antagonisme profond des classes, une ascension graduelle de l'écume sociale, et des malfaiteurs de toute sorte qui prétendent conduire la société tout entière, tel est le résultat. Il est assez éclatant pour apparaître aux yeux mêmes des plus résolus à ne rien voir. Voilà pourquoi le peuple revient à la foi. Il est las de ces paroles vides, de ces formules constitutionnelles qui inscrivent la fraternité sur les murailles et mettent la haine au fond des cœurs, prêchent l'égalité pour faire monter les scélérats au-dessus des honnêtes gens, et ne proclament la liberté que pour aboutir à la dictature.

Le triomphe de l'Eglise est donc proche, et si l'on craint qu'une crise finale ne nous en sépare encore, on pense cependant que ce sera la dernière. Il arrive souvent que derrière les ruines d'une maison un brillant édifice se reconstruit. Des ouvriers silencieux élèvent la façade nouvelle et la décorent; le passant ne s'aperçoit de rien. Un pan de mur informe lui cache le travail. Sur un ordre de l'architecte, la vieille muraille s'écroule, des nuages de poussière obscurcissent quelques instants les regards, et puis l'air redé-

vient pur et le monument se montre dans toute sa splendeur. Il en sera vraisemblement ainsi de notre société française. Dieu, qui ne dédaigne pas d'en être le souverain architecte, travaille d'une façon cachée, et ce n'est que par intervalle qu'on aperçoit quelques-uns de ses plans. Son clergé se forme dans l'étude silencieuse et dans la pratique de toutes les vertus évangéliques. Les pèlerinages et les grandes fêtes chrétiennes convertissent une multitude d'âmes, pierres vivantes de l'édifice nouveau. La grâce va de maison en maison, comme l'ange d'Israël, et frappe à la porte. Elle entre, sous la forme de la douleur, de l'épreuve, d'une guérison extraordinaire. De combien de gens n'entend-on pas dire : il était incrédule, il s'est converti; un prêtre est venu, il a remis la joie dans son cœur, la régularité dans ses mœurs, la paix au foyer! Cela se fait partout, à toutes les classes sociales, et dans des proportions de nombre que Dieu seul détermine. Partout où l'on ferme une école congréganiste officielle, s'ouvre une école libre, congréganiste aussi. L'éducation religieuse n'a rien perdu, les enfants lui sont demeurés fidèles, il n'y a eu de brisé que le faible lien qui attachait l'institution chrétienne à l'Etat et qui la tenait en servage; elle a gagné la liberté. Voilà les faits, et nous sommes loin d'avoir tout dit, car nous n'avons décrit qu'un des coins du tableau.

Quand ce travail sera terminé, une crise finale pourra survenir, et après un temps court comme celui d'un dernier éboulement, nous verrons apparaître la société nouvelle que Dieu prépare, et l'ère de la Révolution sera définitivement close.

Nous le répétons, il nous importe peu qu'on nous croie. Nous ajournons nos adversaires à quelques années, à quelques mois peut-être, et les survivants d'entre nous diront si nous avons mal prévu.

Mais en ce moment, ce n'est pas cela qui importe. Il faut bien savoir que cette civilisation chrétienne qui s'avance ne consiste pas en des pèlerinages et en des guérisons surnaturelles. Le miracle n'exclut pas la science, il la supplée, il la limite, il montre que Dieu, en promulgant les lois qu'il a données à la matière, en est resté le maître, et prouve, en les suspendant quelquefois, sa souveraineté créatrice. Le miracle, c'est sa puissance initiale qui reparaît, afin que l'homme au regard borné ne s'imagine pas que le monde s'est fait seul; la main qui le fait mouvoir déjoue parfois la raison pour la rendre plus humble, mais son action ne détruit pas la science et ne la contredit pas.

Il en est de même dans l'ordre politique. Les pèlerinages ne sont pas de la politique. Mais il y a, à côté d'eux, une politique chrétienne

très-positive, qui a tout réglé, tout prévu, et qui, sur tous les problèmes aujourd'hui discutés, a des solutions prêtes ou tout au moins des principes clairs qui conduisent à des solutions certaines. Ce n'est ni la résurrection servile du passé, comme nos adversaires nous en accusent, ni la contradiction du passé, comme leurs propres systèmes, c'est l'application de principes éternels à des situations contingentes et à des faits qui varient. Nous ne voulons pas faire ici un exposé de politique chrétienne, ou plutôt nous le faisons tous les jours en critiquant ce qui se fait et en montrant ce que l'Eglise avait institué ou ce qu'elle conseille, et nous affirmons qu'elle seule et les princes qui lui sont fidèles pourront reconstruire la France. — (*Le Monde.*)

ARMAND RAVELET.

LA BELGIQUE AU SACRÉ-CŒUR.

Dans un mandememt où il prescrit la célébration d'un triduum de prières en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, à l'occasion d'un grand pèlerinage à Paray-le-Monial, Mgr Dechamps, archevêque de Malines, s'exprime ainsi :

Il y a près de cinq ans, le 8 décembre 1868, réunis par un même sentiment de confiance aux pieds des autels de toutes les églises de Belgique, les catholiques belges se consacraient au divin Cœur de Jésus, toujours vivant pour nous aimer dans l'auguste sacrement de l'Eucharistie. Depuis lors, notre chère patrie a été préservée des calamités qui ont atteint presque toutes les nations européennes, et par un bienfait signalé de la Providence, la formidable guerre qui a fait verser tant de sang et répandre tant de larmes autour de nous, n'a provoqué d'autre mouvement que celui de la charité pour les victimes de ce grand désastre.

Cependant, dans la situation actuelle du monde, il serait peu sage de nous flatter d'une paix assurée. Un fléau plus redoutable que celui de la guerre de peuple à peuple, le fléau des révolutions, où les peuples se déchirent eux-mêmes de leurs propres mains, est levé sur l'Europe, et frappe déjà plusieurs nations : la Suisse, où les fils de Guillaume Tell, reniant l'esprit de leur père, séparent violemment les pasteurs de leurs ouailles en larmes, enlèvent à leurs diocèses des évêques magnanimes, et tyrannisent brutalement les âmes, au nom de la liberté; l'Espagne, où les foules, qui doivent être conduites, sont si ravies d'être appelées à conduire,

qu'elles en perdent la tête, et choisissent pour exécuteurs de leur volonté souveraine des noms creux, mais sonores, des hommes très-capables de tout détruire, mais radicalement incapables de rien édifier; la France, livrée au même sort, quoi qu'elle cherche à y échapper; l'Allemagne, où un puissant homme d'État, séduit par ses victoires politiques et militaires, entraîne le Parlement, désole la moitié de l'empire, en foulant aux pieds les droits les plus sacrés de quinze millions de catholiques, et, la main sur la garde de son épée, se rit de la liberté de conscience et s'imagine triompher de la foi comme il a triomphé du reste; l'Italie, où l'on arrache à l'union, pour les confondre dans l'unité, des peuples plus réellement distincts les uns des autres, du nord au sud de la péninsule, que les Belges ne sont distincts des Français et des Hollandais, que les Suisses ne le sont des Allemands, des Français et des Italiens, et cela au nom du principe de l'unité de langue, principe suffisant à bouleverser le monde, et qui exigerait, par exemple, la division des Belges en deux, et des Suisses en trois, pour les partager entre les nations voisines; l'Italie encore et surtout, l'Italie que de grands coupables veulent rendre veuve de sa principale grandeur, de la papauté qui fait de Rome la capitale du monde chrétien, et dont l'incomparable action civilisatrice ne peut être méconnue que par l'ignorance ou la mauvaise foi.

Oui, le fléau des révolutions est levé sur l'Europe, ou plutôt le fléau de la Révolution, car la Révolution commencée il y a près d'un siècle, et qui n'a cessé de grandir depuis, est partout la même au fond, malgré la diversité de ses formes.

Elle est, en effet, partout marquée du même signe, du signe de la révolte contre le christianisme; elle est partout animée d'un même esprit, d'un esprit de haine vraiment surhumaine contre l'Église que le Christ a édifiée de ses mains sur *la pierre* fondamentale de l'unité catholique : *Super hanc petram.* Démagogique ou césarienne, elle a pour caractère distinctif de rejeter la distinction des deux puissances, de n'admettre aucune limite à son propre pouvoir, de ne vouloir d'autre loi qee celle qu'elle se fait elle-même, et de repousser ainsi la loi divine à laquelle nulle puissance ne peut toucher, pas même celle qui en est dépositaire. Le sceptre, quand il est révolutionnaire, et le bonnet rouge de la démagogie, ont tous les deux horreur de la liberté chrétienne appuyée sur cette loi divine; ils ne rêvent tous les deux que l'asservissement des consciences par le moyen de la force ou de la violence, et ils prétendent tous les deux élever l'édifice de leur tyrannie sur la base du monopole de l'enseignement laïque et *obligatoire*, c'est-à-dire sur la

propagation de leur foi nouvelle par le sabre, comme s'ils avaient à cœur de prouver que, pas plus que le mahométisme, la révolution ne veut de la liberté. Rien donc de plus capable d'ouvrir les yeux aux plus aveugles que l'identité, manifeste aujourd'hui, des projets du césarisme et du radicalisme contre l'Église.

Ils ne tendent évidemment l'un et l'autre qu'à la restauration du vieil empire idolâtre dont la devise était : Je puis tout sur tous et en toutes choses, *Omnia mihi licent in omnes.* Cette tentative de retour à l'état de l'ancien monde se généralise autour de nous, et il ne manque pas de voix, dans les assemblées et dans la presse, pour nous avertir qu'on est prêt à seconder cette tentative aussi chez nous.

La justice de Dieu le permettra-t-elle?

Les mêmes causes produisent partout les mêmes effets, et le mensonge des doctrines, des doctrines révolutionnaires ou antichrétiennes, se répandant à pleines mains chez nous comme ailleurs, nous devons nous attendre chez nous comme ailleurs à ce que le trouble des idées passe dans les faits, et le désordre des esprits dans la vie sociale. C'est ainsi que le mal devient son châtiment à lui-même.

Mais une prière puissante peut cependant obtenir que la justice, si elle éclate, passe rapidement, et soit bientôt surpassée par la miséricorde.

La plus puissante prière est la prière d'union, la prière de la grande famille des âmes, la prière victorieuse du respect humain, la confession publique de notre foi et de notre confiance en Dieu, telle qu'elle se produit dans nos pèlerinages où nous voulons persévérer jusqu'à la fin : *Usque in finem.*

Ces pèlerinages ont lieu dans tous les diocèses de Belgique, mais un pèlerinage s'apprête en France, pèlerinage très-particulièrement béni par Notre Saint-Père le Pape, et qui appelle les catholiques de diverses nations, le grand pèlerinage au Sacré-Cœur dans le sanctuaire même de Paray-le-Monial, où il a plu à Notre-Seigneur Jésus-Christ de manifester d'une manière toute divine les richesses de son Cœur adorable. Or, il ne suffit pas que nous soyons représentés dans ce pèlerinage, il faut que ceux d'entre nous qui vont en faire partie le 23 juin, puissent véritablement offrir au Sacré-Cœur de Jésus, par le Cœur immaculé de Marie, les prières de tous les catholiques belges.

LE PÈLERINAGE DE PARAY-LE-MONIAL.

Toute la France se précipite aux pieds du Sauveur Jésus pour implorer de son Cœur sacré le triomphe de l'Eglise et le salut de la patrie. Au moment même où paraîtra cette livraison de nos *Annales,* au jour de la fête du Sacré-Cœur, on ne pourra plus compter les pèlerins qui se presseront à Paray-le-Monial : nous espérons avoir le bonheur de nous trouver au milieu d'eux, priant avec eux pour l'Eglise, notre mère, pour le Pape, notre père, pour la France, la terre de nos aïeux, la terre de nos enfants, terre que nos aïeux avaient faite si grande et si glorieuse, en en faisant le royaume du Christ, terre que nos enfants voient diminuée et humiliée, et qu'ils auront à restituer dans son ancienne splendeur. Nous raconterons ici cette magnifique manifestation de la foi et de la piété de la France, et, sans doute, pour beaucoup de nos lecteurs, nous ne ferons que redire ce qu'ils auront vu, ce qu'ils auront senti eux-mêmes ; nous ne leur apprendrons rien, nous ne pourrons que leur laisser un faible souvenir, une image très-affaiblie de ce splendide spectacle donnée par la France à genoux devant Dieu, et prête à se relever dans sa force et dans sa puissance.

En attendant, pour donner une idée de ce qu'est le pèlerinage de Paray-le-Monial, nous reproduisons le chaleureux appel qui nous venait, il y a huit jours, de ce lieu béni entre tous.

J. Chantrel.

Paray-le-Monial, 9 juin 1873.

Le mouvement qui emporte toute la France vers le Sacré-Cœur de Jésus, s'étend tous les jours. Nos grandes villes se sont émues : Marseille, Lille, Cambrai, Lyon, Paris, Nantes, Angers, Montpellier et beaucoup d'autres cités sont venues ou viendront l'une après l'autre faire amende honorable, et se consacrer à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le lieu où il a daigné manifester son Cœur à la bienheureuse Marguerite-Marie. Il est consolant de voir les flots de pèlerins qui affluent à Paray-le-Monial, priant, récitant le chapelet sans respect humain, et faisant entendre leurs pieux cantiques dans nos rues et nos places, sur nos fleuves et sur nos voies ferrées.

Sauvez Rome et la France
Par votre Sacré-Cœur !

C'est le sentiment qui remue toutes les âmes, c'est le cri qui s'échappe de toutes les poitrines. Nos malheurs, l'espérance d'un

meilleur avenir, les glorieux souvenirs de Patay, du Mans et de Loigny donnent chez nous un caractère patriotique à ce mouvement. Mais l'impulsion vient de plus haut, car elle ne s'arrête pas à nos frontières. Déjà la catholique Belgique a choisi son jour pour venir avec nous offrir ses hommages au Sacré-Cœur de Jésus, et vénérer les places où il se découvrit à l'humble vierge de Paray. Cet exemple sera suivi, et l'on peut prévoir que l'ébranlement se propagera de proche en proche dans toute l'Eglise.

Voici la liste des villes qui ont déjà fait leur pèlerinage ou qui se sont fait inscrire pour le reste du mois ou pour le suivant ; car le mois de juin ne suffit plus à l'empressement des pieux visiteurs.

Marseille a donné l'élan le 1er juin, jour de la Pentecôte. Le lendemain, les habitants de Mâcon se joignaient à eux. Les Marseillais en partant le 3, laissaient la place à la population de Chalon-sur-Saône, qui fut elle-même remplacée le jour suivant par les pieux pèlerins de Lille et de Cambrai. Lorsqu'ils partirent le jeudi 5, ceux d'Autun, de Charolles, de Charlieu, de Palinges se rencontraient par milliers auprès du tombeau de leur bienheureuse compatriote.

Deux nombreux convois de Lyonnais sont arrivés l'un avant-hier samedi, et l'autre hier, fête la Trinité ; deux nouveaux convois sont attendus pour aujourd'hui et pour demain. Ceux de Chauffailles arrivent aussi. Les pèlerins de Dijon et de la Clayette leur succèderont le même jour.

Le 11, mercredi, viendront ceux de Lons-le-Saulnier.

Le 12, les habitants du Creuzot et les cinq cents élèves du petit séminaire d'Izeure près de Moulins, se rencontreront à Paray avec les pèlerins délégués de Nancy, Metz, Sarrebourg, Toul, Verdun, Bar-le-Duc qui ne partiront que le lendemain.

Le 16, lundi, Saint-Bonnet-de-Joux, et le lendemain Bourges, apporteront leur tribut de prières.

Le 18, mercredi, ce sera le tour de Nevers ; le 19, celui de Moulins. Le même jour, deux convois amèneront les pèlerins de Paris. D'autres arriveront par un troisième convoi, le vendredi 20, jour de la fête du Sacré-Cœur. Ce grand jour verra aussi arriver à Paray ceux de Besançon et une nouvelle députation de Lille, composée d'hommes seulement.

Les pèlerins de Grenoble se rendront à Paray le 22.

Le 23, ce seront ceux du Mans, de Limoges, de Saumur. Ils verront arriver le lendemain 24, avec les députés de la Belgique, ceux de la Savoie, de Beauvais, de Beaune, de Dôle et de Marcigny.

Les pèlerins belges resteront à Paray le 25 et ne partiront que le

jeudi 26. Ceux de Chambéry et d'Annecy seront remplacés le 25 par ceux d'Angers et de Montpellier qui se rencontreront le lendemain avec les pèlerins de Clermont. Les habitants de Valence, ceux de Troyes et de Nantes, venus le même jour, ne partiront que le lendemain vendredi 27. Le dimanche suivant est réservé aux habitants de Tours.

Un nombre considérable de députés de l'Assemblée nationale feront aussi, durant ce mois, leur pèlerinage à Paray-le-Monial.

Les pèlerins de Belley, venus le 1er juillet, assisteront ici à la belle fête de la Visitation. Ceux d'Avignon, arrivés le 8, repartiront le 9. D'autres encore les suivront en grand nombre.

Non, ce mouvement ne vient pas des hommes. on l'a dit avec raison, il vient de Dieu, c'est le battement du Cœur de Jésus qui ranime la France.

H. de Sormain,
Président du Comité central.

V. Drevon, S. J.
Directeur de l'Association de la Communion réparatrice.

BREF SUR LE CATHOLICISME LIBÉRAL.

Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur le Bref suivant, adressé par le Saint-Père à M. le sénateur belge Cannard d'Hamale, président, et aux membres de la fédération des cercles catholiques en Belgique. On sait avec quelle énergie Pie IX poursuit l'erreur funeste du libéralisme; suivant d'un œil vigilant les évolutions de cette erreur, il ne néglige aucune occasion de prémunir contre elle les catholiques. C'est ce qu'il vient encore de faire, après quelques faits et quelques discours qui témoignent que certains catholiques de Belgique sacrifient encore plus qu'il ne convient à l'idole libérale. Nous avons déjà publié un Bref du Saint Père adressé à la jeunesse catholique de Milan, pour la prémunir contre ces doctrines qui séduisent facilement les jeunes esprits et les cœurs généreux, en leur montrant la liberté là où se trouve au contraire la négation de la liberté et le grand chemin vers le despotisme : le nouveau Bref de Pie IX trace nettement la voie aux catholiques et leur indique la vraie doctrine, qui ne peut être qu'une doctrine de liberté, *veritas liberabit vos*.

Nous tenons à dire, à ce propos, qu'il ne faudrait pas d'ailleurs confondre les catholiques libéraux de la Belgique avec les catholiques libéraux d'Allemagne et d'Italie : les premiers, qui ont si facilement passé du catholicisme libéral à la secte des vieux-catho-

liques; les seconds, que leur libéralisme a poussés à dépouiller le Saint-Père de ses Etats et pousse chaque jour à de nouveaux attentats contre les droits de l'Eglise et les droits de la conscience chrétienne. Cette espèce de catholiques libéraux n'est pas connue en Belgique : les catholiques libéraux, à qui le Saint-Père envoie ses paternels avis, sont tous dévoués à la religion et au Saint-Siége; jamais ils n'ont approuvé les sacriléges spoliations de ces dernières années, jamais ils ne voudraient commettre un acte de révolte contre l'Eglise et admettre rien de contraire au dogme catholique. Chez eux, l'erreur reste dans l'intelligence, elle n'a pas d'accès dans le cœur; ils se trompent malheureusement sur la meilleure manière de défendre l'Eglise, mais ils veulent la défendre. C'est pourquoi le Saint-Père, qui connaît leur cœur, ne craint pas de les avertir avec insistance : il sait qu'il a en eux des fils dévoués, qui ont besoin d'être éclairés et affermis dans la vraie doctrine, il sait aussi que ces fils reculeraient avec horreur devant un acte de rébellion ou de désobéissance. Mais l'erreur est si subtile qu'elle vient à bout de jeter de l'obscurité sur les plus claires vérités et de rendre douteux les enseignements les plus nets; de là la nécessité de multiplier ces enseignements, et de leur donner un degré de plus en plus élevé de clarté et de netteté.

J. Chantrel.

Nous reproduisons le Bref, avec le texte latin, comme nous le faisons chaque fois qu'il s'agit d'un document important émané de Rome :

Dilectis Filiis, Senatori de Cannart d'Hamale, Præsidi, totique Fœderationi Circulorum catholicorum in Belgio.

PIUS P. P. IX.

Dilectis Filiis salutem et Apostolicam benedictionem.

Quo durior quotidie fit Ecclesiæ conditio, quo impudentius proculcatur ejus auctoritas, quo præfractius unitati catholicæ disgregandæ adlaboratur et avellendis a Nobis filiis nostris, eo quoque luculentius fulget fides vestra, religionis amor. et obsequium in hanc Petri cathedram, Dilecti Filii, qui consilia, vires, opes vestras conjungitis non solum ut irritos faciatis impios hosce co-

A nos chers fils, le sénateur de Cannart d'Hamale, président, et les membres de la Fédération des cercles catholiques en Belgique.

PIE IX, PAPE.

Chers Fils, salut et bénédiction apostolique.

Pendant que la situation de l'Eglise devient chaque jour plus pénible et qu'on voit croître l'impudence avec laquelle on foule aux pieds son autorité, ainsi que l'opiniâtreté avec laquelle on travaille à dissoudre l'unité catholique et à nous arracher les enfants qui nous appartiennent, nous voyons en même temps. chers Fils, briller d'un éclat toujours croissant votre foi, votre amour de la religion et votre dévouement à ce Saint-Siége

natus, sed ut arctiore semper vinculo nobis obstringatis fideles. Et in hoc quidem religiosissimo cœpto vestro illud maxime commendamus, quod, uti fertur, aversemini prorsus principia *catholica-liberalia*, eaque pro viribus e mentibus eradere conemini. Qui enim iis sunt imbuti, licet amorem præferant et observantiam in Ecclesiam, licet ei tuendæ ingenium operamque impendere videantur; doctrinam tamen ejus et sensum pervertere nituntur et, pro diversa animorum cujusque comparatione, inclinare in obsequium vel Cæsaris, vel assertorum falsæ libertatis jurium : rati, hanc omnino ineundam esse rationem ad auferendam discordiarum causam, ad conciliandum cum Evangelio præsentis societatis progressum, ad ordinem tranquillitatemque restituendam; perinde ac si lux cum tenebris copulari valeret, et veritas natura sua non privaretur vix ac violenter inflexa nativo rigore suo exuatur. Profecto si oppugnare nitamini insidiosum hunc errorem eo periculosiorem aperta simultate quo speciosiore zeli caritatisque velo obducitur, et simplices ab eo retrahere sedulo curetis; funestam extirpabitis dissidiorum radicem, efficacemque dabitis operam compingendæ fovendæque animorum conjunctioni. Hisce profecto monitis vos non indigetis, qui adeo obsequenter et absolute adhæretis documentis omnibus hujus Apostolicæ Sedis, a qua liberalia principia toties reprobata vidistis; sed ipsum desiderium expeditioris et uberioris proventus laborum vestrorum nos compulit ad refricandam vobis rei adeo gravis memoriam. Ceterum bonum certamen susceptum alacriter certare pergite et quotidie

de Pierre. Dans le but non-seulement de faire échouer ces efforts de l'impiété, mais aussi de nous attacher les fidèles par des liens constamment plus étroits, vous mettez en commun vos lumières, vos forces et vos ressources. Ce que nous louons le plus dans cette entreprise pleine de piété, c'est que vous êtes, dit-on, remplis d'aversion pour les principes *catholiques libéraux*, que vous tâchez de déraciner des intelligences autant qu'il est en votre pouvoir. Ceux qui sont imbus de ces principes font profession, il est vrai, d'amour et de respect pour l'Eglise et semblent consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux; mais ils s'efforcent néanmoins de pervertir sa doctrine et son esprit, et chacun d'eux, d'après la diversité de ses goûts et de son tempérament, incline à se mettre au service de César ou de ceux qui revendiquent des droits en faveur d'une fausse liberté. Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever une cause de dissensions, pour concilier avec l'Evangile le progrès de la société actuelle et pour rétablir l'ordre et la tranquillité; comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres, et comme si la vérité ne cessait pas d'être la vérité, quand on la détourne violemment de sa véritable signification et qu'on la dépouille de la fixité inhérente à sa nature. Cette erreur pleine d'embûches est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se recouvre du voile spécieux du zèle et de la charité; et c'est assurément en vous efforçant de la combattre et en mettant un soin assidu à en éloigner les simples, que vous extirperez la racine fatale des discordes et que vous travaillerez efficacement à produire et à entretenir l'union étroite des âmes. Sans doute ce n'est pas vous qui avez besoin de ces avertissements, vous qui adhérez avec un dévouement si absolu à tous les documents émanés de ce Siége apostolique, que vous avez vu condamner à différentes reprises les principes li-

magis bene mereri contendite de Ecclesia Dei, coronam spectantes ab Ipso vobis reddendam. Nos interim officiis vestris gratissimum profitemur animum, novaque semper incrementa et copiosiora munera cœlestia adprecamur societati vestræ : eorum autem auspicem esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam paternæ nostræ benevolentiæ pignus vobis, dilecti Filii, peramanter impertimur.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum die 8 maii 1873, pontificatus nostri anno vicesimo septimo.

PIUS P. P. IX.

béraux ; mais le désir même de faciliter vos travaux et d'en rendre les fruits les plus abondants nous a poussé à vous rappeler le souvenir d'un point si important. Au reste, continuez à combattre le bon combat que vous avez généreusement commencé et efforcez-vous chaque jour de mériter de mieux en mieux de l'Eglise de Dieu, ayant en vue la couronne que Celui-ci vous donnera en récompense. En attendant, nous exprimons hautement toute notre reconnaissance pour les services que vous rendez et nous souhaitons à votre société des développements toujours nouveaux avec l'abondance des bénédictions célestes. Nous désirons que le présage de ces faveurs soit la bénédiction apostolique, que nous vous accordons avec beaucoup de tendresse, chers Fils, comme gage de notre bienveillance paternelle.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 8 mai 1873, la vingt-septième année de notre Pontificat.

PIUS P. P. IX.

Ce document a été publié dimanche dernier par la *Patrie* de Bruges ; toute la presse belge s'en occupe ; la presse impie prétend naturellement y trouver la condamnation de la liberté par l'Église, ce qui est le contrepied de la vérité ; quelques journaux religieux en paraissent embarrassés et essayent d'échapper à la condamnation si formelle du libéralisme, mais on sent à leur embarras même qu'ils sont frappés, et que, comme ils veulent rester soumis à l'Eglise, ainsi que nous le disions tout à l'heure, ils feront bientôt un nouveau pas vers la vérité ; tous les autres journaux religieux sont heureux de ce nouvel encouragement qui leur vient de si haut, et, il convient de le dire, le nombre et le succès de ces journaux s'accroissent tous les jours.

Le *Bien public*, qui a toujours été aux premiers rangs dans la défense et la proclamation des vrais principes, mérite d'être ici entendu.

« Il ne nous appartient pas, dit-il, d'interpréter la parole pontificale ; elle est du reste suffisamment claire pour pouvoir se passer d'interprétation.

« C'est le deuxième avertissement de ce genre qui, en quelques mois de temps, descend de la chaire apostolique.

« Déjà, dans le Bref adressé à la jeunesse catholique de Milan,

Pie IX avait signalé le péril des doctrines catholico-libérales.

« Quelques commentateurs intéressés avaient essayé alors de détourner de leur signification naturelle les paroles du Saint-Père, pour les appliquer aux sectes schismatiques formées par les Dœllinger et les Loyson. C'étaient là, disaient-ils, les catholiques-libéraux avertis par le Saint-Siége et il n'y en avait point d'autres.

« Il est impossible aujourd'hui de s'abriter encore sous cette équivoque. En effet, nul ne dira que Dœllinger, par exemple, consacre à la défense de l'Eglise sa science et ses travaux ; nul ne soutiendra que Loyson fasse profession d'amour et de respect pour le Saint-Siége et qu'il ne soit pas en inimitié ouverte avec le Pape et l'épiscopat.

« C'est donc bien à des catholiques, professant des sentiments de soumission publique à l'enseignement infaillible du Vicaire de Jésus-Christ, c'est à ceux-là que Pie IX recommande d'accepter cet enseignement comme guide de leurs intelligences et comme règle de leur conduite publique et privée. A quoi servirait en effet une adhésion banale et une obéissance extérieure aux Encycliques et au *Syllabus*, si cette adhésion n'impliquait point l'abandon de théories sociales et politiques tout imprégnées de libéralisme, si cette obéissance n'avait aucun retentissement dans notre vie? « Ce peuple ne me prie que du bout des lèvres, » nous dit Dieu dans l'Ancien Testament, et la prière machinale des Israélites fut répudiée. Préservons-nous d'une soumission « du bout des lèvres » à ces enseignements du Saint-Siége, que le libéralisme représente comme incompatibles avec les progrès de la civilisation moderne!

« Il n'y a pas seulement un devoir de conscience à faire preuve de cette soumission sincère et pratique : les plus graves intérêts, la paix de l'Eglise, l'intérêt de la société dépendent de l'union des catholiques dans l'unanimité des doctrines et dans l'accord des volontés. Si l'Europe, gangrénée de libéralisme et de socialisme, peut encore se guérir, elle devra sa régénération au catholicisme. Mais cette guérison n'est pas œuvre facile et, pour la mener à bonne fin, il faut que tous ceux qui veulent y coopérer, soient d'accord sur le mal à combattre et sur les moyens de l'extirper. C'est ce que le Saint Père lui-même nous indique lorsqu'il affirme que ses conseils sont dictés par « le désir de faciliter le travail aux catholiques et d'en rendre les fruits plus abondants. » Les buts bien définis sont en effet la condition première des succès durables. On ne construit, ni même on ne restaure sans suivre un plan bien arrêté d'avance. L'œuvre de la restauration sociale doit se faire sur le plan divin, elle doit s'appuyer sur la reconnaissance des droits de Dieu,

ou bien elle ne se fera pas, et d'effondrements en effondrements, on aboutira à une catastrophe suprême, à la Commune universelle et à l'anarchie continue.

« Nous signalons à tous les catholiques et surtout à ceux qui tiennent une plume, qui ont une influence à exercer ou une direction à donner, les conseils que leur adresse le Saint-Père à l'endroit du libéralisme catholique. « Certes, nous dit Pie IX, si vous vous efforcez de combattre cette *erreur perfide plus dangereuse qu'une ini-* « *mitié ouverte* parce qu'elle se couvre d'un plus beau voile de zèle « et de charité, si vous mettez tous vos soins à en détourner les « hommes simples, vous ferez disparaître une source funeste de di- « visions et vous travaillerez efficacement à établir et à maintenir « l'union des esprits. » C'est à chacun de nous à suivre ce mot d'ordre et à l'appliquer dans la sphère de son influence et de ses relations.

« Pour nous, pleins de respect pour l'autorité pontificale et jetés par les devoirs mêmes du journalisme au fort des luttes religieuses et politiques de notre temps, nous redoublerons de zèle pour exécuter le mot d'ordre donné d'une manière toute spéciale aux catholiques belges. Le Chef visible de l'Eglise militante nous désigne visiblement l'ennemi : chaque soldat sait désormais quelle route il doit suivre et où doivent porter ses coups. »

Nous ne saurions mieux faire que de nous associer pleinement aux sentiments si bien exprimés par nos excellents amis de la Belgique.

J. Chantrel.

LES APPARITIONS D'ALSACE ET DE LORRAINE (1).

Permettez-moi de vous entretenir *sérieusement* de *nos apparitions.* Vous avez parlé déjà de celles de Neubois (en Alsace). Depuis quelques mois, on parle beaucoup des apparitions de la Vierge à Guising, canton de Rohrbach (Moselle) ; à Fuchsenthal (Bas-Rhin), à Guersheim (Bavière).

Dans ces diverses localités, les manifestations sont à peu près les mêmes : cent à cent cinquante personnes, hommes, femmes, enfants de trois à douze ans, incrédules même, affirment hautement avoir vu la Vierge, sous divers costumes, faisant des signes, accompagnée d'anges, de saint Joseph, du Souverain-Pontife, etc.

(1) Correspondance adressée de la Lorraine à l'*Univers*.

Les faits sont tels que si on veut en nier absolument la réalité, il faut admettre ou que toutes ces personnes sont devenues subitement *simples* ou *folles*, croyant voir ce qui n'existe pas, ou qu'elles sont *hypocrites* ou *méchantes* pour mentir au grand détriment de la religion. L'embarras des incrédules *quand même* est assurément fort grand. Que faut-il penser de ces manifestations extraordinaires? Nous allons essayer de le dire.

Pour l'ordinaire, dans ces questions difficiles et délicates, on tombe dans deux excès opposés, également fâcheux : les uns croient *trop*, les autres pas *assez*, parce qu'on agit avec trop de précipitation, sans examen sérieux, et surtout sans principes arrêtés à l'aide desquels on pourrait tout éclaircir et donner une solution facile, sage et satisfaisante pour tous.

Posons ces principes :

1° Il faut absolument admettre un monde surnaturel, sans quoi impossible de raisonner sur ces questions. Ce principe posé, il en découle cette conséquence que Dieu agit dans ce monde, et que des agents supérieurs à l'homme et à la nature physique y font des manifestations qui surpassent les forces de l'homme et de la nature. Cette manifestation d'une puissance supérieure, c'est le *miracle.* Nier son existence, c'est nier effrontément l'histoire de soixante siècles. Le miracle a existé, il existe, il existera, malgré les dénégations ignorantes et intéressées de l'impiété.

Mais quelle est la définition théologique du miracle? Nous répondrons :

C'est un effet sensible qui déroge à l'ordre ordinaire de la nature corporelle et en dépasse les forces. Le miracle est donc une dérogation (non une abrogation), mais une suspension momentanée faite aux lois générales qui régissent la nature, et supérieure aux forces de l'homme et de la nature. Ceci posé, avançons.

2° Il faut distinguer deux sortes de miracles : ceux de premier ordre et ceux de second ordre. Le miracle de premier ordre est un effet réel, supérieur aux forces de la nature corporelle, produit par la seule volonté directe et *immédiate* de Dieu, sans translation, sans substitution de matière, sans coopération, sans emploi des causes secondes, sans intermédiaire, en un mot.

Le miracle de second ordre est celui qui est produit soit par illusion des sens internes et externes, soit par substitution ou translation de corps, soit enfin par application des causes secondes agissant sur des êtres passifs.

Donnons quelques exemples des uns et des autres en suivant saint Thomas.

Sont miracles de premier ordre :

1° La résurrection d'un mort, comme celle de Lazare;

2° La production ou la vivification d'un être organisé, du règne animal ou végétal, comme fut la germination de la verge d'Aaron, le changement en serpent de la verge de Moïse. le passage de la mer Rouge ;

3° Arrêter ou faire rétrograder le soleil, comme firent Josué et Isaïe ;

4° Comprendre et parler une langue jusque-là inconnue ;

5° Guérison subite, complète, durable, d'une maladie incurable ;

6° Production de l'eau d'un rocher, comme fit Moïse; la manne descendue du ciel; multiplication des pains; la vue rendue à un aveugle ; la parole à un muet ; l'ouïe à un sourd, etc.

Sont miracles de second ordre :

L'incendie de Sodome et des quatres autres villes; translation de Notre-Seigneur sur la montagne et sur la cime du temple, etc.

Or, les miracles de premier ordre sont l'œuvre personnelle et *exclusive* de Dieu : *Qui facis mirabilia* magna *solus.* (Ps. CXXXV.) C'est le sceau infaillible de sa toute-puissante volonté ; il n'a jamais permis, il ne *peut* jamais permettre à une créature, homme, ange ou démon, de les faire; il renverserait toute l'économie divine de la religion s'il le permettait une seule fois.

Mais il n'en est pas de même des miracles de *second ordre.* Il est admis par les théologiens, par les saints Pères, par la raison, et par une foule d'exemples de l'Ecriture que les anges et les démons peuvent agir sur la matière, employer les causes secondes et ainsi opérer des miracles de second ordre.

Donnons-en quelques exemples. Les bons anges ont brûlé Sodome (Gen., XIX), préservé Loth (Gen., XVIII et XIX) ; lutté avec Jacob (Gen., XXXVIII) ; mis à mort les premiers-nés des Egyptiens; sauvé les trois enfants de la fournaise et Daniel dans la fosse aux lions ; enlevé la pierre du sépulcre et brisé les chaînes de Pierre, etc.

D'autre part, les démons ont fait des miracles de second ordre. Le démon a parlé à Ève par la bouche du serpent ; il a affligé Job par une série de prodiges; lancé dans la mer un troupeau de porcs, etc. Les oracles des païens, les terribles tentations de saint Antoine et d'autres saints, que sont-ils autre chose que des miracles diaboliques ?

Enfin il est prédit que l'Antechrist fera des miracles si étonnants et si nombreux, que les justes mêmes pourraient être pervertis si Dieu ne les soutenait. (Matth. XXIV, 24; I Thess. II, 9 ; Apoc. XIII.)

Cependant, cette puissance des démons est fort limitée, surtout

de nos jours. Ces miracles de second ordre, ils ne peuvent les opérer que par permission expresse de Dieu pour éprouver les justes ou punir les méchants; mais alors Dieu a pourvu à la sûreté de son Eglise et de ses serviteurs, en donnant à son Eglise les moyens certains de distinguer les opérations *diaboliques* des miracles de *premier* ordre opérés par lui, et des miracles de *second* ordre opérés par ses anges. C'est tout ce qu'il fallait pour nous préserver de l'erreur.

3° Appliquons maintenant ces principes aux apparitions contemporaines. Il y en a eu de grandes, de certaines, d'incontestables à la Salette, à Lourdes, à Pontmain, et à Paris, rue des Batignolles; aussi Dieu a-t-il eu soin d'y apposer son sceau infaillible; il y a attesté la réalité du surnaturel *divin* par de nombreux et éclatants miracles de *premier ordre;* l'Eglise les a constatés en première instance d'une manière irréfragable; la question est finie; le doigt de Dieu est là, et le démon n'y a eu aucune part.

Mais pour les récentes apparitions en Alsace et en Lorraine, la question est moins avancée : le *sigillum Dei*, le miracle de *premier ordre* n'existe encore nulle part d'une manière certaine et incontestable; l'Eglise examine, attend et ne parle pas encore. Elle part de ce principe : une simple apparition pourrait être l'œuvre du démon *se transformant en ange de lumière* pour simuler de fausses apparitions, afin de faire douter des véritables, les discréditer, les ridiculiser, et ruiner ainsi dans les âmes la foi et la dévotion à la sainte Vierge. Ce serait là un miracle diabolique de *second ordre* qui devra être renversé et confondu par des miracles de *premier ordre*, afin de pouvoir distinguer clairement l'œuvre de Dieu de l'œuvre de Satan. C'est la marche ordinaire de la Providence.

4° Nous concluons et nous formulons humblement notre opinion sur ces faits extraordinaires, en disant :

Vu l'énorme difficulté morale de taxer ici de folie ou de mauvaise foi un si grand nombre de voyants qui affirment avoir vu, et en faisant bien large la part de la faiblesse, des illusions, de la sottise et même de la méchanceté humaine, il en reste encore *trop* pour se moquer, pour nier, ou pour douter de la réalité du *surnaturel* (divin ou diabolique); mais il n'y a pas *assez* pour affirmer hautement et croire fermement à l'existence du surnaturel *divin*, et cela, *parce qu'il* y manque le *sigillum Dei*, le cachet, le sceau de Dieu, c'est-à-dire le miracle de *premier ordre*.

Donc, soyons prudents, confiants et réservés avec et comme l'Eglise, et tenons-nous, pour le moment, à la sage parole du vieux

Gamaliel : « Si c'est l'œuvre de Dieu, il le prouvera et elle subsistera malgré les efforts des hommes; si elle n'est pas de lui, elle s'évanouira d'elle-même. »

L'abbé Hoffmann.

UNE PROPHÉTIE DE DONOSO CORTÈS.

La bourgeoisie voltairienne a su si bien tuer l'idée de Dieu, l'espérance de la vie éternelle dans le cœur des déshérités de ce monde, durant cette période de quatre-vingts ans où elle a elle-même fait l'éducation du peuple et tenu dans ses mains le gouvernail de la chose publique, qu'aujourd'hui le pauvre se considère partout comme un convive injustement exclu du banquet social par les caprices du sort Il trouve que ceux qui s'y sont assis avant lui festinent trop longtemps et trop copieusement. Son tour doit être venu; il le réclame, il a trop attendu, et si les épulons actuels ne lui font place, il saura bien se le faire. C'est toute la théorie de l'Internationale. Et comme la peur, l'absence de principes, ont entraîné dans le courant révolutionnaire des âmes faibles ou cupides de toutes les sphères sociales, l'Internationale pourra ramasser des recrues jusque dans les rangs de l'aristocratie européenne, jusque dans les familles souveraines.

On se fie à la force matérielle pour réprimer le désordre et refouler les passions sauvages qui veulent se ruer sur la société, et détruire la propriété, après avoir détruit la famille et la religion : c'est une grave erreur. La force matérielle peut donner quelque répit, et fournir à la force morale le temps de rétablir la vérité dans les intelligences et de restaurer les mœurs; elle ne peut pas davantage, et si l'on n'a recours aux moyens moraux, on est perdu. Les répressions les plus terribles, les plus épouvantables massacres n'y peuvent rien; les affamés sont toujours plus nombreux que les rassasiés; on a beau tuer, emprisonner, exporter; l'espèce des affamés pullule. C'est qu'on ne vient pas à bout, comme le dit très-bien la *Correspondance de Genève*, on ne vient pas à bout d'une erreur intellectuelle et morale par la force physique. Pour localiser et étouffer ces contagions des esprits, il faut un cordon sanitaire que la religion seule a le secret d'établir. Faites des lois qui fortifient les idées chrétiennes dans toutes les classes dont la société se compose et vous verrez que la peste des révolutionnaires, des repus ou des affamés, ne fera plus de victimes. Le feu s'éteindra faute d'aliments.

L'illustre Donoso Cortès, un des plus grands penseurs politiques qu'ait eus l'Espagne, disait dans un de ses discours :

« Il n'y a que deux répressions possibles : l'une intérieure, l'autre extérieure, la répression religieuse et la répression politique. Elles sont de telle nature que, lorsque le thermomètre de la répression baisse, et que, réciproquement, lorsque le thermomètre religieux baissse, le thermomètre politique, la répression politique, la tyrannie monte. C'est une loi de l'humanité, une loi de l'histoire. Et, pour vous en convaincre, voyez ce qu'était le monde, ce qu'était la société aux temps qui vont de l'autre côté de la croix. Dites ce qui se passait quand il n'y avait pas de répression intérieure, de répression religieuse. La société ne se composait que de tyrans et d'esclaves. La liberté, la liberté véritable, la liberté de tous et pour tous n'est venue au monde qu'avec le Sauveur du monde...

« Vous avez vu que, dans le monde ancien, alors que la répression religieuse était aussi bas que possible, car il n'en existait aucune, la répression politique monta au degré extrême, puisqu'elle monta jusqu'à la tyrannie. Eh bien ! avec Jésus-Christ, là où naît la répression religieuse, disparaît complètement la répression politique... Entre Jésus-Christ et ses disciples, il n'y avait d'autre gouvernement que l'amour du Maître pour les disciples, et l'amour des disciples pour le Maître. Vous le voyez donc, quand la répression intérieure était complète, la liberté était absolue.

« ... Voici le seizième siècle... Que créa-t-on de nouveau? Les armées permanentes... Il ne suffisait plus aux gouvernements d'être absolus; ils demandèrent et obtinrent le privilége d'avoir à leur service un million de bras.

« Ce n'est pas tout : il fallut que le thermomètre politique continuât de monter, parce que le thermomètre religieux continuait de descendre... Les gouvernements dirent : nous avons un million de bras, et cela ne nous suffit pas; nous avons besoin de quelque chose de plus, nous avons besoin d'un million d'yeux, et ils eurent la police... Ce ne fut point assez pour les gouvernements d'avoir un million de bras, d'avoir un million d'yeux; ils voulurent avoir un million d'oreilles, et ils eurent la centralisation administrative...

« Eh bien, cela ne put suffire; le thermomètre religieux baissant toujours, il fallait que le thermomètre politique montât plus haut. Et il monta. Les gouvernements dirent : pour réprimer nous n'avons pas assez d'un million de bras, d'un million d'yeux, d'un million d'oreilles, il nous faut plus encore; il nous faut le privilége d'être au même moment présents sur tous les points de notre empire. Et ce privilége, ils l'obtinrent : le télégraphe fut inventé.

« Tel était l'état de l'Europe et du monde quand le premier mugissement de la dernière révolution vint nous annoncer à tous qu'il n'y a pas encore assez de despotisme sur la terre, puisque le thermomètre religieux demeure au-dessous de zéro.

« Eh bien, de deux choses l'une : ou la réaction religieuse vient, ou elle ne vient pas. S'il y a réaction religieuse, vous verrez bientôt comment, à mesure que le thermomètre religieux montera, le thermomètre politique commencera à descendre naturellement, spontanément, sans effort aucun, ni des peuples, ni des gouvernements, ni des hommes, jusqu'à ce qu'il marque le jour tempéré de la liberté des peuples. Mais si, au contraire, le thermomètre religieux continue à baisser, on ne voit plus jusqu'où nous irons...

« Les voies sont préparées pour un tyran gigantesque, colossal, universel, immense ; tout est préparé pour cela. Remarquez-le bien, il n'y a plus de résistances ni morales ni matérielles. Il n'y a plus de résistances matérielles : les bateaux à vapeur et les chemins de fer ont supprimé les frontières, et le télégraphe électrique a supprimé les distances. Il n'y a plus de résistances morales : tous les esprits sont divisés, tous les patriotismes sont morts...

« Une seule chose pour détourner la catastrophe, une seule :.... on l'évitera si nous travaillons tous, chacun suivant ses forces, à provoquer une réaction salutaire, une réaction religieuse. »

Ceci a été dit, il y a vingt-quatre ans, le 14 janvier 1849, aux Cortès espagnoles. La grande voix de Donoso Cortès, entendue à cette distance, ne ressemble-t-elle pas à celle d'un prophète à qui les événements sont venus donner raison ? Hélas ! les voix les plus véridiques sont les moins écoutées. Ne comprendrons-nous donc pas, jusqu'à ce que la voix de Dieu lui-même se soit fait entendre comme un tonnerre et nous ait ramenés tremblants dans ses bras? Espérons mieux, à la vue des prières et des larmes amères qui se multiplient, redoublons nos supplications, hâtons notre réforme et revenons à la vérité pleine, à la charité active et vigilante.

RÉCEPTION DE M. LITTRÉ A L'ACADÉMIE.

Le jeudi, 5 juin, comme nous l'avons dit, a eu lieu la réception de M. Littré à l'Académie française. Nous n'avons pas à revenir sur le scandale de l'élection de ce libre-penseur matérialiste, qui a amené la retraite de Mgr Dupanloup. Nous ne dirons rien non plus du discours du récipiendiaire, qui a été lu par M. Legouvé ; ce discours, terne et

froid, mal écrit, a essayé un éloge de M. Villemain, que le positiviste ne pouvait apprécier ; nous devons rendre cette justice à M. Littré qu'il a su parler des Pères de l'Église et du moyen-âge en termes convenables, et qu'il ne s'est pas défendu de dire que le christianisme a produit un grand mouvement intellectuel.

M. le comte de Champagny, chargé de lui répondre, est sorti des banalités académiques pour élever plus haut les cœurs ; il n'a pas craint de mêler une juste et sévère critique à l'éloge du récipiendiaire, et il a éloquemment vengé la conscience humaine, la conscience chrétienne des honteuses humiliations que voudrait lui imposer l'école positiviste et athée. Nous ne pouvons, à notre très-grand regret, reproduire que la fin de ce magnifique discours; la voici :

... Prenons-y garde, je comparais tout à l'heure les lettres aux arts, l'écrivain à l'artiste. Il y a cependant cette différence que l'art ne touche que de loin aux côtés sérieux de la vie ; les lettres y touchent de plus près. La littérature, si aimée de M. Villemain, n'était pas aimée de lui pour elle seule ; il acceptait au besoin le nom de rhéteur, mais il n'y avait en lui rien de ces rhéteurs du bas empire, satisfaits de leur phrase pourvu qu'elle fût sonore, soutenant indifféremment le pour et le contre, et posant des couronnes sur le front de la vérité ou sur le front de l'erreur, peu leur importait ; les couronnes étaient si belles!

Au contraire, M. Villemain ne faisait point de l'art pour l'art; la littérature, disons mieux, la poésie et l'éloquence étaient pour lui deux grands instruments donnés de Dieu à l'homme pour un but utile, noble, saint ; instruments de mort ou de vie, de ruine ou de salut pour l'homme, pour la nation, pour l'humanité. Lui, ne sépara jamais la forme du fond ; jamais il n'applaudit à la seule élégance des mots, sans pousser plus loin et sans se demander s'ils disent vrai. De là ses préférences, inclinant le plus souvent vers la littérature la plus sérieuse. En Italie, il rencontre Dante, et comme vous il s'attache à ce grand poëte, incontestablement le plus sérieux de tous les poëtes. En Angleterre, l'éloquence politique l'attire, malgré une forme souvent imparfaite, rude quelquefois: mais il voit l'homme dans l'orateur, il voit le cœur du patriote, la sagesse de l'homme d'État ; cette littérature du parlement, si on veut l'appeler ainsi, contient en elle le bonheur ou le malheur, le progrès ou le déclin, la liberté ou la servitude de l'Angleterre, même de l'Europe.

Aussi quel Français avant lui avait parlé comme il le fait de Pitt, de Fox, de Burke, d'Erskine? Dans les temps anciens, même après avoir si bien lu et compris Cicéron, Sénèque, Marc-Aurèle, sur qui s'arrête-il avec plus d'amour ? Sur les Pères de l'Eglise, saint Ba-

sile, saint Jean Chrysostome, saint Augustin, saint Ambroise. Ces noms-là reviennent sans cesse sous sa plume, et je me rappelle un passage où il parle des longues veilles, pleines de fatigue et de délices, qu'il consacrait à feuilleter ces pages plus aimées de lui que toutes les autres ; il les aimait, non qu'elles fussent plus belles, mais parce qu'il les savait plus salutaires et plus vraies.

En effet, quand vous applaudissez avec tant de justice à la transformation du monde entre le sixième et le treizième siècle, ne vous demandez-vous pas quelle en fut la cause première ? Si, à l'origine et au-dessus de ces grandes choses, il n'y a pas eu une vérité suprême, immuable, éternelle? Si la vérité absolue n'existe point ou si l'intelligence humaine est éternellement incapable de la saisir ? Si le besoin qu'elle a de la vérité doit être éternellement trompée ? Et quel abîme, plein de désespoir et de ténèbres, ce serait que la vie humaine, si elle ne connaissait rien que de changeant et de successif, et si, dans l'ordre de la pensée, elle ne pouvait s'appuyer sur rien de plus grand, de plus durable, de plus certain qu'elle-même ?

Il y a là des questions que je ne veux pas toucher, encore moins discuter. Vous ne l'ignorez point du reste; c'est le littérateur, le philologue, l'écrivain, que l'Académie couronne en vous nommant; ce n'est pas le penseur, ni le philosophe : je ne dis pas le métaphysicien, ce titre ne vous plairait point.

Je ne rappellerai qu'en passant une absence, je ne veux pas dire une retraite, objet pour moi d'un regret personnel que mon cœur d'ami ne saurait taire. Mais laissez-moi vous le dire, Monsieur. Ce n'est pas seulement ici un académicien qui répond à un académicien; c'est une âme sincère qui parle à une âme sincère; elle a besoin de s'expliquer et elle est sûre qu'elle n'offense pas. Vous avez cru que la science, c'est-à-dire la science des faits, la science des choses visibles, devait suffire à l'humanité ; vous avez interdit à l'homme d'aller au delà.

Ce travail naturel et logique qui des choses visibles s'élève aux choses invisibles et qui est le labeur propre et la plus haute mission de notre raison, avec un stoïcisme impitoyable, vous avez cru devoir le supprimer; vous avez mis en interdit l'intelligence humaine. Mais, soyez-en sûr, Monsieur, pour le bonheur de l'humanité, vous ne la déferez point ni ne la referez. L'humanité restera avec ses instincts qui ont besoin de la terre, mais qui ont besoin aussi d'autre chose que de la terre. La science strictement bornée à l'élément matériel, cette science toute sèche qui étudie les faits

sans remonter à la cause suprême, ne suffira jamais à contenter l'humanité.

Il faut à l'homme un autre exercice et une autre satisfaction pour sa raison, d'autres consolations pour sa vie, d'autres espérances pour ses douleurs, d'autres fleurs pour honorer le tombeau de ses pères, d'autres chants à chanter sur le berceau de ses petits enfants. Il l'a bien éprouvé, celui-là même que vous appelez votre maître et dont vous avez écrit l'éloge (il faut que votre modestie me permette de vous dire que je mets le panégyriste bien au-dessus du héros); Auguste Comte a éprouvé, dans la dernière période de sa vie, ce que vous appelez une réaction mystique, étrange et confuse, il est vrai, où il se faisait grand-prêtre, célébrait un culte (un culte sans Dieu !) et passait des jours à lire, en même temps que les œuvres de certains poëtes favoris, l'*Imitation de Jésus-Christ.*

Vous-même, vous trahissez, malgré vous, cette inquiétude du génie humain auquel ce qu'il voit et ce qu'il touche ne saurait suffire, lorsque, dans de beaux vers (car vous avez fait des vers même dans la langue d'aujourd'hui), vous invoquez la terre à défaut d'autre Divinité : vous voudriez la suivre, « plein, dites-vous, d'extase et d'effroi ; » vous voudriez « sentir sous vos pieds l'abîme et son mystère, » et vous êtes désolé de ne rencontrer que « des soleils sans nombre, »

> . . . . Vains atomes,
> Perdus dans les royaumes
> Et du vide et du froid.

Non, Monsieur, tout n'est pas si vide ni si froid. Il y a quelque chose, et quelque chose de perceptible, au-delà de la science purement matérielle. Ce n'est pas un Père de l'Eglise ni un philosophe que je vais vous citer; ce n'est, rassurez-vous, ni un théologien ni un métaphysicien, ni saint Augustin, ni Platon : c'est tout simplement l'homme du peuple, le comédien, mais aussi le grand penseur, Shakspeare. Vous vous rappelez ce mot : « Il y a plus de choses au ciel et sur la terre, Horatio, que ne peut en rêver votre philosophie, » à plus forte raison votre biologie et votre physiologie. L'imagination, la raison même, ne sont pas si courtes que la science. Cette vérité impalpable qui ne se révèle pas dans le laboratoire du chimiste, cette inconnue qui disparaît au fond des alambics et se cache hors de la portée des télescopes, cette x qu'aucune recherche expérimentale ne parviendra à dégager, nous, plébéiens de la science, nous la connaissons et nous l'appelons Dieu !

Plébéiens de la science ! Mais pourquoi prononcer ce mot ? Est-ce que parmi ces intelligences que l'on juge inférieures, il ne faut pas

compter les plus illustres savants des siècles passés, Newton, Euler Leibnitz, Descartes, Pascal, Linné; et les plus illustres aussi de notre siècle, Cuvier, Ampère, Biot, Blainville, Flourens, Récamier, et tant d'autres qui sont encore au milieu de nous et dont les noms, que je ne dois pas prononcer, retentissent encore sous ces voûtes? Non, ce n'est pas un modeste écrivain comme moi, c'est toute la science d'autrefois et la science d'aujourd'hui, qui, par ses noms les plus glorieux, proteste contre la science d'Auguste Comte.

Vous terminez, Monsieur, par un souvenir patriotique des malheurs de notre France. Il y a vingt-deux ans, à une époque déjà bien troublée, de généreuses illusions remplissaient votre âme. Vous voyiez alors, dans un avenir peu éloigné, la guerre rendue presque impossible, les armées réduites à quelques volontaires, les révolutions devenant de plus en plus clémentes et magnanimes, la destinée des nations confiée sans péril aux prolétaires des grandes cités; les barbares du Nord seuls vous inquiétaient, mais vous comptiez pour les repousser sur l'alliance de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Noble confiance que, même avant nos derniers malheurs, vous avez été amené à rétracter! Le progrès du siècle, hélas! n'a rendu ni la guerre moins inévitable, ni la force militaire moins écrasante, ni les révolutions plus miséricordieuses, ni les prolétaires parisiens plus capables de gouverner la France, ni enfin l'Allemagne plus amie, ni l'Italie plus reconnaissante.

Mais, sans nous arrêter à ce qui nous attriste et nous abat, pensons aussi à ce qui nous honore et nous relève. L'énumération pourra en être longue; mais votre patriotisme ne s'en plaindra pas. Un certain jour vous avez adopté un mot que notre dictionnaire n'accepte pas; comme philologues nous l'aimons peu, comme moralistes nous ne pouvons nous empêcher de l'aimer. C'est le mot d'*altruisme*, opposé au mot d'*égoïsme*, et que du reste on peut traduire par les mots de dévouement et de charité. Ces *altruistes*, ces hommes dévoués, ces âmes charitables, grâce à Dieu, ne manqueront jamais à notre pays.

Notre armée en a eu par milliers : vieux soldats à qui le péril de la patrie avait rendu leur épée; jeunes volontaires devenus soldats pour un jour, le jour du combat et de la mort; et je sais telle école qui a pu remplir tout un volume des noms de ses jeunes élèves morts au champ d'honneur (1). Telles étaient aussi ces nobles vic-

(1) *Souvenirs de l'Ecole Sainte-Geneviève*, par le R. P. Chauveau. Il y a aujourd'hui trois volumes; nous en avons rendu compte dans notre dernier numéro (Note de la Réd.).

times, récompensées d'une vie de dévouement par la captivité et l'assassinat, ces soldats, ces gendarmes, ces prêtres, ces dominicains, ces jésuites (j'aime à appeler les choses et les hommes par leur nom), ce pontife et ce chef de la magistrature qui, marchant à la mort appuyés l'un sur l'autre, étaient comme un emblème de l'alliance entre la patrie et l'Eglise.

Tel a été d'ailleurs ce généreux Henri de l'Espée, rencontrant la mort dans la cité à laquelle il allait porter son dévouement. Tels sont encore ces Frères des Ecoles chrétiennes, courageux infirmiers auxquels, après avoir parcouru la longue liste des dévouements civiques, l'Académie a tout d'une voix décerné la palme du dévouement; instituteurs consciencieux et intelligents, auxquels vous, Monsieur, vous avez si noblement rendu une justice dont nous vous remercions. Tels sont aussi ces jeunes officiers qui versaient hier leur sang pour le pays et aujourd'hui vont consoler, instruire, encourager l'ouvrier et le pauvre; et enfin ces modestes lauréats qu'ici, au nom de M. de Montyon, nous couronnons chaque année avec tant de joie, ces humbles servantes, ces obscures chrétiennes, ces pauvres, bienfaiteurs des pauvres. Je dois l'avouer, ce n'est pas la philosophie positive qui a inspiré leur dévouement, pas plus qu'elle n'a inspiré cet humble caporal qui, tombant sur le champ de bataille, dit à son camarade : « Je vais au ciel, prie pour moi, je prierai pour toi. » Non, ils ont puisé leur dévouement à une source plus haute, j'ajoute, plus vraie, mais vous ne les en aimez pas moins, Monsieur, j'en suis sûr.

Je sais qu'ici vous serez de mon avis. Il s'agit de générosité et de patriotisme. Assez de voix s'élèvent pour nous rabaisser; assez de passions infimes nous font redescendre vers la terre; assez d'humiliations et de doutes nous ont énervés; assez de rancunes encore non satisfaites, de triomphantes ironies, de dédaigneuses curiosités poursuivent au dehors notre pauvre France; assez de passions haineuses et cupides la déchirent au dedans. Laissons cela, aimons tout ce qui peut nous ennoblir et nous relever. Ne craignons pas que notre horizon soit trop vaste, notre ciel trop lumineux et trop pur. Mettons bien haut notre amour, notre culte, notre Dieu, afin de forcer notre cœur à s'élever et à s'ouvrir. De trop de côtés, on nous dit : les cœurs en bas : *Corda deorsum!* Aimons toutes les voix qui nous disent : *Sursum corda*, les cœurs en haut. »

TOUJOURS LES IGNORANTINS.

Puisqu'on ne se lasse pas d'attaquer et de calomnier les Frères des Ecoles chrétiennes, ne nous lassons pas de les défendre et de rétablir la vérité. Voici un nouveau document qui est irréfutable; c'est une lettre adressée par un frère à M. Adolphe Simonis, président de l'œuvre des Ecoles chrétiennes de Verviers (Belgique). Nous ne craignons pas qu'on nous reproche de l'insérer tout entière, malgré sa longueur.

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander une réponse aux assertions de certains journaux quotidiens ou autres qui, chaque jour, s'évertuent à démontrer ce qu'ils appellent notre incapacité. Vous trouverez sans doute comme moi, monsieur le président, que la meilleure défense auprès des esprits impartiaux, est celle qui consiste à répondre à nos adversaires par des faits et des chiffres.

Or, il est un fait qui suffirait à lui seul pour répondre à toutes les critiques.

C'est le nombre toujours croissant de nos élèves, et la manière dont nous n'avons cessé d'être jugés en France, le berceau de notre Institut, et le pays où son action a pris le plus de développement. Là, dans ces derniers temps, sous l'empire comme sous la république actuelle, on a confié aux Frères des Ecoles chrétiennes, dans certaines villes, la moitié des écoles communales. Dans ce pays, les religieux enseignants sont considérés comme la principale digue à opposer à la Révolution, parce qu'ils savent procurer à la jeunesse une instruction solide, en même temps qu'une éducation vraiment morale et religieuse. Les Frères des Ecoles chrétiennes sont, en France, appelés partout par les populations, par les communes, par le gouvernement.

Partout les écoles leur sont ouvertes : rien ne vient les empêcher d'être instituteurs communaux ou adoptés. Dans ce pays, on est persuadé que les écoles congréganistes sont un puissant moyen d'émulation pour les écoles laïques, la concurrence ne pouvant être que très-utile et quelquefois nécessaire. A Paris et à Lyon, aujourd'hui, il y a par quartier autant d'écoles communales des Frères que d'écoles communales laïques. A l'heure qu'il est, 6,200 Frères des Ecoles chrétiennes dirigent quinze à seize cents écoles primaires fréquentées par plus d'un million d'enfants auxquels ils donnent l'instruction gratuite. L'excellence de leurs méthodes a été solennellement proclamée maintes fois par des ministres dont l'autorité ne

peut être méconnue, savoir : MM. Villemain, Salvandy, Thiers, Jules Simon, même par des protestants comme M. Guizot et des spécialistes comme Barrau, Lorain et Rendu (1).

Un second fait qui répond catégoriquement à toutes les censures, ce sont les succès obtenus par les élèves de nos établissements. A Paris, chaque année, le gouvernement alloue quarante bourses aux élèves des écoles primaires qui se distinguent dans les concours, pour les aider à poursuivre leurs études dans des écoles supérieures. Or, chaque année, les élèves des Frères des Ecoles chrétiennes obtiennent, en moyenne, *trente-deux* bourses sur ces quarante que le gouvernement accorde (2). Il en est de même des

(1) L'inspecteur de l'Académie de la Seine écrivait en 1864 : « Tout l'avantage, « sous le rapport des moyens d'enseignement, est du côté des écoles congréga- « nistes. Aussi, jusqu'à ce jour, celles-ci l'ont-elles emporté sur les autres, dans « une proportion remarquable, dans les examens et concours annuels. (Supplé- « ment à la statistique de 1863, tome III, p. 226.) »

« M. le Comte, disait un jour M. Thiers à M. Molé, après l'exposition univer- « selle, j'ai été longtemps universitaire, systématiquement universitaire. Eh « bien ! Je déclare aujourd'hui que je voudrais voir des Frères des Ecoles chré- « tiennes, non pas seulement dans toutes les villes, mais dans tous les bourgs et « dans tous les villages. » (Réponses aux objections les plus répandues contre l'enseignement des Frères, par d'Ezerville, chez Haton, libraire, rue Bonaparte, 33, Paris)

M. Francisque Sarcey, que personne ne soupçonnera d'être clérical, après avoir traité de fous ceux qui veulent fermer les écoles des Frères, ajoutait dans un article inséré au *XIXe Siècle* : « Nous souhaitons que les Frères des « Ecoles chrétiennes poursuivent librement leur œuvre de civilisation et de pro- « grès. Nous reconnaissons hautement le mérite de leurs écoles. J'ai plus d'une « fois visité des établissements dirigés par eux, et notamment le grand pensionnat « de Saint-Nicolas, un des plus beaux de Paris; j'ose dire que ce sont des modèles « de propreté et de bonne tenue; que les enfants y travaillent avec une ardeur « incroyable; que ces messieurs prennent sur ces jeunes âmes un empire admi- « rable, et obtiennent des résultats où nous n'arrivons que bien rarement dans « nos institutions laïques. »

(2) Dans les 25 concours mentionnés ci-dessous, les Frères des Ecoles chrétiennes ont obtenu 802 bourses et les laïques 173.

En 1848, sur	31	bourses,	27	aux Frères,	4	aux laïques.
1849,	32	—	31	—	1	—
1850,	32	—	24	—	8	—
1851,	40	—	28	—	12	—
1852,	40	—	33	—	7	—
1853,	40	—	31	—	9	—
1854,	40	—	32	—	8	—
1855,	40	—	32	—	8	—
1856,	40	—	36	—	4	—
1857,	40	—	36	—	4	—
1858,	40	—	38	—	2	—

certificats d'études pour l'admission aux écoles supérieures (1).

Voilà pour la capitale. Quant à la province, je transcris, au hasard, quelques-uns des résultats obtenus.

Amiens possède dix-huit écoles communales dont douze sont dirigées par des maîtres laïques et six par les Frères. Dans les cinq dernières années, 1867-1871, les élèves des Frères ont obtenu 58 prix et 58 accessits, en tout 116 nominations, et les élèves des maîtres laïques, 10 prix et 18 accessits, soit 28 nominations.

Au Mans, de 1860 à 1870 inclusivement : élèves des Frères, 16 prix et 50 accessits; élèves des instituteurs laïques, 2 prix et 25 accessits.

A Bordeaux, au concours de 1868, les élèves des Frères ont obtenu 47 prix sur 49 et 165 nominations sur 181. En 1872, sur onze bourses, les élèves en ont obtenu *dix*.

A Reims, en 1860, les instituteurs laïques demandèrent la suppression des concours. Les certificats d'études délivrés en 1872 permettent d'établir la comparaison. Aux élèves des Frères, 24 certificats; aux élèves des maîtres laïques, 6 certificats, numéros 5e, 15e, 22e, 28e, 29e, 30e.

Dans quelques villes, comme à Lille, à Reims, etc., les concours furent supprimés, les écoles laïques ne pouvant soutenir la comparaison.

En Amérique, il y a toujours trop peu de Frères des Ecoles chrétiennes, on les demande partout à la fois.

1859,	40	—	34	—	6	—
1860,	40	—	34	—	6	—
1861,	40	—	35	—	5	—
1862,	40	—	31	—	9	—
1863,	40	—	36	—	6	—
1864,	40	—	30	—	10	—
1865,	40	—	37	—	3	—
1866,	40	—	29	—	11	—
1867,	40	—	35	—	5	—
1868,	40	—	38	—	2	—
1869,	40	—	25	—	15	—
1870,	40	—	35	—	5	
Concours pour les Lycées,	40 admissibl.		28	—	12	—
En 1871, sur	40 bourses,		29	—	11	—
En 24 ans sur	975	—	802	—	173	—

(1) Certificats d'études obtenus :
En 1869, par les élèves des Frères, 274.
— — — laïques, 175.
En 1870, — des Frères, 461.
— — — laïques, 231.

En Egypte et en Turquie, sous la loi du Coran, nos Frères jouissent de la sympathie universelle et de la liberté la plus large.

Le succès des écoles des Frères aux concours institués en Belgique, n'est pas moins remarquable qu'en France; et comme c'est aux résultats qu'on doit juger les méthodes et les écoles, ce succès est la réponse péremptoire adressée à ceux qui, engoués de certains systèmes pédagogiques, méconnaissent le mérite des méthodes suivies par les associations religieuses enseignantes.

Depuis que les Frères des Ecoles chrétiennes ne concourent plus avec les écoles laïques, à cause des tracasseries qu'on leur a suscitées, ils ont établi des concours entre leurs écoles de Belgique. Messeigneurs les évêques ont attaché à ces concours la plus haute importance, en se faisant rendre compte exactement des résultats annuels et en envoyant des récompenses de grande valeur aux élèves qui ont obtenu le plus de succès. Or, les écoles de Verviers, ces deux dernières années, ont remporté chaque fois l'excellence et huit des premiers prix; et cela, malgré les efforts faits, dans cette ville, par certaines personnes intéressées, pour nous enlever nos meilleurs élèves. Dix-huit récompenses spéciales, dues à la munificence de messeigneurs nos évêques et de quelques grands amis de notre œuvre, ont été remises aux mains de dix-huit élèves de nos écoles, en leur qualité de lauréats.

Voilà, monsieur le Président, des faits actuels qui, ce semble, ne démontrent pas tout à fait notre ignorance, notre incapacité et l'imperfection des méthodes en honneur dans nos établissements. Ces faits ne justifient-ils pas, au contraire, la confiance que les familles nous ont accordée jusqu'à présent, et cette estime spéciale que bon nombre de fabricants et de commerçants de notre ville ont marquée à nos élèves qui se présentaient comme surnuméraires à leurs bureaux? Les renseignements que nous avons pris sur la plupart des élèves sortis de nos classes pour être employés, comme contre-maîtres ou buralistes, sont des plus satisfaisants. Plusieurs d'entre eux tiennent les livres de grandes maisons de commerce et gagnent, de ce chef, jusque 5,000 francs. Intelligents, instruits, hommes d'ordre et de parfaite probité, ils ont su gagner la confiance de leurs patrons, et leur conduite exemplaire leur garantit suffisamment la continuation de cette confiance.

Nous ne pouvons, monsieur le Président, passer sous silence nos écoles normales de Belgique. C'est dans ces écoles que nous formons des instituteurs qui, après un examen satisfaisant, sont répartis dans le pays. — Quelle est l'importance de ces écoles? Pour répondre à cette question, il suffit d'ouvrir le *Moniteur belge* du

22 octobre 1871. Nous y voyons la liste des instituteurs qui se sont distingués dans l'accomplissement de leurs devoirs. Dans la province de Luxembourg, incontestablement la plus avancée pour l'instruction, parmi les écoles ayant obtenu des récompenses au concours, *neuf sur dix* sont dirigées par d'anciens élèves des Frères. Singuliers ignorantins dont les élèves brillent au premier rang par leur science et leurs capacités !

Que dire de nos pensionnats? Signalons d'abord Passy-lez-Paris avec ses *douze cents* pensionnaires ; Lyon, Béziers, Rouen, Saint-Omer, Turin, Constantinople, etc., avec un chiffre moyen de *cinq cents* jeunes gens. Et en Belgique, nommons seulement Carlsbourg et Malonne, avec leurs *neuf cents* internes venus de toutes les contrées de l'Europe (1). Ces deux établissements envoient régulièrement, chaque année, leur contingent d'élèves, soit à l'Ecole militaire de Bruxelles, soit aux Universités de Gand, de Liége et de Louvain pour les mines, le génie civil, les arts et manufactures, etc. Dans ces pensionnats, les Frères enseignent, outre les beaux-arts, toutes les langues parlées en Europe. Si les Frères étaient aussi ignorants que le dit la presse au service de la libre-pensée, leurs pensionnats seraient-ils trop exigus pour recevoir le grand nombre des jeunes gens que l'on y présente ?

Je ne puis non plus passer sous silence nos écoles d'agriculture disséminées sur les côtes d'ouest de la France, où les Frères, sur la demande du gouvernement français, ont converti en fermes-modèles et en productions de toute espèce, le littoral aride et inculte de l'océan Atlantique.

Plusieurs de ces fermes-modèles, comme celle de Beauvais, ont obtenu jusqu'à quatre-vingts médailles aux diverses expositions de Lyon, Paris, Londres, etc. Ces établissements publient des journaux agricoles où chaque frère traite sa spécialité propre. L'un de ces rédacteurs, frère Ogérien, était officier de l'Académie française, honoré de dix-sept médailles et membre d'un grand nombre d'académies et de sociétés savantes tant d'Europe que d'Amérique. La mort l'a surpris aux Etats-Unis, au milieu des recherches que nécessitaient ses travaux géologiques. Les députations de plusieurs académies assistaient à son enterrement (2).

Si je ne craignais d'être trop long, monsieur le Président, je parlerais aussi de nos écoles d'arts et manufactures, etc., et je dirais que pour celles de commerce, le gouvernement français a obligé tous ses lycées à suivre la méthode des Frères.

(1) Il y a des Anglais, des Italiens, des Russes, des Turcs, etc.
(2) Extraits du *New-York Tablet*, 1er janvier 1870.

Les succès de nos écoles de dessin sont aujourd'hui connus de tous. La méthode qui sert de base à l'enseignement de l'école Saint-Luc à Gand, méthode adoptée aujourd'hui dans la plupart de nos établissements de Belgique, a pour elle la considération de l'expérience et des hommes les plus compétents. Si son auteur, frère Marès, n'est revêtu ni de titres sonores ni de décorations, « il a assurément, » dit un grand journal, « l'amour de l'art et l'intelligence des besoins de l'enseignement. » Disons cependant que les distinctions les plus flatteuses sont parfois la récompense du mérite de nos frères. Il suffit de citer les noms des frères : Marianus (1), Victoris(2), Alexis-Marie (3), Paphnucius (4), Marcy (5), Mémoire(6), et Ogérien (7); noms parfaitement et très-honorablement connus dans le monde scientifique.

Voilà des faits et des chiffres assez nombreux et assez concluants pour démontrer, à l'évidence, l'injustice absolue du reproche d'incapacité dont on veut nous frapper.

Vous me demanderez après cela, monsieur le Président, comment des reproches aussi peu fondés peuvent avoir cours contre nous et trouver place, avec une persistance inconcevable, dans certains journaux de notre ville.

Il ne m'appartient pas de décider cette question. Mais n'est-il pas permis de croire que l'opposition que l'on montre aux Frères des Ecoles chrétiennes, vient uniquement de leur caractère d'institu-

(1) Ce frère a été honoré d'une médaille à l'exposition de Paris pour ses ouvrages pédagogiques, qui figurent encore à l'exposition de Vienne; en ce moment, il reçoit un brevet d'invention de la part des gouvernements français, allemand et belge, pour un arithmomètre déjà demandé par une foule de personnes compétentes.

(2) Son cours de dessin a été couronné de deux médailles d'or, à Paris et à Amsterdam, et honoré d'une souscription de la plupart des gouvernements européens, américains et même de celui d'Australie.

(3) Les gouvernements de France et de Belgique lui ont fait l'honneur de souscrire pour un bon nombre d'exemplaires de cartes d'Europe, de ses deux reliefs, etc. (Extrait des *Deux-Mondes.*)

(4) Auteur d'un traité de style et littérature adopté dans un grand nombre d'institutions de France.

(5) Avantageusement connu par un cours complet de mathématiques.

(6) Chevalier de l'Ordre de Léopold et de la Légion d'honneur, assez connu pour sa méthode de dessin des projections et ses travaux pédagogiques.

(7) Je ne m'occupe ici que de l'enseignement des Frères. A ceux qui révoquent en doute leur patriotisme et qui les accusent d'être mauvais citoyens, je les renverrais à trois excellentes brochures qui viennent de paraître : 1° Les Frères à l'Académie, par Abel Georges, chez Blériot, éditeur Paris; 2° le prix de Boston par A.-S. De Graffigny, chez Mollie, éditeur, Paris; 3° Les Frères pendant la guerre par d'Arsac, chez Curot, Paris.

teurs religieux? Comment, en effet, pourraient-ils plaire à ceux qui veulent, avant tout, séculariser l'instruction et en bannir, sinon de nom, au moins de fait et de pratique, la religion?

Oui, les écoles des Frères sont des écoles chrétiennes : l'enseignement et les efforts des maîtres leur impriment cet écriteau de christianisme, comme disait M. Guizot, qui manquera bientôt à la plupart de nos institutions modernes, dans lesquelles on veut réduire à rien l'influence salutaire des principes religieux, au risque de ravir au pauvre sa plus douce consolation, et à la société ses garanties mêmes d'existence.

Nos adversaires, je le sais, monsieur le Président, ne se rendront pas aux chiffres et aux faits que j'ai l'honneur de vous soumettre. Je ne me fais aucune illusion là-dessus. Les articles que nous consacrent certains journaux, que je n'ai pas besoin de nommer, sont dus à la plus insigne mauvaise foi; et la mauvaise foi ne se rend pas à l'évidence. Mais comme religieux, nous sommes heureux et fiers d'avoir une large part dans cette haine que la presse libérale a vouée au clergé, aux ordres religieux et à toutes les institutions qui ont pour but ici-bas la gloire de Dieu ou le salut des âmes.

Nous continuerons donc, dans notre simplicité religieuse, de remplir notre mission, confiants en Celui qui juge nos intentions et bénit nos efforts, fidèles à nos devoirs, soutenus par les gens de bien, protégés par tous ceux qui, comme vous, monsieur le Président, sont convaincus que le salut de la société dépend de l'éducation chrétienne de la jeunesse.

C'est cette pensée qui a été le mobile de tous les sacrifices que vous n'avez cessé de faire, avec tant d'honorables protecteurs en ville, pour la prospérité de nos établissements.

Veuillez me permettre de vous en marquer de nouveau ma reconnaissance et de saisir cette occasion pour vous réitérer, monsieur le Président, l'hommage de mon profond respect.

Alex. Wallon,
Frère des Ecoles chrétiennes de Verviers.

L'ÉPISCOPAT FRANÇAIS ET LA NATION FRANÇAISE.

(Suite et fin.)

Non, l'on n'estimera jamais assez haut l'influence des évêques sur tout ce qui s'est fait de grand et de beau dans notre histoire nationale. Y a-t-il eu, dans un ordre de choses quelconque, une œu-

vre tant soit peu considérable à laquelle ils n'aient mis la main? Est-il un progrès moral dont ils n'aient pris l'initiative, ou qu'ils n'aient favorisé dans la mesure de leurs forces? Si, à des époques de culture inférieure, leur voix est venue échouer trop souvent contre l'injustice et la violence, du moins n'est-elle pas demeurée sans écho au milieu d'une société où les grandes vertus cotoyaient les grands vices. Impuissants à étouffer l'esprit de haine et de vengeance, ils lui imposeront la trêve de Dieu ; et, de concile en concile, trois siècles durant, cette proclamation solennelle des maximes évangéliques aura pour effet d'empêcher le retour des peuples à la barbarie. Les abus de la force pourront se multiplier avec les imperfections de l'état social ; mais en imposant aux plus fiers coupables, aux Raymond de Toulouse comme aux Guillaume de Poitiers, une réparation aussi éclatante que le crime, les évêques sauveront l'idée morale dans l'esprit des masses frappées par le spectacle de ces expiations publiques.

Que serait devenue la notion même du droit et de l'équité, si, à côté de la forteresse ou du château féodal, une voix libre et indédante n'avait pu se faire entendre pour arrêter le meurtre ou flétrir l'oppression? Que serait devenue la famille chrétienne, et avec elle la société française, si l'anathème épiscopal n'était allé venger jusque sur le trône des rois les lois de la pudeur et la sainteté du mariage; si les Pères des conciles d'Autun et de Poitiers n'avaient frappé l'adultère dans la personne de Philippe Ier ; si Philippe-Auguste, au faîte de sa puissance, n'avait trouvé dans les Pères des conciles de Dijon et de Soissons une barrière invincible à ses caprices scandaleux? C'est en se montrant ainsi les gardiens inflexibles de la morale, en avertissant les peuples que les préceptes de l'Évangile n'obligent pas moins les grands que les petits, les riches et les pauvres, c'est, dis-je, par cette vigilance constante et active, que les évêques ont formé, soutenu, affermi la conscience publique, et élevé le niveau des mœurs, sans jamais permettre au vice de s'ériger en système, ni au mensonge de prévaloir contre la vérité.

Faut-il s'étonner dès lors, que le respect et la vénération des peuples aient répondu à des efforts si généreux et si persévérants? La nation n'avait-elle pas ressenti les effets salutaires de cette intervention morale à tous les moments critiques de son histoire? N'avait-elle pas vu, à l'heure du danger, et au milieu de tant de défaillances, ses évêques reprendre le rôle des anciens jours, comme ce saint évêque de Sens, Ebbon, qui, par ses prières plus encore que par son courage, délivrait sa ville épiscopale assiégée par les Sarrasins, et cet intrépide évêque de Paris,

Gozlin, qui préservait la capitale du pillage des Normands? Ne les avait-elle pas vus employer leur autorité et leur ascendant légitime à rétablir la paix et l'union parmi les descendants de Charlemagne, sauver la nationalité française par leur énergique résistance aux prétentions des rois de Germanie, aider de leurs conseils ou contenir par leurs remontrances la dynastie nouvelle que la France allait se donner pour huit siècles, et, après avoir fait à la jeunesse de saint Louis un rempart de leur fidélité, mêler aux splendeurs de son règne les vertus et les services d'un Guillaume d'Auvergne, d'un Philippe Berruyer, dignes successeurs des Foulques de Toulouse, des Maurice et des Eudes de Sully? Ne les avait-elle pas vus pleins d'alarmes pour ses destinées compromises par la témérité de ses princes, épuiser leurs efforts, aux conférences d'Arras, pour étouffer dans son germe cette fatale guerre de Cent-Ans qui devait amener l'Anglais au cœur du pays, et, après les premiers désastres, passer et repasser sans cesse des camps à la cour pour essayer de mettre un terme à des luttes désespérées ? N'avait-elle pas vu enfin, dans l'espace de près d'un siècle, les plus illustres membres de son épiscopat, une fois élevés sur la chaire de saint Pierre, déployer une activité infatigable pour rendre à leur patrie la paix et la prospérité, sans oublier ce qu'ils devaient avant tout aux intérêts de l'Église universelle ?

Telles sont les marques de dévouement et de fidélité inébranlable que la nation française avait reçues de ses évêques dans tout le cours de son histoire. Aussi ne suis-je pas surpris de voir que, pour leur témoigner sa confiance, elle ait placé tant de fois la protection de ses droits dans la main de ceux-là mêmes qui lui enseignaient ses devoirs, ni qu'il faille parcourir les rangs de l'épiscopat pour y trouver les plus grands ministres et les hommes d'État les plus utiles qui aient pris part au gouvernement du pays. Est-il besoin de rappeler à la suite de l'abbé Suger, leur maître à tous, ce cardinal Georges d'Amboise, dont la sagesse et la fermeté ont valu au règne de Louis XII de pouvoir être compté parmi les époques les plus prospères de la monarchie française ; ce cardinal de Tournon, aussi ardent à servir les intérêts de François Ier qu'habile à réparer ses fautes ; ce cardinal Duprat, au nom et au ministère duquel se rattache le concordat célèbre qui, dans ses lignes principales, n'a cessé de régler parmi nous les rapports de l'Église et de l'État ; ce cardinal Charles de Lorraine, l'honneur de sa race et de son pays, non moins par l'éclat de sa parole que par l'autorité de ses conseils; ce cardinal Duperron, qui, par la conversion d'Henri IV, contribua si puissamment à hâter la seule solution qui pût mettre fin à un

siècle de guerres civiles ; ce cardinal Richelieu, dont la haute figure apparaît entre les ruines d'un passé qu'il restaure et les grandeurs d'un avenir qu'il prépare ; et, pour me rapprocher de nos jours, ce cardinal Fleury, dont Frédéric II a pu dire : « qu'il avait su rendre à la France une prospérité intérieure qu'elle n'avait plus connue depuis un siècle? » Oui, vraiment, quand je considère de tels services, se répétant d'âge en âge, je conçois l'attachement de la France chrétienne pour son épiscopat, et je ne m'étonne plus que ni le temps, ni les révolutions n'aient pu rompre des liens formés par le dévouement, d'une part, et la reconnaissance, de l'autre.

Et encore n'ai-je pas dit tout ce qu'il y a eu d'intime et de profond dans cette alliance quinze fois séculaire, combien la nation française est redevable à ses évêques de ce qui a fait si longtemps sa supériorité intellectuelle et morale. Il me faudrait analyser l'un après l'autre tous les éléments de sa vie et m'arrêter avec elle à chaque moment de son histoire. C'est dans les écoles épiscopales, à l'ombre des cathédrales du moyen-âge que s'est faite la première éducation du pays, à une époque où, en dehors du clergé, il n'y avait ni science, ni lumières d'aucune sorte. Quand je remonte à l'origine de ces grandes Universités dont la disparition a été le signal de notre décadence, et qui se relèveront, je l'espère, pour nous refaire ce que nous étions, j'y trouve, avec les bénédictions des papes, l'initiative et la sollicitude des évêques. C'est avec Pierre Lombard et Guillaume de Champeaux, l'un évêque de Paris, l'autre évêque de Châlons, que s'ouvre cette ère puissante de travaux théologiques et philosophiques durant laquelle la France tiendra la tête des nations. Le mouvement littéraire qui, au quinzième siècle, ramènera les esprits vers les sources de l'antiquité classique, n'aura pas de promoteurs plus zélés, pour m'en tenir à deux noms, que le cardinal Briçonnet, évêque de Meaux, et le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras. A qui, si ce n'est à un évêque, le premier corps littéraire du pays, l'Académie française, devra-t-elle son existence? Et, enfin, lorsque notre littérature nationale atteindra son apogée, c'est dans l'élite du clergé qu'elle comptera ses plus hauts représentants. La France verra se succéder, dans les rangs de son épiscopat, toute une lignée d'écrivains et d'orateurs qui répandront sur cette période de son histoire un éclat incomparable: Mascaron, Fléchier, Bossuet, Fénelon, Massillon, illustrations sans rivales et qui vivront aussi longtemps qu'il nous restera une langue et une patrie, tant qu'il y aura un Français pour redire leurs noms et admirer leurs œuvres.

N'ai-je pas eu raison de dire que l'épiscopat français a laissé son empreinte sur toutes les grandes œuvres du passé, et que parmi les forces vives de la nation il ne s'en est pas trouvé de plus constamment bienfaisante? J'oserai même ajouter que si, chez quelques-uns de ses membres, il y a eu des erreurs et des fautes, c'est que, dans leur attachement passionné pour le pays, ils n'ont pas su se tenir suffisamment en garde contre ses préjugés et ses faiblesses. Le gallicanisme, cette grande erreur des temps passés, n'a pas été autre chose qu'une exagération de l'esprit et du caractère national vis-à-vis de l'Eglise universelle, et si vous me permettez ce mot un peu trivial, mais qui rend parfaitement ma pensée, une sorte de chauvinisme théologique qui prenait sa racine dans un sentiment excessif du rôle et des destinées religieuses de la France.

C'est à ce patriotisme mal entendu, bien qu'excusable dans ses entraînements, qu'il faut attribuer des complaisances funestes sous Louis XIV comme sous Philippe-le-Bel; et s'il est juste de dire, à l'honneur du clergé de France, que jamais l'idée d'une séparation formelle ne traversa l'esprit d'aucun de nos prédécesseurs ; si, malgré la colère et les menaces de Philippe-le-Bel, l'on vit quarante-cinq prélats traverser les Alpes pour se rendre à l'appel de Boniface VIII; si, à l'exemple du cardinal de Cambrai, Pierre d'Ailly, les évêques de France mirent tout en œuvre pour éteindre le schisme d'Occident et replacer l'Église entière sous le gouvernement de son chef légitime ; si les excès du concile de Bâle ne rencontrèrent que la réprobation dans les assemblées de Bourges restées fidèles à Eugène IV ; si enfin le jansénisme, cette dernière des hérésies, n'a trouvé nulle part d'adversaires plus résolus que dans les rangs de l'épiscopat français, il est pourtant vrai d'ajouter que des préventions fâcheuses et des opinions particulières à quelques écoles ou à certaines classes de la société sont venues traverser souvent un zèle et des convictions sincèrement catholiques. En effaçant jusqu'aux derniers vestiges d'une erreur qui n'avait jamais été ni une hérésie ni un schisme, le Concile du Vatican a rendu à la France cet immense service, de lui assurer pour l'avenir un épiscopat non moins dévoué au pays que par le passé, et plus soumis que jamais à l'autorité suprême et infaillible de l'Eglise.

Telles sont, en effet, mes très-chers frères, les conditions heureuses dans lesquelles vos évêques se retrouvent devant vous après quatorze siècles d'alliance intime et d'approchement réciproque. Si j'ai profité de cette circonstance solennelle pour vous redire ce que nos prédécesseurs ont été pour vous et ce que vous avez été

pour eux, c'est qu'il y a dans ces grandes leçons une force et une lumière pour tous. Oui, de pareils liens sont indissolubles, parce qu'ils se nouent dans les dernières profondeurs de la vie nationale; et voilà ce qui explique notre situation actuelle, si différente de celle de nos frères dans plusieurs contrées de l'Europe. Nous resterons debout avec la France, ou elle tombera avec nous, car entre elle et nous, c'est à la vie ou à la mort. Ah ! je le sais, elle n'a pas toujours écouté la voix de ses évêques, et les désastres n'ont jamais manqué de suivre de près leurs conseils étouffés ou méconnus.

Au siècle dernier, devant l'aveuglement des esprits sur une catastrophe imminente, qui est-ce qui jeta le premier cri d'alarme, si ce n'est nos devanciers ? De 1755 à 1785, dans chacune de ces assemblées du clergé de France où semblait s'être réfugié tout ce qui restait encore de fermeté et de clairvoyance, je les entends qui, d'année en année, signalent la marée montante du vice et de l'impiété, et qui, sans trêve ni relâche, prédisent les effroyables tempêtes qu'amèneront inévitablement l'athéisme, la corruption des mœurs et l'esprit de révolte. Hélas ! les avertissements prophétiques des Christophe de Beaumont, des Belzunce, des de la Luzerne, des de Pressy, des Dulau restèrent sans écho ; et vous savez si l'avenir justifia leurs prévisions. Serons-nous plus heureux que nos aînés, en vous avertissant à notre tour que l'athéisme a repris son œuvre, que la ligue du mal a reformé ses rangs et qu'elle s'apprête à livrer à vos croyances et à vos mœurs, à tout ce que vous avez de plus cher, de plus intime et de plus sacré un nouvel et formidable assaut? Oui, je l'espère ; j'espère dans la mission providentielle de la France ; j'espère dans la durée d'une œuvre établie sur le fondement de tant d'apôtres, cimentée par le sang de tant de martyrs, illustrée par la science de tant de docteurs, affermie par tant de grands penseurs et tant d'hommes de génie, soutenue et protégée par les prières d'un grand nombre de saints. J'espère, après la grâce divine, dans le bon sens d'une nation réduite à ne pouvoir abdiquer sa foi sans cesser d'être elle-même, d'une nation à laquelle Dieu et les hommes ont fait cette heureuse destinée, que son intérêt se confond avec son devoir et qu'elle ne trouve sa force que dans ce qui fait son mérite, sa fidélité au Christ et son dévouement à l'Eglise.

Mgr Freppel.

LES COMITÉS CATHOLIQUES

(Voir les numéros précédents.)

Nous reproduisons maintenant, d'après la *Semaine religieuse* de Paris, l'Allocution adressée par Mgr Guibert à l'Assemblée des comités catholiques :

Messieurs,

Je voudrais bien m'arrêter plus longtemps au milieu de vous. On se trouve bien dans cette assemblée, où l'on ne voit et n'entend rien que d'édifiant et de consolant pour l'âme d'un évêque ; mais je dois mon temps à tout le troupeau, et cette famille spirituelle, vous le savez, est bien nombreuse dans le diocèse de Paris. Pendant ces deux mois, il me faut donner le sacrement de Confirmation à des milliers d'enfants ; heureusement, je suis aidé par quelques-uns de mes vénérables et généreux collègues, qui partagent avec moi ce saint ministère, qui serait véritablement trop lourd pour un seul.

Je vous quitte donc avec regret avant la fin de la séance, parce que, indépendamment des fonctions extérieures qu'il faut remplir, il y a toujours une suite non interrompue d'affaires dont il faut s'occuper dans une administration comme celle de l'Eglise de Paris.

Vous comprenez, Messieurs, que si je prends la parole, c'est uniquement pour vous exprimer les sentiments de mon cœur, et non pour vous faire un discours. Que pourrais-je ajouter à celui de l'honorable M. Chesnelong ? Il nous a fait entendre comme un écho de l'éloquence qui retentit en d'autres assemblées ; seulement, il serait à désirer que tous les discours y fussent toujours empreints de cet esprit chrétien qui a inspiré le langage si noble et si élevé de votre président.

Je me bornerai donc à quelques paroles de remerciement et d'encouragement que vous méritez à tant de titres.

Je ne saurais assez vous le dire, Messieurs, soyez pleins de courage et de confiance, parce que l'œuvre que vous avez entreprise est l'œuvre de Dieu. Elle est approuvée par le Saint-Père, les évêques l'approuvent aussi ; elle est bien reçue de tous les catholiques.

Il est possible que dans les premiers moments des incertitudes se soient élevées dans quelques esprits. Il faut voir les choses avant de les juger ; l'apôtre saint Jean lui-même nous recommande *d'éprouver les esprits pour examiner s'ils viennent de Dieu.* La prudence veut que les institutions nouvelles, avant d'être admises, soient examinées et passent par cette épreuve. C'est ainsi qu'on procède toujours dans l'Eglise. Il n'est donc pas étonnant que quelques chrétiens, quelques prêtres, peut-être des prélats, au moment de votre apparition, se soient demandé : Qu'est-ce que cette nouvelle association qui se fonde ? Ne serait-ce pas une église

dans l'Eglise, une église laïque dans l'Eglise spirituelle? Ces pensées ont pu monter dans un certain nombre d'esprits. Il est sage d'attendre au lendemain pour juger les choses qui ne sont point encore connues.

Il arriva de même à l'origine des Conférences de Saint-Vincent-de Paul; j'en ai le souvenir bien présent. Lorsqu'on signala pour la première fois ces réunions de jeunes hommes qui se vouaient à la visite des pauvres, au soulagement de la misère, il y eut un moment d'hésitation chez les personnes les plus graves et les plus sages. Nous savons aujourd'hui quelles ont été les suites et comment ces admirables Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul sont devenues une institution providentielle. Elles sont dans l'intérieur du pays ce qu'est la Propagation de la Foi pour les pays infidèles. Les Conférences de Saint-Vincent-de-Paul ne soulagent pas seulement les misères physiques, mais elles entretiennent le zèle religieux, elles fortifient la foi, parce que la charité est une flamme qui se communique à l'âme et perfectionne en elle toutes les vertus surnaturelles. On pourrait citer bien des exemples de personnes converties à Dieu et à la foi chrétienne à la vue des actes de charité et de dévouement dont elles ont été témoins.

Si donc quelques doutes ont pu s'élever relativement aux comités catholiques, soyez complètement rassurés à cet égard. Je crois connaître assez l'opinion de mes vénérés collègues pour affirmer que nous applaudissons à ce que vous faites. Le Pape vous approuve, et tout ce que le Pape approuve, les évêques l'approuvent avec lui, parce que nous n'avons d'autres pensées et d'autres sentiments que ceux du Chef de l'Eglise dont nous sommes les représentants, et si je puis ainsi parler, les porte-voix auprès des peuples.

Des institutions comme celles que nous voyons surgir aujourd'hui, Conférences de Saint-Vincent de Paul, Cercles catholiques, Cercles des Ouvriers chrétiens, ces institutions, dis-je, n'étaient pas nécessaires en d'autres temps. Lorsque l'Eglise était respectée partout, quand son doux et salutaire empire était reconnu et accepté par tous ses enfants dociles, elle n'avait pas besoin de ces œuvres accessoires, de ces institutions nouvelles qui viennent aujourd'hui lui apporter un concours précieux et dévoué. Mais depuis elle a été dépouillée de presque tous ses droits sur la société, et l'on a restreint son action sur les peuples avec un soin jaloux. On n'a point prononcé, il est vrai, la séparation de l'Eglise et de l'Etat; mais, de fait, quelle influence et quelle puissance lui a-t-on laissées dans le monde nouveau? Est-ce que tous les jours on ne nous dit pas, sinon d'une manière formelle, du moins en termes équivalents : Renfermez-vous dans le sanctuaire, demeurez dans la sacristie et ne vous mêlez en aucune façon dans les affaires du dehors?

Eh bien! cette salutaire influence que l'Eglise doit exercer sur la société, ne pouvant plus se déployer d'une manière aussi directe et

aussi efficace qu'autrefois, nous prenons pour auxiliaires des chrétiens qui vivent dans le monde, des citoyens qui ont des droits que la loi reconnaît et qui peuvent user de ces droits pour défendre leur qualité de chrétiens et de catholiques. Voilà comment et pourquoi des œuvres qui n'existaient pas dans les temps passés, des œuvres nouvelles se forment et se multiplient dans le temps présent pour la défense de la religion et des droits de la conscience, et ces associations sont une preuve de plus de l'admirable fécondité de l'Eglise. Toutes les fois qu'un besoin nouveau se révèle dans son sein et qu'un nouveau péril se déclare, la Providence suscite aussitôt les moyens de conjurer ce péril et de satisfaire ce besoin.

C'est ainsi que s'explique naturellement la création de l'Œuvre des comités catholiques.

Vous faites bien, Messieurs, d'écarter de votre association le principe d'une trop grande et trop rigoureuse centralisation, et je trouve parfaitement juste tout ce que votre honorable président a dit sur ce sujet avec beaucoup de raison et d'éloquence.

Voyez ce que la centralisation a produit parmi nous dans un autre ordre de choses. Elle a énervé la nation en paralysant l'activité et toutes les facultés de l'individu. La centralisation des œuvres dans la sphère des choses religieuses produirait les mêmes effets. L'esprit de l'Eglise exige la plus parfaite unité dans toutes les choses qui tiennent à la foi et aux principes des mœurs. Les articles de la croyance et les règles de la morale sont éternels et immuables, et c'est pour maintenir cette immutabilité et prévenir les variations que le Chef de l'Eglise a été revêtu par Jésus-Christ d'une autorité souveraine. Hors de là, dans la pratique, dans l'emploi des moyens pour entretenir le zèle et la piété, l'Eglise a toujours laissé à ses enfants la plus grande liberté.

S'il fallait que chaque comité de province, pour se mouvoir, attendît les ordres du Comité central, les réunions provinciales seraient arrêtées et entravées dans leur zèle, et bien souvent ne pourraient agir à temps et avec à-propos.

Je m'associe de grand cœur à cette manière de voir. Il faut établir des principes généraux d'après lesquels tous les comités doivent se diriger. Ces règles communes, on les discute, on les établit, on les formule dans les réunions générales comme celle qui a lieu aujourd'hui et qui se reproduira tous les ans. Je crois donc, qu'à cet égard, vous êtes tout à fait dans la bonne voie.

Cependant, comme le Comité central de Paris, qui correspond avec les comités provinciaux, connaît mieux qu'aucun autre l'état général de l'Œuvre, parce qu'il a à sa disposition les renseignements qui lui arrivent de tous les points de la France, il importe que les comités particuliers entretiennent avec le centre des communications continuelles. Au moyen de ces communications, ils recevront, non pas des ordres, mais des informations, des avis, des

conseils qui maintiendront l'association dans son premier esprit et préviendront les déviations où l'on peut quelquefois être entraîné par un zèle, toujours louable en soi, mais qui ne serait pas selon les règles de la prudence chrétienne.

Il n'est pas nécessaire, après ce que je viens d'entendre, de vous rappeler que dans la province comme ici il sera bon et utile, pour le succès de votre œuvre, que vous demandiez à l'autorité ecclésiastique ses avis et ses sages conseils. Les évêques ne veulent pas gouverner votre association; il y aurait des inconvénients dans cette intervention directe, à cause des solidarités qui pourraient s'établir et dont les ennemis de la religion pourraient abuser; mais des chrétiens comme vous tiennent à s'inspirer, dans les actes sérieux de leur vie, de la pensée de leurs saints et dignes prélats, qui sont leurs pères dans la foi. Ici, à Paris, j'ai la consolation de recevoir quelquefois les membres du Comité central; je ne leur commande jamais rien, je ne leur donne point d'ordres; mais nous sommes toujours d'accord dans nos entretiens, nos pensées se rencontrent toujours et nos sentiments sont toujours à l'unisson, parce que nous ne voulons tous qu'une chose, la gloire de Dieu et le bien de notre patrie.

Il faut qu'il en soit ainsi dans la province, que les comités provinciaux entretiennent des communications avec leurs vénérables prélats, parce que nous, évêques, nous pouvons avoir moins d'esprit que tel ou tel homme, moins d'éloquence que tel ou tel orateur; mais nous avons la grâce d'état, nous avons grâce pour juger et pour gouverner dans l'Eglise, *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.* J'ajoute, pour compléter le sens du texte, *sub potestate summi Pontificis.* Vous n'avez qu'à gagner en vous tenant ainsi unis avec les premiers pasteurs, qui se feront toujours un devoir et un bonheur de vous encourager et de vous soutenir dans cette grande et noble entreprise.

Je le répète, Messieurs, je n'ai pas hésité dans mon opinion à la naissance des Conférences de Saint-Vincent de Paul; j'ai dit: Cela est bon, et je ne me suis pas trompé. En ce qui concerne les Comités catholiques, je dis de même aujourd'hui, et je ne me trompe pas. Mais il faut que cette association, qui peut prendre une très-grande importance et exercer une influence considérable, surtout dans ce temps où la lutte entre le bien et le mal est si vive et si ardente, il faut, dis-je, que ces associations soient bien pénétrées de l'esprit de l'Eglise, de cet esprit qu'elle manifeste invariablement dans ses actes et dans toute sa conduite. Le gouvernement de l'Eglise est toujours marqué au coin de la plus parfaite sagesse. On n'y remarque jamais la violence. C'est un gouvernement ferme et doux, digne et paternel. Que les sociétés qui s'établissent pour venir en aide à l'Eglise en ces temps de persécution se pénètrent bien de cet esprit, qui ne cède jamais rien sur le terrain des principes et qui

est plein d'amour et de charité pour tous. Les catholiques ne peuvent lutter et combattre comme les autres hommes; il faut que l'on reconnaisse toujours dans les coups que vous portez que c'est une main chrétienne qui tient l'épée. Dans les luttes que l'on voit en dehors de l'Eglise, la violence, le mensonge, la calomnie, la déloyauté, toutes ces armes sont bonnes, et l'on ne se fait pas faute de les employer. Ces indignes moyens ne sont point de mise dans les combats que soutiennent les catholiques. Le catholique doit toujours, dans sa conduite privée, se former sur l'exemple de Jésus-Christ et sur les maximes de l'Evangile. Il faut donc que l'on s'attache à imprimer à l'Œuvre des Comités ce beau et noble caractère que l'Eglise porte sur son front, et que ses enfants doivent reproduire dans leurs personnes et dans leurs actes publics.

Je me suis peut-être un peu trop étendu, Messieurs, dans ces réflexions; je n'en avais pas l'intention en commençant. Je remercie de tout mon cœur de leur zèle et de leur dévouement les membres du comité de Paris et ceux des comités de province qui sont venus nous édifier ici par leur présence et nous apporter aussi des lumières; car toutes les lumières ne sont pas concentrées à Paris. J'ai passé presque toute ma vie dans la province, et je déclare que j'y ai vu le soleil aussi chaud et aussi brillant que dans la capitale.

Je ne devrais pas vous donner ma bénédiction, puisque nous venons de recevoir celle que le Saint-Père vient d'envoyer de Rome à notre assemblée; j'en ai pris ma part comme vous. La mienne ne sera qu'une répétition et comme un écho de la bénédiction du Père commun.

CONCOURS AGRICOLE DE VERSAILLES (1).

L'état avancé de l'agriculture dans les huit départements qui forment la région du nord-est de la France s'est affirmé une fois de plus au concours régional qui vient d'être tenu à Versailles, sur les rives du grand canal, emplacement des mieux choisis pour une exhibition de ce genre. Les animaux, les instruments, les produits y étaient en grand nombre, méthodiquement classés sous de confortables hangars, par les soins de M. Boitel, inspecteur général de

(1) Extrait du *Journal Officiel*. Nous ajouterons, à ce qui y est dit, que nous avons vu un grand nombre d'ecclésiastiques, Mgr l'Evêque de Versailles lui-même, visiter ce concours avec beaucoup d'intérêt, et nous avons été témoin des excellentes explications que provoquaient de leurs élèves ou que leur donnaient des Frères des Ecoles chrétiennes, qui exeminaient les machines et les produits agricoles en véritables et sérieux connaisseurs. On sait que les Frères dirigent plusieurs écoles d'agriculture, entre autres celle de Beauvais, qui jouit d'une juste renommée. (Note de la Réd.)

l'agriculture, commissaire général du concours. Deux ponts, l'un de bateaux, l'autre de chevalets, jetés sur le canal, établissaient entre les différentes parties de l'exposition une communication facile et qui a été fort appréciée des visiteurs.

La race bovine flamande, si précieuse pour ses qualités laitières, et qui domine dans la région du nord-est, ne pouvait manquer d'être largement représentée au concours de Versailles. On a particulièrement remarqué, dans cette catégorie, les animaux exposés par MM. Stevenoot, Boisleure, Hubert, Telliez, Vanhove, etc. Dans la deuxième catégorie, comprenant la race normande pure, qui fournit à la fois des bœufs pour la consommation et des vaches laitières, il faut citer en première ligne les envois de MM. Ancelin, Hamot, Nantier, etc. Des sujets irréprochables de la race durham avaient été fournis par MM. Tiersonnier et Stévenoot.

La race hollandaise était brillamment représentée par les animaux de MM. Noblet, Vanhove, Plaisant, etc. La troisième catégorie, comprenant les croisements durham, devait des sujets de choix à MM. Ancelin, Loby, Daullé, Vanhove, Sename. Pour les races françaises ou étrangères autres que celles indiquées ci-dessus et les croissements divers, autres que ceux de la cinquième catégorie, les premiers prix ont été remportés par MM. Giffard et Daullé.

Dans la région du nord-est, ce sont les mérinos et métis-mérinos qui constituent, en ce qui concerne l'espèce ovine, l'objet principal de l'élevage. On trouvait au concours de Versailles de bons types de ces races, habilement transformées aujourd'hui et qui donnent à la fois des laines longues de finesse moyenne et des toisons d'un grand poids.

Un cultivateur de Seine-et-Marne, M. Balon, avait exposé, dans cette catégorie, un bélier et un lot de brebis qui ont été classés en première ligne. Les races anglaises à laine longue et à laine courte, dishley et southdown, comptaient des spécimens remarquables exposés par MM. Tiersonnier, Signoret, de Pourtalès, etc. Parmi les exposants dans la catégorie des races françaises diverses et croisements divers, M. Pluchet a obtenu les deux premiers prix.

La partie du concours affectée à l'espèce porcine n'était pas très-fournie, et il n'y a eu ni premier, ni second prix décernés pour les races indigènes, pures ou croisées entre elles. MM. Hamot et le baron Mallet ont été les principaux lauréats dans les autres catégories (races étrangères pures ou croisées entre elles, et croisements divers, entre races étrangères et françaises).

Aujourd'hui l'élevage de la volaille est, dans nos exploitations

rurales, l'accessoire obligé de la spéculation sur le bétail. « Afin, a dit Olivier de Serres, que nostre maison contienne non-seulement ses nécessités, aussi quelques voluptés et délices, telles qu'honnestement on le peut souhaiter : après l'avoir fourni du principal bestail, ensuite nous la meublerons de l'autre, dont l'ornement est en augmentation de revenu. »

Pour avoir été formulées il y a plus de deux siècles, ces réflexions n'ont rien perdu de leur justesse, et l'on constate avec satisfaction que la poulaille terrestre et aquatique, suivant l'expression d'Olivier de Serres, tend à prendre une place de plus en plus grande dans nos concours. Sous ce rapport, le concours de Versailles était fort satisfaisant. Le nombre des lots de coqs et de poules, de dindons, d'oies, de canards, de pintades et de pigeons qui y figuraient n'allait pas à moins de cent soixante-trois. Près de quarante lots de lapins et de léporides étaient venus s'ajouter à ce respectable contingent.

Dans l'espèce galline, les races indigènes de Crèvecœur, de la Flèche, de Houdan tenaient brillamment leur rang. A la suite venaient les autres races françaises et les races étrangères. Les premiers prix ont été partagés dans cette catégorie entre MM. Bocquet, Anceaume et Breschat. Le prix d'ensemble a été distribué à M. Anceaume pour sa collection de poules de Houdan.

De nombreux appareils et instruments agricoles avaient été envoyés au concours. Parmi les charrues, celle pour labours ordinaires, de M. Delahaye, de Liancourt (Oise), a été reconnue la meilleure. Le premier prix des brabants doubles, qui labourent à 35 centimètres de profondeur, a été remporté par le même exposant. A la suite des épreuves auxquelles les faucheuses ont été soumises, comme les charrues, le premier prix est échu à M. Pilter, pour sa faucheuse Samuelson.

Pour les instruments d'intérieur de ferme, locomobiles, machines à battre, MM. Brouhot et Albaret se sont partagé les premières récompenses. Dans la division comprenant les instruments de physique, appareils hydrauliques et de chimie agricole, une médaille d'or et une médaille d'argent ont été décernées à M. Barbé, à la Ménagerie (Seine-et-Oise), pour ses procédés de sucrerie agricole et les perfectionnements qu'il a apportés à la distillerie Champonnois.

Un certain nombre de récompenses ont été attribuées à des exposants pour des instruments qui ne figuraient pas dans le programme. Les produits agricoles et les matières utiles à l'agriculture ne faisaient pas défaut au concours de Versailles. Une magni-

fique collection de blés a valu, dans cette division, une médaille d'or à M. Papillon. Une autre médaille d'or a été accordée au frère Bajulien pour son exposition de produits agricoles.

En dehors du concours proprement dit, une prime d'honneur, consistant en une coupe d'argent d'une valeur de 3,500 francs et une somme de 2,000 francs, devait être attribuée pour l'exploitation du département de Seine-et-Oise ayant obtenu l'un des prix culturaux et ayant réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes en exemple. Le choix du jury, pour cette haute récompense, s'est fixé sur M. Tetard, à Mortières, près Livry, qui remplissait toutes les conditions du programme.

Le prix cultural de la première catégorie consistant en un objet d'art d'amateur de 500 fr. et une somme de 2,000 fr. a été attribué à M. de Pourtalès, au château de Bandeville, par Dourdan; des récompenses ont été accordées, en outre, aux agents des exploitations primées. Contre-maître, laboureur, commis de ferme, charretier, berger, etc., personne n'a été oublié de tous ceux que d'honorables services désignaient à l'attention du jury.

VARIÉTÉS

Triste mort. — Un correspondant de l'*Univers* donne ces détails sur la mort d'Urbain Rattazzi, arrivée le 6 juin :

Je lis ce soir dans un bulletin du *Paese*, journal de l'opposition, et l'un des organes de Rattazzi :

« Dans la nuit du mercredi au jeudi, vers une heure vingt-cinq minutes, au moment où arrivait le président de la Chambre, un capucin se présenta dans le salon de la villa où se trouvaient réunies environ vingt personnes. La préoccupation était telle que personne ne fit attention à cet *intrus*. Mais Orsini entrant, jeta un regard sur le moine, et lui demanda poliment ce qu'il désirait.

« — Je suis un vieil ami du commandeur, dit le moine. Je désire le voir, et suis venu exprès. J'ai d'ailleurs à lui remettre une lettre très-importante.

« — Révérend, j'en suis fâché, répondit Orsini, mais en ce moment c'est impossible. J'ai l'ordre des médecins de ne laisser entrer qui que ce soit. On va tenir une consultation dans ce salon; il n'y a pas d'autre chambre libre; je vous prie donc de venir avec nous.

« Le moine suivit Orsini, qui le conduisit hors la porte de la villa. Et Orsini, s'apercevant que la caméristе française de la princesse Solms (Mlle Wyse, aujourd'hui Mme Rattazzi, n'a jamais été princesse mais

simplement Mme Solms, et la famille princière de Solms a protesté hautement contre cette usurpation) avait préparé un lit pour le moine, descendit de nouveau, et avisant une voiture, dit au moine :

« — Père, vous êtes prié de partir sur-le-champ pour Frosinone. Ici, il n'y a pas de place pour vous, vous n'avez ni chambre, ni lit, ni quoi que ce soit.

« — Je veillerai, dit le moine impassible.

« — Et moi je ne veux pas que vous preniez cette peine. Allons, partez à Frosinone : si vous voulez, retournez demain à midi.

« Le moine fut contraint de partir et de laisser en paix le pauvre malade qui mourut sans les tourments de l' « imposture sacerdotale. »

Rattazzi avait eu de sa femme, il y a deux ans, une fille à laquelle il avait donné le nom de *Roma*.

« Mercredi matin, dit encore le *Paese*, on lui offrit à baiser cette enfant :

« — Pauvre *Bébé*, s'écria-t-il, c'est la dernière fois que je te vois !

« Il avait donc la connaissance de son état, et dans les dernières quarante-huit heures de sa vie, il n'a jamais parlé de prêtre. Ceci soit dit pour la justification d'Orsini qui a chassé le moine, lequel appartient à l'hôpital du Saint-Esprit, qui connaissait Rattazzi, et avait été appelé secrètement par la femme. A peine s'était-il présenté, que la scène d'Orsini avait eu lieu.

« Monzani et Lacava (deux députés), outre qu'ils ont agi dans le même sens, se tinrent de garde pour éloigner le Révérend, s'il s'était présenté de nouveau. »

Mme Rattazzi doit être louée pour avoir appelé le R. P. capucin de Rome, mais elle doit être blâmée pour n'avoir pas ignominieusement chassé ces sectaires qui entouraient avec elle le lit de son mari agonisant.

L'Invention du paratonnerre. — M. A. Zawadski, professeur de physique à Brünn, a fait récemment une lecture publique dans laquelle il a démontré que le paratonnerre a été inventé, avant Franklin, par le P. Procope Diwisch, de l'abbaye des Prémontrés de Bruck, et curé à Prenditz, en Bohême, de 1740 à 1765. Procope Diwisch était né à Senftemberg en 1696. En 1750, il démontrait le fluide électrique sortant des pointes métalliques, et finit ainsi par trouver la loi naturelle sur laquelle se base le paratonnerre. L'impératrice Marie-Thérèse et son époux s'intéressaient beaucoup à son invention. Lorsque, en 1753, le professeur Richman, à Saint-Pétersbourg, était frappé d'un coup de foudre descendu par une barre de ferre isolée, le P. Diwisch rédigeait un mémoire sur ce fait, et l'envoyait à Euler. Le 15 juin 1754, le P. Diwisch posait le premier paratonnerre sur son presbytère, à Prenditz, où il mourut en 1765. Mais comme il arrive souvent chez les gens d'un vrai mérite, la modestie empêcha le P. Diwisch de produire son invention au grand jour de la publicité ; et voilà comment le paraton-

nerre nous vient de l'Amérique, où Franklin l'inventait une deuxième fois quelque temps après. (*Les Mondes.*)

UN SOUVENIR A SAINTE GERMAINE COUSIN

I

Le mois de juin qui ramène tant de fêtes chères à la piété catholique : la *Pentecôte*, la *Trinité*, la *Fête-Dieu*, le *Sacré-Cœur*, *Saint-Jean-Baptiste*, *Saint-Pierre et Saint-Paul*, etc., ramène aussi au milieu de son cours la douce et bien-aimée fête de la sainte bergère de Pibrac, *Germaine Cousin*. On n'a point oublié ces magnifiques fêtes toulousaines des 27, 28 et 29 juillet 1867, « où *durant trois jours et trois nuits*, la reine et la capitale du Midi, la ville des arts, des académies, des jeux floraux, s'est vue *complétement transfigurée* », en l'honneur de la canonisation de sa sainte patronne. Le 15 juin qui ramène sa fête est devenue depuis lors un jour de triomphe et de bonheur pour la vieille cité, comme aussi pour l'humble village de Pibrac, où fut le berceau de la jeune bergère, où est aujourd'hui sa tombe vénérée.

Qu'il nous soit permis, à l'occasion du retour de cette aimable fête, de porter un regard sur notre chère Sainte. Nous la fêterons aujourd'hui à notre manière, en rappelant en toute simplicité l'un des plus doux souvenirs de notre vie..., celui d'un charmant pèlerinage au tombeau de la sainte bergère. Du haut du ciel, Germaine sourit en ce moment, comme les autres patrons et patronnes de la France, à tous ces pèlerinages et à ces pieuses manifestations d'où notre patrie attend son salut. N'oublions pas que la voix de l'humble fille des champs s'unissant au concert de prières de nos innombrables pèlerins, n'est pas la moins puissante pour attirer sur notre infortuné pays la rosée des divines miséricordes.

II

C'était aux premiers jours d'octobre, en ce beau mois d'automne où, dans les contrées méridionales, les grandes chaleurs ayant cessé, le ciel est encore pur et serein, les arbres n'ont point dépouillé leur feuillage, la terre est couverte de fruits, et où l'on goûte ainsi sans fatigue tous les agréments de la belle saison et des voyages. Me trouvant à Toulouse, je voulus à mon tour, après tant d'autres, faire un pèlerinage à Pibrac. J'avais d'ailleurs, comme tant d'autres aussi, une insigne grâce à demander à la bienfaisante bergère. Qui

n'a pas ici-bas une grâce vivement désirée à réclamer des saints? Je partis donc un matin du quai de la Daurade, dans l'une de ces voitures toujours remplies qui transportent chaque jour de nombreux voyageurs au village bien-aimé, deux heures après environ, j'arrivais à Pibrac.

Je me rendis aussitôt à l'église paroissiale. Elle était déjà remplie de pèlerins. On y célébrait en ce moment un service funèbre. Je priai avec eux et les habitants du village, pour ce mort inconnu dont la dépouille était là devant nous... J'appris plus tard son nom : « C'était un homme riche et heureux, me dit une bonne villageoise; les eaux de Luchon, où il est allé cet été, n'ont cependant pu le guérir; il lui a fallu mourir comme les autres; mais c'était un homme bienfaisant, le bon Dieu aura eu pitié de son âme. »

La messe des pèlerins qui suivit le service fut célébrée dans un profond recueillement. Je fus surpris et plus encore édifié du grand nombre des communiants. Il y avait là, parmi ces pieux fidèles, des personnes de tout âge, dont quelques-unes faibles, infirmes, souffrantes, n'avaient pas voulu cependant faire le pèlerinage à demi. Il leur semblait que sainte Germaine écouterait mieux leurs vœux après qu'elles auraient reçu dans leur cœur l'hôte divin que la pieuse bergère était venue si souvent recevoir dans le sien, en cette même église; douce et juste confiance qui ne sera point trompée!

Après la sainte messe, je suivis la foule s'en venant prier devant le tombeau de sainte Germaine. Que de vœux exprimés dans ce sanctuaire! Que de pieux élans vers le ciel et vers le trône de la chère sainte! Que de larmes versées! Mais ces larmes ne coulent pas toujours sur un visage attristé. Souvent ce sont de douces larmes de reconnaissance et d'amour. Les nombreux *ex-voto* qui tapissent le sanctuaire le disent assez dans leur touchant langage.

Mais laissons à tous ces pèlerins le secret de leurs prières et de leurs vœux au tombeau de la jeune bergère. La sainte station est terminée. Voyez-les maintenant, après s'être munis d'objets de dévotion, et surtout d'images de la Sainte, se répandre dans le village, sur les pelouses voisines, sur la terrasse du vieux château des seigneurs de Pibrac, et faire un joyeux repas avec leurs simples provisions de voyage! J'ignore si le concours chaque année plus nombreux des pèlerins a fait établir à *Pibrac* ou à *Sainte-Germaine*, comme on dit aujourd'hui, des restaurants, des hôtels à leur usage ; mais je n'en ai point aperçu lors de mon pèlerinage. Sur la porte de quelques maisons rustiques, on lisait seulement cette enseigne peu correcte : *Ici l'on reçoit ceux qui s'apportent leurs vivres...* Mais ce petit luxe d'hospitalité est lui-même presque superflu. Les pèlerins

de Pibrac dont la coutume est en effet d'apporter leurs provisions de bouche, font le plus souvent leur repas champêtre sur la gracieuse terrasse du château qui présente alors un spectacle très-animé et très-pittoresque.

III

Le soleil avait atteint à peu près le milieu de sa course. Il me restait à compléter le pieux pèlerinage par une visite à l'ancienne ferme de Laurent Cousin et de Marie Laroche, sa femme. Je descendis du village et, après quelques centaines de pas, sur un chemin qu'avoisinent les dernières maisons, je rencontrai le ruisseau du *Courbet*, traversé tant de fois par la jeune bergère. Il était paisible alors et d'un facile accès. Je me le représentai pourtant grossi par les orages, et la pieuse Germaine, protégée par les anges, le passant à pied sec pour se rendre à la maison de Dieu.

Arrivé au-delà du Courbet, je gravis un monticule et pris le sentier qui conduit à la ferme de *maître Laurent.* Je marchais lentement. Le soleil d'octobre faisait sentir encore ses chauds rayons. Tout était calme dans la nature, je m'arrêtai un instant pour contempler le village et son pittoresque clocher sur la colline. Tout à coup un son argentin vint frapper agréablement mon oreille. C'était l'*Angelus* de midi. Non, « jamais je n'ai mieux compris la beauté de cette prière, qui trois fois le jour vient redire à chaque fidèle : « Souviens-toi qu'en cheminant péniblement dans la vie, tu as un Dieu pour père, pour frère et pour Sauveur ; et que tu as pour sœur, pour avocate et pour mère, la *Mère elle-même de Dieu.*» Dans nos villes, la cloche de l'*Angelus* est trop souvent étouffée sous le bruit et le mouvement de la foule. Mais au milieu de la paix des champs il n'en est point ainsi ; c'est là surtout que l'*Angelus* révèle librement son heureuse influence avec ses charmantes harmonies. Je me rappelai en ce moment avec quelle tendre dévotion Germaine en ce même lieu, récitait la céleste prière, et il me semblait entendre encore sa douce voix saluer *Marie pleine de grâce.....* J'oubliais que la Bienheureuse était auprès du trône même de Marie, et qu'elle célébrait avec les anges et les saints bien mieux encore qu'ici-bas, les louanges de la Reine du ciel.

J'arrivai à l'humble métairie de maître Laurent. Un jeune enfant qui m'aperçut guida mes pas vers un petit sanctuaire disposé sur le seuil de la porte, sous un pauvre escalier. Rien de simple et de touchant comme cette petite chapelle dans ce rustique manoir. Une nappe blanche sur une table avec quelques vases de fleurs! Quelques images, statuettes ou médaillons appendus aux murs,

quelques cierges, une assiette pour recevoir l'offrande des pèlerins destinée à l'entretien du petit sanctuaire : voilà tout ce que j'ai vu sur ce sol béni d'où l'âme d'une jeune sainte s'est envolée au ciel ! J'ignore si depuis ma visite ce lieu modeste a changé d'aspect. Je le regretterais. Mais alors il en était ainsi : on aurait dit l'une de ces chapelles enfantines de *la Fête-Dieu* que les enfants, à cette époque de l'année, font en se jouant devant les portes de leur maison dans les rues de notre capitale....

Devant cette humble chapelle cependant je me suis agenouillé et j'ai prié....., et il me semblait que ma prière sortant d'un cœur ému et confiant, montait au ciel vers l'âme de notre chère sainte.....

Bienheureuse Germaine ! oui, je vous ai priée en ce petit sanctuaire, plus simple que la plus modeste fleur des champs, et ma prière n'a point été vaine : vous avez daigné l'écouter et la présenter au trône du Dieu de miséricorde qui a bien voulu l'exaucer. Soyez-en bénie !...

Et maintenant, chère sainte, au retour de votre bien-aimée fête, permettez à votre pauvre pèlerin de vous offrir de nouveau son *ex-voto* de reconnaissance. Né dans la même province que vous, il s'honore d'être presque votre compatriote. A ce titre, du moins, souffrez qu'il implore encore votre appui, et qu'il ose attendre de vous, pour lui et pour les siens, secours et protection. Mais étendez cette protection puissante sur la France entière, dont vous êtes aussi devenue la patronne. Ah ! priez pour elle, et comme autrefois, pendant que vous alliez prier à l'église du village, votre petit troupeau, gardé par le bon Dieu en votre absence, demeurait à l'abri des loups, obtenez par vos prières que notre pays triomphe des dangers qui le menacent, en se réfugiant sous la houlette et aux pieds du divin Pasteur.

MAXIME DE MONTROND.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

40. — **Serviteurs d'autrefois, domestiques d'aujourd'hui**, par l'auteur des soirées du P. Laurent; Moulins et Paris, 1872, chez C. Desrosier et chez Putois-Cretté. — In-12 de 160 pages. — Excellent petit livre que les maîtres liront avec autant de profit que leurs serviteurs. L'auteur y donne les meilleurs conseils, et les fait écouter en les entremêlant d'histoires très-intéressantes et souvent fort touchantes. Trois chapitres sont consacrés aux domestiques en général : ce qu'ils étaient, ce qu'ils devraient être; les obligations du

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

service; la fidélité dans le service. Les femmes de chambre, les bonnes d'enfant et les nourrices ont ensuite chacune un chapitre particulier. Tout le livre conduit directement à cette conclusion, qui en est l'inspiratrice, et qui est de saint Paul : « Servez de bon cœur comme si « vous aviez affaire uniquement à « Dieu et non à des hommes, sa- « chant que chacun recevra du « Seigneur, selon ses œuvres, « quelle que soit sa condition, « domestique ou maître. »

41. — **Les veuves et la charité**, l'Œuvre du Calvaire et sa fondatrice, par l'abbé Chaffanjon, 2[e] édition, Paris, 1873, chez Charles Douniol. — In-8 de XL-182 pages. — Une jeune veuve, à vingt-trois ans, renonce librement aux séductions du monde qui la veut retenir, et, sans quitter le monde, attire après elle une phalange de veuves dévouées; choisit entre les misères de l'humanité ce qu'il y a de plus révoltant pour la nature et de plus abandonné, les ulcères profondes, les plaies vives et saignantes, toutes ces victimes incurables que les hôpitaux même ne veulent pas recevoir; se livre, avec sa cohorte choisie, au pansement quotidien de toutes ces blessures, sans lien professionnel et par la seule force de la charité de Jésus-Christ; vit jour et nuit, et plus gaiement que dans les fêtes du monde, au milieu d'une atmosphère de lépreuses, tel est le fait éclatant, le prodige permanent de charité que M. l'abbé Chaffanjon fait connaître dans son livre, en racontant la vie de la fondatrice de l'Œuvre du Calvaire, à Lyon, M[me] Jeanne-Françoise Garnier, née dans cette ville le 17 juin 1811, morte le 28 décembre 1853, et en donnant les détails les plus intéressants et les plus édifiants sur son Œuvre. Nous n'avons pas besoin d'en dire davantage pour recommander le livre de M. l'abbé Chaffanjon.

42. — **Le Soleil**, Exposé des principales découvertes modernes sur la structure de cet astre, son influence dans l'univers et ses relations avec les autres corps célestes, par le P. A. Secchi, S. J., directeur de l'Observatoire romain; Paris, 1870, chez Gauthier-Villars. — In-8 de XVI-422 pages, avec deux grandes planches et figures dans le texte. — Cet ouvrage, écrit en français par le savant directeur de l'Observatoire romain, l'un des premiers astronomes de notre temps, donne le dernier mot de la science actuelle sur cet astre, qui exerce une si grande influence sur les phénomènes physiques, chimiques et physiologiques de notre globle. Ce dernier mot, sans doute, ne donne pas encore tout ce que la science pourra découvrir, mais tout ce qu'elle a pu découvrir jusqu'à présent, et l'on sait que, de tous les observateurs de Soleil, le P. Secchi est l'un des plus laborieux et des plus justement renommés. La structure du Soleil et son activité extérieure forment les deux principales parties de ce volume; l'auteur y en a ajouté une troisième, dans laquelle il s'occupe des rapports de notre soleil avec les étoiles, des relations de composition entre les soleils, et jette un coup d'œil sur la distribution des étoiles dans l'espace. — Rien de plus intéressant que ces savantes études, si complètes et si étendues. L'esprit s'élève avec l'auteur jusqu'aux plus hautes considérations, et le lecteur, charmé, transporté à la vue de ces magnifiques œuvres de la création, rend hommage à celui dont le Soleil et les soleils ne sont qu'une imparfaite et cependant si brillante image.

43. — **Recueil de divers exercices de dévotion** aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie, par un Père de la Compagnie de Jésus; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-18 de 374 pages. — Ceci n'est pas un livre nouveau. Il a paru au milieu du siècle dernier, imprimé à Avignon et revêtu des approbations romaines. L'auteur est probablement un Père de la Compagnie de

Jésus, mais on ignore son nom. Quel qu'il soit, il déclare modestement qu'il n'a fait que réunir dans un ordre nouveau et condenser avec soin tout ce qui s'était écrit de plus substantiel, de plus onctueux et de mieux autorisé à la louange et adoration du divin Cœur. Les auteurs mis à contribution sont principalement la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, le P. de la Colombière et le P. Croiset ; c'est dire quel est le mérite des emprunts qui leur sont faits. Aussi des hommes de science et de piété ont-ils assuré au nouvel éditeur que, dans leur estime, ce livre est bien supérieur à tout ce qui s'est fait sur la même matière. Le nom même du nouvel éditeur, ajouterons-nous, est une recommandation de plus pour l'ouvrage : c'est M. l'abbé Cucherat, chanoine d'Autun, aumônier à Paray-le-Monial, « qui a le bonheur, comme le disait ces jours-ci M. Aubineau dans l'*Univers*, de vivre dans la familiarité des saints lieux », et qui a déjà publié plus d'un excellent livre sur le Sacré-Cœur, sur la bienheureuse Marguerite-Marie et sur le pèlerinage. Nous connaissons plus d'un bon livre sur la dévotion aux Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie; nous en avons déjà signalé plus d'un dans ce *Bulletin;* celui que vient de rééditer M. l'abbé Cucherat est certainement digne d'occuper parmi eux l'une des premières places.

44. — **Les saints pèlerinages de Paray-le-Monial et de Verosvres** en l'honneur du Cœur de Jésus et de la bienheureuse Marguerite-Marie, par M. le chanoine Cucherat, aumônier à Paray-le-Monial; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-12 de 92 pages. — Laissons parler M. Aubineau, rédacteur de l'*Univers*, si compétent sur pareille matière.

Ce nouvel ouvrage de M. le chanoine Cucherat, dit-il, intéressera tous les pèlerins du Sacré-Cœur. Le titre indique le cadre de ce petit livre. Verosvres est le nom de la paroisse où naquit la Bienheureuse. En se rendant de Mâcon à Paray, au sortir du tunnel du col des Vaux, le pèlerin aperçoit à sa gauche le petit clocher de l'église de Verosvres : de l'autre côté du chemin de fer, il peut entrevoir la maison de Lhautecour, que la Bienheureuse a habitée treize ans, avant son entrée au couvent de Paray. C'est dans cette maison que le Sauveur a entrepris, lui seul, l'éducation de celle qui devait être l'apôtre du Sacré-Cœur; c'est au milieu de cette campagne stérile qu'ont eu lieu les premières révélations qui ont introduit peu à peu la bien-aimée du Sauveur au plus intime des secrets du divin amour, Un peu plus loin, à côté d'une gare, le pèlerin salue, tout auprès du chemin, le château de Terreau, où naquit la Bienheureuse Un peu plus près de Charolles, il reconnaîtra à quelque distance du chemin de fer, auprès des collines boisées, le château de Corcheval, que la Bienheureuse habita près de sa marraine vers l'âge de quatre ans et demi. Charolles, où la Marguerite-Marie passa deux ans en pension chez les Urbanistes, possède encore les murs de leur couvent. Celui de la Visitation, à Paray, est intact : il est tel que l'a habité la Bienheureuse durant dix-neuf ans.

En indiquant aux pèlerins tous ces lieux vénérables, M. le chanoine Cucherat commente rapidement, ingénieusement, avec la clairvoyance et la pénétration que donne la piété, les écrits de la bienheureuse. Il trouve dans les images qu'elle emploie et les sentiments qu'elle décrit, des rapports frappants et touchants avec les lieux qu'elle a habités, les grottes, les forêts, les eaux et les rochers de Corcheval, les peintures décoratives du temple de la Renaissance à Lhautecourt. Nous n'analysons pas ce petit écrit : nous le recommandons à nos lecteurs. Ce n'est pas un opuscule fait à la hâte, sans autre souci que celui d'une publicité momentanée; c'est un livre sérieux, sorti de l'abondance d'un cœur plein de son sujet; les fidèles pieux et érudits tireront du profit de cette lecture.

45. — **Paray-le-Monial et son monastère de la Visitation,** la bienheureuse Marguerite-Marie et le Sacré-Cœur, par Léon Aubineau; Paris, 1873, chez Douniol. — In-18 de 120 pages.

Encore un livre dont nous conseillons à tous les pèlerins de Paray-le-Monial de se munir avant de partir pour leur pieux voyage, ou qu'ils liront avec le plus grand plaisir à leur retour. Faire connaître Paray et le monastère de la Visitation, donner une notice biographique sur la bienheureuse Marguerite-Marie, faire l'histoire de la dévotion au Sacré - Cœur, et marquer tout ce que la France en particulier est en droit d'attendre de cette dévotion, si elle y est fidèle, tel est le but de l'auteur. Petit livre non moins intéressant que pieux, et que termine heureusement le récit du pèlerinage fait, le 1er juin 1873, par les Marseillais à Paray-le-Monial. M. Aubineau raconte ce qu'il a vu, et avec une telle émotion, que le lecteur voit, pour ainsi dire, toutes les belles scènes dont on l'entretient et partage les sentiments des pieux et ardents pèlerins. Trois éditions de ce petit livre ont été enlevées en quelques jours; elles seront suivies de bien d'autres.

46. — **Vie du vénérable serviteur de Dieu Louis-Marie Baudoin,** fondateur de la Société des Enfants de Marie-Immaculée et de celle des Ursulines de Jésus dites de Chavagnes, par un Père de la Société des Enfants de Marie-Immaculée; — Paris et Poitiers, 1873, chez Victor Palmé et chez Henri Oudin; — in-12 de x-476 pages.

Encore une de ces *Vies*, qui se multiplient si heureusement parmi nous, et qui aident à comprendre le mouvement de la renaissance religieuse de la France pendant les premières années de ce siècle. Le vénérable Louis-Marie Baudoin, né en 1765, mort en 1835, avait été ordonné prêtre en 1789; la Révolution lui fit prendre la route de l'exil; il revint en 1798, et, depuis lors, il se consacra tout entier soit comme curé de Chavagnes, soit comme supérieur du grand séminaire de la Rochelle, à Chavagnes encore, soit comme supérieur du grand séminaire de Luçon, et après son retour à Chavagnes, à procurer la plus grande gloire de Dieu par la conversion et la sanctification des âmes. La cause de sa béatification a été introduite officiellement à Rome par un décret du 2 septembre 1871. La *Vie* qui vient d'être publiée, dit Mgr l'évêque de Luçon dans son approbation, « peint au naturel les vertus de cet homme apostolique, et renferme les détails les plus édifiants et les plus propres à nous instruire et à nous diriger dans la voie que nous devons suivre. L'ouvrage rappellera ce grand serviteur de Dieu à ceux qui eurent le bonheur de le voir; il le fera connaître à ceux qui ne furent pas à même de l'entendre et de converser avec lui; il sera pour tous une lecture aussi intéressante que sage, instructive et pieuse. Le Seigneur a permis que ce saint personnage fût mêlé à beaucoup d'événements, parcourût plusieurs contrées, travaillât en plusieurs diocèses, remplît toutes les fonctions du saint ministère, fût le père spirituel d'une double famille, le supérieur de maisons de probation ecclésiastique, le conseiller de plusieurs évêques, afin qu'il pût servir de modèle à tous et à chacun de ceux qui sont chargés de remplir ces divers emplois... C'est donc avec bonheur que nous approuvons, après en avoir pris connaissance nous-mêmes, un livre où le prêtre trouvera toutes les vertus sacerdotales portées à un si haut degré, où les religieuses pourront se pénétrer toujours davantage de la sainteté de leurs obligations, et où les simples fidèles se formeront de plus en plus à l'accomplissement des devoirs de la vie chrétienne. » Nous ne saurions rien ajouter à cette recommandation si chaude et si bien motivée d'un excellent livre.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

19-26 juin 1873.

Nous venons de passer une semaine remplie d'événements et de consolations : partout, les magnifiques processions de la Fête-Dieu, généralement suivies avec foi et recueillement; à Marseille, l'accomplissement du vœu à la suite duquel la grande cité fut enfin délivrée de la peste au siècle dernier ; à Paray-le-Monial, l'immense concours de pèlerins, le 20 juin, jour de la fête du Sacré-Cœur ; à Versailles, le 21, le décret d'un projet de loi qui va permettre d'ériger à Paris l'église votive à ce Cœur sacré; à Versailles encore, la manifestation religieuse des députés et de l'armée refusant de suivre l'enterrement civil d'un député qui a renié Dieu, et, en pleine Assemblée nationale, l'éclatante condamnation des doctrines abrutissantes et impies qui refusent une âme à l'homme, et qui ne reconnaissent que l'existence de la matière ; à travers les rues de Paris, les pèlerins du nord de la France et de la Belgique, paraissant avec leurs insignes de pèlerins, l'image du Sacré Cœur sur la poitrine ; à Rome, les félicitations adressées à Pie IX à l'occasion de la vingt-huitième année de son douloureux et glorieux pontificat, — et les pèlerinages qui se multiplient de plus en plus, le sentiment religieux qui se ranime, la foi qui se réveille, la France qui redevient chrétienne et catholique, nos députés qui se préparent à un pèlerinage spécial à Paray-le-Monial, où ils veulent aller prier pour la France, en leur qualité de représentants de la France, et puiser dans ce grand acte de foi le courage et les lumières nécessaires pour l'accomplissement de leurs si difficiles devoirs. Quel spectacle ! Qui l'aurait prévu il y a vingt ans? Qui l'aurait cru possible il y a trois ans? Qui pouvait même le prévoir hier, avant cette grande journée du 24 mai, qui a été comme le premier éclair de la miséricorde de Dieu ?

C'est le moyen-âge qui revient, s'écrient, tout étonnés, effrayés et furieux, les ennemis de l'Église et du Christ ; c'est la

réaction, ce sont les ténèbres, nous retournons au despotisme et à la barbarie. Oui, c'est la foi du moyen-âge qui reparaît, mais avec les convictions plus fermes encore et plus solides, si nous l'osons dire, parce qu'elle revient après les tristes expériences de l'incrédulité et les désastres qui ont été la conséquence de l'apostasie des nations. Oui, c'est la réaction, mais la réaction du bien contre le mal, de la santé contre la maladie, c'est le salut. Quant aux ténèbres, nous demandons qui est le plus éclairé du paysan, de l'ouvrier qui pratique les commandements de Dieu, qui croit à l'âme immortelle, qui connaît les sublimes enseignements du christianisme, philosophie divine dont les plus grands génies de l'antiquité avaient à peine pu entrevoir quelques rayons, ou de ces fiers demi-savants, de ces libres penseurs qui ne voient dans l'homme que de la matière, qui ne peuvent porter leurs regards vers le ciel, et dont les principes, sinon la conduite, sont la honte de l'humanité? Le despotisme! l'histoire est là pour montrer qu'il s'établit là où les fortes convictions n'existent pas, et que le christianisme l'avait chassé de tous les pays où triomphait la croix de Jésus-Christ; la barbarie! l'histoire nous montre aussi qu'elle disparaît devant l'Évangile, et qu'elle revient avec la guillotine et le pétrole, quand la religion ne domine pas les intelligences et les cœurs.

Ce n'est donc pas aux ténèbres, au despotisme, à la barbarie que va la France des pélerinages, c'est à la pure et sereine lumière de l'Évangile, à la liberté et à la charité, et cette résurrection de la France, qui irrite partout les ennemis de l'Église, pressés de frapper les derniers coups pendant que l'heure est encore à eux, *hæc est hora vestra et potestas tenebrarum*, rend l'espoir à tous les honnêtes gens, à tous les persécutés, à tous ceux dont on opprime la conscience au nom d'une liberté dont les méchants seuls ont le pouvoir d'user.

La semaine que nous venons de passer a donc été bonne : du 24 mai au 24 juin, notre malheureux pays a fait un pas immense dans la bonne voie, parce qu'il a prié et reconnu ses fautes; qu'il persiste dans la réparation et dans la prière, et ce merveilleux mouvement s'accentuera encore davantage pour le bien de la patrie, pour le salut de tous.

J. CHANTREL.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

Rome et l'Italie.

Les Sociétés catholiques de Rome, au nombre de 78, ont publié la *déclaration* suivante, au sujet de la loi votée contre les ordres religieux, déclaration signée par 248 dignitaires de ces sociétés, cercles, comités ou sections, formant la *Fédération de Pie IX* (Federazione Piana), et comprenant la presque totalité de la noblesse, de la bourgeoisie, des artisans et du peuple de Rome :

Les Romains fidèles à l'Eglise, dont le Seigneur a voulu que le centre fût placé dans leur ville, ne peuvent garder le silence en voyant menacées les institutions vénérables auxquelles la patrie doit d'insignes bienfaits religieux et moraux, ainsi qu'une grande partie de sa gloire scientifique et littéraire. Ils considèrent la guerre faite à ces institutions, notamment à la Compagnie de Jésus, si hautement méritante, comme très-injuste au point de vue de la loi naturelle et divine, comme souverainement injurieuse envers le christianisme qui les a inspirées, favorisées et honorées, parce qu'elles constituent l'accomplissement le plus sublime des préceptes de l'Evangile ; comme très-nuisible à leur ville, puisqu'elle tend à priver les fidèles d'une lumière et d'un secours précieux, les familles d'un moyen d'éducation religieuse et civile, en tout digne de confiance.

Aucune considération ne peut justifier une mesure qui viole la liberté individuelle en ce qu'elle a de plus intime et sacré, une mesure qui dépouille, renverse et détruit sans raison des institutions nées sous la protection des lois.

Des pays de civilisation ancienne et moderne et jouissant d'une liberté véritable, quelques-uns même non catholiques, ont au milieu d'eux ces institutions et leur accordent une entière et légale protection, en sorte qu'on ne saurait comprendre comment, lorsqu'on proclame ici l'immense avantage d'un régime nouveau, la liberté et la justice soient toutes deux foulées aux pieds avec une telle iniquité et au grand préjudice de citoyens paisibles qui ne violent aucunement les ordonnances civiles.

On parle du vote populaire; mais il y a peu de mois à peine que des milliers de Romains ont donné leur nom au Pontife, en protestant contre ces actes. Si tous leurs noms n'ont pas été publiés, on connaît du moins les noms de ceux qui ont présenté les protestations et les signatures, et leur caractère personnel est une garantie suffisante.

Les Romains, peu nombreux, qui signent ici sont les interprètes fidèles de l'immense majorité de leurs concitoyens, et ne craignent pas d'être démentis. Ils espèrent que leurs voix, qui est la voix de la justice commune et de la loi professée par toute l'Italie et passée dans l'histoire, dans les lettres, dans les arts, en ce que l'Italie a eu et garde de

plus glorieux, parviendra au cœur des hommes qui doivent prononcer un jugement, et que ces hommes se souviendront que ce jugement sera un jour apprécié par l'histoire et par Dieu.

Mais la présente déclaration dût-elle être inutile, elle attestera du moins au monde catholique que la volonté des maîtres actuels de Rome n'a certes pas été la volonté des Romains.

Rome, 28 mai 1873.

Le Saint-Père a adressé le Bref suivant à M. Ravelet, dont nous avons fait connaître la *consultation* sur la loi relative aux ordres religieux :

A son très-cher fils Armand Ravelet, avocat à Paris, docteur ès-lois.

PIE IX, PAPE.

Très-cher Fils, salut et bénédiction apostolique,

Nous vous félicitons, cher Fils, de votre très-remarquable Consultation, dans laquelle, vous montrant vrai *catholique et jurisconsulte*, vous avez défendu avec autant de courage que de science des droits sacrés, et vous avez prouvé en même temps que vous possédez à fond les principes d'une science saine et solide. Certes, les temps réclamaient cela, ces temps dans lesquels les puissants du siècle, oubliant les bornes de leur propre fonction, envahissent audacieusement de différents côtés les choses saintes et ne craignent pas de rendre sur elles des lois, ne doutant certes pas que leurs ordres et leurs défenses ne soient nuls en soi, par défaut de pouvoir chez ceux qui les rendent. L'honneur de la science que vous professez demandait cela aussi : car, puisque les princes du moyen âge avaient trouvé dans l'obséquiosité et les suffrages serviles des jurisconsultes le principal soutien de leur ambition, et qu'appuyés sur leurs consultations ils attribuaient à leurs propres personnes des droits sacrés, et s'efforçaient de s'assujettir l'Eglise, par un vice très-ancien, emprunté aux princes hérétiques et transmis par eux à leurs derniers descendants, gens de même espèce; pour effacer cette honte de la science, il fallait que, dans des circonstances non moins perplexes, une libre voix sortît de cette même science et démontrât que jamais le droit positif ne peut s'écarter de la loi de Dieu et de la droite raison, et qu'il doit approuver ou rejeter constamment ce que celles-ci commandent ou défendent. Enfin, le caractère et la gravité de cette affaire le demandaient également. Le caractère, car comme il s'agit d'un intérêt sacré, la voix du Souverain-Pontife, des évêques et du clergé aurait pu être tenue pour suspecte par ceux qui nient l'institution divine de l'Église, s'en rient ou la méconnaissent. Mais aucune personne, à quelque opinion qu'elle appartienne, ne pourra adresser ce reproche à la science laïque s'exprimant par la bouche d'un laïque. La gravité car, comme il s'agit de détruire un des principaux appuis de l'Eglise, il était nécessaire que les laïques, puisque c'est à eux surtout que ces embûches sont dressées, afin d'éloigner d'eux ce péril,

unissent leurs forces aux chefs d'Israël. Du reste, d'après vos considérations graves et expérimentées, chacun pourra voir que c'est avec raison que nous avons déclaré que l'abolition des Ordres religieux, est contraire à tout droit, puisque le droit naturel et le droit positif, le droit privé et le droit public, le droit civil et le droit international s'accordent pour la frapper de réprobation, et démontrer qu'elle est inique, impie, et excède les limites de toute puissance. Qu'ils entendent au moins la voix du droit, ceux qui n'écoutent pas l'Église; qu'ils aient la pudeur de renoncer à un si grand forfait. Assurément nous ne pourrions rien vous souhaiter de plus désirable, et il n'y aurait aucune récompense plus digne de votre travail, sinon la récompense surnaturelle; elle ne manquera certainement pas à votre piété et à votre zèle, non plus qu'à ceux qui, apposant leur nom au bas de votre Consultation, n'ont pas hésité à en approuver les conclusions. En attendant, Nous demandons pour vous tous les dons de la grâce céleste, et comme gage des divines faveurs et de notre bienveillance paternelle, Nous accordons avec tendresse, cher Fils, la bénédiction apostolique à vous et vos adhérents.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 9 juin 1873, la 27e année de Notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

France.

Par décrets rendus à la date du 18 juin, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, Mgr Pichenot, évêque de Tarbes, est nommé à l'archevêché de Chambéry, en remplacement de Son Em. le cardinal Billiet, décédé.

M. l'abbé Langénieux, vicaire général de Paris, à l'évêché de Tarbes, en remplacement de Mgr Pichenot, nommé à l'archevêché de Chambéry.

M. l'abbé de Ladoue, ancien vicaire général du diocèse d'Auch, à l'évêché de Nevers, en remplacement de Mgr Forcade, nommé à l'archevêché d'Aix.

Et M. l'abbé Bataille, curé archiprêtre de Saint-Jacques, à Douai (diocèse de Cambrai), à l'évêché d'Amiens, en remplacement de Mgr Boudinet, décédé.

Mgr Pichenot est l'évêque zélé qui a dans son diocèce le pèlerinage de Lourdes, devenu si célèbre en peu d'années par le concours des pèlerins et par les prodiges qui s'y opèrent. M. l'abbé Langénieux, vicaire général de Paris, est l'un des administrateurs les plus distingués de cet important diocèse, et un long exercice du ministère pastoral l'a également mis à même de connaître les besoins des paroisses. Prédicateur éloquent, directeur éclairé, ferme et doux à la fois, il a toutes les qualités qu'on peut désirer dans un

évêque, et qui le feront vivement regretter à Paris. M. l'abbé de Ladoue, vicaire général et l'ami de Mgr de Salinis, d'illustre mémoire, était naturellement désigné depuis longtemps à la charge épiscopale. M. l'abbé Bataille, archiprêtre et doyen de Saint-Jacques de Douai, avait été nommé vicaire de cette paroisse en 1844; il sut, dit la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai, par sa profonde piété et son tact exquis, non moins que par l'aménité de son caractère et sa parole éloquente et pleine d'à-propos, se concilier l'estime et l'affection de tous, jusqu'au jour où les vœux des paroissiens le désignèrent, après la mort de l'ancien doyen, au choix de l'autorité diocésaine. La vénération et la sympathie, dont il n'a cessé d'être environné durant les vingt-neuf ans qu'il a passés dans cette paroisse, s'accrurent encore, lorsque des indiscrétions révélèrent qu'il avait refusé, pour rester dans son église, l'évêché de Saint-Denis (Afrique). Il y a un à deux mois, quand des ouvertures presque officielles lui annoncèrent sa nomination à Amiens, il déclara de nouveau qu'il n'était pas fait pour porter un tel fardeau et qu'il ne l'acceptait pas. Il se réjouissait sincèrement d'en être délivré; et voilà qu'aujourd'hui cette charge, malgré lui, est imposée à son humilité. Il ne pourra refuser ce que la volonté divine lui ordonne d'accepter, et il dira, avec le saint évêque de Tours dont il retrouvera le souvenir en sa ville épiscopale : « Seigneur, si je suis « nécessaire à votre peuple, je ne refuse pas pour lui d'accepter « cette fatigue; que votre volonté soit faite..... »

Le concile provincial d'Alger a eu sa session solennelle de clôture au jour que nous avons indiqué. Cette session, écrit-on à l'*Univers*, s'est faite avec la même pompe religieuse que l'ouverture, et le soir a eu lieu dans la ville d'Alger une procession d'action de grâces, où le Saint-Sacrement était porté par Mgr l'Archevêque assisté de NN. SS. les évêques de l'Algérie, et où se trouvaient présentes toutes les autorités civiles et militaires, gouverneur général en tête.

L'œuvre du concile est considérable par son étendue et par les sujets qui y ont été traités.

En cinq sessions solennelles, il a été publié quarante-sept décrets différents sur le dogme et sur la discipline. Dans les deux dernières sessions, en particulier, il a été traité des erreurs modernes en des décrets distincts, dont voici les titres pour quelques-uns :

1° Les Erreurs contemporaines; 2° le Libéralisme; 3° la Morale indépendante; 4° la Séparation de l'Eglise et de l'Etat; 5° l'Education laïque.

Parmi les derniers décrets, on en a remarqué un fort beau sur l'Œuvre de la Propagation de la foi, et un autre sur le rétablissement dans les diocèses de l'Algérie des tribunaux ecclésiastiques pour le jugement des clercs.

On travaille maintenant à mettre en ordre tous les actes et décrets du concile, pour les soumettre, avant leur publication, à l'examen et à la confirmation du Saint-Siége, selon l'obligation imposée par le pape Sixte V à tous les conciles provinciaux et selon l'usage constamment suivi dès les premiers siècles par l'ancienne Église d'Afrique.

On sait que les conciles se terminent par des acclamations solennelles où les Pères expriment les sentiments de piété et de reconnaissance qui les animent envers Dieu, la sainte Vierge, les saints, les gouvernements humains eux-mêmes.

Voici les plus remarquables, de celles qui ont été faites à la séance de clôture du concile d'Alger : Nos lecteurs les liront avec plaisir.

Après les premières acclamations à la Sainte-Trinité, à Notre-Seigneur Jésus-Christ, à Notre-Dame d'Afrique, a eu lieu celle à Pie IX, dont les expressions étaient empruntées à un ancien concile d'Afrique, écrivant synodalement au Vicaire de Jésus-Christ, il y a déjà douze siècles :

℣. Domino nostro Beatissimo, Apostolico culmine sublimato, sancto Patri Patrum et summo omnium Præsulum Pontifici Pio IX, Doctori et magistro infallibili !

Tout le clergé a répondu :

Dominus conservet eum, etc.

Puis à Mgr l'archevêque :

℣. Illustrissimo et Reverendissimo Archiepiscopo Algeriensi, Conciliorum Africanorum instauratori cum multis annis magnæ gratiæ.

℟. Felices annos tribuat ei Dominus, ut omnia quæ fortiter cœpit opera, pro christianæ religionis augmento caritas ejus, auxiliante Deo, perficiat.

L'acclamation à l'Eglise d'Afrique était touchante :

℣. Ecclesiæ Africanæ quæ surrexit a mortuis : Alleluia ! Alleluia !

℟. Resurgens amplius non moriatur : Alleluia ! Alleluia !

L'armée n'a pas été oubliée :

℣. Gallico exercitui qui invicta virtute sua istas infideles regiones crucis regno et christianæ civilitati acquisivit et servat.

℟. Hi in curribus et hi in equis, dum nos pro eis in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

Enfin le gouverneur général a été solennellement remercié d'avoir, après quarante ans de conquête, accordé la liberté à l'apostolat :

℣. Summo coloniæ algeriensis gubernatori qui diu exoptatam apostolicis viris tribuit libertatem.

℟. Tribuat ei Dominus secundum cor ejus et omne consilium ejus confirmet.

L'un des caractères propres de ce concile a donc été de proclamer ici les droits et le devoir de l'apostolat catholique.

Je vous citais dans ma dernière lettre, ajoute le correspondant de l'*Univers*, les décrets qui ont été lus dans les sessions précédentes, décrets où en imposant aux missionnaires la plus sévère prudence, dans l'intérêt même de leur œuvre, le concile a proclamé la nécessité, le devoir de l'Eglise de préparer par la charité la conversion des infidèles.

C'est, en effet, ce qui a lieu depuis deux années, dans le silence. Nous avons en Kabylie, au milieu des villages infidèles, des missionnaires catholiques qui soignent les malades et font l'école aux petits enfants. Il y en a dans le désert. Il y en aura bientôt au centre même de l'Afrique. Ils ont pris le costume, la langue, les usages matériels des indigènes. Partout ils sont entourés du plus grand respect. Pas un d'entre eux n'a été l'objet d'une insulte. Partout les Arabes proclament que les marabouts français sont meilleurs que les leurs propres, et qu'il ne leur manque pour aller au ciel que de dire leur formule mahométane. En un mot, l'expérience est faite.

Dans la matinée du 20 juin, le vœu de la ville de Marseille a été accompli par le vice-président de la Chambre de commerce, en l'absence du président du tribunal de commerce. Les membres de la Chambre de commerce, accompagnés de plusieurs corporations, se sont rendus au monastère de la Visitation, où l'évêque a officié. La foule était très-grande. Un orage a éclaté pendant la cérémonie, et a été suivi d'un beau temps. L'orage a retardé la sortie de la procession qui a parcouru son itinéraire au milieu de la foule. Le général Espivent, le préfet, les généraux, les autorités judiciaires, civiles et militaires suivaient la procession. Un ordre parfait n'a cessé de régner pendant la cérémonie.

Dans sa séance du 30 mai, l'Assemblée nationale a adopté la loi suivante :

Art. 1er. — La colonne de la place Vendôme sera reconstruite telle qu'elle existait au moment de sa destruction.

Art. 2. — Il est ouvert pour cet objet, au ministère des travaux publics sur l'exercice 1873, un crédit de 250,000 francs.

La portion du crédit non dépensée dans l'exercice sera reportée à l'exercice suivant par un arrêté du président de la République.

Le peintre Courbet étant pécuniairement responsable, comme démolisseur de la colonne, un huissier, pour actes et diligences du ministre des finances, vient de saisir-arrêter entre les mains de la Banque de France, des sociétés de crédit et des marchands de tableaux de Paris, toutes les sommes qu'ils doivent ou pourront devoir à M. Gustave Courbet, peintre, et démolisseur de la colonne Vendôme, l'Etat revendiquant contre lui le remboursement des frais de réédification de ce monument public. C'est la première fois peut-être, remarque le *Journal de Paris*, que l'Etat a la bonne fortune de faire payer les vitres cassées par le casseur lui-même. L'auteur du *Casseur de pierres* ne pensait sans doute pas que, lorsqu'il s'agissait de l'Etat, le proverbe : *Qui casse les vitres, les paye*, fût applicable. Mais on ne saurait penser à tout. Le maître d'Ornans va désormais travailler pour l'Etat.

La souscription pour le monument à élever, à Rouen, au vénérable de La Salle, s'élevait, le 14 juin, à 100,805 fr. 33 c. ; c'est la France tout entière et les pays étrangers qui rendent hommage aux Frères des Ecoles chrétiennes en la personne de leur vénérable fondateur.

Un incendie a failli détruire, ces jours passés, la belle église dédiée à Notre-Dame de Fourvières, à Lyon; grâce à la promptitude des secours et à l'énergie des travailleurs, on n'a à regretter que la perte de la toiture. On ignore encore la vraie cause de l'incendie ; certains indices font craindre que la malveillance n'y soit pas étrangère. Quoi qu'il en soit, cet événement, qui aurait pu avoir de si graves conséquences, n'a fait que redoubler la piété des Lyonnais envers la sainte Vierge, et l'on parle d'organiser un grand pèlerinage national à Fourvières pour témoigner de la piéte de toute la France.

Allemagne.

L'Association des catholiques d'Allemagne, qui compte 130,000 membres, tous hommes adultes, et qui a tenu ses séances le 4, le 5 et le 6 juin à Mayence, sous la présidence du baron de Loé, gentilhomme silésien, s'est particulièrement occupé des lois qui vien-

nent d'être portées contre l'Eglise. Les membres de la réunion ont rédigé le manifeste suivant :

AUX CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE.

L'assemblée générale des catholiques allemands, a mûrement examiné, dans les derniers jours, les devoirs que la situation sérieuse du moment impose à tous les hommes dévoués à leur Eglise et à leur patrie. Les membres ont unanimement attesté la résolution de défendre avec résolution et persévérance la liberté de l'Eglise, les droits de la famille et du peuple chrétien.

Comme premier devoir dans les luttes qui s'apprêtent, l'assemblée générale recommande aux membres de l'association et à tous les catholiques le dévouement le plus absolu à leurs chefs établis de Dieu, c'est-à-dire aux évêques et au Pape, chef de l'Eglise. C'est à cette autorité, établie par le Sauveur, que nous laissons la décision sur toutes les questions concernant la foi chrétienne, le droit de l'Église et la vie religieuse. Nous ne reconnaissons pas d'autre autorité dans le domaine spirituel, et jamais nous ne reconnaîtrons à un pouvoir temporel le droit de régler des affaires que Jésus-Christ, fils de Dieu, a réglées, ou qu'il a ordonné aux apôtres et à leurs successeurs de régler eux-mêmes.

En faisant cette déclaration, en complète harmonie avec la parole apostolique de l'épiscopat prussien, l'assemblée générale est bien éloigné de vouloir violer le respect qu'elle doit au pouvoir temporel. Les catholiques se sont montrés de tous temps citoyens sûrs et fidèles de l'État. Quelque graves que puissent être leurs griefs, les catholiques d'Allemagne ne se laisseront jamais entraîner à des actes illégaux. S'ils se croient tenus en conscience d'observer le principe, qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, ils observeront avec une exactitude aussi consciencieuse, dans toutes les choses permises, le devoir et l'obéissance envers l'autorité temporelle. L'amour de la patrie, comme l'amour de l'Eglise, n'impose pas moins aux catholiques le devoir d'user avec la plus grande décision de tous leurs droits civils pour défendre la cause du droit et de la liberté. L'indifférence à l'égard des intérêts publics est toujours condamnable. Elle est doublement inexcusable quand il s'agit, comme dans ce cas, des biens les plus sacrés.

C'est pourquoi l'assemblée générale invite tous les catholiques de la manière la plus pressante à prendre part avec zèle aux élections prochaines pour le Reichstag et les Diètes des différents Etats.

Les hommes qui jusqu'ici ont été envoyés au Reichstag par les circonscriptions catholiques ont combattu avec un courage incomparable. La fraction du centre s'est montrée le foyer de la liberté et du droit, l'organe des sentiments chrétiens. Le nombre de ses membres doit augmenter et il augmentera si nous faisons notre devoir.

Puissent les catholiques d'Allemagne, dans ces temps difficiles, remplir leurs devoirs dans tous les sens. Puissent-ils avant tout se souvenir que tout aide nous vient de Dieu et partant répondre avec zèle à l'in-

vitation de nos évêques, leur conseillant la prière. C'est dans cette pensée que l'assemblée nationale a placé l'association des catholiques allemands sous la protection des saints Cœurs de Jésus et de Marie. Si nous mettons notre espérance dans le Sauveur du monde, si indignement renié de nos jours, cette espérance ne sera point trompée.

Mayence, le 5 juin 1873.

Au nom de l'assemblée générale :

Le baron FÉLIX DE LOÉ, président.
NICOLAS RACKE, secrétaire.

L'évêque de Strasbourg invité, comme les évêques prussiens, à soumettre au gouvernement le plan des études et des règlements de son séminaire, a refusé d'obtempérer à l'injonction du président supérieur d'Alsace-Lorraine, en motivant son refus sur ce que l'Alsace n'étant pas une province prussienne, les lois de la Prusse ne la concernaient pas, et que le concordat de 1801 conclu entre le Saint-Siége et la France était le seul règlement qui pût régir aujourd'hui les affaires épiscopales du diocèse de Strasbourg.

Les *vieux-catholiques* d'Allemagne viennent de recevoir du ciel une leçon qu'ils devraient méditer sérieusement. Le jour même où, à Cologne, le professeur Joseph Hubert Reinkeins était élu par eux en qualité d'évêque-missionnaire de l'Allemagne et qu'il acceptait son élection, M. Loos, le soi-disant archevêque des Jansénistes de Hollande, qui devait le sacrer, mourait subitement. Inutile d'ajouter ici des commentaires.

Japon.

Nous trouvons dans les *Missions catholiques* une lettre de Mgr Petitjean, vicaire apostolique du Japon, dont nous extrayons le passage suivant :

« Mon provicaire, M. Laucaigne, m'écrit de Nagasaki, à la date du 4 avril, qne le gouverneur de la ville a fait donner l'ordre à tous les païens, détenteurs des maisons et des champs des prisonniers chrétiens d'Ouracami, d'avoir à les quitter au plus tôt. Bien qu'on ne m'ait pas encore annoncé la sortie de prison de tous nos confesseurs de la foi, j'espère plus que jamais la réalisation prochaine de cet heureux événement. »

D'autre part, on lit dans une lettre de M. Cousin, missionnaire à Osaka, datée du 4 avril 1873, et adressée à Mgr Petitjean :

« Vous savez, Monseigneur, que nos chers prisonniers d'Owari sont

en route pour Nagasaki. Ils ont passé deux jours à Osaka. Tous ceux qui avaient déjà reçu les sacrements ont pu se confesser. M. Vigroux, qui était ici, m'a aidé à les entendre. Hommes, femmes et enfants, tous ont fait du jardin et de la maison leur propriété personnelle et s'y sont promenés à l'aise. Jamais on n'avait vu une telle affluence, ni entendu un tel bruit. On aurait dit une centaine d'écoliers partant en vacances.

« Les chrétiens de Kichou sont en route depuis deux jours. On leur a rendu chapelets et médailles.

« Il y a encore quelques édits de proscriptions dans Osaka; mais on dit que, dans certains quartiers, la liberté des cultes a été proclamée officiellement. »

TROIS DISCOURS DE PIE IX.

Pie IX est entré dans la vingt-huitième année de son pontificat et dan la quatre-vingt-deuxième de son âge, et Pie IX est toujours plein de vie, plein de santé et de force; il semble, selon l'expression de la sainte Ecriture, que sa jeunesse s'est renouvelée : *renovabitur ut aquilæ juventus tua.* Grâce merveilleuse que Dieu fait à son Eglise, magnifiques espérances qu'il nous permet de concevoir! Ce Pape qu'on disait mourant, et dont on se préparait à célébrer les funérailles par de nouveaux coups portés à la religion, ce Pape voit tomber l'un après l'autre ses plus acharnés ennemis, et sa voix, qui est la voix de l'Eglise, continue d'enseigner la doctrine, d'affirmer les principes et de flétrir et de condamner l'injustice.

Le R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus, a lu, le 12 juin, l'Adresse suivante, au nom de tous les généraux d'ordres et des supérieurs des couvents de Rome :

Très-Saint Père,

Les graves afflictions qui oppriment depuis longtemps déjà les bons fidèles, en voyant l'Eglise de Jésus Christ si universellement persécutée, loin de diminuer, s'aggravent de jour en jour en proportion de l'audace et de la violence toujours croissantes de ses ennemis.

Nous avons, il est vrai, non-seulement la ferme confiance, mais la certitude infaillible que l'Église, fondée sur la pierre angulaire, qui est le Christ, résistera à tous les chocs, et prévaudra contre toutes les forces de l'enfer, mais nous ne pouvons nous empêcher de nous plaindre, nous aussi, du mal qui se fait impunément et du préjudice très-grave qui en résulte pour les âmes exposées à mille dangers, au milieu d'une si grande perversité de maximes immorales et irréligieuses qu'on favorise et qu'on propage de tous côtés.

Un des graves motifs de notre affliction, est de voir toutes les commu-

nautés religieuses exposées aux angoisses et aux contradictions, et sur le point d'être expulsées par la force de leurs asiles sacrés, dépouillées de leurs propriétés et repoussées au milieu des périls du siècle.

Toutefois, au milieu de si vives amertumes, nous trouvons une grande consolation dans la vigueur avec laquelle Votre Sainteté prend notre défense contre l'ennemi commun, comme aussi dans la faveur qui nous est accordée de venir souvent aux pieds de Votre Sainteté, et de déposer nos peines dans son cœur paternel ; nous y puisons du courage, et l'exemple de la générosité, de la force et de l'espérance dans le secours divin. Oui, nous espérons que le Seigneur ne tardera pas à venir à notre secours, et nous espérons *contra spem in spem*.

Mais, qu'il me soit permis de le dire, le motif le plus puissant de notre espérance, c'est vous, bienheureux Père. Parmi les signes que le Seigneur nous donne de sa prédilection pour l'Eglise, le plus remarquable, le plus lumineux et le plus caractéristique est la conservation de la précieuse santé de Votre Sainteté, au delà du terme que n'ont jamais dépassé les précédents Souverains Pontifes. Ce précieux signe, qui console tous les bons, nous encourage à espérer que les prières de toute l'Eglise seront bientôt exaucées, et que par l'intercession de la Bienheureuse Vierge Marie, laquelle doit à Votre Sainteté le plus beau joyau de sa couronne, le Seigneur rendra à l'Eglise cette paix qui est l'objet du désir du monde entier, et que le monde attend avec le triomphe de la justice et de la vérité.

Aujourd'hui plus que jamais nous nous sentons engagés à prier avec la plus grande effusion de nos cœurs, afin que le Seigneur hâte le moment de ses miséricordes sur son Eglise, et conserve pendant de longues années la vie et la santé précieuses de Votre Sainteté, de laquelle nous implorons avec confiance pour nous et pour nos familles religieuses la bénédiction apostolique.

Le Saint Père a répondu :

« Je m'associe pleinement aux justes plaintes que vous venez d'entendre et qui s'élèvent au sujet de la triste situation présente et du pouvoir que, pour un moment, Dieu a voulu donner à l'enfer. En vérité, il semble que nous n'ayons qu'à répéter maintenant ces paroles : *Hœc est hora vestra et potestas tenebrarum* (1).

« D'où vient, en effet, sinon du prince des ténèbres et de ceux qu'il inspire, cette frénésie cruelle qui pousse à assaillir des personnes inoffensives qui vivent tranquilles dans la solitude de leurs cloîtres afin de prier, d'étudier et d'embellir l'E-

(1) Voici votre heure, l'heure de la puissance des ténèbres.

glise, laquelle, au moyen de ces soutiens et de ces défenseurs, se présente vraiment comme *circumdata varietate?* (1).

« D'où vient cette haine qui excite les mêmes hommes à priver ce Saint-Siége de vaillants appuis, le peuple fidèle d'excellents ministres des sacrements et de saints dispensateurs de la parole divine, d'où vient-elle, sinon de Satan lui-même et de ses satellites, incarnés dans l'homme, et qui voudraient déraciner la foi et détruire, s'il était possible, jusqu'aux dernières traces du catholicisme?

« Néanmoins deux réflexions s'offrent à la pensée et doivent servir à nous réconforter dans une si grande désolation. La première est que les âmes chères à Dieu doivent être éprouvées par la désolation. *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te* (2). C'est ce que disait l'ange à Tobie pour lui expliquer le mystère de ses douleurs.

« De même aussi, l'Eglise purifiée par les tribulations se relèvera plus vigoureuse, et les ordres religieux eux-mêmes pourront combattre de mieux en mieux les combats du Seigneur, après qu'ils auront triomphé des efforts actuels de l'enfer qui tendent à la destruction de tout ce qui se présente sous l'aspect de la religion et de l'Eglise.

« L'autre motif de nous raffermir et d'espérer, c'est, pour moi, l'esprit de prière qui se réveille de toutes parts avec une nouvelle ardeur. Il n'est pas un coin de la terre où ne soit porté le nom de Jésus-Christ, pas un endroit où l'on ne prie pour les afflictions de l'Eglise. Or, cet esprit est un signe évident que la miséricorde n'est pas loin.

« Et puisque Dieu a élevé notre bassesse jusqu'à nous faire ses coopérateurs dans le gouvernement de son Eglise, nous devons redoubler notre confiance en lui, qui saura nous donner les forces nécessaires non-seulement pour combattre, mais encore pour triompher.

« Les censures de l'Eglise, qui s'accumulent sur la tête des spoliateurs, c'est là encore une arme puissante dont Dieu se servira pour la défaite de ses ennemis.

(1) Entourée de toutes sortes de grâces.

(2) Parce que tu étais agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation vînt t'éprouver.

« Je me rappelle avoir raconté plusieurs fois une anecdote concernant une personne que je connaissais, et cette anecdote je veux la répéter. Au temps passé, quand je demeurais dans la maison des pauvres artisans (l'*Institut* dit de *Tata Giovanni*, dont Pie IX a été l'aumônier) je vis venir à moi un homme appartenant à une famille aisée, lequel me demanda un secours. — Eh ! quoi, lui dis-je, n'appartenez-vous pas à telle famille, si riche des biens de la fortune et qui fait partie elle-même d'une grande société qui a acquis un grand nombre de biens d'Eglise pour des millions?

« — Depuis cette époque jusqu'à présent, me répondit-il avec des larmes dans les yeux, nos richesses s'en sont allées comme la fumée; c'est pourquoi je vous prie de me donner un petit secours, afin que je puisse retourner dans mon pays natal, et, derrière les murs de l'habitation domestique, expier secrètement mes péchés.

« Si je raconte ce fait, ce n'est pas qu'il soit unique, mais c'est qu'il ressemble à beaucoup d'autres qui ont eu lieu dans le passé, et qu'il est comme la prédiction des événements à venir. Plaise à Dieu que, comme il prédit les conséquences de l'usurpation, il serve aussi d'exemple pour amener le repentir des usurpateurs. Ayons confiance en Dieu, qui nous marque sa tendresse, même quand il châtie. Ayons confiance qu'il tournera son regard irrité contre ceux qui font le mal : *ut perdat de terra memoriam eorum* (1).

« Enfin, levons les yeux vers lui, et pour nous réconforter davantage, demandons-lui la grâce de supporter avec patience tout ce qu'il permettra qui nous arrive. Recommandez-lui les besoins de toute l'Église et du vieillard qui vous parle, afin qu'il me donne la force de prier pour tous, pour l'Allemagne, pour la France, pour l'Autriche, pour la Suisse, pour l'Angleterre, pour l'Espagne, pour le Portugal et pour cette pauvre Italie. Ah! que Dieu vienne calmer la tempête et ramener le navire dans le port du salut et du repos! Sans aucun doute il viendra, et c'est avec cette foi que je lève la main pour vous donner la bénédiction du Seigneur, à vous et à tous les ordres que vous représentez. »

(1) Afin qu'il efface leur souvenir de dessus la terre.

Quelques jours plus tard, le patriciat romain venait, à l'occasion de l'anniversaire de l'exaltation de Pie IX, offrir au Saint-Père l'hommage de sa fidélité par une députation de ses plus illustres représentants.

Assistaient à l'audience : le marquis Antici Mattei et la marquise, Donna Claire des princes Altieri, le prince Chigi, le prince Barberini, le prince et la princesse de Sulmona, le prince et la princesse Dandini Giustiniani, le prince et la princesse Antici, la princesse de Viano, Don Eugène des princes Ruspoli, le duc Grazioli, le duc et la duchesse Caffarelli, le duc et la duchesse de Gallise, le marquis et la marquise Patrizi, le marquis et la marquise de Paganico, le marquis et la marquise Theodoli avec leurs enfants, les marquis Pie et Alexandre Capranica, la marquise Casali del Drago, le marquis et la marquise Sacchetti, le marquis et la marquise Serlupi, le marquis et la marquise Vincent Antici, le marquis et la marquise Spinola, le marquis et la marquise Sampieri, la marquise Lorenzana, le marquis et la marquise Vitellèschi, le marquis et la marquise Marini, le marquis François del Bufalo, le marquis et la marquise Gérôme Cavalletti, le marquis Lepri, le marquis et la marquise Ricci Paracciani, le marquis Bourdon del Monte, le marquis Pelligrini Quarantotto, le marquis et la marquise Pietramellara, le marquis et la marquise de Bavieri, le comte et la comtesse Macchi avec leurs enfants; le comte de Celere, le comte et la comtesse Bentivoglio, le comte della Porta Rodiani, le comte Soderini, le comte Jean Moroni et sa dame, le comte et la comtesse Cardelli, le comte et la comtesse Dandini de Sylva, la comtesse Christine de Carpegna, le comte Scotti, le comte et la comtesse de Witten, le comte et la comtesse Malatesta, le comte et la comtesse Frédéric Moroni, le comte et la comtesse de Villanova, le comte François Antamoro, le comte et la comtesse Brazza, le comte et la comtesse Alborghetti, le comte et la comtesse Antonelli et leurs enfants, le comte Adolphe Pianciani, la comtesse Negroni, le duc della Regina, le comte et la comtesse Bezzi, le baron et la baronne della Penna, la comtesse Pietromarchi, le baron et la baronne Capelleti, le commandeur Pacca, M. et Mme Datti, et un grand nombre d'autres dont il ne nous a pas été possible de retenir les noms, dit le correspondant du *Journal de Florence*, qui nous donne cette liste.

Voici l'adresse qui a été lue au Saint-Père :

Bienheureux Père,

Les sentiments de sincère vénération et de constante fidélité, qui ont autrefois conduit le patriciat romain à vos pieds, à l'occasion de

cet anniversaire de votre exaltation sur la Chaire de Pierre, l'engagent aujourd'hui à renouveler avec une plus grande effusion de cœur ses actions de grâces à Dieu pour avoir conservé la santé de Votre Sainteté, et à multiplier ses vœux pour que le Seigneur vous accorde encore de longues et heureuses années.

Nous ne le voyons que trop, les années présentes sont des années d'affliction et de deuil et le doux souvenir du passé en rend l'expérience encore plus amère. Et si nous le ressentons, avec combien plus de force devez-vous l'éprouver, Vous, sur qui, comme chef de l'Eglise universelle, pèsent tous les maux qui affligent le troupeau de Jésus-Christ.

Saint-Père, plein de confiance en Dieu et en la Vierge Immaculée, vous élevez votre grande âme à l'espérance, et nous espérons avec vous. Il suffit que Dieu nous conserve votre auguste personne dans la force et la vigueur, et nous sommes contents de souffrir avec vous, et pour vous, de même qu'avec vous et par vous nous espérons l'abondance des consolations que nous implorons. Le patriciat romain sera toujours ce qu'il a été, partageant en première ligne les douleurs de son prince et de son père; mais, grâce à Dieu, il sera constant dans son espérance et inébranlable dans sa fidélité.

Après avoir glorieusement dépassé de deux les années de Pierre, vous entrez, Très-Saint-Père, dans la vingt-huitième de votre Pontificat providentiel. Passez encore cette année, suivie d'une longue suite d'autres réjouies par ces conseils de miséricorde que Jésus notre Dieu et Rédempteur va prédisposant dans son cœur très-aimant. En vous il nous conserve un Père dont le cœur ressemble tant au sien; lui aussi ne tardera pas à nous exaucer.

Nous nous serrons pleins d'espérance et de foi autour de ce Dieu si aimable, de la même manière que nous entourons en ce moment son Vicaire, et prosternés devant lui, comme nous le sommes à vos pieds saints; par le moyen de votre bénédiction apostolique nous implorons la sienne.

Pie IX a répondu :

« J'agrée de tout mon cœur les nobles sentiments que vous m'avez exprimés, et je veux en échange vous adresser quelques paroles, avant de vous donner la bénédiction que vous implorez.

« Aucun de vous n'ignore sans doute ce que raconte la sainte Ecriture d'un prince oriental, grand par sa puissance et ses richesses, et qui voulut en faire pompe dans un festin solennel, auquel il invita, en différents jours, les différentes classes de ses sujets, en commençant par les grands et les nobles. Tous se rendirent volontiers et avec joie à l'invitation, et admirèrent la richesse des meubles, le goût exquis et l'a-

bondance des nourritures, la délicatesse des vins et des liqueurs.

« Il n'en est point ainsi de vous, nobles et patriciens de Rome : vous mettez le pied dans ce palais, non pour vous y asseoir à une table abondamment servie, mais pour partager la tristesse de votre Père ; et en cela vous êtes infiniment plus nobles que ceux dont j'ai parlé tout à l'heure.

« Vous êtes certainement venus volontiers me visiter, et par cette visite, vous avez mis en pratique cette sentence de l'Esprit Saint : *melius est ire ad domum luctus, quam ad domum convivii.* Il vaut mieux se rendre dans la demeure du Vicaire de Jésus-Christ que dans les tabernacles des pécheurs. Il vaut mieux protester et protester encore (*riprotestare*) avec lui contre l'usurpation injuste du pouvoir temporel, des possessions de l'Eglise, de la liberté d'association si hautement proclamée, mais accordée de fait seulement à tout ce qui est antichrétien, à tout ce qui est opposé à la morale et nuisible à la société, tandis qu'elle est refusée pour toutes les institutions de l'Eglise de Jésus-Christ. Oh oui ! il vaut mieux répéter les protestations contre les injustes violations que de participer aux fausses joies que les violateurs font reluire aux regards de la foule pour essayer (mais en vain) de détruire dans les esprits la mauvaise impression du mal commis.

« Que Dieu vous bénisse, puisque vous venez consoler son indigne vicaire et vous unir à lui, au moins tacitement, pour condamner les grands maux qui se sont commis. Le plus puissant moyen à opposer à ces maux est la prière, et en ces jours l'Eglise invite ses enfants à se réunir pour accompagner son divin fondateur que les fidèles portent en triomphe par les places et les rues dans les pays catholiques.

« Triste chose ! pendant que l'on rend ce juste honneur à Jésus-Christ dans tous les pays où il y a des catholiques, et qui plus est, même là où ces derniers vivent sous la domination des infidèles, à Rome (qui le croirait ?) à Rome, centre du catholicisme, les fidèles ne peuvent pas se réunir autour du très-saint Sacrement dans les rues publiques, sans s'exposer à de honteuses et lâches insultes ; ce qui a rendu nécessaire de limiter la cérémonie sainte à l'intérieur des temples. L'arche de l'An-

cien Testament ne put pas pendant un certain temps être portée en procession dans les rues de Jéricho et il fallut se borner à la porter autour de la partie extérieure des murs ; mais après le septième tour, les murs tombèrent, et les Hébreux s'emparèrent de la ville. Imitons cet exemple : nous aussi prions et accompagnons le divin Sauveur dans les modestes processions qu'il nous est encore permis de faire. Dieu se chargera du reste.

« Si mes péchés n'y sont pas un obstacle (ici le noble auditoire n'a pu contenir son émotion, et s'est écrié tout d'une voix : Non, non, Saint-Père), j'espère que nous pourrons tous répéter avec le Psalmiste : *ad vesperum demorabitur fletus, et ad matutinum lætitia*. Nous avons souffert par le passé, nous avons enduré des tribulations : *ad vesperum demorabitur fletus* ; mais l'aurore portant la joie et la paix luira enfin : *ad matutinum lætitia*.

« Que la bénédiction que nous devons en ce moment implorer de la bonté de notre Père céleste soit le gage de cet avenir ; mais pour la mériter et obtenir que nous en retirions plus de fruits, prosternons-nous devant lui, comme Jacob devant Isaac, lequel, sentant l'odeur des vêtements de son fils, leva la main et fit descendre de grand cœur sur lui une ample et abondante bénédiction. Nous aussi nous devons être la bonne odeur du Christ : *Christi bonus odor ;* et afin que sa bénédiction demeure perpétuellement sur nous, approchons-nous de lui avec l'humilité qui convient à des enfants et avec la fermeté et la constance qui sont le propre des combattants, et demandons-lui la provision de vertus nécessaire pour avoir en abomination et condamner tout le mal qui se fait dans cette vallée de misère et spécialement dans cette pauvre ville.

« Que la bénédiction que je vous donne au nom de Dieu soit avec vous et avec vos enfants durant la vie et au moment de la mort, afin que vous puissiez tous être sauvés et bénir et louer Dieu pendant l'éternité des siècles. »

Le 17 juin, le Saint-Père a ainsi répondu à l'adresse dont S. Em. le cardinal Patrizi a donné lecture au nom du Sacré-Collége.

« Plus la durée de ce pontificat se prolonge, durée qui me permet de dire : *Incolatus meus prolongatus est*, plus votre affection envers ce Saint-Siége, et votre zèle à en défendre les droits

s'accroît et se fortifie. J'en ai la preuve non-seulement dans les paroles que vous avez prononcées, Seigneur cardinal, au nom de vos collègues, mais plus encore dans les travaux intelligents auxquels vous vous livrez, au sein des nombreuses Congrégations qui se réunissent pour traiter les affaires de l'Eglise, lesquelles se sont considérablement multipliées par suite de la condition anormale des temps. Il est en effet naturel qu'avec l'accroissement démesuré des agressions injustes, croissent dans la même proportion les études et les efforts pour soutenir les droits de l'Eglise de Jésus-Christ, les prérogatives de ce Saint-Siége, et pour défendre ses champions injustement et lâchement attaqués.

« Votre exemple ne reste pas stérile, car vous trouvez partout des imitateurs. Au premier rang se distingue la noblesse romaine, ce qui est pour mon cœur une grande consolation. Viennent ensuite celle de Naples et une phalange d'élite de jeunes gens italiens qui se dévouent avec un zèle louable à un grand nombre d'œuvres de piété et d'utilité publique. Je passe sous silence tout ce qui arrive de consolant en dehors de l'Italie, car il y a entre les bons une émulation qui les anime, les encourage, et fait croître leur confiance en la bonté divine. On a dit quelquefois que l'horizon présentait des points noirs, mais ceux dont je parle sont des points blancs et causent une grande satisfaction.

« Mais à côté de tant de motifs de consolation, le regard est aussi contraint de s'arrêter sur le funeste spectacle de mille maux. Nos adversaires souffrent avec peine que nous répétions l'énumération de ces maux, ainsi que nos protestations. Mais malgré leur mauvaise humeur, nous renouvelons nos protestations, et nous confirmons les censures qu'ont encourues les usurpateurs de l'Etat pontifical, des biens appartenant à l'Eglise, des cloîtres et des saintes maisons de retraite, d'où ils ont arraché leurs paisibles habitants.

« Et nous renouvelons d'autant plus ces protestations que nous sommes chaque jour témoins de nouveaux attentats et de nouvelles insultes à la religion catholique et à la foi prêchée par Jésus-Christ, par les apôtres et leurs successeurs jusqu'à nos jours.

« Est-ce que ce ne fut pas une insulte à la religion que cette promenade funèbre faite en l'honneur d'un homme (1) qui naquit catholique, mais qui mourut en incrédule et privé de tout secours religieux, par les manéges de ses perfides amis qui mirent tout en œuvre pour atteindre ce but ?

« Les plus mauvais journaux se réjouirent de cette mort et s'écrièrent à l'unanimité : « Il est mort comme il a vécu. » Il n'est que trop vrai, sa vie fut signalée par les actes les plus antichrétiens. Sa vie fut une suite continuelle d'actes et d'efforts contraires à la paix de l'Italie, à la sainteté de la religion et à ce Saint-Siége. Il s'employa le premier, il y a déjà plusieurs années, à la suppression des Ordres réguliers en Piémont, et il a mis ici la dernière main à cette œuvre. Poussé par sa haine contre le souverain Pontificat, il fit dépenser des sommes considérables pour la fameuse expédition de Garibaldi, qui se termina par les faits de Mentana.

« Par ces entreprises et d'autres aussi mauvaises, il encourut force censures et il est mort sous le poids de ces censures; sans réparer les énormes scandales donnés à tant de millions de bons catholiques.

« Il n'est plus, et il est entré dans la demeure de l'éternité. Quelle éternité ? Je l'ignore. Mais s'il est *mort comme il a vécu*, selon l'assertion de ses amis, une triste pensée se présente à l'esprit de ceux qui réfléchissent à la fin de ce malheureux. Cependant les jugements de Dieu déjà prononcés ne nous sont pas connus ; nous devons tous les adorer profondément, et il n'est pas permis d'en rechercher d'avance le résultat.

« Mais je ne puis dissimuler l'impression très-pénible que j'ai éprouvée en lisant dans certains journaux que son cadavre a été placé avec pompe dans le principal temple de son pays, et que, sur la porte du temple, on avait écrit que « la Bonté Infinie accueillait le défunt dans ses bras. »

« Je fus encore plus affligé en lisant que les prêtres, plus courtisans que les ministres d'un souverain tout-puissant, ont prêté leur concours à ces cérémonies funèbres, ou pour mieux dire, à ces profanations funèbres. J'aime à croire que tout cela

(1) Sa Sainteté fait évidemment allusion à Rattazzi.

est faux et qu'on n'a point fait une si grande injure à la mémoire d'Alexandre III.

« Quant à nous, élevons nos regards vers le Dieu des miséricordes, et supplions-le de nous bénir, afin qu'il nous donne la force et le courage de nous tenir toujours unis et toujours éloignés de tout principe de conciliation semblable à celle qu'on voudrait établir entre le Christ et Bélial. Que chacun demeure à son poste. Ces hommes désirent que j'aille à eux. Moi je désire qu'ils viennent à moi. Mais je ne puis aller à eux et je n'irai jamais.

« Que Dieu me fortifie, et qu'il vous encourage à soutenir le choc de la phalange infernale. Ces hommes sont des loups qui veulent dévorer les agneaux, mais il n'y a rien à craindre. Par cela même que ce sont des loups, ils seront vaincus, et les agneaux seront vainqueurs : *Si lupi fuerimus, vicimur*, dit saint Jean Chrysostome. Quant à nous, étant agneaux, nous aurons les yeux de Dieu tournés vers nous : *oculi Domini super justos et aures ejus in preces eorum.* »

PIE IX ET LES JUIFS.

Le 20 juin, fête du Sacré-Cœur, MM. les abbés Lémann ont eu une audience particulière de Sa Sainteté. Voici quelques détails pleins d'intérêt.

En voyant entrer les deux frères, le Pape s'est écrié :

— Ah ! mes fils, venez, causons des israélites.

— Très-Saint-Père, ont-ils dit, en se mettant à genoux, Votre Sainteté déclarait il y a quelques jours, dans un admirable discours, *qu'il fallait se prosterner devant Dieu comme Jacob se prosterna devant Isaac*. Eh bien, nous, fils de Jacob, nous venons nous prosterner aussi devant celui qui continue Isaac sur la terre, devant le Vicaire de Jésus-Christ.

— Ah ! c'est bien vrai, je bénis comme Isaac. Mais, Dieu soit loué! le Pape n'est pas aveugle comme Isaac, et le Pape n'est plus malade. Votre visite me fait plaisir, mes enfants, parce que, dans ces derniers temps, les israélites de Rome m'ont causé de la peine et de l'affliction. Ils dirigent tous les mauvais journaux à Rome contre moi et contre l'Eglise.

— Oui, Très-Saint Père, ont repris les deux frères, beaucoup

d'israélites mêlés au mouvement révolutionnaire ressemblent en ce moment à Paul courant avec fureur sur la route de Damas pour aller persécuter l'Église naissante.

— Ils tomberont de cheval, s'est écrié le Pape, et il a ajouté tendrement :

— Prions pour les pauvres israélites, afin qu'ils aient part au triomphe de l'Église.

Et alors il se mit à réciter l'oraison que l'Église fait entendre le jour du vendredi-saint.

Les deux frères lui ayant présenté ensuite le panégyrique de Jeanne d'Arc, que l'un des deux a prononcé cette année à Orléans :

— Ah! Jeanne d'Arc, a dit Pie IX, Mgr Dupanloup désire beaucoup que je la béatifie. Je le désire aussi. Mais il faut attendre les circonstances. En ce moment il se fait en France un grand mouvement vers le bien, ce qui prouve que la France reprend sa vie : mouvement à Notre-Dame de Lourdes, mouvement à Notre-Dame de la Salette, mouvement à Notre-Dame de Chartres, mouvement à Notre-Dame de la Garde, mouvement à cause du Sacré-Cœur. Et dans tous ces pèlerinages on voit des officiers et des députés. A Lyon, vous avez aussi Notre-Dame de Fourvières. Il faut aimer beaucoup les pèlerinages, nous souvenant que nous sommes tous pèlerins sur la terre. — (*Univers*.)

LES ENFOUISSEMENTS

Deux faits, arrivés presque en même temps, viennent d'irriter la libre-pensée : l'un s'est passé à Versailles, l'autre à Lyon.

A Versailles est mort un député qui se croyait de race simienne, comme M. Littré, et qui avait formellement demandé que la religion ne présidât point à ses funérailles. Selon l'usage et les règlements, une députation de l'Assemblée nationale se rend auprès du corps de l'ex-*honorable*, et deux escadrons de cuirassiers sont commandés pour le cortége d'honneur. Mais, apprenant qu'il ne doit y avoir qu'un enterrement civil, la plupart des députés se retirent, et l'officier qui commande les cuirassiers commande un mouvement qui laisse le mort sans cortége.

Grande fureur dans les rangs simiens, dont M. Challemel-Lacour exprime la colère dans un discours tombal qui n'est qu'un blasphème contre Dieu et contre la religion.

A Lyon, c'est toute une association qui s'est formée pour arracher les cadavres au prêtre et faire de chaque enterrement civil une

manifestation antireligieuse. Là-dessus, le préfet de Lyon, M. Ducros, prend un arrêté qui va gêner ces manifestations impies et anarchiques.

Nouvelle fureur des simiens, qui crient, chose vraiment comique, que la liberté de conscience est violée... la conscience de quelqu'un qui ne croit ni à Dieu ni à l'âme!...

Il fallait faire du bruit, on a essayé d'en faire au moyen d'interpellations qui ont eu lieu mardi dernier.

En deux mots, le général du Barrail, ministre de la guerre, a justifié la retraite des cuirassiers. « Nous ne voulons pas, a-t-il dit, « associer les troupes à des manifestations antireligieuses ou impies. « Si vous niez l'âme en face des soldats, vous n'avez plus le droit « d'exiger d'eux le sacrifice de la vie. » Et ces nobles paroles sont accueillies par de vifs applaudissements.

M. Beulé, ministre de l'intérieur, a cité ensuite des faits révoltants d'oppression des consciences, de captation et d'impiété pratiqués pour l'enlèvement des cadavres dont on veut faire les trophées du matérialisme, et il a terminé ainsi son discours :

Toutes ces manifestations sont à la fois un scandale et une provocation au désordre dans les rues et dans les consciences d'une population dont la grande majorité ouvrière est chrétienne.

La liberté de conscience est-elle intéressée dans ces manifestations ? Non! ce n'est qu'une propagande révolutionnaire. Ceux qui protégent véritablement la liberté de conscience ce ne sont pas ceux qui s'élèvent contre un arrêté protecteur, c'est nous.

La liberté de conscience est-elle dans l'enterrement civil d'un enfant le lendemain qu'il a fait sa première communion? dans l'enterrement civil d'hommes qui sont morts en bons chrétiens? La liberté de conscience est-elle engagée dans l'enterrement civil d'une pauvre femme dont le mari méconnaît les dernières volontés? Est-elle dans des actes tels que ceux de certains hommes qui se jettent au milieu d'un convoi religieux pour le troubler et qui ne savent même pas le nom que portait le libre penseur dont on porte le cadavre?

Dans l'heure assignée, il y a seulement une gêne pour des manifestations révolutionnaires, qui ont augmenté de jour en jour dans les derniers mois d'avril et de mai.

Non! la liberté de conscience n'est pas atteinte par l'arrêté du préfet du Rhône, la conscience est respectée, et la sécurité de la rue est sauvegardée.

De nouveaux applaudissements accueillent ces paroles du ministre, et une immense majorité se déclare en faveur d'un ordre du jour accepté par le gouvernement. La conscience publique est ven-

gée ; la honte des enterrements civils ne retombera pas sur la nation.

Voici cet arrêté du préfet de Lyon, qui a tant irrité la libre-pensée et qui sera maintenu :

Le préfet du Rhône, commandeur de la Légion d'honneur,

Vu la loi du préfet du 4 avril 1873, sur l'organisation municipale de la ville de Lyon ;

Vu les lois des 16-24 août 1790 et 19-22 juillet 1791 ;

Vu le décret du 23 prairial an XII. sur les sépultures ;

Vu la loi du 7 frimaire an V, l'arrêté du ministre de l'intérieur du 5 prairial an II, et le décret du 30 décembre 1809, article 36 ;

Vu le décret du 4 thermidor an XIII ;

Vu le Code pénal. art. 274 et 471 ;

Considérant que le règlement général sur la police des cimetières, arrêté par notre prédécesseur, le 25 avril 1863, comporte diverses additions ;

Arrête :

Article premier. — Toute déclaration de décès faite à l'officier de l'état-civil, dans la ville de Lyon, sera accompagnée d'une autre déclaration faisant connaître si l'inhumation du décédé aura lieu avec ou sans participation des ministres officiants de l'un des cultes reconnus par l'État.

Cette seconde déclaration sera consignée sur un registre et signée du déclarant pour servir de base à l'application des dispositions contenues dans l'article suivant.

Art. 2. — A moins de circonstances tout à fait exceptionnelles, dont le maire sera juge, les inhumations faites sans la participation d'aucun des cultes reconnus par la loi auront lieu, savoir :

A six heures du matin du 1er avril au 30 septembre,

A sept heures du matin du 1er octobre au 31 mars.

Les autres heures du jour sont réservées aux autres inhumations.

Art. 3. — Les convois funèbres devront suivre les voies de moindre parcours, à moins d'itinéraire spécial que nous nous réservons d'autoriser.

Art. 4. — Il est interdit de faire des quêtes au cimetière ou sur la voie publique, à l'occasion d'un convoi funèbre.

Art. 5. — Dans le cas d'exonération partielle ou totale du paiement des droits portés au tarif des inhumations, l'employé du bureau de l'état civil devra en faire mention au bas de l'autorisation prescrite par l'article 77 du Code civil.

Art. 6. — Toute fausse déclaration et toutes autres contraventions aux dispositions qui précèdent, seront constatées par procès-verbaux, pour être réprimées conformément aux lois.

Art. 7. — MM. les maires des arrondissements de Lyon, le commissaire central, les inspecteurs des convois funèbres et des cimetières,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera imprimé et affiché, et dont un exemplaire restera placardé dans chaque bureau d'état-civil.

A la préfecture, Lyon, le 18 juin 1873.

Le préfet du Rhône,

DUCROS.

Veut-on savoir maintenant sur quelle échelle se pratique le vol, car c'est le mot, le vol des cadavres, et combien peu la liberté de conscience a à voir en tout ceci, qu'on lise cette liste, dressée par le *Français*, des personnes enterrées civilement dans la ville de Toulon, depuis le 3 décembre 1871 jusqu'au 13 août 1872. Nous ne craignons pas de la reproduire, malgré sa longueur et quoiqu'il ne s'y trouve que des noms inconnus ; il y a là des chiffres, des dates et des noms qu'il importe de publier, afin qu'on voie clairement la grandeur du mal.

3 décembre 1871. — Pellegrin (Galilée) 10 *jours*, sur le Port, 5.
18 mars 1872. — Mme Begeon (Elisabeth), 42 ans, rue des Trois-Oliviers, 19.
3 avril. — Mme Suzan (Marie), 46 ans, rue du Mûrier, 15.
12 avril. — Vian (Napoléon), 61 ans, *Hospice civil*.
23 avril. — Roux (Jacques), 4 *mois*, au Château-Vert.
1er mai. — Siné (Louis), 46 ans, rue Saint-Michel.
8 mai. — Drogoul (Antoinette), 7 *mois*, rue Montauban, 6.
16 mai. — Ruchier (Andreline), 1 *mois*, rue July, 1.
18 mai. — Fontaine (André), 1 *an*, rue Saint-Charles, 1.
22 mai. — Mme Pascal (Rose), 78 ans, rue Fabaèque, 4.
23 mai. — Hartmann (Gustave), 1 *mois*, rue Castel, 8.
26 mai. — Carnies (Pauline), 16 *mois*, rue du Mûrier, 11.
27 mai. — Lanterimot (Angélique), 46 ans, *Hospice civil*.
31 mai. — Rosso (Dominique), 42 ans, *Hospice civil*.
31 mai. — Chamberlange (Joseph), 52 ans, Petit-Toulon, 8.
4 juin. Raps (Marie), 53 ans, rue du Pradel, 11.
11 juin. Roubert, 42 ans, *Hospice civil*.
13 juin. — Robiou, 15 *jours*, boulevard Saint-Hélène.
13 juin. — Pialat, 2 *ans*, aux Routes.
14 juin. — Magistrat (Marie), 67 ans, *Hospice civil*.
15 juin. — Giovanni (Auguste), 3 *ans*, rue des Tombades, 9.
15 juin. — Bourget (Fanny), 1 *an*, quartier des Routes.
17 juin. — Laporte, 46 ans, à Saint-Roch.
18 juin. — Delin (Victoire), 4 *heures*, route de La Valette, 36.
18 juin. — Colard (Aimable), 44 ans, rue Aupan.
18 juin. — Florent (Joseph), 5 *mois*, camp Gérin.
20 juin. — Beaulat, 84 ans, rue Saint-Louis.
23 juin. — Moisan (Marie), 22 *jours*, rue des Trois-Oliviers, 68.
28 juin. — Ortelle (Marie), 22 ans, rue Castel, 8.
1er juillet. — Bertranne (Françoise), 15 *mois*, rue Saint-Michel, 19.
2 juillet. — Lequellec, 15 *jours*, rue de Pradel, 11.
4 juillet. — Voetzel (Firmin), 5 *mois*, quartier Sainte-Catherine.
4 juillet. — Rébufat (Elisa), 18 *mois*, rue Maynapes, 23.

6 juillet. — Bonifacino (Louis), 2 *mois*, rue du Gard, 19.
6 juillet. — Borjayt (François), 18 *mois*, quartier Saint-Roch.
6 juillet. — Cézanne (Jean), 1 *an*, rue du Pont, 6.
7 juillet. — Espagne (Nathalie), 14 *mois*, rue de la Rivière, 26.
11 juillet. — Moreau (Aug.), 21 ans. *Hospice civil.*
12 juillet. — Noble (Mathilde), 7 *mois*, rue Berthier, 12.
15 juillet. — Mariotti (Anaïs), 2 *ans*, route de La Valette.
16 juillet. — Brifford (Julés), 1 *mois*, rue de l'Eglise, 6.
16 juillet. — Lagier (Marie), 8 *mois*, boulevard Saint Hélène, 69.
16 juillet. — Alezard (Louise), 2 *ans*, route de La Valette, 93.

Voilà les exploits de la libre-pensée ! En présence de ces faits, on ose parler de la liberté de conscience, allons donc! Il ne peut s'agir de liberté de conscience en tout cela; c'est une question de voirie et de salubrité publique, il ne s'agit pas d'enterrements, mais *d'enfouissements*, et au *Siècle* que ce dernier mot révolte, il convient de rappeler la définition donné par M. Littré lui-même, le patriarche des Simiens, dans son grand Dictionnaire :

ENFOUISSEMENT : Action d'enfouir, d'enterrer les cadavres des animaux morts ou abattus.

Si vous n'avez pas d'âme spirituelle, immortelle, appelée à recevoir dans une autre vie la récompense ou la punition de vos actions, qu'êtes-vous autre chose qu'un cadavre, et que réclamez-vous autre chose qu'un *enfouissement* sans appareil, sans pompe, pratiqué à la dérobée, comme les opérations de certains métiers qu'on ne nomme pas, et qui doivent s'exercer la nuit.

J. CHANTREL.

LE PÈLERINAGE NATIONAL.

Après la journée politique du 24 mai, la journée religieuse du 20 juin : grande journée qui comptera dans les fastes de l'Eglise et de la France, et d'où l'on pourra dater l'ère de notre résurrection religieuse.

Comment décrire cette fête magnifique, qui avait attiré à Paray-le-Monial plus de trente mille pèlerins, venus de toutes les parties de la France, de la Belgique, de l'Alsace-Lorraine, de la Suisse, de l'Espagne, de la Pologne? La plume est impuissante; la voix seule, avec ses sanglots, pourrait en donner une faible idée à ceux qui n'y ont pas assisté, parce qu'elle serait accompagnée des larmes d'at-

tendrissement et de joie que fait couler le religieux souvenir de cette journée belle entre toutes.

On parle des joies du ciel; nous ne saurions leur comparer les joies de la terre, même les plus douces et les plus vives; mais si nous en pouvons entrevoir quelque chose ici-bas, n'est-ce pas dans ces fêtes chrétiennes où tous les cœurs n'ont qu'un même sentiment, toutes les âmes qu'une même pensée, qui s'expriment tantôt par un majestueux et éloquent silence, tantôt par des chants énergiques, par de brûlantes prières et par des sanglots qui viennent interrompre les voix au souvenir des malheurs de la patrie, tempéré par les plus invincibles espérances?

Que dirons-nous donc de ce pèlerinage national du 20 juin à Paray-le-Monial? Tous les journaux l'ont déjà décrit dans les plus grands détails; bien des yeux se sont mouillés déjà au récit de cette fête du Sacré-Cœur de Jésus. Dès la veille, elle excitait dans plusieurs quartiers de Paris un mouvement extraordinaire; les abords de la gare de Lyon voyaient arriver continuellement une nouvelle foule à la fois joyeuse et recueillie, des hommes de tout âge et de toute condition, des dames, des jeunes filles, des ecclésiastiques; les trains succédaient aux trains, tout se faisait sans bruit et sans désordre : c'étaient les pèlerins qui partaient à Paray-le-Monial. Les indifférents s'étonnaient, les ennemis n'osaient témoigner leurs sentiments, et ce Paris de la Commune, ces quartiers qui avaient vu couler si récemment le sang des modernes martyrs, assistaient avec respect au passage de cinq cents pèlerins venus du Nord, et portant sur la poitrine, sans respect humain comme sans ostentation, l'image du Sacré-Cœur.

Nous tenons ici à rendre tout de suite hommage à la compagnie du chemin de fer de Lyon, qui a mis le plus grand empressement et la plus grande complaisance à faciliter cet immense mouvement de pèlerins. Transporter en deux jours 23,000 personnes (le chiffre a été constaté) par des trains extraordinaires, sans gêner en rien le service des trains ordinaires, n'était pas une entreprise sans difficulté. Nous doutons qu'on en ait fait davantage en 1870, dans les premiers jours de la guerre. Cette fois, c'étaient aussi des soldats qui partaient pour une nouvelle campagne, campagne de prières et de supplications, et ils partaient avec une ardeur et une foi qui promettent des miracles. Il faut le dire : leur admirable esprit de discipline et leur bonne volonté rendaient la tâche de la compagnie plus facile; mais cette tâche n'en était pas moins grande : honneur et remerciement à cette compagnie, dont la bonne volonté et l'intelligence ont contribué à l'éclat de la belle fête de Paray-le-Monial.

Aucun accident sérieux n'est venu attrister le voyage, et si, au retour, on a pu regretter un peu d'encombrement, il est juste de remarquer que le nombre des pèlerins avait dépassé toutes les prévisions, et qu'il valait mieux souffrir de quelques heures de retard que d'être exposé à de graves dangers.

Aussitôt que les trains se mettent en marche, les pèlerins se recueillent : on met le voyage sous la protection de Dieu et de ses anges, on récite le rosaire, on prie et l'on chante ce cantique au Sacré-Cœur dont le refrain va devenir comme le cri de la France tout entière :

> Dieu de clémence,
> O Dieu vainqueur,
> Sauvez Rome et la France,
> Au nom du Sacré-Cœur!

Rome et la France, l'Église et la patrie, la patrie du ciel et la patrie de la terre, voilà l'objet des pensées de tous ces pèlerins. Il s'agit bien de politique, c'est-à-dire de ces préoccupations d'ambition et de partis qu'on voudrait reprocher à ces religieuses manifestations. Les pèlerins peuvent avoir au cœur des souvenirs, des regrets, des espérances; ils peuvent apprécier diversement les moyens dont il plaira à Dieu de se servir pour faire triompher son Eglise et pour relever la France; mais ils ne se préoccupent pas de ces moyens. Ce qu'ils demandent à Dieu, c'est le salut ; quant aux moyens, la Providence y pourvoira. *Sauvez Rome et la France!* Délivrez le Saint-Père, l'oracle vivant de la vérité, dont le monde a si grand besoin ; relevez la France, la fille aînée de l'Église, dont l'humiliation actuelle est une calamité pour la société chrétienne tout entière; voilà ce qu'ils vont demander; voilà le but du pèlerinage; les moyens sont à Dieu.

Les trains arrivent, les rues de Paray-le-Monial se remplissent, et l'on ne voit plus partout qu'une foule joyeuse et calme, hommes et femmes, enfants et vieillards, prêtres et militaires, bourgeois et paysans, portant sur la poitrine l'image du Sacré-Cœur. Paray-le-Monial n'est plus une simple ville, c'est comme une immense église, dans laquelle se déroulent les files toujours renaissantes d'une interminable procession. Le dernier train arrivant de Paris le matin devait donner le signal de la fête : les pèlerins en sortent nombreux comme une armée, on vient au-devant d'eux en procession, les chants retentissent de la gare à l'église et à la chapelle de la Visitation. Les prêtres se comptent par centaines, et cependant les messes ne peuvent suffire au pieux empressement des pèlerins : on en dit depuis minuit, on en dira jusqu'à une heure de l'après-midi; les

communions se succèdent sans interruption; toutes les cinq minutes, on est obligé d'inviter les pèlerins qui remplissent la chapelle de la Visitation, celle où a prié la bienheureuse Marguerite-Marie, et où elle a reçu de si précieuses révélations, d'inviter, disons-nous, les pèlerins, à sortir afin de faire place à ceux qui surviennent, et la plupart de ceux qui viennent de communier vont prier dans la belle église de la paroisse ou achèvent leur action de grâces dans la rue.

Quel spectacle, que celui que présente cette chapelle de la Visitation ! Quatre ou cinq prêtres à la fois y disent la messe; les fidèles se pressent jusque sur les marches des autels ou autour des tables qui sont devenues des autels improvisés; toutes les classes sont confondues, et un général en uniforme communie à côté d'une bonne femme du peuple, pendant que d'autres pèlerins baisent la châsse où se trouvent les reliques de la bienheureuse Marguerite-Marie, ou baisent le glorieux drapeau des zouaves pontificaux, sur lequel est gravé le Cœur de Jésus, glorieux drapeau teint du sang de quatre héros, de quatre martyrs, à la belle et douloureuse journée de Patay. Le général de Charette est là, avec trois cents zouaves; le général de Sonis, qui a perdu une jambe à Patay, s'appuie sur lui. Les larmes sont dans tous les yeux : on pleure délicieusement, en voyant ces généraux dignes des plus beaux siècles, ces braves entre les braves, ces intrépides jeunes gens, cette foule agenouillée, ces visages resplendissants de joie et d'amour sous l'attouchement de l'Hostie divine, et l'on se sent au cœur une indomptable espérance. Ah ! une nation qui offre de pareils spectacles, qui possède de tels biens, cette nation-là n'est pas encore condamnée : elle a devant elle un long avenir, un glorieux avenir.

Voilà la France! Elle n'est pas dans les antres des sociétés secrètes, dans les lieux de débauche et de plaisir, elle est au pied des autels, elle est dans le Cœur sacré de Jésus, dans ce Cœur où, selon l'énergique et magnifique expression de Charette, dans ce Cœur où sont tombés les braves de Patay. C'est la France de Clovis, de Charlemagne, de saint Louis, de Jeanne d'Arc : *rediviva Gallia ;* vive la France !

Il est impossible de tout dire. A dix heures, une immense procession se déploie; cent cinquante bannières vont aller se ranger avec vingt mille pèlerins autour de l'autel élevé hors de Paray, au bout d'une large allée de platanes. On chante toujours; les aspirations de la foi, les pensées religieuses s'expriment si bien par le chant, qui est la langue du ciel! Voici les bannières des diverses paroisses de Paris, celle de Belleville portée par un ouvrier en

blouse, les bannières de Brest, de Dijon, de Moulins, de Besançon, de Bayonne, une de Pologne, une d'Espagne, etc., etc.; voici les bannières en deuil de Metz, de Strasbourg, de Neuf-Brisach. Autour de chacune se groupent les pèlerins des paroisses et des corporations qui les envoient, et chaque groupe chante avec l'entrain de la foi et l'enthousiasme de l'espérance. Ici l'on entend les versets suppliants du *Miserere*, là les strophes triomphantes du *Magnificat*, et toujours revient le cantique du Sacré-Cœur avec le suppliant refrain :

Dieu de clémence
O Dieu vainqueur,
Sauvez Rome et la France,
Au nom du Sacré-Cœur.

Mais ceux qui entourent les bannières de l'Alsace et de la Lorraine ont modifié ce refrain; ils chantent :

Dieu de clémence,
O Dieu vainqueur,
Rendez-nous à la France,
Au nom du Sacré-Cœur.

Ce chant, ces paroles patriotiques, cet appel suprême au Dieu de miséricorde, font courir dans tous les cœurs un frémissement inexprimable. Que ne l'ont-ils entendu, ces hommes qui prétendent que le catholicisme étouffe les sentiments du patriotisme! ils auraient compris, au contraire, que c'est dans la foi, dans la religion que le patriotisme se retrempe. Les zouaves de Patay et de la retraite du Mans, les braves Bretons, les braves marins, les Cathelineau, les Charette, les Sonis, les Geslin et tant d'autres ne l'ont-ils pas surabondamment prouvé? Les jeunes héros sortis de nos établissements religieux, nos soldats chrétiens se faisaient tuer, tandis que tant d'autres savaient fort bien éviter les périls des combats dans de fructueuses et tranquilles positions.

Dans l'après-midi, une nouvelle procession partit de l'église de Paray pour aller se dérouler dans ce jardin de la Visitation où ont eu lieu les miraculeuses apparitions. C'est par cette procession qu'on put juger du nombre des pèlerins; car on ne faisait que passer, et très-rapidement, dans les allées du jardin, et la procession dura plus de deux heures.

Puis les vêpres en plein air, dans l'allée des platanes, puis un discours du P. Félix, entendu par plus de dix mille personnes et suivi de la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

Nous ne pourrions donner ici même une faible analyse du discours de l'éloquent jésuite, qui captiva pendant près de deux heures

l'attention de son immense auditoire. Citons ces paroles qui le terminèrent :

« Le sanglant combat de Patay, dit le P. Félix, n'avait pour les zouaves pontificaux que deux issues possibles : la victoire ou le martyre. Dieu, cette fois, leur donna le martyre ! Ils tombèrent en inondant de leur sang la bannière du Sacré-Cœur, qu'au plus fort de la mêlée ils avaient fièrement déployée devant l'ennemi, cette bannière, mes frères, que depuis ce matin vous entourez de votre vénération et inondez de vos larmes. Ah ! gardez-le, héroïques défenseurs de la France et de l'Eglise, gardez-le précieusement, ce drapeau glorieux, car un jour, c'est ma conviction, c'est la vôtre, et ce doit être l'espoir de tous les catholiques et de tous les Français, il reparaîtra sur les champs de bataille, cette fois, pour vous donner la victoire ! »

Une indicible émotion accueillit ces paroles ; ce furent des acclamations aux zouaves pontificaux et à leurs héroïques chefs, des acclamations à l'Alsace et à la Lorraine, et aussi à *Pie IX, pontife et roi*, que jamais les catholiques n'oublient dans leurs acclamations.

Tant d'émotions et de si longues cérémonies n'avaient pu fatiguer les pèlerins. A la nuit, on reconduisit aux flambeaux ceux qui allaient repartir, mais, dans la ville splendidement illuminée, les chants ne cessèrent que fort tard : partout retentissait le saint cantique, partout éclataient la joie et l'espérance, nulle part une querelle, nulle part de désordres, pas un seul incident regrettable à signaler. Il y avait là trente mille personnes venues des pays les plus éloignés; la force publique disposait de six agents, aucun de ces agents n'eut de désordre à réprimer.

Telle a été cette fête du 20 juin, dans ses principaux traits : elle réjouissait visiblement le cœur des deux prélats, l'ancien évêque et l'évêque actuel d'Autun, Mgr de Marguerye et Mgr de Léseleuc, qui présidaient à ces magnifiques cérémonies, avec Mgr de Ségur, dont la figure rayonnait de joie et dont l'âme voyait si bien les scènes admirables que ne peuvent plus contempler ses regards éteints.

La foule venue des environs de Paray était aussi extraordinairement édifiée. « Que c'est beau d'entendre chanter ainsi, disait-on derrière nous, surtout quand ce sont des hommes qui chantent, et des Parisiens ! » Oui, Paris, ce jour-là, a donné un bien bel exemple et réparé bien des scandales.

Disons, enfin, que les habitants de Paray-le-Monial se sont montrés dignes de l'éclat qui rejaillissait sur leur petite ville. Rien de plus charmant et de plus empressé que leur hospitalité : avec eux on se trouvait en famille, la plus franche cordialité présidait à tous

les rapports entre les gens du pays et les étrangers. Nous nous reprocherions de ne pas leur rendre ce témoignage bien mérité; nous nous reprocherions, en particulier, de ne pas envoyer d'ici nos remerciements publics au digne aumônier de l'Hôpital, M. l'abbé Cucherat, qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, et à ces saintes et dévouées Sœurs de Sainte-Marthe, qui recevaient les hôtes de leur maison avec une amabilité, un empressement, une joie riante, qui ne pouvait faire soupçonner que, depuis trois semaines déjà, elles avaient à peine chaque nuit quelques heures de sommeil et pas une minute de repos pendant le jour.

J. CHANTREL.

L'ÉGLISE VOTIVE AU SACRÉ-CŒUR.

Le lendemain du grand pèlerinage national à Paray-le-Monial, le 21 juin, il s'est passé à l'Assemblée nationale un simple fait, qui est resté presque inaperçu, et qui, pour nous, a la plus grande signification.

Le fait est celui-ci : M. le ministre de l'instruction publique et des cultes a déposé sur le bureau de l'Assemblée un projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d'une église à Paris, dans le dix-huitième arrondissement.

Or, ce dix-huitième arrondissement, c'est Montmartre, et la lettre suivante, que Mgr l'archevêque de Paris avait adressée, à la date du 5 mars, à M. Jules Simon, qui avait, il faut lui rendre cette justice, consenti sans difficulté à présenter à la Chambre le projet de loi qui vient d'être déposé par M. Batbie, la lettre suivante, disons-nous, montrera que le Vœu national au Sacré-Cœur va pouvoir prochainement recevoir son accomplissement.

« Paris, le 5 mars 1873.

« Monsieur le Ministre,

« A l'heure la plus cruelle de nos désastres, de pieux laïques conçurent le dessein d'élever, au sein même de Paris, un temple destiné à affirmer l'inébranlable confiance de la patrie vaincue et mutilée dans la miséricorde infinie du Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et à couvrir de son ombre tutélaire notre grande capitale, où se concentre la vie de la France entière.

« Ce projet, inspiré par un sentiment patriotique, me fut communiqué dès les premiers jours de mon arrivée sur le siége archiépiscopal de Paris; je ne pouvais que l'approuver. Je m'empressai

de le recommander au clergé et aux fidèles de mon nouveau diocèse et de me faire représenter par un de mes grands vicaires dans le comité qui s'était chargé de recueillir les adhésions et les offrandes.

« La plupart des évêques de France ont daigné également bénir et encourager cette Œuvre, ordonner des quêtes et ouvrir des souscriptions dans leurs diocèses. Les sommes importantes déjà reçues, — plus de 600,000 francs, — ne sont qu'une avance sur les ressources bien autrement considérables que des milliers d'adhérents ont promis de mettre à la disposition de cette grande entreprise chrétienne et française.

« Le moment est donc venu de choisir l'emplacement sur lequel l'église projetée devra s'élever. D'accord avec les membres du comité, j'ai pensé qu'elle serait bien placée sur cette colline de Montmartre (*Mons Martyrum*), que son nom et la tradition signalent comme un lieu consacré. C'est là, en effet, que saint Denis et ses compagnons de martyre ont répandu, avec leur sang, les premières semences de la foi chrétienne, qui ont fructifié si rapidement dans la Gaule septentrionale. Ne convient-il pas qu'un temple élevé pour appeler la protection divine sur la France en détresse, et sur la capitale particulièrement, soit placé dans un lieu qui domine Paris, et qu'il puisse être vu de tous les points de la cité? Un monument qui doit être comme une nouvelle profession de notre foi, pourrait-il être plus convenablement construit ailleurs que sur la sainte montagne qui fut le berceau de la religion chrétienne dans notre vieille France?

« Je viens donc, monsieur le Ministre, demander au gouvernement, par votre intermédiaire, de vouloir bien proposer à l'Assemblée nationale un projet de loi qui a paru nécessaire pour que nous puissions atteindre complétement le but que nous avons en vue.

« Nous ne demandons aucune subvention sur les fonds du Trésor. Les fidèles voudront et sauront subvenir, sur leurs propres ressources, à toutes les dépenses qu'exigera une telle entreprise. Elle sera d'autant plus agréable à Dieu, elle excitera d'autant plus la piété du temps présent et la reconnaissance de la postérité, qu'elle sera plus réellement une œuvre de zèle spontané, librement et généreusement acceptée par tous, par les pauvres aussi bien que par les riches.

« C'est sous un autre rapport et pour un double motif que l'intervention des pouvoirs publics nous est nécessaire.

« Il est désirable, en premier lieu, que nous ayons la liberté d'asseoir le monument sur le point précis qui, après examen et de

concert avec les autorités compétentes, aura été jugé le mieux répondre à la grandeur de la pensée qui a inspiré le projet. Or, si les intérêts dont l'édilité a la garde doivent, bien entendu, être soigneusement réservés dans une affaire de cette nature, il est juste que l'on puisse dominer les divers intérêts particuliers qui voudraient entraver notre action. Une déclaration d'utilité publique, qui, pour un intérêt de cet ordre, n'aurait rien d'exorbitant ni de contraire aux principes de la matière, pourrait seule permettre de choisir librement l'emplacement le plus convenable, en ouvrant la faculté d'appliquer, s'il y avait lieu, le droit d'expropriation.

« De plus, la destination et le but du monument, aussi bien que l'origine des ressources qui auront été employées à sa construction, ne permettant pas de faire de la nouvelle église une paroisse, il paraît convenable, — et rien ne s'y oppose, dans la législation ni dans les précédents, — que les archevêques successifs du diocèse, sur le territoire duquel l'édifice sera élevé, en soient reconnus propriétaires incommutables.

« C'est ce double vœu, monsieur le Ministre, qui pourrait être réalisé par une loi que j'ai l'honneur de vous prier de proposer à l'Assemblée nationale. Déjà, et je vous en remercie, vous avez bien voulu accueillir cette pensée, en ce qui vous concerne, lorsque j'ai pris la liberté de vous en entretenir.

« La loi que je sollicite aurait donc ce double objet :

« 1° D'approuver la proposition faite par l'archevêque de Paris d'ériger sur la colline de Montmartre, en un point à déterminer après enquête, un temple destiné à appeler sur la France la protection et la bonté divines;

« 2° D'autoriser l'Archevêque à acquérir, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, les terrains nécessaires, à l'amiable, et, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, après déclaration d'utilité publique, à la charge par lui de payer le prix d'acquisition des terrains et les frais de construction de l'édifice, avec les ressources mises et à mettre à sa disposition par la piété des fidèles.

« Je regarde, monsieur le Ministre, comme une circonstance toute providentielle la nécessité où nous nous trouvons de recourir à l'autorité de l'Assemblée nationale pour assurer le succès complet de notre patriotique entreprise; car j'ai la confiance la plus entière que la noble Chambre, si fidèle aux inspirations et aux traditions chrétiennes, ne refusera pas de l'approuver. Secondée par l'Assemblée souveraine et réalisée par les offrandes volontaires recueillies dans tous les diocèses, notre Œuvre aura ainsi le caractère d'une *Œuvre nationale*, et le temple, élevé au Dieu de paix et de miséricorde, par le concours de ces deux grandes volontés : celle

de l'Assemblée et celle du pays lui-même, rendra la confiance à tous les cœurs, en proclamant que la France, éclairée par ses malheurs, reconnaît la nécessité de chercher son salut dans la foi chrétienne, qui fut toujours pour elle une source de prospérité et de grandeur.

« Veuillez bien agréer, monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

« † J. HIPPOLYTE,

« *Archevêque de Paris.* »

Ainsi s'avance pas à pas l'œuvre de la réparation nationale et de la régénération de la France : Dieu écoute les supplications qui s'élèvent à lui de toutes parts, et que lui présentent le Cœur sacré de Jésus et la Vierge, reine de la France. Qui donc, en voyant ce qui se passe, ne sentirait pas renaître en lui l'espérance, et ne serait encouragé à redoubler de prière et d'actes de religion?

J. CH.

Voici le texte de l'exposé des motifs de la loi présentée par M. Batbie :

Mgr l'archevêque de Paris a reçu un grand nombre d'offrandes pour la construction d'une église à élever dans le dix-huitième arrondissement sur la colline Montmartre. Le prélat ne pense pas qu'on puisse conférer présentement à cet édifice le titre d'église paroissiale, mais il demande au gouvernement de faire déclarer le projet d'utilité publique et de l'autoriser, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, à acquérir les terrains nécessaires, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation. Le prélat s'oblige à payer le prix d'acquisition des terrains et tous les frais de construction, à l'aide des souscriptions et offrandes qu'il a reçues ou pourra recevoir à cet effet. Aucune subvention ne sera donc demandée ni à l'Etat ni à la ville de Paris.

L'emplacement choisi se trouvait indiqué d'avance dans les plans étudiés par les ingénieurs de la ville pour l'amélioration des voies de cette partie du dix-huitième arrondissement. Ces projets comportaient la construction d'une tour ou autre monument décoratif, au point précis où l'on propose d'édifier l'église. La ville de Paris se trouvera donc dégrevée de cette dépense.

Mgr l'archevêque de Paris désirerait qu'on pût commencer sans retard les travaux; il tient à dégager sa responsabilité de dépositaire des fonds déjà versés, qui s'élèvent à 700,000 francs environ.

L'ouverture d'un chantier important dans un quartier qui compte un grand nombre d'ouvriers de bâtiment, serait d'ailleurs présentement une excellente mesure que la population de cet arrondissement accueillerait avec faveur. Le gouvernement a, en conséquence, l'honneur de soumettre aux délibérations de l'Assemblée nationale le projet de loi ci-après :

Art. 1er. — Est déclarée d'utilité publique la construction d'une église projetée par l'archevêque de Paris sur la colline Montmartre (dix-huitième arrondissement), en un point à déterminer par l'archevêque de concert avec le préfet de la Seine, avant l'enquête prescrite par le titre II de la loi du 3 mai 1841.

Art. 2. L'archevêque de Paris, tant en son nom qu'au nom de ses successeurs, est autorisé à acquérir les terrains nécessaires à cette construction, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, à la charge par lui de payer le prix d'acquisition et tous les frais de construction, au moyen des souscriptions et offrandes mises ou à mettre à sa disposition.

Art. 3. Il sera procédé aux mesures prescrites par les titres II et suivants de la loi du 3 mai 1841 aussitôt après la promulgation de la présente loi.

Art. 4. Le ministre de l'instruction publique et des cultes et le préfet de la Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente loi.

EGLISE PAROISSIALE DU SACRÉ-CŒUR

A LIMOGES.

Le vendredi, 20 juin, la France avait, à Paray-le-Monial, des représentants de toutes ses provinces et de tous ses départements ; là, on échangeait fraternellement ses idées, ses impressions, ses projets pour le salut de la France et la gloire de l'Eglise ; là, nous avons l'honneur de rencontrer un prêtre zélé du diocèse de Limoges, de ce diocèse qui possède pour pasteur l'un de nos évêques les plus zélés et les plus infatigables. Paris doit avoir, nous dit-il, sa grande église dédiée au Sacré-Cœur en vertu du vœu national, les églises dédiées au Sacré-Cœur vont se multiplier en France, ne pourrait-il pas y en avoir une qui fût l'hommage spécial fait au Cœur de Jésus par tous les diocèses de France non envahis dans la dernière guerre ?

C'est ce que pense ce digne et zélé prêtre, M. l'abbé Maublanc, curé de la paroisse du Sacré-Cœur à Limoges, dont la pensée est

approuvée par Mgr Duquesnay, et c'est pourquoi il fait appel à tous les catholiques de France, et particulièrement à ceux des pays qui ont été préservés de l'invasion, afin de pouvoir faire de son église un monument de reconnaissance au Sacré-Cœur.

« Les élans de la France entière, dit-il dans les pages où il expose son dessein, joints à des motifs spéciaux de gratitude de la part du diocèse de Limoges ont fait naître au pasteur de la nouvelle paroisse du Sacré-Cœur de Limoges la pensée d'élever un monument qui soit à la fois un but de pèlerinage et un hommage de reconnaissance au divin Cœur de Jésus de la part de tous les diocèses préservés de l'invasion prussienne. Qui peut refuser de contribuer à l'érection d'un pareil édifice? — Il est bon de se souvenir. — L'oubli à l'égard de Dieu est toujours une faute; mais l'oubli de ses bienfaits, et surtout l'oubli d'une préservation, c'est une noire ingratitude. Qu'on se reporte à ces époques où l'atmosphère était comme saturée de tristesse, où l'angoisse était dans tous les cœurs, où l'on ne s'abordait qu'en poussant des soupirs! Qui n'eût pas alors donné son revenu d'un an, une partie de sa fortune, pour pouvoir dormir en paix? Eh bien! il faut le reconnaître, une grande partie du centre de la France, dont le diocèse de Limoges forme la lisière, l'Ouest proprement dit, toutes nos belles et fertiles contrées méridionales, ont été préservées des affreuses calamités qui ont atteint nos frères de l'Est et du Nord, et, pour nous servir des paroles de Mgr Dechamps, archevêque de Malines, en les appliquant à nos pays, « la formidable guerre qui a fait verser tant de sang et répandre tant de larmes autour de nous n'a provoqué chez nous d'autre mouvement que celui de la charité pour les victimes de ce grand désastre. »

« Les motifs qui nous poussent à faire de notre église un monument de reconnaissance au Cœur adorable du divin Jésus sont multiples. Outre le désir de notre vénérable évêque et notre dévotion au Sacré-Cœur, nous devons dire que, en sollicitant des secours pour notre œuvre, nous avons recueilli des témoignages irrécusables, démontrant jusqu'à l'évidence que ce saint et adorable Cœur a été une forteresse que notre rapace ennemi n'a pu franchir. Dès que la bannière des zouaves s'est montrée, les succès des Prussiens se sont ralentis. Ils ont posé le pied sur les diocèses de Moulins et de Bourges, limitrophes de celui de Limoges; mais là ils se sont arrêtés. C'est qu'on priait à toute heure du jour et de la nuit dans la vaste église à peine achevée du Sacré-Cœur de Moulins; c'est que des flots de fidèles portaient leurs larmes, leurs prières, leurs offrandes, à Notre-Dame-du-Sacré-Cœur d'Issoudun. Malgré les

orgies d'Autun, œuvres d'*auxiliaires* dévastateurs de nos temples et persécuteurs des évêques, cette partie de la Bourgogne où est assis Paray-le-Monial n'a vu ni les hordes prussiennes ni les bandes de Garibaldi. Une vénérable et généreuse supérieure du Sacré-Cœur nous disait qu'à Paris même les bombes des assiégeants et les balles des communards n'avaient pas fait une égratignure aux maisons du Sacré-Cœur : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti!*

« Nous nous adressons donc au cœur de tous les bons chrétiens, de tous les bons Français qui, sur les divers point de notre malheureuse patrie, éprouvent le besoin d'invoquer le Cœur de Jésus. Nous tendons plus spécialement la main aux habitants des parties de la France qui n'ont pas été envahies. C'est à la pitié du Cœur de Jésus que nous devons de n'avoir pas été dévorés, anéantis : *Misericordiæ Domini quia non sumus consumpti!* »

Nous sommes heureux de prêter la publicité des *Annales catholiques* à ce religieux et patriotique appel. On demande beaucoup aux catholiques, on demande de tous lés côtés, mais la charité et la reconnaissance ne connaissent pas les obstacles : la France chrétienne, malgré les revers et les désastres de la patrie, donne toujours généreusement ; elle sait que l'aumône a une force immense de supplication et de réparation : *eleemosyma a morte liberat.* Nous sommes donc certain que l'appel de M. l'abbé Maublanc sera entendu, et la belle église du Sacré-Cœur de Limoges sera un magnifique monument qui rappellera la reconnaissance de la France et qui attirera sur elle de nouvelles miséricordes (1).

J. CHANTHEL.

LA FÊTE-DIEU A VIENNE (2).

A sept heures, un carrosse de gala, rutilant de dorures, et attelé de huit chevaux blancs, amène l'empereur à Saint-Etienne. François-Joseph descend devant la porte des Géants (*Riesenthor*), où l'attendent les conseillers intimes, les chambellans et les officiers de la cour. Cette porte, qui ne s'ouvre que dans les grandes solennités, est tout ce qui reste de la partie romane de l'église. Entourée de meurtrières, elle ressemble à l'entrée d'un château fort,

(1) On peut adresser les offrandes M. l'abbé Maublanc, curé du Sacré-Cœur, à Limoges (Haute-Vienne). l'administration des *Annales catholiques* se chargera de lui transmettre les offrandes qui seraient remises dans nos bureaux.

(2) Extrait du *Moniteur*.

et donne à ce côté de la cathédrale la mine trapue et rébarbative qu'avait alors l'architecture militaire.

L'empereur est conduit à l'autel et s'assied dans le chœur. Sous les voûtes très-sombres, noircies par la poussière des siècles, dans la nef pavée de dalles funéraires, et dont quelques ornements empruntés au style néo-grec altèrent seuls, de loin en loin, le caractère imposant et rigide, se presse une foule immense.

L'office dure deux heures environ. Après quoi, les cloches recommencent à sonner à toutes volées, et la porte des Géants s'ouvre de nouveau pour donner passage à la procession qui va se dérouler à travers la ville.

La procession sort de Saint-Etienne et suit son itinéraire dans l'ordre suivant :

Les vétérans de l'armée de terre et de mer, au nombre de deux mille environ, portant toutes leurs décorations et précédés de l'étendard aux couleurs d'Autriche, orné de rubans et de fleurs ;

Les enfants de l'orphelinat, conduits par les Frères des écoles chrétiennes;

Les Pères Servites;

Les Frères de la Miséricorde ;

Les Capucins ;

Les Franciscains ;

Les Dominicains ;

Les Rédemptoristes ;

Les curés et le clergé des 27 paroisses de Vienne ; chaque prêtre avec son ostensoir enguirlandé ;

Les élèves du séminaire de l'évêque de Hongrie, Mgr Pazmann ;

Le bourgmestre et le Conseil municipal en habit de cour, l'épée au côté, suivis de leurs domestiques, en livrée nacarat, culotte courte, bas de soie, épaulettes de rubans armoriés, tenant à la main de gros cierges allumés;

Les chanteurs de la chapelle métropolitaine de Saint-Etienne ;

Le séminaire du prince-archevêque de Vienne ;

Les domestiques de la cour en grand gala ;

Les chanteurs de la cour avec leurs beaux uniformes rouges et argent,

Les *fourriers* de la cour ;

Les pages :

Les écuyers tranchants ;

Les chambellans ;

Les conseillers intimes avec des torches à la main ;

Les chevaliers, les commandeurs et les grand-croix de tous les ordres autrichiens ;

Les chevaliers de la Toison d'or (portant sur l'uniforme le collier d'or à *lacs d'amour*), alternant avec le chapitre métropolitain de l'archevêque de Vienne : le comte Andrassy est placé dans cette partie du cortége ;

Le recteur et les quatre doyens de la Faculté de Vienne escortés par les gendarmes de Burg, coiffés de leur casque à panaches de plumes noires retombant sur la visière ;

Le cardinal Rauscher, archevêque de Vienne, revêtu des habits pontificaux, et placé sous un dais dont les glands sont tenus par les camériers impériaux ;

Autour du dais les hallebardiers, gardes du corps de l'empereur, en rouge, avec panaches bleus;

Immédiatement après le dais, François-Joseph à pied, tête nue, avec le collier de la Toison d'or, le grand collier de l'ordre militaire et les insignes de ses autres ordres. A ses côtés, les doyens des divers ordres de l'Autriche ;

Les archiducs et leurs maîtres de cérémonies;

Les trompettes de la garde nationale à cheval portant un magnifique costume semblable à celui des hérauts d'armes du seizième siècle : casques argentés à aigrette rouge; mantelet de soie blanche orné d'un soleil d'or sur la poitrine;

Les gardes du corps, sur des chevaux noirs, à la crinière frisée ;

Les gardes hongrois en costume rouge à brandebourgs, la peau de tigre sur l'épaule, le kolbach orné d'une flamme verte et d'une haute aigrette blanche, sur de très-beaux chevaux blancs.

Toutes les troupes, y compris les détachements d'infanterie chargés de rendre les honneurs, sont sous le commandement en chef du feld-maréchal comte Thun-Hohenstein.

Quatre évangiles sont dits sur quatre places différentes. Une entre autres, sur la place Lobkowitz devant le palais de l'ambassade de France. Pas de chants d'église. Un défilé silencieux aux accents de l'hymne national.

L'impératrice devait faire partie du cortége, à pieds, en manteau de cour, avec ses dames d'honneur, mais la fatigue l'en a empêchée au dernier moment.

En somme, solennité des plus pittoresques, qui ne respire peut-être pas la poésie touchante de la Fête-Dieu française, avec ses autels de feuillage, ses jeunes filles en voiles blancs, ses rues jonchées de fleurs, qui resplendit de la couleur étrange et saisissante que donne en toutes choses le culte des traditions du passé.

LES PETITES CHAPELLES.

— Monsieur, pour la petite chapelle.

— Pour la petite chapelle, s'il vous plaît.

— Un sou pour la petite chapelle.

Pendant l'octave du Saint-Sacrement, on ne peut faire un pas dans certaines rues de Paris, sans entendre retentir ces mots, et sans voir un petit garçon avec une timballe, ou une soucoupe, ou une assiette pour recevoir l'offrande.

D'ailleurs, c'est une si douce petite voix qui demande ; il y a dans les deux yeux grands et limpides qui vous regardent une si douce supplication, qu'il est bien difficile de ne pas fouiller au fond de sa poche pour y découvrir un petit sou.

Et puis, voilà cette petite chapelle pour laquelle on vous met à contribution :

Un crucifix,

Une image de la sainte Vierge ou de quelque saint,

Deux apparences de chandeliers,

Quelques pots de fleurs;

Le tout posé sur une petite table, recouverte d'une serviette, dans l'angle d'un mur, près d'une humble porte, ou dans l'enfoncement d'une porte cochère.

Telle est la *petite chapelle*, qu'entourent trois ou quatre enfants, petites filles et petits garçons, lesquels l'ont ornée de leur mieux, qui sont tout fiers de leur travail, et qui ne comprendraient pas votre refus de contribuer, selon vos moyens, à une œuvre si digne d'admiration.

Après cela, si vous refusez, on ne vous poursuivra pas.

Mais, si vous donnez, quelle joie! Et comment ne pas donner un peu de joie à des enfants, quand cela est si facile?

Il est vrai que les petites chapelles sont nombreuses et que si l'on faisait à toutes une offrande, une bourse modestement garnie subirait une forte saignée ; mais on ne donne pas à toutes, et avec un peu de bonne volonté de la part des passants, toutes se trouvent pourvues.

J'aime les petites chapelles.

Je les aime parce qu'elles sont l'œuvre des enfants;

Je les aime, parce qu'elles rappellent l'une des plus belles fêtes de l'année chrétienne, l'une des fêtes les plus populaires de notre religion;

Je les aime, parce qu'elles rétablissent, à leur manière et dans

un certain degré, pour une huitaine de jours, le culte public dans Paris.

Et ce sont les enfants qui nous donnent cette leçon, à nous Parisiens ; ce sont les enfants qui nous font souvenir d'un temps déjà bien éloigné, et qui célèbrent à leur façon la grande fête de Dieu, dont les splendeurs de la nature révèlent la magnificence et la bonté.

Enfants, continuez donc de faire vos petites chapelles; continuez, enfants de Paris, de construire ces petits reposoirs dont nos rues ne peuvent plus hélas! vous offrir les modèles. Au moins vous empêchez la prescription, et vous maintenez la tradition, et vous nous faites espérer de meilleurs temps.

Ces temps, vous les verrez peut-être, vous les préparez, vous les désirez, puisque vous vous obstinez à construire vos petits reposoirs et nous forcez à contribuer nous-mêmes à les orner.

Et les enfants sont forts, parce qu'ils ne nous font pas peur.

Ils sont forts, parce que nous les aimons.

Il y aurait des choses bien touchantes à raconter, à propos des petites chapelles.

J'ai connu un homme qui se piquait de philosophie, qui ne mettait jamais le pied dans une église, et qui, par principe, n'accompagnait les enterrements et les mariages que jusqu'à la porte du temple pour les reprendre à leur sortie.

— Je n'aime pas ces momeries, disait-il de ce ton solennel et superbe que prennent les soi-disant esprits forts. Le culte qu'on doit rendre à la divinité est le culte du cœur. Je suis honnête homme, je ne fais de tort à personne, je remplis mes devoirs de citoyen, je reconnais l'existence d'un Être suprême, et j'admire ses œuvres : cela suffit.

Ils parlent à peu près tous de la même façon, très-contents d'eux-mêmes, et montrant parfaitement que la modestie ne fait point partie de leur religion.

Un jour, passant près de Saint-Roch, notre philosophe se voit accosté par une charmante petite fille qui tenait à la main une grande bourse semblable à celles des dames qui quêtent aux portes des églises :

— Pour la petite chapelle, s'il vous plaît.

D'abord il n'entend pas.

— Pour la petite chapelle, s'il vous plaît, reprend la voix.

Il regarde :

— Je n'ai pas de sou, dit-il sèchement.

— Oh! monsieur, pour la petite chapelle!

Il allait se fâcher.

Mais il voit des yeux si suppliants, la voix est si douce, qu'il céda à un bon mouvement. Il met la main à la poche, il en tire un gros sou et le jette dans la bourse, puis il part.

— Dieu vous le rendra, monsieur.

Ces mots que lui jette la petite voix le frappent. Il se sent soudainement ému. Il venait de faire acte de culte extérieur. Il en était honteux, furieux, et en même temps attendri.

Méfiez-vous d'une bonne action, si vous craignez d'en faire ; elle peut vous mener loin, bien plus loin que vous ne pensez.

Notre philosophe avait voulu se débarrasser d'une importunité, et il ne pouvait se débarrasser de cette douce petite voix, de ces yeux suppliants, et de ces mots prononcés si gentiment et avec tant de conviction :

— Dieu vous le rendra !

Pour ne pas prolonger cette histoire, je dirai tout de suite que notre homme, voyant l'église ouverte, et entendant les chants soutenus par la puissante et harmonieuse voix de l'orgue, entra sans trop se rendre compte de ce qu'il faisait.

L'autel était magnifiquement paré, mille cierges y brillaient, l'encens montait à flots vers la voûte du temple, des encensoirs d'or le lançaient en cadence devant l'autel, et une troupe d'enfants vêtus de blanc, couronnés de roses, répandaient des fleurs effeuillées dont les parfums se mêlaient heureusement à ceux de l'encens.

Le silence se fit.

La voix du prêtre s'éleva seule au milieu du silence ;

La foule se prosterna,

Et l'hostie sainte, élevée au-dessus de tout ce peuple, annonça la la bénédiction du ciel.

Le philosophe s'était prosterné comme tout le monde.

Quand il se releva, ses yeux étaient pleins de larmes, il était heureux. Le souvenir de sa première communion, le souvenir des anciennes prières, le souvenir de la mère qui lui avait appris à les bégayer sur ses genoux, tout était revenu à la fois, et son cœur s'était gonflé, ses yeux s'étaient remplis.

Il avait compris la grandeur du culte extérieur, et la force et le bonheur qu'il donne à l'âme.

Il redevint chrétien.

Dieu lui avait rendu le sou donné pour la petite chapelle.

J. CHANTREL.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

47. — **Les médecins et les miracles de Lourdes**, Lettre à M. le docteur Diday; Sommation à M. le docteur Voisin, par E. Artus; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-12 de 82 pages.

Les miracles de Lourdes ennuient beaucoup les libres penseurs ; le défi que leur a porté M. Artus de relever seulement *deux* erreurs dans le livre de M. Lasserre, ne les ennuie pas moins. M. Artus fait un pari de 10,000 francs à déposer chez un notaire, il demande pour juges les plus illustres de l'Académie de médecine et de l'Institut. Il y a deux ans que le défi a été porté; les plus incrédules n'ont osé le relever. On rit volontiers des miracles et de la crédulité de ceux qui les acceptent; lorsqu'il s'agit d'exposer son argent, on recule. L'incrédulité sait rire et plaisanter, mais elle n'a pas de conviction. Quelques libres penseurs ont essayé de relever le défi, mais ils n'ont pas été jusqu'au bout. Les deux plus connus sont M. le docteur Diday, médecin considérable et connu dans la science, et M le docteur Voisin, aliéniste fort distingué, médecin de la Salpétrière. Tous deux ont jugé bon d'intervenir dans la question des miracles de Lourdes, le premier par la plume, le second dans un cours public; mais ils ont également jugé bon de décliner le défi de M. Artus, dès qu'il les a mis au pied du mur.

48. — **Album-guide des saints pèlerinages de Paray-le-Monial et de Verosvres**, en l'honneur du Cœur de Jésus et de la bienheureuse Marguerite - Marie, par M. le chanoine Cucherat, aumônier à Paray-le-Monial ; Paris, 1873, chez Victor Palmé. — In-8° de 92 pages, avec cinq gravures. — Nous avons fait connaître, dans notre dernier numéro, l'édition in-12 de cet ouvrage, augmenté, dans cette édition, de cinq belles gravures représentant le couvent de Paray-le-Monial, la maison de la bienheureuse Marguerite - Marie Alacoque, la bienheureuse Marguerite-Marie en prière dans la cour du couvent de Paray, les divines apparitions, et la bienheureuse Marguerite-Marie en extase dans le champ du couvent. Nous n'avons pas besoin de recommander de nouveau ce livre, qui ne sera pas seulement un guide, mais un souvenir pour tous les pèlerins de Paray-le-Monial.

49. — **Les Grecs; la Légende du mont Liban**, par Mme la marquise Blanche de Saffray; Paris, 1870; in-12 de 12 pages. — Deux pièces de vers, les premiers prononcés en présence de M. Rangabé, ministre de Grèce, les seconds en présence de Joseph Karam. La première pièce célèbre la Grèce antique et fait l'éloge de la Grèce moderne; la seconde pièce, écrite en l'honneur de Joseph Karam, le défenseur des Maronites, fait aussi l'éloge de la France, toujours prête à voler au secours des opprimés. Un souffle généreux anime ces vers; écrits pour les circonstances, il ne faudrait pas leur demander une rigoureuse exatitude; ce n'est pas devant M. Rangabé qu'il eût convenu de mal parler de la Grèce contemporaine; mais peut-être, après l'expérience des conséquences de la guerre d'Italie, eût-il mieux valu ne pas regarder la guerre de 1859 en Italie comme une guerre de délivrance : elle pouvait l'être dans l'esprit de bien des braves qui combattaient; pour les inspirateurs de l'entreprise, elle n'avait d'autre but que d'agrandir le Piémont aux dépens de la justice et du droit, et de porter à l'Église des coups qui ont en même temps frappé la France.

50. — **L'invasion et la délivrance; les martyrs**, par Mme la

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

marquise Blanche de Saffray; Paris, 1871, chez Adrien Le Clere; — in-12 de 36 pages. — Le plus ardent patriotisme anime ces autres vers, écrits sous les plus vives émotions de nos derniers malheurs. Voici les Allemands à Paris :

Ils sont là... Paix, mon cœur! souffre avec di-[gnité;
Avec ses clous de fer, c'est la nécessité
Qui met ta gloire en croix!... Et cependant, [espère!
Après la mort, le Dieu s'envole du Calvaire.

Enfin, ils sont partis, et la France doit songer au lendemain, elle ne doit plus avoir qu'une pensée, la revanche :

Ils sont partis!... O Dieu! je vois s'étendre une [aile
Blanche comme une étoile, et se lever la main
De l'ange de Paris qui s'écrie : A demain!
. . . .
Et regagnant les lieux où passa le Germain,
J'ai relevé le front, et j'ai dit : A demain!

Mais, avant ce demain, que de nouvelles douleurs et de ruines! L'archevêque est arrêté: et avec lui les plus nobles victimes que la Commune prend pour otages, et qui vont être des *martyrs* :

Derrière ces grilles cruelles
Vos pieds, ô grands captifs, ont perdu leur pou-[voir;
Pour en sortir, il faut des ailes,
Ou vous en donnera ce soir!

dit admirablement le poëte, qui suit le funèbre cortége jusqu'à la mort des six martyrs :

Enfin le cortége s'avance!
Ils sont six! Le premier de tous ces fronts mûris,
Tu l'as bien reconnu ton vieux martyr, ô France!
C'est l'archevêque de Paris!

On n'analyse pas des vers, on les cite; c'est ce que nous avons fait; il ne nous reste qu'à dire que ceux de Mme la marquise de Saffray montrent une fois de plus l'alliance naturelle de la foi et du patriotisme.

51. — **Crux**, hymne des marins, avec antienne approbative de notre très saint père Pie IX, paroles de M. Guichon de Grandpont, commissaire général de la marine, musique de Fr. Liszt; Brest, 1865; — in-8° de 24 pages. — C'est la mise en musique de deux belles strophes latines, pour lesquelles l'auteur a obtenu l'approbation de Pie IX, afin qu'elles puissent être chantées dans quelques occasions, telles que bénédictions de navires de guerre ou de commerce, départs de flottes, messes célébrées pour les marins, etc. Dire que la musique est de Liszt, c'est en faire connaître suffisamment le mérite; quant aux strophes, en voici le texte, sous le titre *Crux* :

A nautis dubiam quum mare scinditur,
Erigi ut cito malus ab ipsis;
Cornu vexiferum dat Domini Crucem,
Qua pateant mis is æquora rupta.
Sub signo Domini tu a periculis
Altera tunc perit o t s navis;
Sacramenti equi-lem tot simulacra sunt
Per mare pendula in arbore vela.

52. — **Études géologiques** sur le Var et le Rhône pendant les périodes tertiaires et quaternaires; **le Déluge**, par A de Chambrun de Rosemont, membre de la Société géologique de France; Paris, 187., chez J.-B. Baillière; — in 8° de 130 pages, avec sept planches et une carte coloriées. — Voici des études qui se recommandent à l'attention de tous les géologues. N embrassant dans ses recherches que deux rivières, M. de Rosemont en a étudié à fond le régime et les révolutions, et il a pu tirer de ses observations des conclusions qui sont fort remarquables et qui constituent un véritable progrès dans les études géologiques. Ce qu'il nous importe de noter ici, c'est que le savant géologue est arrivé à donner du déluge mosaïque une preuve qui lui paraît des plus convaincantes, et qui frappera certainement les esprits qui n'ont pas de parti pris. « Je n'aborde ce sujet, dit-il lui-même, ni en historien ni en exégète, mais en simple géologue. C'est le marteau, le baromètre et le compas à la main que j'ai découvert les phénomènes qui m'ont démontré le déluge; c'est la seule voix de la géologie que je veux faire parler dans mon livre. » Cette voix parle avec une grande autorité. Nous croyons que M. de Rosemont a ouvert une nouvelle route aux investigations géologiques, et qu'il a prouvé une fois de plus

combien est naturel et facile l'accord de la science avec les données de nos Livres saints.

53. — **Le disciple bien-aimé**, par le R. P. Rawes, traduction, additions et notes par l'abbé de Cabrières, vicaire-général de Nîmes; Nîmes et Londres, 1873, chez L. Bedot et chez Burns Oates and Co; — in-12 de IV-408 pages. — M. l'abbé Baunard et M. l'abbé Maître nous ont donné de très-belles *Vies* de saint Jean l'Evangéliste; à côté de ces belles œuvres, l'Angleterre nous en fournit une, d'un caractère particulier, œuvre surtout d'amour et de piété, que M. l'abbé de Cabrière a jugé avec raison digne d'être connue en France, et qu'il nous donne d'ailleurs avec des additions, des notes et des modifications qui en augmentent considérablement le prix. Dans une série de douze chapitres, le P. Rawes présente au lecteur 1° le disciple que Jésus aimait; 2° saint Jean, vierge et martyr: 3° saint Jean, confesseur de Jésus-Christ; 4° saint Jean apôtre et évangéliste; 5° le prophète de la création nouvelle; 6° saint Jean, docteur de l'Eglise; 7° le Verbe incarné et saint Jean; 8° Marie et saint Jean; 9° l'*attente* de saint Jean; 10° l'*Assomption* de saint Jean. Viennent ensuite un épilogue, et deux appendices, l'un sur l'amitié monastique, l'autre sur les écrits de saint Jean. On sera surtout vivement frappé des pages consacrées à l'*attente* et à l'*assomption* de saint Jean. Il y a là des choses peu connues du commun des lecteurs, et qui transportent l'esprit dans la contemplation des sublimes secrets de l'avenir. Le *Disciple bien-aimé* est un livre destiné à faire les délices des âmes pieuses et à édifier et instruire tous ceux qui le liront avec attention.

54. — **Apparitions de la sainte Vierge** à deux jeunes enfants des Batignolles, et guérison miraculeuse de ces enfants, détails authentiques recueillis par le vicomte de la Vausserie; Paris, 1873, chez Adolphe Josse; — in-12 de 72 p. — Nous avons fait connaître, dans les *Annales catholiques*, les apparitions et les guérisons dont il s'agit dans cette brochure, ainsi que les réponses faites par M. L. Veuillot, dans l'*Univers*, aux négateurs des miracles; nous félicitons M. de la Vausserie d'avoir recueilli les détails authentiques qui s'y rapportent et reproduit les articles du grand écrivain catholique : son petit livre, pénétrant là où ne va point le journal, fera connaître davantage les merveilleuses manifestations de la puissance et de la bonté de Dieu ; c'est un livre à propager et la propagande sera une bonne œuvre de charité chrétienne et de polémique religieuse.

55. — **Fabiola**, drame en trois actes, pour être joué dans les pensionnats de demoiselles, par M. L. Soullier; Paris, chez Victor Sarlit; — in-12 de 70 pages. — Voici l'époque des distributions de prix qui approche; il est d'usage, dans plusieurs maisons d'éducation, de faire, à cette occasion, jouer des drames aux jeunes élèves: mais ici, le choix est bien difficile. *Fabiola*, dont le sujet est bien connu, puisqu'il est tiré du livre du cardinal Wiseman, est un de ceux qui conviennent le mieux aux pensionnats de demoiselles: l'auteur y a introduit des chœurs qui permettront de joindre à l'intérêt de la représentation celui de la musique. Nous ne dirons pas que ce drame atteint l'intérêt de l'immortel chef d'œuvre de Wiseman, mais il est intéressant, émouvant parfois, rempli des plus nobles sentiments; à tous ces titres il est vraiment recommandable.

56. — **L'Expiation**, drame en trois actes, par M. l'abbé Lebardin; Lyon et Paris, 1872, chez Félix Girard et chez Victor Sarlit; — in-12 de 72 pages. — Drame à l'usage des collèges et pensionnats de garçons; émouvant, plein de péripéties subites et de mouvement; mais à la façon des drames du moyen âge, et

des romans de chevalerie : on voudrait voir les caractères s'y mieux développer, et les faits sortir de ce développement. Nous n'avons pas besoin de dire, d'ailleurs, que la morale qui en ressort est excellente; c'est l'expiation, poursuivie volontairement par un criminel qui se repent, et laquelle en atteint un autre qui ne connaît pas le repentir.

57. — **L'âme sainte** embrasée d'un ardent amour pour Jésus et Marie, et d'une tendre dévotion envers leurs Cœurs sacrés, par un religieux de l'Ordre de saint Bruno, ouvrage traduit de l'italien par M. l'abbé A. Fourot, à Bar-le-Duc et à Saint-Dizier, 1872, chez Constant Laguerre et chez Henri Briquet; — in-12 de xvi-600 pages. — Excellent livre de piété, véritable service rendu par le traducteur aux âmes pieuses de France, qui trouveront dans l'œuvre du Chartreux italien un excellent Manuel de la dévotion au Sacré-Cœur, en même temps qu'un recueil de méditations ou de pensées spirituelles pour chaque jour de l'année. Le livre a eu un très-grand succès en Italie; il mérite de n'en avoir pas un moindre en France; il vient à propos, d'ailleurs, au moment où la dévotion au Sacré-Cœur se propage avec une rapidité véritablement merveilleuse, et il occupera parfaitement sa place à côté de la Vie des saints, dont il est tant à souhaiter qu'on reprenne habituellement la lecture dans les familles chrétiennes. Une page de l'*Ame sainte* le matin, après la première prière, la Vie des saints le soir, lorsque tous se réunissent avant d'aller prendre le repos de la nuit; il y aurait, dans cette pratique, une source de bénédictions pour la famille. Nous recommandons vivement l'*Ame sainte*, comme l'un de nos meilleurs livres de piété.

J. CH.

Le Gérant : PUTOIS-CRETTÉ.

Pour le mois de Juillet consacré à honorer le Précieux-Sang, nous recommandons un **Exercice abrégé pour le Chemin de la Croix**, *qui coûte, franco,* 1 *franc les cent exemplaires. — S'adresser à M. l'abbé* PHILIPPE, *à Sainte-Marie,* CAEN (*Calvados*).

Les **Annales catholiques** *paraissent régulièrement tous les samedis par livraisons de* 64 *pages in*-8. Les abonnements se font pour un an ou pour six mois et partent du 1er janvier et du 1er juillet de chaque année.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, suivant les prix ci-dessous au nom de **M. CHANTREL, rue de Vaugirard, 371, à Paris.**

	Six mois.	Un an.
France et Algérie	7 fr.	12 fr.
Alsace-Lorraine, Belgique, Suisse, Italie	9	16
Espagne, Portugal, Angleterre, Allemagne	10	18
Le Canada, les Indes, la Chine	»	20

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

Les pèlerinages. — Les députés à Paray-le-Monial. — Pèlerinages belges : Paray, Louvain, Saint-Hubert. — Pèlerinages français : Paray, Lourdes, Boulogne, Beaucaire, Amettes, etc. — Quelques paroles de M. Gambetta. — Le chapitre de Saint-Denis. — Le Chah de Perse.

27 juin — 5 juillet.

Une magnifique lettre de M. de Belcastel sur le pèlerinage des députés à Paray-le-Monial nous arrive par l'*Univers* au moment où nous commençons cette revue de la Semaine ; afin de pouvoir la reproduire tout de suite, nous nous voyons obligé d'abréger cette revue ; nos lecteurs ne s'en plaindront pas : l'événement religieux capital de cette semaine est sans aucun doute ce pèlerinage de cinquante membres de l'Assemblée nationale au sanctuaire de Paray-le-Monial, événement dont les proportions paraîtront plus grandes à mesure qu'on s'en éloignera, dont les conséquences pour le bonheur et la régénération de la France sont incalculables. M. de Belcastel, l'un des pèlerins, le raconte et en marque l'importance ; les pages qu'il vient d'écrire resteront, nous ne craignons pas de le dire, parmi les plus belles pages de l'histoire de l'Eglise du dix-neuvième siècle : elles appartiennent de droit aux *Annales catholiques.*

Avant nos députés, les pèlerins belges avaient traversé Paris et avaient prié, à Paray, pour la Belgique, pour la France et pour le Pape. Le passage de ces hommes de foi parmi nous laissera des traces profondes. Les catholiques belges sont accoutumés à la lutte, et ils ont su, grâce à leur énergie, remporter plus d'une victoire ; c'est bien d'eux que l'on peut dire : Ce sont de fiers chrétiens ! car ils portent haut leur drapeau, et chez eux, l'action répond à la parole.

Nous l'avons déjà dit, nous devons le répéter, la Belgique tout entière offre en ce moment le spectacle d'un pèlerinage universel. Le 29 juin, cinquante mille pèlerins se trouvaient à Louvain pour demander aux saints apôtres Pierre et Paul la

délivrance du Saint-Père, la liberté et l'indépendance de l'Eglise. C'est l'une des plus imposantes manifestations qu'ait faites la Belgique religieuse, et tout s'est passé dans un ordre admirable. Rien de plus imposant, nous écrit-on, que le cortége qui s'est rendu du boulevard, par la rue de la station du chemin de fer, à l'église Saint-Pierre. Le coup d'œil était admirable. Tous les rangs de la société étaient là confondus dans une commune pensée de dévouement et de respect pour Pie IX. A côté des plus beaux noms du pays, le modeste bourgeois; à côté du savant, le campagnard accouru de loin pour témoigner, lui aussi, de sa piété et de sa sympathie pour le bien-aimé vieillard du Vatican. L'Allemagne catholique avait envoyé plusieurs de ses notabilités, on remarquait dans la foule la princesse Boncompagni Ludovisi, née Borghèse, de Rome, avec ses deux fils, qui fréquentent les cours de l'Université de Louvain. Il y avait en outre un grand nombre de Français, d'Anglais et de Hollandais. Toute la ville était pavoisée aux couleurs nationales et pontificales.

Après l'évangile, Mgr Dechamps, archevêque de Malines, prononça une belle allocution, dans laquelle il fit ressortir, d'une manière saisissante, la ressemblance qui existe entre le prince des apôtres et Pie IX.

Pierre, dit-il après avoir raconté les deux captivités du premier pape, Pierre a été donné comme modèle à tous ses successeurs, mais je ne sais si dans la longue série des pontifes romains, il en est qui aient mieux retracé l'image du premier de tous que Pie IX, le seul qui pût atteindre et dépasser à Rome les années de Pierre.

Comme Pierre, Pie IX fut deux fois prisonnier : la première fois, au Quirinal, la seconde fois au Vatican. Délivré de sa première prison, il sortit de Rome et prit le chemin de l'exil. Il y fut suivi par les représentants des puissances civilisées. L'Europe avait compris qu'en touchant à Rome, la Révolution avait mis la main sur la clef de voûte de l'édifice de la chrétienté. Les peuples et les rois ne furent délivrés de leurs angoisses qu'en voyant le Pape rétabli dans la pleine indépendance de sa souveraineté.

Grandis enim Pio restabat via. C'est qu'à Pie IX, comme à Pierre, il restait aussi de grandes œuvres à accomplir. Il devait parler au monde, il devait redire à l'Orient d'où lui venait la servitude (1);

(1) Lettre aux Orientaux.

il devait montrer à l'incrédulité qu'elle résistait deux fois à la lumière, à la lumière de la raison aussi bien qu'à celle de la foi (1) ; il devait déchirer, par les foudres du Vatican, les nuages répandus partout sur les conditions divines de l'ordre et de la liberté, et proclamer avec une vraie voix de tonnerre que *la vérité seule nous rend libres* (2) ; il devait dissiper les ombres qui dérobaient encore à certains yeux deux glorieuses choses, chères entre toutes à Jésus-Christ et à tous ceux qui l'aiment, la vie toujours sans tache de sa mère (3) et la foi toujours sans tache de son Eglise, grâce à l'accomplissement de la parole dite à Pierre pour toujours : Enseignez les fidèles et les pasteurs : *Pasce agnos et oves.* J'ai prié pour toi, afin que ta foi jamais ne faillisse : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua*; c'est à toi à confirmer tes frères : *Confirma fratres tuos*, car tu es Pierre, et sur cette pierre reposera mon Eglise, et les forces de l'enfer, l'erreur surtout, ne l'ébranleront jamais : *Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam et portæ inferi non prævalebunt adversus eam* (4).

Pie IX a fait toutes ces grandes choses, et il a fait la dernière au sein du plus manifestement œcuménique de tous les conciles généraux.

Mais il ne s'est pas contenté d'appeler plusieurs fois à Rome les évêques de l'univers; il a envoyé des évêques à toutes les nations, jusque dans les forêts du nouveau monde, jusque sur les sables du désert, jusque dans les îles perdues des océans. Il a rétabli la hiérarchie catholique dans les pays du schisme et de l'hérésie, et pour ne citer ici que des noms caractéristiques il a marqué de l'anneau du pêcheur Londres, Utrecht et Genève. Est-il étonnant après cela que les Césars, toujours avides d'étendre leur empire sur les âmes, se demandent, à la vue de l'épiscopat catholique consommé dans l'unité, ce que vont devenir les églises nationales?

Et le grand ennemi de l'unité, l'esprit de division, le père du mensonge et de la violence, l'inspirateur des hérésies et des persécutions, comme s'il pressentait une grande et prochaine extension du royaume de Dieu, remue aujourd'hui tous ses membres, toutes les forces dont il dispose, toutes les puissances d'en haut et toutes les fureurs d'en bas, toutes les forces, en un mot, qui ne veulent pas servir Dieu.

Et il plaît à la sagesse divine de les laisser faire.

(1) Encyclique du 9 novembre 1846.
(2) Encyclique *Quanta cura* suivie du *Syllabus*.
(3) Définition de l'Immaculée Conception.
(4) Constitution *Pastor Æternus*.

C'est sans doute, que les enfants de Dieu doivent souffrir et que le grand triomphe de l'Eglise doit être acheté à son prix

Aussi, mes Frères, quelle différence entre ce que l'on vit à la première captivité de Pie IX et ce que l'on voit à la seconde! Alors, toutes les puissances firent escorte au Pape éloigné de Rome, et elles ne se calmèrent qu'après l'avoir revu libre et souverain; aujourd'hui nulle puissance ne paraît s'émouvoir, et plusieurs d'entre elles ne rêvent même que l'asservissement du Saint-Siége à l'intérêt de leur ambition, oublieuses qu'elles sont de l'histoire, de la grande histoire qui recommence toujours, et où chacun peut lire le sort uniforme et lamentable de tous ceux qui prétendirent reprendre la place abandonnée par Constantin au Vicaire de Jésus-Christ.

Mais encore une fois Dieu le permet, parce que la persécution est le creuset où l'or doit s'épurer, et que la croix est la divine condition des grandes victoires.

La croix! Pie IX en est plus chargé que personne : *Crux de cruce.* En le voyant souffrir plusieurs peuples lui ont tendu les bras pour lui offrir un asile et la liberté. Si le Pape l'eût voulu il eût pu de nouveau sortir du Vatican, comme autrefois du Quirinal, mais il semble que Pie IX ait entendu, comme Pierre, cette parole du Fils de Dieu : je veux mourir à Rome une seconde fois. Comme Pierre à la prison Mamertine, Pie IX demeure donc captif volontaire.

Les prières de l'Eglise obtiendront-elles au Pape de l'Immaculée Conception de voir le triomphe du Saint-Siége, comme l'a vu Pie VII après une plus longue captivité? Ou la divine Providence voudra-t-elle que, semblable à Moïse, il n'entrevoie que l'aurore de ce triomphe? Ou bien encore, que le sacrifice de Pie IX s'accomplisse comme celui de Grégoire VII mourant sur sa croix, mais triomphant par sa croix elle-même de tous ses ennemis?

Non cogitationes meæ, cogitationes vestræ : neque viæ vestræ, viæ meæ; dicit Dominus (1). Mes pensées ne sont pas vos pensées, dit le Seigneur, et mes voies ne sont pas vos voies. Mais autant les cieux sont élevés au-dessus de la terre, autant mes voies le sont au-dessus de vos voies, et mes pensées au-dessus de vos pensées.

Dieu seul connaît donc ses desseins; mais ce que nous savons, c'est qu'ils sont des desseins de miséricorde et que la croix de de Pie IX sera triomphante.

Nous voudrions tout citer, l'espace nous manque. Disons encore que la musique a magnifiquement rehaussé la splen-

(1) Isaïe, VIII, 55.

deur de la cérémonie, et signalons spécialement un *Tu es Petrus* admirablement exécuté par cent musiciens sous la direction du chevalier Van Elewyck, de Louvain, et la *Marche pontificale* exécutée après la messe avec le grand orgue, par M. Lemmens, le grand organiste belge qui était venu exprès de Londres pour cette circonstance. Cette marche, nous écrit-on de Louvain, est une œuvre colossale qui fera le tour de l'Europe et qui laissera bien loin derrière elle celle de Gounod. C'est à la demande de Mgr Manning, archevêque de Westminster, que le grand organiste l'a composée ; c'était pour la première fois que l'auteur l'exécutait en public.

Bien des pèlerinages avaient précédé celui de Louvain; d'autres le suivront. Nous marquerons particulièrement ici celui de Saint-Hubert du diocèse de Namur, à l'occasion duquel l'évêque de Liège, ville dont saint Hubert est le patron, vient d'écrire un beau mandement, où il fait ressortir la puissance surtout de « la prière collective, qui attire la présence de l'esprit du Seigneur, et fait descendre du ciel dans la prison de Pierre l'ange libérateur. Le grand pèlerinage à Saint-Hubert doit commencer le 14 juillet.

La France aussi continue la croisade de la prière publique. Il est impossible de tout dire. Le récit seul des pèlerinages à Paray-le-Monial remplirait nos *Annales* ; et, pendant que les foules se précipitent pour implorer la clémence du Cœur sacré de Jésus, d'autres foules vont implorer Notre-Dame de la Salette, Notre-Dame de Lourdes, Sainte-Anne d'Auray, Notre-Dame de Liesse, Notre-Dame d'Arcachon ; tous les anciens lieux de pèlerinage sont fréquentés comme aux plus beaux jours de la foi, et, en même temps, de nouveaux sanctuaires attirent les pèlerins. C'est bien aussi une supplication universelle qui s'élève vers Dieu de tous les points de la France ; cette supplication sera exaucée.

Tout près de Paris, à Boulogne-sur-Seine, un antique pèlerinage se rétablit. On connaît la légende de Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. Au septième siècle, une statue de la sainte Vierge, portée sur un vaisseau conduit par des anges, entre au port de Boulogne, est recueillie par les habitants émerveillés,

et placée dans une église de la ville où elle devient, pour la France entière, l'objet d'une vénération extraordinaire.

Ce qu'on sait moins, c'est que les Parisiens se distinguaient entre tous par leur piété à Notre-Dame de Boulogne, et que chaque année, régulièrement, ils lui envoyaient de nombreux pèlerins. Si bien que gênés par la longueur du trajet, par les accidents de la guerre et par leurs affaires domestiques, ils imaginèrent d'établir dans leur voisinage un lieu de dévotion, de facile accès pour tous, qui fût comme « un pèlerinage raccourci, » « un ruiseau dérivé » de Boulogne-sur-Mer, et qui leur permît de satisfaire à l'aise leur amour envers la sainte Vierge.

Le village de Menus, proche de Saint-Cloud, sur le bord de la Seine, fut le lieu qu'ils choisirent et qui garde depuis lors le nom de Boulogne-la-Petite.

Avec la permission de « Philippe le Long, roi de France et « de Navarre, bien aise de contenter en ce point les pieux désirs « de plusieurs notables citoyens de Paris, qui avaient accou« tumé d'aller tous les ans à Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer, « et qui en ayant goûté la dévotion, voulaient la conserver, » on bâtit une église dont la première pierre fut posée par le roi, et on y établit une confrérie que les papes enrichirent de toutes les richesses du trésor sacré dont ils sont les souverains arbitres. Les registres de cette confrérie comptaient les noms les plus illustres, Charles le Bel, Charles VI, Charles VII, Elisabeth de Bavière, la reine Marguerite, rois, princes, seigneurs s'y faisaient inscrire, et le grand nombre de miracles que la sainte Vierge opérait dans ce sanctuaire, vint bientôt autoriser cet empressement et « celui de la foule des pèlerins de l'un et de « l'autre sexe qui tous les jours abordaient en ce lieu, attirés par « les grâces singulières qu'on y recevait. » Les poëtes du seizième, du dix-septième, du dix-huitième siècles ont chanté « cette église fort fréquentée par la dévotion du peuple de « Paris, » et les historiens, en conservant la mémoire des miracles qui s'y sont faits, constatent « qu'elle a toujours été à l'abri « des plus fâcheuses disgrâces de la guerre. »

Cela s'est encore vérifié dans nos derniers désastres. Placés entre deux feux, sept mois durant, les habitants de Boulogne

en sortirent sains et saufs, et se retrouvèrent debout, à peu près seuls au milieu des ruines qui les environnaient de toutes parts. Aussi leur premier soin fut-il d'élever à leur divine protectrice un monument durable de leur reconnaissance. Par leurs offrandes unies à celles du clergé de la paroisse et de quelques pieux fidèles de Paris, la chapelle de la sainte Vierge fut magnifiquement restaurée en 1871, et elle est aujourd'hui le joyau de cette église qui est elle-même un chef-d'œuvre du quatorzième siècle. Le curé de la paroisse, M. l'abbé Guiral, a voulu faire plus ; il a pensé que le moment était venu de rétablir l'antique pèlerinage, et le pèlerinage revit. Les exercices ont commencé le 2 juillet, pour se terminer le 9.

Un peu plus loin, à Beauvais, c'est dans le sanctuaire de saint Joseph, dont nous avons parlé plus d'une fois, que se pressent les pèlerins depuis le 8 juin dernier; la clôture de ce pèlerinage doit avoir lieu le 14 juillet, et une indulgence plénière a été accordée par le Saint-Père pour ce jour-là, à tous les fidèles qui, confessés et communiés, visiteront ce jour-là l'église de l'Archiconfrérie de Saint-Joseph, et y prieront pour l'Eglise et aux intentions du Souverain-Pontife.

Un peu plus loin encore, c'est à Amettes, près des reliques de saint Benoit-Joseph Labre, que Mgr Lequette, évêque d'Arras, convoque les pèlerins de son diocèse. « C'est un spectacle bien consolant pour la foi, dit-il dans le mandement qu'il a écrit à cette occasion, que celui de tant de pieux pèlerinages s'organisant de jour en jour, pour appeler sur l'Eglise et sur la France la protection divine. Cet empressement des populations vers les sanctuaires les plus vénérés, ces supplications ardentes, s'élevant des lieux mêmes que tant de faveurs célestes ont déjà signalés, ces manifestations publiques d'une foi qui s'affirme hautement, au milieu des audacieux excès de l'impiété, quoi de plus propre à relever nos espérances, et à nous faire porter vers l'avenir un regard plus serein ! Mais au milieu de tant de protections sollicitées en ce moment, en faveur du Saint-Siége et de la France, il en est une qui se recommandait puissamment aussi à l'attention de la piété chrétienne : c'est celle du grand serviteur de Dieu, dont se glorifie notre cher diocèse, du bienheureux Benoît-Joseph Labre; et

en effet, le saint enfant d'Amettes n'a-t-il pas répandu l'odeur de ses vertus, surtout dans la Ville éternelle que souille toujours l'impiété révolutionnaire? »

Le pèlerinage d'Amettes aura lieu le 7 juillet. Plusieurs évêques, dit la *Semaine d'Arras*, ont promis d'assister à cette solennité qui sera présidée par Mgr Lequette ; nous citerons Mgr Duquesnay, évêques de Limoges, qui y prononcera un discours, et Mgr Monnier, coadjuteur de Cambrai. On attend aussi Mgr de la Tour-d'Auvergne, archevêque de Bourges. Rien ne manquera donc à l'éclat de ce pèlerinage éminemment populaire.

Ainsi la foi se réveille de toutes parts. Ce réveil explique les fureurs de l'impiété, qui ne doivent pas nous effrayer. Les ennemis de l'Eglise sentent qu'il se fait un grand travail dans les esprits; ils s'en irritent, et dans leur colère ils révèlent le fond de leur cœur. Ceux d'entre eux qui prétendaient ne s'occuper que de politique, montrent que c'est la question religieuse qui les inquiète le plus ; ce n'est pas la faute des chrétiens, si la religion entre ainsi dans la politique, et si les partisans d'une certaine forme de gouvernement se déclarent les ennemis de Jésus-Christ et de son Eglise. Ecoutons ces paroles prononcées par M. Gambetta à la suite d'un banquet donné en souvenir du général Hoche :

Voyons les choses de près, Messieurs, dit l'orateur. Au fond, comment agissent nos adversaires? Est-ce que, dans ce monde qui nous environne, vous n'entendez pas émettre tous les jours cette opinion qu'il existe quelque part un pouvoir de constitution divine, mais de représentation humaine, qui a seul le dépôt de la vérité dans toutes les questions, qui a la puissance de lier et de délier, qui opère sur les consciences, et qui ne prétend à d'autre mission dans le monde que de sauver des âmes? Or, ce que font ceux qui émettent une pareille prétention et qui s'y disent autorisés, pourquoi ne nous appartiendrait-il pas de l'entreprendre, dans l'intérêt d'une autre cause que celle de nos adversaires, d'une cause non moins sainte, non moins élevée, non moins sacrée et non moins juste, que dis-je? de la seule cause juste? pourquoi ne nous appartiendrait-il pas de faire la propagande du prosélytisme à travers toutes les entraves officielles ou officieuses, d'aller droit aux intel-

ligences asservies et, nous retournant vers cette doctrine qui a placé ses oracles au Vatican, de lui dire : Si tu parles pour Dieu, je parle pour l'homme; si tu combats pour les choses surnaturelles, moi, je combats pour l'établissement de la justice et la propagation du bonheur parmi les hommes? Car, Messieurs, ne l'oubliez pas, nous ne combattons point pour des rêveries, mais pour des faits; non pas pour des idéalités, mais pour des réalités; nous n'aspirons pas à faire des saints, mais des citoyens.

Encore une fois, Messieurs, plus que jamais il est nécessaire d'indiquer, de préciser cet antagonisme, d'opposer l'un à l'autre ces deux systèmes d'éducation générale; car, soyez-en certains, puisque vous le voyez tous les jours, tout s'efface, tout disparaît aujourd'hui en présence de ce grand et redoutable conflit. Les hommes menacent de se diviser en deux camps ainsi tranchés : le camp de ceux qui s'inclinent sous l'obéissance passive à un dogme que rien ne justifie et le camp de ceux qui ne se réclament que de la libre raison et de la dignité humaine..... Messieurs, je peux rendre, à cet égard, un témoignage absolument certain, car, dans les divers voyages que j'ai faits à travers la France, j'ai pu rencontrer, sur quelques points du territoire, des divisions, des dissentiments, des tiédeurs même, au point de vue de la vraie politique à suivre; mais il y a un sentiment dans lequel j'ai trouvé la France toujours unanime et vibrante, toujours semblable à elle-même, toujours émue et agitée par la même antipathie, soit que l'on se trouvât sur les bords de la Méditerranée ou de la Manche, ou bien au centre du pays; partout j'ai entendu, pour peu qu'on descendît et qu'on prêtât l'oreille, que ce fût sous la cabane du pauvre ou dans la maison d'un homme plus aisé, le cri de révolte contre le cléricalisme, car le cléricalisme, c'est le retour de la France vers l'ancien régime, et la France a rejeté l'ancien régime avec horreur et pour toujours.

Nous ne prétendons pas réfuter ce discours; nous ne citons les paroles de M. Gambetta que pour montrer à quel point la question religieuse préoccupe les esprits. Quant à la répulsion de la France pour le cléricalisme, c'est-à-dire pour le catholicisme, car il ne s'agit pas d'autre chose, les pèlerinages sont là pour répondre à M. Gambetta ; c'est un fait que ne peuvent anéantir les déclarations les plus audacieuses et les applaudissements les plus frénétiquement voltairiens. La France de Voltaire a fait son temps; nous assistons à ses funérailles, et à la résurrection de la France du Christ.

Un événement important vient de s'accomplir sans bruit. On sait qu'une bulle pontificale avait rétabli, en 1857, la grande-aumônerie. Le grand-aumônier était primicier du chapitre de Saint-Denis ; les maisons de la Légion d'honneur de Saint-Denis, d'Ecouen et des Loges, ainsi que l'hospice des Quinze-Vingts, se trouvaient sous sa juridiction. Depuis la chute de l'Empire, il n'y avait plus de grande aumônerie. Il s'agissait de régler la nouvelle situation. Un bref de Pie IX est venu y pourvoir ; un décret, rendu conformément à ce bref, a été inséré au *Journal officiel*, et les choses se trouvent ainsi réglées : la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis et l'hospice des Quinze-Vingts rentrent dans la juridiction de l'archevêque de Paris; les maisons d'Ecouen et des Loges reviennent à la juridiction de l'évêque de Versailles, dans le diocèse duquel elles se trouvent; le primicier sera choisi parmi les chanoines-évêques du Chapitre, et pourra même être choisi en dehors du Chapitre. On pense que Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun et l'un des chanoines-évêques de Saint-Denis, recevra la dignité de primicier. Nous publierons le décret relatif à cette nouvelle organisation.

Au moment où nous écrivons, toutes les imaginations se tournent vers le Chah de Perse, qui va devenir pour quelques jours l'hôte de la France. On dit ce prince bien disposé pour les chrétiens de ses États, et l'on raconte qu'il aurait témoigné, à son passage à Bruxelles, une grande admiration pour Pie IX. La France se prépare à lui faire une magnifique réception : puisse ce passage du prince musulman parmi nous lui montrer la supériorité des peuples chrétiens sur les autres ! Il serait déplorable qu'il ne vît que des pompes officielles, plus ou moins empreintes de paganisme, et qu'il ne pût entrer dans l'examen des causes intimes qui rendent les peuples chrétiens supérieurs aux autres peuples. Les racines de la civilisation occidentale se trouvent dans le christianisme : si le Chah de Perse nous quitte sans l'avoir compris ou au moins sans l'avoir entrevu, nous n'hésitons pas à dire que son voyage sera à peu près perdu et pour nous et pour lui.

J. Chantrel.

PIE IX A LA JEUNESSE CATHOLIQUE.

Le 20 juin, fête du Sacré-Cœur, Pie IX a prononcé le discours suivant, en réponse à l'Adresse que lui présentait l'Association de la jeunesse catholique d'Italie :

« Un jour se présenta au divin Maître un jeune homme désireux de sauver son âme et d'acquérir la vie éternelle : « Que ferai-je? demanda-t-il, que dois-je faire, Maître, pour atteindre le but de mes désirs, qui est de sauver mon âme et d'acquérir la vie éternelle ? » Interrogation suprême et toujours opportune, que tous doivent adresser à Dieu du fond de leur cœur, et de vive voix aux ministres de ce même Dieu.

« Je vous vois autour de moi, mes très-chers enfants, et vous formez en ce moment ma joie et ma couronne. Vous êtes supérieurs au jeune homme de l'Évangile ; car au lieu de me demander ce qu'on doit faire pour atteindre la vie éternelle, vous venez me rendre compte de ce que vous avez fait pour la mériter, et me dire que vous vous proposez de poursuivre la noble carrière qui a pour but de procurer non-seulement votre salut, mais encore le salut d'autrui.

« Plus les excitations au mal sont grandes, plus les scandales sont nombreux et fréquents, plus l'enfer montre d'audace pour entraîner au mal ; plus votre conduite est louable, et je prie Dieu qu'il vous donne la persévérance nécessaire. Dites hardiment que ceux qui méprisent les choses saintes, tous ceux qui prennent l'Église pour point de mire de leurs attaques, ou qui parlent comme des maîtres en Israël contre les abus qui, d'après eux, se sont introduits dans l'Église, et qui vous engagent à partager leurs sentiments et à vous conformer à leurs principes et à leurs prétendues réformes, dites hardiment que les hommes qui parlent ainsi appartiennent au monde, et le monde ne peut être avec nous.

« Que cette vérité, ô mes enfants, demeure toujours gravée dans vos cœurs. De quelque façon que ces hommes parlent, soit par conviction, soit par lâcheté, soit pour rechercher une ténébreuse popularité, il est toujours vrai qu'ils représentent le monde, et le grand saint Léon répéterait encore aujourd'hui en s'adressant à eux : *Pacem enim cum hoc mundo, nisi ama-*

tores mundi habere non possunt : et nulla unquam iniquitati cum æquitate communio, nulla mendacio cum veritate concordia, nullus est tenebris cum luce consensus (1).

« La solennité qui s'est célébrée en ce jour consacré à la mémoire du Sacré-Cœur de Jésus vous fournit des armes pour vous fortifier dans la lutte. Des blessures ouvertes de ce Cœur sort majestueusement l'Eglise, soutenue par sept colonnes mystérieuses d'où jaillissent les eaux très-pures figurant les sacrements. L'un de ces sacrements a la vertu de réunir les hommes à la grande famille chrétienne; un autre de les fortifier et d'en former des chrétiens et des vaillants combattants; un autre de les nourrir de l'aliment céleste qui est leur soutien; un autre de les remettre en possession de la grâce qu'ils avaient perdue, et d'effacer les taches qu'ils avaient contractées; un autre de choisir dans le peuple de Dieu les ministres du Seigneur chargés d'enseigner, d'administrer les sacrements et de fortifier les fidèles. Enfin un autre appelé le grand sacrement, figure l'union de Jésus-Christ avec l'Eglise. Malheureusement, le jour est venu où des législateurs pensent qu'on peut profaner ce sacrement, et dans ce but, on cherche à faire croire qu'on peut lui substituer un certain contrat civil, ce qui revient à dire qu'on voudrait mettre en oubli le sacrement et autoriser un honteux concubinage.

« Quant à nous, allons souvent puiser la force dans ces sacrements que le Cœur de Jésus-Christ a mis à notre disposition, pour notre salut, et ne nous approchons même pas de ceux qui ne croient point à la doctrine de Jésus-Christ et qui méprisent l'Eglise et les choses saintes, et cherchent avec toute sorte d'astuces à inspirer le même mépris aux imprudents qui les écoutent. « Ne dites pas même bonjour à cet homme », recommandait le vieil apôtre désignant l'hérétique.

« Cependant, mes chers enfants, je vous confirme dans vos bonnes dispositions et je vous exhorte à vous montrer de plus en plus zélés. Il est certain que les bonnes œuvres abondent en Italie. De toutes parts il y a des associations qui opèrent le

(1) Ceux qui aiment le monde peuvent seuls avoir la paix avec ce monde, mais nulle union n'est possible entre l'iniquité et l'équité, nulle concorde entre le mensonge et la vérité, nulle entente entre les ténèbres et la lumière.

bien de mille façons. Quelques-unes de ces associations s'appliquent à la diffusion de la bonne presse; d'autres s'employent à l'instruction de l'enfance et de la jeunesse; d'autres s'occupent de la sanctification des fêtes; d'autres enfin prêtent de mille manières leur concours au bien. Et grâce à Dieu, en dehors de l'Italie, on travaille aussi bien sans relâche pour tâcher de sauver cette pauvre société, si bouleversée par les menées des pervers.

« Continuez à vous opposer au mal et redoublez chaque jour d'efforts en ce sens, comme nos ennemis le font pour empêcher et détruire le bien. Prions surtout le bon Dieu, afin qu'il daigne, dans sa miséricorde, mettre un terme à la guerre si acharnée qui nous désole, et donner enfin à l'Eglise la paix si ardemment désirée : prions pour qu'il daigne prêter une oreille miséricordieuse à notre voix et nous exaucer.

« Prions pour tout le monde. Prions pour l'Italie, afin qu'il nous soit donné de la voir délivrée de ses ennemis et en possession du calme et de la tranquillité dont elle jouissait autrefois. Prions pour l'Espagne afin que cette auguste femme (*la reine Isabelle assistait à l'audience et ne put retenir ses larmes à ce passage du discours du Saint-Père*) puisse voir la fin des maux de sa patrie.

« Prions plus spécialement pour l'Allemagne, afin que la lumière se fasse pour les ennemis de Dieu qui s'y trouvent; qu'ils puissent ouvrir les yeux assez à temps pour voir et éviter le précipice qu'ils se creusent sous les pieds en persécutant l'Eglise de Jésus-Christ.

« Animé de ces sentiments, je vous donne la sainte bénédiction, que je demande pour vous à Jésus-Christ. Qu'il vous bénisse dans vos corps et qu'il vous donne la vigueur et la force nécessaires pour soutenir avec constance les fatigues et les combats; qu'il vous bénisse dans vos âmes et qu'il illumine vos idées, afin que vous puissiez vous appliquer de plus en plus à la gloire de Dieu et au salut des âmes; je vous bénis pour tous les jours de votre vie, parce que tous les jours, mes chers enfants, il faut combattre, et conséquemment nous avons besoin que Dieu nous aide et nous soutienne sans cesse. Je vous bénis enfin pour le moment de la mort, afin qu'au terme de la car-

rière mortelle et douloureuse de cette vie, vous puissiez obtenir la bénédiction finale du Seigneur, et en faire le thème de vos louanges et de vos remerciements durant toute l'éternité. »

LES DÉPUTÉS A PARAY-LE-MONIAL.

Voici la lettre adressée à l'*Univers*, dont nous parlons plus haut :

Versailles, 2 juillet 1873.

Monsieur le rédacteur,

Vous rappelez-vous ces vers de la langue perdue où se formait notre jeune mémoire? C'était Racine et Athalie, et nous lisions :

ABNER

L'arche sainte est muette et ne rend plus d'oracles.

JOAD

Eh ! quel temps fut jamais plus fertile en miracles?
Auras-tu donc toujours des yeux pour ne point voir?

Ce dialogue éternel entre la prudence humaine et l'esprit de foi, notre siècle l'entend comme les autres. Si, par un mouvement rapide, Abner change sans cesse de rôle et de nom, il y a vingt-cinq ans que Joad s'appelle Pie IX; — et comme toujours, le vieux prêtre, au fond du temple, les regards levés au ciel, voit un horizon plus large que les ministres au conseil des rois.

Eh! quel temps fut jamais plus fertile en miracles?

Non, je ne veux pas remonter aux prodiges accumulés par la Providence dans les transformations de ces vingt-cinq années : je n'en ai pas besoin. Le seul souvenir des étrangetés religieuses dont la France de 1873 est le théâtre, le témoin, la complice, m'assiége incessamment de ce cri intérieur : Miracle! miracle!

Fermons les yeux à la scène politique, oublions l'action providentielle qui a fait jaillir soudain, d'une Assemblée que l'on se flattait d'avoir vaincue et démoralisée, deux affirmations victorieuses : de foi sociale, le 24 mai; de foi religieuse, le 24 juin : oublions ce soldat choisi non au bonheur, mais à l'honneur; cet autre soldat, s'écriant à la tribune française que

sans culte il n'y a point d'armée : deux phénomènes aussi glorieux qu'inconnus dans nos annales révolutionnaires.

Ecartons tout cela, ne parlons que d'une chose : les pèlerinages. Ne songeons même pas aux faits extraordinaires qui les ont fait naître ; qu'ils soient vrais ou faux, le prodige incontestable, c'est l'affluence de la multitude, en plein règne du rationalisme, qui se croyait maître assuré du siècle, en face de l'athéisme qui s'avançait pour achever son œuvre ; c'est, dis-je, le concours de millions de pèlerins à Sainte-Germaine, à la Salette, à Lourdes, à Chartres, à Paray-le-Monial.

Paray-le-Monial ! C'est de lui seul que je viens vous dire quelques mots. Vous les avez voulus. Si la forme est inculte comme elle est hâtive, ce sera votre faute, et vos lecteurs, je l'espère, ne s'en prendront qu'à vous.

Je vous l'avoue, monsieur le rédacteur : j'ai vu, je n'en crois pas mes yeux ; j'ai entendu, je n'en crois pas mes oreilles ; j'ai parlé, je n'en crois pas mes lèvres ; je relis vos récits, j'ai peine à croire à votre plume, et je comprends que ceux qui vivent en dehors de cet ordre d'idées demeurent stupéfaits. Voici donc comment m'est apparu ce jour sans précédent du 29 juin 1873, désormais gravé dans mes souvenirs les plus profonds.

Cinquante membres de l'Assemblée nationale, l'âme ouverte à l'espérance, partent au souffle de la grâce, mais certainement sans savoir tout ce qu'elle allait leur demander et leur faire accomplir ; ils quittent la gare de Paris, font gaiement le voyage avec la cordialité chrétienne ; ils arrivent à Paray aux premières heures d'une journée resplendissante, où pas un nuage ne devait arrêter le regard plongé dans l'infini du ciel.

Leur premier acte en arrivant, c'est de se distribuer les uns aux autres des cœurs d'or sur fond de soie rouge que les religieuses de la Visitation d'Orléans avaient adressées par une délicate pensée aux députés et aux officiers qui s'uniraient à eux dans le pèlerinage. Et ces fils généreux de l'armée française s'empressent comme nous de fixer sur leur mâle poitrine, à côté de la croix d'honneur, l'image sacrée. Tous ensemble, deux par deux, devant la population sympathique, nous défilons en suivant la bannière. Ah ! c'était, je vous le jure, une première

étrangeté, car depuis la création des assemblées législatives pareil spectacle ne s'était pas vu.

Nous marchions au chant des cantiques comme des enfants de pâtres dans leur hameau natal, ce qui n'enlevait rien à la virilité de nos pensées, mais les rajeunissait sous l'empire d'un sentiment frais et pur. Celui qui nous accuserait d'avoir nourri ce jour-là une intention politique, nous jetterait une odieuse calomnie ; elle ne ferait pas monter la colère à nos fronts, car la sphère où ils vivent est au-dessus ; elle viendrait mourir à nos pieds, comme un serpent qu'on écrase sans le voir. Nous nous disions :

« Ce n'est pas en vain que Dieu a fait concourir deux grandes fêtes en un seul jour : saint Pierre et le Sacré-Cœur : la fête de la foi et celle de l'amour !

« Au milieu de ce désordre des esprits qui les fait tourner à tout vent, je ne dis pas de doctrine, — il n'y en a plus hors de l'Église, — mais d'opinion religieuse, le grand bienfait intellectuel du siècle, c'est l'infaillibilité papale ; le remède à l'égoïsme, fléau du monde contemporain, c'est l'amour du Sacré-Cœur de Jésus-Christ, le plus tendre, le plus dévoué dans sa nature humaine, sans parler de sa vertu divine, que l'humanité ait pu jamais rêver.

« Cœur de Jésus-Christ, abîme de miséricorde, donnez-nous le repentir de nos amours-propres et de nos convoitises, accordez-nous la grâce de l'abnégation et du dévouement ; c'est le sommet de la grandeur humaine ; accordez-nous la foi ; c'est la plus haute lumière de l'intelligence. La vérité comme l'amour viennent de vous, ô Seigneur Jésus-Christ. Tibère et saint Louis nous le disent en deux langues diverses, mais avec une éloquence égale. Vous seul êtes le Rédempteur ! »

C'est dans ces pensées que nous entrons dans l'église de la Visitation, et que nous venons nous agenouiller au pied de l'autel, auprès du corps de la bienheureuse Marguerite-Marie, qui avait obscurément aimé le Cœur de Jésus-Christ pendant le règne de Louis XIV, il y a deux siècles. Là, le silence succède aux chants, une grâce invisible relie entre eux tous les pèlerins immobiles et recueillis ; elle mouille bien des paupières et remue tous les cœurs.

Après la communion un député, M. Combier, sort des rangs sous l'empire d'une émotion puissante ; il va trouver un de ses voisins et le presse, le conjure de jeter à Jésus-Christ en faveur de la France un cri supplicateur et de lire une formule de consécration. Le voisin — celui qui vous écrit ces lignes glacées — était le plus indigne de faire entendre devant un pareil auditoire de telles paroles en un lieu si saint, mais il crut que résister serait méconnaître l'inspiration divine; et, sûr de son intention impersonnelle, encouragé par un autre de ses collégues les plus autorisés, avec un sentiment d'épouvante, d'attrait et de confusion, il s'avança vers l'autel et prononça l'acte que vous savez.

Certes, c'est encore là une étrangeté; c'est, si vous le voulez, un acte de folie que l'on ne commet point à jeun. Mais nous étions ivres du banquet sacré.

Quand je songe à l'heure bénie où cette fortune imméritée m'advint, je ne saurais assez rendre grâces à Dieu et je me sens, avec tous mes collègues, doublement dévoué, doublement fidèle à cette chère France que nous avons ainsi conjuré le Seigneur Dieu de prendre sous sa garde. A ceux qui souriraient de nous voir ainsi disposer de la patrie commune pour la vouer au bonheur, je ne puis répondre, selon qu'ils sont de bonne ou de mauvaise foi, que par la pitié ou le dédain. Savent-ils, ces docteurs, la nature intime de la consécration? C'est, sans contredit, une offrande à Dieu — que peut-on lui offrir qui ne soit déjà de son domaine, — mais c'est aussi la forme suprême de la prière pour un être aimé, comme l'exécration est la dernière forme de la haine. Le savent-ils?

Et s'ils me disent que la consécration suppose un droit du consécrateur sur l'être consacré, je ne m'arrête pas à leur faire observer que nous avons agi *dans la mesure qui nous appartient*, car je rougirais de discuter la légalité d'un acte purement spirituel, qui n'appelle, je pense, sur personne, aucun bras séculier; mais je répondrai que tout homme a sur son semblable, sur sa famille ou sa patrie le droit moral, le droit inviolable de l'amour, et que le privilége de s'offrir pour d'autres en sacrifice est un des dogmes du symbole chrétien.

Ce que vaut cette consécration, Dieu seul le sait, lui qui l'a

dictée : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il peut lui donner la valeur qu'il voudra, en dépit des railleries et des blasphèmes, et le sort de ce grand acte demeurant dans ses mains, nous sommes tranquilles et joyeux.

Comment Mgr de Léseleuc, l'heureux évêque du Sacré-Cœur, a reçu notre acte, vous l'avez dit; mais nous, pèlerins, nous aussi, nous devons répéter combien nous avons été saisis par le noble accueil de l'apôtre et reconnaissants de ses fières leçons.

L'attitude, le langage de la population a été partout admirable de foi et de sympathie, digne, en un mot, du Sacré-Cœur de Jésus-Christ.

Après la cérémonie tout intime du matin, grand'messe solennelle à 10 heures, en plein air; procession nouvelle qui fait participer, tour à tour, à la consolation de porter la bannière ou ses cordons, un plus grand nombre de députés. Les officiers sont encore confondus avec eux, l'emblème saint reposant sur leur cœur. On défile sous une longue et belle avenue au bout de laquelle un autel est dressé.

Au point de vue pittoresque, on pourrait faire de poétiques tableaux. Des vertes prairies aux champs de blés en fleur, du frais ombrage des platanes aux clartés d'un ciel de flamme, des riches bannières à la foule attentive, l'œil pouvait flotter avec enchantement. Mais ce charme est bien secondaire à mes yeux. Ce qui me séduit dans ces grandes solennités religieuses à l'air libre et en plein soleil, c'est qu'elles reçoivent là avec le temple le plus vaste, la publicité la plus glorieuse dont l'homme puisse disposer. Elles attestent plus que toute autre l'empire universel du Créateur sur toutes les œuvres de ses mains.

Une idée mesquine et jalouse des rapports de la société civile avec la société des âmes a fait durant trop d'années cacher les croix dans les églises, et renfermer sous leurs voûtes sombres les splendeurs catholiques, comme si d'éternelles catacombes étaient l'idéal du culte que la terre doit au vrai Dieu. On comprend aujourd'hui que le sol, l'espace, le jour, la nature, l'horizon sans bornes appartient à Dieu comme le pli caché de la conscience humaine; on en viendra peut-être à sentir la beauté des coutumes chrétiennes de nos pères, lorsque les naviga-

teurs plantaient une croix sur les terres nouvelles qu'ils découvraient, pour les marquer du sceau de leur seul maître légitime, Notre-Seigneur Jésus-Christ ; car Dieu l'a fait héritier universel des choses.

Après ces magnifiques cérémonies de la matinée, nous avons été, je ne dirai pas reçus, mais conviés d'avance par la plus aimable et la plus charitable hospitalité chez les principaux habitants de la ville. Chacun de nous préfère, cela va sans dire, la famille qui lui ouvrit ses portes ; il la juge de bonne foi la plus directe dans la descendance des maisons bibliques. J'en crois sans peine, sur ce point, tous mes honorables collègues. Mais pourquoi me serait-il défendu de dire que la famille de Carmoy-Marguerye (les deux n'en font qu'une), chez laquelle, à côté du vénérable archevêque de Tours, il nous a été donné, M. le comte de Diesbach, M. Keller et moi, de trouver le repos et le reconfort, est un modèle de vie patriarcale d'où s'exhale comme un parfum de sanctuaire. Les heures que l'on y passe demeurent dans le souvenir et font contracter une dette qui ne pèse et qu'on n'oublie jamais. Sans doute les pèlerinages ne sont pas faits pour chercher des amis, mais ils en découvrent et ils en font naître. En rapprochant, les unes des autres, les âmes dispersées qui aiment Dieu, ils forment ainsi comme un vaste réseau d'affections sur tous les points de la patrie ; c'est là tout à la fois une nouvelle force sociale, une édification religieuse et une harmonie providentielle des cœurs français et chrétiens.

La première procession de la journée avait eu lieu de la gare à la chapelle de la Visitation, la seconde à l'autel sous les arbres, la troisième, accompagnée comme les autres du chant cent fois répété, et toujours émouvant, Seigneur ! sauvez la France !... Pitié, mon Dieu !... a revêtu pour caractère particulier le parcours du jardin du couvent, tel qu'il était il y a deux siècles, à l'heure où la bienheureuse Marguerite avait avec le Fils de Dieu, dans une obscurité inaccessible à l'œil du monde, ce merveilleux entretien dont le mystère et la gloire sont publiés aujourd'hui dans l'univers entier !

Je ne sais vraiment, monsieur le rédacteur, s'il n'y a pas dans cette visite solennelle à l'humble berceau de tant de grâ-

ces une émotion plus saisissante encore que dans le reste des cérémonies. Cet arbre sous lequel on passe en couvant du regard les branches et les feuilles qu'un vigilant gardien empêche de saisir, c'est le noisetier sous lequel, à la place même où on le frôle, apparaissait le divin Maître ; cette cour étroite et sombre, c'est celle où la Bienheureuse agenouillée contemplait son cœur entr'ouvert. C'est là que tombaient des lèvres du Christ ces prophétiques paroles dont le sens miséricordieux fait palpiter aujourd'hui d'une façon inexprimable le cœur de millions de Français. Et cela se passait il y a deux siècles! Dieu a fait attendre la gloire à la sainte qu'il favorisait. La gloire est venue, non pour elle, mais pour notre bien. Cette pauvre fille, qui aurait fui la moindre félicitation comme un péril, reçoit aujourd'hui, dans un seul mois, l'hommage de 200,000 pèlerins. Non! elle ne les reçoit pas ; elle les renvoie tous au Dieu qu'elle a servi. NON NOBIS, DOMINE, SED NOMINI TUO DA GLORIAM !

Grand Dieu! quand on voit votre puissance pour donner la gloire à vos saints, comme on méprise celle qui vient des hommes! et quelle haute idée l'on conçoit de votre libéralité dans le monde à venir, quand on voit dans celui-ci de telles manifestations d'honneur pour ceux qui furent vos héros! La gloire! vous en êtes le grand, le seul dispensateur! et si je m'arrête à prononcer deux fois ce mot à la fois profane et sacré, puisque avec la célébrité humaine il exprime en même temps la transfiguration céleste, c'est qu'en l'abdiquant pour soi-même on n'y renonce pas pour la patrie. O Dieu, donnez à la France la vraie gloire! qu'elle vous soit fidèle, grande, prospère, libre et redoutée, par-dessus tout, aimée des nations!

L'éloquent discours de M. l'abbé Besson prête tour à tour et emprunte sa force à la grandeur de la solennité. Les accents de son apostolat ont de tels échos dans l'auditoire en dehors de l'enceinte réservée, que Mgr de Léséleuc s'écrie d'une voix imposante : N'applaudissez pas, Messieurs! ce n'est point la langue de l'Eglise. — C'est avec la même et vive sympathie que nous voyons à côté de nous les vaillants généraux de l'armée française et chrétienne, qui ne sont point jaloux de l'étendard sanglant de Patay, et qui l'honorent comme un frère prédestiné.

Durant l'après-midi l'enthousiasme allait croissant dans les

flots de peuple se croisant en tous sens dans la rue, et le soir, pour couronner nos joies, selon l'heureuse expression de M. Chesnelong, arrive de Rome la bénédiction apostolique pour les pèlerins. Aux acclamations de la foule, en quelques mots ardents, M. Chesnelong remercie Dieu, l'Eglise, le Pape, et la foule émue. La journée finit et le train nous emporte pour nous ramener à nos labeurs du lendemain.

Ainsi, dans ce monde, tout passe comme l'éclair. Ces heures divines pendant lesquelles on jette l'ancre au port qui communique avec l'infini, on ne peut les arrêter. Comme les autres elles ont fui!

Je me trompe, il y a quelque chose d'elles qui ne fuit pas. Au fond des âmes qui les ont goûtées, il demeure un espoir immense, un invincible amour. L'amour est plus fort que la mort, dit l'Ecriture sainte, l'espoir aussi, et aucune épreuve ne le fait défaillir. Il est si vrai que les triomphes chrétiens viennent de l'épreuve et naissent de la mort, que la fête des saints se célèbre à l'anniversaire de leur dernier jour.

Dieu n'a pas permis sans dessein, monsieur le rédacteur, que la dévotion la plus éloignée du rationalisme se développât dans un siècle si desséché par ces doctrines inféconds.

Il n'a pas permis sans dessein ce mouvement prodigieux qui dépasse toute prévision.

Le Cœur de Jésus-Christ dépose dans tous les cœurs qui s'unissent au sien un germe de dévouement qui ne mourra pas et qui se répandra. Du Cœur de Jésus-Christ sortiront sans cesse pour le bien de la famille et de la patrie, des œuvres de charité régénératrice; car c'est d'égoïsme que le monde meurt! Etrangeté nouvelle que je signale à ceux qui en recherchent! Dans d'autres lieux choisis par la Providence pour accomplir des prodiges, les uns vont chercher la vue, le mouvement, la vie d'un proche, — ici l'on ne demande rien pour soi, rien de matériel; on ne demande que pour la France, on demande la vertu et la vérité! — Où donc est l'amour, si ce n'est pas un signe de l'amour?

S'il faut dire toute ma pensée, la grande tentation qui assiége l'humanité, qui travaille à séparer la société civile et la société religieuse, et se nomme la Révolution, n'est pas seulement

une menace de barbarie sociale comme l'invasion des Vandales, c'est un crime d'ordre surnaturel ; parce que c'est la révolte directe de l'homme-humanité contre Dieu créateur et révélateur. Si le crime était consommé, il pourrait bien devenir le dernier terme du crime originel et s'appeler le péché final.

Voilà pourquoi le monde, à mes yeux, ne peut être sauvé que par des actes surnaturels ! Voilà pourquoi dans ma carrière publique, sans négliger les biens particuliers ni les affaires matérielles de mon pays, loin de là ! sans professer le moindre scepticisme sur les formes politiques, je place bien au-dessus d'elles, je regarde comme plus nécessaires, plus féconds, plus élevés, tous les actes qui tendront à réunir la société civile à l'âme chrétienne, je veux dire : les actes de foi.

Or, j'en prends à témoin ceux qui le bafouent aussi bien que ceux qui l'accomplissent, le pèlerinage au Sacré-Cœur de Jésus-Christ est, de tous les actes que ce siècle ait vus, le plus surnaturel. Et je termine par ces paroles du début de ma lettre en y changeant un seul mot :

J'ai vu, je n'en crois pas mes yeux !
J'ai entendu, je n'en crois pas mes oreilles !
J'ai parlé, je n'en crois pas mes lèvres !
Mais j'ai senti, et j'en crois mon cœur !

Gabriel de Belcastel,
député de la Haute-Garonne.

LA FRANCE SERA SAUVÉE (1)

La France sera sauvée, je le crois, et je dis avec toute l'énergie d'une foi qui s'impose et qui jette la raison dans un ravissement où l'émotion et les élans du cœur transportent l'âme par-dessus les étroites frontières marquées à l'entendement humain.

J'arrive de Paray-le-Monial, et, avant que les misères de la politique, avant que le souffle empoisonné de nos mesquines disputes, avant que l'ingrat labeur des luttes quotidiennes n'aient étendu un voile sur la radieuse vision dont mon esprit est troublé, je veux répéter ce cri vainqueur, qui n'est sur mes lèvres qu'un faible écho

(1) Extrait de l'*Union*.

des immenses et simples clameurs de Paray : Oui, la France sera sauvée !

Je ne parlerai pas des merveilles de cette admirable journée du 20 juin ; elles ont été déjà retracées, et toutes ces splendeurs de la foi et du patriotisme m'apparaissent comme le reflet d'une splendeur plus grande. Je vois la France marchant de nouveau sur les traces du Christ, retrouvant la vigueur des anciens âges, et, missionnaire intrépide de la vérité, inaugurant son nouveau règne au milieu des nations. Elle ressaisit sa royale couronne qu'un siècle de révolutions a fait choir de son front ; elle se prépare à redevenir reine, car, du fond de l'abîme où elle est tombée, se lève une élite de ses enfants pour saluer le Christ, Roi des peuples.

Je viens de réunir ces deux mots : Foi et Patriotisme ; et comment, en effet, ne pas reconnaître que la vertu du chrétien, qui est la foi, et la vertu du citoyen, qui est le patriotisme, grandissent et diminuent suivant une commune loi ?

La foi s'éteignait, le patriotisme était languissant ; la foi renaît, le patriotisme est ravivé, et c'est au cri de : Vive la France ! que la royauté du Christ est proclamée.

Il y a deux ans, humiliés et vaincus, nous courbions la tête. Les meilleurs d'entre nous, saisis d'une rage impuissante, prédisaient avec désespoir la fin de la France. Ils avaient vu le douloureux et lamentable drame de la garde nationale maudite par la nation ; ils avaient entendu la voix du peuple, qui protestait contre la lutte sainte et qui demandait à vivre dans la honte pour éviter de mourir avec honneur. Et, sans remonter aux causes de ce vaste écroulement, où le génie de notre race semblait avoir capitulé à la suite de nos armées et de nos places fortes, désespérés, anéantis, ils pleuraient sur la patrie comme on pleure sur un mort.

Eh bien ! la patrie s'apprête à revivre, et l'heure est proche où Lazare va briser la pierre du tombeau. Que les sceptiques rient encore, et qu'ils se hâtent de nous livrer leurs derniers assauts, car les jours de sarcasme et d'indifférence impie sont comptés. La France corrompue, railleuse et sans foi a trahi sa propre cause. Voici la France pénitente et croyante qui se redresse sous l'aiguillon de la douleur.

Depuis un mois, à Paray-le-Monial, des milliers de voix renouvellent chaque jour les mêmes supplications, et, durant un mois encore, de pieuses multitudes viendront faire violence à Dieu en ce lieu où les tendresses de son amour défient la prière d'être assez importune pour épuiser leur trésor. Et comme elles étaient françaises ces acclamations immenses que nous n'avons pu entendre

sans tressaillir, et qui n'ont cessé, pendant douze heures, de faire monter vers le ciel le nom sacré de la patrie!

Trente mille poitrines battaient à l'unisson, et de toutes ces bouches qui imploraient la miséricorde divine s'échappaient par intervalles, au milieu des cantiques, les cris retentissants de : Vive l'Alsace et la Lorraine! vive Pie IX! Ce n'était pas seulement une assemblée pieuse, chantant les hymnes du repentir, c'était un peuple viril et fort, manifestant son réveil, plein de confiance et d'ardeur, et mêlant à sa prière l'espérance invincible qui commande à Dieu lui-même, parce qu'elle vient de son cœur et qu'elle y retourne.

Et oui, vive l'Alsace et la Lorraine! vive Pie IX! vivent les opprimés et les causes vaincues par la force! A ces cris je reconnais la France, la vieille France chevaleresque. Il me semble qu'un rayon de lumière et d'espoir descend du Vatican et vient former une auréole autour de nos provinces perdues.

Et n'allez pas dire que ce sont là des illusions et des rêves ; voyez plutôt cette poignée de héros chrétiens qui sont partis de France pour défendre le Vicaire du Christ, qui sont allés à Rome se faire armer chevaliers, que la Providence a ramenés sur le sol de la patrie aux jours de l'invasion, et qui en face de l'ennemi ont déployé l'étendard du Sacré-Cœur. Ils sont à Paray, avec leur drapeau déchiré par la mitraille, couvert du sang de leurs compagnons, ils sont là les soldats du Sacré-Cœur, les soldats de la fille aînée de l'Eglise, l'avant-garde de l'armée catholique, et quand on salue les zouaves pontificaux, c'est le nom de l'Alsace et de la Lorraine qui se trouve sur toutes les lèvres et qui vient s'unir au nom de Pie IX.

Il y a deux cents ans, une religieuse, traitée de maniaque par ses contemporains et par ses sœurs elles-mêmes, révélait au monde les divines promesses du Sacré-Cœur. Et aujourd'hui le culte dont la bienheureuse Marguerite-Marie avait été l'initiatrice n'est plus l'objet de la dévotion de quelques âmes mystiques, il apparaît comme un signe de régénération. Il prend un caractère national, il a ses martyrs qui sont des soldats de la France morts sur le champ de bataille, et ces soldats sont ceux de Pie IX. Voilà l'œuvre des événements, celui qui n'y verrait pas la main de la Providence serait aveugle et fou. La pacifique bannière de Paray-le-Monial, la bannière du Sacré-Cœur, cet emblème de dévotion préparé dans le cloître par les mains d'humbles religieuses et qui semblait être un ornement d'église, elle est devenue un étendard militaire, un drapeau de combat.

A Patay, sous le feu des Prussiens, le Sacré-Cœur de Jésus a

reçu les mêmes balles qui frappaient les poitrines de nos braves, comme s'il eût voulu nous solliciter de chercher un refuge dans ses plaies glorieuses. Et voici qu'en effet la France s'émeut, qu'elle tourne ses regards vers Paray-le-Monial, et qu'elle y va puiser l'espérance du salut.

Vous ne croyez pas au miracle, expliquez donc ces prodiges qui défient l'analyse ; votre froide raison vous défend les saintes ardeurs de l'enthousiasme, eh bien! ayez du moins le courage d'avouer votre confusion.

Qui aurait dit, sans provoquer des risées, qu'à notre époque des foules se précipiteraient de tous les points de la France vers d'humbles cités, vers des solitudes ignorées, choisies par Dieu pour être témoins des manifestations de son amour? Qui aurait songé, il y a quelques années, à organiser ces grandes processions de pèlerins qui sillonnent aujourd'hui notre sol?

Nous-mêmes, n'aurions-nous pas traité de chimère ce qui est maintenant une saisissante réalité? N'aurions-nous pas eu un sourire d'incrédulité? Ah! pour comprendre la mystérieuse puissance de ce mouvement qui entraîne les âmes, nous n'avons besoin que de nous interroger.

Il nous suffit de descendre au fond de nos consciences et de nous demander ce que nous aurions pensé si l'on était venu nous dire : Des hommes vont, pendant des semaines entières, se prosterner sur les tombes des saints, dans les sanctuaires élevés en mémoire de quelques-unes de ces apparitions qui irritent la raison moderne. Ils ne s'enfermeront pas dans les églises pour prier en silence et à la dérobée, ils parcourront les rues et les places des villes, les sentiers des montagnes, les routes des campagnes, ils chanteront en plein air, ils porteront sur eux les insignes de leur foi, ils s'avanceront humbles pécheurs, mais fiers chrétiens, comme une armée rangée en bataille.

Cela nous eût paru une étrange folie, et pourtant les faits sont là qui nous montrent la sottise de nos doutes, et donnent un éclatant démenti à tous les calculs de la sagesse humaine.

Il faut s'incliner et adorer. Le souffle de Dieu a passé sur la France ; il nous emporte, malgré nous, vers des rivages dont nous avions perdu le souvenir et où nous retrouverons l'héritage oublié de nos pères.

Que les catholiques serrent leurs rangs, qu'ils se préparent à accomplir les grandes œuvres que Dieu leur réserve ; qu'aux supplications de la prière ils joignent l'énergie de l'action, afin que le

suprême combat les trouve prêts. C'est aujourd'hui la trêve de Dieu, demain peut-être ce sera la croisade.

MAYOL DE LUPÉ.

L'ÉTENDARD DU SACRÉ-CŒUR.

Pendant la dernière guerre, qui pouvait amener jusqu'à la port de leur monastère les troupes allemandes, les religieuses de Paray-le-Monial se souvinrent de la recommandation adressée au grand roi, et, convaincues que la dévotion au Sacré-Cœur serait le salut de la France, elles se mirent à broder la sainte image sur une étoffe de soie blanche, l'entourant de cette devise : « Cœur de Jésus, sauvez la France. »

Cet étendard était destiné au général Trochu ; mais le 20 septembre 1870, Rome tombait au pouvoir des Piémontais, et ce jour-là aussi, Paris était entièrement investi.

Le drapeau fut alors envoyé à Tours, à un homme de bien, M. du Pont, avec prière de le remettre aux « défenseurs de l'Ouest. »

Or, en ce moment, le baron de Charette recevait du ministère, pour les zouaves qu'il ramenait de Rome, le nom de *Volontaires de l'Ouest*, qu'il n'avait pas sollicité.

Ce drapeau brodé par des anges, a dit un homme de cœur, devait avoir ses martyrs. Ils abondèrent.

Les Volontaires de l'Ouest faisaient partie du 17e corps d'armée, commandé par le général de Sonis, type achevé du soldat chrétien.

Avant la bataille de Patay, celui-ci, s'entretenant avec M. de Charette, lui témoigna son regret de n'avoir sur son fanion aucun emblème religieux. « Je puis vous en offrir un, mon général, répondit le commandant des Volontaires de l'Ouest, et il montra l'étendard de Paray-le-Monial que lui avait remis M. du Pont.

L'offre fut acceptée avec empressement, et le drapeau du Sacré-Cœur confié au sergent de Verthamon qui, la veille, avait demandé à M. de Charette de consacrer publiquement son régiment au Sacré-Cœur.

Le voilà donc déployé cet étendard béni, avec ses blanches couleurs, son cœur de feu et sa devise certaine même dans la défaite : « *Cœur de Jesus, sauvez la France!* »

C'était le 2 décembre, premier vendredi du mois, jour consacré au Sacré-Cœur.

On sait le reste. On se rappelle la brillante charge à la baïonnette qui coûta à la légion des Volontaires de l'Ouest son glorieux chef,

ses plus brillants officiers et ses meilleurs soldats, tués, blessés ou prisonniers. Le général de Sonis lui-même reçut une horrible blessure. On fut obligé de lui amputer une jambe.

Les zouaves étaient anéantis, mais leur drapeau était sauvé. L'un d'eux, le sergent Le Parmentier, rapportait la glorieuse bannière du Sacré-Cœur teinte du sang de quatre victimes, et qui est désormais pour le régiment le souvenir et l'emblème du plus pur sacrifice.

« Madame, écrivait M. de Charette à une mère qui lui demandait des nouvelles de son fils tué dans cette sanglante bataille ; Madame, votre fils est tombé dans le cœur de Jésus. »

A la suite de la bataille du Mans, dans laquelle les Volontaires de l'Ouest firent de tels prodiges de valeur, que le général Gougeard déclare qu'il considérera comme « un éternel honneur d'avoir commandé à de pareils hommes, » un armistice fut signé, bientôt suivi d'un traité de paix.

Avant de licencier ses Volontaires, le général de Charette voulut accomplir le vœu formé par le sergent de Verthamon la veille de sa mort, vœu qui correspondait d'ailleurs au plus cher de ses désirs, et il consacra solennellement la légion au Sacré-Cœur de Jésus.

Le 28 mai 1871, fête de la Pentecôte, il se rendit avec le général de Sonis et tous ses zouaves à la chapelle du séminaire de Rennes, où le régiment se trouvait alors en garnison.

L'émotion fut immense, lorsqu'à l'issue de la messe, on le vit monter sur les marches de l'autel, et que, debout, l'œil fixé sur le drapeau du Sacré-Cœur, on l'entendit s'écrier :

« A l'ombre de ce drapeau teint du sang de nos plus nobles et plus chères victimes, moi, général baron de Charrette, qui ai l'insigne honneur de vous commander, je consacre la légion des Volontaires de l'Ouest, les zouaves pontificaux, au Sacré-Cœur de Jésus, et, avec ma foi de soldat, de toute mon âme, je dis et je vous demande de dire tous avec moi : *Cœur de Jésus, sauvez la France..* »

Quelques semaines après les zouaves se dispersaient, mais en emportant au fond du cœur le ferme espoir de se retrouver un jour tous réunis autour de ce drapeau du Sacré-Cœur, auquel ils avaient solennellement juré amour et fidélité.

Le 20 juin dernier, à Paray-le-Monial, cette faveur a été accordée à trois cents d'entre eux. — (*Étoile d'Angers.*)

MAURICE D'AUDIGNÉ.

ÉPREUVES ET TRIOMPHES DE PIE IX.

Le 16 juin 1846, l'Église catholique, veuve de son Chef suprême, apprenait qu'une acclamation du collége des cardinaux avait porté sur le trône pontifical Jean Mastaï Ferretti, cardinal-archevêque d'Imola, qui prenait le nom de Pie IX. Le nom du nouvel élu, connu jusque-là seulement des âmes qui jouissaient de plus près du spectacle de ses hautes vertus et profitaient des effusions de son incomparable charité, vola aussitôt de bouche en bouche et remplit de son éclat l'univers. C'était un grand événement, mais personne n'en mesurait la portée. Quel est le Pape dont l'apparition sur la chaire de saint Pierre n'ait pas été un grand fait dans les annales du monde? Mais nul ne prévoyait la place que Pie IX allait se faire dans l'histoire. Nul surtout ne pouvait sonder d'avance celle qu'il ne tarderait pas à se faire dans les cœurs. Aujourd'hui, Pie IX est devenu l'amour et l'admiration du monde. Il est et il demeurera la merveille de son siècle.

Quel enchaînement d'actes grandioses, de magnifiques résultats qui ont glorifié ce règne et ont fait de cette période historique l'une des plus remplies et des plus fécondes de la vie de l'Église! La piété catholique partout réveillée; la discipline ecclésiastique restaurée; les liens qui rattachent les membres au Chef admirablement resserrés; les erreurs combattues, terrassées dans une série merveilleuse de bulles, d'allocutions consistoriales et de brefs qui forment cet ensemble irréfutable qu'on appelle le *Syllabus;* en face de ce débordement effroyable de l'incrédulité auquel nous assistons, la triomphatrice de toutes les hérésies élevée sur son trône immaculé; le ciel peuplé d'intercesseurs innombrables pour soutenir l'Église militante dans la lutte; le principe de l'autorité, base de tout ordre social que tant d'assauts avaient ruinée, relevé à la hauteur d'un dogme par la proclamation de l'infaillibilité faite dans l'un des plus solennels conciles dont l'histoire de l'Église nous ait conservé le souvenir, et tout cela accompli au milieu même du déchaînement de la tempête, quand le sol de l'Europe était soulevé par de formidables convulsions, quand les peuples, saisis de vertige, se ruaient les uns sur les autres, quand tous les trônes croulaient, quand le sien plus que les autres, était brisé par la tourmente. Seul debout sur ces débris, le front vers le ciel, la main étendue pour bénir, il continuait son œuvre avec une persévérance que rien ne décourageait, une sérénité d'âme et une douceur de sourire que rien ne parvenait à troubler.

Loin de nous la pensée de juger, en ce moment, ce règne prodigieux. Comme les grands monuments qui, pour être bien appréciés, demandent à être contemplés à distance, le règne de Pie IX est encore trop près de nous pour qu'il soit possible d'embrasser l'ensemble de ce chef d'œuvre. Il faudrait pouvoir compter les grandes choses dont il a jeté les germes et dont l'avenir seul recueillera les fruits; il faudrait pouvoir se former une idée de l'admirable harmonie qui résulte de ces épreuves sans nom et de ces victoires sans pareilles, de cette force qui triomphe constamment dans l'infirmité, et qui, d'après saint Paul, est ainsi marquée du sceau de la perfection la plus achevée. Jamais un nom d'homme n'a été plus acclamé ni plus maudit, entouré de plus d'amour ni poursuivi de plus de haines. Les malédictions des méchants qui le haïssent et les acclamations des bons qui l'aiment le font également trop grand et trop glorieux pour qu'il soit possible de lui rendre, dès aujourd'hui, toute la justice que lui rendra la postérité.

D'ailleurs, ce règne n'est pas fini. La verte vieillesse du bien-aimé Pontife fait espérer à ses enfants que le ciel veut bien le leur conserver longtemps encore. Cette sorte d'immortalité qui nous console est ce qui remplit de rage nos ennemis. Que de fois, sous les fenêtres de leur captif, ils ont crié lâchement : Mort à Pie IX ! Que de fois dans leurs conseils, ils ont supputé les chances de mort qu'ils croyaient entrevoir, spéculé sur son âge et sur ses infirmités, bâti ensemble, à propos de sa moindre indisposition, tout un édifice de honteuses espérances et d'ignobles calculs ! Dieu les a tous déjoués. Il a jalonné la route de son grand athlète des tombeaux de ses persécuteurs. Les uns après les autres, ils tombent à ses pieds comme frappés de la foudre, et la parole que le Psalmiste, parlant au nom du Père, adresse au Christ futur : Asseyez-vous à mes côtés jusqu'à ce que je vous aie fait un escabeau de tous vos ennemis, semble se vérifier, presque à la lettre, pour le Vicaire du Christ. Naguère, la pièce d'artifice qui avait servi à fêter le Statut, dressait encore sous les fenêtres du Vatican son squelette noirci ; elle portait à son fronton la formule : « Nous sommes à Rome et nous y resterons. » Et déjà, l'homme qui avait inspiré cette phrase, qui récemment se flattait de l'espoir « qu'il verrait de ses yeux les funérailles du dernier des Papes, » était lui-même couché dans son cercueil. Il mourait inopinément, sous le coup des anathèmes de Pie IX, sans avoir eu le temps de se repentir.

O barque de Pierre, battue par de si furieuses tempêtes, poursuis ta route à travers les écueils; ne crains rien. Le Christ t'a promis une navigation orageuse, mais toujours prospère. Plus la vague est

près de ton bord, plus tu es assurée qu'elle ne le franchira pas. Le règne de Pie IX, le plus éprouvé de tous, a été pour toi de tous le plus glorieux. Que craindrais-tu quand le ciel a soin de t'envoyer de tels pilotes? Que craindrais-tu quand les vents qui brisent les autres barques et sèment de leurs débris la mer autour de toi, ne font qu'accélérer ta marche vers le port? — (*Corr. de Genève.*)

DRAME ET COMÉDIE (1).

Les libéraux qui, sous la Restauration, adoraient, le verre en main aux agapes de l'opposition, le « Dieu des bonnes gens » du chansonnier Béranger, avaient trouvé un moyen original de faire échec aux Catholiques, « au parti prêtre, » comme on disait en ce temps-là. En bons frères de la Révolution, les libéraux donnèrent leur recette aux républicains conspirant contre le roi Louis-Philippe. Au lieu de soustraire, les uns et les autres, des morts à l'Eglise, ainsi que cela se pratique aujourd'hui, ils lui en apportaient; ils affichaient la prétention, tambourinée d'avance dans les journaux à leur dévotion, de lui imposer, pour être enterrés chrétiennement, les cadavres des mécréants du parti.

Il ne crevait pas un incrédule en France, il ne pourrissait pas, sur un lit ou sur un grabat, un blasphémateur du Christ notoirement famé pour ses opinions voltairiennes, qu'on ne fît de son corps à peine refroidi un bélier destiné à enfoncer la porte des églises. Les choses se passaient invariablement ainsi. Une parente du moribond, alarmée sur le salut de cette âme en déshérence, allait discrétement requérir un prêtre; elle ne lui célait point les difficultés et les humiliations au travers desquelles sa charité devrait se faire passage avant d'être introduite au chevet du malade. Cette charité chrétienne ne pouvait hésiter néanmoins à faire son devoir. Le prêtre accourait en toute hâte; il était accueilli le plus souvent par des injures. quelquefois pris au collet et menacé, s'il ne se décidait à sortir au plus vite par la porte, de faire brusquement une retraite, la tête en bas, par la fenêtre.

Le malade passait de vie à trépas pendant que son âme était

(1) Extrait du *Figaro*.

ainsi jouée à pile ou face. Le drame étant terminé, venait le tour de la comédie. Ceux qui, barrant à l'agonie le chemin vers Dieu, venaient de repousser avec hauteur, mépris ou violence, les consolations et les bénédictions de l'Eglise, sollicitaient alors, et avec la même arrogance, ses prières pour celui qu'ils avaient mis dans l'impossibilité de les réclamer. Si l'Eglise demeurait sourde à qui ne l'avait pas appelée, ce scandale — prévu et *voulu* — était exploité comme bien vous pensez. La consigne des journaux esprits forts (la philosophie n'avait pas encore vulgarisé l'expression *libre-penseur*, qui sonne mieux parce qu'elle sonne creux), cette consigne, dis-je, était de crier à « l'intolérance » ! Aujourd'hui le mot d'ordre des feuilles radicales est de dénoncer l'arrêté de salubrité publique du préfet du Rhône comme un attentat à la « liberté de conscience. » Après avoir tenté de faire violence à l'Eglise pour l'obliger à enterrer ceux qui ne croyaient pas en Dieu, les révolutionnaires voudraient, par ruse ou par force, contraindre ceux qui y croient à refuser les funérailles chrétiennes de l'Eglise.

C'est le contraire de ce qu'ils faisaient autrefois, mais c'est toujours la même chose !

Ce qui vient de se passer me fait songer à cette parole tirée d'une lettre de Pascal : « Ne considérons plus la mort comme les païens, écrivait à sa sœur l'ami d'Arnaud et de Nicole... *Ne considérons plus un corps comme une charogne infecte.* » Pour le grand chrétien des *Pensées*, le corps de l'homme était « un temple inviolable, habité par l'esprit de Dieu », c'est-à-dire par l'âme immortelle. Et Pascal ajoute : « C'est pour cette raison que nous honorons les reliques des morts. » Il n'y en a pas d'autre, en effet, pour justifier et sanctifier le culte qu'on leur rend.

L'âme a beau être absente, semblable à un voyageur parti pour toujours ! Dans cette *maison* autrefois habitée par elle, c'est elle qu'appellent, que cherchent et que retrouvent notre tendresse et nos regrets.

Je ne veux pas faire à Pascal l'injure d'opposer son témoignage aux arguments des libres-penseurs. Il n'est pas besoin d'appeler un tel champion contre de tels combattants. La raison

de Pascal a le vol trop constamment élevé pour se mouvoir et rentrer dans ces régions basses. De moindres coups suffisent pour abattre d'aussi piètres adversaires. Un simple soldat de la presse est bon, et au delà, pour cette triste besogne. Il n'y a qu'une chose à répondre aux sophismes hypocrites des patrons, à Paris, de l'association lyonnaise des enterrements solidaires et civils ; il faut leur dire :

« Vous voulez crever comme des chiens et cumuler, par-dessus le marché, le respect et les honneurs qui sont le privilége des funérailles auxquelles Dieu, dont vous avez diffamé le nom, nié l'existence et défié l'éternité vengeresse sur le grain de sable où vous enfouissez votre néant... Ce sont là deux prétentions absurdes et inconciliables. Sans miséricorde pour vous-mêmes, vous faites sourire ceux à qui déjà vous faisiez pitié! Vous vous proclamez *charogne* à votre heure dernière (je vous fais grâce de l'épithète qu'y ajoute Pascal : *charogne infecte*) ; vous convoquez des multitudes défilant derrière les quatre planches dans lesquelles la *bête* est clouée, afin de faire témoigner au grand jour par elles que jamais une âme humaine n'a anobli ce cadavre promené à travers des rues populeuses, et vous vous étonnez ensuite qu'un préfet, pris aux apparences, réglemente vos funérailles comme s'il s'agissait de signer un arrêté de la grande voirie? La confusion est fâcheuse, j'en demeure d'accord ; mais à qui la faute? On vous accorde plus que vous n'avez le droit de prétendre légitimement dans ce culte rendu par vous à la matière, en tolérant que vous acheviez de pourrir auprès de nos chers morts, de ceux qui se sont endormis dans l'espoir du réveil divin, et que nous pleurons avec la consolation de les revoir *ailleurs!*

« En bonne conscience, et si l'on vous prenait au mot, vous n'auriez droit qu'à un charnier, et l'on vous reçoit dans un cimetière : de quoi vous plaignez-vous? »

Un vote de la majorité a enterré fort incivilement les « enterrements civils. » Laissons passer le convoi en nous bouchant le nez, et sans lui ôter notre chapeau!

B. Jouvin.

LE DROIT DES FAMILLES EN FACE DE LA MORT.

M. Adolphe Guillot, procureur de la République à Troyes, et qui vient d'être appelé à faire partie du parquet du tribunal de la Seine, a envoyé, le 19 juin, aux juges de paix de l'arrondissement de Troyes, la circulaire suivante, qui trace nettement le droit des familles en face de la mort et des prétentions de l'athéisme solidaire :

Monsieur le juge de paix,

A l'occasion des manifestations connues sous le nom d'enterrements civils, j'ai été appelé à résoudre des questions de droit du plus haut intérêt ; comme vous pouvez être interrogé à votre tour, il est utile que vous n'ayez aucune hésitation sur la réponse à faire.

Si les solidaires ou organisateurs d'enterrements civils revendiquent à leur profit la liberté de conscience, ils ne craignent pas de porter atteinte aux droits les plus sacrés et les plus inviolables ; qu'un homme enchaîné dans les liens de quelque société secrète ait eu la faiblesse de signer un pacte pour s'interdire à lui-même d'appeler un ministre du culte en cas de maladie, on voit les sectaires accourir à son lit de mort et le revendiquer impérieusement comme une chose qu'ils auraient achetée et dont on leur devrait la livraison.

Les familles ignorantes de leur droit ne savent de quelle façon résister à ces prétentions qui se produisent d'ordinaire sous une forme de nature à les intimider, et elles ne subissent, avec douleur, la violence qui leur est faite que parce qu'elles ne connaissent pas les moyens légaux de faire respecter leurs droits.

C'est à nous, représentants de la justice, qu'il appartient de les éclairer et de les protéger contre des manœuvres qui font si bon marché de la liberté et de la conscience.

Dites bien haut à ceux qui pourraient vous consulter que c'est à la famille seule qu'il appartient de veiller auprès du mourant et ensuite de régler les obsèques ; et s'il arrivait dans quelque localité de votre circonscription que des individus voulussent, en invoquant un engagement signé par le défunt, s'opposer aux volontés de la famille, prenez toutes les mesures nécessaires pour que ces volontés soient scrupuleusement respectées et dressez au besoin des procès-verbaux contre ces violateurs du foyer domestique. (Article 186, paragraphe 2 du Code pénal.)

Je recommande à votre fermeté l'exécution de ces instructions et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le procureur de la République,

Adolphe GUILLOT.

OU EST L'INTOLÉRANCE?

M. Chesnelong, député des Basses-Pyrénées, a adressé à la *Gazette de France* une lettre dans laquelle il fait complète justice de l'accusation d'intolérance lancée par la libre-pensée à propos de l'arrêté pris par M. le préfet du Rhône. Nous citons :

Je prends l'arrêté dans sa pensée véritable et évidente.

Quelle est cette pensée? Des enterrements solidaires ont lieu dans cette ville de Lyon. Autour de ces scènes lugubres, dont on nous a révélé hier les détails attristants, se produisent des manifestations matérialistes, — je les appelle par leur nom, — qui ont ce double caractère d'être des protestations, non pas contre tel ou tel culte, mais contre le principe même de toute religion, et en outre des actes de propagande de doctrines antisociales qui sont, pour la dignité morale comme pour la sécurité matérielle du pays, un véritable péril. M. le préfet du Rhône n'a pas prohibé ces manifestations; mais il a pris des mesures pour qu'elles ne deviennent pas une occasion de désordre et de scandale : voilà l'acte préfectoral dans la vérité de sa pensée et de son but.

On a parlé, à ce propos, de liberté de conscience. Certes, la liberté de conscience est le bien commun de toute âme humaine. Nous la revendiquons, nous catholiques, aussi fièrement que personne. Nous ne reconnaissons pas à l'État le droit de s'ingérer dans les rapports individuels de l'homme avec Dieu ; c'est le domaine réservé où la liberté s'incline devant la loi religieuse qui est sa règle, mais dont l'accès doit être fermé à tout pouvoir humain. « C'est l'impénétrable retranchement de la liberté du « cœur » dont parlait Fénelon. Cette *liberté*, nous ne la voulons pas pour nous seuls, mais pour tous. Nous n'appelons pas la contrainte, la contrainte légale au secours de la foi ; nous nous confions à la persuasion morale qui seule fait les vrais croyants. Mais l'arrêté de M. le préfet du Rhône n'oblige pas le solidaire

à appeler le ministre d'un culte à son lit de mort; il ne prescrit pas la présence de ce ministre à ses obsèques. La liberté de conscience n'est donc pas intéressée dans ce débat.

On a parlé aussi de liberté des cultes; elle n'est pas davantage en cause. Tous les cultes, malgré leur diversité, ont, selon la réflexion d'un penseur chrétien de notre temps (1), un principe commun : la religion, et un adversaire commun : l'irréligion. Or, l'arrêté préfectoral, en préservant la liberté des cultes, n'atteint que la liberté contraire : la liberté de l'irréligion. Je constate d'ailleurs qu'il n'attaque pas cette dernière liberté elle-même dans le for intérieur de la conscience individuelle, qu'il n'en interdit pas la manifestation extérieure, qu'il la restreint simplement à des proportions qui ne permettent pas de la faire dégénérer en excitations violentes et désordonnées.

On a parlé enfin de cléricalisme, de prépotence exclusive et oppressive au profit d'un culte. Quand un certain parti veut discréditer une cause, il invente un mot et il en fait un stigmate. Le procédé est commode pour se dispenser de vérité et de justice; ce n'est pas un procédé loyal. Il faut s'entendre. Si être clérical, c'est avoir une foi profonde au cœur, vouloir la servir toujours, ne la trahir jamais, lui être fidèle à la vie et à la mort; si être clérical, c'est professer la conviction absolue que le christianisme n'est pas seulement la vérité éternelle, mais qu'il est aussi le salut social et national, nous acceptons, nous catholiques, la désignation comme un honneur; oui, nous sommes des cléricaux. Mais si, sous ce titre, on veut nous désigner à la haine et au mépris, nous le repoussons comme une calomnie, et nous nous bornons à répondre que naguère encore des martyrs sont sortis de nos rangs, mais que les oppresseurs étaient venus d'ailleurs. Quoi qu'il en soit, l'arrêté de M. le préfet du Rhône ne stipule pas pour la prédominance d'un culte; il stipule pour le respect de cette chose sacrée qui s'appelle la conscience publique.

Je laisse donc à l'écart ces grands mots de liberté de conscience, de liberté des cultes, d'oppression cléricale qui, mêlés au débat, en dénatureraient le caractère.

(1) M. A. Nicolas.

L'État a-t-il le droit et le devoir de faire respecter le principe de toute religion ?

L'État a-t-il le droit et le devoir de sauvegarder et de défendre le principe d'existence de la société ?

Telles sont, à mon sens, en dehors des nécessités de fait qui justifient l'arrêté préfectoral et que M. le ministre de l'intérieur a si éloquemment mises en lumière, les deux questions engagées dans le débat ; il n'y en a pas d'autres.

Quant à la première, je ne veux l'examiner qu'au point de vue de nos institutions actuelles. Je me place sur le terrain, non d'un droit abstrait, mais du droit public existant. Sous quel régime vivons-nous ?

L'État est incompétent en matière religieuse : soit, cela veut dire qu'il ne peut pas prescrire aux divers cultes un enseignement dogmatique déterminé et qu'il ne peut s'immiscer dans leur fonctionnement que dans les limites tracées par les lois concordataires.

Il n'y a pas de religion d'Etat : soit encore. Cela veut dire que tous les cultes ont un égal droit à la liberté pour eux-mêmes et qu'ils ont droit aussi à une protection de l'État dans l'exercice de cette liberté.

Mais parce que l'Etat n'assure de privilége à aucun culte, est-ce à dire qu'il puisse s'affranchir du devoir strict, nécessaire, social au premier chef, d'assurer le respect de ce principe ? Est-ce a dire qu'il puisse se mettre en travers de cette grande loi, aussi ancienne que l'humanité, aussi universelle que le monde, à savoir que nul peuple ne peut se constituer socialement et vivre nationalement sans un principe de religion ? Est-ce à dire enfin que l'État doive être athée et que la liberté religieuse doive aboutir à la consécration de l'athéisme légal ?

Il importe de poser la question dans ses véritables termes. Il ne s'agit pas de savoir si l'Etat doit rester neutre entre les divers cultes ; il s'agit de savoir s'il doit rester neutre entre l'athéisme et la religion, et si l'athéisme a droit, lui aussi, au respect et à la protection de l'Etat. C'est chose grave et de grave conséquence. Aucune société n'a jamais subsisté, en effet, aucune société ne pourra jamais se maintenir sans s'appuyer à un *minimum* de croyances morales et sociales, indis-

cutées qui peuvent se résumer dans ces quatre mots : Dieu, l'âme, l'immortalité, la nécessité d'un culte public. Otez cette base, il n'y a plus de devoir, il n'y a plus de droit. Il ne reste que la lutte égoïste des intérêts et les caprices sanglants de la force ; l'attentat suprême contre la civilisation et contre la patrie est consommé.

Pour ma part, j'estime que notre droit public actuel ne place pas la religion et l'athéisme sur un pied d'égalité ; l'Etat a le devoir de protéger l'une et le droit de se défendre contre l'autre.

CHESNELONG, député.

LES SAINTS DE LA LIBRE-PENSÉE.

Nous avons dit un mot, dans notre dernier numéro, de l'enfouissement du député Brousses, dont la libre-pensée a essayé de faire quelque bruit. Naturellement, ceux qui meurent sans religion sont des modèles de civisme et de philanthropie, et la libre-pensée n'a pas manqué d'apitoyer les bonnes âmes sur l'intolérance de ces cléricaux, qui refusent les honneurs funèbres à de si grands citoyens et qui applaudissent à la désertion de la députation de l'Assemblée nationale et des deux escadrons de cuirassiers.

Il est pénible d'avoir à faire connaître des détails peu honorables pour ces malheureux tenants de l'athéisme, sur lesquels s'est prononcé le jugement de Dieu ; mais il faut pourtant montrer que les fils de Voltaire ou les descendants des singes ne sont pas tous précisément des modèles de vertu, et qu'il y a bien à rabattre des éloges posthumes qui leur sont accordés, dans un intérêt qu'il n'est pas d'ailleurs difficile de deviner. Les *saints* de la libre-pensée, en tout cas, ne ressemblent guère aux *saints* du catholicisme : on est libre de choisir entre les deux espèces de sainteté, nous doutons que l'opinion vulgaire soit favorable à celle des simiens.

En ce qui concerne M. Brousses, les frères et amis disaient bien haut que le défunt avait légué 80,000 francs (1) à distri-

(1) Des versions disent 800,000 francs.

buer entre les pauvres, plus une maison qu'il laissait pour fonder une école, et, dans son discours prononcé sur la tombe, M. Challemel-Lacour, surnommé le Fusillard, avait dit : « Notre « présence ici est une protestation contre l'insignifiance des rites « communs et désertés par la foi démocratique. Si l'on vient « encore nous dire que la bienveillance et la charité sont le « monopole d'une doctrine, nous opposerons à cette prétention « la vie de notre ami et ce testament qui laisse 80,000 francs « aux pauvres et qui consacre le château qu'il habitait à une « école communale... Il meurt, mais son exemple nous reste, « et, par ses canaux souterrains, sous des formes qui ne se « voient pas, il répandra ses bienfaits sur ceux qui l'ont aimé. »

On a été curieux de connaître à fond cette philanthropie et de savoir quel exemple laissait à ses amis le député si bruyamment enfoui. *Paris-Journal* a d'abord apporté ces renseignements.

M. Brousses, fils naturel, avait reçu de son père putatif un domaine rural situé dans la commune de Pieusse, canton de Limoux (Aude), et d'une valeur d'environ 200,000 fr. Ce domaine est grevé d'hypothèques pour plus que sa valeur.

Quant au château, c'est une maison de paysan non terminée, et dans laquelle M. Brousses vivait avec la ménagère honorée de son intimité.

M. Brousses, né civilement, c'est-à-dire hors mariage, avait été déporté en 1852. Il a vécu, pendant plusieurs années, avec une femme mariée dont il a eu des enfants. Il est mort comme il avait vécu. Au demeurant, profond égoïste, et n'ayant jamais rendu un service à âme qui vive.

Voilà qui rabat singulièrement les mérites de l'illustre défunt, du moins aux yeux de ceux qui ont encore quelques vieux préjugés. Une personne bien informée a envoyé à l'*Univers* des renseignements qui confirment les précédents, et qui les précisent. Nous les publions également ; il est des matières répugnantes qu'il faut oser toucher dans l'intérêt de la vérité.

M. Brousses, écrit-on à l'*Univers*, a vécu avec une femme qui avait abandonné son mari et en a eu un fils ; plus tard, sa porchère lui donna un autre rejeton... On lui a toujours connu des embarras d'argent, et on assure dans le pays que ses créanciers pourront revendiquer tout ce qu'il laisse. La veille de sa mort un huissier se

présentait à son domicile pour lui signifier un protêt d'une traite de 32,000 francs.

Il ne souffrait pas la moindre atteinte portée à sa propriété. Pour le plus petit délit, il faisait impitoyablement dresser procès-verbal et poursuivait la condamnation, même lorsqu'il n'en retirait aucun profit. S'il fallait traverser ses propriétés pour rechercher l'eau perdue qui alimente son village, *il y faisait obstacle.* On ne citera point de largesse de sa part. Bien des pauvres de la commune sont allés en *hiver* lui demander une petite avance en grains afin de se soustraire à la faim, il *refusait toujours ;* — il a été plus qu'inhumain pour les pauvres !

« Si l'on vient encore nous dire que la bienveillance et la charité sont le monopole d'une doctrine... » On viendra encore, M. Challemel-Lacour, on viendra encore vous le dire, tant que vous n'aurez pas d'autres exemples à fournir en faveur de la vôtre que ceux de votre ami Brousses. Vous avez eu la main malheureuse, avouez-le. Mais n'auriez-vous pas dû vous souvenir de cet autre philanthrope à qui vous avez fait dresser une statue par la main du peuple, que ce philanthrope voulait faire nourrir de foin et qu'il traitait de canaille? Les fils de Voltaire suivent les habitudes de leur père et en imitent les vertus : c'est naturel.

J. Chantrel.

LA SOCIÉTÉ DES TRACTS.

Encore une bonne œuvre à faire connaître, et nous nous empressons de la recommander aux lecteurs des *Annales catholiques*, en reproduisant le prospectus de la *Société française des Tracts.*

Nul ne peut contester l'étendue du mal dont la société française est atteinte. Que de fois n'avons-nous pas rencontré, au milieu de nos malheurs, les défaillances du patriotisme, l'indifférence religieuse, les principes les plus sacrés méconnus, la vraie notion du droit obscurcie, l'oubli du devoir! Des exemples contraires nous donnent quelque consolation; mais nous ne pouvons pas dire qu'ils nous rassurent. Ce qui manque surtout à cette nation fatiguée, c'est cette énergique réaction morale, intellectuelle, religieuse, qui peut faire de nous un peuple nouveau et sans laquelle nous périssons.

Si, en face de l'armée du mal, avec sa légion compacte de démolisseurs, nous voyions les défenseurs du bien unis, résolus, persévérants, luttant courageusement, et se portant sur tous les points menacés pour travailler à reconstruire l'édifice social, nous pourrions espérer, et bientôt nous verrions notre abaissement faire place à une rénovation puissante et féconde. Mais nous assistons, indifférents ou passifs, à ce travail de démolition. Comme les ruines de nos monuments publics, les ruines de la Société française s'entassent sous nos yeux, sans que nous soyons émus d'un tel spectacle. On dirait presque que nous sommes étrangers à tout ce qui se passe, et que nos intérêts les plus sacrés et les plus chers ne sont point engagés dans la question; on dirait que le problème qui s'agite n'est pas celui de notre existence même : *To be, or not to be.*

L'heure est venue de secouer une telle torpeur. Il faut que les bons agissent, il faut qu'ils s'habituent enfin à employer ces mêmes armes dont leurs adversaires savent si bien se servir, il faut que toutes les voix de la presse soient acquises à la défense de la vérité et des saines doctrines. Le livre, la brochure, le journal, rien ne doit être négligé.

Mais le livre ne peut pénétrer partout, et le journal n'a qu'une existence éphémère. La brochure peut atteindre toutes les classes de lecteurs; aussi est-ce un des meilleurs instruments qui soient à notre disposition. La brochure, néanmoins, n'est pas elle-même suffisante ; il nous faut quelque chose de plus bref, de plus saisissant, de plus *universel*. Nous avons nommé le *Tract*.

Le *Tract*, production de l'esprit politique et pratique des Anglais, est un petit écrit d'une ou de quelques pages volantes, qui saisit l'événement du jour, la question palpitante, ou jette la lumière sur les grands problèmes sociaux ; c'est une révélation soudaine des vraies et saines notions sur toutes les doctrines controversées. Qui ne voit que le *Tract* est le besoin du moment?

La brochure se vend ; le *Tract* se donne. La brochure n'arrive pas toujours dans l'atelier ou la chaumière; le *Tract* pénètre partout. Tout le monde n'a pas le temps de lire une brochure ; chacun peut jeter les yeux sur un *Tract*. Enfin la brochure ne se répand que difficilement à des milliers d'exemplaires; c'est par centaines de mille qu'on peut répandre le *Tr act*.

A une époque où il semble presque que la société tout entière soit à reconstituer, et que les principes les plus élémentaires soient en quelque sorte à enseigner, l'utilité et l'efficacité d'un pareil mode de publicité ne sauraient être contestées.

Maintenant, que sont les *Tracts ?*

De petites feuilles de quatre pages in-18, groupées par séries homogènes, mais dont chacune forme un tout, et qui traitent des matières les plus variées, soit sous la forme de l'exposition, soit sous la forme de la polémique. Le plus grand soin est apporté à la rédaction, afin que les *Tracts* se distinguent, non-seulement par la sûreté des doctrines et par la solidité de l'exposition, mais encore par le charme et par l'entrain du style.

Voici un aperçu des séries qui figurent dans les *Tracts*, chaque *Tract* ayant d'ailleurs son titre spécial, placé en évidence, et ne se rattachant à la série que par un titre général et par un numérotage peu apparent :

Religion. — Morale. — Législation. — Economie sociale. — Sciences. — Littérature. — Poésie. — Histoire. — Biographies nationales. — Question du jour. — Anecdotes. — Citations. — Polémique, etc.

Le Conseil, où figurent, avec des membres de l'Assemblée nationale, des représentants de la plupart des œuvres catholiques, est composé de : MM. Ant. d'Abbadie, de l'Institut; Audley; Baudon; R. P. Bazin, S. J.; de Beaucourt; Paul Besson, député; Emile Carron, député; comte de Champagny, de l'Académie française; Michel Cornudet; Martial Delpit, député; comte Desbassayns de Richemont, député; Ch. de Francqueville; Dr Frédault; Fresneau, député; prince Aug. Galitzin; Léon Gautier; Ch. Gérin; comte Eug. de Germiny; marquis de Gouvello, député; Ch. Hamel; l'abbé d'Hulst; Keller, député; comte L. de Kergorlay, député; de La Bassetière, député; R. P Lescœur, de l'Oratoire; Arthur Loth; vicomte de Lupé; R. P. Picard, de l'Assomption; Ravelet; baron de Ravignan; Récamier; de Richecour; Albert de Richemont; Antonin Rondelet; Ernest Rondelet; vicomte R. de Saint-Mauris; comte An. de Ségur; G. de Senneville; de Tarteron, député; Théry, député (1).

Pour donner une idée de ces petits *Tracts* ou traités, nous en reproduisons un, intitulé : les *Victimes de la Révolution* :

On croit généralement que les terroristes n'ont tué que des nobles et des prêtres. Des historiens, qui ne vont point jusqu'à excuser les crimes de la Révolution, ont mis cependant sur le compte du fanatisme politique toutes les horreurs de 1793. C'est une erreur qu'il faut combattre.

Déjà en 1792, lors des massacres de septembre, on ne tua pas

(1) Chaque souscription de 10 francs donne droit à *mille exemplaires de Tracts* variés; pour les recevoir *franco*, 12 francs. — Dix souscriptions prises ensemble, *franco*, 100 francs. — Envoyer son adhésion et le montant de sa souscription au secrétaire général de la Société française des Tracts, 75, rue du Bac, à Paris.

seulement les suspects de toute classe enfermés dans les prisons, les tueurs embauchés par Danton et Marat massacrèrent à Bicêtre les prisonniers détenus pour les causes les plus diverses et les enfants idiots de l'hospice. A la Salpêtrière ils tuèrent à coups de sabres ou à coups de bûches les femmes et les jeunes filles du peuple qu'ils y trouvèrent.

Si l'on ouvre le livre du républicain Prudhomme, qui ne haïssait pas la Révolution et qui a écrit lorsque le sang était encore chaud, on trouve, parmi les guillotinés, dix-huit mille six cent treize victimes, ainsi réparties :

Ci-devant nobles.	1,278
Femmes nobles.	750
Femmes de laboureurs et d'artisans. . .	1,467
Religieuses.	350
Prêtres.	1,135
Hommes non nobles de divers états. . .	13,633
Total. . . .	18,613

Si on ajoute à ces guillotinés les victimes du proconsul Carrier à Nantes et en Vendée, on arrive à *dix-huit mille neuf cent vingt-trois hommes non nobles de divers états, deux mille deux cent trente et une femmes, et deux mille enfants guillotinés, noyés et fusillés.*

Que serait-ce, si nous y joignions les fusillés de Toulon et de Marseille et les victimes des cinquante mille comités révolutionnaires installés sur la surface de la France!

Le nombre des condamnés contre lesquels s'acharne, sans le moindre motif, la cruauté des terroristes, est énorme. Les circonstances des exécutions sont horribles. On a trop oublié tout cela, et voilà pourquoi il y a encore des gens qui osent faire publiquement l'éloge de la Terreur.

Ecoutons la déposition d'un témoin oculaire, de Riouffe, qui était un républicain du parti de la Gironde.

« Vingt femmes du Poitou, pauvres paysannes pour la plupart, furent assassinées ensemble. Je les vois encore, ces malheureuses victimes ; je les vois étendues dans la cour de la Conciergerie, accablées de la fatigue d'une longue route et dormant sur le pavé... Au moment d'aller au supplice, on arrache du sein d'une de ces infortunées un enfant qu'elle nourrissait. Quelques femmes sont mortes dans la charrette et on a guillotiné leurs cadavres. »

C'est en France, hélas! que se passaient ces atrocités. On a beau chercher, dans aucun temps, chez aucune nation de la terre, dans

aucune proscription politique, les femmes n'avaient été ainsi livrées en masse aux bourreaux.

Après les femmes viennent les enfants. Sans nous arrêter à ces jeunes filles de Verdun dont la plus jeune n'avait que seize ans, ni à ce jeune Mellet détenu au Luxembourg comme suspect, et qui, amené devant ses juges et interrogé sur son âge, répondit : Seize ans. « N'importe, dit le président en le condamnant à mort, tu en as bien quatre-vingts pour le crime ! » arrivons aux exécutions en masse, car il y en eut pour les enfants comme pour les femmes.

C'est encore le républicain Riouffe, un contemporain, dont nous invoquons le témoignage. La scène se passe à Nantes. Le conventionnel Carrier ordonne les massacres et y préside.

« Cinq cents enfants des deux sexes, dont les plus âgés avaient quatorze ans, sont conduits au champ des exécutions pour y être fusillés. Jamais spectacle ne fut plus attendrissant et plus effroyable ; la petitesse de leur taille en met plusieurs à l'abri des coups de feu ; ils délient leurs liens, s'éparpillent jusque dans les rangs de leurs bourreaux, cherchent un refuge entre leurs jambes qu'ils embrassent fortement, en levant vers eux leurs visages, où se peignent à la fois l'innocence et l'effroi. Rien ne fait impression sur ces exterminateurs ; il les égorgent à leurs pieds. »

Ces enfants étaient des enfants du peuple. Ils étaient mis à mort *pour sentiments et propos contre-révolutionnaires.*

Ainsi ce sont des femmes, des enfants, des bourgeois, des négociants, des artisans, des paysans, c'est une immense majorité *plébéienne* sur laquelle est tombée la Terreur.

Ne l'oublions pas, ne laissons pas glorifier devant nous un temps où des milliers d'exécutions eurent lieu en vertu d'une loi qui privait les accusés de témoins, de défenseurs et d'appel. Quand on nous dira que c'était un mal nécessaire et qu'il fallait anéantir les prétendus oppresseurs du peuple, répondons, l'histoire à la main, aux avocats de la Terreur : « Les artisans de Paris, les paysannes du Poitou, les enfants de Nantes et tant d'autres étaient-ils des oppresseurs du peuple ? »

LE DEVOIR DES RICHES.

M. Charles Garnier, directeur de la *Décentralisation* de Lyon, l'un de nos meilleurs journaux de province, vient de publier une excellente brochure sur le devoir des classes riches. Il est certain que, depuis longtemps, ces classes, sauf de très-honorables et de très-

glorieuses exceptions, n'ont pas accompli leur devoir. Soit indifférence, soit parcimonie, elles ont abandonné à leurs ennemis les classes ouvrières et souvent même les populations rurales.

Tandis que les radicaux faisaient une propagande anti-sociale et sacrilége, les classes riches, se confiant dans la force de l'autorité, s'endormaient sans préoccupation du lendemain, et lorsque quelques voix courageuses leur criaient : Prenez garde, la société se démoralise, il passe sur elle un vent néfaste, qui emporte toute notion du vrai, du juste, tous sentiments religieux et moraux... .

Elles répondaient : Le gouvernement veille. Il a ses gendarmes, ses juges, ses soldats... Laissez-nous savourer mollement les joies de la vie. Ce n'est pas à nous de nous préoccuper de l'avenir de la société.

Et le mal allait toujours croissant jusqu'au jour où nous avons été près de subir un effondrement général.

Aujourd'hui, en face des périls sociaux, d'une propagande révolutionnaire que rien n'arrête, les classes riches ont enfin compris que leur inertie était un véritable crime de lèse-nation, et elles commencent à s'agiter et à user des moyens de propagande que nos adversaires ont exploités avec tant de persistance et de perfidie.

C'est pour accélérer ce mouvement de propagande que M. Charles Garnier vient de publier sa brochure intitulée : *Du devoir actuel des classes riches.*

Voici comment s'exprime le directeur de la *Décentralisation* :

« Nous posons en principe que tout homme riche peut et doit posséder de l'influence au milieu de ses concitoyens, influence sans laquelle il ne saurait opérer le bien, et que tout homme riche qui n'exerce pas de l'influence est inexcusable. Les classes dirigeantes sont toujours responsables en une certaine mesure de l'opinion qui règne autour d'elles. Si cette opinion est égarée, c'est qu'elles n'en ont pas pris souci, c'est qu'elles n'ont pas observé la vigilance ; c'est qu'elles ont négligé les classes inférieures ; c'est qu'elles n'ont pas pratiqué l'apostolat de la parole et la propagande des bons écrits. L'exemple même ne suffit point : il a besoin d'être appuyé par des démonstrations raisonnées.

« Il existe, à cet égard, une grande illusion chez beaucoup de gens riches; ils croient avoir rempli leur devoir en participant à des œuvres pieuses ou charitables, en ouvrant libéralement leur bourse aux pauvres et aux églises. Tout cela est excellent, mais tout cela est insuffisant.

« La société étant aujourd'hui menacée par la perturbation de

toutes les idées, et les œuvres pieuses et charitables ne pouvant avoir leur pleine efficacité que dans une société rétablie sur les bases du vrai, du juste et de l'ordre, il importe de diriger son zèle et ses largesses vers ce but principal ; et quand on s'associe de la bourse, de la tête, du cœur ou du bras, à une bonne œuvre, il convient de viser d'abord à un résultat favorable au redressement de la société.

« Par suite de l'erreur signalée, on voit fréquemment des familles très-chrétiennes, très-généreuses, se dépenser en œuvres d'utilité accessoire, et rester en dehors d'autres œuvres éminemment sociales, sous le prétexte que celles-ci sont politiques. En religion, elles estiment justement que la foi qui n'agit point est une foi morte, mais en politique, elles se persuadent volontiers qu'il est permis de garder ses convictions pour soi, sans en faire montre.

« Ce préjugé est très-commun ; c'est une suite de nos révolutions et une des plaies de la société française. Eh bien, les convictions politiques inavouées ou non agissantes sont sans valeur, ou plutôt elles condamnent ceux qui les conservent avec une fidélité platonique. Toute vérité oblige, toute conviction réclame une action. Sans conviction, pas de politique solide ; sans politique de principes, pas de société bien assise. Aujourd'hui, plus que jamais, les principes politiques sont liés étroitement aux principes sociaux. Les révolutions politiques nous ont conduits aux révolutions sociales ; après avoir fait du scepticisme politique, nous sommes arrivés à voir mettre en cause la société entière. Que d'honnêtes gens ont contribué, sans le vouloir, sans s'en douter, à recruter cette grande armée de démolisseurs qui lève la pioche contre leurs maisons ! Ces honnêtes gens imprévoyants, ces conservateurs malavisés ont beaucoup à réparer ! il ne déploieront jamais trop d'énergie et d'intelligence pour repousser l'invasion des Barbares. »

Rien de plus excellemment vrai.

Puis M. Garnier, abordant franchement une des questions les plus palpitantes de l'époque, dit avec un grand bon sens et un vrai patriotisme :

« Ce que nous reprochons aux honnêtes gens, c'est de ne point répandre leurs journaux.

« Nos amis s'abonnent à des journaux sans principes, comme plus amusants, parfois même à des journaux révolutionnaires ou impies, sous prétexte de se tenir au courant de tout. Ils subventionnent ainsi l'ennemi.

« Combien nos adversaires sont plus logiques et plus intelligents ! Ils se gardent bien d'alimenter la caisse de nos journaux !

« Nos amis achètent sur la voie publique ou en voyage ce qu'ils n'oseraient pas introduire au foyer domestique. Voit-on dans les gares un radical prendre une feuille religieuse et conservatrice ?

« Nos amis retiennent pour eux seuls leurs journaux, au lieu de les donner après les avoir lus et de les faire circuler parmi les populations ouvrières. Et ils s'étonnent ensuite de voir entre les mains des ouvriers et des paysans des feuilles dangereuses, colportées par des agents qui suppléent par l'activité aux ressources que le parti révolutionnaire ne saurait posséder comme les classes riches !

« Nos amis ne savent pas même étendre la main jusqu'au cabaret, qui est à leur portée, et les commis-voyageurs de la libre-pensée arrivent de Paris ou de Lyon jusque dans le village le plus écarté, sans craindre la fatigue ni les rebuts ! Nous le disons avec confusion, l'apostolat du mal peut être offert en exemple à l'apostolat du bien.

« Le cabaret est l'officine principale de l'opinion publique dans la plupart des communes ; c'est là qu'elle s'éclaire ou se pervertit. Qui est maître de la lecture habituelle du cabaret est maître de l'opinion publique d'une grande partie de la population. Donc qui pouvant faire admettre un bon journal dans un cabaret, ne s'y emploie pas avec zèle et adresse, commet une faute considérable, la même faute qu'une municipalité qui, sollicitée de se procurer une pompe à incendie, refuserait d'en supporter la dépense. Vous déplorez les préjugés qui, surtout en temps de troubles, courent dans les masses; vous vous demandez comment de braves gens que vous connaissiez se sont laissés abuser. Or, vous avez, à quelques pas de votre maison, des cabarets où vous n'avez jamais placé un bon journal, où vous avez cédé la parole sans conteste aux charlatans révolutionnaires ; et vous seriez surpris qu'un jour de scrutin, les lecteurs du journal de ces cabarets n'aient plus confiance en vous, que vos fermiers, vos ouvriers, vos domestiques, refusent vos bulletins ! Mais votre imprévoyance est impardonnable.

« Vous n'avez pas même le véritable instinct de la conservation, car à défaut de mobiles plus élevés, votre seul intérêt aurait dû vous avertir que ces doctrines de haine, de mensonge, d'envie et d'impiété pousseraient un jour contre vous une armée de démolisseurs.

« Vous vous croyez obligés devant Dieu de donner le pain matériel à de pauvres familles et vous avez cru être dispensés de procurer le pain intellectuel à tant de gens que la loi fait vos égaux devant l'urne, et qui, à certains moments, tiennent en main vos fortunes et la société entière ! Vous vivez sous le régime de la souveraineté

du suffrage universel, et vous n'avez pas inscrit dans votre budget la modique somme nécessaire pour instruire autour de vous ce peuple souverain ! Vous assurez contre les risques d'un incendie qui n'éclatera peut-être jamais, et vous lésinez pour payer une prime d'assurance contre les dévastations révolutionnaires !

« Ah ! nous sommes émerveillés que le bon sens héréditaire du peuple français ait résisté à tant de lectures perverses et abrutissantes ! »

Voilà des pages profondément vraies qui nous dispensent de tout commentaire.

Oui, qu'ont fait les classes riches pour combattre dans l'atelier, dans les cabarets, les doctrines perverses de nos révolutionnaires ? Ah ! nous devons être émerveillés que le bon sens héréditaire du peuple français ait tant résisté à tant de lectures perverses et abrutissantes.

Que les classes riches fassent donc de la propagande non pas seulement en donnant le pain du jour, action éminemment chrétienne, mais en donnant aux classes déshéritées de la fortune le pain intellectuel.

Le peuple est bon ; les classes ouvrières aussi bien que nos populations rurales ont des sentiments élevés et chrétiens ; mais lorsque vous les abandonnez sans éducation, sans soutien, à une démagogie effrénée qui spécule sur les convoitises et les passions humaines, ne vous étonnez pas si elles vont à vos adversaires.

Allez à elles, riches, allez-y avec l'intelligence, avec le cœur surtout, et elles vous accueilleront avec reconnaissance, et elles vous aimeront, car elles comprendront, *avec le bon sens héréditaire du peuple français*, que vous êtes leurs véritables amis.

Suivez en tout point les conseils de M. Charles Garnier, qui, vivant au milieu des classes ouvrières de Lyon, les connaît parfaitement.

Riches, allez non-seulement aux pauvres, mais allez aussi aux classes ouvrières et agricoles; témoignez-leur toutes vos sympathies, tout votre amour, et bientôt vous acquerrez sur elles un empire que rien ne pourra vous enlever, parce que vous leur parlerez avec votre cœur et au nom de leurs plus chers intérêts moraux et matériels.

QUE SERA L'ÉTÉ?

Les orages du samedi, 14 juin, du dimanche matin et du mardi 17 juin, ont produit un grand nombre d'alarmistes qui voient déjà

toutes nos récoltes pourrissant sur pied, comme dans les années calamiteuses, dont l'histoire a enregistré les désastres. Grâce au ciel, il n'y a rien de fondé dans ces alarmes, nous dirons même que les perspectives de la saison chaude sont bien loin d'être défavorables.

A moins de faire concurrence à Mathieu (de la Drôme), et à Mathieu Lænsberg, on ne peut donner d'assurances positives à cet égard. Mais l'étude systématique des annales de cent quatre-vingt-cinq années consécutives, conservées presque sans lacunes à l'Observatoire de Paris, permet de dire que les pluies de juin sont d'un augure favorable, et qu'il y a plutôt à s'en réjouir qu'à s'en alarmer.

La moyenne de la pluie tombée chaque année en juin pendant cette longue période est de 5,000 hectolitres par hectare, ce qui ne fait pas moins de 400 millions d'hectolitres pour toute la surface comprise dans le périmètre des fortifications. On peut donc être sûr que, contrairement à l'opinion commune, juin est un des mois pluvieux de l'année, puisque la moyenne annuelle dépasse à peine 50 centimètres d'eau, ce qui est une première raison pour ne pas s'alarmer outre mesure des pluies considérables.

Il y a en outre des années où la quantité d'eau fournie par juin est doublée de la moyenne, où elle s'élève par conséquent à 800 millions et au-delà. Ces années exceptionnelles reviennent environ une fois tous les vingt ans, car on n'a observé ce chiffre énorme que neuf fois, à savoir : en 1696, en 1709, en 1725, en 1773, en 1786, en 1817, en 1837, en 1830, en 1854 et en 1871.

Or, l'eau tombée en *juillet* pendant chacune de ces neuf années, remarquables *par les pluies de juin*, n'a été respectivement que de 18, 41, 33, 78, 42, 58, 30, 93 et 74 millimètres, c'est-à-dire notablement inférieure à la moyenne de juillet.

Autant que les résultats tirés du calcul des probabilités sont valables, les pluies abondantes de juin peuvent donc être considérées comme une preuve que juillet sera relativement sec et que les moissons ne seront point noyées à une époque où la pluie produit des effets véritablement nuisibles, car les catastrophes qu'elle entraîne doivent être considérées comme malheureusement définitives.

En résumé, un mois de juin humide, comme il l'a été cette année, semble pronostiquer un mois de juillet sec qui produira d'excellents résultats ; car la terre, détrempée par des pluies abondantes qui n'ont point détruit irrémédiablement les moissons, se trouve dans d'excellentes conditions pour profiter des

violentes chaleurs de la canicule, époque où se mûrissent les épis.

Des raisons théoriques assez puissantes viennent confirmer ces indications du calcul des probabilités.

On sait que les orages de la fin du printemps et du commencement de l'été proviennent en grande partie des énormes condensations produites par les banquises détachées du pôle Nord.

Il serait absurde, comme l'ont conseillé des rêveurs dignes de Charenton, de chercher à arrêter ou à accélérer le mouvement de masses aussi prodigieuses; mais il serait fort logique de surveiller leurs évolutions. Car si ces glaces descendent de bonne heure, comme cela paraît être arrivé cette année, elles ne viendront pas troubler la seconde partie de la saison chaude.

Si, au contraire, elles restent longtemps accrochées aux rives du Groënland, le mois de juin sera beau et le mois de juillet sera pluvieux. Après avoir donné les plus belles espérances, les moissons seront noyées sous l'eau.

Dans l'absence de renseignements officiels qu'il serait facile cependant de se procurer si les gouvernements le voulaient, nous sommes réduits à de simples conjectures; mais, autant que nos renseignements nous permettent d'en juger, nous estimons que les glaces ont déjà produit cette année la majeure partie de leurs effets perturbateurs.

La vivacité avec laquelle le soleil s'est montré dès le dimanche soir, 15 juin, après une matinée digne de pluviôse, nous prouve directement que le pouvoir de l'astre n'a point diminué comme il est arrivé plus d'une fois par suite de circonstances inconnues. Tout nous porte à croire que l'astre tient en réserve d'assez chauds rayons pour dorer nos épis.

Nous pensons donc que le schah de Perse, successeur des mages adorateurs du soleil, n'emportera point une idée trop défavorable du climat de notre France quand, ces jours-ci, il viendra nous montrer son bonnet d'astrakan.

Comme on le voit, bien des signes semblent nous montrer que la victoire appartiendra au parti de la chaleur et de la vie; nous devons rassurer nos agriculteurs, puisque le Nord semble avoir épuisé ses derniers glaçons.

Quoique des vicissitudes temporaires puissent encore être exploitées par les spéculateurs à la hausse, nous ne croyons point que les circonstances atmosphériques soient de nature à légitimer une élévation du prix des blés. — (*Soir.*)

M. LEBRUN, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

La *Semaine religieuse* du diocèse de Meaux nous apporte les réflexions que le vénérable évêque de ce diocèse vient d'adresser aux deux journaux de Provins à l'occasion des discours prononcés sur la tombe de M. Lebrun.

« Lié depuis longtemps, dit Mgr Allou, de la plus cordiale amitié avec M. Lebrun, j'ai dû ressentir vivement le coup fatal qui vient de frapper sa famille et ses amis; aussi ai-je sincèrement regretté de ne pouvoir me réunir à nos Provinois pour rende les derniers devoirs à notre illustre et si regretté compatriote.

« Qu'il me soit permis de déposer à mon tour une fleur sur cette tombe et d'offrir aux vrais amis de M. Lebrun la seule consolation capable d'adoucir l'amertnme de nos regrets. Si nous ne l'avons pas vu se montrer tout à fait chrétien, je puis attester avec certitude que, loin de rejeter comme de parti pris les vérités de la religion, il s'en préoccupait sérieusement, surtout depuis quelques années, et que chaque jour il faisait quelques pas vers la foi. Bien différent de tant de prétendus esprits forts, il croyait à l'existence de Dieu, à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et aux peines de l'autre vie (1). Lorsque parut le trop célèbre livre de M. Renan, il me dit en propres termes : « C'est une mauvaise « action de s'attaquer ainsi à tout ce qu'il y a de plus respectable « dans le monde. » M. Lebrun aimait les cérémonies de l'Eglise et y assistait volontiers; il lisait avec délices Bossuet et Fénelon ; et comme je lui demandais un jour s'il connaissait le bel entretien de saint Augustin et de sainte Monique, sa mère : « Si je le connais, répondit-il, c'est une page admirable, je la sais presque par cœur ! »

« La pieuse compagne de M. Lebrun me pardonnera de révéler ici quelque chose de nos plus intimes entretiens. Aux vacances dernières, dans cette charmante retraite du Pinacle, nous traitions des questions pratiques du catholicisme, et j'avais trouvé dans notre vénérable ami la plus grande droiture de cœur. Il était

(1) Un trait cité par le secrétaire même de M. Sainte-Beuve (sénateur et patron des banquets du Vendredi-Saint), montre assez que ces messieurs de la Morale indépendante n'auraient pas osé revendiquer M. Lebrun comme un des leurs. Ledit secrétaire donc, après avoir parlé, dans une publication toute récente, de la société fort mêlée qui vivait chez son maître et que celui-ci appelait *sa maisonnée*, ajoute qu'un jour M. Sainte-Beuve, qui voyait assez souvent M. Lebrun, son confrère, lui dit ces mots significatifs : « Vous, Lebrun, je ne vous invite pas à dîner, parce que vous êtes un homme respectable. »

(*Note de la rédaction de la Semaine.*)

attendri, et lorsque nous nous quittâmes, hélas! pour la dernière fois, il me dit en me serrant affectueusement la main : « Soyez sûr que je suis homme de bonne volonté. »

« Sans cesse préoccupé du salut d'un ami qui m'était si cher, je lus à son intention l'*Art de croire*, de M. Nicolas; je marquai d'une croix tous les passages que je crus les plus propres à porter la conviction dans son âme et j'adressai l'ouvrage à Mme Lebrun. Quelques jours après, je recevais de M. Lebrun lui-même la lettre suivante, datée du 12 décembre :

« C'est moi qui veux répondre à la bonne et excellente lettre que « ma femme a reçue. Je lui prends la plume des mains pour vous « dire moi-même ma vive reconnaissance. Je suis profondément « touché et attendri de cette sollicitude d'évêque et d'ami, dont vous « m'avez déjà donné tant de témoignages. Vous vous êtes donc fait « lire à mon intention ces deux volumes que le chemin de fer nous « apporte! Je vous y suis pas à pas, à la marque des petites croix « que vous-même y avez fait mettre pour moi; je ne saurais avoir « un meilleur guide; je vais lire le livre de M. Nicolas avec con- « fiance et désir, car je suis un *homme de bonne volonté.* »

« Telles étaient les dispositions religieuses de M. Lebrun; il sentait certainement le besoin de se rapprocher de Dieu; et quelque effrayante qu'une mort aussi soudaine puisse paraître aux yeux de la foi, j'ai la confiance que Dieu, qui promet la paix aux hommes de bonne volonté, se sera montré plein de miséricorde pour notre ami en l'éclairant au moment suprême par quelques-uns de ces traits de lumière et d'amour qui peuvent sanctifier une âme et la préparer au passage du temps à l'éternité. »

L'EGLISE CATHOLIQUE EN ANGLETERRE.

Après la Réforme, en Angleterre, les catholiques, pendant au moins deux générations, restèrent sans églises et sans évêques. Quelques prêtres seulement continuaient leur ministère auprès de ce qui restait de catholiques, dont le nombre, à la fin du dernier siècle, était évalué à trente mille.

Dans la première partie du dix-septième siècle, la principale autorité dans l'Eglise catholique romaine d'Angleterre était exercée par un archiprêtre, auquel, après quelque temps, succéda un seul vicaire apostolique; on en nomma ensuite un second, plus tard quatre, et le nombre plus récemment en fut porté à huit. En 1830,

une hiérarchie composée d'un métropolitain et de douze suffragants fut rétablie.

Voici quelle est aujourd'hui la statistique de l'Eglise catholique d'Angleterre.

1. 1 archevêque et 12 évêques.

2. 13 chapitres métropolitains, composés chacun d'un doyen et 10 chanoines ;

3. 13 diocèses, avec 1,621 prêtres;

4. Des églises publiques et chapelles, au nombre de 1,016;

5. 6 grands colléges;

6. 10 colléges de second rang;

7. Ecoles pour les classes moyennes et les pauvres : à Londres, 200, dans le reste de l'Angleterre, environ 800;

8. Dans le nombre des couvents, 8 sont consacrés à la vie contemplative; tous les autres sont voués à la charité active sous toutes ses formes, principalement à l'éducation à tous les degrés, surtout pour les pauvres, au service des malades, des maisons pénitentiaires et de réforme, hôpitaux, orphelinats, etc.

9. Le nombre des catholiques en Angleterre et dans le pays de Galles peut être évalué à 1 million et demi.

Aucune Eglise ne subsiste plus complétement que l'Eglise catholique d'Angleterre, par les offrandes volontaires. Ses églises et ses écoles ont été entièrement construites grâce aux contributions des fidèles.

En Ecosse, la hiérarchie catholique fut supprimée à la suite des événements politiques, dans les premières années du dix-septième siècle; pendant deux ou trois générations les catholiques d'Ecosse furent sans évêques. Le vicariat écossais actuel fut fondé en 1694. Plus tard, en 1731, l'Ecosse fut divisée en deux districts, et finalement en trois, en 1827, qui ont subsisté jusqu'à ce jour. Il a toujours existé un nombre considérable de catholiques dans les Highlands et les îles occidentales.

Le nombre des catholiques d'Ecosse s'est rapidement accru par les communications avec le nord de l'Irlande, et par l'immigration que les grandes industries y ont appelée. On évalue à 400,000 ou 500,000 le nombre des catholiques d'Ecosse. Le nombre des prêtres est de 200 pour un nombre égal d'églises.

Il y eut un temps au dix-septième siècle où toute la population catholique d'Irlande fut réduite à 80,000 personnes, renfermées dans le district de Connaught qui, d'après la loi du 26 septembre 1653, était « réservé à l'habitation de la nation irlandaise. » L'Irlande n'a jamais été privée de ses évêques et de ses pasteurs; elle

a conservé jusqu'à ce jour ses siéges archiépiscopaux et épiscopaux et ses paroisses.

Voici la statistique de l'Eglise d'Irlande :

1. 4 archevêques, dont 2 primats, et 24 évêques;

2. 28 diocèses, avec 1,080 paroisses et 3,440 prêtres;

3. Les églises publiques et les chapelles sont au nombre de 2,349;

4. Une université, 25 colléges, 116 écoles supérieures, et environ 7,000 écoles primaires;

5. Le nombre des catholiques en Irlande, d'après le recensement de 1871, était de 4,141,933 personnes.

(*Journal officiel.*)

VARIÉTÉS

La rosière de Salency (1). — Le dimanche 15 juin, par un temps splendide, a eu lieu, à Salency, près de Noyon, le couronnement de la Rosière. Rien n'est intéressant comme cette simple cérémonie; on éprouve un charme indicible en voyant les traditions se perpétuer à travers les siècles. C'est que, comme la morale, la vertu est une vérité éternelle.

A quatre heures, le tambour appelle les pompiers sous les armes, les cloches de l'église sonnent les vêpres.

La Rosière, M[lle] *Sézille*, sort de sa maison, escortée de ses deux marraines et suivie de douze filles d'honneur en robe blanche, portant un ruban bleu en sautoir, et de douze garçons; elle se rend au château; le cortége est fermé par la compagnie des pompiers, sapeurs en tête, par les tambours et les musiciens; les curieux, avides de voir, se pressent sur son passage.

Au château, le Maire qui représente le seigneur, se joint au cortége et tous se dirigent vers l'église; mais depuis longtemps déjà la foule a envahi toutes les places.

L'église est assez vaste et d'un style sévère; les voûtes du chœur décorées de pendentifs, les vitraux de couleurs, le baptistère orné de feuillages et de fruits, le portail de la Renaissance avec son archivolte à encadrements et à médaillons font, de cet édifice, un monument curieux et intéressant au point de vue archéologique.

A l'issue des vêpres, le cortége sort processionnellement de l'église, avec la châsse de saint Médard. Une gracieuse jeune fille s'a-

(1) Extrait du *Dimanche* d'Amiens.

vance modestement, *c'est la Rosière;* sa physionomie respire le bonheur, sa robe blanche est l'emblème de sa pureté.

Mgr l'évêque de Beauvais qui, le matin, a donné la confirmation, préside la cérémonie; il prononce une touchante allocution dans laquelle il rappelle le but de l'institution de la Rosière et ces traditions de vertu qui se sont perpétuées dans Salency, depuis la sœur de saint Médard jusqu'à nos jours. Parlant des âmes chrétiennes, des vertus du christianisme, il démontre que, sans la religion, il n'y a pas de morale; le prélat termine par une invocation au saint patron : il appelle sur la Rosière, sur les Salenciens, sur le peuple chrétien et vertueux, les bénédictions du ciel et l'intercession du fondateur sacré de cette pieuse cérémonie.

Puis Monseigneur, se mêlant à la procession, se dirige vers la chapelle de Saint-Médard, où doit avoir lieu le couronnement de la Rosière. Chacun se presse sur le passage du prélat; les mères présentent leurs enfants à Sa Grandeur, qui, comme un bon père, donne sa bénédiction à chacun des membres de sa nombreuse famille.

Arrivée à la chapelle de Saint-Médard, la Rosière s'agenouille sur le seuil, c'est le moment suprême!... l'émotion gagne la foule. Mgr l'évêque, après avoir béni la couronne de roses, s'avance vers la Rosière et la lui pose sur la tête..., les tambours battent aux champs, les assistants s'agenouillent, plus d'une larme s'échappe à la dérobée...; la jeune fille se relève, son visage est radieux, elle vient de recevoir la récompense de sa vertu.

La musique se fait entendre, des chœurs de jeunes filles entonnent des cantiques, les oriflammes s'agitent, le cortége retourne à l'église pour assister au salut.

Après l'office, s'accomplit la dernière partie de la fête.

A l'entrée de la *ruelle Binette*, on a disposé une table recouverte d'une nappe blanche sur laquelle se trouve une collation, du vin, un demi-cent de noix, un sifflet, une balle et une flèche.

La Rosière arrive, le front ceint de la couronne de roses; deux larges rubans bleus, à bouts flottants, sont attachés à la couronne ornée sur le devant d'un anneau d'argent; elle offre aux personnes qui l'entourent un peu de gâteau et de vin, trois fois elle souffle dans le sifflet, puis elle distribue des noix aux jeunes filles et aux garçons; heureux ceux qui en ont, car une noix de la Rosière fait se marier dans l'année; il faut voir avec quel empressement on se dispute une coquille! Il y aura beaucoup de mariages à Salency, car bien des noix ont été données. Enfin la Rosière, une flèche à la main, est reconduite à sa demeure.

Les jeunes gens ont décoré le devant de la maison de tentures et de feuillages; un arc de triomphe s'élève à l'entrée; sur son fronton se voit un blason avec cette devise : *La vertu est récompensée.*

Le cortége entre dans la cour; à gauche, une table couverte de pâtisserie est dressée sur une estrade; la Rosière offre gracieusement une collation au Maire, à ses marraines, à ses nombreux amis; elle fait d'une façon charmante les honneurs de sa maison. Le repas dure toute la soirée; les convives se renouvellent, et, le lendemain, de nouveaux invités viennent s'asseoir à la table de la Rosière : c'est un honneur!

Telle fut la fête de la Rose.

Émile Coet.

Prenez garde au bouton d'or. — Parmi les plantes vénéneuses, qui croissent dans les herbages, la renoncule âcre, encore mieux connue sous le nom de *bouton d'or*, est certainement l'une des plus communes. Tout le monde la connaît de vue, mais sans savoir que ses propriétés irritantes et vénéneuses très-prononcées peuvent déterminer les plus graves accidents sur les personnes et sur les animaux. Il suffit d'en mâcher les fleurs, comme cela arrive souvent aux enfants, pour en ressentir l'action styptique, âcre à la langue, et pour que des ampoules surviennent aussitôt aux lèvres. Les bêtes à laine, les bœufs, les chevaux ne la refusent pas, quoiqu'elle leur soit funeste. On a vu des troupeaux de bêtes à cornes, ayant mangé des renoncules dans les pâturages, être pris de coliques très-violentes et souvent mortelles.

Ces accidents, attribués à tort à une épidémie, se produisent surtout au printemps. Les animaux, ennuyés de fourrages secs, se jettent avidement sur les herbes des prairies dès leurs premières sorties et dévorent tout ce qu'ils rencontrent. De là le mal et ses conséquences. Desséchée, la renoncule perd beaucoup de ses propriétés toxiques et ne rend pas nuisible le fourrage où elle se trouve. Cependant on a observé que, lors même qu'elle ne produit pas l'empoisonnement, elle épuise les animaux plutôt qu'elle ne les nourrit. On doit donc faire disparaître cette plante des herbages et surtout ne pas donner en vert l'herbe des prés où elle abonde. — (*Santé publique.*)

L'instinct des animaux. — L'instinct des animaux est chose si étrangère à l'intelligence humaine que tout ce qu'elle peut dire, à son égard, c'est qu'elle n'y connaît rien. Un des instincts les plus

incompréhensibles est celui de la migration des oiseaux, et plus étrange est l'instinct qui permet à un pigeon, par exemple, de retrouver son nid à quatre-vingt lieues de distance et plus. Quelque parfait que soit le sens de la vue chez les oiseaux, il est impossible d'admettre que ce sens seul soit en jeu pour leur indiquer leur but et les diriger aussi sûrement. Un des derniers dimanches, 400 pigeons partis à une heure et demie du Jardin d'acclimatation, étaient pour la plupart rentrés au colombier, à Roubaix, avant quatre heures. Comment? Il y a là un mystère que la science n'a pas encore pu pénétrer, et il y en a bien d'autres : ce qui rend les vrais savants modestes.

Les sept péchés capitaux du libéralisme. — La *Gazette de la Croix*, journal protestant de Berlin, décrit, sous cette rubrique, l'action du libéralisme, comme il suit :

1° Le libéralisme ronge les racines de l'arbre monarchique ;

2° Il enlève la foi aux peuples, en les arrachant à la sollicitude de la religion ;

3° Il forme la jeunesse pour le paganisme, en plaçant l'école hors de l'influence de l'Eglise ;

4° Il profane le mariage, en le réduisant à un acte purement civil ;

5° Il détruit l'action salutaire du clergé en le présentant, par une législation particulière, comme une association coupable et dangereuse pour l'Etat ;

6° Il ravit Dieu aux peuples par les faveurs qu'il accorde aux faux prophètes et aux docteurs du mensonge ;

7° Il brise les liens de la foi et des mœurs en livrant les peuples au mal et en les précipitant dans le crime.

Ces sept péchés capitaux rongeant l'Etat, en assurent inévitablement et prochainement la ruine.

Une chaisière. — Anette Olagnier a exercé, pendant plus de trente ans, des fonctions fort modestes dans la paroisse de Sainte-Foi-lès-Lyon : le soin de la décoration des autels, de la propreté de l'église et de la perception du produit des chaises ; elle s'est acquittée de ces services avec un tact, un ordre, une discrétion des plus remarquables. Mais cette tâche ne suffisait pas à son zèle. La prière était son occupation favorite ; les pauvres, les malades, les ignorants étaient l'objet de ses continuelles et ardentes sollicitudes. Vivant de peu, elle aimait à partager avec de plus dénués qu'elle ses petites

économies, puis elle se faisait quêteuse, et les bourses s'ouvraient largement à sa demande. Dieu seul sait quelles abondantes aumônes ont passé par ses mains. Elle n'avait pas d'autre joie que celle de servir ainsi de trait d'union entre l'abondance et la misère. Et ces aumônes n'étaient que l'introduction au don plus généreux encore de son cœur tout entier.

Douée d'une instruction religieuse très-solide, connaissant à fond toutes les familles de Sainte-Foi, elle consolait les affligés, faisait sentir leurs torts aux enfants ingrats ou indociles, préparait la réhabilitation des unions illégitimes, réconciliait les ennemis, disposait les mourants à recevoir la visite du prêtre, et certainement il est des âmes qui lui doivent leur salut.

Reçue partout comme une amie de la maison, cette brave fille avait été amenée, par la confiance générale, à exercer, sans s'en douter, le ministère d'une sœur de charité.

Sa dévotion à Notre-Dame de Fourvière était des plus ardentes; elle faisait souvent, malgré la fatigue qu'elle en éprouvait, deux heures de marche pour accomplir ce pèlerinage. Elle avait, dès le début de la construction nouvelle, voulu concourir à cette grande œuvre par une importante offrande. Elle désirait de donner plus encore, et, ayant épuisé ses économies, elle vendit une petite maison, et vint, toute joyeuse, nous en remettre le prix. Nous lui fîmes les observations suggérées par l'esprit de prudence; elle ne voulut point les écouter, et nous dûmes recevoir cette part, non plus de son superflu, mais de son nécessaire.

C'était avec un vif amour qu'elle remplissait les moindres fonctions de son service à l'église; elle demandait à Dieu de lui laisser les forces nécessaires pour s'en acquitter jusqu'à la fin de sa vie. Sa prière a été ponctuellement exaucée : elle est morte à la peine, après huit jours de maladie. Annette Olagnier était un type qu'il nous a paru bon de proposer en exemple à ces femmes pieuses dont la vocation est de suivre Notre-Seigneur sur la voie du Calvaire, de prier pour ceux qui combattent le bon combat, et de se dévouer au soulagement des membres de Jésus-Christ.

La science, la richesse, la valeur elle-même, sont impuissantes, à l'heure qu'il est, pour sauver la société; n'est-ce point à la charité, unie à l'humilité, qu'est réservé ce noble privilége? — (*Echo de Fourvière.*)

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

58. — La prophétie de la succession des papes depuis le douzième siècle jusqu'à la fin du monde, son auteur, son authenticité et son explication, par M. F. Cucherat, aumônier de l'hôpital de Paray-le-Monial; 2e édition, Grenoble, 1873, chez Baratier frères et Dardelet; — in-8° de xx-304 pages. — Qui n'a entendu parler de la prophétie de saint Malachie, évêque d'Irlande, sur la succession des Papes? L'authenticité de cette prophétie, niée par les uns, affirmée par les autres, semble acquérir de nouvelles preuves à mesure que le temps s'écoule. Il est certain que depuis un siècle, les devises attribuées à chaque pape par le texte prophétique, deviennent de plus en plus frappantes, et comme le texte est connu et publié depuis la fin du seizième siècle; on ne saurait dire que ce sont des devises fabriquées après coup. Le savant travail de M. l'abbé Cucherat ne permet guère de conserver des doutes sérieux sur la prophétie. Ce travail, qui a paru d'abord dans la *Revue du Monde catholique*, a été, dans cette nouvelle édition, très-soigneusement revue et considérablement augmenté par l'auteur, et les derniers chapitres, qui s'occupent des derniers temps du monde et de la question relative au grand Pape et au grand Roi, offrent un intérêt tout à fait saisissant. Le livre de M. l'abbé Cucherat, œuvre d'érudition et de piété, et, nous pouvons ajouter, de patriotisme, mérite d'être lu avec la plus grande attention.

59. — L'Eucharistie ou Jésus-Christ présent, demeurant et se donnant dans ce sacré mystère, par l'abbé Terrier, curé de Ciez; Paris, 1873, chez Victor Sarlit; — in-12 de VIII-312 pages. — L'auteur considère l'Eucharistie sous un triple aspect, savoir : Jésus-Christ présent, Jésus-Christ demeurant, Jésus - Christ se donnant à l'homme dans ce sacré mystère. Dans la première partie, il démontre la possibilité et l'existence du dogme de la présence réelle, et, comme conséquence de cette vérité, il établit l'obligation d'y croire. Dans la seconde, il s'occupe du mode de la présence de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sacrement, et démontre que l'homme doit visiter cet Hôte divin et l'adorer. Dans la troisième, il établit que, dans l'Eucharistie, Notre - Seigneur Jésus-Christ ne s'appartient plus, et que, comme il se donne à l'homme sans réserve aucune, il y a pour l'homme obligation de recevoir son Dieu par la communion. Tel est le plan de ce livre, que l'auteur remplit de son fonds et des richesses répandues dans les nombreux ouvrages qui ont trait à l'Eucharistie. Quant au mérite de l'exécution, nous n'avons qu'à reproduire, pour le faire connaître, cette approbation donnée le 3 février 1873, par Mgr l'évêque de Nevers : « Après avoir fait soigneusement examiner un ouvrage intitulé l'*Eucharistie*, lequel a pour auteur un des prêtres les plus studieux de notre diocèse, nous l'avons approuvé et approuvons comme

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

ne s'écartant en rien de la doctrine catholique et abordant même avec une remarquable exactitude les questions les plus profondes ou les plus élevées du grand mystère eucharistique. Grâce aux nombreux et judicieux emprunts faits par l'auteur aux Pères de l'Eglise et aux meilleurs théologiens, comme à son plan général, cet ouvrage sera lu avec un même intérêt et un profit égal par les ecclésiastiques et les personnes du monde. »

60. — L'ORAISON AUX PERSONNES PIEUSES, par l'abbé A. Arnaud; Paris, 1873, chez Victor Sarlit; — in-24 de 72 pages. — Excellent petit Manuel d'oraison, où les personnes pieuses trouveront les meilleurs conseils. Mgr l'évêque de Fréjus écrit à l'auteur que « ses petits opuscules sont très-propres à instruire les fidèles sur les principaux devoirs de la vie chrétienne et à nourrir leur piété.» En jugeant des autres par celui-ci, le seul que nous connaissions, le jugement du vénérable prélat nous paraît parfaitement motivé.

61. — JÉSUS, LE PLUS BEAU DES ENFANTS DES HOMMES, par P. Bouëdron, chanoine honoraire de Nantes; 3e édition, Paris, 1873, chez Victor Sarlit; — in-18 de IV-232 pages. — Le titre de ce livre est la reproduction de ce verset du psaume : *Vous êtes beau entre les enfants des hommes, la grâce est répandue sur vos lèvres.* L'auteur, voulant faire aimer Jésus-Christ, s'est efforcé d'en reproduire la physionomie humaine encore plus que la physionomie divine, et, pour cela, il s'est à peu près contenté de reproduire les récits évangéliques, évitant de multiplier les réflexions et convaincu que les faits parleront assez d'eux-mêmes, s'ils sont convenablement disposés. Il a groupé ces faits en six tableaux, qui ont pour titres : Jésus prêchant l'Evangile, Jésus doux et humble de cœur, Jésus et les Apôtres, Jésus et les Pharisiens, Jésus dans sa passion. On parcourt avec charme ces pages détachées du texte sacré, où l'image de Jésus apparaît douce, suave, pleine de majesté et de grâce, d'autant plus aimable qu'elle n'est que le pur et fidèle reflet de l'Evangile.

62. — GUERRE A LA RÉVOLUTION, études sur les principales erreurs et les besoins de notre époque, par l'abbé Fl. Claverie; Paris, 1873, chez Victor Sarlit; — in-8 de VIII-104 pages. — L'auteur de ces remarquables études arrive à sa conclusion après douze chapitres aussi bien pensés que fortement écrits, et qui ont pour titres : l'expiation et l'épreuve, — le premier besoin de la France, — le devoir des honnêtes gens, — le devoir d'un bon gouvernement, — ce que vaut le rationalisme, — le suffrage universel, — l'enseignement primaire, — l'enseignement supérieur, — la mission de la presse catholique, — la Révolution et le clergé, — le Souverain-Pontife et la Révolution, — les préjugés contre le prince légitime. M. l'abbé Claverie les avait d'abord écrites pour la *Semaine religieuse des Pyrénées et de Lourdes;* nous devons le remercier de les avoir réunies en brochure, afin qu'elles puissent aller à un plus grand nombre de lecteurs. Son livre, en effet, « réfute victorieusement les principales erreurs de notre époque, et je vous loue de vous être si heureusement servi des armes

que tant d'écrivains catholiques emploient à la défense de la religion de l'Eglise. » Celui qui rend ce beau témoignage à M. l'abbé Claverie est Mgr l'évêque d'Aire, qui a écrit de si éloquentes pages contre la Révolution et ses doctrines; c'est un juge compétent, et nos éloges n'ajouteraient rien à cette approbation de Mgr Epivent.

63. — Portraits littéraires, par Léon Gautier; Paris, 1868, chez Gaume frères; — in-12 de xxxiv-456 pages. — Après une belle introduction, dans laquelle il trace, avec la chaleur d'âme et l'éloquence communicative qui caractérisent son talent, ce qu'il estime être le devoir de tous les catholiques et particulièrement du journalisme catholique dans les circonstances actuelles, M. Léon Gautier nous donne les portraits littéraires de Chateaubriand, de Mgr Gerbet, de dom Guéranger, du P. Faber, d'Edouard Ourliac, de Louis Veuillot, de M. de Montalembert, de Mgr Plantier, de M. Auguste Nicolas, de Mme Auguste Craven, de Lamartine, de Victor Hugo, de Taine, de Ponsard, de Charles Blanc, de M. Dupin, d'Erkmann-Châtrian et de Gustave Doré, et il termine son livre par un chapitre sur la Poésie et le Roman contemporains et par une étude, nous allions dire une élévation sur Pie IX. Il faudrait, pour apprécier ces études comme elles le méritent, refaire avec l'auteur les portraits qu'il a si admirablement tracés, et pour noter, en les justifiant, les nuances par lesquelles on différerait çà et là d'avec lui; mais nous aimons mieux dire que la manière de M. Léon Gautier, qui est à lui et qui lui est inspirée par un cœur plein de charité, par une foi aussi large que vive, est un modèle pour les jeunes professeurs qui voudront faire goûter à leurs élèves la littérature et leur faire apprécier les œuvres de nos écrivains contemporains. M. Gautier est professeur, ce n'est pas assez dire, il est apôtre, et nous ne comprenons pas le professorat catholique autrement que comme un apostolat. *Enseigner!* grand et noble mot dont on ne comprend pas assez la portée; enseigner, c'est marcher en avant, c'est porter l'étendard, c'est tracer dans l'âme de l'auditeur les *signes* des pensées et des sentiments qui doivent la remplir, l'élever, l'agrandir. M. Léon Gautier comprend admirablement ces choses: par sa parole, par ses livres, il *enseigne* véritablement, et il montre, car il n'est pas seul heureusement, il montre quels éléments de régénération et de grandeur trouverait la France dans la création d'Universités libres et catholiques, où ces hauts et nobles enseignements pourraient se faire entendre et se feraient accepter d'une ardente et généreuse jeunesse.

J. Ch.

Le Gérant: Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

ANNALES CATHOLIQUES

LA SEMAINE.

La visite du Chah de Perse. — Les intérêts religieux à propos de cette visite. — Duel entre M. Paul de Cassagnac et M. Ranc. — Les pèlerinages.

5-11 juillet 1873.

Paris ne pense plus qu'au Chah de Perse, ne voit plus que le Chah, ne veut plus entendre parler que du Chah. C'est si bon de voir des fêtes brillantes après en avoir été si longtemps privé, et puis le titre du roi de Perse, du *Chahinchah*, le roi des rois, prête si bien aux plaisanteries! Aussi le peuple parisien est-il heureux; il a oublié tous ses malheurs, tous ses soucis, il ne voudrait pas crier *Vive le roi!* et il crie *Vive le Chah!*

Dimanche dernier, il s'était transporté presque tout entier à l'Arc-de-Triomphe et aux Champs-Elysées; mardi dernier, il était à Versailles, dans la ville du Grand Roi, où une fête de nuit splendide montrait au monarque oriental que la réalité peut égaler les plus féeriques imaginations des *Mille et Une Nuits*; hier, c'était plus d'un demi-million de spectateurs qui se massaient autour de l'hippodrome de Longchamps pour admirer, non plus le Chah seulement, cette fois, mais la magnifique armée de Paris et de Versailles, défilant devant le maréchal de Mac-Mahon, le symbole de l'honneur et de la loyauté. Disons-le : cette fois ce n'était plus le puissant attrait de la curiosité qui poussait ces masses populaires et ces flots de visiteurs arrivés de toutes les parties de la France, c'était un sentiment de patriotisme. Bien des yeux se sont mouillés en voyant défiler ces fières légions, qu'on a pu vaincre, parce qu'elles avaient été envoyées au feu dans les conditions les plus désavantageuses, mais qu'on n'a pu déshonorer, car tous ces nobles soldats pouvaient dire aussi, comme l'ancien roi de France : *Tout est perdu, fors l'honneur!*

Oui, hier, c'était la France militaire ressuscitée, *rediviva*

Gallia, et c'était la France elle-même revenant à la vie, car la France est une nation essentiellement militaire ; sa vocation, sa mission, la condition de sa grandeur et de sa prospérité est d'être le soldat de Dieu.

Et afin que la joie nationale fût complète, au moment même où défilaient devant Mac-Mahon et devant le Chah les bataillons de l'armée française, l'Allemand commençait le mouvement d'évacuation qui va rendre à eux-mêmes les quatre derniers départements occupés et l'arrondissement de Belfort. Hélas ! ce n'est pas encore l'Alsace et la Lorraine que l'Etranger abandonne ; mais ne désespérons pas : Dieu est entré visiblement en scène, et quand Dieu commence une œuvre, ce n'est pas pour la laisser inachevée.

On dit que le Chah est fort content de tout ce qu'il voit depuis qu'il est en France. Il croyait qu'il n'allait avoir à traverser qu'un pays ruiné et ravagé par la guerre, et il a contemplé les riches campagnes qui s'étendent de Cherbourg à Paris, et qui annoncent une splendide récolte ; il s'attendait à ne voir que des populations misérables et tristes, et il a vu accourir sur son passage des foules confortablement vêtues, vives et joyeuses ; il croyait n'avoir à contempler que des ruines, il en a vu, hélas ! et, à Paris, des ruines qui ne sont pas le fait de la haine de l'étranger, mais il a pu visiter aussi de superbes palais, d'admirables monuments, et les splendeurs de Versailles, après celles de Paris, lui ont montré, en même temps que nos campagnes, que la France a conservé la plupart de ses grandeurs passées et qu'elle se relève avec une merveilleuse élasticité de ses désastres récents.

Dimanche prochain, ce seront d'autres fêtes, d'autres spectacles féeriques, qui achèveront de donner au prince persan une grande idée de la France, et qui, certainement, grâce à l'attitude respectueuse et sympathique d'une intelligente population, ne pourront qu'augmenter la sympathie qu'il éprouve pour notre pays.

Tout cela est bien, tout cela est digne de notre vieille renommée de puissance et d'hospitalité ; mais, comme nous l'avons dit il y a huit jours, cela ne serait pas assez, cela pour-

rait même être plutôt regrettable qu'utile, si Nasser-Eddyn, ébloui par l'éclat de ces fêtes et de ces pompes, n'était pas mis à même de comprendre les causes profondes de la supériorité des nations chrétiennes sur les nations païennes. Ce prince est intelligent; en plus d'une circonstance, pendant son voyage, il a montré une intelligence vive et la volonté d'améliorer la condition morale et matérielle de son peuple. On rapporte de lui des paroles qui lui font le plus grand honneur. A Bruxelles, il a témoigné au Nonce apostolique toute son admiration pour Pie IX et pour l'énergie que déploie le Pape dans la défense et la revendication de ses droits, et il a autorisé le Nonce à redire ses paroles au Souverain-Pontife. Il n'a pas craint de manifester sa réprobation pour l'usurpation piémontaise, donnant ainsi la preuve de la haute idée qu'il se fait de la souveraineté et du droit, et l'on sait, d'autre part, qu'il traite avec la plus grande bienveillance les chrétiens et surtout les catholiques de son empire. Tout cela est authentique, on pourrait presque dire officiel : il appartient à la France catholique de cultiver ces heureuses dispositions. Les hommes d'Etat qui président aujourd'hui aux destinées de notre pays le comprendront sans doute; ils savent que tout ce qui se fait dans le monde pour l'Eglise se fait aussi pour la France; Robespierre lui-même le comprenait, et pendant qu'il proscrivait en France les prêtres et les religieux, il protégeait au loin les missionnaires et les évêques catholiques.

Au milieu des préoccupations joyeuses de la visite du Chah, un événement particulier a pu un moment attirer l'attention publique. Nous voulons parler du duel qui vient d'avoir lieu entre M. Paul de Cassagnac et M. Ranc, sur le territoire du grand-duché de Luxembourg. Nous ne voulons pas examiner les causes de ce duel, qui prenait les proportions d'un événement politique : ici, nous ne nous enquérons pas des opinions de chacun des deux adversaires; nous revendiquons seulement les droits de la morale et de la raison, et nous disons que la morale condamne ceux qui cherchent à se rendre justice à eux-mêmes, nous disons que la raison condamne cette coutume barbare et insensée qui fait dépendre le triomphe du droit du

hasard d'un coup de pistolet ou d'un coup d'épée. Dans ces circonstances, nous sommes d'autant plus affligés de voir persister ce préjugé barbare du duel, que nous le voyons entretenu par des hommes d'honneur et de courage qui font ainsi à leur cause plus de tort que de profit : ce que condamne la morale n'est jamais véritablement profitable.

Les deux adversaires, heureusement, ont été obligés de cesser le combat sans qu'il y ait eu mort d'homme ; nous nous en réjouissons pour tous deux, et nous voudrions espérer que ces actes réprouvés par la morale, par la religion, par le bon sens deviendront de plus en plus rares et seront regardés comme une honte par les hommes qui appartiennent à la bonne société.

Cependant la France catholique, la France repentante et croyante, continue d'assiéger les sanctuaires du Sacré-Cœur, de la sainte Vierge et des saints, priant Dieu, appelant à son secours les amis de Dieu, et lui faisant pour ainsi dire violence pour s'assurer le retour complet des jours de miséricorde et de grâce. Dans quelques jours commencera un mois béni qui s'appellera le Mois des pèlerinages. Les incrédules, étonnés, les impies, furieux, espéraient que le mouvement s'arrêterait, après tant de manifestations qui ont rempli le mois de juin et les premiers jours de juillet ; le mouvement, on peut le dire, ne fait que commencer ; toute la France veut y participer, toute la France va former un peuple de pèlerins, disons mieux, un peuple de croisés pacifiques qui reconquerront pour la religion la place qui lui est due au sein des sociétés contemporaines.

Mais la prière ne suffit pas, dirons-nous avec le R. P. Didon, qui prononçait sur ce sujet, dimanche dernier, dans la chapelle des Dominicains, un éloquent et patriotique sermon ; la prière ne suffit pas, il faut y joindre l'action. Les pèlerins sont des Moïse qui élèvent les mains vers le ciel pour en attirer les grâces, il nous faut aussi des Josué qui combattent dans la plaine. Ces Josué, Dieu les enverra quand l'heure sera venue, il semble qu'il nous en montre déjà quelques-uns ; à nous de hâter l'heure des Josué par nos prières, par nos bonnes œuvres et par nos actes de religion et de charité.

J. Chantrel.

CHRONIQUE DES DIOCÈSES.

Limoges. — L'œuvre de l'achèvement de la cathédrale de Limoges, dont nous avons plusieurs fois parlé, se poursuit avec le plus grand succès. De toutes parts arrivent des dons importants, dont la somme s'élève aujourd'hui à 278,293 fr. 80 cent.

La *Semaine religieuse* de Limoges nous apporte le récit des solennités émouvantes qui viennent d'avoir lieu dans cette ville à l'occasion du dix-huitième centenaire de la mort de saint Martial, premier évêque du diocèse. La grande fête du 20 juin avait été précédée d'un *Triduum* suivi avec le plus grand empressement par la foule des fidèles. La translation des reliques de saint Martial de l'église Saint-Michel-des-Lions à la cathédrale donna lieu aux plus touchantes manifestations de la foi populaire. La cathédrale était magnifiquement ornée. La châsse du grand évêque, placée sur un trône au milieu du chœur, fut, pendant quatre jours, entourée d'un immense concours, et, dit la *Semaine*, « quand le soir arrivait, que le temple redevenait silencieux, il y avait autour de la châsse une garde d'honneur, composée des confrères de Saint-Martial, auxquels se mêlaient, pour la sainte veille, de pieux fidèles, jaloux, eux aussi, de *garder* la précieuse relique. »

Mgr l'évêque de Limoges avait fait appel, à l'occasion de ces solennités, au zèle du R. P. Olivier, des Frères-Prêcheurs ; c'est dire que Limoges a pu entendre un éloquent panégyrique de saint Martial. Le jour de la fête, après le panégyrique du Saint, Mgr Duquesnay donna le salut solennel, puis la procession se forma pour reconduire solennellement la châsse de saint Martial à l'église de Saint-Michel. « Les rues que traversa le saint cortége, dit encore la *Semaine*, de la cathédrale à Saint-Michel, étaient illuminées à *giorno*. Il était huit heures et demie quand la procession commença à défiler : le temps, un peu nuageux, favorisa admirablement l'effet des illuminations : çà et là, sur les places, la châsse de saint Martial était forcée de s'arrêter, pour laisser la piété publique se satisfaire. La fanfare des élèves du collége Saint-Martial envoyait à tous les échos ses notes joyeuses et sonores. La procession s'avançait lentement, à travers les flots pressés d'une immense foule. Nous n'avions jamais vu semblable concours de peuple, et, malgré tout, pas la moindre apparence de désordre : partout, au contraire, le respect, un respect mêlé d'une émotion bien légitime et d'un sentiment de bonheur dont nous recueillons bien des fois la naïve expression. »

Ainsi, continue le même narrateur, se sont écoulées ces belles fêtes du centenaire de saint-Martial, durant lesquelles le Prélat qui préside si heureusement aux destinées de l'Église de Limoges nous a montré avec quel talent d'initiative, avec quelle énergie de zèle et quelle ardeur de dévouement il veut remettre en honneur toutes les traditions de cette Église dont il est l'évêque ; mais, disons-le aussi avec bonheur, Limoges, une fois de plus, a prouvé à son vénéré Pontife qu'elle est, à ses heures, selon la parole même du Prélat, *suceptible d'enthousiasme* autant que bien d'autres villes dont la renommé est plus célèbre.

MARSEILLE. — Le nouveau procureur de la république, à Marseille, M. Fauconneau-Dufresne, a terminé ainsi le discours dans lequel il remerciait le tribunal, le parquet et le bureau de l'accueil qui lui était fait : « J'accepte avec reconnaissance les appuis qui « viennent d'eux-mêmes à ma rencontre. Je m'encourage des sym- « pathies qui me font escorte à cette place. J'invoque enfin, je tiens « à le dire, le secours de la Protectrice de votre belle cité, de Celle « qui, du haut de ces rocs escarpés, domine l'immensité des flots « et dont la grande image resplendit aux rayons étincelants du « ciel. » On aime à entendre ces actes de foi sortir de la bouche de ceux qui sont chargés de faire appliquer les lois; et on sent revivre ainsi la France chrétienne et catholique.

REIMS. — Mgr l'archevêque de Reims a prononcé, au pèlerinage de Saint-Walfroi (Ardennes), à l'occasion de la consécration d'un autel, un discours dans lequel il a magnifiquement développé ces paroles de saint Chrysostome disant au chrétien : *Tu ipse et altare et sacerdos et victima*, c'est vous qui êtes cet autel, c'est vous qui en êtes à la fois le prêtre et la victime. « Voilà donc, a-t-il dit, l'œuvre principale que je suis venu faire au milieu de vous. Sans doute, je suis venu consacrer un autel de pierre, mais ma première pensée, mon intention spéciale se rapportent à un autel invisible, c'est-à-dire à vos cœurs et à vos âmes, *tu ipse et altare et sacerdos et victima es*. Ah! je vous en conjure, confiez-moi en ce moment vos âmes qui me sont si chères, afin que je les consacre à Dieu, afin que j'en fasse des objets saints et bénits, de vrais autels portatifs, où Dieu soit honoré d'une manière spéciale, où l'encens de la prière la plus pure monte tous les jours vers le ciel, où les sacrifices les plus agréables au Seigneur soient offerts pour calmer sa justice et rendre plus facile l'effusion de son amour. — En conservant avec un respect religieux cette bénédiction, cette consécration que je suis venu apporter à vos âmes, vous y gagnerez de toutes manières. Votre

vie sera plus pure et plus embaumée de cette odeur de la vertu que rien ne remplace ici-bas, et qui procure à l'homme plus de jouissances, de respect, de dignité que tous les honneurs de la terre. Les sacrifices que vous ferez à Dieu en immolant vos passions seront toujours suivis d'un calme vrai, d'une satisfaction de cœur, et d'un bonheur surhumain que ne vous donneront jamais les plaisirs de ce monde.

Rodez. — Le 22 juin, les religieux prémontrés ont été solennellement installés dans l'église de Conques, en présence de Mgr l'évêque de Rodez, qui a nommé curé de la paroisse le R. P. Edmond, restaurateur de l'ordre en France. Le P. Edmond est accompagné de six religieux, dont quatre sont prêtres.

Strasbourg. — Le 30 juin, une touchante cérémonie s'est accomplie sur les hauteurs de Morsbronn, en Alsace, là même où les braves cuirassiers dits de Reischoffen se firent massacrer le 6 août 1870 pour sauver le reste de l'armée de Mac-Mahon.

Le P. Joseph, président de l'Œuvre des Tombes, bénissait à huis clos, en présence seulement de quelques prêtres français et d'Alsace-Lorraine, comme l'exigeaient les circonstances, un mausolée imposant qui doit perpétuer ce fait d'armes, peut-être le plus glorieux pour notre drapeau pendant cette triste guerre.

Le monument, qui a près de dix mètres de haut, consiste en une majestueuse pyramide que domine une croix nimbée, au pied de laquelle est sculptée une couronne d'immortelles entrelacée par une branche de laurier avec ces mots :

AUX CUIRASSIERS DE REISCHOFFEN.

Cette pyramide repose sur un motif habilement sculpté représentant un casque et une cuirasse au milieu de trophées d'armes.

Toutes ces parties reposent sur un socle majestueux où sont gravées ces paroles :

MILITIBUS GALLIS HIC INTEREMPTIS
DIE 6 AUGUSTI 1870
DEFUNCTI ADHUC LOQUUNTUR
EREXIT PATRIA MŒRENS 1873

Sur les faces latérales sont sculptés les noms des régiments qui ont donné dans cette lutte gigantesque, dans la proportion d'u contre six!

C'est le cent quatre-vingtième monument que l'Œuvre des Tombes fait ériger, tant en Allemagne que sur les champs de bataille de l'Alsace.

TOULOUSE. — L'ancienne église des Dominicains, à Toulouse, vient d'être rendue au culte catholique. Cette église, désignée sous le nom de Saint-Thomas des Jacobins, avait reçu les glorieux restes du docteur angélique. Profanée par les adeptes de la première révolution, elle vient d'être réconcilée solennellement par M. le curé de la Daurade, délégué à cet effet par l'archevêque.

LA FRANCE EN PERSE

Les *Annales catholiques* ont donné, l'année dernière, le tableau de la situation de l'Eglise catholique en Perse ; nos lecteurs liront avec plaisir l'article suivant qu'un rédacteur de l'*Union* consacre, à propos de la visite du Chah, aux rapports de la France et de la Perse, surtout en ce qui concerne la religion.

Depuis la guerre de Crimée, la Turquie était devenue chez nous l'unique point de mire en Orient.

La Perse demeurait reléguée à l'arrière-plan ; on l'abandonnait à la fantaisie des humoristes qui faisaient bien rire quelquefois l'étranger, et surtout la société russe, à leurs dépens ; mais on les prenait ici au sérieux, et cela leur suffisait, malgré la prétention de certains d'entre eux d'écrire pour les deux mondes.

Tandis qu'on croyait les Turcs très-accessibles à la civilisation moderne, et plus capables que pas un de la représenter en Orient, l'on se plaisait à supposer les Persans encore plus éloignés de notre esprit et de notre langue que de nos contrées européennes.

L'on ne soupçonnait pas même que s'il est en Asie un peuple qui nous soit accessible par l'esprit et le caractère, c'est avant tout le peuple persan.

Quoique voisine de frontière et professant la même religion, la race qui domine en Perse n'a aucun point de ressemblance avec celle qui domine en Turquie.

Il y a beaucoup d'analogie, toutes proportions gardées, entre le caractère persan et le nôtre, et il n'est pas douteux que notre éducation ne puisse obtenir là des résultats qu'elle chercherait vainement en Turquie. La vivacité, le courage, la générosité et

le dévouement se trouvent au fond du caractère persan, et toutes ces qualités n'auraient besoin que d'y être excitées et développées, pour amener les heureux résultats qu'elles peuvent promettre. L'urbanité et le goût distinguent même le Persan parmi les Asiatiques, et le rapprochent encore plus de nous.

Ces dispositions de son esprit le rendent d'autant plus susceptible aux manques d'égards et à toute infraction aux lois de la politesse. Nasr-ed-Din vient de nous en fournir la preuve, en se montrant justement blessé des velléités parcimonieuses de nos austères républicains du Conseil municipal, et des facéties tout au moins intempestives de quelques-uns de nos journaux...

Ni l'histoire, ni la géographie, ni la politique, ni notre langue française ne sont des terrains clos pour l'esprit pénétrant et fin de Nasr-ed-Din. Dans la capitale de son royaume, notre légation n'est pas la seule communication qu'il ait avec la France. Il sait, nous assure-t-on, se renseigner lui-même sur nos affaires et celles de l'Europe par la lecture des journaux qui lui parviennent régulièrement par chacun de ses courriers. Si des nécessités urgentes ont pu rapprocher Nasr-Ed-Din de l'Angleterre, et lui faire chercher dans cette puissance un contre-poids contre la Russie, des vues d'un autre ordre l'amènent chez nous, et notre effacement momentané ne l'empêche pas d'attacher à notre amitié une valeur particulière.

Malgré nos fautes et nos revers, l'ancien prestige de la France n'a pu être entièrement détruit en Orient ; on y croit encore à la grandeur de nos destinées, et c'est toujours de nous que chrétiens comme musulmans attendent les solutions finales.

Quelle que soit, dans cette question, la pensée de Nasr-Ed-Din, il a toujours montré de la sympathie pour nous et il a encouragé en Perse le développement de nos établissements catholiques.

C'est par le catholicisme que la France est en Perse, et nous pouvons ajouter que c'est par lui seul. Notre commerce a sans doute mieux à faire ailleurs, et jusqu'ici il a laissé en cet endroit la place libre aux Anglais.

On assure que Nasr-ed-Din a peine à le comprendre et qu'il ne s'explique pas que nous n'ayons pas mieux profité jusqu'à

présent de la sympathie qu'il n'a cessé de nous marquer par la protection si pleine de sollicitude dont il entoure nos missionnaires Lazaristes et nos Sœurs de charité. Non-seulement il se plaît à voir la langue française propagée dans les écoles des Lazaristes et des Sœurs, mais il a voulu qu'elle fût enseignée dans collége musulman de Téhéran.

L'érection d'églises catholiques qui, en pays musulman, sauf les cas prévus en Turquie par les Capitulations, rencontre toujours de si grandes difficultés, n'en rencontre pas du tout en Perse. Nasr-ed-Din va toujours au-devant des désirs exprimés à cet égard. Il dote parfois libéralement nos établissements religieux.

Les Sœurs de Khostravo lui ayant offert un bouquet de fleurs artificielles fait par les jeunes élèves de leur école, il leur constitua pour témoignage de sa gratitude une rente annuelle de 2,000 fr., qui n'a pas cessé de leur être régulièrement payée.

Il n'y a guère plus d'un siècle que le catholicisme s'est introduit en Perse dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

On raconte qu'un pauvre ouvrier de Koskova, gros village des environs de Tauris, étant allé visiter des parents en Asie-Mineure, s'y convertit au catholicisme, et, de retour en son pays, se mit à propager avec ardeur sa nouvelle foi. En quelques années il parvint à rallier à ses croyances presque tous ses concitoyens, et ce village, l'un des plus riches et des plus populeux de la contrée, est resté jusqu'ici à peu près acquis au catholicisme.

Plus tard, les Lazaristes vinrent fonder en cet endroit un établissement pour y continuer l'œuvre de cet humble apôtre et la rendre durable.

C'est de là que le catholicisme s'est répandu sur divers points du royaume.

A Ourmia, grande ville située sur les bords du lac de ce nom et qui compte plus de 80,000 habitants, les catholiques sont en nombre considérable, malgré la propagande anglo-américaine qui, comme on sait, achète les consciences au poids de l'or. Quelques-uns se laissent entraîner ; mais la plupart résistent. Il n'est, du reste, pas rare de voir bientôt retourner au

bercail les malheureux qui ont cédé à la puissance des guinées.

L'élément musulman compte pour moitié dans la population de cette ville, et la secte des Nestoriens y conserve aussi des adeptes. Cette secte représentait seule en Perse le christianisme avant la conversion de l'ouvrier de Khoskova. Elle se trouve encore éparse en divers endroits, mais elle tend de plus en plus à disparaître et à se laisser absorber par le catholicisme dont les progrès sont incessants.

Vu les bonnes dispositions du gouvernement persan pour nos Lazaristes et nos Sœurs de charité, l'on croit que le nombre de leurs établissements devrait être de beaucoup augmenté, et qu'il le serait avec succès.

Les populations musulmanes de ce pays se montrent parfois très-touchées de l'abnégation et du dévouement de ces prêtres et de ces religieuses qui prodiguent leurs soins, leurs consolations et leurs secours indistinctement à tous, sans acception de croyance ni de rite, et ne s'arrêtent devant aucun danger, quand il s'agit d'accomplir une bonne action.

Nous ne savons pas ce que notre diplomatie a pu faire en Perse, et nous ne chercherons pas à l'examiner, mais nous savons que si le nom français y est aimé et respecté, la plus belle part de notre reconnaissance doit en revenir, avant tout, aux pieux agents de notre foi.

JULES ROUSSY.

OU SONT VOS HÉROS, CITOYENS (1)?

... Si vous voulez que les soldats s'associent à des manifestations antireligieuses, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence. (Protestations à gauche.)

(Discours de M. du Barrail, ministre de la guerre, dans la séance du mardi 24 juin 1873.)

On se bat depuis huit heures du matin. La bataille de Solférino se livre. Trois fois vainqueurs à Montebello, Palestro et

(1) Extrait de la *Patrie*.

Magenta. La mêlée est sanglante. L'ennemi s'est replié et a attaqué de nouveau furieusement.

Dans le bourg de Cavriana sont massées deux divisions de grenadiers hongrois. A travers la fumée on voit leur pantalon bleu de ciel et leur veste de coutil blanc. Ils sont impassibles et graves. Les deux divisions françaises Decaen et Lamotte-Rouge sont lancées en avant. Deux fois nous attaquons, deux fois nous sommes repoussés. Enfin Decaen et Lamotte-Rouge commandent une troisième charge.

Alors le général autrichien fait mettre ses grenadiers en colonne d'attaque : en tête le drapeau, entouré de tous les officiers supérieurs hongrois, et il se place au milieu d'eux.

Aussitôt, aux grenadiers, Decaen et Lamotte-Rouge opposent les lignards ; au drapeau autrichien ils opposent le drapeau tricolore, également entouré de tous les officiers supérieurs français. Puis le lieutenant qui tenait notre étendard l'empoigne par la hampe dans ses deux mains et le tient très élevé au-dessus de sa tête, pour que tous puissent le voir. Et la lutte recommence, effroyable. Trois fois le porte-drapeau tombe; trois fois un officier de 72e de ligne le reprend. Enfin la bataille est gagnée. Le soir, on fit le rapport. Ecoutez bien :

Le colonel Castex du 7e de ligne, deux chevaux sont tués sous lui; — le colonel Douay du 70e (1), tué; — le colonel Laure, des turcos, tué ; — le commandant Menessier, du 72e, tué ; — le commandant Krieu, du 70e, une jambe fracassée. — ET TOUS LES AUTRES OFFICIERS SUPÉRIEURS ET ADJUDANTS-MAJORS DU 70e DE LIGNE ET DES TURCOS, TUÉS !

Qu'est-ce que vous dites de cela, ô citoyens de la gauche, vous qui protestiez contre les admirables paroles de M. le général ministre de la guerre?

Les jours maudits sont venus. Après Magenta, Wissembourg ; après Solférino, Sedan. Nous sommes vaincus, écrasés, anéantis, Paris est assiégé, et les vieux légionnaires de Crimée et d'Italie sont prisonniers en Allemagne.

Chanzy commande l'armée de la Loire. Or, dans cette armée,

(1) Frère du général Abel Douay, tué à Wissembourg, et du général Félix Douay qui commande le troisième corps. Famille de héros !

il y a une poignée de héros; quelques-uns de ces hommes, devant lesquels je m'incline avec respect : ce sont les zouaves de Charette. Ce que je vais vous raconter, ce n'est ni de la poésie ni de l'invention, c'est de l'histoire! Et certes, il a fallu que cette histoire-là fût bien lumineuse pour que M. Gambetta fût obligé de reconnaître que les zouaves pontificaux avaient sauvé l'armée.

Ils étaient quinze cents, les Bavarois quinze mille. Juste un contre dix. Mais on leur avait dit de prendre les canons prussiens. Sous une pluie de fer, Charette, Troussure et Sonis passaient au petit trot sur le front de bandière, calmes ainsi qu'à la parade.

— Allons, Messieurs, disait Charette, les yeux du côté du guidon, sentez-vous les coudes! sentez-vous les coudes !

— Doucement, ordonnait Troussure, et mourez galamment!

Les zouaves avançaient. Un des leurs, Louis de Villeroy, tombe, frappé le premier, les deux jambes fracassées :

— Prière de remarquer, dit-il, que j'ai eu la virginité de la journée!

Et il meurt.

La trombe de mort devenait effroyable. Mais les zouaves avançaient. Un arrêt :

— Couchez-vous à terre! ordonne Charette.

La poignée de héros obéit. Bien entendu, les officiers restent debout. Charette tombe, avec deux balles dans le corps, et le général de Sonis est blessé. Un seul zouave était resté debout, lui aussi, comme les chefs. C'est M. le marquis de Coislin, un vieillard, âgé de soixante-dix ans. Ancien colonel de hussards, et engagé volontaire, simple soldat, il porte au cou le cordon de la Légion-d'honneur. Le commandant Lallemand le voit et lui dit :

— Sacrebleu! monsieur le marquis, couchez-vous donc à terre!

— Bah! mon commandant, répondit M. de Coislin, la mort est femme, et ne raccroche que les jeunes gens... A mon âge, on ne se couche que pour ne plus se relever!

Enfin ils se relèvent tous et attaquent à la baïonnette. VINGT-DEUX FOIS les canons prussiens tonnent. Une demi-heure après

ils étaient pris... puisqu'on l'avait commandé! Seulement Troussure était touché comme Charette, comme Villeroy, comme Sonis, comme tous, enfin, car de quinze cents ils restaient cent soixante!

Quand un de ces cent soixante hommes m'a raconté, à moi, ce que vous venez de lire; quand j'ai su pour la première fois ce chant d'Homère, nous regardions Paris brûler à l'horizon. C'était lugubre et féroce! Mais à mesure que cette épopée se déroulait, je me sentais frissonner. Et quand ce fut fini, je me suis mis à fondre en sanglots.

Ah! je ne pensais pas à faire comme vous, républicains de la gauche! Je n'avais pas envie de dire que la religion qui inspire de pareilles choses est une religion de femmelettes et de vieillards!

— « *Si vous voulez que les soldats s'associent à des manifestations antireligieuses, vous n'avez plus le droit d'exiger d'eux le sacrifice de leur existence!* »

Soyez remercié de cette phrase, monsieur le Ministre. C'était la seule réponse à faire à tous ceux qui, n'ayant pu tuer la France dans sa vie, veulent la tuer dans sa croyance! Voilà bien une phrase de soldat, simple comme tout ce qui est beau; vraie, comme tout ce qui est grand. C'est bien ainsi que devait parler un général français à une tribune française.

Ce n'est pas une vaine rhétorique. Ce ne sont point des mots alignés les uns aux autres, comme un discours d'avocat. Non. C'est le Code de l'honneur et de la religion!

De quel droit iriez-vous demander à des hommes de mourir, si vous leur dites : Vous ne revivrez plus? Qu'est-ce donc que ce mot : « le devoir, » s'il exige un tel renoncement? Ce n'est plus le devoir qu'il faut l'appeler, c'est l'égoïsme. C'est le sentiment de la tuerie sans réveil, de la mort sans immortalité, de l'irrémédiable oubli sans l'ineffaçable souvenir!

Et ils ont protesté? Oui, dans une assemblée française, il s'est trouvé des représentants de la nation qui n'ont pas craint de hausser les épaules à cela! Et c'est en voyant leurs protestations que je me suis rappelé l'attaque de Cavriana, à Solférino, la prise des canons, à Patay. Car, écoutez bien : franchement,

loyalement, pensez-vous que des hommes mêlés à des manifestations antireligieuses, que des hommes habitués à entendre profaner le ciel, railler sur la religion, bafouer Dieu ; que des hommes qui sentent leur sacrifice sans récompense et leur mort sans lendemain, pensez-vous, dis-je, que ces hommes auraient pris Cavriana en deux heures, et les canons de Patay en trente minutes ?

Il n'y a rien à répondre. Il n'y a qu'à imiter la majorité de l'Assemblée, c'est-à-dire, s'incliner devant les paroles de M. le général du Barrail.

Et ceux qui ne le font pas, ceux qui protestent, ceux-là je les reconnais, ce sont les éternels ennemis de la France ; ce sont ceux qui l'empoisonnent lentement, sourdement, et puis la tueront si on les laisse faire !

Et avec ceux-là il n'y a qu'une chose à faire : leur montrer le dévouement héroïque des soldats croyants et leur dire :

— Qu'ont fait les vôtres ? Où est votre Charette, votre Sonis, votre Abel Douay ? où sont-ils ? Nommez-les, qu'on les connaisse enfin !

Mais ils se tairont : car ils n'ont pas un seul nom à citer...

— Pardon ! j'oubliais. Ils ont le citoyen Duval, tué à Fontenay, et le citoyen Ferré fusillé à Satory !

Alb. D...

LA HAINE DU CHRIST.

La publication de l'*Antechrist* par M. Renan vient de fournir l'occasion au journal de M. Gambetta de manifester la haine que certains sectaires portent au christianisme et à Jésus-Christ. Et ces sectaires s'étonnent qu'on ne veuille pas de leur république ! Sous ce titre : *Critique religieuse*, et à propos de M. Renan, la *République française* plaide la cause de Néron contre les chrétiens. Le césarisme romain, cet atroce despotisme qui écrasait à la fois les âmes et les corps, c'est pour la science radicale « l'Etat laïque ; » la doctrine chrétienne qui apportait l'émancipation de la conscience publique, c'est la théocratie, et toutes les sympathies de la *République française*

sont pour le premier dans le duel formidable des persécutions. Chaque victoire de Rome est pour elle « un progrès de la raison, » un triomphe de la « civilisation. » Nous n'avions pas besoin de cet aveu, d'ailleurs, pour savoir quel lien étroit il y avait entre le jacobinisme révolutionnaire et le paganisme césarien.

Maintenant, relèverons-nous dans cet article cette sorte d'affectation à n'appeler Jésus-Christ que « l'obscur Nazaréen » ou « l'obscur Galiléen, » ou cette assertion que saint Paul était « un des ennemis les plus dangereux de la civilisation, » ou bien encore ce mot d'ordre « qu'il ne faut pas se lasser de dire « et d'écrire que le catholicisme romain est *l'ennemi né de « toute science, la négation de toute culture supérieure de l'humanité, une menace et un danger permanents pour la civilisation.* » Mais voici le cri de haine sauvage par lequel le sectaire termine son article :

Lorsque Titus monta au Capitole, il fit traîner derrière son char triomphal et montra à la ville et au monde, entr'autres dépouilles du temple de Jérusalem, la table d'or, le chandelier à sept branches, les voiles de pourpre du Saint des Saints, et le livre de la loi. *La Bible* juive, la Thora de Jahwé, *vaincue, lacérée, captive, enchaînée, quel triomphe pour le monde antique et pour notre race aryenne!* Le triomphe ne dura guère ; aujourd'hui encore, après dix-huit siècles, *le vieux livre hébreu est l'ennemi le plus implacable de notre race et de notre civilisation.* QUAND SERA-T-IL DONNÉ A L'HUMANITÉ DE VOIR UN NOUVEAU TITUS ENCHAINER LA BIBLE ?

Un César enchaînant la Bible, voilà le vœu de ceux qui prétendent aujourd'hui défendre la liberté de conscience contre la « réaction cléricale. »

(*Pas-de-Calais.*)

UNE LETTRE DE GARIBALDI.

Puisqu'ils se démasquent eux-mêmes, voyons-les sans leurs masques, ces héros, ces saints de la libre-pensée. La haine de Dieu, voilà leur passion, et c'est pourquoi ils détestent tant l'Eglise catholique, qui est l'œuvre de Dieu. Au moins, maintenant, il n'y a plus à s'y méprendre. Ils ne cherchent plus à tromper par des phrases philanthropiques et des semblants de

fraternité ; les triomphes de l'Eglise les mettent en rage ; en voyant que cette Eglise résiste à leurs coups, quoiqu'ils aient réussi à lui enlever tous les appuis humains, en voyant que la foi se réveille et que les populations retournent au Christ, qu'elles avaient abandonné, ils ne se contiennent plus, la vérité s'échappe de leur bouche comme de celle des démons qu'on exorcise, ils se montrent tels qu'ils sont.

Voyons-les donc tels qu'ils sont, et, pour cela, citons une lettre de Garibaldi, l'ami de Victor Hugo, d'Edgard Quinet et de tous les libres-penseurs, le héros et le modèle des outranciers qui se tenaient toujours à distance respectueuse des Prussiens.

Voici le texte :

Caprera, 22 juin 1873.

Carissimo,

La chute de la Commune de Paris a été un malheur pour le monde entier (sventura mondiale). Elle nous a laissé le funeste héritage des armées permanentes, qui servent d'appui à toutes les tyrannies. La défaite à jamais lamentable de la Commune de Paris est due à une engeance malsaine au bien-être du peuple et qui en paralyse les sacrifices. Cette engeance peut être le produit de l'ignorance ou de la vénalité ; mais, en tout cas, c'est une engeance fâcheuse.

Flourens, Delescluze, Dombrowski, à la tête du peuple armé de Paris, auraient écrasé sous le talon de leurs bottes la réaction naissante de Versailles ; mais ils déplaisaient aux doctrinaires bavards des clubs, des comités et des commissions.

L'Espagne est en *meilleure voie que la France*, parce que les rênes du gouvernement sont tenues par la véritable démocratie. Je fais toutefois des vœux pour que nos frères espagnols ne se laissent pas endormir par les doctrinaires exagérés.

Mais c'est en Italie que les choses sont au pire. Nous avons un gouvernement que je pourrais appeler le gouvernement du Sacré-Ventre de Jésus, comme il y a une congrégation du Sacré-Cœur de Jésus. Les prêtres passent de la bêche au goupillon, plus insolents aujourd'hui qu'ils ne l'étaient au temps de Torquemada ; nous avons, il est vrai, une démocratie nombreuse et composée d'éléments solides, mais, hélas ! sans cohésion, chez laquelle on trouve beaucoup de scories, introduites par le clergé, et qui, en tout cas, servent très-bien ses vues.

J'appartiens à l'Internationale. Je déclare avec orgueil que si je

voyais surgir *une société du démon, ayant pour but de combattre les souverains et les prêtres, j'irais m'enrôler dans ses rangs.*

Votre...

GIUSEPPE GARIBALDI.

On ne commente pas de pareilles choses ; il suffit de les citer. Il y a une expression populaire qui peint d'ailleurs la situation de Garibaldi et des autres : il se débat comme un diable dans un bénitier.

LE RÉVEIL DE LA FRANCE.

Le mouvement religieux qui emporte la France vers de meilleures destinées fait la plus grande impression à l'étranger. Voici un article du *Bien public*, de Gand, qui exprime bien la pensée des catholiques du dehors; il est bon que nous, catholiques français, nous sachions ce qu'on pense hors de nos frontières.

La France a eu, au mois de mai, « sa semaine historique, » comme l'appelait par pressentiment M. Barthélemy Saint-Hilaire. Le mois de juin, qui vient de finir, pourrait bien passer tout entier à l'histoire.

C'est en effet un événement considérable que le réveil religieux de la nation française. Ces foules qui envahissent des sanctuaires trop longtemps désertés; ce mouvement magnifique qui pousse des populations entières au pied de l'image du Sacré-Cœur; cette rupture avec le respect humain; ces beaux exemples donnés par la législature et par l'armée, tout cela constitue une transformation profonde dont les esprits rationalistes et sceptiques eux-mêmes ne peuvent de bonne foi méconnaître la portée.

Que dirons-nous donc si nous envisageons cet heureux retour de l'Enfant prodigue à la maison paternelle, au point de vue supérieur de la vérité chrétienne?... C'est l'aurore de la régénération et de l'espérance qui se lève! Brûlée jusque dans ses entrailles par le poison révolutionnaire, la France se redresse et approche ses lèvres de la source de vie, du divin remède par lequel les nations sont guérissables. Par là commence la grande, la vraie restauration, celle qui doit précéder, préparer et con-

solider toutes les autres : la restauration du règne social de Jésus-Christ.

Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs avec quel intérêt nous suivons ce mouvement. Quoi qu'en puisse penser le libéralisme, la prière est aujourd'hui, et visiblement, le grand levier de la politique. Elle est aussi la seule solution de la crise où se débat notre société malade. Les « immortels principes » qui président aux constitutions modernes sont des principes de dissolution et de mort. Nul moyen naturel ne suffit à combattre leur action permanente et pour ainsi dire fatale. Ce que l'on appelle, dans le langage du jour, une « politique résolûment conservatrice, » constitue à peine un palliatif. C'est donc plus haut, c'est dans les régions surnaturelles qu'il faut chercher un remède efficace et vraiment réparateur. Le crime de la France révolutionnaire, c'est d'avoir banni Jésus-Christ de ses institutions et de ses lois; ses instincts, demeurés catholiques, lui indiquent la seule expiation possible de cette apostasie et elle semble s'apprêter à ramener à son trône, trop longtemps demeuré vide, ce divin Exilé, précédé de milliers d'adorateurs.

Voilà la pensée vraie qui préside aujourd'hui aux pèlerinages et à toutes les manifestations publiques de la piété française. Et il est étonnant et consolant de constater combien cette pensée est universellement comprise, combien elle est populaire dans le sens chrétien et élevé de ce mot. Voilà comment cette Encyclique et ce Syllabus, contre lesquels se sont ruées tout d'abord tant d'ignorances et de préventions, pénètrent dans les esprits et jusque dans les faits. Il y a quelques années, combien de catholiques comprenaient ce qu'on voulait dire en parlant du droit public chrétien? Eh bien ! les invocations des pèlerins, leurs cantiques, leurs acclamations demandent aujourd'hui à Dieu la restauration de ce droit, et cette demande est tout à la fois si solennelle, si précise, si générale, qu'il est impossible d'en méconnaître ou d'en obscurcir la portée. Les Vendéens qui, conduits par leurs recteurs, arrivent à Chartres ou à Lourdes, avec leurs longs chapelets et l'image du Sacré-Cœur attachée à la poitrine, savent pourquoi ils sont venus, aussi bien que le savent les membres de l'Assemblée nationale et les officiers supérieurs de l'armée francaise. Ils le savent

aussi ces fermes catholiques parisiens publiquement loués par Mgr l'évêque de Poitiers, pour avoir affirmé devant le monde leur volonté de suivre, dans leur vie privée et dans leur vie publique, les infaillibles enseignements du Vicaire de Jésus-Christ. Les esprits se confondent dans l'unité de l'obéissance et de la foi; les cœurs se rapprochent et s'unissent dans les effusions de la prière populaire. Recueillez les échos qui, passant la frontière, nous arrivent de tous les pèlerinages et vous aurez bientôt fait les *Litanies de la Délivrance :* « Cœur de Jésus, sauvez la France!... Jésus-Christ, régnez sur nous!... Nous ne pécherons plus! »

Ce serait regarder passer les événements et les hommes comme un libre-penseur stupide ou comme un badaud païen que de demeurer insensible à un pareil retour. Oui, nous entrons dans une grande et solennelle période historique!... En face de la floraison inattendue qui se lève, merveilleuse et belle, sur un champ ravagé par Voltaire et par deux générations de voltairiens, laissez l'impiété ricaner, le libéralisme sourire, l'indifférence hausser les épaules!... Ni les indifférents, ni les libéraux, ni les impies n'empêcheront les épis de se former et la moisson de jaunir. Mais à nous, catholiques belges, de nous associer au mouvement qui se manifeste en France; à nous de demander pour notre patrie ce que les catholiques français demandent pour la leur; à tous de supplier Dieu de rendre la paix à son Eglise et au monde l'ordre dans la vérité!

LE COUVENT DE LA VISITATION.

DE PARAY-LE-MONIAL (1).

Paray-le-Monial (Saône-et-Loire) est une curieuse petite ville d'un aspect très-propre et très-riant. La luxuriante végétation de sa campagne et la politesse de ses habitants en augmentent le charme. Mais ce qui fait sa gloire, c'est le monastère de la Visitation où se sont passées tant de scènes célestes. Que le pieux lecteur me suive un instant; nous allons parcourir ensemble cette maison bénie.

Entrons d'abord dans l'église. C'est la même qu'au temps de la

(1) Extrait de la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai.

Bienheureuse. Nous avons devant nous le maître-autel, sur lequel Notre-Seigneur, resplendissant de beauté, s'est montré si souvent à sa servante pour lui dévoiler son Cœur. Ses murs sont ceux-là mêmes qui ont vu la gloire du Fils de Dieu et qui ont entendu ces paroles divines : « Voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes ! » A droite, c'est la grille des religieuses, celle-là même à travers laquelle les rayons divins arrivaient jusqu'à la Bienheureuse en extase dans le chœur. Un grand et beau tableau, au fond du sanctuaire, représente une de ces célestes apparitions.

Sous le magnifique autel en marbre, on voit la servante de Dieu en habits religieux. Il y a là ses ossements sacrés ; seulement la figure et les mains sont en cire ; les yeux en émail sont entr'ouverts ; de sa main droite, elle presse sur son cœur un cœur d'or enflammé, et de sa main gauche, elle tient une branche de lis en argent. Elle repose sur un lit de parade en drap d'argent, et le tout est enfermé dans une châsse en bronze doré d'une grande richesse, d'un travail achevé, et parsemée d'émaux et de pierres précieuses.

L'autel s'ouvre par derrière, et la Bienheureuse apparaît alors distinctement aux yeux des nombreux pèlerins attendris ; car là, en présence de ces restes vénérés, on ne peut se défendre d'une émotion à la fois douce et profonde. Il me semble qu'on n'a pas sondé encore tout ce qu'il y a eu de sublime dans cette âme extraordinaire. Une âme, en effet, que Notre-Seigneur a choisie, ornée, préparée spécialement pour révéler au monde l'amour et les richesse de son Cœur, a dû être elle-même bien surabondante d'amour, de grâce et de trésors surnaturels.

La vétusté des murs du sanctuaire et du reste de l'église disparaît sous les peintures qui les décorent. Toute la voûte est azurée, étoilée d'or ; le pavé de l'église est en marbre ; celui du sanctuaire, beaucoup plus ornementé, imite les plus riches tapis.

Devant les restes vénérés de Marguerite-Marie, seize lampes dorées et rehaussées de pierres précieuses brûlent constamment à des intentions particulières : il y en a une pour la conservation de la foi en Belgique ; une autre pour la conversion de l'Angleterre ; une troisième y représente l'Ordre du Sacré-Cœur, etc. Ces lampes d'un grand prix, laissant échapper la clarté à travers un verre rouge, projettent dans le sanctuaire une couleur de flamme et semblent le transformer en un immense cœur qui figure et rappelle celui de Jésus, consumé d'amour pour les hommes, et descendu tant de fois sensiblement dans ce lieu béni.

Voilà, en résumé, pour l'église. Sans doute, dans l'intérieur du

couvent, il y a bien d'autres choses à voir, mais il faut une permission de Mgr l'évêque d'Autun. Cette permission, j'ai eu la bonne pensée de la demander et l'heureuse chance de l'obtenir.

C'était le samedi 5 septembre 1868, à six heures trois quarts du matin. Je pénétrai dans l'intérieur de cette enceinte privilégiée, où les religieuses, avec ce tact exquis que leur inspirent leur piété et leur amour pour leur vénérée Sœur, ont tout conservé dans l'état où les choses se trouvaient à l'époque de la Bienheureuse. Les cloîtres, les murs, les cellules, tout rappelle la grande amie du Cœur de Jésus. Ces dalles, ces corridors, ces escaliers, cette cour, ces allées du jardin portent encore, pour ainsi dire, l'empreinte de ses pieds : elle a passé par là.

On sait qu'après de longues et dures épreuves, la B. Marguerite-Marie obtint de répandre dans son monastère la dévotion au Sacré-Cœur et que l'on se détermina même à bâtir une chapelle au fond du jardin. Cette chapelle, assez grande, la première qui ait été élevée dans le monde catholique en l'honneur du Sacré-Cœur, fut achevée et bénite en 1688. Le jour de la bénédiction, la servante de Dieu était là, et elle éprouva un bonheur si grand qu'elle tomba dans une extase qui dura trois heures. C'est dans cette chapelle si vénérée et si pleine de souvenirs que l'on me conduisit d'abord et que j'eus la consolation de célébrer le Saint-Sacrifice en présence de toute la communauté.

En partant de cette chapelle pour se rapprocher du monastère, on rencontre, à droite, un espace assez resserré, appelé *Cour du Saint-Sacrement*, parce qu'il y a là le mur et les fenêtres de l'église. Pour cette raison, la B. Marguerite-Marie aimait à y venir travailler. C'est là qu'elle eut la vision qu'elle raconte en ces termes : « Une fois, que je m'étais retirée dans un petit coin pour être plus proche du Saint-Sacrement, et que je faisais mon œuvre à genoux, le Cœur adorable de Jésus me fut présenté plus brillant qu'un soleil ; il était au milieu des flammes de son pur amour, environné de séraphins qui chantaient, d'un concert admirable :

L'amour triomphe, l'amour jouit,
L'amour du Saint Cœur réjouit.

« Ces esprits bienheureux m'invitèrent à m'unir à eux pour louer cet aimable Cœur. Ils écrivirent en même temps cette Association dans le Sacré-Cœur, en lettres d'or et du caractère ineffaçable de l'amour divin. Cette grâce dura environ deux ou trois heures. Depuis lors, je ne nommais plus les anges, en les priant, que mes divins associés. »

Une plaque de marbre rappelle, en lettres d'or, cette scène angélique. Je me suis prosterné là un moment et j'ai prié avec bonheur.

A gauche, vis-à-vis, au milieu du jardin, dans un petit bouquet de noisetiers, on voit Notre-Seigneur debout, montrant son divin Cœur ; à ses pieds, la Bienheureuse, à genoux, les mains jointes, est dans une attitude extatique. Ce groupe représente l'apparition dont la servante de Dieu fut favorisée en cet endroit même, et que nous trouvons dans ses écrits : « Un jour, dit-elle, Notre-Seigneur se présenta à moi tout couvert de plaies et son Cœur tout déchiré de douleur. Je me prosternai à ses pieds avec une grande crainte. Il me dit : Voilà où me réduit mon peuple, il me persécute ; s'il ne s'amende, je le châtierai sévèrement. » On croit voir encore le Sauveur et entendre ses menaces, l'esprit est saisi et touché. Oh ! comme on prie bien au milieu de ces verts noisetiers, à côté de ces statues !

Et tandis que nous parcourons les allées du jardin, on me fait remarquer mille choses auxquelles sont attachés des souvenirs de l'amie du Sacré-Cœur. Ici, dans ce pré, elle gardait l'ânesse du couvent, tout en conversant avec Notre-Seigneur ; là elle fut trouvée à genoux en oraison ; à ce puits, elle venait prendre de l'eau, etc... Elle est partout, on la voit encore, on la suit pour ainsi dire du regard, à travers les arbres et les sentiers de cet enclos béni.

Nous entrâmes ensuite dans le chœur des religieuses, dans ce lieu que Notre-Seigneur, la sainte Vierge, les anges, ont daigné honorer si souvent de leur présence sensible. J'ai vu la place où, dans une de ces faveurs surnaturelles, la Bienheureuse resta une nuit en extase. C'est là, dans ce chœur, qu'elle répandait son âme devant Dieu ; c'est là que Jésus lui fit voir « une robe plus blanche que la neige, qu'il appelait la *robe d'innocence*, et qu'ensuite, lui ouvrant son Cœur, il ajouta : « Voici le lieu de ta demeure éternelle, où tu pourras conserver sans tache la robe d'innocence dont j'ai revêtu ton âme. » C'est là encore, dans ce même chœur, que Jésus-Christ lui dit : « Tu communieras tous les premiers vendredis de chaque mois, et toutes les nuits du jeudi au vendredi, je te ferai participer à cette mortelle tristesse que j'ai bien voulu souffrir au jardin des Olives. »

Oh ! on le comprend bien, dans un lieu sanctifié de tant de manières, la prière est facile, l'âme s'élève d'elle-même vers Dieu, elle respire une atmosphère céleste, la terre disparaît.

Suivez-moi toujours, pieux lecteurs ; venez, montons dans l'intérieur de la maison. Tout y respire la plus grande simplicité comme aussi la plus grande propreté. Rien n'a été changé : seulement tout le long des corridors les murs sont couverts d'inscriptions tirées des écrits de la Bienheureuse ; c'est le divin Maître qui parle encore et partout à sa servante de l'amour de son Cœur. Voici la cellule que Marguerite-Marie a habitée. Voici l'infirmerie où elle a rendu à Dieu son dernier soupir, qui fut un soupir d'amour pour le Cœur de Jésus. La partie de l'infirmerie qui fut témoin de cette sainte mort a été convertie en chapelle. L'emplacement du lit est occupé par un autel en bois, sur le devant duquel on a peint la Bienheureuse au moment où elle vient d'expirer. Au-dessus de l'autel, on voit un tableau représentant son entrée au ciel : Notre-Seigneur, la sainte Vierge, les anges qui ont eu tant de rapports avec elle, la reconnaissent ; aussi tout s'ébranle pour aller la recevoir et lui faire honneur. — A côté de l'autel, dans un beau reliquaire en cuivre doré, les religieuses ont conservé pour leur propre dévotion le cerveau de leur sainte Sœur. Ce cerveau est à l'état spongieux. Dans la même chapelle, nous avons vénéré aussi, avec un profond respect, les restes précieux du P. de la Colombière, religieux de la Compagnie de Jésus, confesseur de la Bienheureuse, premier apologiste de la dévotion au Sacré-Cœur, mort à Paray-le-Monial en odeur de sainteté.

Nous n'en finirions pas, si nous voulions raconter tout ce que nous avons vu dans ce séjour béni de Dieu, si nous voulions surtout redire les impressions douces dont notre âme était inondée. Oh ! que l'on est bien là ! c'est une sorte de Thabor, où l'on bâtirait volontiers sa tente, et que l'on ne quitterait que pour s'envoler au véritable Thabor de la vie éternelle, afin d'y contempler à jamais le Cœur de Jésus dans toute sa plendeur. Nous sortîmes de ce monastère, emportant dans notre cœur d'impérissables souvenirs et laissant tomber de nos lèvres ces paroles du Prophète : « Qu'heureuses sont les âmes, Seigneur, qui habitent votre maison ! »

SOUVENIRS DE PARAY-LE-MONIAL.

Il nous serait impossible de raconter tous les faits intéressants qui se rapportent au pèlerinage de Paray-le-Monial ; le récit complet en sera publié ; nous ne pouvons, dans nos *Annales*, que noter les plus importants, en les prenant, soit

dans nos propres souvenirs, soit dans les récits des pèlerins que nous avons le plaisir de voir, soit dans les journaux et dans les *Semaines religieuses*, dont les colonnes et les pages sont, depuis six semaines, remplies des plus touchants détails. Nous allons cueillir ces faits un peu au hasard; si le désordre est dans leur groupement, l'unité n'en règnera pas moins, car tout s'y rapporte au Sacré-Cœur, tout y est inspiré par la foi la plus vive et le patriotisme le plus ardent.

Voici d'abord le discours prononcé par le général de Charette, le 20 juin, à l'issue du repas auquel il avait convié tous les zouaves présents à Paray :

« Messieurs,

« Dans les circonstances où nous nous trouvons, en ces lieux qui rappellent tant de souvenirs, en ce jour à jamais mémorable, un seul mot doit être dit, un seul nom prononcé, celui du Sacré-Cœur. Il nous rappelle notre passé et notre foi religieuse, car c'est sous ses insignes que nos ancêtres ont défendu leur croyance.

« Il est notre légende, car c'est grâce à cet amour du sacrifice, dont le Sacré-Cœur est l'emblème le plus sublime, que nous avons eu le bonheur de répandre notre sang pour notre Dieu, pour son représentant sur la terre, et pour la grande cause de la défense du pays !

« Il est notre drapeau, car c'est lui qui nous a conduits sinon à la victoire, du moins au devoir, et ce drapeau repose aujourd'hui sur le corps de cette sainte à qui Dieu a promis que la France, le plus beau royaume après celui du ciel, serait régénérée quand son divin Cœur serait peint sur ses étendards.

« Oui, Messieurs, le Sacré-Cœur est notre foi et notre espérance ; il est notre principe, notre légende et notre drapeau !

« Nous sommes prêts à nous grouper sous les plis de cet étendard et à le teindre encore de notre sang si l'Eglise, si la France ont un jour besoin de nous.

« Ne désespérons pas, car le passé nous répond de l'avenir, et la première pierre est posée sur cette route qui mène à l'honnêteté, et ce mot, Messieurs, est synonyme du nom de Mac-Mahon.

« Cœur de Jésus, sauvez la France! »

Nous n'avons pas besoin de dire avec quel enthousiasme furent recueillies ces nobles, patriotiques et chrétiennes paroles.

Voici maintenant les paroles de la consécration au Sacré-Cœur, prononcée par M. de Belcastel, le 29 juin, après la communion des députés :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

« Très-Sacré Cœur de Jésus, nous venons nous consacrer à vous, nous et nos collègues qui nous sont unis de sentiment.

« Nous vous demandons de nous pardonner tout le mal que nous avons commis, et de pardonner aussi à tous ceux qui vivent séparés de vous.

« Pour la part que nous pouvons y prendre, et dans la mesure qui nous appartient, nous vous consacrons aussi de toute la force de nos désirs la France, notre patrie bien-aimée, avec toutes ses provinces, avec ses œuvres de foi et de charité. Nous vous demandons de régner sur elle par la toute-puissance de de votre grâce et de votre saint amour. Et nous-mêmes, pèlerins de votre Sacré-Cœur, adorateurs et convives de votre grand sacrement, disciples très-fidèles du Siége infaillible de Saint-Pierre dont nous sommes heureux aujourd'hui de célébrer la fête, nous nous consacrons à votre service, ô Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous demandant humblement la grâce d'être tout à vous, en ce monde et dans l'éternité. Ainsi soit-il.

« Au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

Mgr de Léséleuc, évêque d'Autun, invité à prendre la parole par Mgr l'archevêque de Tours, qui présidait la cérémonie, dit alors :

« Messieurs,

« Obéissant à l'ordre de Mgr l'archevêque de Tours, surtout aux sentiments de mon cœur chrétien et à mon devoir d'évêque, je veux vous adresser quelques paroles. Je ne vous remercierai pas, on ne remercie pas des cœurs chrétiens comme les vôtres, de remplir leur devoir; je ne vous féliciterai pas non plus, car

vous savez que vous n'êtes que les instruments de la grâce qui vous inspire et vous mène ; et en suivant son impulsion, vous mettez votre gloire à proclamer que vous n'êtes que d'humbles serviteurs de Dieu et de la vérité.

« Ce que je ferai, ce que je dois faire, c'est de prendre acte au nom de la religion du grand acte que vous accomplissez au nom de la France, à la face du ciel et de la terre. Oui, vous représentez ici l'Assemblée nationale, nos députés catholiques en sont la tête et le cœur ; et il se trouve, en dépit de toutes nos apostasies sociales, de toutes nos révolutions, de tous nos malheurs, que, somme toute, l'Assemblée vraiment française ne peut être que chrétienne et catholique. Soyez bénis de relever ainsi le drapeau de la vieille foi de nos pères...

« Bien des fois, depuis que vous êtes réunis à Versailles, vous avez demandé pardon à Dieu des crimes de la France ; bien des fois vous avez fait amende honorable au Sacré-Cœur de Jésus pour nos longues ingratitudes accumulées surtout depuis quatre-vingts ans. Bien des fois aussi vous vous êtes tournés vers lui pour implorer sa protection en faveur de la patrie mutilée et sanglante. Tout cela est fait aujourd'hui avec plus d'éclat et aussi avec plus de confiance... Pour moi, évêque indigne d'un diocèse que la voix populaire appelle le diocèse du Sacré-Cœur, j'ai mon humble rôle à remplir dans cette solennité. Un de mes modernes prédécesseurs sur ce siége glorieux eut le malheur de trahir l'Eglise et de se faire l'homme de la révolution. Divin cœur de Jésus, pardon, pardon pour cet évêque coupable (1). »

L'*Union* donne cette liste des députés qui ont fait le pèlerinage de Paray le 29 juin :

MM. le comte de Diesbach, président; de Belcastel, Chesnelong, Keller, baron de Vinols, membres du comité directeur du pèlerinage de Paray-le-Monial ;

MM. le comte d'Abbadie de Barrau, de Labassetière, de Bermond, Besson, Buisson, comte de Bouillé, de Carayon-Latour, comte de Cintré, Combier, comte de Cornulier-Luci-

(1) Nous n'avons pas besoin de dire qu'il s'agit ici du trop fameux prince de Talleyrand, ancien évêque d'Autun.

nière, Dufaure (Basses-Pyrénées), de Colombet, Cottin, comte Desbassyns de Richemont, de Féligonde, Glas, Keller, de Kéridec, vicomte de Kermenguy, James, Kolb-Bernard, baron de Lagrange, duc de Larochefoucauld-Bisaccia, vicomte de Lorgeril, marquis de Lur-Saluces, comte de Kergorlay, Pajot, Pory-Papy, marquis de Quinsonas, vicomte de Rodez-Bénavent, de Saint-Victor, de Sugny, Pradié, Riant, général du Temple, Théry, Vidal, Vimal-Dessaignes.

La *Semaine religieuse* de Périgueux publie ces deux lettres :

Jean de Verthamon au général de Charette.

Paray-le-Monial, 13 juin.

Général,

J'ai eu l'honneur de remettre ce matin sur la châsse de la bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque, la consécration du régiment des zouaves au Sacré-Cœur de Jésus.

Après en avoir fait tout haut la lecture dans le sanctuaire, j'ai demandé, par l'intercession de la Sainte dont nous sommes venus aujourd'hui vénérer les restes sacrés, la grâce d'être toujours fidèle à remplir les devoirs dont mon père m'a donné un si noble exemple, et comme lui d'être prêt, moi aussi, à donner un jour, s'il le faut, ma vie pour l'Eglise et pour ma patrie. C'est dans ces sentiments que je vous prie de vouloir bien agréer, Général, la promesse de mon entier et respectueux dévouement.

Jean De Verthamon.

Réponse du général de Charette.

Paris, 14 juin 1873.

Mon jeune et cher ami,

Permettez-moi de vous appeler ainsi : mon âge m'en donne presque le droit, et le souvenir de votre père m'y engage et m'y autorise. Vous venez en son lieu et place de faire un acte public de dévotion à ce Sacré-Cœur qu'il honorait d'une si grande et si généreuse manière, et sous la bannière duquel il a eu l'honneur de verser son sang. Suivant le noble exemple qu'il vous a laissé, vous venez de promettre de donner votre vie, s'il le faut, pour la défense de l'Eglise et de la France. Votre père a reçu vos serments, et du haut du ciel, où il se trouve, il vous bénit. Oui, je n'en doute pas un instant, vous suivrez la route qu'il vous a montrée ; car bon sang ne peut faillir.

J'ai moi aussi un fils, il est à peu près de votre âge; vous vous rencontrerez, j'en ai la douce confiance, sur le chemin du devoir, comme vos deux pères ont eu le bonheur de s'y trouver avant vous.

Puisse Dieu vous bénir tous les deux, vos familles, le régiment; il ne peut qu'exaucer les prières que vous lui avez faites en cette circonstance; adressées par un ange, elles lui auront été transmises par un martyr.

Ma lettre est bien sérieuse pour votre âge, vous ne la comprendrez peut-être pas bien; il faut m'excuser, en écrivant au fils je crois encore écrire au père.

C'est en son nom que je vous aime, comme je l'aimais lui-même, et que je vous embrasse, comme il vous aurait embrassé.

Baron De Charette.

La *Semaine du Fidèle* du Mans, qui a donné un très-intéressant récit du pèlerinage des Manceaux à Paray-le-Monial, nous apporte l'éloquent discours prononcé à cette occasion par le R. P. Marin de Boylesve. Nous voudrions pouvoir reproduire tout le discours; citons-en au moins ce passage :

Enfin, les temps sont venus. Ici même, à Paray, ici, sous ce toit que j'aperçois presque à nos pieds, dans ces jardins que nous venons de parcourir... — c'est bien en France que nous sommes, ici, Jésus s'est fait voir à une religieuse obscure et lui montrant son Cœur, environné de flammes, couronné d'épines, surmonté d'une croix : Voilà, dit-il, voilà ce Cœur qui a tant aimé les hommes... — Ceci se passait en 1673, il y a deux cents ans. — Seize ans plus tard, en 1689, Jésus disait à sa servante : Fais savoir au fils aîné de mon Sacré-Cœur... Quel était ce fils aîné du Sacré-Cœur de Jésus? — Louis XIV..., mais Louis XIV converti; Louis XIV qui, en 1689, avait rétracté la triste déclaration de 1682; Louis XIV qui alors enfin avait réglé ses mœurs. — Et que veut de Louis XIV le Cœur de Jésus? — Mon Cœur, dit Jésus, veut régner dans son palais, il veut être peint sur ses étendards, être gravé sur ses armes, afin de lui assurer la victoire sur tous ses ennemis visibles et invisibles, et sur tous les ennemis de l'Eglise. — Ah! ils sont bien coupables ceux qui n'ont pas fait parvenir jusqu'à l'oreille de Louis XIV, le désir du Cœur de Jésus. — Car voici qu'au siècle de Louis XIV succède le siècle de Voltaire. — A l'invitation de 1689 répondra la déclaration de 1789, — déclaration impie qui renverse toute autorité, et l'autorité religieuse plus encore que

l'autorité civile ; voilà que la France, en conséquence de la déclaration impie et insensée, abat les temples et les autels, égorge les prêtres, renverse coup sur coup deux papes... Eh bien ! la France est-elle encore la France du Cœur de Jésus ? — Oui, toujours. Deux hommes vont protester au nom de la vraie France. Ces deux hommes sont un roi et un paysan. Le roi, c'est Louis XVI, consacrant, bien que trop tard, la France au Cœur de Jésus; Louis XVI, le roi martyr. Le paysan, ah ! il nous appartient à nous, hommes de l'Ouest, nous l'appelons le saint de l'Anjou. Il s'est levé pour défendre la foi. A son cou il a jeté un chapelet, sur sa poitrine, sur son cœur, il a placé l'image du Sacré-Cœur de Jésus. Ils ont vaincu, puis ils sont tombés, soldats du Sacré-Cœur, puis martyrs du Sacré-Cœur. — Cela suffit; Jésus a reconnu sa France.

En 1823, il apparaît à une humble religieuse du couvent des Oiseaux (Paris). Il veut encore, il veut plus que jamais, que la France entière soit consacrée à son Cœur, que cette consécration se fasse par le Roi, c'est-à-dire que la France soit consacrée à son Cœur comme sa nation ; alors des torrents de bénédictions couleront sur la France et par la France sur le monde entier.

Mais hélas ! le roi d'alors s'appelait Louis XVIII, et ce roi avait lu Voltaire ! — Rien ne se fit, la révolution recommenca.

(Sera continué.)

LE MOIS DES PÈLERINAGES.

Le Saint-Père a béni tout spécialement la pensée de consacrer au salut de la France un mois de prières, du 22 juillet au 22 août, sous le nom de *Mois des Pèlerinages*, et il a daigné accorder aux fidèles qui s'uniront à ces prières, plusieurs indulgences plénières (1).

Le Mois des Pèlerinages a pour but d'abord de convier tous les fidèles à la prière, et de leur permettre, même en restant dans leur famille, d'avoir une part aux faveurs spirituelles accordées aux pèlerinages qui se feront du 22 juillet au 22 août.

Il a ensuite pour objet de convier les fidèles pendant ces trente jours aux pèlerinages qu'ils pourront suivre, et à faire dans un lieu de pèlerinage, les 17 et 21 août, une consécration solennelle de la France à la sainte Vierge.

(1) Un petit *Manuel du Mois des Pèlerinages* contient les rescrits pontificaux, les indulgences accordées, les prières et tous les détails sur l'organisation des pèlerinages. Au secrétariat des pèlerinages, rue François I[er], 8.

Plusieurs de NN. SS. les évêques ont accueilli ce projet avec empressement, et un grand nombre de MM. les curés se disposent à faire publiquement ces prières dans leur église. Nous apprenons aussi que « plusieurs femmes de députés se proposent de former comme un courant de pèlerinages dans les sanctuaires de Paris, du 22 juillet au 22 août, et de continuer ainsi ce que les députés de Paray ont si bien commencé. »

La pensée mère de ce beau mouvement de foi et de prière est née de l'organisation d'une série de pèlerinages à Notre-Dame de la Salette, qui devait avoir lieu à ces dates mêmes et se terminer le 21 août, dans l'octave de l'Assomption, par la consécration de la France à Marie.

Cette série de pèlerinages à la Salette, auxquels s'uniront un si grand nombre de fidèles sur tout le territoire, se prépare en ce moment, et il importe que chacun apporte son concours selon ses forces afin que tous les jours du mois la France soit représentée sur la montagne.

La Salette a paru plus spécialement indiquée pour représenter la prière commune. C'est sur cette montagne qu'ont été entendues les menaces que nous voulons conjurer. C'est aussi sur cette montagne qu'a commencé, l'an dernier, ce magnifique mouvement qui devait ensuite entraîner la France entière. Enfin ce pèlerinage d'expiation présente plus de fatigue et de sacrifices.

Pour l'organisation pratique, il est nécessaire que chaque ville où pourra se former un groupe de cent ou cent cinquante pèlerins — chiffre maximum fixé par les compagnies de voitures pour les transports quotidiens — choisisse le plus tôt possible une date et l'indique au Comité général des pèlerinages, rue François Ier, 8, à Paris.

Les chemins de fer de Lyon à la Méditerrannée, d'Orléans, du Nord et de l'Est accordent demi-tarif pour les voyages.

Des voyages nombreux seront organisés à la Salette, où le premier pèlerinage national, prélude de ce mouvement admirable qui étonne les ennemis de notre foi, a eu lieu à Lourdes, à la grotte de l'Immaculée-Conception, qu'on ne se lasse point de visiter ; à Pontmain, où Marie s'est manifestée au milieu de nos désastres pour prononcer des paroles d'espérance, et encore dans plusieurs illustres sanctuaires.

Toutefois, la belle et importante manifestation du Mois des pèlerinages ne doit point se borner à ces saintes excursions ; elle doit être pour tous un acte de piété et de foi; il faut qu'elle fasse en-

tendre au ciel un cri de détresse et de confiance jeté par la France entière. Cette manifestation aura donc lieu aussi dans ces sanctuaires miraculeux chers à chaque province où il est plus facile de transporter; elle s'étendra, s'il plaît à Dieu, à chaque église et même au foyer domestique de toutes les familles chrétiennes, en sorte que la prière se fera simultanément dans tout le pays.

Le dimanche 17 août et le jeudi 21 août, on renouvellera dans chaque sanctuaire de pèlerinage, la consécration solennelle de la France à Marie.

Le Saint-Père a accueilli ce vaste projet avec le plus grand empressement; il l'a béni avec une tendresse toute paternelle, et il a daigné accorder aux fidèles qui voudront suivre ce pieux mouvement les plus riches indulgences — sans passer par les bureaux, a dit Pie IX; cela ne se ferait pas assez vite. — En voici l'énumération :

Indulgence plénière le jour de l'ouverture (mardi 22 juillet, fête de sainte Madeleine), et le jour de la clôture (vendredi 22 août, octave de l'Assomption), à la condition de faire les prières indiquées par le conseil général pour le *Mois des pèlerinages.*

Indulgence plénière pour tous les fidèles chaque fois qu'ils feront un des pèlerinages organisés par le Conseil général ou par les comités qui lui sont affiliés.

Indulgence plénière spéciale pour les pèlerinages organisés par le Conseil général à la Salette et à Lourdes.

Indulgence plénière à tous les fidèles qui se rendront à un sanctuaire de pèlerinage quelconque aux deux jours fixés pour la consécration de la France à la sainte Vierge, les dimanche 17 et jeudi 21 août, et qui feront de cœur cette consécration.

Enfin, à la demande de la *Société de Pie* de Rome et des membres du Conseil général des pèlerinages, le Saint-Père a indiqué une *prière universelle les trois jours qui précèdent l'Assomption, avec indulgence plénière* un jour quelconque de ces supplications ou de l'octave de l'Assomption.

Les prières choisies par le Saint-Père lui-même pour ces trois jours sont les *Litanies des Saints*, à la récitation desquelles Sa Sainteté concède en outre *sept ans d'indulgence partielle.*

Toutes ces indulgences plénières sont accordées aux conditions ordinaires de confession, de communion et de prières déterminées d'ailleurs dans les lignes suivantes, écrites de la main de Pie IX sur la supplique des promoteurs du Mois des pèlerinages :

« ... Inter conditiones pro Indulgentia lucranda et in forma

« Ecclesiæ consueta, conditio etiam necessaria est ut omnes pro « conversione peccatorum rogent, dilatatione S. J. C. Ecclesiæ, et « pro hac S. Sede.

« PIUS PP. IX. »

LA CIRCULAIRE DE M. JULES SIMON.

DEVANT LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1).

Sitôt qu'il fut installé, le conseil supérieur de l'instruction publique se partagea, suivant l'usage, en diverses commissions dont chacune dut étudier particulièrement les questions pendantes ou nouvelles qui exigeaient des solutions, ou. dans le trouble et la confusion de ces derniers temps, en avaient reçu de trop peu réfléchies.

Parmi ces commissions, l'une fut chargée d'examiner en détail la circulaire du 20 novembre dernier qui, d'un ton si cavalier, et comme en se jouant, avait modifié si gravement le régime des études scolaires. Une autre commission dut faire un rapport sur les propositions émanées du comité consultatif régulièrement institué qui avaient trait à la réforme du baccalauréat ès-lettres. Cette dernière commission choisit pour son rapporteur l'évêque d'Orléans. M. Patin fut élu rapporteur de la première. Le nom seul de l'éminent doyen de la Faculté des lettres marquait bien que la commission n'avait nul parti pris contre le ministre issu du 4 septembre et qu'elle se proposait d'envisager ses réformes en dehors de tout esprit politique, avec la plus haute et la plus pleine impartialité.

Les deux rapports ont été faits, mais ils n'ont été ni imprimés ni publiés. Nous pouvons en parler cependant d'après de sûrs renseignements.

M. Patin, après avoir scrupuleusement étudié la circulaire ministérielle du 29 novembre, a soumis au conseil supérieur, qui les a approuvées complétement, les observations et propositions que cette étude lui a suggérées. Nous les notons ici par ordre.

L'auteur de la circulaire s'était proposé de relever la gymnastique de l'injuste discrédit où elle était tombée, et avait

(1) Extrait du *Français*.

introduit dans les divisions supérieures de nos lycées et de nos colléges la pratique des exercices militaires. La commission a pensé qu'il avait eu raison ; qu'il importe à la bonne hygiène morale que le corps soit exercé et fortifié. On ne se propose pas sans doute de former une génération d'athlètes ni de sergents, mais en chacun de nous le corps doit être pour l'esprit un serviteur adroit, agile et vigoureux. Seulement la commission est d'avis que la gymnastique et les exercices militaires n'usurpent pas, comme cela a eu lieu cette année, le temps consacré aux études ; qu'il y faut mettre un peu plus de mesure et ne point faire parade de l'école de peloton ; qu'il y a quelque puérilité peut-être dans les promenades et les revues armées. La gymnastique et le maniement du chassepot sont et doivent rester d'utiles réformes de récréation, sans devenir un apprentissage militaire, et demeurer renfermés dans l'enceinte des lycées et des colléges. Il n'est pas nécessaire d'anticiper sur la vie du régiment, ni de dresser des soldats de quinze ans.

L'auteur de la circulaire avait prescrit de faire une plus large place aux langues vivantes, à la géographie et à la langue française. La commission, sur ces trois points, approuve les principes posés, sans entrer dans la critique des méthodes ni dans l'examen des moyens d'application pour les deux derniers. La connaissance d'une ou de deux langues vivantes, à part l'utilité pratique, doit faire partie du bagage intellectuel d'un homme élevé libéralement. Jusqu'alors, savoir l'allemand ou l'anglais, être en état de lire couramment Schiller ou Milton, au sortir des études classiques, était la grande exception. L'idéal serait que ce soit la règle. Cet enseignement était autrefois facultatif, il était devenu obligatoire ; mais on lui mesurait chaque semaine quelques heures honteuses en dehors du temps des classes, on le commençait trop tard. Il prendra désormais sa place dans les exercices réguliers, l'aura plus ample et plus large, et comptera au nombre des premières études auxquelles les plus jeunes enfants sont astreints. La commission n'a pas dit qu'on apprendrait désormais la géographie à l'aide de promenades et d'excursions, mais elle souhaite qu'on l'apprenne mieux et plus solidement que par le passé.

La circulaire du 29 novembre affichait un grand respect

pour les études dites classiques. Son auteur déclarait en fort beaux termes qu'il voulait non pas amoindrir, mais au contraire fortifier ces études. On ne parle ni latin ni grec, puisque ce sont des langues mortes ; on n'écrit plus nulle part en latin. Il suffit qu'on soit capable de lire les auteurs anciens. La conclusion semble que pour les lire il faut les savoir, et que pour les savoir il convient d'employer la méthode à l'aide de laquelle on apprend toute langue, même les langues modernes, c'est-à-dire de faire des thèmes. Cependant dans la circulaire ministérielle on condamnait l'usage de faire apprendre de mémoire les règles de la grammaire, on proscrivait les compositions de thèmes et de vers latins, on ne conservait que la version latine, c'est-à-dire que sur trois exercices on en supprimait deux.

La commission condamne absolument ces suppressions. Bien que les règles grammaticales soient dans les textes, il ne suffit pas que le professeur, au cours des explications d'auteurs, les fasse connaître et les commente. Cette méthode, applicable peut-être dans l'hypothèse de l'*Emile* de Rousseau, ne peut être admise dans un enseignement distribué en même temps à cinquante ou soixante enfants difficiles à fixer. L'analyse des règles à l'aide des textes ne peut remplacer utilement les leçons de Lhomond, bien qu'elle doive s'y joindre et les éclaircir. Et, quoi qu'on puisse dire, les règles de toute grammaire sont extraites des auteurs mêmes. Les grammaires savantes ont des abstractions qui répugnent à l'intelligence des enfants, mais rien ne serait plus fâcheux que de retrancher des leçons apprises par cœur les règles et les exemples qui les résument si vivement. Donc la commission est d'avis qu'on apprenne la grammaire comme par le passé.

Elle est également d'avis de rétablir le thème latin et les vers latins. Elle propose de rétablir le thème grec, supprimé il y a plusieurs années. Comme elle estime que l'étude des langues classiques est et doit être la base solide d'une instruction libérale, et que l'abolition de ces divers exercices leur porterait un coup fatal, elle est logique en proposant de leur rendre la place qu'ils avaient dans l'enseignement secondaire.

La circulaire avait interdit l'usage des *Selectæ*, des *Excerpta*,

des *Narrationes* et des *Conciones* et prescrit des explications rapides et courantes d'auteurs pris dans leur entier.

La commission a sagement pensé que ces livres, généralement fort bien faits, doivent être autorisés de nouveau ; il lui a semblé qu'il y a des raisons de convenance qui empêchent de mettre entre les mains des élèves des auteurs complets comme Aristophane, Lucrèce ou Ovide ; qu'il est plus utile de faire étudier aux élèves des morceaux choisis avec intelligence que de leur faire lire rapidement des écrits entiers où tout n'est pas toujours sain, distingué ou intéressant ; que les explications de textes fortement préparées et suffisamment approfondies sont les seules qui soient profitables aux esprits ; qu'effleurer rapidement un grand nombre de pages, c'est risquer fort que l'élève ne garde rien de ce qu'il a entendu et dont la plus grande partie aura passé, si l'on peut dire, par-dessus sa tête.

Ainsi, de la circulaire du 29 novembre, rien ou presque rien ne subsiste. Elle demeure comme un monument d'autocratie ministérielle et de haute étourderie. De tout ce que le dernier ministre de l'instruction publique avait voulu mettre dans nos lycées, on ne réserve que quelques conseils sur l'étude de la géographie, trop négligée en effet jusqu'ici. L'introduction des langues vivantes plus régulièrement enseignées et plus sérieusement apprises n'est pas l'œuvre de M. Jules Simon. Il lui reste cette gloire d'avoir mis le chassepot au lycée. C'est quelque chose, mais assez peu. Le conseil l'y laisse, en souriant de cette réforme, due à un ennemi systématique du métier de soldat.

Le conseil supérieur a approuvé toutes les idées et voté toutes les propositions de la commission dont M. Patin était le rapporteur. Il reste à l'autorité compétente de modifier et d'amender les programmes dans le sens indiqué par le conseil.

B. A.

LES CATHOLIQUES D'ÉTAT.

Les *vieux catholiques* d'Allemagne, assez embarrassés de leur contenance, viennent de fabriquer une circulaire qui

achève de montrer ce qu'ils sont, et qui leur vaut de la part des vrais catholiques, le nom très-juste de *catholiques d'État* (*Staatskatholiken*). C'est de Silésie que vient le nouveau programme de vieux-catholicisme ; c'est sous les auspices du duc de Ratibor, un Hohenlohe, qu'il a été rédigé, et, du premier coup le duc de Ratibor atteint à la hauteur des Loyson et des Dœllinger.

Le programme devait rester secret ; il se trouvait dans une circulaire adressée confidentiellement aux adeptes ; mais la circulaire est tombée dans les bureaux de la *Germania*, le courageux journal catholique de Berlin, qui lui a aussitôt donné une publicité dont les auteurs se seraient bien passés.

Les *catholiques d'État* commencent par dire que les catholiques d'Allemagne sont divisés en deux partis, les *ultramontains* et les *dévoués à l'Allemagne* (deutsch Gesinnte). « Le parti ultramontain, disent-ils, composé d'hommes bien « disciplinés et bien conduits par les Jésuites (il n'y en a pour- « tant plus un seul en Allemagne), est devenu dans l'empire « une puissance qui inspire les craintes les plus sérieuses aux « hommes d'État et aux populations non catholiques ; il envoie « ses membres comme représentants dans toutes les assemblées « législatives, il dispose d'une presse qui lui obéit aveuglé- « ment, et dans les villes comme dans les provinces il étend « un réseau de cercles et de réunions de toute espèce qui « couvre tout l'empire. Chaque jour nous apporte les nou- « velles d'assemblées, d'adresses, d'offrandes et d'agitations « qui s'étendent de la haute Silésie jusqu'à Trèves, de la « Posnanie jusqu'aux Alpes de Bavière, et par-dessus ces « montagnes jusqu'au Vatican. Il existe un contraste dou- « loureux entre ces gens et nous, *catholiques nationaux*, *fidèles* « *à l'empire*. Sans chef, sans organisation, sans journaux, « sans principes dirigeants, sans aucun lien, nous ne sommes « qu'une masse qu'on ne compte pas (*ungezæhlte*), incon- « nue, inactive, impuissante. L'État lui-même n'a pas con- « fiance en nous, car il nous confond avec les ultramon- « tains. »

Voilà des aveux qui ne peuvent déplaire aux vrais catholiques : les catholiques d'État rendent un glorieux hommage

aux frères dont ils se séparent, à leur activité, à leur courage, tandis qu'ils montrent la faiblesse et le désarroi de ceux qui veulent encore garder le nom de catholiques, tout en rejetant l'autorité du Pape et en se jetant brusquement aux pieds du pouvoir civil qui cherche à étouffer l'Église.

Quant au peu de confiance que leur témoigne l'État, qu'ils invoquent, nous y croyons volontiers ; car, si l'on se sert des traîtres, jamais on ne les estime.

La circulaire poursuit : « Nos concitoyens non-catholiques « nous tournent dédaigneusement le dos ; les ultramontains « persécutent quiconque ne jure pas fidélité à leur drapeau, « avec la haine aveugle qu'inspire le fanatisme. »

Vraiment la condition de ces catholiques nationaux inspire la compassion : ni les vrais catholiques, ni les protestants ne les accueillent ; ils n'ont pour eux ni Dieu, ni le diable ; ils n'ont que le duc de Ratibor, dont la circulaire ne donne pas une grande idée.

Qu'y a-t-il donc à faire ? « Il faut, dit le duc de Ratibor « que tous les catholiques s'unissent étroitement entre eux ; « leur nombre est immensément grand (*ungeheuer gross*). » Petite contradiction avec ce qu'il dit plus haut ; mais qu'importe ? Voici la conclusion :

« 1° Dans la lutte engagée entre les ultramontains et l'empire nous nous tiendrons fidèlement du côté de l'empire. »

Nul n'en doutait ; entre les persécutés et les persécuteurs les catholiques d'État n'hésitent pas : ils se mettent du côté de la violence et de la force ; il y a longtemps que cela se voit.

« 2° Nous reconnaissons à l'empire et à chaque État en particulier le droit de fixer lui-même les limites entre l'Église et l'État. »

C'est encore connu : subordination de l'âme au corps, de Dieu à l'homme, de la conscience à la force, c'est dans l'ordre des idées modernes, ressuscitées de l'ancien paganisme par tous les amateurs de despotisme.

« 3° Nous rejetons le principe de la séparation de l'Église et de l'État. »

Nous le croyons bien, après que vous avez mis l'État au-

dessus de l'Église, et que la religion n'est plus pour vous qu'un instrument de règne.

« 4° Nous blâmons le clergé parce qu'il abuse de son caractère sacré pour des fins politiques et prêche au peuple la résistance aux lois de l'État. »

L'abus que fait le clergé consiste à combattre pour le maintien des droits de l'Église, qui sont ceux de la conscience et de la liberté, et à refuser d'obéir à des lois contraires à la loi de Dieu. Cela se faisait déjà du temps des Apôtres, à qui les proconsuls romains opposaient aussi les lois de l'État, et c'est à force de mettre la loi de Dieu au-dessus de la loi humaine que le christianisme a triomphé et a rendu l'État chrétien, ce qui a fait connaître enfin aux hommes la vraie liberté politique et sociale, et les limites légitimes de la puissance civile. Ainsi, comme il y a dix-huit cents ans, les vrais catholiques deviennent les plus intrépides défenseurs et les derniers champions de toutes les bonnes libertés : le duc de Ratibor aime mieux se tenir du côté des Césars que du côté des martyrs; chacun entend à sa façon la noblesse et la générosité.

« 5° Nous voulons rétablir la pleine concorde avec les autres religions, concorde aujourd'hui profondément troublée. »

Voilà le dernier mot et le fond de la pensée des vieux catholiques. La concorde, on sait bien que ce ne sont jamais les catholiques qui commencent à la troubler; les catholiques sont seulement coupables de se défendre quand on les attaque et de maintenir leur droit quand on prétend le violer : il est vrai qu'on leur reproche toujours comme un crime ce qu'on loue, admire et encourage chez les autres. Mais on voit ce que les *vieux catholiques* entendent par la *pleine concorde*, qui n'est autre chose que l'accord parfait : c'est la concorde telle que l'entend M. Loyson, qui s'est toujours trouvé plus à l'aise avec les protestants qu'avec les catholiques; c'est, en un mot, non la concorde venant de la charité et du mutuel support, mais la fusion et la confusion des doctrines, le christianisme vague et sans dogmes, en un mot le protestantisme et le déisme.

Faites-vous donc protestant, *quod facis, fac citius*, dirons-nous au duc de Ratibor et à ses partisans, car votre circulaire n'a pas d'autre conclusion logique : le protestantisme est avec

l'empire, comme vous voulez l'être; le protestantisme laisse à l'État le soin de déterminer les limites entre l'Église et l'État, comme vous prétendez que cela doit être ; le protestantisme confond l'Église avec l'État, qui en devient l'arbitre suprême, comme cela s'est fait partout où l'hérésie a dominé et comme vous trouvez que c'est bien ; le protestantisme n'a aucun principe solide qui lui permette de résister aux lois de l'État, même quand ces lois sont contraires à la loi de Dieu. Vous êtes protestants ; cessez donc de vous dire catholiques. Vous rejetez l'autorité du Saint-Siége et vous acceptez en tout celle de l'État : pourquoi vous obstiner à garder un nom qui n'est plus le vôtre?

Votre hypocrisie n'empêchera personne de vous donner l'épithète qui vous convient : *traîtres.*

Traîtres, les catholiques d'État ne sont pas autre chose.

J. Chantrel.

Les catholiques d'État ont envoyé l'adresse suivante à l'empereur Guillaume.

Majesté,

Un certain nombre d'évêques catholiques d'Allemagne ont solennellement prononcé les paroles suivantes : « Nous continuerons à remplir nos devoirs envers le pouvoir civil, la société et la patrie, avec conscience et une fidélité inébranlable, sans jamais oublier que la volonté de Dieu n'a pas fondé les rapports entre les deux pouvoirs, institués par lui pour le bien de la société humaine, sur la lutte et la division, mais sur la paix et la concorde. »

Au moment où vient de se terminer en Prusse une œuvre législative importante, œuvre dont la préparation a soulevé des doutes, des inquiétudes, des luttes passionnées, nous, sujets catholiques de votre Majesté, nous nous sentons poussés à venir vous déclarer, en présence de nos concitoyens, en nous référant aux paroles de l'épiscopat, que nous ne voulons pas que la paix qui est notre but soit troublée par les agitations d'un parti extrême qui existe parmi nous, lequel ébranle profondément dans le peuple la concorde confessionnelle.

Nous ne souffrirons pas que des lois existantes soient combattues et méprisées ; car avec l'autorité législative seraient minées la base de l'État et la protection des droits de tous.

Nous ne souffrirons pas, en cédant à des exigences mal fondées, récemment élevées après un long oubli, que soit entretenue et éternisée une lutte funeste entre l'État et l'Église dans le sein de l'empire dont, comme Allemands, nous désirons promouvoir de toute l'ardeur de nos cœurs le développement fortuné.

Partant de la conviction que les intentions du gouvernement de Votre Majesté ne sont pas contraires à la liberté de nos consciences, à l'égalité de nos droits dans l'État, à l'activité religieuse des églises nationales, nous restons, en face de ceux qui par passion ou par ignorance portent ces accusations, fermement attachés à l'empire et au gouvernement.

Nous considérons le domaine de l'État et celui de l'Église comme découlant de la nature de l'un et de l'autre. Nous nous faisons un devoir de réclamer pour l'État le droit de déterminer toujours librement les limites qui les séparent conformément aux besoins, aux circonstances et aux progrès toujours changeants et toujours vivaces de la société. Nous espérons de la marche ferme et assurée d'une législation sérieusement étudiée que les autorités religieuses finiront par lui accorder leur approbation et leur concours.

Nous protestons de la manière la plus absolue contre les prétentions qu'affiche partout le parti extrême d'être l'unique représentant des catholiques d'Allemagne.

Nous mettons notre inébranlable confiance dans le sentiment paternel de Votre Majesté, dans l'élévation de sa justice qui applique à tous les sujets de l'empire une mesure égale, dans l'amour et l'affection avec laquelle Votre Majesté embrasse, quelque diverses qu'en soient les formes, toutes les pensées de la communauté politique à laquelle se rattachent toutes les branches du peuple allemand réunies sous l'auguste et glorieuse couronne de Votre Majesté, et, de notre côté, nous confirmons la parole royale prononcée il y a deux ans : « La confiance entre moi et mes sujets catholiques sera réciproque et impérissable. »

Berlin, 14 juin 1873

Les signatures qui suivent ce document s'élèvent à environ 170. Dans ce nombre on remarque le duc de Ratibor, les comtes Saillfried-Alcantara, de Frankenberg, Renard, Paul Halzfeld, Franz Halzfeld de Trachenberg, Colonna Walewski, Franken-Sierstorpf, prince Lichnowski, comte Oppersdorf. Viennent ensuite quelques députés, une foule d'employés ; plusieurs maîtres d'école, un gendarme en retraite, un autre gen-

darme à cheval, un conducteur de locomotive, deux transfuges bavarois entrés au service diplomatique de Prusse, plus, le vicaire Richter et le curé Czichow. Après ce que nous avons dit plus haut, il est inutile d'insister sur le caractère de ce document.

LES ORDRES RELIGIEUX.

La loi contre les ordres religieux a été promulguée à Rome le 25 juin, au soir. Depuis lors, le ministère Lanza, celui qui avait présidé à la prise de Rome et à tous les méfaits commis par la révolution italienne depuis 1869, le ministère Lanza est tombé ; de désastreux tremblements de terre ont affligé, le 29 juin, la Vénétie, qui est déjà envahie par le choléra ; quelques cas de la terrible maladie sont déjà signalés à Rome, où commence la saison malsaine des grandes chaleurs. Sans nous arrêter sur ce qu'il y a de frappant dans ces coïncidences, nous nous contenterons ici de montrer, avec la *Correspondance de Genève*, quel désastre moral, religieux et social amènerait la suppression des ordres religieux, si la révolution pouvait venir à bout de ses desseins.

En premier lieu, c'est le ministère sacerdotal qui est frappé en Europe, car le clergé régulier était pour le clergé séculier le plus zélé, le plus capable, le plus désintéressé des coopérateurs. Pour l'administration des sacrements et pour la prédication les religieux avaient toute la confiance de l'épiscopat, du clergé paroissial et des fidèles. Ils étaient, sur les champs de l'apostolat dans le monde civilisé, comme des colonnes volantes qui se portaient partout où l'armée sainte réclamait leur secours.

Que dire de cet autre apostolat plus rude et plus difficile sur les terres infidèles? Ils y couraient en foule, sans que les fatigues endurées pour la conquête des âmes parvinssent à épuiser leurs généreuses sueurs, sans que la hache des bourreaux réussît à tarir le sang dans leurs veines. Pépinières toujours fécondes en apôtres et en martyrs, les couvents transplantaient partout leurs rejetons pacifiques; toutes les plages et tous les climats les voyaient se multiplier, produire des fruits de salut et de sainteté, s'immoler sans cesse et mourir.

La loi forgée par les bandits italiens est donc un coup funeste porté au double apostolat de l'Eglise catholique dans l'Europe qui retourne à la barbarie et dans les pays barbares que l'Eglise voudrait amener à la civilisation. Le monde sauvage et le monde civilisé en souffrent également. Car le sauvage connaît toujours le missionnaire bien avant le spéculateur européen. Tous les progrès légitimes lui furent apportés avec la Croix et l'Évangile.

La science européenne elle-même a dû ses plus précieuses conquêtes à ces explorateurs hardis et infatigables. Tout en sauvant les âmes, ils enrichissaient leurs patries des trésors de la flore et de la faune de ces contrées lointaines, ils travaillaient à acclimater chez nous tous les produits qu'ils y découvraient. Ils ont ouvert à la linguistique, à la philosophie, à l'histoire, à la géographie, des horizons nouveaux. Ils ont conquis pour la médecine, l'industrie et l'agriculture des ressources inappréciables.

Et tandis que leurs frères fouillaient les coins les plus reculés de la terre et en retiraient, comme d'une mine profonde, des trésors sans prix, les religieux demeurés en Europe, pionniers infatigables, retournaient dans tous les sens le champ de la science. Ce sont eux qui ont conservé dans des siècles de barbarie le flambeau de la science. C'est à eux que sont dus, encore de nos jours, des travaux d'une grandeur monumentale devant lesquels avaient reculé les Etats. Leurs immenses bibliothèques, acquises par des siècles de privations, ont alimenté le savoir dans tout l'univers. Ce que le progrès intellectuel va perdre à leur disparition, le mal que causent à la civilisation tout entière, avec leur monstrueuse loi, ces grotesques petits tyrans qui se pavanent à Monte-Citorio, quel historien pourra jamais bien le dire? Comme ces nuées de sauterelles que le ciel déchaîne en sa colère et qui s'abattent sur une oasis verdoyante, la dévastent en quelques heures et jonchent le sol de leurs immondices infectes, ainsi les Subalpins se sont rués sur le centre de toute civilisation, et rongeurs toujours faméliques ils dévorent l'une après l'autre toutes les œuvres salutaires fondées par l'Église. Et à la place de cette végétation luxuriante il ne restera que l'infection et l'horreur de leurs vices.

L'État, disent quelques hommes faciles à consoler, l'État réparera ce mal. A la place des corporations savantes de religieux, il créera des académies. Et comment s'y prendra-t-il? Les académies ont-elles jamais réussi à remplacer les couvents? D'abord, ces promesses sont pour l'avenir, et la destruction est présente. L'État a démoli des institutions dont les effets salutaires étaient certains; il nous console en nous faisant espérer un bien dont l'existence est encore problématique. Car enfin, il faut bien s'en souvenir, dans l'État moderne, l'intérêt matériel est un but, jamais un moyen. Le savant incrédule poursuit la science comme une manière de s'enrichir. Le savant religieux, riche des biens qu'il abandonne, la poursuit pour le bien qu'elle peut produire. L'un lui demande de l'or, l'autre lui prodigue le sien. Cette culture désintéressée et généreuse fait entre le couvent et l'académie une différence que rien ne pourra jamais effacer. Assurément, les biens de l'Eglise sont peu de chose mis en balance avec ceux que possède l'Etat, et pourtant l'Église a fait incomparablement plus que l'Etat pour le progrès scientifique de l'homme. L'un l'impose despotiquement et en maître; l'autre la cultive affectueusement et la propage en mère, en reine bienfaisante.

Le coup qui frappe les ordres religieux, l'Eglise le ressent à Rome plus encore qu'ailleurs, car les congrégations romaines, ces graves et doctes tribunaux institués par les Papes pour veiller sur le dépôt des études les plus ardues et les plus nécessaires, recrutaient parmi les religieux leurs consulteurs les plus éclairés. Les foyers de la science ecclésiastique sont donc étouffés par les malfaiteurs piémontais.

Du même coup, ils dispersent les foyers de la perfection chrétienne. L'exemple, en effet, des religieux entretenait dans tout le corps catholique, prêtres et fidèles, le feu sacré de la vertu. Les tyranneaux subalpins suppriment par une loi cette sanctifiante influence.

La suppression des ordres contemplatifs n'est pas moins fatale que celle des ordres actifs et militants. Car le monde a besoin de ces hommes qui lui apprennent à prier, qui demandent miséricorde pour ceux qui ne prient pas et pratiquent la pénitence pour les épicuriens qui n'en veulent point faire. Les monastères,

ces grands réservoirs de mérites, renfermaient une eau mystérieuse pour éteindre les foudres du ciel. Car, quoi qu'en dise l'impiété railleuse, l'humanité a besoin de saints. Ils sont le sel de la terre ; ils sont ses protecteurs au ciel. Ils conservent le monde comme dix justes auraient sauvé Sodome ; ils élèvent le niveau moral du monde, ils plaident la cause de leurs frères devant le tribunal divin.

Que l'on considère entre quelles mains, après ce désastre, va désormais se trouver l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort. Les écoles, les hôpitaux, les salles d'asile, les institutions de toute nature fondées par la charité catholique, vont devenir la proie de l'égoïsme et de l'incrédulité. C'est au contact de ces mains froides et rapaces, de ces cœurs de marbre et de bronze que vont être livrés les êtres qui ont le plus besoin de tendresse et de ménagements, l'enfance et l'infirmité.

Voilà pourquoi de tous les points du monde s'élève une immense clameur de réprobation contre les ravageurs idiots et féroces qui viennent de porter la hache au pied de cet arbre séculaire sous les bienfaisants rameaux duquel s'abritait l'humanité. Intérêts spirituels et matériels, trésors scientifiques et moraux, espoir de l'avenir et consolation du présent, richesses de la terre et du ciel, tout est frappé par cet horrible attentat. C'est pourquoi le Souverain Pontife éprouve une douleur inconsolable. Durant son long et glorieux pontificat, il n'a rien négligé pour assurer la prospérité des ordres religieux. Il les assistait de ses modiques ressources, les encourageait par ses faveurs spirituelles, se plaisait à choisir dans leur sein une partie notable de l'épiscopat catholique, et s'était fait une joie d'introduire un grand nombre de leurs enfants dans le Sacré-Collége lui-même. La ruine de ces ordres est donc, à ses yeux comme à ceux de tous les hommes sensés, une calamité universelle.

C'est un acheminement au chaos social vers lequel tous les hommes qui réfléchissent ont le sentiment que notre monde moderne se précipite. Car si une minorité tapageuse peut aujourd'hui imposer cette fatale loi, pourquoi donc d'autres minorités plus dépravées ne surgiraient-elles pas pour en faire d'autres plus détestables ? Si la plus ancienne, la plus utile, la

plus simple institution du monde est ainsi abandonnée à la merci de quelques pleutres pervers, quelle sécurité peuvent se promettre les autres institutions, quelles qu'elles soient?

« Henri VIII, écrit un témoin non suspect, M. Louis Blanc, Henri VIII, lorsqu'il se déclarait contre le Pape et se faisait chef d'une religion nouvelle, ne prévoyait pas qu'il préparait de la sorte l'échafaud sur lequel devait périr un de ses successeurs. Cela devait être cependant, et par une raison bien simple. L'autorité du Pape foulée aux pieds, que pouvait devenir l'inviolabilité des couronnes? Pourquoi, après avoir porté la main sur la plus haute de toutes les puissances du moyen-âge, se serait-on arrêté devant des pouvoirs subalternes? Pourquoi n'aurait-on pas osé dans l'ordre des intérêts terrestres ce qui a été osé dans l'ordre des idées religieuses? L'esprit d'examen, à la voix de Luther, avait ouvert un abîme. Le Pape, en y tombant, y appelait les rois.

COUP-D'ŒIL HISTORIQUE SUR L'ABSOLUTISME D'ETAT (1).

Les théories politiques de l'antiquité païenne reposaient toutes sur le principe de l'absolutisme. L'Etat existe pour lui-même et chaque individu isolé n'a de valeur et d'importance qu'en tant que membre et citoyen de l'Etat. Les systèmes politiques de Platon et d'Aristote sont fondés sur ce principe, quoique les conséquences du dernier soient moins absolues et moins rigoureuses. Cette omnipotence de l'État a atteint son dernier degré de développement dans l'empire romain; elle était exprimée par cet axiome monstrueux : *Quod principi placuit, legis habet vigorem;* le bon plaisir, la volonté arbitraire de l'empereur était la loi du monde. Ajoutons encore que ce souverain réunissait en même temps les pouvoirs spirituels les plus élevés (dans les derniers temps, du moins, l'empereur était *summus pontifex*) ; rappelons-nous que le très-grand nombre de ces maîtres du monde étaient des hommes du caractère le plus méprisable (beaucoup n'ont été, en réalité, que des monstres couronnés), et il nous sera facile de comprendre qu'il ne pouvait plus être question, dans cette société, de dignité humaine et de liberté individuelle. Les sujets étaient des esclaves vis-à-vis de

(1) Extrait de la *Germania,* et spécialement traduit pour les *Annales catholiques.*

leur maître. Seulement, comme il n'y avait pas alors un système de centralisation aussi parfaitement organisé qu'aujourd'hui, la liberté d'action n'était pas complétement anéantie.

Ce fut alors que le christianisme avec ses doctrines célestes, sublimes, engagea le combat contre cet absolutisme farouche. L'État fut regardée comme une institution établie par Dieu pour le bien des hommes. Le monarque d'ici-bas ne doit le sceptre et la couronne qu'à la miséricordieuse volonté du Roi des Rois. L'autorité politique n'est qu'une participation de l'autorité divine et une triple barrière lui est posée : elle est d'abord limitée par le but même de l'Etat, qui doit être le maintien et l'exercice des lois naturelles et positives, afin d'arriver à la prospérité temporelle des peuples. C'est ainsi que fut proclamée la séparation du pouvoir politique et du pouvoir spirituel. La puissance du souverain est limitée, en second lieu, par les lois éternelles et immuables de la morale et de la justice. Une loi, une ordonnance qui est en contradiction avec les principes de la morale ou les droits essentiels des hommes, est illicite, injuste, et l'on n'est pas tenu de s'y soumettre. Enfin, la puissance temporelle est restreinte par la loi divine, c'est-à-dire, la *loi chrétienne*. Le souverain ne peut rien ordonner ni entreprendre qui soit en désaccord avec la conscience chrétienne. Tant que l'autorité politique se maintient dans ces limites, les sujets lui doivent l'obéissance extérieure et intérieure, mais si elle dépasse cette sphère de pouvoir attribué par Dieu, le principe : *Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, reprend ses droits. La révolte est toujours défendue, mais ce qu'on appelle la *résistance passive* est non-seulement permis mais ordonné. Chacun en particulier n'est pas à l'égard de l'Etat un esclave privé de ses droits, c'est l'image du Dieu en trois personnes; il est racheté par le sang de Jésus-Christ, créé pour le ciel, pourvu de droits inattaquables. Le sujet n'existe pas pour l'État, l'État tout au contraire existe pour le sujet. Il y eut pendant trois siècles un combat rude et sanglant. Les principes chrétiens triomphèrent : *le colosse païen s'écroula sous ses ruines.*

Ce fut sur ces bases chrétiennes que s'éleva l'Etat du moyen-âge avec son organisation compliquée, ses formes infiniment multiples. Le moyen-âge est donc bien le temps de la liberté des personnes et des associations.

Si le désir d'un pouvoir sans limites parut d'une manière incontestable dans quelques princes, l'absolutisme ne put pourtant jamais prendre racine sur le sol chrétien de la Germanie. Il y avait dans la race vigoureuse et non dégénérée de nos ancêtres un pro-

fond amour de la liberté et de l'indépendance. On n'aurait pu supporter un despote. Puis les rois trouvaient une barrière puissante dans la souveraineté du Pape, monarque suprême au milieu de la famille des peuples chrétiens. La papauté au moyen-âge était, en même temps que le soutien de l'unité de la religion chrétienne, le palladium de la liberté civile et sociale. Les princes et leurs conseillers étaient généralement pénétrés de l'esprit du christianisme, et un prince chrétien et religieux ne peut être un despote tyrannique. Il a conscience de la lourde responsabilité dont Dieu l'a chargé en lui remettant la couronne, et il n'emploiera jamais son pouvoir à associer un féroce appétit du pouvoir, à rendre esclaves ses sujets, encore moins à asservir les consciences. C'est seulement lorsque la religion est éteinte dans le cœur des gouvernants que peut fleurir et prospérer l'arbitraire, ce système de gouvernement séparé de Dieu et dépendant de la seule volonté de l'homme. L'indifférence religieuse, le rationalisme, le matérialisme, et leur effet, la corruption morale, tels sont les germes terribles qui font nécessairement croître la plante empoisonnée de l'absolutisme de l'État. L'histoire de tous les siècles et surtout le développement actuel de la politique en rendent un témoignage irrécusable. Le christianisme a apporté la liberté aux peuples, le christianisme seul peut la leur conserver. Dès que l'esprit chrétien abandonne les peuples, l'égoïsme brutal s'élève sur le trône, la politique s'attache non plus à la moralité, mais à l'utilité; et la « force prime le droit. » Sans croyances réelles, point de morale, sans morale, point de justice, sans justice, d'abord l'absolutisme d'en haut, ensuite l'anarchie et la révolution dans les classes inférieures. L'action produit la réaction. La période historique qui suivit le moyen-âge montre d'une manière frappante que ce ne sont point là des phrases vides de sens.

Au quinzième siècle, vers la fin du moyen-âge, il s'opéra une révolution importante. On revint à l'antiquité païenne. Les philologues et les humanistes se consacrant avec enthousiasme à l'étude des anciens classiques rapportés par les Grecs en Italie, la littérature entra dans une phase nouvelle. La philosophie retourna aux systèmes païens, panthéistes et matérialistes, et tomba des hauteurs lumineuses auxquelles elle s'était élevée sous l'influence chrétienne. L'art emprunta ses modèles aux maîtres grecs et romains; ne cherchant plus que la perfection des formes, il perdit peu à peu sa valeur idéale et redevint, comme autrefois, esclave servile de la sensualité. La science du droit rechercha dans les écoles italiennes les appréciations et les formes du droit romain pour les adapter de

force au peuple allemand. Le régime politique devait être ébranlé à son tour au milieu de cet envahissement général des idées et des principes païens. En effet, l'absolutisme païen pénétra en Allemagne, et comme le terrain était déjà préparé, il s'établit, presque sans résistance, sur tous les trônes de l'Europe. Il trouva alors un puissant auxiliaire dans le protestantisme qui remettait le suprême pouvoir ecclésiastique entre les mains des princes protestants. Ceux-ci devinrent *summi pontifices*, et le césaro-papisme fut transplanté sur la terre allemande.

Cette théorie vicieuse dans son principe prit un corps : *Cujus regio est, illius religio*, tel fut l'axiome, c'est-à-dire que le prince s'arroge un droit sur la religion, et qu'il en règle les doctrines, les institutions, le culte. Le souverain put dès lors, sous le manteau de la religion, disposer à son gré des droits et des libertés de ses sujets. Le dernier abri de la liberté fut renversé. Les cours bourbonniennes secondèrent les princes allemands et l'absolutisme atteignit en Louis XIV son dernier degré de développement. Comme prince catholique, au lieu de : *Cujus regio est, illius religio*, il disait : *L'Etat, c'est moi*, ma volonté seule fait loi.

Ce principe, comme celui de l'absolutisme, portait en lui le germe de la révolution; il n'y avait qu'à transférer les pouvoirs pour y arriver. Car un représentant de la souveraineté nationale peut dire avec autant de raison qu'un monarque : *L'Etat, c'est moi*, ou bien comme Robespierre : *La liberté est le despotisme de la raison*, mais de la raison telle que moi et le Comité de salut public, nous la décrétons et à laquelle il faut vous soumettre si vous ne voulez être conduits à la guillotine. Aujourd'hui, cet axiome fameux est devenu : *La liberté est le despotisme de la loi;* mais la loi est décrétée par la majorité libérale de la chambre, représentant la riche bourgeoisie sans religion. L'absolutisme de nos jours ne se distingue de celui du siècle passé qu'en ce que le premier se cache sous la forme trompeuse de la liberté pour anéantir d'autant mieux la liberté. Son essence intime est l'hypocrisie politique.

Mon bon plaisir est la loi du monde, — ma conscience est la conscience de tous, — ma volonté est la volonté de l'État, — la liberté est le despotisme de la raison, la liberté est le despotisme de la loi (Casimir Périer), tout cela n'est que l'expression différente d'une seule et même chose : l'absolutisme de l'État.

Il peut être caractérisé par quelques traits généraux :

L'État est absolu, c'est-à-dire sans frein, indépendant de Dieu, de la religion, de la morale, de la justice, il n'a d'autre appui que

lui-même. Tout sujet est soumis d'une manière absolue à l'État; ni l'indépendance des individus, ni celle des associations ne sont respectées. Ce que l'État ordonne est juste, *parce qu'il* l'ordonne. En appeler aux convictions religieuses, à la conscience ou à la justice est *révolutionnaire*. Que le pouvoir exécutif soit placé entre les mains d'un seul afin qu'il l'exerce au nom de l'État (Hobbes), ou que le pouvoir législatif soit réservé à ce qu'on appelle la majorité du peuple (Rousseau), le fait est le même : arbitraire sans limite et omnipotence d'une part ; de l'autre, anéantissement radical de toute indépendance.

LA RÉVOLUTION ET L'ORDRE CHRÉTIEN.

M. Auguste Nicolas va publier sous ce titre (1) un nouvel ouvrage digne de tous ceux qui sont sortis de cette plume éminemment chrétienne et philosophique. Nous y reviendrons; aujourd'hui nous laissons la parole à l'auteur, qui explique ainsi sa pensée et la raison de son livre, dans un avertissement que nous sommes heureux de reproduire :

Un seul jour a suffi pour que cet écrit paraisse un anachronisme. Hier, et dans une situation qui allait le justifiant de plus en plus depuis deux années, il était des plus opportuns. Aujourd'hui, je n'ai plus, ce semble, qu'à le suspendre comme un *ex-voto*, représentant l'imminence du naufrage, à l'aute de cette Providence auxiliatrice de la France, qui, deux fois, e à des dates coïncidentes, l'a arrachée à la mort par l'homm de sa droite.

Le 24 mai 1871, la Révolution était forcée dans Paris pa l'épée du maréchal Mac-Mahon. Le 24 mai 1873, devenue plu débordée et plus menaçante que jamais en passant dans le masses d'où elle semblait devoir tout engloutir, elle est rentrée en un clin d'œil, dans le silence de la crainte et du respect devant cette calme figure taillée en plein dans l'honnêteté, dan la force et dans l'honneur.

Et cependant je ne retire pas cet écrit. Je ne cherche pas l'accommoder à l'événement, aux choses et aux hommes di

(1) Chez Vaton, boulevard Saint-Germain, 77; prix : 6 fr.

parus ou nouveaux venus sur la scène. Je le donne *sans retouche.* Je me félicite même qu'il soit ainsi.

On dira que c'est un écrit de combat après la victoire. Mais cette victoire qui est dans les faits et à la surface, est-elle dans les idées et dans le fond? Quelle dangereuse illusion ce serait de le croire, et combien étroite et mobile est la base sur laquelle on l'appuierait! Le mal est trop profond pour que le remède ne soit pas cherché plus haut. Non que je n'estime à toute sa valeur cet étonnant changement de Pouvoir, unique peut-être dans notre histoire, si féconde en changements, qui, plus radical que bien des révolutions, nous a arrêtés court sur la dernière pente de l'abîme sans toucher à la légalité et à la liberté, ou plutôt par leur exercice, et cela par une assemblée! Je vois au contraire dans le mode d'avénement, autant que dans la direction d'un tel pouvoir, un signe du ciel à l'espérance. Quand une œuvre commence ainsi, elle se poursuit et elle s'achève. Mais à la condition de ne pas la laisser dévier ni se démentir, et de lui imprimer une marche ascensionnelle. Or, à cet égard, tout reste à faire. Plus l'événement est extraordinaire, moins nous devons croire qu'il se continuera de soi, plus nous devons craindre de le voir dégénérer dans l'ordinaire de nos faiblesses et de nos divisions, plus nous devons en soutenir et en développer le bienfait. Le bénéfice de la nouvelle situation est de nous donner plus de confiance pour travailler au salut social, en nous faisant voir que nous n'y sommes pas seuls. Son danger serait de faire croire qu'elle nous en dispense, ou qu'il y faut moins d'ardeur.

Je me félicite pour mon compte de ne pas me trouver à l'épreuve de ce danger et d'avoir accompli ce devoir par avance. Je ne l'eusse pas fait peut-être aujourd'hui avec le même sentiment du péril; et la vivacité de ce sentiment est d'autant moins à regretter, qu'une satisfaction relative porterait à s'en relâcher, alors que ce péril doit nous tenir encore longtemps en vigilance et en union, pour conjurer son retour et achever le sauvetage. Nous sommes dans le chemin, et je m'efforçais d'y ramener. Mais tous les efforts qui se faisaient pour y ramener ne sont pas de trop pour nous y faire avancer, et l'impulsion que je me trouve y apporter est d'autant plus forte, que la situation d'où elle est partie était plus tendue.

La Providence, dont j'annonçais le secours dans les *raisons d'espérer*, et qu'il faut savoir confesser ici, a apparu soudain. Il faut l'en bénir. Mais ce n'est là qu'un arrêt et non une assiette. Les *raisons de craindre* sont conjurées pour le quart d'heure dans la situation, mais non en elles-mêmes, non en nous, d'où elles ne tarderaient pas à reparaître, si ce changement qui s'est fait, en un instant, dans les choses, ne se faisait persévéramment dans les caractères et dans les cœurs. Cet écrit aura donc cette double opportunité, d'exciter notre reconnaissance en nous rappelant le péril social d'où nous avons été tirés, et d'imprimer à notre activité un élan plus vif pour achever de nous en tirer nous-mêmes en embrassant les *moyens de salut*.

Pour cela il suffit de se reporter à hier, de percer aujourd'hui légèrement le fond des choses et de se préoccuper de demain.

Un mot maintenant sur cet écrit en lui-même.

On y cherchera peut-être une œuvre d'écrivain : on y trouvera plutôt un acte de citoyen. Non que l'honneur autant que l'intérêt d'un si grand sujet ne m'ait porté à joindre ces deux mérites ; mais, dans la difficulté souvent très-grande d'y parvenir, j'ai dû subordonner le premier au second. Il y a sans doute beaucoup de mon insuffisance ; mais il y a aussi de la faute des temps. L'inconsistance de l'esprit public est telle, aujourd'hui, qu'il est très-difficile de combattre des préjugés qui cèdent, il est vrai, mais pour se reformer tout aussitôt sous les coups mêmes qu'on leur porte, et de fixer des vérités dans un milieu qui se divise et les disperse en les recevant. C'est vouloir labourer la mer et semer dans la tempête. Cependant la vérité est tellement faite pour l'esprit humain, qu'elle fait l'esprit humain même ; et que, comme elle le fait, elle peut le refaire. Mais le procédé doit s'en ressentir. Nous ne sommes plus dans ces temps heureux où les esprits vivaient sur un fonds commun de vérités premières d'où ils n'avaient qu'à tirer des applications. On ne peut plus dire aujourd'hui, comme le *laboureur* de la fable à *ses enfants* : « C'est le fonds qui manque le moins. » C'est ce fonds précisément qui manque le plus. Tout est à refaire et à rétablir à la fois, et les applications et surtout les principes. De là des rappels et des insistances

qui dérangent l'ordonnance et retardent la marche d'un écrit, et dont il faut qu'auteur et lecteurs prennent leur parti. Quelque art qu'on mette à varier les formes, une seule chose alors peut soutenir l'intérêt : c'est l'accent d'une conviction émue du double amour de la vérité et du pays, et qui, *en la lui redisant toujours*, *ne se répète jamais*.

Le *Delenda Carthago* de Caton, par sa fréquence même, avait fini par être éloquent.

Auguste NICOLAS.

NÉCROLOGIE.

La *Semaine du Fidèle*, du Mans, nous apporte la nouvelle de la mort soudaine de M. l'abbé JUBINEAU, supérieur des missionnaires de l'Immaculée-Conception de Nantes, chanoine théologal, fondateur et directeur de la *Semaine religieuse* de son diocèse. Cet infatigable apôtre, âgé de soixante-douze ans, a été frappé subitement le mercredi, 2 juillet, pendant qu'il s'occupait de régler les dernières dispositions du pèlerinage de Paray-le-Monial.

Le poëte MANZONI, dont nous avons annoncé la mort, est une gloire des lettres catholiques. Il était né le 8 mars 1784. Il descendait par sa mère de Beccaria, l'auteur des *Délits et des peines*. Après avoir fait d'excellentes études à Milan, puis à Paris, il demeura à Paris où il se lia avec les idéologues Volney, Garat de Tracy, Fauriel. Il y débuta par une pièce de vers blancs, inspirée par la mort subite d'un de ses amis, et intitulée : *In morte di Carlo Imbonati*. De retour à Milan (1807), il publia le poëme mythologique *Uranie*, etplus tard, après qu'il eut embrassé les principes du catholicisme, les *Inni sacri*, recueil d'hymnes sur la Nativité, la Passion, la Résurrection, etc. La foi catholique continua de lui fournir ses plus belles inspirations. En 1820, il fit paraître sa première tragédie romantique : le *Comte de Carmagnole;* en 1823, une seconde tragédie, *Adelchis*, dont la principale beauté consiste dans les chœurs à la manière antique ; il s'y trouve aussi une magnifique étude du caractère de Charlemagne, qui en est l'un des principaux personnages.

A l'occasion de la mort de Napoléon, il avait publié une ode célèbre : le *Cinq mai*. La gloire de Manzoni est surtout attachée à son roman les *Fiancés*, histoire touchante, dont tous les personnages

sont devenus populaires, et où l'auteur, à propos d'un amour de village, trace un tableau complet de la société italienne au dix-septième siècle. Dans une édition illustrée qui parut en 1842, Manzoni ajouta au texte primitif une *Histoire de la colonne infâme,* où il dépeint d'une manière saisissante les exécutions cruelles auxquelles donna lieu la superstition populaire pendant la terrible peste de 1630.

Après le succès des *Fiancés,* Manzoni vécut plus de vingt-cinq ans dans une retraite absolue, pendant laquelle il publia ses remarquables *Observations sur la morale catholique*, dans lesquelles il réfute un passage de l'*Histoire des républiques italiennes* de Sismondi. En 1860, il fut nommé sénateur du royaume d'Italie; et dès lors on eut plus d'une fois à reprocher à ce beau génie sa faiblesse pour l'état de choses introduit par les usurpations piémontaises.

Par ses différents ouvrages, Manzoni, comme romancier, comme poëte lyrique et tragique, a exercé moins d'influence sur ces genres de littérature eux-mêmes que sur la langue, à laquelle il a donné plus de souplesse, de variété et d'élégance. Il s'est surtout efforcé de ramener à l'unité d'une langue littéraire nationale, en les reprenant à leur source, les nombreux dialectes italiens qui ont privé les œuvres modernes de l'unité des siècles classiques.

Le 10 avril 1873, est mort Mgr Garrelon, vicaire apostolique de Mangalore ou de Canara, à qui le *Journal de Lot-et-Garonne* a consacré une notice dont nous extrayons ce qui suit :

En quittant le séminaire d'Agen, l'abbé Garrelon entra comme professeur au collége Saint-Caprais, puis il fut nommé vicaire à Marmande, et nous le retrouvons tout jeune encore professeur de mathématiques et de physique au grand séminaire de notre ville. C'est là que commencèrent à se révéler la vivacité de son intelligence, l'étonnante variété de ses aptitudes et ce goût du travail qui, avec l'amour de Dieu et de la famille, devait être la seule passion de sa vie.

L'abbé Garrelon exerça ensuite pendant quelque temps les fonctions de secrétaire particulier de Mgr Donnet, archevêque de Bordeaux, qui l'honora toujours, depuis cette époque, d'une affection toute paternelle; enfin, poussé par une irrésistible vocation, il entra, en 1854, au Carmel du Broussais, d'où il sortit, après son postulat, prieur du couvent de Bordeaux.

Dans l'exercice de cette charge, l'abbé Garrelon, devenu le R. P. Marie-Ephrem, donna l'exemple du plus admirable zèle reli-

gieux et se concilia de nombreuses amitiés, qui ne l'avaient jamais abandonné et qui demeureront fidèles à sa mémoire. Il aborda alors la chaire chrétienne, et ses prédications, qui révélaient un brillant talent d'orateur, furent très-remarquées dans plusieurs villes. Sa parole chaleureuse et élégante impressionnait vivement l'auditeur, sa foi ardente éclatait souvent en magnifiques improvisations.

En 1859, il partit pour les missions de l'Inde.

C'est sur ce nouveau théâtre qu'il devait donner véritablement sa mesure, et qu'il n'a point cessé jusqu'au jour de sa mort glorieuse d'offrir l'exemple des plus admirables vertus. Après l'avoir nommé préfet apostolique de Quilon, le Saint-Père l'éleva, en 1868, à la dignité épiscopale.

En 1869, Mgr Garrelon quitta l'Inde pour rentrer en Europe. Lorsqu'il arriva à Casteljaloux, sa ville natale, pour y embrasser ses vieux parents, ses compatriotes lui firent un splendide accueil.

Mgr Garrelon partit ensuite pour Rome, où il prit une part considérable aux travaux du concile œcuménique. Dans cette assemblée, la plus auguste dont la terre puisse donner le spectacle au monde, le jeune évêque se fit remarquer par une science profonde, une expérience consommée des choses religieuses et une rare élévation d'esprit.

Quand il retourna dans l'Inde, en août 1870, Mgr Garrelon fut chargé, comme gage de la confiance de Pie IX, du vicariat apostolique de Mangalore, un des plus importants de l'Inde.

Dans cette populeuse cité de Mangalore, qui ne compte pas moins de douze mille chrétiens, le saint évêque ne tarda pas à acquérir une grande popularité, qui s'étendait jusqu'aux extrêmes limites de son vaste vicariat. La fécondité de son administration de moins de trois années témoigne de l'incessante activité du courageux prélat. Sa dernière œuvre, que par une touchante lettre il annonçait dans le numéro de mars des *Annales de la Propagation de la foi*, aura été l'établissement du Carmel dans l'Inde, du vrai Carmel de sainte Thérèse *sans aucune espèce d'adoucissement ni de mitigation,* ainsi qu'il l'écrivait avec un pieux attendrissement et comme dans un élan de joie mystique.

La mort est venue le surprendre au milieu des nobles travaux de son apostolat. Il est tombé comme un vaillant général à la tête de ses soldats sur le champ de bataille.

Mgr Garrelon était né à Casteljaloux, diocèse d'Agen, comme on l'a vu plus haut, le 18 novembre 1827; il fut préconisé évêque de

Némésis *in partibus* le 5 juillet 1868, et il avait été transféré de Quilon à Mangalore en juin 1870.

Le journal *la Malle*, de l'île de la Réunion, nous apporte la nouvelle de la mort de M. l'abbé SAGE, grand-vicaire de feu Mgr Maupoint. Sa santé l'avait forcé de revenir en France, et il était retourné à la Réunion avec Mgr Delannoy. Les regrets qui ont accompagné ses funérailles font son plus bel éloge.

Le 4 mai est mort à Nogent-le-Roi, dans sa famille, M. l'abbé GRAPINET (Brice Martin), fondateur de la congrégation des Ursulines de la Sainte-Enfance de Jésus et de Marie. Né à Louvières (Haute-Marne), le 10 janvier 1798, d'une honnête famille d'artisans, à une époque où les églises étaient presque toutes encore fermées, il fut baptisé dans une grange par un prêtre non assermenté. Il n'entra au petit séminaire de Langres qu'à un âge déjà avancé. Plus tard, de 1825 à 1827, il fut attaché, comme professeur ou comme économe, à l'établissement royal de Saint-Joseph, à Versailles. Il commença alors ses études théologiques, qu'il vint terminer à Meaux, où il fut ordonné prêtre le 22 août 1829. L'évêque de Meaux, Mgr de Cosnac, le nomma provisoirement économe du collége mixte de Provins, et l'associa aux travaux de son épiscopat lorsqu'il devint archevêque de Sens, en 1831. Mgr Jolly et Mgr Bernadou lui témoignèrent la même confiance que Mgr de Cosnac.

« Les personnes qui ont le mieux connu M. l'abbé Grapinet, dit la *Semaine religieuse de Sens*, disent que c'était un homme de foi, un bon prêtre, avec beaucoup de simplicité. Tant d'œuvres qu'il a fondées, malgré de nombreux obstacles, dénotent une volonté énergique et persévérante. Sa confiance en Dieu était inébranlable, comme sans bornes sa soumission à la Providence. Une grande bonté tempérait sa vivacité naturelle. Dans son testament, qui est celui d'un pauvre de Jésus-Christ, il déclare qu'il n'a jamais voulu faire de peine à qui que ce soit. Ses adieux à sa famille, à ses religieuses, à ses chers orphelins, ses remercîments à tous ceux qui l'ont aidé de leurs conseils et de leur bourse, sont touchants et montrent que le fond de cette belle âme était la bonté. »

C'est vers 1837 que M. Grapinet songea à établir une congrégation religieuse destinée à ouvrir des asiles où seraient recueillis et instruits les petits enfants des ouvriers, principalement dans les villes. La divine Providence seconda visiblement son projet en lui envoyant des sujets. A la fin de l'année 1838, il en comptait huit

dont une de Montereau, lesquelles fixées d'abord à Sens, furent, en 1842, transportées avec de nouvelles compagnes, dans l'ancienne abbaye de Sainte-Colombe.

Le deuxième asile établi par le pieux fondateur en dehors du diocèse de Sens, fut celui de *Nemours*.

Vinrent plus tard les établissements de Fontainebleau, de Melun, puis ceux de Misy et de Voulx.

Depuis une vingtaine d'années, les Religieuses de la Sainte-Enfance, outre un asile très-fréquenté, possèdent dans la ville de Melun un pensionnat des plus florissants.

VARIÉTÉS

Le paratonnerre. — On nous écrit :

L'avant-dernier numéro des *Annales* insère un extrait du mémoire de M. Zawaddi, où il prétend que le P. Diwisch a inventé le paratonnerre avant Franklin, mais il ne le prouve pas suffisamment. Tout ce qu'il peut faire en faveur de son compatriote, c'est de remonter à l'année 1750, non pour l'invention du paratonnerre, mais pour de précieuses découvertes sur le fluide électrique. Franklin, au contraire, avait déjà fait précédemment des expériences sérieuses sur l'électricité, et inventait en 1750 même le paratonnerre. Le savant P. Diwisch, qui aimait ces sortes d'études, en a eu probablement connaissance, et, se livrant lui-même à des expériences à ce sujet, il a pu faire poser un paratonnerre sur son presbytère en 1754. Mais l'invention de Franklin avait déjà pénétré en France en 1752, et le premier paratonnerre fut construit sur la machine de Marly en cette même année (Bouillet). Donc, avant d'avoir donné d'autres preuves en faveur du P. Diwisch, on ne peut ôter à Franklin l'honneur d'être l'inventeur du paratonnerre.

Renvoyé au savant directeur des *Mondes*, à qui nous avons emprunté cette variété.

La religion de ceux qui n'en ont pas. — Dans son dernier numéro des *Guêpes*, Alphonse Karr a décrit d'une façon charmante la religion de ceux qui n'en ont pas :

« Il est des gens qui ont inventé une sorte de contre-religion qui a ses dogmes, ses rites, ses superstitions, au moins autant qu'aucune religion ; — ces gens-là, par exemple s'astreignent scrupuleusement à manger gras le vendredi et font de cette obligation un devoir et presque une austérité et une macération.

« Ils adorent le néant, — rien du tout, *nihil*, — avec des cérémonies dont il semble qu'ils pourraient se passer, — leur *pas de culte* est un culte rigoureux, leur athéisme est une religion; ils adorent « pas de Dieu », avec pompe, fanatisme et superstition, et surtout beaucoup de bruit. »

Ajoutons à ces fines paroles une triste remarque, c'est que ces religionnaires sont tous concitoyens, et que leur pays s'appelle, dans la langue cosmopolite : *Pas de Patrie !*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE (1)

64. — La Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Brispot, ornée de 36 gravures sur acier, 6e édition, augmentée d'une nouvelle concorde latine et d'une carte de la Palestine et de Jérusalem, Paris, 1868, chez Gaume et Ce; — 3 vol. gr. in-8 de xxxii-432, 444 et 462 pages; — prix : 20 francs. — Ce magnifique ouvrage contient les saints évangiles coordonnés, expliqués et développés d'après les saints Pères, les Docteurs et les auteurs les plus autorisés depuis les temps apostoliques jusqu'à nos jours. En joignant au texte évangélique ce commentaire vraiment « d'une magnificence inusitée, » comme il le dit lui-même, M. l'abbé Brispot n'a pas voulu seulement expliquer le texte sacré d'une manière plus noble, plus vive et plus saisissante, mais encore appeler l'attention des gens du monde sur le génie des Pères de l'Eglise et des grands orateurs chrétiens, que l'on ne connaît pas. C'est un très-grand service rendu aux lettres chrétiennes. Aussi les approbations épiscopales n'ont-elles pas manqué à ce bel ouvrage, dont six éditions indiquent assez le succès. Mgr Sibour, archevêque de Paris, écrivait à l'auteur en 1851 : « Dans un siècle tel que le nôtre, où tant d'esprits et de cœurs, égarés par les vains systèmes d'une fausse philosophie, flottant à tout vent de doctrine, et cherchant quelque chose à quoi ils puissent se rattacher, rien n'est plus propre, sans contredit, à les fixer, à les guérir, à leur rendre un peu de paix et de bonheur, que de leur montrer dans le miroir des divines Ecritures l'*Auteur et le Consommateur de notre foi, Celui qui est pour toutes les âmes, la Voie, la Vérité et la Vie.* Or, c'est ce que vous avez fait dans votre livre, avec une persévérance, une intelligence et un zèle qu'on ne saurait assez louer. Vous avez réuni tous les traits du céleste Libérateur, épars dans ses quatre historiens inspirés; vous en avez composé un tableau complet; vous l'avez accompagné de notes indispensables pour le bien saisir, et encadré, en quelque sorte, dans les plus beaux commentaires auxquels il a donné lieu. » Ces paroles disent tout le mérite et l'utilité du livre de l'abbé Brispot; il en existe peu de plus dignes d'être donnés en prix à cette époque de l'année, où l'on est souvent si embarrassé du choix d'un bel ouvrage à donner pour les prix les plus méritants.

65. — Manuel de patrologie, par le Dr J. Alzog, professeur de théologie à l'Université de Fribourg, traduit de l'allemand par l'abbé P. Bélet; Paris 1867, chez Gaume et Cie; — in-8 de viii-524 pages; — prix: 6 fr. — Mgr l'archevêque de Paris recommandait encore tout récemment l'étude des saints Pères; nos évêques ne cessent de faire cette recommandation au jeune clergé, et l'on sait combien cette étude leur est chère; eux-mêmes montrent bien dans leurs écrits et

(1) Il sera rendu compte de tout ouvrage dont deux exemplaires auront été déposés aux bureaux des *Annales catholiques*.

leurs discours combien elle leur est familière. Comme introduction à cette étude et comme guide on ne saurait recommander un meilleur ouvrage que celui d'Alzog, qui est devenu classique en Allemagne et dont le mérite est généralement reconnu. La traduction de M. l'abbé Bélet est correcte et facile ; l'habile traducteur, on peut le dire, a fait du *Manuel de Patrologie* un livre tout français. Le plan de l'ouvrage est, du reste, très-clair. Après une introduction à l'histoire de la littérature chrétienne, Alzog divise l'ère patriotisque en deux grandes périodes dont le concile de Nicée forme la démarcation. Dans la première, il étudie successivement les Pères apostoliques, les apologistes grecs et les auteurs latins ; dans la seconde, il étudie d'abord les écrivains orientaux, puis les auteurs latins de l'époque des controverses ariennes et pélagiennes ; puis, entrant plus à fond dans l'étude des cinquième et sixième siècles, il reprend sa division des auteurs grecs et des auteurs latins; enfin il s'occupe des septième et huitième siècles, en parcourant les œuvres des auteurs grecs, des auteurs latins et des poëtes chrétiens. Arrivé au terme, il formule cette conclusion, qui sera celle de tout esprit sincère, et qu'admettait M. Littré lui-même dans une récente séance de l'Académie française : « Quand on jette une vue d'ensemble sur l'ancienne littérature chrétienne, née du génie grec et romain retrempé dans le christianisme, on reconnaît aussitôt que la seconde période, la période chrétienne, est non-seulement égale, mais supérieure à la periode païenne sous bien des rapports. Ce qui est indubitable, c'est que la littérature chrétienne l'emporte incomparablement par la fécondité des doctrines, des idées, des faits ; elle participe au caractère même du christianisme, source des vérités révélées. »

66. — Les Mémoires d'un prisonnier d'état, par Alexandre d'Andryane; 4e édition, Paris, 1862, chez Gaume et Ce; — 2 vol. in-12 de XII-496 et 610-XI7 pages; prix : 8 fr. — Il est des livres contemporains qui ont fait beaucoup de bruit à leur apparition, et sur lesquels il est bon de rappeler de temps en temps la pensée du public, si souvent distraite par les événements qui se succèdent, parce que ces livres font du bien et peignent toute une époque qui paraît très-éloignée de nous, quoiqu'elle ne soit que d'hier. Les *Mémoires* de M. d'Andryane sont de la famille de ceux de Silvio Pellico; la correspondance inédite de Confalonieri reporte le lecteur à ces années où tant de jeunes Italiens, épris de l'amour de l'indépendance, se livrèrent à ces entreprises que le gouvernement autrichien réprima si sévèrement. Il y avait de la générosité dans ces jeunes âmes, mais aussi bien des illusions dans l'ignorance des vraies conditions qui rendent à un peuple une véritable indépendance; tout en blâmant leurs actes, on éprouve pour eux une vive sympathie. D'ailleurs ce n'est point par leurs opinions politiques qu'ils intéressent sérieusement, c'est, dans leurs récits, par le tableau du drame intérieur qui eut, pour plusieurs d'entre eux, l'heureux dénouement d'un retour sincère à la religion. M. d'Andryane, Français, avait partagé leurs illusions et

leurs erreurs ; il eut le bonheur, comme Silvio Pellico, de trouver dans la captivité et la souffrance la vérité qui lui manquait. Quand il fut plongé dans les cachots, il n'avait que les vaines croyances de la religion naturelle; on le voit revenir à la vie, après de rudes et pénibles combats contre lui-même, et il est libre alors d'un double esclavage, plus reconnaissant envers Dieu de l'avoir délivré de l'erreur que des chaînes de la captivité. Les *Mémoires* de M. d'Andryane ont consolé bien des âmes souffrantes, en leur montrant les récompenses de l'épreuve; ils pourront en consoler d'autres encore, et c'est pourquoi nous avons jugé utile de les rappeler ici.

67. — Portraits contemporains et questions actuelles, par Léon Gautier; Paris, 1873, chez Victor Palmé; in-12 de VI-420 pages. — Voici de nouveaux portraits et de nouvelles études de notre excellent ami M. Léon Gautier, avec une dédicace à un autre ami, M. Albert Dupaigne, dont nos lecteurs connaissent le beau livre des *Montagnes*. Annoncer un nouveau livre de M. Gautier, c'est annoncer des pages où on voit les plus nobles sentiments, où se développent les plus généreuses idées. La devise de M. Gautier est : *per fidem ad charitatem, per charitatem ad unitatem*, et il y est fidèle, nous oserions presque dire jusqu'à l'excès, tant il s'applique à saisir, même chez ceux qui s'éloignent volontairement, les moindres symptômes de rapprochement possible. C'est parfait quand il s'agit de Lamartine, de Montalembert, d'Auguste Barbier, même d'Alexandre Dumas fils; nous craignons l'illusion, quand il s'agit de Louis Figuier ou de Victor Hugo. Et puis, disons tout de suite que M. Gautier nous paraît bien sévère pour le vers latin et le discours latin; ne l'a-t-il donc été que pour se rapprocher de M. Jules Simon par les seuls points où l'accord soit possible entre un chrétien comme lui et un philosophe comme l'autre? C'est tout; nous avons épuisé la critique, et nous n'avons plus qu'à louer ces beaux portraits, celui du cardinal Pitra, par exemple, et ces belles études sur l'infaillibilité pontificale, sur la guerre, sur la question ouvrière dont nous avons reproduit plusieurs pages dans ces *Annales*, etc. : tout cela est chaud, généreux, élevé, disons tout en un mot, tout cela est chrétien; en le lisant, on se sent meilleur, on veut devenir meilleur, on aime l'auteur, on apprend à aimer comme lui les hommes, nos frères en Jésus-Christ.

J. Ch.

Le Gérant : Putois-Cretté.

Paris. — E. de Soye et Fils, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

TABLE DES MATIERES

DU TOME IV (1)

---

(1) Les chiffres qui suivent les différents articles indiquent les pages.

TABLE ALPHABÉTIQUE (1)

A

(1) Dans cette Table, les chiffres qui suivent les articles indiquent les pages; les noms des auteurs dont les travaux ont été publiés dans ce volume des *Annales* sont en petites majuscules; les titres des livres sont en italiques.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Paris. — E. DE SOYE et FILS, imprimeurs, place du Panthéon, 5.

